HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

TOME I. PARTIE II.

Congrégation de Saint-Maur
Histoire littéraire de la France où 1
28025

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

OU L'ON TRAITE

DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS, DE LA DÉCADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François; Du goût et du génie des uns et des autres pour les Letres en chaque siécle; De leurs anciennes Ecoles; De l'établissement des Universités en France; Des principaux Colleges; Des Académies des Sciences et des Belles Letres; Des meilleures Bibliothéques anciennes et modernes; Des plus célebres Imprimeries; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Literature.

AVEC

Les Eloges historiqués des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation, Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits; Des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages; Le dénombrement des différentes Editions: Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

PAR DES RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

TOME I. PARTIE II.

Qui comprend le quatriéme Siécle de l'Eglise.

NOUVELLE EDITION, ENTIÈREMENT CONFORME A LA PRECEDENTE.

Par M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut.

BIBLIOTHÈQUE MONTPELLIER

A PARIS,

Librairie de VICTOR PALMÉ, 22, rue Saint-Sulpice.

M. DCCC. LXV

PARIS. — Imprimerie PAUL DUPONT rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

QUATRIEME SIECLE DE L'EGLISE

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES

en ce Siecle.

Le siecle où nous entrons, est sans contredit plus brillant pour les Sciences, qu'aucun autre que nos Gaules nous aient encore présenté, et qu'elles nous présenteront de long-tems dans la suite. Ne vous atendez pas néanmoins à y voir revivre cette beauté dans l'éloquence, cette élévation et cette delicatesse dans la poësie, cette majesté dans

l'histoire, en un mot, ce goût fin et delicat pour les Belles-Letres, qui a fait le caractere des siécles passés. Non. Le regne d'Auguste ne reviendra plus ; et nul autre ne nous ramenera qu'imparfaitement le lustre qu'il donna aux sciences et aux beaux arts. A cela près, jamais les études ne furent plus florissantes dans nos Gaules qu'en ce siécle. ' C'est le jugement qu'en ont porté à la gloire des Gaulois, les étrangers mêmes qui étoient le plus capables d'en juger. *Studia Galliarum*, disoit de ce tems-ci S. Jérôme, *quæ vel florentissima sunt*. En effet, on y vit les colléges se multiplier, et grand nombre d'illustres Professeurs travailler comme à l'envi des uns des autres à y soûtenir les sciences, et à étendre leur regne dans toutes nos principales villes. De sorte qu'alors les Gaules sembloient être devenues, comme autrefois Rome et Athénes, une pepiniere de Savans ; d'où les autres provinces de l'Empire, où les sciences tomboient sensiblement, tiroient souvent des Professeurs de grammaire et d'éloquence. Mais avant que d'entrer dans le détail d'évenemens aussi glorieux pour nôtre nation, il est de l'ordre de marquer ce qui fraïa les voïes à cet heureux progrès des sciences dans les Gaules.

Hier. ep. 95. p. 771.

II. L'ardeur qu'avoient naturellement nos Gaulois pour les letres, fut sans doute ce qui contribua le plus à les leur faire cultiver en ce siécle avec un nouvel éclat. Mais à quelque point qu'ils eussent pu porter cette noble inclination, elle auroit été assez sterile, si Dieu n'eût levé les obstacles qui en auroient empêché les heureux effets. Ils consistoient d'une part ces obstacles dans le trouble et les ravages que les Barbares causoient dans les Gaules, et de l'autre dans les persecutions et la tyrannie que les Payens exerçoient contre nos Eglises. Ceux-là avoient banni de nos provinces le calme et la tranquillité si necessaires aux sciences toûjours ennemies du tumulte. Ceux-ci troubloient nos Evêques et les autres Ecclésiastiques dans les fonctions de leur ministere, et les simples Fidéles dans l'exercice de leur religion. La divine Providence qui a toûjours des ressources pour remedier aux maux de ceux qu'elle protege, sut lever tous ces obstacles d'une maniere qui merite d'être admirée. En apellant les Empereurs dans les Gaules pour y faire leur residence plus ordinaire pendant tout ce siécle, elle en éloigna les Barbares qui les troubloient, et en convertissant ces mêmes Empereurs à la foi de Jesus-Christ, elle donna à l'Eglise une paix charmante, qui ne fut troublée que par la guerre

que se firent les Chrétiens entre eux; mais qui bien loin de préjudicier aux Sciences, ne fit que les favoriser.

III. ' Constance Chlore, Prince sage et religieux selon les principes du Paganisme, vint dès la fin du III siécle, comme vous l'avez vu, fixer son séjour à Treves. Quoiqu'il n'eût pas encore toute l'autorité souveraine, il ne laissa pas d'établir la paix dans les Gaules, et d'y faire d'excellens reglemens pour la police. Il y ramena même l'ardeur qu'avoient les Gaulois pour les letres, et que les incursions des Barbares avoient ou ralentie ou interrompuë. La tranquillité et le bon ordre qu'il y établit dès la fin de l'autre siécle et au commencement de celui-ci, y furent heureusement maintenus par Constantin son fils et son successeur à l'Empire. ' Ce nouvel Empereur ne songea qu'à faire regner dans ses Etats la paix, la douceur, la politesse, l'équité. Il repoussa et vainquit les Barbares; et les victoires qu'il remporta sur eux arêterent pour quelque tems leurs courses dans les Gaules. ' Il semble qu'il eut sa Cour et son Palais à Arles, où lui naquit en 316 un fils de sa femme Fauste. ' Mais il faisoit souvent sa residence à Treves, lieu du séjour ordinaire de Constance son pere. Vers 389 il fit réparer les murailles de cette Ville, et l'orna de plusieurs édifices publics, qui annonçoient sa magnificence. On y voïoit des Basiliques, un grand Cirque, une belle Place, un Palais pour la Justice: et tout cela étoit un effet de sa liberalité imperiale. Ce qu'il avoit fait en faveur de la ville de Treves, ' il le fit ensuite pour celle d'Autun, dont il répara les ruines et devint le second Fondateur. ' Tous les autres endroits par où il passoit, soit dans les Gaules ou ailleurs, se sentoient des effets de sa generosité. Il est aisé de juger par-là du lustre que prirent nos Provinces sous son empire.

Vop. vit. Carin. num. 18.

Till. Emp. t. 4. p. 97.

p. 168.

p. 111.

p. 119.

p. 111.

IV. Mais tout cela fut peu de chose en comparaison des avantages qu'en retira le Christianisme. ' L'aparition miraculeuse de la Croix, dont Dieu gratifia cet Empereur dans les Gaules mêmes, et dont toute son armée fut témoin oculaire; la conversion de ce Prince et de presque toute la Famille Imperiale qui suivit de près; les victoires qu'il remporta sur ses ennemis par un secours particulier du Ciel: tout cela contribua beaucoup à y assûrer la tranquillité, à y étendre et affermir la Religion Chrétienne. ' Aussi Lactance temoigne-t-il que ce fut en faveur de son établissement, que Constantin commença à faire usage de sa nouvelle autorité, et qu'il publia sa

p. 126. 128.

p. 97.

premiere Ordonnance. De si heureux commencemens ne pouvoient avoir que d'heureuses suites. Nos Gaulois naturellement studieux se voïant jouir d'une tranquillité si desirée, en surent profiter pour faire fleurir tout de nouveau les sciences, dont ils faisoient profession depuis long-tems. La Theologie en particulier prit chez eux de nouvelles perfections. Elle commença à y être traitée avec plus d'exactitude et de profondeur que jamais. Le grand nombre d'étrangers que la Cour Imperiale atiroit dans les Gaules, et parmi lesquels il se trouvoit plusieurs personnes de letres, concourut à y exciter une émulation merveilleuse pour les sciences. ' Le celebre Lactance, que Constantin y apella pour prendre soin des Etudes de Crispe son fils aîné, y brilla entre tous les autres par son esprit, ses lumieres, sa pieté, son savoir et ses écrits.

Till. Emp. t. 4. p. 171.

V. Ce que fit Constantin en faveur des sciences en particulier, contribua encore plus directement que tout le reste à étendre leur regne dans toutes les provinces de l'Empire Romain. Comme ce Prince étoit lui-même fort savant, il ne negligea rien pour inspirer à ses Sujets du goût pour les letres, et leur procurer les moïens de les cultiver. Divers Empereurs depuis long-tems avoient ataché certains privileges à la profession de Medecin et de Rhéteur. Mais personne n'étendit davantage ces prérogatives que Constantin. ' Nous avons de lui plusieurs Loix qu'il publia à cet effet. Dès 321 il ordonna que les Medecins, les Professeurs des Belles-Letres, et generalement tous ceux qui enseignoient la jeunesse, seroient exems eux et leurs biens de tout impôt ou autre charge publique. Qu'on seroit exact à leur païer leur salaire. Qu'ils ne pourroient point être mis en justice. Que ceux qui leur feroient quelque tort, païeroient une amende très-considerable. Qu'ils pourroient, si c'étoit de leur goût, être élevés aux honneurs de la Republique; mais que l'on ne pourroit point les y contraindre, s'ils y avoient quelque repugnance. Par une autre Loi en date du 27 de Septembre 333, le même Prince étendit ces privileges d'immunité jusqu'aux femmes et aux enfans des Medecins et de tous les Professeurs des Belles-Letres. Le motif qu'il aporte de cette exemption, fait voir combien est loüable le but qu'il s'y proposoit. C'est, dit-il, afin qu'ils aïent plus de facilité d'enseigner à un plus grand concours d'Etudians les Arts et les Sciences qu'ils professent : *Quo facilius liberalibus studiis memoratis artibus multos instituant.* Rien ne pouvoit mieux

Cod. Th. 13. t. 3. l. 1. 3. p. 23. 27.

inspirer une noble émulation et aux Professeurs et à ceux qui étudioient sous eux.

VI. Nous avons observé ailleurs que les superstitions fondées sur l'Astrologie, toûjours ennemies de la verité, étoient fort enracinées dans les Gaules. Constantin voulant les détruire peu à peu comme un reste de Paganisme, ' fit une Loi le 15 de Mai 319 pour défendre sous de très-grieves peines de consulter les Aruspices dans aucune maison particuliere, ne le permettant que dans les lieux publics. ' L'Empereur Constance son fils alla beaucoup plus loin par deux autres Loix très-severes, qui tendoient à abolir entierement toutes ces superstitions. La premiere, qui est du 25 de Juillet 357, condamne au dernier suplice ceux qui auroient consulté les Augures, les Aruspices, et quelque autre sorte de Devins. Par l'autre Loi, qui est en date du 13 de Juillet de l'année suivante, Constance déclare que les Magiciens, les Astrologues, les Augures, et généralement tous ceux qui se mêlent de deviner, doivent être regardés comme ennemis du genre humain, et que ceux de ce métier qui se trouveront à la Cour d'un Prince, pourroient être regardés comme criminels de leze-Majesté. ' De même l'Empereur Valentinien I, étant à Treves en 370, fit à son tour une autre Loi pour ordonner de faire le procès à tous les Magiciens. Toutefois malgré des Loix aussi rigoureuses, il ne fut pas possible de déraciner entierement ces foles superstitions, tant nos Gaulois y étoient attachés. C'est pourquoi Valentinien fut obligé d'excepter de son Ordonnance l'Art des Aruspices, qu'il déclare n'avoir pas dessein de condamner absolument.

Cod. Th. 9. t. 16. l. 1. p. 114.

l. 4. p. 119 | l. 6. p. 124.

l. 10.

VII. ' Après que Constantin le Grand eut quitté les Gaules pour passer en Illyrie et de-là en Orient, il envoïa Constance son fils les gouverner vers 331 ou 332. Et lorsque le même Empereur eut partagé l'Empire entre ses trois fils, Constantin le jeune vint pareillement faire son séjour dans les Gaules, qui lui étoient tombées en partage avec la grande Bretagne, l'Espagne et une partie de l'Afrique. De sorte qu'avant le milieu de ce siécle nos Gaulois virent encore au milieu d'eux une Cour Imperiale ; ces deux Princes y ayant fait successivement leur residence plus ordinaire. Mais leurs regnes furent bien differens l'un de l'autre. Constance aïant eu le malheur de se laisser seduire par les Ariens, sembla n'être parvenu à l'Empire que pour troubler l'Eglise et l'Etat par la persecu-

Till. ib. p. 261, 325.

tion ouverte qu'il exerça contre tous ceux qui refusoient de professer l'Arianisme. Vous en verrez quelques tristes effets dans la suite. Constantin au contraire toûjours inviolablement ataché à la foi orthodoxe, ne regna en quelque sorte, que pour la proteger et la faire regner elle-même. Il en donna des
Ath. apo. in At. n. 87. marques éclatantes à l'égard de S. Athanase le ferme soûtien de la verité. Ce grand Evêque aïant été exilé à Treves, Constantin l'y reçut avec tous les témoignages possibles d'estime et de vénération, et eut toûjours pour lui tous les égards ima-
Till. H. E. t. 8. p. 63. ginables. Cet exil qui dura près de deux ans et demi, depuis la fin de l'an 335, ou le commencement de l'année suivante, jusqu'au 17 de Juin 338, ne put qu'être avantageux pour l'Eglise des Gaules. En effet les grands Hommes, sur tout les Saints Docteurs de l'Eglise sont comme le soleil. Ils ne paroissent point qu'ils n'éclairent les lieux où ils se montrent.

Emp. ib. p. 323. VIII. Constant après la mort de Constantin son frere, dont les Etats lui étoient tombés en partage, vint comme lui habiter et gouverner les Gaules. On voit par plusieurs Loix et quelques traits de la vie de saint Athanase, qu'il avoit choisi la Ville de Treves pour son sejour ordinaire. C'étoit un Prince fort religieux, ennemi des Païens, des Ariens et des Donatistes. Son regne fut non seulement pacifique ; mais il procura encore divers avantages et à l'Eglise et aux Letres. En diverses occasions ce Prince se fit un merite de consoler celle-là des afflictions que lui causoit l'Empereur Constance, et fit
p. 360. 364. 365. voir qu'il aimoit et protegeoit les Savans. Il apella dans les Gaules Proërese Sophiste très-celebre à Athenes, mais qui preferoit la gloire d'être Chrétien à celle de posséder la belle éloEun. p. 156. quence. Eunape son Disciple ne rend pas justice aux Gaulois, en disant que n'étant pas capables d'estimer l'esprit et l'éloquence de ce Sophiste, ils se contenterent d'admirer sa haute taille, sa bonne mine et sa patience à endurer les plus grands froids de leur païs. Proërese put bien être dans les Gaules un sujet d'admiration pour ses grandes qualités ; mais il est faux qu'il s'y trouvât comme dans une terre où l'on n'auroit sû ni priser ni cultiver l'éloquence. La plûpart de nos villes en ce temps-là auroient pû le disputer sur ce point à la Gréce même. C'est de quoi vous aurez des preuves suffisantes avant la fin de ce discours.

Till. ib. p. 35 358. IX. Cette heureuse tranquillité, dont avoient joüi les Gaules pendant plus d'un demi siécle, fut malheureusement trou-

blée par la mort funeste de Constant. Magnence l'aïant fait cruellement massacrer l'an 350, envahit ses Etats, et y exerça sa tyrannie. ' Dès l'année suivante cette révolte fut suivie de l'incursion des Allemans, qui ravagerent nos principales villes, et les reduisirent en un état déplorable, ce qui dura jusqu'en 357. ' Deux ans avant cette dernière époque, Julien depuis si fameux par son Apostasie, aïant été envoïé dans les Gaules en qualité de César par Constance son cousin, y rétablit la paix, et les délivra des ravages qu'y faisoient sans cesse les Barbares depuis plusieurs années. D'abord le gouvernement de ce nouveau Prince parut assez favorable à l'Eglise et aux Letres. Il rendit généreusement la liberté aux Eglises, en les affranchissant de la tyrannie des Ariens; ' et aidé des sages conseils de Saluste Préfet des Gaules, il fit beaucoup de bien dans le païs. Il y rétablit la justice; il y fit cesser les vexations qu'y exerçoient ses Ministres avec inhumanité, ' et paroissant lui-même à la tête d'une troupe de Savans, il voulut faire voir en quelque sorte qu'il n'avoit procuré la paix à ses Etats, que pour pouvoir s'apliquer plus tranquillement à cultiver les sciences.

Till. ibid. p. 370.

p. 424 | H. E. t. 6. p. 497.

Emp. ib. p. 505.

p. 499.

X. Paris qui est devenu depuis la capitale du Royaume, et le centre des Sciences et des beaux Arts, ' étoit alors peu de chose. ' Il avoit néanmoins des Fauxbourgs et une place pour ses exercices, à peu près comme Rome son champ de Mars, et Constantinople son Hebdomon. ' Ce fut la ville que Julien choisit pour sa résidence dans les Gaules : ce qui commença à la rendre celebre, et lui procura divers acroissements. Avant que ce Prince y fut proclamé Empereur en 360 par les troupes qu'il commandoit, ' il en avoit déja fait comme un theatre de Savans. Car comme il s'y apliquoit à la Philosophie d'une maniere particuliere, ceux qui faisoient profession des Sciences, y acouroient de toutes parts. ' Un des plus fameux qu'il y atira, fut le Medecin Oribase, qui s'y fit particulierement connoître par l'abregé des Ouvrages de Galien, qu'il y publia, et qui servit à y perfectioner la Medecine. ' La vie dure et austere que Julien en qualité de Philosophe menoit dans les Gaules, étoit fort du goût des gens du Païs, qui n'aimant que les ocupations serieuses, ne connoissoient point la folie des Theatres, ni les crimes abominables qui en sont les suites funestes, et regardoient comme des fous et des furieux ceux qui s'amusoient à danser. C'est le témoignage que Julien rend lui-même au caractère des Gaulois de son tems.

p. 425.

Amm. not. p. 440.

Till. ibid.

p. 499.

Orib. med. col. pr. p. 205.

Jul. misop. p. 359. 360.

XI. Mais si la conduite de ce Prince parut d'abord favorable au progrès des sciences dans nos Gaules, elle leur fut incomparablement plus préjudiciable dans la suite. Il est hors de doute que nos provinces se ressentirent comme tout le reste de l'Empire, ' de cette fameuse mais très-injuste Ordonnance, qu'il fit pour tâcher d'éteindre la connoissance des letres, et d'introduire une ignorance entiere dans tout le monde Chrétien. Non seulement il défendit d'y enseigner la Grammaire et la Rhetorique ; il fit encore défense d'y donner des leçons de Medecine, et d'y faire les fonctions de Sophiste : profession qui consistoit à former les jeunes gens pour les mœurs comme pour l'éloquence. ' Julien fit cette Loi dès le commencement de son empire ; et elle s'étendoit même jusqu'à défendre aux Chrétiens d'aprendre les letres humaines, et d'étudier les Auteurs Païens comme les autres. ' Ce n'est donc pas sans sujet que S. Augustin comptoit cette fatale défense entre les plus cruelles persecutions que l'Eglise avoit eu à souffrir de la part des Empereurs. Mais Dieu dans sa misericorde abregea un regne aussi pernicieux à la religion qu'il l'étoit pour les letres, et qui ne tendoit qu'à ramener le Paganisme en introduisant l'ignorance.

Amm l. 22. p. 222 | Jul. ep. 42. p. 422. 424.

Till. H. E. t. 7. p. 344. 345.

Aug. civ. l. 18. c. 52. n. 2.

XII. Julien aïant été proclamé Auguste, quitta les Gaules ; mais elles ne furent pas long-tems sans avoir encore une Cour Imperiale. Valentinien I, Prince severe pour le maintien de la Discipline et du bon ordre, les choisit pour le lieu de son séjour, presque aussi-tôt qu'il fut pervenu à l'Empire. ' Après avoir passé à Paris et à Reims une partie des années 365 et 366, il alla fixer sa residence à Treves, où il passa presque tout le reste de sa vie. Ce fut-là qu'il apella le célebre Ausone pour instruire le jeune César Gratien son fils. ' Entre les loüables Ordonnances que publia cet Empereur pour le bien de l'Etat, il y en eut quelques-unes en faveur des letres et de ceux qui les cultivoient. Une des premieres fut pour rendre aux Ecoles Chrétiennes la liberté que leur avoit ôtée Julien l'Apostat. Ainsi dès le mois de Juin 364 il ordonna que ceux qui auroient les qualités réquises pour enseigner la Jeunesse, c'est-à-dire assez de politesse et de probité dans les mœurs, et une éloquence suffisante, ou reprendroient l'exercice de leur premiere profession, ou pourroient ouvrir une nouvelle ecole. Quoique les Gaules en ce siécle l'emportassent sur Rome pour l'art de l'éloquence, nos Gaulois ne laissoient pas de fréquenter

Till. Emp. t. 5. p. 30. 32. 52.

Cod. Th. 13. t. 3. | 6. p. 32.

cette

cette ville pour y étudier la Jurisprudence Romaine : ce qui se pratiqua jusqu'au V siécle inclusivement. Valentinien atentif à tout, et desirant de prévenir tout ce qui auroit pû rendre cette sorte d'étude ou infructueuse, ou moins utile, fit une autre ordonnance, qui contient de sages reglemens pour la jeunesse. ' Par cette loi, qui est du mois de Mars 370, et donnée à Treves, il est défendu aux étudians d'assister trop souvent aux spectacles, et de se trouver frequemment aux festins. De plus, injonction leur est faite de vivre dans la regle et la modestie, qui convient à ceux qui font profession des arts liberaux, sous peine d'être foüetés publiquement et renvoïés en leur païs.

Cod. 55. 14. t. 9. l. 1. p. 197.

XIII. ' Gratien comme son pere fit sa demeure ordinaire à Treves ' qu'il qualifie dans une de ses loix une ville très-illustre, pour avoir été le lieu du séjour de tant d'Empereurs. Nul d'entre eux ne fut plus favorable aux letres, que le fut ce Prince. Comme il avoit été parfaitement instruit par un des plus habiles hommes de son siecle, il n'oublia rien pour les faire fleurir, sur-tout dans les Gaules. Il voulut qu'il y eût dans toutes les principales villes d'habiles maîtres pour instruire la jeunesse, c'est-à-dire, des Rhéteurs pour l'éloquence, et des Professeurs des belles-letres en l'une et l'autre langue; la Gréque et la Latine. Et afin de les atacher davantage à leur profession, il leur assigna des apointemens fixes sur son épargne, ne voulant pas que leur salaire dépendît du caprice des villes où ils enseignoient. C'est ce qu'il regla par une loi célebre en date du 23 de Mai 376. Après que le Tyran Maxime eut usurpé le titre d'Empereur, et envahi les Gaules avec quelques autres provinces de l'Empire, il choisit encore la ville de Treves pour la capitale de ses états. De même Valentinien II, aïant défait ce Tyran, passa aussi les dernieres années de sa vie dans les Gaules. ' Mallius Theodorus homme docte et éloquent en étoit Préfet vers la fin de ce siécle. Les sciences eurent en lui un zelé et généreux protecteur. Non seulement il favorisoit les gens de letres; il se faisoit encore un merite de travailler à empêcher que de son tems et dans la posterité, on pût se plaindre qu'il y eût eu de son vivant plus d'ignorance et moins de personnes habiles que dans les autres siécles. Tels furent les moïens qu'emploïa la Providence pour ranimer en celui-ci l'ancienne ardeur des Gaulois pour les sciences, et les rendre parmi eux plus florissantes que jamais.

Till. ib. p. 144. 146.

Cod. Th. 13. t. 3 l. 11. p. 39. 40.

Till. ib. p. 307.

XIV. Après tout cela il ne doit pas vous paroître étrange, que Treves entre nos autres principales villes arrivât alors à ce point de lustre et de gloire, auquel nous avons commencé à vous la réprésenter dès le siécle précedent. Rien n'est plus pompeux, quoiqu'il puisse y avoir quelques traits un peu flattés, que le Portrait qu'un Poëte de ce tems-là, qui devoit la bien connoître, nous a tracé de sa splendeur. Non seulement ' elle passoit alors pour la sixiéme ville entre les plus illustres de l'Univers, et pour la force de l'Empire à qui elle fournissoit et les armes et les autres munitions de guerre ; ' mais elle étoit encore regardée en quelque sorte au-dessus de Rome même, et comme la mere et la nourrisse des Jurisconsultes, des Orateurs et de toute sorte de gens habiles à remplir les premieres places de la Robe et de l'Epée. Elle avoit son Sénat particulier, qui paroît avoir été une compagnie aussi integre qu'auguste, éclairée et brillante. ' Il sembloit même que la nature conspirât à rendre les citoïens de cette ville propres aux grandes choses, en leur donnant un genie aisé et des mœurs qui rapelloient l'ancienne severité de celles des Romains. Pour l'éloquence latine, nous avons déja dit ailleurs, qu'elle étoit à Treves et dans le païs d'alentour presque ce qu'elle étoit autrefois à Rome même; c'est au moins l'idée qu'en donnent les vers suivans:

Aus. urb. c. 4. p. 233.

Mos. v. 400. 411.

v. 382. 385.

> Te clari proceres, te bello exercita pubes,
> Æmula te Latiæ decorat facundia linguæ.
> Quin etiam mores, et lætum fronte severa
> Ingenium natura tuis concessit alumnis.

Sym. l. 9. ep. 52.

XV. ' C'est sans doute à Tréves que l'on voïoit cette école Gauloise du Palais, si célebre dans Symmaque. Tout le monde ne convient pas de sentiment sur la nature de cette école. Mais il paroît assez visiblement que ce n'étoit qu'un lieu particulier dans le Palais, où pendant la residence des Empereurs dans les Gaules on tenoit les assemblées et les conferences. Il y avoit de ces sortes de lieux pour les Questeurs et leurs Secretaires. Il y en avoit aussi pour les autres Officiers, soit de Finance ou de Judicature. Il y en avoit enfin pour le conseil particulier de l'Empereur. Cette sorte d'école étoit une voïe propre à parvenir aux honneurs et aux dignités. ' Ammien Marcellin nous donne à entendre, que c'étoit particulierement les Avocats qui en soûtenoient les exercices. Aussi ne vit-on

Amm. l. 14.

jamais dans les Gaules le Barreau plus hanté qu'il l'étoit alors. La raison en est bien naturelle. ' C'est que l'on ne montoit aux dignités de la République et du Sénat, qu'après avoir passé par les honneurs; et qu'on n'arivoit aux honneurs que par les exercices du Barreau. C'est de-là qu'on tiroit ordinairement les Consuls, les Gouverneurs de province, les Questeurs, et les autres Officiers à qui la connoissance des letres étoit nécessaires pour les fonctions de leurs charges. On ne trouve rien dans l'Histoire touchant la Bibliotheque du Palais Imperial à Tréves. Mais il n'y a pas lieu de douter qu'il n'eût la sienne, comme avoient les autres Palais des Empereurs à Rome et à Constantinople. On peut juger des autres par celles de cette derniere ville. ' Elle paroît avoir été fort considerable sous l'Empereur Valens. Outre le Bibliothecaire on y entretenoit sept Scribes ou Copistes, quatre pour le Grec et trois pour le Latin, afin de faire transcrire les livres nouveaux qui paroissoient, et de renouveller les anciens.

Sir. in Enn. p. 1473.

Cod. Th. 14. t. 1. 2. p. 202.

XVI. Comme le Barreau étoit une pepiniere d'où l'on tiroit les divers Officiers de l'Empire : de même les colléges étoient des seminaires où se formoient les sujets ponr le Barreau. ' Le collége de Tréves étoit sur-tout florissant en ce siécle. Ausone qui n'en parle que comme le connoissant par lui-même, assûre qu'on y enseignoit alors l'éloquence avec tant d'éclat et de succès, qu'il pouvoit aller de pair avec la fameuse école de Quintilien.

Aus. ib. A. 403. 404.

Quos prætextati celebris facundia ludi
Contulit ad veteris preconia Quintiliani.

Dès la fin du dernier siécle vous y avez vû briller quelques Orateurs celebres. ' Au commencement de celui-ci il y en parut au moins un autre, qui étoit le Panegyriste ordinaire de Constantin le Grand, et qui faisoit sans doute les fonctions de Professeur de Rhétorique. La présence de la Cour Imperiale, et celle du savant Ausone, qui après avoir enseigné 30 ans les Belles-Letres à Bourdeaux, fut apellé à Tréves pour y instruire le jeune César Gratien, purent beaucoup servir à inspirer dans les écoles de cette ville une nouvelle émulation pour les letres. Mais rien n'y contribua davantage, ' que la loi que Gratien alors Auguste publia en faveur de l'instruction de la jeunesse de Tréves en particulier. Afin d'y attirer les plus ha-

Pan. B. p. 190. 230. 232.

Cod. Th. 3. t. 3. l. 11. p. 39. 40.

biles Rhéteurs et Professeurs des Belles-Letres tant en Grec qu'en Latin, il ordonna qu'ils auroient de plus grands apointemens que les Professeurs des autres villes, et qu'ils leur seroient païés sur les revenus de son fisc. ' Ausone nous fait connoître deux de ces Professeurs qui enseignoient alors à Tréves : Harmonius qui passoit pour un des plus savans hommes de son siécle, et Ursule qu'il qualifie l'illustre Collégue d'Harmonius.

Aus. ep. 18. p. 614-649.

XVII. Ce fut sans doute autant la réputation où étoient ces écoles que la qualité de Ville Imperiale qu'avoit Tréves, ' qui y atira vers 371 S. Jerôme et Bonose son ami. Le motif de leur voïage paroît avoir été ou de lier connoissance avec les Savans qui y brilloient, ou de perfectionner leurs études qu'ils venoient de finir à Rome. ' Pendant le séjour qu'ils firent dans cette capitale des Gaules, S. Jerôme y copia de sa propre main deux des principaux ouvrages de S. Hilaire de Poitiers : son livre des Synodes, et son Commentaire sur les Pseaumes. Mais le progrès dans les sciences ne fut pas le seul avantage qui lui revint de son séjour dans cette ville. Il en retira encore un autre beaucoup plus excellent. Nous entendons parler de sa conversion. ' En effet ce fut à Tréves qu'il commença à sortir de l'égarement où il avoit été jusqu'alors, et à vouloir se consacrer tout entier au service de J. C. De-là on peut légitimement conclure que le libertinage si ordinaire dans les autres colleges en tous les tems, étoit banni de celui de Tréves, et que ceux qui le hantoient, comme ceux qui se mêloient d'y enseigner, n'inspiroient pas moins le goût pour la pieté Chrétienne que l'amour pour les letres. ' Aussi l'intention des Empereurs étoit-elle que les Professeurs préposés pour instruire la jeunesse devoient être aussi reglés dans leurs mœurs, que versés dans l'éloquence : *vitâ pariter et facundiâ idoneus.*

Hier ep. 1. p. 3.

ep. 4. p. 6 | in Gal. pr. 2.

ep. 1. p. 3.

Cod. Th. 13. t. 3. l. 6. p. 32.

XVIII. ' Selon la Loi de Gratien, que nous avons déja citée, il devoit y avoir d'habiles Professeurs de Rhétorique et des Belles-Letres, tant pour le Grec que pour le Latin dans toutes les villes les plus peuplées de nos provinces : *Optimi quique erudiendæ præsideant juventuti, Rhetores loquimur et Grammaticos Atticæ Romanæque doctrinæ.* Cet endroit seul suffit pour faire juger que le nombre des colleges étoit alors fort grand dans les Gaules. Mais nous ne sommes point instruits de l'Histoire de chacun en particulier. Ce qu'on nous aprend de quelques-uns, se réduit à peu de chose. En général on sait ' qu'on ne souffroit point que personne y enseignât qu'il ne fût reconnu

l. 11. p. 39. 40.

. 6. p. 32.

pour homme de bien, et qu'il ne possedât le don de la parole. On n'y voit point paroître en ces premiers siecles aucun Professeur ni de Philosophie ni de Droit Romain. Ces sciences ne s'enseignoient encore publiquement qu'à Rome pour l'Occident ; et ce ne sera qu'après les premieres années du V siécle que vous verrez quelques vestiges de leçons publiques de Philosophie dans les Gaules. En celui-ci l'on s'y bornoit à donner la connoissance des Belles-Letres, et à enseigner l'éloquence. Outre les Professeurs qui s'aquitoient de ces fonctions dans chaque college, il y avoit de plus un Principal ou Moderateur, qui enseignoit quelquefois lui-même, et un Sous-principal. Au moins les choses étoient-elles ainsi établies dans le college de Bourdeaux.

XIX. Ce college étoit sans contredit un des plus brillans que l'on vit alors dans les Gaules. C'est l'idée qu'Ausone, qui en fit un des plus beaux ornemens, nous en donne par les éloges qu'il nous a laissés des Professeurs qui y enseignoient en ce siécle. Il nous en fait connoître au moins une trentaine, tant Rhéteurs que Grammairiens, Grecs et Latins, presque tous d'un merite distingué. Par le terme de Grammairien, comme nous l'avons déja remarqué ailleurs, on n'entendoit pas simplement alors un homme qui donne des préceptes pour parler et écrire correctement une langue. On y atachoit une idée plus relevée ; et on l'emploïoit pour signifier un Professeur des Belles-Letres. C'est pourquoi l'on donnoit quelquefois à ces Grammairiens les noms de Philologues, ou gens d'érudition. Le college de Bourdeaux s'étoit fait une réputation si éclatante, que les Savans des païs étrangers y venoient quelquefois chercher de l'emploi, et que les autres villes des Gaules et même celles de Rome et de Constantinople, vouloient avoir ou de ses Professeurs, ou au moins de ses Eleves pour enseigner chez elles. Il seroit trop ennuieux de vous faire ici le dénombrement de tous les éleves de merite, qui sortirent alors de ce college. Vous en pourrez remarquer plusieurs dans la suite de l'Histoire de ce siécle et du suivant. Il paroît par ce que nous en trouvons dans Ausone, que le college étoit commun et aux Chrétiens et aux Païens, et que le beau sexe y prenoit quelquefois des leçons publiques.

XX. Vous pouvez sans peine vous rapeller qu'elle étoit la situation et de la ville et des écoles d'Autun au siécle pré-

cedent. En celui-ci il paroît que l'on avoit rétabli les édifices
Pan. B. p. 116. 217. du collége. ' Mais on n'avoit point encore relevé toutes les
p. 140. 1. ruines de la ville. ' Cet ouvrage étoit réservé à la magnificence et à la générosité de l'Empereur Constantin, qui en 331 visitant cette ville, lui remit une partie des impôts, afin qu'elle pût être en état de travailler à son parfait rétablissement. Autun sensible à une faveur aussi signalée, députa Eumene à Tréves, pour rendre à ce Prince par une piece d'éloquence
p. 217. n. 23. les actions de graces de toute la Ville. ' Ce fut par les soins que prit cet illustre Orateur de continuer à y enseigner la Rhétorique, que le collége d'Autun recouvra son ancienne splendeur. Dès-lors plusieurs de ses éleves se distinguoient et dans le Barreau et dans les premieres charges de l'Empire. Il est vrai que depuis le tems d'Eumene on ne trouve plus rien pour l'Histoire de ce college. Mais s'il ne paroît pas avoir si bien soûtenu sa réputation pendant tout le cours de ce siécle que celui de Bourdeaux, il a au moins l'avantage sur ce dernier, d'avoir commencé avant lui à devenir célébre. Il vous souvient sans doute combien il l'étoit sous l'Empire de Tibere, et même dès long-tems auparavant, lorsque nos anciens Druides faisoient d'Autun le lieu le plus ordinaire de leurs conférences académiques.

XXI. A Toulouse, les écoles que vous y avez vûës établies aux siécles précédens, étoient florissantes en celui-ci, sur-tout
Aus. par. c. 3. p. 113. 114. pour l'art de bien parler. ' Ausone qui en son jeune âge y avoit étudié, nous aprend qu'Arbore son oncle maternel, après avoir plaidé avec réputation devant les Préfets des Gaules et d'Espagne, alla enseigner l'éloquence dans cette ville
Prof. c. 17. p. 177. sous l'empire du Grand Constantin. Après Arbore, ' Exupere autre habile Rhéteur donna aussi des leçons de Rhétorique
c. 19. 179. 180. dans le même collége. ' Sedatus y exerça les mêmes fonctions vers le milieu de ce siécle; et ses enfans après lui y remplirent
c. 17. p. 177. encore une chaire d'éloquence. ' De Toulouse Exupere passa à Narbone, où il continua d'exercer sa profession de Rhéteur, et où il eut la gloire de voir au nombre de ses disciples les Princes Dalmace et Annibalien. Presque au même tems qu'
c. 18. p. 178. Exupere y donnoit des leçons d'éloquence, ' Marcel y enseignoit les Belles-Letres. Quoique l'antiquité ne nous apprenne pas autre chose de ce collége, on ne doit pas douter qu'il ne répondît à la réputation de la ville, l'une des plus peuplées
c. 20. p. 180. 181. et des plus illustres des Gaules. Il en faut dire autant ' d'Auch

dans la Novempopulanie, où l'on ne voit paroître en ce siécle qu'un seul Professeur de Rhétorique, mais qui passoit pour un très-savant homme, et qu'Ausone regardoit comme son pere et son Maître.

XXII. Si jusqu'ici Poitiers n'avoit point eu d'écoles publiques pour l'instruction de sa Jeunesse, il en eut au moins vers le milieu de ce siécle. Avant que Gratien eût donné la loi dont nous avons parlé, touchant l'institution des Professeurs, on y voïoit comme dans les plus grandes Villes, une chaire pour les Belles-Letres et une autre pour l'éloquence. ' La premiere étoit remplie par un certain Anastase, qui n'aïant qu'un fort médiocre savoir, ne s'y fit pas beaucoup de réputation. ' Le Rhéteur Rufus, qui n'étoit guéres plus habile qu'Anastase, ocupoit la chaire d'éloquence sans la remplir. Mais il ne faut pas juger du merite de ce collége par celui de ces deux Professeurs. L'éloquence que l'on vit en S. Hilaire de Poitiers, est une preuve que l'on faisoit de bonnes études dans cette ville dès le commencement du siécle. ' Quelques Ecrivains modernes prétendent que ce Saint avant son Episcopat y avoit enseigné lui-même les Belles-Letres, et formé plusieurs disciples, qui se rendirent célebres dans la suite. Mais c'est ce que l'on avance sans aucune preuve certaine. Vers la fin de ce siécle ' on trouve des vestiges d'un collége à Angoulême, dont l'origine remonte sans doute plus haut. Tetrade qui avoit un talent particulier pour la poësie satyrique, y faisoit les fonctions de Professeur des Belles-Letres. Quoique l'Histoire de ce siécle ne nous aprene rien des autres colléges autrefois si fameux à Marseille, à Arles, à Lyon, à Besançon, il ne faut pas croire pour cela qu'ils en fussent moins brillans, encore (*) qu'on y eût cessé d'enseigner.

prof. c. 10. p. 169.

ep. 51. p. 36.

Egas. Bul. t. 1. p. 53. 56.

Aus. ep. 15. p. 626.

(*) *Peut-être faut-il lire* : encore moins.

XXIII. En général les écoles Gauloises étoient alors si célebres, que les païs étrangers, où l'on cultivoit même les études avec le plus de soin, en tiroient souvent des Professeurs pour soûtenir la gloire de leurs colléges. ' On sait que Patere, l'un de nos plus illustres Rhéteurs de la fin de l'empire de Constantin le Grand, enseigna à Rome où il forma plusieurs grands hommes à l'éloquence, *Doctor potentum Rhetorum*, dit Ausone. ' Quelque tems après vers 353, Tiberius Victor Minervius, après avoir donné des leçons publiques de Rhétorique à Constantinople, alla continuer la même profes-

Prof. c. 4 | Hier. ep. ad Hed. p. 168.

Hier. chr. l. 2. p. 184 | Aus. ibid. c. 1.

Aus. par. c. 3. p. 114. sion à Rome, où il s'acquit une très-grande réputation. ' Æmilius Magnus Arborius fut aussi apellé à Constantinople par l'Empereur Constantin, pour instruire les Princes ses enfans.

Aug. conf. l. 4. c. 14. n. 2 | l. 6. n. 21. not. ' A Rome on vit encore une chaire d'éloquence remplie par Icaire ou Hiere, homme très-éloquent en Grec et en Latin,

Aus. prof. c. 19. et fils de Théodore Secretaire d'Etat, illustre Gaulois. ' Les enfans du Rhéteur Sedatus enseignoient aussi la Rhétorique à Rome, lorsqu'Ausone faisoit l'éloge de leur pere. C'est selon

Sym. l. 9. ep. 83. toute aparence sous Minervius ' que le célebre Symmaque l'Orateur se forma à l'art de bien parler. A cette ocasion Symmaque se déclare grand partisan de l'éloquence Gauloise et allié de nos écoles. Il a même cru devoir aprendre à la posterité, qu'il étoit redevable de tout ce qu'il avoit d'éloquence à ce vieux Professeur d'Aquitaine, comme il le nomme.

Ibid. XXIV. ' Symmaque au même endroit parle avec éloge d'un autre savant Gaulois, dont il ne nous a pas conservé le nom, mais qu'il désigne assez clairement comme different d'Ausone pour qui on le pourroit prendre. Cet Anonyme étoit chargé de l'instruction d'un jeune Empereur plusieurs années avant la fin de ce siécle, ce qui ne peut mieux s'entendre que

l. 1. ep. 1. 88 | l. 3. ep. 50 | l. 6. ep. 34. de Valentinien II. Quelque-tems après ' les Gaules donnerent encore à Rome deux habiles Professeurs de Rhétorique : Pallade dont Symmaque releve beaucoup l'éloquence, et un autre Gaulois sans nom, qu'Eusebe ami de Symmaque avoit

Aus. prof. c. 23. p. 186. apellé. ' Avant que ces Rhéteurs enseignassent à Rome, Dyname natif de Bourdeaux professoit les Belles-Letres à Lerida en Espagne. Voilà une partie des grands hommes que fournirent nos écoles en ce siécle, pour soûtenir celles des pays étrangers. Mais si l'antiquité ne nous fait connoître que ceux-là, on n'aura pas de peine à croire qu'il y en eut beaucoup d'autres qui eurent le même avantage, et que les révolutions de tant de siécles ont dérobés à notre connoissance. De cet empressement des païs étrangers à tirer de nos écoles tant de Professeurs de Belles-Letres, il s'ensuit naturellement que la réputation de ces colléges devoit atirer dans les Gaules grand nombre d'Etudians de toutes les diverses Provinces de l'Empire. De sorte qu'il n'y a pas lieu de douter que plusieurs autres étrangers passionnés pour les letres, n'imitassent saint Jerôme et Bonose son compagnon, que vous avez vus venir à Tréves hanter nos Savans.

XXV. Après tout, ce n'est encore là que le moindre endroit

droit par où l'on peut connoître le mérite éclatant des écoles Gauloises en ce siécle. Pour en prendre quelque juste idée, il faut entrer dans le détail des poëtes, des orateurs et autres grands hommes de letres qu'elles formerent pour leur propre païs. Entre les orateurs on vit briller dès le commencement du siécle Eumene, cet illustre moderateur du collége d'Autun, et l'orateur anonyme panegyriste ordinaire du Grand Constantin, qui reviennent encore ici l'un et l'autre sur les rangs. Peu de tems après, Nazaire, qui avoit une fille qui ne lui cédoit en rien dans l'art de bien parler, se fit beaucoup de réputation par son éloquence. Tiberius Victor Minervius étoit non-seulement un très-habile rhéteur; il excelloit encore pour le panegyrique, et possedoit tous les talens qui font les bons orateurs. De même Censorius Atticus Agræcius passoit pour un des hommes d'éloquence le plus acompli qu'on vît dans les Gaules en son tems. Alcime qui paroît avoir été le panegyriste de Julien l'Apostat et de Saluste préfet des Gaules, surpassoit tous les autres par la force de son éloquence. Claude Mamertin fils d'un autre orateur de même nom, fut aussi un des panegyristes de l'Empire. Delphide, selon S. Jérôme, fit l'ornement des Gaules, tant par son éloquence, que par son talent pour la poësie. Ausone mérite aussi d'être compté entre les bons orateurs, aussi-bien que Drepane l'un des panegyristes du Grand Théodose. Axius Paulus ami d'Ausone n'étoit pas moins bon orateur qu'habile poëte. A tous ces orateurs latins joignez l'orateur grec panegyriste de Constantin le jeune.

XXVI. Nos poëtes en ce siécle n'étoient ni moins nombreux ni moins illustres que les orateurs. La plûpart de ceux-ci se mêloient de poësie comme d'éloquence. Delphide, commença dès sa plus tendre jeunesse à faire des vers, et remporta la palme pour la poësie à un âge peu avancé. Alcime étoit encore un excellent poëte. Citarius, qui étoit de Sicile, mais qui enseignoit à Bourdeaux, s'acquit la réputation de poëte comparable à Simonide pour la beauté de ses poësies gréques. L'Empereur Gratien, que nos Gaules sont en droit de regarder comme l'un de leurs plus illustres éleves, et qui savoit manier la plume comme l'épée, ne réüssissoit pas moins à faire des vers qu'à remporter des victoires. Syagre qui fut consul en 382, passoit aussi pour un poëte célebre. Axius Paulus excelloit dans le genre de pieces dramatiques, et Tetrade dans la

Satyre. Les pieces de celui-ci, au jugement d'Ausone, étoient comparables à celles de Lucille. Drépane que nous avons compté entre les orateurs, n'avoit pas moins de talent pour la poësie, que pour l'éloquence. Procule méritoit encore le titre d'habile poëte, quoiqu'il travaillât plus pour sa propre satisfaction que pour le public, à qui il avoit de la peine de communiquer les productions de sa muse. Theon qu'Ausone railloit finement quelquefois sur sa muse champêtre, ne laissa pas de passer pour assez bon poëte, puisque ses pieces étoient fort du goût d'Ausone. Mais le plus connu de tous nos poëtes de ce siécle, et celui sur lequel nous avons de quoi porter un jugement assuré, fut Ausone lui-même. Nous pouvons encore mettre au nombre de nos poëtes Gaulois le fameux Rufin ministre d'État sous Theodore (*) l'ancien, pour la fable de Pasiphaé en vers, que nous croïons être de lui.

(*) *Lisez* Theodose.

XXVII. Quant aux historiens qui se formerent dans nos colléges en ce IV siécle, on n'en connoit que très-peu, quoique le nombre en ait pu être considerable. Nous pouvons cependant y comprendre Eutrope, qui nous a laissé une histoire romaine, et que nous montrerons avoir été Gaulois. Les fastes consulaires d'Ausone, ses éloges des professeurs de Bourdeaux, avec ceux des principales personnes de sa famille, et les quatrains sur les vies des Empereurs, depuis Jules César jusqu'à son tems, meritent à leur auteur le titre d'historien. On croit aussi qu'Alcime fut l'historien de Julien l'Apostat; quoiqu'il y ait plus d'aparence qu'il ne fut que son panegyriste. On peut joindre à ce peu de nos historiens de ce siécle, S. Severe Sulpice et Protade qui commencerent à y fleurir, et qui dès ce tems-là entreprirent le dessein, l'un de son histoire sacrée, l'autre d'une histoire des Gaules, dont on ignore l'issuë. Pour ce qui est des médecins, on ne nous a conservé la mémoire que d'un très-petit nombre. Il est néanmoins certain d'ailleurs que nos anciens Gaulois étoient fort adonnés à la médecine. Outre Julius Ausonius pere du poëte Ausone, et le premier médecin de l'Empereur Valentinien I, ce siécle ne nous présente qu'Avitien son autre fils, homme d'esprit, mort à un âge peu avancé, et Marcel surnommé l'Empirique. Mais comme ce dernier vêcut jusques dans le siécle suivant, nous y renvoïons son histoire.

XXVIII. A tous ces grands hommes que nos colléges formerent en ce siécle pour la république des letres, nous

en pouvons joindre divers autres, qui pour n'avoir pas porté les titres pompeux de poëte et d'orateur, n'en ont pas moins fait d'honneur à leur patrie par leur éloquence et leur savoir. ' Arbore aïeul maternel d'Ausone étoit habile astronome, et possedoit par conséquent les Mathématiques. ' Nepotien qu'Ausone nous donne pour un célebre rhéteur, avoit aussi la réputation de grand philosophe. ' Tiberien qui étoit d'Aquitaine, et qui fut préfet des Gaules en 337, passoit pour un des plus éloquens hommes de son siécle. ' Saluste, autre préfet des Gaules sa patrie sous Julien l'Apostat, s'y fit admirer par la connoissance qu'il avoit des loix, et par ses ordonnances pleines d'équité. ' Hellesponce philosophe Gaulois méritoit au raport d'Eunape le second rang entre tous les sophistes de son tems, n'y aïant au-dessus de lui que le seul Chrysante. ' Victorius sousprincipal du collége de Bourdeaux avoit tout ce qui est nécessaire pour faire un savant, s'il avoit eu plus de goût et de discernement dans son genre d'étude. ' Théodore sécretaire d'Etat fut toûjours par son savoir et ses autres grandes qualités, au-dessus de toutes les dignités ausquelles il fut élevé. ' L'Empereur Valentinien II, l'un des plus illustres éleves de nos Gaules, qui l'eurent ensuite pour Souverain, avoit beaucoup d'éloquence, et avoit acordé aux muses une place honorable dans son palais. Mais vous jugerez encore mieux du merite de tous ces grands hommes, lorsque vous verrez leurs éloges en entier dans le cours de cette histoire.

Aus. par. c. Pros. c. 15. Hier. chr. p. 182 | Quint. decl. pr. P. Amm. l. 21. p. 274 | Till. Emp. t. 4. p. 505. Eunap. p. 283. 207. Aus. c. 22. Amm. l. 29. p. 548. 549. Sym. l. 4. ep. 56.

XXIX. Aussi ne faisons-nous que vous les indiquer dans ce discours. En voici néanmoins deux sur lesquels nous ne devons pas passer si légerement, aïant diverses choses à dire sur leur sujet, qui ne reviendront plus dans la suite. ' C'est Phronéme et Euphrase tous deux Gaulois, qu'Ammien Marcellin nous répresente comme deux hommes très-recommandables pour la grande connoissance qu'ils avoient des sciences et des beaux arts, *Institutis bonarum artium spectatissimi*. Sans nous faire connoître autrement l'honneur qu'ils firent aux letres, il nous aprend que Phronéme après l'invasion de Procope fut élevé à la dignité de préfet du Prétoire de Constantinople à la place de Césaire, et qu'Euphrase fut établi maître des offices. ' Ces deux Gaulois ne furent pas long-tems sans porter la peine de leur rebellion, en s'atachant à un usurpateur de l'Empire. Ils furent exilés dans les Gaules et abandonnés à la

Amm. l. 26. p. 462. p. 471.

discrétion de Valentinien I. Euphrase toutefois obtint sa grace. Mais il n'y en eut point pour Phronéme, parce qu'il avoit eu part aux bonnes graces de Julien l'Apostat; et il fut relegué dans la Chersonese. Nous ne disons encore rien des grands Hommes de letres, qui parurent dans l'Eglise des Gaules. Nous reservons à le faire plus à propos, lorsque dans peu nous vous exposerons l'état de cette Eglise en ce siécle.

XXX. Vous jugez sans peine que tant de savans en tout genre de literature ont dû laisser à la posterité quantité de monumens de leur savoir. Votre jugement est juste, et quoique nous n'aïons pas connoissance de tous ceux qu'ils ont laissés, ce que nous en connoissons, suffit pour le justifier. Mais il ne nous reste que très-peu de ces précieux monumens. Outre l'histoire d'Eutrope et le recueil des œuvres d'Ausone, nous n'avons de ce siécle en genre de literature profane, que quelques panegyriques. On nous en a conservé deux de l'orateur Eumene, qui sont les deux derniers qu'il prononça; les deux autres de cet orateur apartenant au III siécle, comme nous l'avons déja dit. Nous avons encore deux autres panegyriques d'un Anonyme à la louange de Constantin le Grand, et un troisiéme de Nazaire à la louange du même Empereur. L'Antiquité nous a aussi transmis l'oraison funebre de Constantin le jeune, prononcée en Grec par un Anonyme d'Arles. Il est encore venu jusqu'à nous deux autres panegyriques: l'un de Claude Mamertin panegyriste de Julien l'Apostat, et l'autre de Latinus Pacatus Drepanius panegyriste de Théodose l'ancien. Ce n'est là que la moindre partie de toutes les productions de la plume de nos savans Gaulois en ce siécle. Vous en allez être convaincu par le denombrement de celles que nous savons s'être perduës, sans parler de celles que nous ne connoissons pas.

XXXI. L'orateur Nazaire avoit prononcé au moins un autre panegyrique qui ne paroît plus aujourd'hui. Il ne nous reste rien des poësies gréques et latines de Citarius, ni de celles d'Alcime, non plus que des pieces d'éloquence de ce dernier, sur-tout celles où il louoit l'Empereur Julien et Saluste préfet des Gaules. Jule Ausone, Sibure et Eutrope avoient fait quelques écrits sur la médecine, qui nous manquent comme les précedens. Nous avons aussi perdu les diverses poësies de Procule et de Theon. De même l'on ne voit plus rien de celles de l'Empereur Gratien, qui se délassoit quelquefois des travaux de Mars par les dou-

ces ocupations des Muses. L'Antiquité s'est contentée de profiter des poësies d'Afranius Syagrius, sans nous en avoir conservé aucunes, non plus que des pieces dramatiques d'Axius Paulus, et de ses harangues ou déclamations. Il y avoit autrefois des satyres de Tetrade, que l'on ne trouve plus nulle part. Gregoire Préfet des Gaules avoit publié quelques pieces d'éloquence fort loüées par Symmaque, mais que nous n'avons point. Il s'est encore perdu plusieurs letres et diverses poësies du poëte Ausone. Il nous manque aussi les fastes qu'il avoit composés et conduits jusqu'à son tems. Nous n'avons point non plus quelques pieces de poësie qu'avoit laissées l'orateur Drepane. A tous ces ouvrages perdus ajoûtons encore les poësies profanes de S. Paulin de Nole avant sa pénitence, et le panegyrique de l'Empereur Théodose, qu'il composa dans sa retraite avant la fin de ce siécle.

XXXII. Vous voïez par l'énumeration de tous ces écrits quel étoit le génie dominant de nos Gaulois de ce siécle pour la literature. On se portoit particulierement à l'éloquence et à la poësie. L'une et l'autre n'étoient plus ce qu'elles avoient été dans les bons siécles. Elles se sentoient considérablement aprocher de leur vieillesse. L'éloquence ne laissoit pas néanmoins de conserver encore quelques traits de sa premiere beauté, mais elle étoit presque entierement déchue de cet air aisé, de cette maniere de s'exprimer noblement, de ce tour fin et délicat qu'on y découvroit autrefois et pour les pensées et pour l'arangement des termes. De même la poësie conservoit encore du feu et de l'élevation, comme il paroît par quelques pieces d'Ausone, sur-tout par sa Moselle. Mais quelle différence entre les vers de ce poëte et ceux d'Horace et de Virgile ! Quelle douceur, quelle harmonie, quelle délicatesse dans ceux-ci ! Quelle dureté, quelle mauvais son, quelle rudesse dans les autres ! L'histoire est le genre de literature qui se soûtint le mieux en ce siécle. Il avoit à la verité déja perdu de son ancienne majesté ; mais il ne laissa pas de retenir plus de ses premieres beautés que tout autre genre d'écrire. C'est de quoi il est aisé de juger et par l'histoire d'Eutrope, et par la vie de S. Martin que composa Saint Severe Sulpice avant la fin de ce siécle. On doit porter le même jugement du style épistolaire.

XXXIII. Vous avez aussi sans doute observé que nos Gaulois cultivoient encore avec quelque soin la langue Gré-

que. Il y en avoit des professeurs publics dans presque toutes les grandes villes des Gaules. Il est certain qu'à Bourdeaux en particulier il y eut des chaires pendant tout ce siécle pour des grammairiens grecs comme pour les latins. On trouve même des preuves qui font juger que cette langue étoit communément entenduë à Arles; puisqu'en quelques occasions les orateurs l'emploïoient en parlant en public. Pour la langue Latine, elle étoit encore la langue vulgaire dans toutes nos Gaules. Les femmes l'entendoient et la parloient comme les hommes. C'est en cette langue que S. Hilaire et S. Sulpice écrivoient, l'un à sa fille à Poitiers, l'autre à sa belle-mere à Tréves. Vous faut-il d'autres preuves de cette verité? Le fait
ul. vit. Mart. n. . p. 452. 455. suivant suffira pour la constater. ' Saint Sulpice décrivant de quelle maniere Défenseur Evêque d'Angers, celui des prélats assemblés qui s'oposoit le plus à l'élection de S. Martin pour remplir le Siége Episcopal de Tours, fut confondu en présence de tout le peuple, raporte ce trait d'histoire qui est devenu si fameux. Le lecteur du jour ne se trouvant point pour lire, un des assistans prit le Pseautier, et à l'ouverture du livre il lut ces paroles :*Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum et defensorem.* C'est ainsi qu'on lisoit alors ce verset du Pseaume 8, suivant l'ancienne Italique. A ces derniers mots le peuple, qui les entendoit par conséquent, s'écria tout d'une voix, voïant que Dieu se déclaroit d'une maniere si admirable en faveur de l'élection qu'il venoit de faire, et qu'il confondoit ceux qui s'y oposoient opiniatrément.

XXXIV. Après avoir exposé quel fut le progrès des sciences dans les Gaules en ce siécle, par raport à la literature prise en elle-même, il nous reste à montrer quelles en furent les suites par raport à l'Eglise. Il est hors de doute que l'Eglise n'en pouvoit tirer que de grands avantages ; car si la réligion a quelquefois servi à établir la connoissance et l'amour des letres, les letres à leur tour ont contribué à étendre et affermir la réligion. C'est un secours mutuel qu'elles se sont prêté en tous les tems dans nos Gaules comme ailleurs. Les letres y étant donc en ce siécle plus florissantes que jamais, l'Eglise y fut aussi dans sa plus grande splendeur. Les grandes villes qui n'avoient point encore eu d'Evêques, en eurent alors ; et le christianisme, qui étoit ordinairement concentré dans l'en-
0. p. 458. ceinte des villes, ' se répandit dans la campagne par l'éclat

des vertus et la solicitude des Evêques. C'èst ainsi que saint Martin, par exemple, remplit d'Eglises ou de Monasteres les environs de Tours, où regnoit auparavant une idolatrie grossiere. ' Embrun qui jusqu'ici avoit été sans Evêque, en eut un peu après le milieu de ce siécle. S. Marcellin étant venu d'Afrique dans les Gaules prêcher l'Evangile, en fut ordonné premier Evêque par S. Eusebe de Verceil. Il y convertit beaucoup de monde à la foi, et envoïa de-là deux de ses compagnons de voïage Domnin et Vincent fonder l'Eglise de Digne. ' Saint Domnin en fut le premier Evêque, et eut S. Vincent pour son successeur. Ces exemples suffisent pour faire juger de ce qui se passa dans les autres endroits des Gaules.

Boll. 2 c. apr. 751.

Till. H. E. t. 7. p. 563.

XXXV. Pendant que la lumiere de l'Evangile y achevoit de dissiper les tenebres du Paganisme, la réligion s'y fortifioit d'une maniere admirable dans les lieux où elle étoit déja établie. L'Eglise Gallicane s'aquit alors une si grande réputation et pour la science et pour l'integrité de la foi, ' que les Donatistes du parti de Majorin en Afrique voulurent avoir de nos Prélats, pour juges du different qu'ils avoient avec Cécilien de Carthage. Ils présenterent à cet effet en 313 une requête à l'Empereur Constantin, qui aïant choisi Saint Retice d'Autun, S. Materne de Cologne et S. Martin d'Arles, ' les envoïa à Rome pour terminer cette grande affaire avec le Pape S. Miltiade. Là s'assembla un Concile, où après ce Pontife nos Evêques Gaulois eurent la meilleure part à ce qui se fit. Les Donatistes y furent condamnés, et Cécilien absous. ' Ces Schismatiques mécontens de l'issuë du Concile de Rome, et ne voulant point se soûmettre à son jugement, demanderent un autre Concile plus nombreux, et prierent Constantin de le convoquer daus les Gaules. On leur acorda leur demande ; et le Concile se tint à Arles le premier jour d'Août 314. Il s'y trouva 33 Evêques des diverses provinces qui obeïssoient alors à Constantin parmi lesquels on compte 16 prélats Gaulois. Cécilien y fut encore absous, et ses acusateurs condamnés. On y regla plusieurs autres choses importantes, comme l'on verra dans l'histoire de ce Concile que nous donnerons en son lieu, et qui fournira de nouvelles preuves de la doctrine et de la suffisance de nos anciens Evêques.

Opt. l. 1. n. 22.

Eus. l. 10. c. 5 p. 391.

n. 392 | Auh. e. 43. n. 7.

Cons. t. 1. p. 1429. 1430.

XXXVI. Seulement il paroît tout-à-fait étrange que de tant de prélats célebres qui gouvernoient les Eglises des Gaules au commencement de ce siécle, et dont plusieurs avoient brillé

Leo, cod. can. p. 21 | Till. ibid. t. 6. p. 644.

dans l'affaire des Donatistes, ' il ne s'en trouvât qu'un seul au Concile de Nicée, qui se tint onze ans après celui d'Arles. C'est de quoi l'on ne sauroit rendre raison. Il paroît toutefois bien naturel qu'un de ces Evêques aïant fait le voïage pour se trouver à cette Sainte assemblée, plusieurs autres pouvoient également le faire. Cependant Nicaise que l'on croit avoir été Evêque de Die dans la Viennoise, fut le seul prélat Gaulois qui y assista. Il porta dans les Gaules la définition du Concile. Mais

Hil. de Syn. n. 91.

on eut si peu de soin de l'y répandre, que 25 ans après ' le symbole de Nicée n'y étoit plus connu. Il est au moins vrai que S. Hilaire de Poitiers n'en entendit parler qu'en Phrygie, où il fut relegué en 356. Ici revient assez naturellement ce que disoit le même Saint Hilaire en une autre ocasion differente.

. 63.

« ' L'Eglise Gallicane, c'est ainsi qu'il parloit, aïant eu le bon-
« heur et la gloire de conserver pure dans son cœur la foi qu'-
« elle avoit reçuë des Apôtres, ne se mettoit point en peine
« des professions de foi écrites sur le papier. Ses Evêques n'a-
« voient pas besoin de la letre, eux qui possedoient l'esprit de
« ce qu'elle contenoit. Il n'avoient que faire de rien écrire,
« parce qu'ils professoient hautement de bouche pour le salut
« ce qu'ils croïoient dans le cœur pour la justice. Il leur étoit
« inutile de lire étant Evêques ce qu'ils avoient apris n'étant
« encore que Neophytes. » Ils pouvoient donc se passer de la définition du Concile de Nicée, puisqu'ils croïoient et faisoient profession de tout ce qu'elle contenoit.

XXXVII. Telle étoit la situation de l'Eglise Gallicane, lorsque l'héresie d'Arius, qui prit naissance à Alexandrie vers 320, et qui depuis fit de si terribles ravages en Orient et en Occident, s'éforça de répandre son venin dans les Gaules. Mais elle y trouva nos Evêques munis contre ses traits empoisonnés, et eut en eux de puissans adversaires. A quelques-uns près foibles ou interessés qui souscrivirent à l'erreur, les autres fermes dans la foi, et généreux dans la défense, n'abandonnerent jamais les interêts de la verité ni le parti de S. Athanase son illustre défenseur. Il faut pourtant en excepter la chûte fatale qu'ils firent au Concile de Rimini, mais dont ils ne furent pas longtems sans se relever. Entrons dans quelque détail, autant que notre dessein le pourra permettre. S. Athanase aïant été banni à Tréves, comme nous l'avons déja dit, il y fut reçu avec beaucoup d'honneur et de charité par S. Maximin Evêque du lieu, qui le consola dans son exil, et l'imita depuis dans la défense

de

de la foi. ' Ce fut pour soûtenir les interêts de ce S. Prélat, et de la vérité persecutée en sa personne, que S. Maximin assista en 347 au Concile de Sardique, à la convocation duquel il avoit eu beaucoup de part. ' Là son zéle pour la foi de la consubstantialité lui fit mériter les excommunications et les anathemes des Eusebiens. ' C'est pourquoi S. Athanase plus par justice que par reconnoissance, le met au nombre des hommes Apostoliques de son tems, dont la foi étoit à l'épreuve et de l'erreur et de la foiblesse.

Conc. t. 2 p. 670-679.

p. 697. 698.

Ath. ep. ad. episc. Æg. n. 8.

XXXVIII. Paulin son successeur dans le siége episcopal de Tréves, ne fit paroître ni moins de zéle ni moins de fermeté. En 353 l'Empereur Constance aïant fait assembler un Concile à Arles pour y faire condamner S. Athanase, ce Prince y assista lui-même en personne, afin d'imprimer plus de terreur par sa présence, menaçant même d'exil ceux qui refuseroient de souscrire la condamnation de ce grand Evêque. Vincent de Capoue légat du pape Libere, et les autres prelats intimidés par la présence et les ménaces de l'Empereur, signerent la condamnation d'Athanase. Paulin seul refusa généreusement d'y souscrire ; et pour prix de sa fermeté il fut relegué en Phrygie, où il mourut en 358. Préferant ainsi l'exil à une lâche complaisance pour un Prince qui pouvoit tout ce qu'il vouloit, et aïant ainsi résisté le premier à la tyrannie des Ariens, il eut l'avantage de donner à tout l'Occident l'exemple d'une générosité vraiment episcopale. Ce Concile qui mérite à juste titre le nom de brigandage, fut comme le signal ou le coup d'essai de la persecution Arienne contre l'Eglise latine. Bien-tôt elle se trouva dépouillée de tout ce qu'elle avoit d'Evêques saints et généreux. L'Italie se vit enlever le pape Libere, S. Denys de Milan, S. Eusebe de Verceil, Lucifer de Cagliari, qui furent bannis aux extrémités de l'empire. De même l'Espagne se vit aracher plusieurs de ses prélats, entre autres le grand Osius, le plus bel ornement de cette Eglise. Nous omettons ce que Saint Athanase et tant d'autres Evêques d'Egypte et d'Orient souffroient depuis plusieurs années pour la même cause.

XXXIX. Pendant que toute l'Eglise combattoit ainsi pour la divinité de J. C. l'Eglise Gallicane eut le bonheur d'entrer dans ces saints combats. Animée et soûtenuë par l'exemple et le courage de S. Paulin de Tréves et de S. Hilaire de Poitiers, elle eut encore la gloire de soûtenir presque seule tous les efforts des Ariens, et l'on peut dire qu'elle fut celle de toutes

les Eglises qui se signala contre eux avec le plus de zéle et le plus de succès. Saturnin Evêque d'Arles, bien loin de suivre les traces de ces illustres Confesseurs, se rangea du côté des Ariens. Ce prélat dévoüé à toutes les volontés de l'Empereur, et aussi corompu dans les mœurs que dans la doctrine, aïant juré comme les autres Ariens la perte de saint Athanase, il le condamna dans un Concile de plus de 380 Evêques assemblés à Milan au commencement de l'année 355. Comme il avoit des liaisons étroites avec Ursace et Valens, deux des principaux chefs des Ariens, la plûpart des Evêques des Gaules, S. Hilaire à leur tête, se séparerent de sa communion. Saturnin cherchant à se venger de cet affront, comme il prétendoit, trouva moïen de faire assembler un Concile à Besiers en 356. S. Hilaire toûjours plein de zéle pour les interêts de la foi, ne manqua pas de s'y trouver; et sa présence y fut d'un grand poids. Il y dénonça avec beaucoup de fermeté les protecteurs de l'héresie, et invita les Evêques assemblés à en prendre connoissance.

XL. Mais les Héretiques qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point souffrir que S. Hilaire fût écouté. Ils allerent encore plus loin. S'apercevant sans peine qu'ils auroient toûjours en lui un adversaire puissant et incommode, ils formerent le dessein de le mettre hors d'état de leur nuire. Pour y mieux réüssir, ils eurent recours au mensonge et à l'imposture, ressources ordinaires aux ennemis de la verité. Saturnin que la dénonciation faite par St Hilaire regardoit personnellement, dressa une fausse rélation de ce qui se passoit dans l'assemblée, et l'envoïa à l'Empereur Constance le protecteur déclaré des Ariens. Cet artifice lui réüssit. Il obtint du Prince, à qui il avoit fait entendre tout ce qu'il avoit voulu, un ordre pour bannir S. Hilaire et l'envoïer en Phrygie, ce qui fut exécuté sans retardement. Ce saint prélat ne se trouva pas le seul dans le Concile, qui s'oposât à l'héresie. Rodane Evêque de Toulouse s'y déclara généreusement aussi pour la foi orthodoxe trahie et persecutée, et mérita le même sort que S. Hilaire. Il fut banni avec lui, et mourut dans son exil comme S. Paulin de Tréves. Vous verrez dans la suite bien d'autres marques du zéle et de la générosité de nos Evêques contre l'erreur.

XLI. En effet, quoique les Eglises des Gaules eussent perdu par le banissement de S. Hilaire leur plus illustre ornement

et leur plus ferme apui, elles ne laisserent pas de se conserver dans la pureté de la foi, et de fermer toutes les avenuës à l'héresie. ' Les Evêques Gaulois unis en esprit avec lui, et toûjours attachés à la même foi, rejetterent constamment la communion de Saturnin auteur de son éxil. Ils rejetterent avec la même fermeté la seconde formule de foi dressée à Sirmich en 357 par les Ariens, formule que saint Hilaire qualifie de blasphéme d'Osius et de Potame, parce qu'on l'atribuoit particulierement à celui-ci, et que l'autre avoit eu le malheur de la souscrire. Le venin de l'erreur s'y montroit de lui-même; et les bons Catholiques n'eurent pas de peine à l'y découvrir. On y établissoit ouvertement et sans détour l'héresie d'Arius, en retranchant le mot non-seulement de *consubstantiel,* mais encore celui de *semblable en substance,* et ' en soûtenant comme un dogme de l'Eglise catholique, que le Pere est plus grand que le Fils en honneur, en dignité, en gloire, en majesté. ' Que s'il s'y trouvoit quelques termes communs et à la verité et à l'erreur, il y en avoit beaucoup d'autres dont l'impieté paroissoit visiblement. En un mot la perfidie d'Ursace, de Valens et de Potame s'y faisoit sentir d'une maniere palpable. ' Il couroit aussi d'autres écrits manifestement impies de la part de quelques-uns de ceux qui avoient envoïé cette formule dans les Gaules.

Hil. de syn. n. 2 10.

Pheb. p. 302. 2.

p. 300. 2.

p. 304. 1.

XLII. Quand elle n'auroit pas été si visiblement mauvaise, nos Evêques n'auroient eu garde de la recevoir. Il auroit suffi, ou qu'ils y eussent aperçu une duplicité envelopée, ' qui auroit donné lieu à interprêter en mal des termes qui étoient susceptibles d'un bon sens, ou qu'ils y eussent trouvé quelque chose contraire aux dogmes catholiques. Car ils étoient persuadés que recevoir un seul article de cette nature, ç'auroit été perdre entierement la foi. ' Ils ne se contenterent donc pas de resister à ce dernier effort que l'héresie faisoit pour les abatre avec la même vigueur qu'ils avoient déja fait paroître contre ses premieres ataques; ils eurent encore la force de condamner hautement cette indigne formule de Sirmich. Ce fut dans un Concile assemblé en 358, que les Evêques des Gaules la rejetterent et anathematizerent. Mais nous n'avons ni la letre synodique, ni les autres actes de ce Concile. On ne sait pas même en quel endroit il fut tenu, ni quels Evêques y assisterent. ' Mr Delalande le met à Vaison, et le compte pour le premier Concile tenu en cette ville Il nomme entre les Evêques

p. 302. 1.

Hil. ibid. n. 2. 3.

Concil. supp. p. 3 1.

qu'il prétend y avoir assisté Nectaire de Vienne, S. Phebade d'Agen, S. Servais de Tongres, et Gavidius qu'il fait Evêque de Perigueux. Mais tout cela est avancé sans aucune preuve certaine, et ce Gavidius que nous verrons paroître au Concile de Rimini, ne pouvoit être alors Evêque de Perigueux, dont le siége était rempli par Paterne fameux Arien.

XLIII. Au défaut de la letre synodique et des autres actes de ce Concile, ' il nous reste un traité de S. Phebade Evêque d'Agen, qui est un illustre monument du courage de nos Evêques de ce tems-là. On y trouve réfutée avec beaucoup d'esprit, de solidité et d'érudition cette seconde formule de Sirmich, ' qu'il dit meriter la qualification non de profession de foi, mais de perfidie. Il y parle autant au nom des autres Evêques Gaulois, qu'en son nom propre, et y découvre d'abord avec beaucoup de pénétration les subtilités étudiées, les équivoques affectées, et les expressions tortueuses, sous lesquelles ils cachoient le venin de l'erreur. Ensuite il passe à montrer qu'ils la proposoient même en quelques endroits sans détour ni ménagement. Enfin après y avoir établi par les passages de l'Ecriture les dogmes catholiques de l'Incarnation et de la Trinité, S. Phebade conclut ainsi : « ' C'est ce que nous » croïons, c'est ce que nous professons, parce que c'est ce que » nous avons reçu des Prophétes, ce que nous annoncent les » Evangelistes, ce que nous ont enseigné les Apôtres, ce que » les Martyrs ont confessé dans leurs souffrances. Nous sommes » si fortement atachés à cette foi, que si un Ange même du » ciel nous annonçoit le contraire, nous lui dirions anathême. » Et comme l'on objectoit à nos Evêques la chûte du grand Osius, afin de leur faire quelque impression, S. Phebade répond judicieusement, qu'un tel exemple ne peut prescrire contre tant de preuves incontestables. D'ailleurs tout le monde sait, ajoûte-t'il, ce qu'il a cru jusqu'ici, et avec quelle constance il a toûjours condamné les Ariens. Que s'il a été près de 90 ans dans l'erreur, je ne croirai jamais qu'à un si grand âge il ait rectifié ses sentimens. Que s'il ne commence qu'aujourd'hui à être dans la vraïe foi, que doit-on penser de ceux qui sont déja morts dans la même croïance? Et qu'auroit-on pensé de lui-même, s'il eût quitté le monde avant l'assemblée de Sirmich où il est tombé?

Till. II. E. t. 6. p. 427.

Pheb. p. 300 305.

p. 303. 1.

XLIV. ' Bien-tôt l'éclat de cette générosité épiscopale se répandit dans les Eglises des païs éloignés, et y eut un heu-

Hil. de Syn. n. 3.

reux succès. Aïant pénetré en Orient, il y reveilla les esprits de quelques prélats; et leur inspirant de la honte d'avoir si long-tems souffert l'acroissement de cette héresie, sans y résister, il les porta à y oposer quelques decrets en faveur de la verité. ' Ce fut en cette ocasion que Basile d'Ancyre et quelques autres Evêques qui passoient pour demi-Ariens, tinrent un Concile à Ancyre en 358, un peu avant Pâque. D'abord ils y firent un anathême contre la Consubstantialité, mais ils le suprimerent bien-tôt après; et ils condamnerent les blasphêmes les plus grossiers de l'Arianisme. Ils obtinrent même de Constance la supression de la seconde formule de Sirmich, et l'exil des principaux et des plus impies entre les Evêques Ariens. ' Pour revenir à nos prélats Gaulois, ils persisterent constamment à refuser leur communion à Saturnin d'Arles; et toûjours inviolablement atachés à S. Hilaire, ils lui écrivirent des letres de communion, pour lui témoigner qu'ils prenoient part à son exil par l'union d'une même foi et d'un même esprit. Ils lui aprirent en même tems ce qu'ils avoient fait contre la formule impie de Sirmich, dont nous venons de parler.

Till. ibid. n. 7. p. 444.

Hil. ibid. n. 2.

XLV. C'est ainsi que la foi se conservoit et triomphoit même dans l'Eglise des Gaules par le zéle de nos Evêques, tandis qu'elle tomboit en Orient par la perfidie des Eusebiens et la lâcheté des Orientaux. ' C'est sur quoi S. Hilaire les felicite dans son livre des synodes qu'il écrivoit en Phrygie, et qu'il leur adressa du lieu de son exil, pour leur aprendre ce qui se passoit en Orient. « Les Eglises orientales, leur dit-il, sont » dans un tel peril, qu'il est rare d'y trouver même parmi les » Evêques cette foi que je vous raporte. Je vous parle comme savant de ce que j'ai ouï et de ce que j'ai vu moi-même. » Hors l'Evêque Eleuse et quelques prélats avec lui, la plus » grande partie des dix provinces d'Asie où je suis, ne connoissent point Dieu, ou ne le connoissent que pour le blasphémer... Tout est plein de scandales, de schismes et d'infidelité... Au milieu de ce désastre, que vous êtes heureux » d'avoir conservé dans sa pureté la foi apostolique, d'avoir » ignoré jusqu'ici ces professions écrites, et de vous être contentés de professer de bouche ce que vous croïez de cœur! » ' O qu'il vous est glorieux de ne vous être jamais départis de » la véritable foi! Que votre réligion établie sur la solidité de » la pierre vous fait d'honneur, et qu'il est beau pour vous d'être

n. 63.

num. 2.

» demeurés fermes et inébranlables au milieu des tempêtes! »

XLVI. Helas! qui se seroit atendu qu'une foi aussi pure, aussi animée, aussi triomphante se seroit un jour éclipsée? Cela n'est pourtant que trop vrai. Le Concile de Rimini tenu en 359, au même tems que celui de Seleucie en Isaurie, fut le nuage fatal qui obscurcit, quoique pour peu de tems, cette brillante lumiere. Nos Evêques firent un personnage trop éclatant dans cette assemblée, pour n'en pas rapeller ici quelques traits. Nous suivrons dans ce que nous en allons dire, S. Severe Sulpice, qui savoit ce qui s'y passa de la bouche même d'un des Evêques qui y avoient assisté. ' Ce Concile fut convoqué des Evêques d'Italie, d'Illyrie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules et de la Grande Brétagne, c'est-à-dire, de tout l'Occident, au nombre de 400 ou environ. Le dessein qu'avoit l'Empereur dans cette convocation, étoit de réünir tous les Evêques dans le même point de croïance. Afin que personne ne pût s'excuser d'assister à cette assemblée sous prétexte de la dépense, le Prince fournit aux frais du voïage. Mais les Evêques d'Aquitaine piqués d'une noble générosité, ne voulurent point profiter de cette faveur. Entre ceux-ci se trouvoient ' S. Phebade ou Fegade d'Agen, et Gavidius dont on ignore le siége. Des autres Evêques Gaulois on ne nomme que Saint Servais ou Servation de Tongres. ' Parmi tous les Prélats qui composoient le Concile, il n'y en avoit d'Ariens déclarés tout au plus que 80. Tous les autres étoient Catholiques, aussi atachés à la foi, que ces 80 étoient livrés à l'héresie.

Sul. hist. l. 2. n. 67 p. 899-401.

n. 59. p. 408.

n. 57. p. 402.

p. 403.

XLVII. ' D'abord les Catholiques ouvrirent une voie qui réüssit mieux à leurs adversaires qu'à eux-mêmes. Ils firent une députation de dix d'entre eux vers l'Empereur, pour lui répresenter que les sentimens des uns et des autres étant aussi différens sur la foi, il n'y avoit pas moïen de communiquer avec des Héretiques. Ceux-ci à l'imitation des Catholiques députerent aussi dix de leur cabale vers Constance. Mais plus avisés que les autres, ils choisirent pour cet effet les plus anciens d'entre eux, gens rusés, pleins d'artifices, et acoutumés depuis long-tems à la perfidie. Ils n'eurent pas de peine à trouver par-là plus de credit sur l'esprit du Prince, déja tout à leur devotion, que les députés Catholiques, qui étoient de jeunes Prélats sans experience et peu sur leurs gardes. ' L'Empereur en renvoïant ceux-ci, les chargea d'une formule de foi envelopée sous des termes trompeurs, qui montroient en apa-

n. 59. p. 907.

rence un sens orthodoxe, mais qui en effet contenoit tout le venin de l'héresie. Car sous une raison specieuse cette formule abrogeant le terme de substance comme ambigu, témerairement emploïé par les Peres, et non usité dans l'Ecriture, elle tendoit à empêcher que l'on ne crût le Fils de la même substance que le Pere. De sorte que la formule établissoit bien la ressemblance entre l'un et l'autre; mais la fraude qui y étoit artificieusement cachée, consistoit en ce que faisant le Fils semblable au Pere, elle ne le faisoit pas égal à lui. (*)

(*) *Errat.* Semblable.

XLVIII. ' Les Députés ainsi renvoïés avec injonction de s'unir de communion avec les Ariens, le préfet Taurus modérateur du Concile reçut ordre de ne le point dissoudre, ' que tous les Evêques n'eussent signé la formule. L'ordre ajoûtoit que s'il s'en trouvoit qui refusassent de souscrire, on les exilât, pourvû néanmoins que leur nombre n'allât pas au-delà de 15. Les Députés qui paroissent avoir été gagnés les premiers, eurent beau prier les Evêques assemblés de ne pas irriter la colere de l'Empereur; ce fut en vain. Les Catholiques persévérerent à refuser de communiquer avec les Ariens. Mais cela ne dura pas. Si-tôt que l'on eut connoissance des ordres menaçans du Prince, le trouble commença à saisir les esprits. Au trouble succeda la crainte, et la deroute ne tarda pas à suivre. Bien-tôt la plûpart des Catholiques se laissant vaincre peu à peu, soit par pusillanimité, soit par l'ennui de se voir éloignés de leurs Eglises, se rangerent du parti de leurs adversaires, dont le nombre grossissoit tous les jours depuis le retour des Députés. Et aïant une fois commencé à lâcher pied et à perdre courage, ils se joignirent par troupes aux Ariens, sans rougir de leur désertion criminelle.

Sul. hist. l. 2. n. 59. p. 406. 407.

p. 408.

XLIX. ' De tant d'Evêques ennemis de l'Arianisme qui composoient ce Concile, il ne s'en trouvoit plus que vingt qui demeurassent fermes. Mais plus ils voïoient leur nombre diminuer, plus ils s'armoient de courage. S. Phebade et Saint Servais se signaloient entre tous les autres par leur constance et leur fermeté. ' Le modérateur du Concile, homme ambitieux et adroit pour venir à bout de ses vûës, à qui l'Empereur avoit promis le consulat pour prix de son adresse à faire tomber les Orthodoxes, ' voïant ses esperances presque tombées, fit tous les personages qu'il crut propres à mériter la récompense qu'on lui avoit promise. N'aïant pu intimider ce peu de bons Evêques ni par la crainte ni par les menaces, il s'éforça

Ibid.

p. 400.

p. 408.

de les atendrir par ses prieres et ses larmes. Et cet artifice ne lui aïant pas réussi, il vint à faire le philosophe, ou si l'on veut le théologien, afin d'essaïer de convaincre par le raisonnement ceux qu'il ne pouvoit ni fléchir ni abatre. Il leur proposa l'exemple de la multitude, et prétendoit que le grand nombre devoit être une autorité suffisante pour les déterminer. ' Mais tout ce qu'il sut metre en œuvre fut inutile. S. Phebade à la tête des autres déclara généreusement qu'il ne recevroit jamais de formule dressée par les Ariens; qu'il étoit tout disposé à aller en exil, et à subir tout autre suplice que l'on voudroit. Heureux s'il eut persévéré dans cette sainte résolution!

Sul. hist. l. 2. n. 59. p. 409.

Ibid. L. Mais que la foiblesse de l'homme est grande! ' Quelques jours s'étant passés à combatre de la sorte, celui qui avoit si généreusement resisté aux efforts et aux artifices d'un préfet armé de toute l'autorité de l'Empereur, se laissa aller aux persuasions frauduleuses d'Ursace et de Valens. ' Ces deux fourbes pour le gagner, lui proposerent d'ajoûter à la formule ce que lui et les autres Evêques de son sentiment jugeroient à propos, et promirent de passer leur addition. Les Catholiques fatigués de la longueur du Concile, et desirant de metre fin à cette grande affaire, trouverent la proposition raisonnable et l'accepterent. S. Phebade et S. Servais se mirent donc en devoir de dresser des formules, dans lesquelles ils condamnoient Arius avec toute son héresie, et déclaroient le Fils de Dieu égal au Pere, et Eternel comme lui. Alors Valens faisant l'homme officieux, leur suggera d'y ajoûter les mots suivans, qui renfermoient la fraude, sans la montrer : Que le Fils de Dieu n'est point une créature comme les autres créatures. La fraude eut son effet; et nos Evêques donnerent dans le piége sans s'en apercevoir. Car en niant que le Fils fût une créature comme les autres, on ne laissoit pas de le reconnoître réellement pour créature, mais pour une créature plus excellente. ' C'est ainsi que finit ce Concile, heureux dans son commencement, et déplorable dans sa fin. ' Après tout, nul des deux partis n'avoit sujet ou de se croire vaincu, ou de se flater d'être victorieux. En effet, si les souscriptions étoient pour les Ariens, tant de formules rejettées, où se montroit l'héresie, déposoient en faveur des Catholiques. ' Cependant la clause que Valens avoit fait ajoûter n'étant pas d'abord entenduë, ce ne fut qu'après un certain tems qu'on s'aperçut de la fraude qu'elle cachoit.

p. 410.

p. 411.

p. 410.

p. 411.

LI. L'issuë du Concile de Seleucie ne fut gueres plus heureuse,

reuse, que la conclusion de celui de Rimini. Seulement St. Hilaire de Poitiers, dont il semble que Dieu n'avoit permis l'exil, que pour le mettre dans l'ocasion de se trouver à cette assemblée d'Evêques Grecs et Orientaux, y soûtint toûjours avec autant de constance que de zéle la verité orthodoxe abandonnée par presque tous les autres. La chûte de tant d'Evêques à la fois dans l'un et l'autre Concile tenu en même tems, ' fit apercevoir au monde entier, selon l'expression de St. Jerôme, que sans y penser il étoit devenu Arien. ' C'est ce qui a fait dire aussi à Vincent de Lerins, que le poison de l'Arianisme aïant infecté presque tous les Evêques de l'Occident, il s'étoit répandu non dans une petite partie de la terre, mais dans presque tout l'univers. L'Eglise ne laissoit pas néanmoins de briller au travers de cet obscurcissement presque général de la foi. Elle brilloit dans ce peu de généreux Evêques, qui aïant préferé leur devoir à leur répos, et l'exil aux bonnes graces d'un Empereur Arien, souffroient une persécution ouverte, sans y succomber. Elle brilloit dans ces pieux solitaires de l'Egypte formés par le grand Antoine l'ennemi implacable de l'Arianisme. ' Elle brilloit enfin dans une multitude de simples fidéles, qui conservoient avec toute la diligence imaginable la foi de leurs peres, tandis que leurs Pasteurs ou l'abandonnoient par foiblesse, ou la sacrifioient honteusement à leurs propres interêts.

n. 58. p. 407. 409.

Hier. in Lucif. l. . num. 6.

Vinc. Lir. n. 4. p. 319.

Sul. ibid. n. 55. p. 391.

LII. Graces à Dieu un si grand scandale ne dura pas longtems, et l'Eglise des Gaules eut la gloire d'être la premiere qui y aportât un remede salutaire. Dès l'année suivante 360, S. Hilaire de retour à son Eglise, où l'Empereur crut devoir le renvoïer, pour éloigner de l'Eglise d'Orient le fleau le plus terrible des Ariens, ' il travailla à rapeller tout le monde à la pénitence. Quelques autres étoient d'un avis différent, ne voulant pas que l'on admît à la communion ceux qui avoient eu le malheur de se laisser aller à la séduction. Mais le sentiment de S. Hilaire prévalut, comme le plus sage et le plus conforme à l'esprit de l'Eglise. Ce grand Evêque assembla donc à cet effet plusieurs Conciles dans les Gaules, où l'on condamna ce qui s'étoit fait à Rimini. De sorte que presque tous les Evêques reconnurent et retracterent l'erreur où ils étoient malheureusement tombés. De tous ces Conciles nous ne connoissons que celui qui se tint à Paris en 361, et dont vous aurez l'histoire dans la suite. Au même tems que l'on travailloit

n. 60. p. 417. 413.

à réparer le scandale de Rimini, il se présenta un autre mal très-dangereux, qui tiroit son origine des maximes outrées de quelques Evêques, sur-tout de Lucifer de Cagliari, dont le zéle mal reglé tendoit à faire autant de désesperés qu'il y avoit de pénitens. Il falut donc remedier à ce second scandale. ′ C'est ce qu'entreprit l'Evêque Paul, qui nous paroît le même que le prélat de ce nom qui gouvernoit alors l'Eglise de Paris, et qui publia un traité pour tâcher de consoler les pénitens, et les exhorter à ne se laisser pas aller au désespoir par un excès de tristesse mal entenduë.

Genn. scri. c. 31. p. 16.

LIII. Depuis que les Evêques des Gaules se furent relevés de leur chûte, ils témoignerent plus de zéle que jamais contre l'héresie d'Arius, et ne laisserent passer aucune ocasion sans le signaler. Nous verrons ailleurs ce que fit Saint Hilaire contre Auxence de Milan. ′ Dans la suite deux autres Evêques d'Italie Pallade et Secondien continuant à soûtenir l'Arianisme, l'Empereur Gratien assembla contre eux en 381 un Concile à Aquilée. Nos évêques Gaulois voulurent y prendre part, et y députerent Saint Just Evêque de Lyon, Constance d'Orange, Procule de Marseille, Théodore d'Octodure ou Martigni dans le Valais, Domnin de Grenoble et Amance de Nice. S. Valerien d'Aquilée présida au Concile ; mais Saint Ambroise en fut l'ame, et conduisit toute l'action. L'héresie d'Arius y fut solennellement proscrite, et les deux Evêques Ariens avec un prêtre nommé Attale condamnés et déposés du sacerdoce. ′ Le Concile écrivit sur cela aux Evêques des Gaules une letre très-glorieuse à leur mémoire, pour les remercier des députés qu'ils lui avoient envoïés. Cette letre se trouve parmi celles de S. Ambroise ; et ce grand Evêque qui l'avoit écrite au nom du Concile, y dit que l'atachement qu'ont toûjours eu les Evêques des Gaules pour l'ancienne doctrine, a donné beaucoup de poids et d'autorité aux décisions de l'assemblée. *Præscripta majorum sequentes non mediocre addidistis pondus sententiis nostris, cum quibus etiam vestræ Sanctitatis convenit professio.*

Amb. act. aq. p. 786. 787. 805.

ep. 9. 12. 1.

LIV. S. Ambroise se trouvoit si bien des lumieres de nos Evêques Gaulois, qu'il étoit atentif à en profiter dans les ocasions. ′ La fameuse héresie de Jovinien l'aïant obligé d'assembler en 390 un Concile à Milan, où se trouvoient alors Théodore d'Octodure et Constance d'Orange, dont nous venons de parler, le S. Prélat voulut qu'ils fussent de l'assemblée, et

ep. 42. n. 14.

qu'ils eussent part à la condamnation de l'erreur et au triomphe de la verité. Leurs noms se lisent avec ceux de S. Ambroise et des autres peres du Concile dans la letre écrite au pape Sirice à ce sujet. C'est sans doute les mêmes Evêques Gaulois, avec lesquels le même S. Ambroise dit ailleurs qu'il tenoit un autre Concile, lorsqu'on lui aporta la nouvelle du meurtre de Thessalonique. Cette derniere assemblée, dont parle ici S. Ambroise, regardoit la grande affaire des Ithaciens, comme nous dirons dans peu. Ce n'étoit pas seulement dans les Conciles et les Conférences familieres, que ce grand Evêque de Milan consultoit nos Evêques Gaulois ; il le faisoit encore par écrit. On sait qu'il avoit lié commerce de letres avec quelques-uns, nommément S. Phebade d'Agen et S. Delphin de Bourdeaux. L'histoire ne nous a pas conservé la connoissance des autres. ep 51. n. 6.

LV. A peine les Evêques des Gaules commençoient-ils à respirer, après tous les mouvemens et les fatigues que leur avoit causé l'Arianisme, qu'ils se virent engagés derechef dans de nouveaux combats pour le maintien de la verité. L'héresie des Priscillianistes aïant commencé à se faire connoître sur la fin de ce siécle, leur fit naître l'ocasion d'exercer le zéle qu'ils avoient si souvent fait paroître pour la défense de la foi. Cette héresie se répandit particulierement en Espagne par les artifices d'un certain Marc Egyptien, qui séduisit une femme nommée Agape, et ensuite un rhéteur nommé Elpide. Ceux-ci instruisirent Priscillien homme noble et riche, dont cette secte prit le nom. [a] Ils l'ordonnerent depuis Evêque de Labine, ou Labile que l'on croit être Avila compris alors dans la Galice. Hygin ou Adhygin Evêque de Cordouë fut le premier qui poursuivit ces héretiques. Mais il se laissa depuis honteusement corrompre, et les reçut à sa communion. Pour arrêter le cours de cette héresie, qui avoit déja infecté la plus grande partie de l'Espagne et même quelques Evêques, nommément Instantius et Salvien, nos Evêques d'Aquitaine, qui étoient alors du département de l'Espagne, s'assemblerent à Saragoce en 380, avec les Evêques Espagnols. Parmi les Evêques Gaulois qui se trouverent à ce Concile, les plus distingués étoient S. Phebade d'Agen, qui est nommé le premier, et S. Delphin de Bourdeaux. On y condamna Elpide et Priscillien laïque, et les Evêques Instantius et Salvien. On y excommunia Hygin de Cordouë, qui avoit reçu les héretiques

Sul. ibid. n. 61. p. 417. 419.

Pros. chr. p. 734.

[a] Sul. ibid. n. 63.

n. 62. p. 420. 422.

Conc. t. 2. p. 1009. 1231. Sul. ibid. | Till. H. E. t. 8. p. 499.

après les avoir dénoncés le premier. On y fit aussi huit Canons dans lesquels on établit une doctrine et une discipline oposées aux erreurs des Priscillianistes.

LVI. Après l'Espagne, les Gaules furent le théatre où cette secte fit plus d'éclat. Aug. Hier. 70. ′ Elle étoit caracterisée par un mélange confus et horrible de toute sorte d'impietés, qui s'y étoient Pros. ibid. ramassées comme dans un cloaque. ′ Ceux qui la suivoient, étoient tout ensemble Gnostiques, Manichéens, Marcionites, Sul. ibid. n. 61. 65. p. 420. 429. Sabelliens, Photiniens. A la corruption dans le dogme, ′ ils joignoient des mœurs aussi corrompuës que leur doctrine, quoique sous un extérieur reglé, modeste et même severe.

n. 63. p. 22. 423. ′ Après leur condamnation dans le Concile de Saragoce, dont nous venons de parler, Priscillien et quelques-uns de ses principaux sectateurs allerent en Italie y chercher de l'apui. Ils prirent leur route par l'Aquitaine, où aïant été fort bien reçus par les ignorans, ils y répandirent les semences de leurs erreurs, sur-tout à Eause, dont le peuple étoit comme naturellement porté à la pieté. S. Delphin Evêque de Bourdeaux, qui les connoissoit pour ce qu'ils étoient, les empêcha d'en- pag. 424. trer dans sa ville épiscopale. ′ Mais aïant trouvé un hospice dans les terres d'Eucrocie veuve du célebre orateur Delphide, ils y passerent quelque temps, et y infecterent diverses personnes. Eucrocie elle-même et Procule sa fille furent de ce nombre, et n'eurent pas honte d'acompagner avec une troupe d'autres femmes aussi peu retenuës, Priscillien et ses associés, lorsqu'ils partirent de chez elle pour se rendre à Rome.

Ibid. p. 425. LVII. ′ Leur voïage fut sans fruit. Le pape S. Damase ne voulut pas même les écouter. S. Ambroise n'en témoigna pas moins d'horreur. Frustrés de leur esperance de ce côté-là, ils eurent recours à l'Empereur ; et à force de présens et de solicitations auprès des Ministres de Gratien ils furent rétablis dans leurs Eglises. Ithace leur principal acusateur fut même contraint à sortir d'Espagne, et à venir chercher un asyle dans p. 426 | Pros. ibid. p. 736. les Gaules. ′ Ce fut lui qui après la défaite et la mort de Gratien obtint de Maxime qui avoit usurpé l'empire, la convocation du Concile de Bourdeaux contre ces héretiques. On se préparoit à leur y faire bonne justice, comme vous le verrez par l'histoire que nous en donnerons, lorsque Priscillien, pour en éviter le jugement, apella à l'Empereur Maxime, et évoqua l'affaire à son tribunal. Mais cet apel lui fut plus funeste Sul. ibid. p. 427. qu'il ne s'y seroit atendu. ′ Lui et ses complices furent donc

conduits à la cour, qui étoit alors à Tréves, où Idace et Ithace leurs acusateurs les suivirent, ′ et les pousserent avec trop de chaleur. Ces malheureux y furent jugés et punis avec la severité que tout le monde sait, plusieurs aïant été décollés, et les autres relegués dans les isles éloignées. A Bourdeaux on étoit si indigné contre ceux de cette secte, que la populace lapida une femme nommée Urbique, parce qu'elle ne vouloit pas renoncer à son impieté. Sul. n. 65. p. 431. 432 | Pros. ibid.

LVIII. Quoique cette affaire fut évoquée au tribunal de l'Empereur, cela n'empêcha pas qu'après le Concile de Bourdeaux, S. Martin et divers autres Evêques des Gaules ne témoignassent même par un jugement solennel, comme ils semble, qu'ils ne pouvoient regarder Priscillien et ses sectateurs que comme des héretiques. Un tel jugement supose la convocation d'un Concile que l'on ne connoît point d'ailleurs. Seulement ′ un auteur du XII siécle, et par conséquent fort éloigné de ces tems-ci, nous aprend que Maxime assembla plusieurs Evêques, entre lesquels se trouverent S. Ambroise et S. Martin, et qu'ils tinrent un Concile pour condamner cette héresie. Mais quel qu'ait été ce Concile, ce ne fut pas assurément lui qui décerna la peine que l'on fit porter aux Priscillianistes. D'aussi Saints Evêques que S. Ambroise et Saint Martin n'auroient eu garde d'aprouver, encore moins d'ordonner une telle cruauté. Ils étoient trop instruits de l'esprit de l'Eglise, qui a toûjours eu en horreur l'effusion du sang, même de ses plus cruels persecuteurs. ′ C'est ce que S. Martin en particulier témoigna par ses instances auprès de Maxime pour épargner à ces malheureux le genre de suplice auquel ils furent condamnés. C'est ce qu'il blâma encore hautement en présence de cet Empereur et d'Ithace même. ′ S. Ambroise en fit autant, et fut suivi par le Pape Sirice et par le I Concile de Turin, comme nous le dirons ailleurs. Idat. p 294. Spic. t. 12. p. 205. Sul. ibid. p. 428. 429 | dia. 3. n. 15. p. 562. 565. Amb. ep. 24. n. 12.

LIX. L'opinion contraire ne laissa pas néanmoins de trouver des partisans. Ithace le principal auteur de la mort de ces héretiques, en fut le chef, et leur donna son nom. De-là se forma le parti des Ithaciens, qui causa de si étranges divisions dans l'Eglise des Gaules. ′ L'autorité de la justice, l'aparence du bien public, et peut-être encore plus que tout le reste l'apui que l'Empereur donnoit à Ithace et à ceux de son parti, empêcherent d'abord qu'on ne les traitât comme le meritoient des Evêques qui avoient procuré la mort à des personnes, Sul. hist. l. 2. n. 65. p. 432 | dia. 3. n. 15. p. 561.

quoique criminelles. ' Cela se passoit non en l'année 386, comme le supose Baronius, mais dès l'année précedente. ' Peu de tems après, c'est-à-dire en 388, on agit tout de bon contre les Ithaciens, qui selon S. Prosper furent privés de la communion de l'Eglise. ' On croit que ce fut les Evêques des Gaules qui porterent cette sentence, et qu'au mois d'Avril 390 ils allerent à Milan pour la faire confirmer par S. Ambroise. ' Ce Saint prélat parle effectivement d'un Concile qu'il tint vers ce tems-là à l'arivée des Evêques Gaulois. A Tréves cependant se fit une assemblée d'autres Evêques, ' où Ithace fut déclaré innocent. Il semble qu'elle fut composée des prélats qui étant allés dans cette ville pour l'Ordination de Felix, communiquoient tous les jours avec Ithace, de sorte que sa cause leur étoit devenuë commune avec lui. Mais elle paroissoit si odieuse aux yeux du public, que les Païens mêmes la blâmoient avec des traits de reproches qui ne faisoient pas d'honneur à ces Evêques. Nous en pourrons raporter quelques-uns en un autre endroit.

Till. ibid. p. 511. 516.
Pros. ibid.
Till. ibid.
Amb. ep. 51. n. 6.
Sul. dia. 16. p. 562. 564. 566.

LX. Une conduite aussi opposée entre nos Evêques causa dans les Gaules ' une discorde continuelle, qui pendant plus de 15 ans y eut des suites très-fâcheuses, sans que l'on pût trouver le moïen de l'éteindre. Presque toutes choses, dit S. Sulpice, étoient troublées et confonduës par les divisions de ces Evêques, qui regloient, ou pour mieux dire, qui perdoient tout en suivant, au lieu de la justice, les impressions de leur haine ou de leur affection particuliere, et ne se conduisoient que par des mouvemens de crainte, d'inconstance, d'envie, de faction, d'avarice, d'arrogance, etc. On voïoit le plus grand nombre résister aux bons avis des autres, pour n'écouter que leurs folles imaginations, sans d'autre motif qu'une opiniâtreté déraisonnable. ' On portoit l'injustice et la licence jusqu'à taxer d'héretiques les gens à la seule vûë. Il suffisoit de voir un visage pâle, et un habit de certaine figure, aparemment plus modeste que celui du commun, pour y atacher la note d'héresie. ' Cependant le peuple de Dieu et les personnes vertueuses servoient de joüet à la malice et à l'insolence des autres. Ces funestes divisions n'étoient point encore entierement apaisées en l'an 400, qu'écrivoit Saint Sulpice qui nous en a laissé le triste recit. ' S. Ambroise qui ne les voïoit pas de si près, ne laissoit pas de les déplorer lui-même; et il nous aprend que souvent elles furent cause qu'il s'excusa de se trouver

ist. l. 2. n. 66. p. 434.
dia. ibid. p. 561.
hist. ibid.
Amb. de ob. Val. n. 25.

aux Conciles que tenoient les Evêques des Gaules.

LXI. On ignore quels furent ces Conciles dont parle ici Saint Ambroise. Seulement il en designe un comme tenu vers le mois de Mai 392, l'année de la mort de Valentinien II. Ce pourroit bien être celui qui se tint à Nîmes, et auquel Saint Martin refusa de se trouver, mais des décisions et de la conduite duquel il fut aussitôt instruit par un Ange. C'est ce que nous examinerons plus particulierement ailleurs. Il manqueroit au reste quelque chose à l'abregé de l'histoire des Ithaciens que nous venons de faire, si l'on ne trouvoit pas ici le portrait d'Ithace leur chef que nous a tracé un historien du tems. Ithace, dit cet Ecrivain, étoit un homme sans souci, en qui l'on ne voïoit aucune marque de la sainteté du caractere épiscopal dont il étoit revêtu. Grand parleur, plein de faste, audacieux jusqu'à l'impudence, il n'avoit de goût que pour la bonne chére, et poussoit l'indiscretion, pour ne pas dire la folie, jusqu'à donner le nom odieux de Priscillianistes à ceux qui s'apliquoient à l'étude, ou qui faisoient profession d'une vie austere et pénitente. Il ne rougissoit pas même d'enveloper sous cette odieuse qualification le grand S. Martin, qui passoit pour un homme comparable aux Apôtres. Tel étoit le fameux Ithace, le pere des Ithaciens; et l'on a pu s'apercevoir par le peu que nous avons dit de ses partisans, qu'ils ne lui ressembloient pas mal.

Sul. dia. 2. n. 13. p. 548.

hist. l. 2. n. 64. p. 428.

LXII. Ce n'étoit pas seulement avec S. Ambroise que nos Evêques et les autres personnes studieuses des Gaules entretenoient un commerce de literature en ce siécle. Ils avoient encore de semblables liaisons avec les personnages les plus célebres des autres païs étrangers. Ils en avoient avec S. Jerôme en Palestine, S. Augustin en Afrique, S. Paulin d'abord retiré à Barcelone et depuis à Nole. Ils en avoient avec le fameux Orateur Symmaque à Rome, et sans doute avec beaucoup d'autres dont l'antiquité nous a dérobé la connoissance. Comme ce noble commerce continua encore au siécle suivant, nous en parlerons alors dans un plus grand détail. Dès ce siécle-ci il produisit quantité d'écrits, comme letres, traités, pieces de poësie, et autres. Mais il en est peu qui aïent échapé aux injures des tems. La plûpart des autres précieux monumens dont ces grands Evêques des Gaules, ou nés dans les Gaules, que vous avez vu paroître dans la suite de ce discours, avoient enrichi l'Eglise, ont eu le même sort, et ne

se trouvent plus aujourd'hui. De sorte qu'outre quelques actes de Conciles, et un ou deux traités de S. Phebade d'Agen, il ne nous reste de toutes ces richesses, que ce que nous en avons dans les recueils de S. Hilaire de Poitiers, de S. Ambroise de Milan, et de Lactance. Nous mettons ce dernier au nombre de nos savans Gaulois pour l'assez long séjour qu'il fit dans les Gaules, où il publia ses principaux ouvrages.

LXIII. Mais quelques estimables que soient ces précieux restes, ils ne peuvent nous empêcher de déplorer la perte qu'a fait l'Eglise par la privation où elle est de tant d'autres écrits, ou ensevelis dans la poussiere, ou entierement perdus. Il est certain que Lactance, S. Hilaire et S. Ambroise avoient laissé plusieurs autres ouvrages de leur façon, que ceux qu'on nous en a conservés. Nous ne nommerons ici que les plus considerables. Quelle perte que celle des commentaires de S. Hilaire sur Job et sur le Cantique des Cantiques, de ses letres à diverses personnes, de son traité des mysteres, et du recueil de ses hymnes! Quelle perte encore que celle des commentaires de S. Ambroise sur les proverbes, sur Isaïe et les Prophétes, de ses courtes remarques sur les épîtres de S. Paul, et de son traité des sacremens, ou de la philosophie! Nous avons aussi perdu ce que S. Maximin de Tréves et S. Paulin son successeur avoient écrit, au raport de S. Athanase, contre l'héresie d'Arius. De même S. Servais de Tongres, que nous montrerons être ce Sabbatius Evêque Gaulois, dont parle Gennade, avoit composé un traité sur la foi contre divers héretiques, lequel s'est perdu comme les précedens. On ne nous a point conservé non plus ni l'ouvrage de Paul Evêque de Paris, dont nous avons déja parlé, ni le traité des principes du prêtre Heliodore compagnon d'étude de S. Hilaire de Poitiers.

LXIV. Et si nous entrions dans un entier détail, combien découvririons-nous d'autres monumens ecclésiastiques, qui n'existent plus aujourd'hui? Combien d'actes de Martyrs et de vies des Saints nous ont été enlevés, ou par l'injure des tems, ou par la negligence, et peut-être la malice des hommes? Combien avons-nous perdu d'actes de Conciles? Vous avez pu remarquer dans ce discours qu'il s'en étoit tenu un grand nombre dans les Gaules, tant au sujet de l'Arianisme, que sur les grandes affaires des Priscillianistes et des Ithaciens: cependant il ne nous reste presque rien de tous ces Conciles. Combien encore de letres particulieres perdues? Nous n'avons rien

rien de toutes celles que nos Evêques écrivirent à S. Hilaire dans son exil, et qui étoient sans doute des monumens dignes de passer à la postérité la plus reculée. Ce qui se fit pour appuïer l'erreur, s'est perdu comme le reste. Il ne paroît plus rien ni des écrits de Saturnin d'Arles en faveur de l'hérésie arienne, ni des divers libelles que Vigilance publia tant contre la réputation de S. Jerôme, que pour établir ses nouvelles erreurs. Quoique nous raportions avec quelque étenduë l'histoire de cet hérésiarque au siécle suivant, nous ne pouvons pas nous dispenser d'en dire quelque chose dès ce siecle-ci, où il commença à se faire connôître et à éclater.

LXV. L'Eglise des Gaules, qui jusqu'ici avoit été en garde contre les erreurs étrangeres qui pouvoient corrompre la pureté de sa foi, eut la douleur de voir naître l'héresie dans son propre sein vers la fin de ce IV siecle. ' Vigilance, le premier monstre, dit S. Jerôme, que les Gaules aïent produit, débita plusieurs erreurs contre la religion et les pieuses pratiques établies et autorisées dans l'Eglise. Il blâmoit comme Jovinien la profession de la continence. Il condamnoit le respect que l'on rend aux reliques des Martyrs, et donnoit à ceux qui les honorent la qualification odieuse de Cendriers et d'Idolâtres. Il traitoit de superstition païenne l'usage d'allumer en plein jour des cierges en leur honneur. Il soûtenoit qu'après la mort on ne pouvoit plus prier les uns pour les autres. Il disoit que les miracles qui se faisoient aux sépulcres des Martyrs, n'étoient que pour les Infideles. Il condamnoit les veilles publiques dans les Eglises, excepté la nuit de Pâques. Il blâmoit ceux qui vendoient leur bien pour le donner aux pauvres, et qui embrassoient la vie monastique. Nous dirons ailleurs de quelle maniere cette héresie fut découverte par les soins de deux prêtres de l'Eglise des Gaules, Ripaire et Didier, et ensuite combatuë et refutée par la plume de S. Jerôme.

Hier. in Vig. p 281. 282.

LXVI. D'abord elle fut suivie par les personnes crédules et charnelles, parce qu'elle favorisoit leurs passions. ' Mais on ne voit point qu'elle ait eu de suite ; et S. Augustin n'en fait aucune mention dans le dénombrement des autres hérésies. On croit qu'elle fut moins étouffée par les écrits qu'y oposa S. Jerôme, et par les soins des Evêques, que par les ravages affreux que firent les Barbares dans les Gaules au commencement du V siécle, tant en punition de cette hérésie même,

Till. ibid. t. 12. p. 268.

que pour châtier les Gaulois à cause de leurs autres crimes. On ne voit point non plus qu'on ait eu besoin d'aucun Concile pour la condamner, tant elle étoit contraire à la tradition de l'Eglise universelle. ' Gennade néanmoins près d'un siécle depuis ne laissoit pas d'y faire allusion, lorsque dans ses dogmes catholiques il parle ainsi : « Nous croïons, dit-il, que « les corps des Saints, et particulierement les reliques des SS. « Martyrs doivent être honorées avec sincerité, comme les « membres de J. C. Nous croïons que les basiliques qui por- « tent leur nom, doivent être visitées avec un sentiment de « pieté et une dévotion entiere, comme étant des lieux desti- « nés au culte de Dieu. Quiconque est dans une autre croïan- « ce, nous le regardons comme un disciple, non de J. C. « mais d'Eunome et de Vigilance. » C'est ainsi que parloit à la fin du V siécle un prêtre de l'Eglise de Marseille, en rendant compte de sa foi au pape S. Gelase.

nn. dog. c. 73.

LXVII. Nous finirons ce discours par ce qui se présente à dire sur l'institut de l'ordre monastique, dont Dieu se servit pour garantir les letres d'une entiere décadence, et contribuer à conserver la pureté de la religion. L'on sait de reste en effet que les monasteres ont presque toûjours été autant d'écoles et pour la pieté et pour les letres. L'on commença à en voir dans les Gaules peu après le milieu de ce siecle. ' Le premier que l'on sache y avoir été établi, doit son origine à S. Martin depuis Evêque de Tours. Ce Saint le bâtit à Ligugé, à une petite distance de la ville de Poitiers, lorsqu'il se fut mis pour la seconde fois sous la discipline de S. Hilaire, après que ce S. prélat eut été renvoïé à son Eglise en 360. S. Martin en fit le lieu ordinaire de sa retraite jusqu'à son épiscopat, et pendant qu'il l'habitoit, Dieu l'illustra par un miracle éclatant, en ressuscitant un mort à la priere de son serviteur. Ce monastere continua à être célebre dans les siécles suivans, et nous en verrons sortir quelques personnes de letres. Enfin après avoir servi à l'instruction et à la sanctification de quantité de Moines, il est passé en ces derniers tems aux Jesuites de Poitiers, qui en on fait leur maison de plaisance, où ils vont ordinairement se délasser des fatigues inséparables du soin qu'ils prennent d'instruire la jeunesse.

Sul. vit. M. n. 4. p. 448. 449.

LXVIII. ' S. Martin aïant été élevé sur le siége épiscopal de Tours, ne perdit rien de son amour pour la solitude. C'est ce qui le porta à bâtir à une demie lieuë de la ville un autre

n. 7. p. 453. 455.

monastere, qui est aujourd'hui la célebre abbaïe de Marmoutier. En peu de tems il y assembla jusqu'à 80 Moines, qui vivoient en Cénobites. L'austérité y étoit grande et pour la nourriture et pour le vêtement; quoique plusieurs de ces solitaires fussent de famille noble, et eussent été élevés d'une maniere bien différente. Mais ce qui étoit dur à la nature, les atraits de la grace le leur rendoient doux et aimable. Ce monastere étoit tout à la fois et une pepiniere d'Evêques et une école pour les letres. Il n'étoit point d'Eglise, dit S. Sulpice, qui ne voulût avoir pour la gouverner, un sujet formé dans ce saint lieu. Tout le travail des solitaires consistoit à copier des livres. On n'y emploïoit toutefois que les plus jeunes; les anciens n'aïant point d'autre ocupation que la priere. Entre les grands hommes qui se formerent en ce sanctuaire, même avant la fin de ce IV siécle, ' nous connoissons S. Heros Evêque d'Arles; 'Eusebe à qui Saint Sulpice adresse une de ses letres, et qui fut aussi élevé à l'épiscopat, S. Severe Sulpice lui-même qui y passa quelques années du vivant de S. Martin, et encore plus de tems après sa mort; ' Victor l'un des Saints qui étoient associés avec S. Paulin de Nole; S. Clair le disciple cheri de S. Martin; ' Gallus qui parle presque toûjours dans les dialogues de S. Sulpice, et le prêtre Evagre dont nous parlerons plus amplement ailleurs. On pourroit encore metre de ce nombre ' le célebre S Patrice Apôtre de l'Hibernie, qui peu après la mort de S. Martin se retira près de ses disciples, et y passa au moins trois ans.

Pros. chr. p. 739.
Sul. ad Eus.
Paul. ep. 23. num. 1. 3.
Sul. dial. 1. n. 4. 20 | dial. 2. n. 3.
Bail. 17. mars, p. 216.

LXIX. Presque aussi-tôt que ce monastere eut été formé, il devint comme une ruche féconde, d'où il sortit plusieurs essains mystiques qui se répandirent ailleurs. C'est de-là sans doute que S. Martin tira les premiers Moines qu'il envoïa peupler ' les nouveaux monasteres, dont il remplit les environs de Tours, selon l'expression de l'auteur de sa vie. De sorte que dès-lors Marmoutier aquit la qualité de chef d'ordre; ce qui lui fit donner depuis le nom latin de *majus monasterium,* dont on a formé celui qu'il porte aujourd'hui. ' Aux environs de Tréves on vit aussi avant l'an 385 les commencemens d'un autre monastere, par le soin qu'y prirent quelques serviteurs de Dieu dc se retirer dans une cabane pour y mener une vie ascetique. Ce fut chez eux que l'on trouva un des premiers exemplaires de la vie de S. Antoine, qui eussent encore paru dans les Gaules. Il vous est aisé de juger par ce que

Sul. vit. M. n. p. 458.
Aug. conf. l. 8. n. 15.

nous venons de dire, que l'ordre monastique, au moins dans nos Gaules, fit dès sa premiere origine une profession particuliere de cultiver les letres. Le travail à copier les livres, qui dès lors faisoit une des principales ocupations des moines, se continua toûjours chez eux dans la suite, jusqu'à la découverte du secret admirable de l'imprimerie. ' Aussi les historiens les plus équitables rendent-ils aux anciens moines la justice de reconnoître que c'est à leurs soins et à leurs travaux que nous sommes redevables de ce qui nous reste des livres de la bonne antiquité ecclésiastique et profane.

Flen. H. E. l. 49. n. 32.

EUMENE,

Orateur et Rheteur.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Eumene cet illustre orateur et professeur d'éloquence, dont nous avons déja fait si souvent mention, fleurissoit sur la fin du III siécle et au commencement du IV. ' Il étoit originaire d'Athenes, d'où son aïeul passa à Rome, et y enseigna la rhétorique avec beaucoup de réputation. De Rome il vint à Autun, dont les citoïens lui témoignerent tant d'ardeur pour l'éloquence, qu'il fixa sa demeure dans cette ville, et y continua sa profession de rhéteur jusqu'à l'âge de 80 ans et au-delà.

Pan. B. p. 157.

' Ce fut à Autun qu'Eumene prit naissance, quelques années après le milieu de ce siécle; puisqu'il étoit encore enfant sous l'empire de Claude II vers l'an 269. Il ne tarda pas à faire voir que l'éloquence étoit un bien héréditaire dans sa famille. ' Il l'enseigna, comme son aïeul, à la jeunesse d'Autun; et de cette chaire d'éloquence, il fut élevé à la charge de sécretaire d'Etat. ' Après l'avoir exercée quelque-tems, on lui permit de se retirer, et d'aller vivre en repos à la campagne. ' Il y goûtoit avec plaisir les douceurs de la retraite et de la vie champêtre, ocupé des études particulieres d'un de ses enfans, lorsque le collége d'Autun vint à perdre son modérateur ou principal. Aussi-tôt Constance-Chlore jetta les yeux sur Eumene, par l'estime qu'il faisoit non-seulement de son éloquen-

p. 142. 222.

p. 153. 154. 157.

p. 165.

p. 145. 146.

p. 154. 155.

ce, mais encore de la dignité de ses mœurs, pour remplir cette place vacante. IV SIECLE.

' Ce Prince n'étant alors que César, eut recours à l'autorité des Empereurs Maximien Hercule et Diocletien, afin d'engager Eumene à se charger de l'administration du collége et du soin d'y enseigner de nouveau la rhétorique. Il en obtint une letre ou rescrit adressé à Eumene même, et aussi glorieux à sa mémoire qu'honorable à la jeunesse d'Autun, en qui l'on voïoit les plus belles dispositions du monde pour les sciences. Comme Eumene joüissoit encore de la pension de sécretaire d'Etat, les Empereurs la lui doublerent, et l'assurerent qu'il ne perdroit rien du rang ni des privileges que ses autres emplois lui avoient acquis. Pan. B. Ibid.

' Ce grand homme se rendit à de si puissantes solicitations, et accepta la chaire d'éloquence avec les apointemens que l'on y atachoit. Ils étoient considérables, faisant plus de vingt-six mille livres de notre monnoïe. Mais par un trait de détachement et de générosité que l'on ne sauroit assez loüer, il ne voulut point en profiter, et les apliqua au rétablissement du collége d'Autun. C'est ce que nous aprenons d'un discours qu'il fit devant un des gouverneurs des Gaules, pour demander que ce collége fût compris dans les édifices publics que Constance faisoit rebâtir, afin de rendre à Autun sa premiere splendeur. p. 153. 154.

' Eumene dans un autre de ses discours prononcé en 310, semble dire qu'il n'étoit alors que dans la 50e année de son âge. p. 201.

' Il avoit néanmoins dès lors un de ses fils qui étoit avocat du fisc. Il se voïoit quatre autres enfans, qu'il recommande à Constantin le Grand dans le même discours. ' On ne sait point s'il vêquit au-delà de l'an 311, où nous conduit ce qui nous reste de ses écrits, ni s'il renonça au Paganisme dont il faisoit profession, pour embrasser la foi de J. C. à l'exemple de Constantin, le dernier des Empereurs sous lesquels il fleurissoit. p. 217. p. 140. 2.

§. II.

SES ECRITS.

EUMENE n'a pas seulement mérité la qualité de rhéteur, pour avoir si long-tems et si dignement enseigné l'art de bien parler. Il s'est encore acquis le titre d'orateur et de panégyriste de l'empire par l'usage qu'il a fait lui-même de l'élo-

IV SIECLE.

quence dans plusieurs panégyriques qu'il a prononcés en public. Il ne nous en reste néanmoins aujourd'hui que quatre de sa façon.

Pan.B. p.141.160. ' Le premier fut prononcé à Autun en faveur du collége de cette ville, et en présence du gouverneur de la Gaule Celtique ou Lyonoise, que l'on croit avoir été Rictiovare. Eumene le divise en deux parties. Dans la premiere, il montre combien il est juste, utile et avantageux pour le public de rétablir dans leur premiere splendeur les écoles d'Autun, qui étoient autrefois si magnifiques par leurs édifices, et si célebres par le concours des étudians. Il emploïe la seconde partie pour faire voir que l'on pouvoit executer ce dessein, sans être à charge au public, en prenant les moïens qu'il propose, s'offrant généreusement à ceder pour ce grand ouvrage tout ce qu'il retiroit de la liberalité des Empereurs.

p. 143. 144. ' Il y parle des dommages qu'Autun venoit de recevoir tout de nouveau, sur-tout par les incursions des Bagaudes. Il y touche la magnificence qu'un Empereur avoit déja fait paroître dans les réparations de cette ville, et le soin que les Empereurs regnans prenoient de les faire continuer, en y emploïant des ouvriers qu'ils avoient fait venir d'au-delà la mer,

p. 153. 154. c'est-à-dire, de la grande Bretagne. ' Eumene y fait mention de sa charge de secretaire d'Etat, et des apointemens qui y

p. 157. étoient atachés. ' C'est dans ce même discours qu'il nous fait

p. 160. connoître son aïeul. ' Il le finit en priant le gouverneur devant qui il le prononçoit, d'écrire aux Empereurs, et de leur faire agréer le dessein qu'il proposoit de rétablir le collége

p. 140 | Till.Emp. t. 4. p. 41. d'Autun. ' On croit que ce discours fut prononcé en 296; quoique d'autres, peut-être avec raison, ne le placent que

Pan. p. 154. 155. deux ans plus tard en 298. ' On y trouve inserée la letre que les Empereurs Maximien Hercule et Diocletien écrivirent à Eumene, pour l'engager à se charger une seconde fois d'instruire la jeunesse d'Autun, comme nous l'avons déja dit.

p. 165. 181. ' Le second discours de notre orateur est à la loüange de Constance Chlore, qui n'étoit encore que César, et en présence de qui il fut prononcé à Tréves, au nom de la ville d'Autun. Eumene y releve les victoires de ce Prince. Mais le sujet principal qu'il y traite, est la conquête de la grande Bretagne, après la défaite de Carause qu'il qualifie le chef des Pirates, et d'Allecte qui s'étoit élevé à sa place.

p. 140 | Till. ibid. p. 37. 111. ' Les critiques ne conviennent pas entre eux de l'année à

laquelle ce panégyrique fut prononcé. Les uns le placent le premier des quatre qui nous restent d'Eumene; et les autres ne le comptent que pour le second. On trouve dans les deux pieces de quoi apuïer l'un et l'autre sentiment. Le P. de la Baune met celui dont il est ici question en 296, après que Constance Chlore eut recouvré les isles Britanniques, et avant la victoire de Langres, dont il n'y est pas dit un mot. Il ne laisse pas de ne le mettre que le second des quatre. Mr de Tillemont, qui le compte pour le premier, le raporte à l'année suivante, sur ce qu'il y est parlé du premier jour de Mars, auquel Constance avoit été fait César, et que l'on peut présumer qu'il fut prononcé à la solennité de sa cinquiéme année, qui finissoit en 297. ' Il y est fait mention, comme dans le premier, des ouvriers que Constance emploïoit au rétablissement de la ville d'Autun, après que ce Prince les eut amenés de la grande Bretagne.

Pan. p. 181.

' Rhenanus a atribué ce second discours à Claude Mamertin, ou à quelque autre auteur de la Gaule Belgique. C'est pourquoi dans son édition au lieu du terme latin *Heduensium*, il a mis *Cliviensium*, lieu inconnu alors. Mais il est certain qu'outre la ressemblance de style entre ce panégyrique et le précédent, Eumene y est si bien caracterisé, qu'on ne peut le lui refuser.

p. 140. 2.

' Le troisiéme fut encore prononcé à Tréves l'an 309 ou 310, en présence de Constantin le grand, au jour qu'il célebroit la fondation de cette ville. ' Il roule particulierement sur les victoires de ce nouvel Empereur, et sur l'éloge de Constance-Chlore son pere, qu'il place bien haut dans le ciel, quoique mort dans le paganisme. Eumene témoigne que ce fut Constantin lui-même qui le chargea de ce panégyrique, et qu'il le fit sur le champ. En parlant des victoires de ce Prince, il releve particulierement celles qu'il avoit remportées sur les François, dont il avoit défait les Rois ou les Ducs. Il fait mention du siége qu'il avoit mis devant Marseille en 308, et de sa marche contre Maximien Hercule, à qui il reproche avec véhémence de ce que s'étant jusqu'à trois fois volontairement démis de l'Empire, il l'avoit repris autant de fois. Eumene y donne des marques non équivoques de la religion Païenne qu'il professoit. Il dit que les mauvaises actions des hommes sont des suites du destin, et leurs vertus des dons de la divinité.

Ibid | Till. ibid. p. 111.

Pan. p. 201. 217.

IV SIECLE.

Pan. p. 216. 217. ' Sur la fin de ce discours il invite Constantin à honorer d'une de ses visites la ville d'Autun, et l'exhorte à achever de la rétablir. Mais il n'ose pas se promettre que son âge avancé lui permette de voir ce rétablissement. Il semble néanmoins par un trait de cette piece, qu'Eumene n'avoit alors que 50 ans. Il finit en recommandant à l'Empereur cinq enfans qu'il avoit, dont l'un servoit ce Prince en qualité d'avocat du fisc, et ses disciples dont plusieurs étoient déja emploïés dans les premieres charges de la Cour et de l'Etat.

p. 219. 229. ' Le quatriéme et dernier panégyrique d'Eumene est un remerciment à l'Empereur Constantin de la part des citoïens d'Autun. C'est pourquoi le titre latin porte qu'il a été prononcé *Flaviensium nomine,* ' parce que cette ville sensible aux bienfaits de ce Prince, avoit pris le nom de *Flavia,* qui étoit celui de la famille de Constantin. En effet sur la fin de l'an 311, cet Empereur passant par Autun, déchargea les Bourgeois d'une partie des impôts qu'ils païoient, et leur fit quelques autres gratifications. Si-tôt qu'il fut de retour à Tréves, où il faisoit sa residence ordinaire, la ville d'Autun lui députa Eumene pour lui rendre leurs actions de graces. On faisoit alors à Tréves la cérémonie des cinq ans de l'empire de Constantin, ' et tous les seigneurs des environs et les ambassadeurs des Princes s'y étoient rendus pour cette solennité. Ce fut en cette occasion qu'Eumene prononça son quatriéme discours.

p. 140. 2. | Till. ib.

Pan. p. 220.

p. 219. 229. ' Il y parle d'abord de l'ancienne noblesse d'Autun, et de son alliance avec les Romains, qui leur ouvrit la voïe à la conquête des Gaules. Il passe ensuite à ce que fit cette ville pour le service de l'Empereur Claude II, dont Constantin étoit issu du côté des femmes ; et delà à ce que fit Claude pour reconnoître les services d'Autun. Il y fait une description du triste état auquel cette ville avoit été réduite dans la suite des tems, et des faveurs dont cet Empereur venoit de la gratifier.

En faisant le caractere de l'éloquence telle qu'elle étoit en usage aux III et IV siécles, nous avons donné une idée suffisante de celle qui se trouve dans ces quatre panégyriques. On peut voir par les traits que nous en avons raportés, qu'ils sont encore plus considérables pour les faits historiques qu'ils contiennent, que pour l'éloquence.

Ils ont été imprimés plusieurs fois avec les autres harangues des anciens panégyristes de l'Empire. Nous en avons déja marqué les differentes éditions à l'article de Claude Mamertin,

tin, et il seroit inutile de les répeter ici. Dans l'édition qu'en publia Rhenanus en 1520, outre le défaut d'ordre chronologique entre ces quatre harangues, il n'y a que la premiere qui porte le nom d'Eumene. La seconde est atribuée à Mamertin, et les deux autres à des inconnus. Mais il n'y a qu'à les lire avec atention, pour convenir qu'elles sont d'un seul et même auteur, et que cet auteur est l'orateur Eumene. C'est aussi de quoi tous les modernes conviennent aujourd'hui.

' Il y a eu une édition particuliere du premier de ces quatre panégyriques d'Eumene, c'est-à-dire, de celui qui est fait pour le rétablissement du collége d'Autun. Il fut imprimé avec celui de Latinus Pacatus Drepanius à la loüange du grand Théodose, par les soins de François Baudoin, qui les enrichit d'observations de sa façon. Cette édition parut à Paris chez Sebastien Nivelle, l'an 1577 en un volume *in*-4°.

Bibl. S. Jul. Tur.

MASSUS,

Eveque de Paris.

Les fastes de l'Eglise de Paris, au raport du P. Dubois qui en a fait l'histoire, ne nous aprennent rien de cet Evêque que son nom seul. [b] On nous le donne communément pour le successeur immédiat de Mallo, qui avoit succedé immédiatement à Saint Denys premier Evêque de cette Eglise.

[a] Dub. hist. eccl. Par. c. 6. n. 9.

[b] Gall. Chr. vet. t. 1. p. 403. 1.

' L'épiscopat de Massus fut fort tranquille sous le gouvernement de Constance Chlore, Prince pacifique, à qui les Gaules obéissoient alors.

Dub. ibid.

' Un ancien catalogue des Evêques de Paris, raporté par de Mouchy ou Democharès, et depuis inseré dans la Gaule Chrétienne, porte que Massus avoit écrit les actes du martyre de S. Denys et de ses compagnons S. Rustique et S. Eleuthere. Ces actes, suposé qu'ils aïent réellement existé, doivent passer pour originaux. Leur auteur, comme l'on voit par ce que nous venons de dire, pouvoit avoir vêcu du tems de S. Denys même, non dès le premier siécle de l'Eglise, ainsi que ce catalogue l'établit, mais sur la fin du III. Il pouvoit remplir le siége épiscopal de Paris avant la fin de ce même siécle, et continuer à l'occuper pendant les premieres années du siecle suivant, jusques vers 312. Car entre Massus et Paul qui étoit Evê-

Monch. de mis. 2. c. 18. p. 309. 2 | Gall. Chr. ibid.

IV SIECLE.

que de la même Eglise au tems du premier Concile de Paris en 361, on ne met que trois autres Evêques.

Pour ce qui est des actes qu'il laissa, ce n'est assurément pas ceux que nous avons dans Mr Bosquet. L'auteur de ceux-ci avouë lui-même qu'il étoit bien éloigné des tems de Saint Denys ; puisqu'il dit qu'il a composé son histoire, moins sur ce qu'il avoit apris dans les monumens anciens, ou qu'il avoit vû lui-même, que sur ce que portoient les traditions de son tems. Nous parlerons ailleurs plus amplement de ces derniers actes. Il suffit d'observer ici que les savans qui en jugent le plus favorablement, ne les croïent pas plus anciens que le VI siécle, et que d'autres les renvoïent au VII, et même au VIII. Il y a tout lieu de croire que lorsqu'ils furent faits, ceux que Massus avoit écrits, comme on le supose, n'étoient plus connus, et même qu'ils étoient perdus entierement.

Bosq. t. 2. p. 68 73.

Nous ajoûtons, comme on le supose, parce que les monumens qui atestent que Massus écrivit ces actes, paroissent un peu suspects, en ce qu'ils font S. Denys disciple de S. Paul, et par consequent le même que l'Areopagite.

ANONYME,

PANEGYRISTE DE L'EMPIRE.

L'ORATEUR Anonyme qui fait le sujet de cet article, étoit d'un païs où l'on parloit à la verité la langue latine, mais où elle n'étoit pas naturelle. C'est dire bien nettement qu'il n'étoit pas Romain de naissance, mais de quelque province de l'Empire, ce que l'on ne peut mieux interpreter que de la Gaule Belgique. En effet, comme il fleurissoit à Tréves au commencement de ce siécle, et que ce fut-là qu'il prononça les pieces d'éloquence que nous avons de lui, il y a tout lieu de croire qu'il avoit pris naissance dans cette ville ou aux environs, et qu'il étoit un des éleves de Claude Mamertin, qui y enseignoit sur la fin du siécle précédent. Il put y professer lui-même l'éloquence après Mamertin, et être un de ces rheteurs qui soûtinrent en ce siécle la réputation de cette école.

an. B. p. 232.

Sigonius n'a pas laissé de croire que cet Anonyme étoit plûtôt d'Autun que de Tréves. Mais c'est de quoi il n'aporte aucune raison.

p. 188. 2.

IV SIECLE.

' Notre orateur se donne lui-même pour le panégyriste ordinaire de l'Empereur Constantin le Grand : *Qui semper res à numine tuo gestas prædicare solitus essem.* Cet endroit porte naturellement à croire qu'il avoit fait et prononcé plusieurs panégyriques. Nous n'en connoissons cependant que deux de sa façon, et on nous les a conservés l'un et l'autre. Pan. 6. p. 232.

' Le premier fut prononcé à Treves en présence de Maximien Hercule et de Constantin le Grand. Celui-ci y est qualifié un nouvel Empereur, *Oriens Imperator :* Ce qui fait voir que ce fut en 307, lorsque Constantin fut déclaré Auguste. p. 188-190.

' L'auteur semble diviser son discours en deux parties. L'éloge de Constantin fait le sujet de la premiere, et celui de Maximien la matiere de la seconde. Il fut fait à l'ocasion du mariage de Faüste fille de ce dernier Empereur avec Constantin, ' qui sans doute avoit alors perdu Minervine sa premiere femme. p. 189-191. Till. Emp. t. 4. p. 100.

' L'orateur y releve les victoires de Constantin sur les François, et ' y fait mention de la 20e année de l'empire de Maximien, de son abdication et de son retour au gouvernement de l'Etat. ' Il y parle de la mort de Constance Chlore pere de Constantin, et ne fait pas difficulté de le placer bien haut dans le ciel. Il paroît par tout le cours de la piece que son auteur étoit Païen. Pan. p. 192. p. 195. p. 193.

' Le second discours de notre panégyriste fut encore prononcé à Treves en Janvier 313, en présence de l'Empereur Constantin, qui y étoit dès le mois de Novembre et Decembre de l'année précédente. ' Il est fait particulierement pour célebrer la victoire de ce Prince sur Maxence, ' ce que plusieurs autres orateurs avoient déja fait tant à Rome que dans les Gaules. L'auteur semble avoir eu dessein de diviser sa piece en deux parties. Il emploïe la premiere à relever la valeur de Constantin contre Maxence; la seconde, à montrer l'heureux succès de cette victoire, qui fut suivie de la reddition de Suse, de Turin, de Milan, de Verone, d'Aquilée, et de son entrée triomphante dans Rome. p. 230. 1. | Till. ibid. p. 147. Pan. p. 230. 2. p. 231.

' On trouve en divers endroits de cette piece des vestiges de la religion de l'auteur, qui étoit le paganisme, comme on l'a déja vû. Il y fait mention de la posterité qu'avoit Constantin, ' ce que l'on croit devoir entendre de la naissance de Constantin le jeune, que cet Empereur auroit déja eu de son mariage avec Fauste. Mais nous dirons ailleurs que ce Prince p. 233. 249. not.

IV SIECLE. ne nâquit qu'en 316. Ainsi ou c'est Crispe, fils aîné de Constantin le grand, que notre orateur désigne en cet endroit, ou c'est quelque autre enfant qui nâquit à ce Prince avant Constantin le jeune.

Quelques écrivains ont voulu atribuer ce panégyrique à l'orateur Nazaire. Mais ni les circonstances que nous avons marquées ci-dessus, ni la nature du style ne permettent pas de le donner à d'autre qu'à l'orateur Anonyme dont nous parlons. Il y fait paroître comme dans le précédent, un fonds d'érudition et quelque élévation dans la plûpart des pensées. Le style de l'un et de l'autre est assez coulant et assez poli pour le siécle. Les antitheses sont la figure qui y domine.

Ces deux panégyriques ont été imprimés avec ceux de Claude Mamertin, d'Eumene et des autres anciens panégyristes de l'Empire. On en peut voir les differentes éditions à l'article du premier de ces orateurs.

I. CONCILE D'ARLES.

§. I.

HISTOIRE DE SA CONVOCATION ET DE SA TENUE.

Opt. l. 1. n. 23-25. APRÈS le Concile de Rome tenu en 313, où Cécilien de Carthage avoit été absous, et les Donatistes ses adversaires condamnés par 19 Evêques, le Pape S. Miltiade à leur tête, ces Schismatiques, mécontens de l'issuë de ce Concile, eurent encore l'audace d'en demander un autre à Constantin. Conc. t. 1. p. 1421. 1423. Ils coloroient de divers prétextes leur mécontentement et leurs murmures. Ils se plaignoient de n'avoir pas été entendus sur tout ce qui concernoit leur affaire ; que leurs Juges avoient été en trop petit nombre ; qu'ils s'étoient comme cachés ; qu'ils avoient précipité leur jugement ; et qu'ils y avoient moins suivi les regles de la justice que les vûes de leur propre interêt.

p. 1421. 1422. L'Empereur fatigué par les plaintes de ces esprits inquiets et turbulens, résolut d'assembler un Concile plus nombreux à Arles. Il ordonna à cet effet à Elien vicaire d'Afrique d'y faire venir par la route la plus courte et les voitures publiques Cécilien avec quelques personnes qu'il choisiroit, et d'autres

Evêques de toutes les provinces d'Afrique, savoir de la proconsulaire, de la Byzacene, de celle de Tripoli, des Numidies et des Mauritanies. Il eut soin de marquer qu'il falloit qu'il y en eût aussi quelqu'un du parti contraire à Cécilien, et que chacun pourroit amener avec lui ceux qu'il jugeroit à propos.

' Il écrivit en même tems une letre circulaire à tous les Evêques d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules et de la grande Bretagne, c'est-à-dire, de toutes les provinces de l'Empire qui étoient de son obéissance, ' afin qu'ils eussent à se rendre à Arles pour le premier jour d'Août, chacun avec deux personnes du second ordre qu'il choisiroit. Constantin dans sa letre expliquoit le sujet de la convocation de cette assemblée. C'est, dit-il, pour examiner avec un nouveau soin le differend scandaleux qui divise les Evêques d'Afrique, et le terminer par l'unanimité des suffrages de tant d'Evêques respectables, à l'édification de l'Eglise, le bien de la religion et la bonne intelligence dans l'épiscopat.

Conc. t. 1. p. 1424. 1429. 1430.

p. 1424.

' Les Evêques s'assemblerent donc à Arles au jour nommé, sous le consulat de Volusien et d'Aniane, c'est-à-dire, l'an 314. Mais il ne s'y trouva que 44 Eglises, la plûpart par leurs Evêques en personne, les autres par les députés du second ordre. Il y eut en tout 33 Evêques, 14 Prêtres, 26 Diacres, 7 Exorcistes et deux Lecteurs, dont les noms se lisent dans les souscriptions du Concile. ' Le Pape S. Silvestre ne pouvant y assister, parce que sa présence étoit nécessaire à Rome, y envoïa deux prêtres Claudien et Vite, avec deux diacres Eugene et Cyriaque.

p. 1426. 1429. 1430.

p. 1426. 1429.

' Entre les Evêques du Concile, le nombre des Gaulois fut le plus grand. On y en voit douze, tant parmi les signatures que dans l'inscription de la letre synodale : Marin d'Arles, Agrece de Treves, Vocius de Lyon, Verus de Vienne, Retice d'Autun, Imbetause de Reims, Materne de Cologne, Avitien de Roüen, Oriental de Bourdeaux, Daphnus de Vaison, Orese de Marseille, et Mamertin d'Eause ou de Toulouse selon d'autres. Outre ces Evêques Gaulois, les Eglises d'Orange, de Nice, d'Apt et de Gabale, aujourd'hui Mande, y envoïerent les unes des prêtres, les autres des diacres.

p. 1425. 1429. 1430.

' Marin d'Arles, dont le nom se lit le premier à la tête de la letre synodale, ' présida à l'assemblée. On commença par examiner la cause de Cécilien qui étoit présent. Les Donatistes avançoient contre lui deux chefs d'acusation, l'un person-

p. 1425.

Opt. hist. Don. p. 15.

IV SIECLE.

nel, d'avoir empêché de porter la nourriture aux Martyrs qui étoient en prison. L'autre chef d'acusation étoit que les ordinateurs de Cécilien avoient livré les écritures. Conc. p. 1425. Les Evêques du Concile ne trouvant aucune preuve des crimes prétendus, déclarerent Cécilien absous, et condamnerent ses acusateurs. Opt. ibid. On croit que ce Concile, pour établir une paix durable entre les Catholiques d'Afrique et les Donatistes, ordonna la même chose que celui de Rome de l'année précédente. Ce réglement consistoit en ce que les clercs ordonnés par les Donatistes demeureroient dans leurs grades. Qu'à l'égard des Evêques, s'il ne s'en trouvoit qu'un seul du parti de Majorin dans une Eglise, il y continueroit ses fonctions d'Evêque. Que s'il s'y en trouvoit deux, l'un de la communion de Cécilien, l'autre de celle de Majorin, celui qui y auroit été établi le premier, continueroit à la gouverner, et que l'on donneroit à l'autre une nouvelle Eglise; ou bien qu'il demeureroit dans la premiere avec le titre et la dignité d'Evêque, jusqu'à ce que son collégue venant à mourir il en prît la place.

§. II.

SES REGLEMENS.

Conc. p. 1425. Le sujet qui avoit fait assembler le Concile, étant terminé comme nous venons de le dire, les peres avant que de se séparer firent divers réglemens de discipline compris en 22 Canons.

p. 1426. 1427. Le premier regarde la fête de Pâques. Les Evêques veulent que partout elle soit célebrée le même jour, afin que les fideles ne soïent pas divisés dans un des plus importans devoirs de notre religion. Ils demandent à cet effet que l'Evêque de Rome écrive à tous les autres selon la coutume, à quel jour il la faudra faire chaque année.

p. 1427. Le second canon fait voir l'union de toute l'Eglise, à vouloir que les ecclésiastiques demeurent dans les endroits où ils ont été ordonnés.

Ibid. p. 1436. Le troisiéme sépare de la communion les soldats qui quittent les armes durant la paix; c'est-à-dire ceux qui abandonnent la milice sans congé des capitaines, et sans y être obligés par la nécessité de sauver leurs ames, comme cela arrivoit auparavant sous les Empereurs Païens, durant la guerre des persécutions. On peut croire aussi que les Evêques dans ce

canon eurent en vûe d'empêcher les soldats Chrétiens de quiter le service, de peur que leur désertion ne diminuât le zéle que Constantin nouvellement converti à la foi témoignoit pour la religion chrétienne. IV SIECLE.

' Le quatriéme canon prive de la communion les fideles qui conduiront les chevaux dans les jeux du cirque, tant qu'ils seront dans cet exercice. Conc. p. 1427.

' Le cinquiéme ordonne la même peine contre ceux qui montent sur le théatre. Ibid.

' Le sixiéme enjoint d'imposer la main à ceux qui, étant malades, veulent embrasser la foi ; ' ce qui paroît ne vouloir signifier, sinon que quand un malade demande à se convertir, il faut le faire catécumene, sans atendre ou qu'il soit guéri pour aller à l'Eglise recevoir l'imposition des mains, ou qu'il soit en danger de mort. Ibid. Till. H. E. t. 6. p. 52.

' Le septiéme veut que les fideles qui sont élevés aux charges et aux gouvernemens, prennent des letres de leur Evêque, pour atester qu'ils sont de la communion de l'Eglise catholique, et que néanmoins l'Evêque du lieu où ils seront, prenne soin d'eux, et ' puisse les séparer de la communion, s'ils font des fautes. Conc. ibid. p. 1428.

' Le huitiéme canon regarde les Africains qui avoient de coutume de rebaptiser les hérétiques, et ordonne que si quelqu'un quitte leur hérésie et revient à l'Eglise, on l'interroge sur le Symbole. Que si l'on reconnoît qu'il a été baptisé au nom du Pere, du Fils et du S. Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Esprit. Mais si étant interrogé il ne reconnoît pas le mystere de la Trinité, on le rebaptisera. Ibid.

Les Africains, qui font le sujet de ce canon, sont les Donatistes, dont le Concile tait ici le nom par charité et menagement. ' On sait que ces Schismatiques rebaptisoient ceux qui avoient reçu le baptême dans l'Eglise Catholique, les regardant comme impurs. Ainsi ce Concile termine la célebre question de la rebaptisation des hérétiques, en définissant que tout baptême, donné selon la forme usitée dans l'Eglise catholique, est bon et ne doit pas être réiteré, quand même on l'auroit reçu dans les sectes des hérétiques. C'est sur ce canon que se fondent avec sujet ceux qui soûtiennent que c'est de ce I Concile d'Arles que parle S. Augustin contre les Donatistes, en le qualifiant un Concile plenier, un Concile de l'Eglise universelle. p. 1433.

IV SIECLE.

Conc. p. 973. 1428 | Till. ibid.

' Le neuviéme canon ôte aux confesseurs aussi bien que le vingt-cinquiéme du Concile d'Elvire, le droit qu'ils usurpoient de donner aux fideles des letres de communion qu'ils devoient recevoir des Evêques.

Conc. ib. p. 1428.

' Le dixiéme ordonne que l'on porte autant que l'on pourra les fideles à ne point se remarier, lorsqu'ils auront surpris leurs femmes en adultere, tant que ces femmes vivront.

Ibid.

' L'onziéme ordonne de séparer pour quelque tems de la communion les filles qui épousent des Païens.

Ibid.

' Le douziéme se fondant sur l'ordre de Dieu, prive de la communion les clercs usuriers.

Ibid.

' Le treiziéme ordonne d'abord que ceux qui seront convaincus d'avoir livré les écritures ou les vases sacrés, ou d'avoir décélé ceux qui les avoient, seront tous dégradés de la cléricature. Il ajoûte qu'il faut que le crime soit certifié par des actes publics et non point par de simples paroles. C'est qu'il y en avoit beaucoup qui, contre la regle de l'Eglise, prétendoient se rendre dénonciateurs sur des dépositions de témoins qu'ils avoient achetées.

Ibid.

' Le quatorziéme canon porte que ceux qui accuseront faussement leurs freres, ne seront admis à la communion qu'à la mort.

Ibid.

' Le quinziéme défend aux diacres d'offrir le sacrifice, ce qu'ils entreprenoient en divers endroits.

p. 1429.

' Le seiziéme ordonne que ceux qui auront été privés de la communion en un endroit, ne pourront y être rétablis que dans le lieu même.

Ibid.

' Le dix-septiéme défend aux Evêques de se troubler les uns

Till. ibid. p. 53.

les autres, ' en usurpant les droits qui apartiennent à leurs confreres.

Ibid.

' Le dix-huitiéme défend aux diacres des villes de rien faire sans la participation des prêtres, qu'ils doivent respecter.

Ibid.

' Le dix-neuviéme veut que les Evêques qui vont dans les villes de leurs confreres, puissent y offrir le sacrifice.

Ibid.

' Le vingtiéme établit qu'un Evêque soit ordonné par sept autres, ou tout au moins par trois, et jamais par un seul. Le Concile excepte sans doute les cas de nécessité, suivant l'ancien usage établi dans l'Eglise.

Ibid.

' Le vingt-uniéme canon porte que les prêtres et les diacres qui ne voudront point se réduire à servir les lieux où ils sont atachés, seront déposés.

Dans

IV SIECLE.

' Dans le vingt-deuxiéme enfin, qui est très-sévere contre ceux qui aïant renoncé à la foi, n'en font point pénitence, mais atendent qu'ils soient malades pour se présenter à l'Eglise, et pour demander la communion ; le Concile ordonne qu'on la leur refusera alors, et qu'on ne la leur acordera qu'en cas que revenant en santé, ils fassent de dignes fruits de pénitence. Conc. ibid.

' Les Peres du Concile jugerent à propos d'adresser ces canons au Pape S. Silvestre, afin que ce fût lui particulierement qui les fît savoir à tout le monde. C'est pour cela que le Concile lui écrivit une letre que nous avons encore, mais très-imparfaite et fort corrompuë. Les autres actes n'en sont point venus jusqu'à nous. p. 1425. 1426.

' Voilà ce qui nous reste de ce grand Concile, le plus illustre que l'Eglise eût vû jusqu'alors. Car si ce n'étoit pas un Concile général de toute l'Eglise, c'en étoit un au moins de tout l'Occident et de tous les païs qui obéissoient alors à Constantin. Aussi l'on voit qu'il prend l'autorité de regler même ce qui regardoit l'Eglise Romaine; puisque les dix-huitiéme et dix-neuviéme canons paroissent la regarder plus qu'un autre. ' Le P. Sirmond ne fait pas même difficulté de dire que c'est le Concile le plus considérable que l'Eglise ait encore après les Conciles œcumeniques, soit pour l'importance des choses qui y ont été reglées, soit pour l'étenduë des provinces dont il étoit composé. C'est par ce Concile que ce Pere commence la collection qu'il nous a donnée de ceux qni se sont tenus en France. Till. ib. p. 48. 53. Conc. ibid. 1433.

' Quelque respectable que fût l'autorité de cette assemblée, elle ne fut point capable de fixer l'esprit brouillon et remuant des Donatistes, qui eurent encore l'audace d'en apeller à l'Empereur. C'est de quoi ce Prince se plaint lui-même dans la letre de congé qu'il écrivit aux Evêques du Concile pour les renvoïer à leurs Eglises. ' S. Augustin long-tems après lui se plaignoit de la même chose. Les Donatistes, dit-il, persistant toûjours dans leur schisme détestable, et n'aïant aucun égard au Concile de Rome et à celui d'Arles, voulurent que Constantin connût lui-même de leur affaire. ' C'est-à-dire, comme s'explique ce saint docteur, que n'aïant pu oprimer Cécilien dans ces deux Conciles, ils voulurent le traîner devant le tribunal de cet Empereur. p. 1431. Aug. ep. 43. n. 4. ep. 185. n. 6.

IV SIECLE.

ARBORE,

Astronome et Philosophe.

Aus. par. c. 4. p. 116. ' Cæcilius Argicius Arborius, aïeul maternel du poëte Ausone, étoit de la ville d'Autun. Sa famille passoit pour une des plus considérables du païs, et se trouvoit alliée avec plusieurs maisons nobles des environs. Mais son pere et son aïeul aïant été proscrits dans les troubles qui agiterent les Gaules, du tems que M. Aurelius Piauvonius Victorinus y usurpa l'Empire vers 264, ils se virent dépoüillés de leurs grands p. 117. biens. ' Arbore fut alors obligé de s'enfuir à l'extrémité des c. 5. p. 119. Gaules vers Dax et Baïone. ' Là il épousa Æmilia Corinthia c. 4. p. 117. Maura, ' qui ne lui aporta pour dot que de quoi s'entretenir dans une honnête médiocrité. Pour comble de malheur, il p. 117. 118. perdit un œil dans sa vieillesse. ' Mais la grandeur future d'Ausone son petit-fils qu'il présagea dès sa naissance, lui fut un grand sujet de consolation au milieu de tant de traverses.

p. 117. ' Il mourut âgé de plus de 90 ans, et laissa un fils et trois Prof. c. 16. filles : ' Æmilius Magnus Arborius illustre rhéteur, dont nous Pa. c. 2. parlerons dans la suite : ' Æmilia Æonia, qui fut mere d'Ausone : Æmilia Dryadia, qui mourut sans alliance et prête à marier : et Æmilia Hilaria, qui préféra l'amour de la virginité au mariage, et devint célebre par sa vertu et par la connoissance de la médecine. On peut juger par-là qu'Arbore étoit chrétien, et que sa famille faisoit même profession de pieté. c. 4. p. 118. ' Aussi Ausone, en finissant son éloge, ne fait pas difficulté de dire qu'il étoit entré dans l'héritage des Saints.

Cependant une des sciences qu'il professoit, n'étoit guéres p. 117. propre à l'y introduire. ' Il savoit fort bien l'Astronomie, ce qui supose la connoissance des mathématiques, et se mêloit aussi de l'astrologie judiciaire. Mais il avoit la discrétion de ne s'y apliquer qu'en son particulier. Il avoit tiré l'horoscope d'Ausone qu'il craignoit de montrer, et qui seroit demeuré caché sans l'industrie de la mere de ce poëte, qui sut le dép. 119. couvrir. ' Ausone a justifié la vérité de cet horoscope par les charges qu'il exerça dans la suite. Voici de quelle maniere il parle du savoir d'Arbore.

IV SIECLE.

' Tu Cœli numeros et conscia sidera fati
Callebas, studium dissimulanter agens.
Non ignota tibi nostræ quoque formula vitæ :
Signatis quam tu condideras tabulis;
Prodita non nunquam. Sed matris cura retexit
Sedula, quam timidi cura tegebat avi.

Aus. pan. c. 4. p. 117.

S. RETICE,

EVEQUE D'AUTUN.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' RETICE étoit d'une maison très-noble dans les Gaules, où il fleurissoit au commencement du VI siécle sous l'empire du grand Constantin. Il se rendit et fort recommandable par les excellentes qualités de son esprit, et illustre par la connoissance des letres. Après avoir passé sa premiere jeunesse dans la pratique de la pïeté chrétienne, il épousa une femme qui n'étoit ni moins noble, ni moins riche, ni moins vertueuse que lui. ' La qualité de vierge que S. Gregoire de Tours donne à cette femme, même après sa mort, fait juger qu'elle vêcut avec son mari dans une parfaite continence. ' Ce qu'il y a de certain, c'est que leur societé parut toute sainte, et établie sur l'union du cœur et de l'esprit. Ils passerent plusieurs années dans cette aimable union; et peu de tems après la mort de cette pieuse femme, Retice fut fait Evêque d'Autun.

Hier. Vir. ill. c. 82 | Gr. T. gl. conf. c. 75. p. 955.

Gr. T. ib. p. 956.

p. 955.

' Il remplit avec tant de zele et d'exactitude tous les devoirs d'un bon pasteur, ' que S. Augustin le loue comme un homme de Dieu, et un prélat qui étoit de très-grande autorité dans la maison du Seigneur. S. Jerôme en parle aussi comme d'un Evêque des plus savans de son siécle.

p. 956.

Aug. op. imp. l. 1. p. 899 | in Jul. l. 1. n. 7.

' En 313 S. Retice, à la priere de l'Empereur Constantin, alla à Rome pour terminer dans un Concile l'affaire des Donatistes. A ce Concile auquel présida le Pape S. Miltiade, assisterent Materne de Cologne, Marin d'Arles, quinze Evêques d'Italie, Cécilien de Carthage avec dix Evêques catholiques,

Eus. l. 10. c. 5. p. 391 | Opt. l. 1. n 23. 24.

IV SIECLE. dix Evêques du parti de Majorin, à la tête desquels étoit Donat de Cases-noires, et S. Retice, qui y eut la premiere place après le Pape. Cécilien y fut absous, et son ordination confirmée. ' S. Retice se trouva anssi l'année suivante au Concile d'Arles assemblé pour la même affaire, ' où Cécilien fut encore absous, et ses acusateurs condamnés.

Conc. t. 1. p. 1429.

pag. 1425.

Gall. chr. vet. t. 2. p. 28.

' Quelques écrivains ont prétendu que S. Retice fut le premier qui instruisit dans la foi l'Empereur Constantin après la vision miraculeuse qu'il avoit euë de la croix en 311 ou 312. Mais c'est ce qu'ils ont avancé sans aucun fondement solide. On ne sait rien de l'histoire de ce saint prélat, que ce que nous en venons de raporter. On ignore même l'année de sa mort, et il n'y a point de preuve constante qu'il ait vêcu au-delà de l'an 314, qui est l'époque du Concile d'Arles auquel il assista. Le rang qu'il tint dès l'année précédente au Concile de Rome fait juger qu'il étoit dès lors fort ancien dans l'épiscopat.

nov. t. 4. p. 329.

Cela n'empêche pas que quelques savans ne lui prolongent la vie jusqu'en 334. Mais les raisons sur lesquelles il s'apuient, ne nous paroissent pas suffisantes pour contrebalancer celle que nous venons de marquer.

Gr. T. ibid.

Quoi qu'il en soit, ' S. Retice arriva enfin à sa derniere heure par les divers degrés des graces spirituelles dont Dieu le remplissoit, et par la pratique constante de toutes les vertus.

p. 955. 956.

' Son corps, selon S. Gregoire de Tours, fut mis dans le même sepulcre que celui de sa pieuse femme, ainsi qu'elle l'avoit souhaité en mourant; afin qu'après avoir conservé la chasteté dans un même lit, ils pussent avoir la consolation d'être réünis dans un même tombeau. S. Gregoire raporte quelques circonstances assez extraordinaires de cet enterrement, ' qui se trouvent néanmoins autorisées par un poëte contemporain dont nous pourrons parler dans la suite.

Bibl. PP. t. 27. p. 527. t. 2.

Gr. T. ibid. not.

' On voit encore aujourd'hui dans l'Eglise paroissiale de S. Pierre de l'Etrié sous une petite voûte pratiquée dans le mur, le tombeau de S. Retice, avec cette inscription d'une main assez récente :

SCS RHETITIUS EPS ÆDUENSIS. CCCXIV.

§. II.

SES ECRITS.

On ne trouve nulle part aucun des ouvrages que S. Retice avoit laissés à la posterité. Il en avoit au moins laissé deux qui étoient encore fort connus au V siécle de l'Eglise, comme il paroît par S. Jerôme et S. Augustin.

1°. L'un de ces écrits, que nous croïons devoir regarder comme la premiere production de la plume de S. Retice, ' est son traité contre Novatien, que S. Jerôme nous donne pour un grand ouvrage, *grande volumen*. Nous avons déja observé ailleurs que S. Retice pouvoit l'avoir composé avant la fin du III siécle. En effet, nous ne connnoissons point d'ocasion plus capable de lui avoir fait former ce dessein, et de l'avoir porté à l'executer, ' que le mal que l'hérésie de Novatien avoit alors causé dans nos Gaules. On sait, et nous l'avons déja dit, on sait que Marcien Evêque d'Arles avoit embrassé cette hérésie, et qu'à la faveur et par le crédit de ce prélat, elle s'étoit répanduë en divers endroits, et avoit causé de grands scandales. Quelques remedes que l'on y aportât, il n'est peut-être que trop vrai qu'elle y eut des suites fâcheuses. Ce fut donc, ce semble, pour éteindre les restes de cette hérésie, que S. Retice publia l'ouvrage dont il est ici question, et que nous ne connoissons guéres d'ailleurs.

Hier Vir. ill. c.82.

Cyp.ep. 67.p.115.

' On croit néanmoins que c'est de ce traité que S. Augustin a pris un célebre passage qu'il cite en deux differens endroits de ses écrits contre Julien, pour lui prouver le peché originel et la nécessité du baptême. Ce grand homme, s'écrie S. Augustin en citant S. Retice entre divers autres premiers peres de l'Eglise, S. Irenée, S. Cyprien, S. Hilaire de Poitiers, S. Olympe et S. Ambroise, ce grand homme aïant ocasion de parler du baptême, s'exprimoit en ces termes : « Personne « n'ignore que le baptême ne soit la premiere indulgence dont « l'Eglise use envers nous. C'est là que nous nous déchargeons « de tout le poids de notre ancien crime. C'est là que nous « nous lavons des anciennes souillures de notre ignorance cri- « minelle. C'est là enfin que nous nous dépouillons du vieil « homme avec ce qu'il aporte de criminel en naissant. »

Aug. in Jul. l. 1. n.7 | op. imp.l.1. p. 899.

Selon ces expressions, on pourroit croire que l'ouvrage de S. Retice que cite S. Augustin, étoit plûtôt un traité du baptême que tout autre ouvrage. Mais à bien prendre la chose,

V SIECLE.

cela ne fait rien contre l'opinion de ceux qui croïent que cet endroit est pris du traité contre Novatien, dans lequel S. Retice avoit eu ocasion de parler du baptême, comme de la plus grande marque de tendresse de l'Eglise envers ses enfans, et comme d'un exemple tout naturel, qui condamnoit la dureté inoüie de Novatien envers les pénitens.

Hier ibid. ep. 4. p. 6.

2°. ' L'autre ouvrage dont S. Retice enrichit l'Eglise, étoit un commentaire sur le cantique des cantiques, ' écrit d'un style sublime. S. Jérôme en aïant eu connoissance, s'adressa à Florent par une letre écrite en 366, pour le prier de demander à Rufin cet ouvrage, parce qu'il avoit dessein de le faire transcrire. Alors S. Jerôme en faisoit beaucoup de cas. ' Mais ce même pere dans une autre letre écrite à Sainte Marcelle vers l'an 383, porte un jugement peu avantageux de ce commentaire. Voici comme il en parle.

ep. crit. p. 622. 623.

Ibid.

« ' Comme je lisois dernierement, dit-il, les commentaires « de Retice Evêque d'Autun sur le cantique des cantiques, ou- « tre plusieurs endroits qui n'ont rien que de fade et d'insipide, « je fus fort surpris de voir qu'un homme comme lui, qui d'ail- « leurs est éloquent, ait pris le nom de *Tharsis* pour la ville de « Tarse, d'où l'apôtre S. Paul étoit natif, et l'or d'*Ophaz* pour « S. Pierre, à cause que cet apôtre est nommé Céphas dans « l'évangile... Il y a dans ces commentaires plusieurs autres « explications qui font pitié. Il est vrai que le style de cet au- « teur est étudié, rapide et même sublime ; mais convient-il « à un interprete qui doit écrire, non pour faire un pompeux « étalage de son érudition et de son éloquence, mais seule- « ment pour faire comprendre à ses lecteurs les choses de la « même maniere qu'il les entend lui-même ? Les autres In- « terpretes lui manquoient-ils ? Ne pouvoit-il pas consulter « quelqu'un qui sût l'Hebreu, et lui demander l'explication de « ce qu'il n'entendoit pas ? Mais il a eu assez mauvaise opi- « nion des autres pour croire qu'il n'y auroit personne capa- « ble de découvrir ses fautes. Il est donc inutile que vous me « demandiez ces commentaires, où je trouve bien plus de « choses à redire qu'à aprouver. »

Quelque mépris que S. Jérôme [1] témoigne dans cette le-

Mor. R. p. 95. 2.

[1] ' Les derniers Editeurs de Moreri marquent par erreur que S. Augustin ne fait pas grand cas des commentaires de S. Retice. Ils ont sans doute voulu dire S. Jérôme au lieu de S. Augustin, qui ne parle nulle part de cet ouvrage.

tre, et pour l'ouvrage de S. Retice et même pour sa personne, ' il ne laissa pas dans la suite de donner de grands éloges à notre Saint Evêque dans son catalogue des hommes illustres. ' On remarque qu'il se trouve un endroit de ces commentaires de S. Retice dans l'apologie d'un certain Beringer, que l'on ne nous fait point connoître autrement. IV SIECLE. Vir. ill. ibid. Conc. t. 1. p. 1571.

DIVERS GRAMMAIRIENS

A Bourdeaux.

'Entre les professeurs qui enseignerent la grammaire latine au collége de Bourdeaux vers le commencement de ce siécle, Ausone nous fait connoître Thalasse, Phœbitius, Concordius, Macrinus et Sucuro. On peut se souvenir de l'observation que nous avons faite ailleurs touchant l'idée que les anciens atachoient au terme de Grammairien. Dans l'antiquité, un Grammairien et un homme qui enseigne les Belles-Letres, étoit la même chose. C'est ce qui fait qu'Ausone donne indifferemment à ceux dont nous entreprenons de parler ici, le titre de Grammairiens et de Philologues. Aus. prof. c. 10. 12.

' Thalasse commença à donner des leçons de grammaire dès la fin du III siécle, et continua à le faire dans le siécle suivant. Ausone, qui a cru en devoir conserver la mémoire à la posterité, étoit alors si jeune, qu'il ne se souvenoit point de l'avoir vû, et qu'il ignoroit quelle étoit sa famille et le lieu de sa naissance. Il paroît par tout ce qu'il en dit, que ce professeur s'étoit acquis si peu de réputation, que tout ce qu'on savoit de lui, c'est qu'il avoit commencé fort jeune à enseigner. c. 12. p. 172.

Ætas nil de te posterior celebrat
Grammaticum juvenem tantum te fama ferebat.

' Vers la fin de ce siécle, il y eut un Thalasse qui fut gendre d'Ausone, ' et qui est qualifié proconsul d'Afrique dans deux loix du 30 de Janvier 378. Il avoit sans doute succedé immédiatement dans cette charge à Hespere, dont il étoit beau-frere, ' et l'avoit exercée avant la mort de Jule Ausone aïeul de sa femme. On pourroit croire que ce Thalasse étoit descendu du professeur dont nous parlons, si ce Sym. l. 1. ep. 19. Till. Emp. t. 5. p. 149. Aus. epic. p. 301.

IV SIECLE.

n'est qu'Ausone n'en dit rien dans l'éloge qu'il en a fait.

[a] Phœbicius, pere d'un fils de même nom et du rhéteur Patere, dont nous parlerons dans la suite, étoit de Baïeux, et grand prêtre du dieu Apollon, que les Gaulois adoroient sous le nom de Belenus. Il descendoit des anciens Druides, comme on le croïoit au tems d'Ausone; et c'est-là peut-être un des derniers vestiges que nous trouvions de ces philosophes dans les Gaules. Sur la fin de ses jours, Phœbicius ne retirant plus aucun profit de sa dignité de grand prêtre, sans doute à cause de la conversion des Païens à la foi de J. C. il se trouva contraint d'embrasser une autre profession qui lui donnât de quoi vivre. Patere son fils, qui s'étoit acquis un grand crédit par son savoir, lui obtint une chaire de grammaire à Bourdeaux, où Phœbicius enseigna au commencement de ce siécle, mais avec beaucoup moins de réputation que son propre fils.

[a] prof. c. 4. 10. | Vin in Aug. §145. | Pith. adv. subs. l. 1 c. 3.

[1] Concordius aïant été chassé de son païs, qui nous est inconnu, vint enseigner la grammaire à Bourdeaux, où il paroît n'avoir acquis ni bien ni réputation.

Aus. ibid. c. 10. p. 169.

Et tu, Concordi,
Qui profugus patria,
Mutasti sterilem
Urbe alia cathedram.

C'est-là tout ce qu'Ausone nous aprend de ce professeur.

[1] Macrinus, le premier maître qu'eut ce poëte dans son enfance, fut plus heureux dans sa profession que Concordius. Il a rendu sa mémoire immortelle par la douceur et par la discrétion dont il usoit envers les enfans qu'il enseignoit, et par le progrès qui leur faisoit faire dans l'étude des letres.

Ibid.

Sit Macrinus in his,
Sobrius in pueris,
Et puerorum
Utilis ingeniis.
Huic mea principio
Credita puerities.

[1] Pour Sucuro, tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il étoit de condition servile, et qu'aïant été affranchi, il se mit à enseigner les premiers principes de la grammaire à la jeunesse de Bourdeaux.

Ibid.

Au

IV SIECLE.

' Au même-tems que ces professeurs donnoient des leçons de grammaire latine dans le collége de cette ville, Corinthe, Sperchée et Menesthée son fils y faisoient la même fonction pour le grec. Ils faisoient paroître tous trois beaucoup de zele dans l'exercice de leur profession. Néanmoins ils y firent peu de fruit, et n'eurent qu'un petit nombre d'étudians. Ausone qui eut les deux premiers pour maîtres dans la langue gréque, témoigne n'avoir fait sous eux qu'un médiocre progrès : ce qu'il atribuë toutefois plûtôt à son peu de disposition et à la mauvaise coutume qu'ont les enfans de negliger cette langue, qu'à quelque défaut de la part de ces grammairiens, dont il ne parle qu'avec éloge.

c. 8. p. 163.

LACTANCE,

ORATEUR ET DÉFENSEUR DE L'EGLISE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Nous joignons ici l'éloge de Lactance à ceux de nos savans Gaulois, non que nous aïons des preuves pour le faire Gaulois lui-même, mais parce qu'il est mort dans les Gaules, après les avoir illustrées plusieurs années par sa pieté, son savoir et les écrits qu'il y publia. ' S. Jerôme ne lui donne que les noms de Firmianus Lactantius ; mais les plus anciennes éditions de ses ouvrages, comme les autres, y ajoûtent les prénoms de Lucius Cœlius ou Cœcilius. ' Gesner remarque qu'on y joint aussi quelquefois celui de Codus, sans nous dire néanmoins sur quel fondement on le fait.

Hier. vir. ill. 1. 80.

Gesn. bib. uni. t. 1. p. 486. 1.

' On ne sait rien de la famille de Lactance. Quant à son païs, il y a de puissans indices pour le croire Africain de nation. ' En effet ce fut en Afrique qu'il fit ses premieres études, sous la discipline d'Arnobe l'ancien, qui y enseignoit dans la ville de Sicque. ' Lactance fit tant de progrès dans les letres, qu'il devint ensuite le plus savant homme de son tems, ' et l'un des plus éloquens qu'ait eu le christianisme. ' Il n'étudia cependant l'éloquence qu'autant qu'il étoit nécessaire, pour se rendre capable de l'enseigner aux autres, et n'en fit jamais usage dans le barreau. Aussi ne fait-il pas difficulté d'avoüer lui-mê-

Till. H. E. t. 6. p. 204. 727.

Hier. ibid. t. 79. 80.

chr. p. 180.

Euch. ad. Val. p. 20.

Lact. inst. l. 3. n. 13. p. 137.

IV SIECLE.

me par un trait d'humilité, qu'il n'étoit pas éloquent, et que s'il paroissoit tel dans ses écrits, il falloit l'atribuer à la bonté de la cause qu'il y défend.

Hier. ibid. c. 80 | Lact. ibid. l. 5. n. 2. p. 238.

' Sous l'empire de Diocletien, c'est-à-dire, vers 301, on le fit passer d'Afrique à Nicomedie, pour y professer la rhétorique. Il y trouva peu d'écoliers, parce qu'on y parloit plus grec que latin, et qu'il n'enseignoit qu'en cette derniere langue. Mais il sut profiter de ce loisir pour s'apliquer à écrire. Cela n'empêcha pas néanmoins qu'il ne professât long-tems, soit à Nicomedie ou ailleurs. ' D'abord il enseignoit à ses disciples non à connoître et à aimer la vertu, mais à devenir habiles et rusés à faire le mal. ' Il paroît par-là qu'il n'étoit pas encore chrétien; mais il ne tarda pas à le devenir. Mr de Tillemont prouve assez bien qu'il l'étoit au moins du tems de la persecution de l'Empereur Dioclétien, qui éclata en 303. C'en seroit une preuve complete, s'il étoit vrai que ce fût vers ce tems-là que Lactance publia son traité *De l'ouvrage de Dieu,* ' dans lequel il parle avec éloge de la pureté de conscience d'un de ses disciples nommé Demetrien, qui malgré les embaras des emplois civils, où il étoit engagé, avoit soin d'élever son esprit aux choses du ciel.

Lact. ibid. l. 1. n. 1. p. 2.

Till. ibid.

Lact. opif. n. 1. p. 455. 456.

Ibid. p. 495.

' Lactance commença dès lors à mépriser et presque à condamner absolument la profession de rheteur, ' résolu de consacrer désormais son tems et sa plume à la défense de la religion. ' Il avoue cependant que sa profession lui fut d'une grande utilité dans la suite pour défendre la vérité, qui s'insinue, dit-il, dans les esprits, avec d'autant plus de succès, que les ornemens de l'éloquence la rendent et plus claire et plus agréable, quoiqu'elle puisse se soûtenir sans le secours de tous ces apuis étrangers.

Inst. l. 1. n. 1. p. 3.

Ce fut par ces voïes que Dieu, dont la providence sait faire réüssir toutes choses pour sa gloire, prépara Lactance à devenir un des plus puissans défenseurs de l'Eglise. ' Détrompé enfin de la vanité de l'éloquence profane qu'il professoit, il y renonça sans détour, et se donna tout entier à la recherche de la vraïe sagesse. Il s'aplaudit lui-même d'y être entré comme dans un port assuré, qui faisoit ses plus cheres délices.

Ibid.

Till. i id. p. 204. 205.

' On croit qu'il demeura à Nicomedie, qui étoit alors le siége de la cour de Dioclétien pendant tout le tems de la persecution de cet Empereur, c'est-à-dire, jusqu'en 313, et qu'il y fut témoin oculaire des cruautés barbares que l'on y exerçoit

contre les Chrétiens. ' Il est au moins vrai qu'il parle de la destruction des Eglises, comme d'évenemens arivés sous ses yeux. IV SIECLE. Lact. ibid. l. 5. n. 2. p. 238.

' De Nicomedie, il fut apellé dans les Gaules par l'Empereur Constantin, qui lui confia l'instruction de Crispe son fils aîné, déja César. Lactance lui montra l'éloquence latine; et il étoit dès lors dans un âge fort avancé. Mais quelque éclatante que pût être aux yeux du monde ' cette qualité de précepteur d'un César, et du fils aîné d'un Empereur, Lactance néanmoins ne parle nulle part de cet emploi, qu'il ne devoit qu'à son mérite, et ne fait mention d'aucune autre chose qui pût le relever devant les hommes. De même, quelque liberal que fût Constantin, sur-tout envers ceux qui étoient à son service, et quelque délicieux que pût être le séjour à la cour, tout cela n'empêcha point Lactance d'honorer et de pratiquer la vertu. ' Il porta la pauvreté jusqu'à manquer, non-seulement des commodités de la vie, mais aussi des choses les plus nécessaires. Hier. Vir. ill. c. 80 | chr. p. 180. Till. ibid. p. 206. Hier. chr. ibid.

' Il avoit cette vertu en si grande recommandation, qu'il semble ne rien oublier pour en inspirer l'amour aux autres, par les témoignages glorieux qu'il lui rend dans ses écrits. ' Entre les avis qu'il donne à Demetrien son disciple, il a soin de lui en recommander la pratique et le mépris de toute la prosperité du siécle, pour ne pas tomber dans ses piéges, qui sont, dit-il, d'autant plus dangereux qu'ils paroissent avoir plus de charmes. Lact. inst. l. 6. n. 12. p. 317. 319. Opif. n. 1. p. 436.

' On peut juger des autres vertus de ce grand homme, par l'excellent abregé d'une conduite chrétienne qu'il trace à la fin du sixiéme livre de ses institutions. Car on ne peut douter qu'il n'a prescrit aux autres en cet endroit que ce qu'il pratiquoit lui-même. Il y demande entre autres choses une profonde humilité, une crainte sincere de Dieu, une pieté solide; et l'on voit par tous ses écrits, et par les motifs qui les lui firent entreprendre, qu'il possedoit éminemment toutes ces vertus. Inst. l. 6. n. 23. p. 349. 350.

' Ni les incommodités de la pauvreté, ni les ocupations qu'il pouvoit avoir d'ailleurs, ne l'empêcherent point de consacrer tous ses talens à réfuter toutes les vaines subtilités des philosophes de son siécle, et à éclaircir la verité de notre religion. Opif. n. 20. p. 495

' Il regardoit à la vérité cette entreprise comme au dessus p. 496.

IV SIECLE.

de ses propres forces ; mais il esperoit en venir à bout par celles qu'il attendoit de Dieu. Persuadé d'ailleurs que son travail et sa vie même ne pouvoient être mieux emploïés qu'à retirer quelques personnes de l'erreur, et les conduire dans le chemin du ciel, il esperoit au moins qu'il lui seroit plus glorieux de succomber sous le poids d'une si haute entreprise, que de manquer de zéle pour la défense de la religion.

Telle fut en partie la vie de ce grand homme, et l'on peut juger de ses autres actions que nous ne savons pas, par celles que nous venons de raporter. ' On croit qu'il vêquit jusqu'en l'année 325, et qu'il mourut vers le même tems que Crispe [1] son disciple, plûtôt à Tréves qu'en tout autre lieu ; puisque c'étoit alors la principale ville des Gaules, et le séjour le plus ordinaire de la Cour, comme nous l'avons dit ailleurs. De sorte que Lactance passa onze à douze ans dans nos Gaules.

Ba.. misc. t. 2. p. 351.

§. II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

LACTANCE laissa à la posterité un assez grand nombre d'écrits dont la plûpart ont eu le même sort que tant d'autres des premiers écrivains ecclésiastiques, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Nous allons d'abord donner le catalogue de ceux qui nous restent, puis nous ferons le denombrement de ceux qui sont perdus.

Hier. Vir. ill. c. 80. Till. H. E. t. 6. p. 206.

1° ' Le traité *De l'ouvrage de Dieu,* auquel S. Jerôme donne aussi le titre de la formation de l'homme, ' paroît à quelques savans être le premier fruit de la pieté de Lactance, et composé en 303, lorsque la persecution de Dioclétien étoit déja ouverte. Il est au moins certain qu'il est le premier des ouvrages que nous avons de son auteur, ' et qu'il fut fait avant les institutions, où il se trouve cité. De la maniere que Lactance en parle lui-même, on voit qu'il y avoit peu de tems qu'il avoit fini ce traité, lorsqu'il mettoit la main à ses institutions. *Quia nuper proprium de ea re librum ad Demetrianum auditorem meum scripsi.* Ce sont ses propres termes. Or, comme les institutions ne furent achevées que vers 320 ou 321, quoique Lactance eût pu y travailler dès 316, il s'ensuivroit que le traité de l'ouvrage de Dieu auroit été plûtôt composé vers 310, ou

Lact. inst. l. 2. n. 10. p. 96.

Hier. chr. p. 181. Soz. l. 1. c. 5. p. 406.

[1] ' S. Jerôme marque la mort de Crispe sur l'an 326 de notre ére vulgaire, ' et Sozomene la place en la vingtiéme année de l'empire de Constantin : ainsi vers 325, puisque Constantin commença à regner dès 306.

même 314, qu'en 303, auquel tant d'autres le placent. IV SIECLE

' L'auteur adresse ce traité à Demetrien l'un de ses disciples, à qui il parle comme à un chrétien, quoiqu'engagé dans les emplois civils. Il entreprend d'y expliquer la nature de l'esprit et du corps de l'homme, et de prouver qu'il a été créé de Dieu, afin d'établir sur ce principe la foi de la providence. Il y fait une courte description de chaque partie du corps humain, en releve les proprietés, les proportions et l'harmonie qu'elles ont entre elles, pour de là conduire à l'admiration de l'habileté et de la grandeur de celui qui l'a formé. Il y dit beaucoup de choses sur l'esprit de l'homme. Puis venant à son ame, il en établit l'immortalité. Il dit que les philosophes ne s'étoient point encore acordés et ne s'acorderoient peut-être jamais sur la nature de l'ame, qu'il prouve néanmoins être immortelle et incorporelle. Opif. p. 455. 496.

' Lactance nie que l'ame vienne par transfusion, assurant qu'elle ne peut tirer son être qu'immédiatement de Dieu, ' qui l'a créé pour animer le fruit, aussi-tôt que Dieu l'a formé dans le sein de sa mere. ' Car la conception et la formation du corps, dit-il, l'inspiration de l'ame qui doit l'animer, l'enfantement même, et tout ce qui concourt à la conservation de l'homme, tout vient de Dieu, et ne peut être qu'un effet de sa bonté infinie. n. 19. p. 493. n. 17. p. 491. n. 19. p. 493

' Dès le commencement du traité, l'auteur avertit qu'il entreprend d'y traiter avec quelque étendue ce que Ciceron n'avoit fait que toucher dans plusieurs de ses écrits. ' Cela n'empêche pas que S. Jerôme écrivant à Magnus, ne lui dise qu'il trouvera dans ce livre de Lactance et dans l'autre du même auteur intitulé de la colere de Dieu, un abregé des dialogues de Ciceron. Il seroit au reste bien difficile de donner une bonne raison de la pensée de S. Jerôme. n. 1. p. 457. Hier. ep. 83. p. 656.

' A la fin de ce traité, Lactance promet à Démetrien de lui enseigner un jour plus amplement et avec plus de solidité la vraïe philosophie; lui témoignant qu'il est résolu de travailler le plus qu'il pourra en faveur de la verité. Il y a aparence que Lactance avoit dès lors dessein d'entreprendre ses institutions, ou qu'il désigne les letres qu'il écrivit depuis à Démetrien. Lact. ibid. n. 20. p. 495.

' On trouve plusieurs éditions de ce traité de l'ouvrage de Dieu, faites séparement des autres écrits de Lactance. Il y en a une édition en un volume *in*-8°. qui parut à Paris chez Vi- Bib. S. Per. de Cult.

IV SIECLE.

doüe pour Gilles Gourmont l'an 1529, avec le traité d'Erasme intitulé *la veuve Chrétienne.* ' L'ouvrage fut encore imprimé la même année et en même volume en deux differens endroits : à Bâle chez Froben, et à Cologne avec les scholies d'Erasme. ' En 1542 il fut réimprimé à Strasbourg et à Francfort avec les observations de médecine de Josse Willich, et le traité d'Hipocrate *de Semine,* traduit par l'éditeur, le tout en un volume *in*-8°.

Gesn. Bibl. uni. t. 1. p. 486. | Hier. Vir. ill. not. p. 166.

Bib. Barb. t. 1. p. 594. 1 | Till. p. 24. 2.

2°. ' Lactance selon S. Jerôme composa aussi un livre de la persecution. ' C'est tout ce que nous en savions jusqu'en l'année 1679, que Mr Baluze nous le donna sous le titre *de la mort des persecuteurs*, dans le second volume de ses Miscellanées, sur un manuscrit ancien de 800 ans ou environ. ' Aussi-tôt des protestans Anglois se hâterent de le faire réimprimer comme une piece très-authentique et très-importante. Nous ne croïons pas en effet que personne puisse raisonnablement douter que ce ne soit un veritable ouvrage de Lactance.

Hier. ibid. p. 80.

Bal. misc. t. 2. p. 1. 46.

Till. ibid. p. 208.

Mr de Tillemont en pensoit ainsi peu de tems avant sa mort, ne prévoïant pas ce qui arriva environ douze ans après. Alors Dom Nicolas le Nourry, fort connu dans la république des letres, donna une nouvelle édition de ce livre faite à Paris en 1710, sous le nom de Lucius Cœcilius, qu'il prétend être different de Lactance, quoique presque son contemporain. Pour affermir cette nouvelle opinion, Dom le Nourry eut soin de mettre depuis à la fin du 2 volume de son Aparat imprimé en 1715, une assez longue dissertation à ce sujet. ' Mais les savans n'ont pas trouve ses raisons assez fortes pour les déterminer à ôter ce livre à Lactance, et le donner à un auteur inconnu. Le témoignage de S. Jerôme, qui atribuë à Lactance un livre de la persécution, et le style du traité dont il s'agit ici, en tout semblable au style des autres écrits de cet orateur chrétien, sont des preuves suffisantes pour ne pas douter qu'il en est le veritable auteur.

Hier. ibid. not. p. 166.

' Comme Lactance y fait mention de la mort funeste de la femme et de la fille de Diocletien, ' on doit croire qu'il ne le composa au plûtôt qu'à la fin de l'année 314. ' Cela pourroit se confirmer par la fin du traité, où l'auteur parle de la paix que Dieu avoit donnée à son Eglise depuis dix ans : c'est-à-dire, peut-être depuis l'année 305, lorsque Dioclétien et Maximien abdiquerent l'empire le premier jour de Mai de la même année. ' Lactance adresse cet ouvrage à un confesseur nom-

Lact. mor. per. n. 51.

Till. ibid. p. 209.

Lact. ibid. n. 52.

Bal. ibid. p. 348.

mé Donat, sorti de prison au mois de Mai 311, après y avoir demeuré six ans pour la foi de J. C. IV SIECLE.

' Le dessein de l'auteur n'est pas d'y faire une histoire suivie de la persecution, ' mais seulement de faire adorer la justice de Dieu dans la punition et la mort des Princes païens, qui avoient été les auteurs de la persécution contre la religion chrétienne. ' Il s'y étend particulierement sur les vices et les cruautés de Dioclétien. ' Il assure qu'il n'y avance rien qu'il ne sache certainement, et qu'il a entrepris cet ouvrage, tant pour empêcher que de si grands évenemens ne tombassent dans un éternel oubli, que pour prévenir les fautes que pourroient faire ceux qui tenteroient d'écrire les mêmes choses, sans se mettre en peine de le faire comme il conviendroit.

Bal. ibid. p. 352. Lact. ibid. n. 1. n. 7. 11. n. 52.

' Il y place la mort de J. C. au 23e jour de Mars sous le consulat des deux Geminus, et dit que 25 ans après S. Pierre alla à Rome, où il établit la religion chrétienne sous l'empire de Neron, et où il fut ensuite ataché à une croix, et S. Paul mis à mort par l'ordre de cet Empereur. ' En faisant le portrait des autres Princes païens qui ont persecuté l'Eglise, il rend justice à la probité de Constance Chlore, qu'il dit n'avoir point ressemblé aux autres, et qu'il assure avoir été le seul digne de l'Empire.

n. 2. n. 8.

' Les critiques conviennent que ce traité de Lactance est écrit avec beaucoup de netteté et de force, et qu'on peut le regarder comme une histoire très-agréable de la revolution de l'Empire, pendant les regnes de ces Empereurs, dont il y découvre la politique, les desseins et la vengeance que Dieu en a tirée. On y trouve peu de choses touchant la doctrine des Chrétiens; mais l'auteur y raporte divers faits inconnus jusqu'à sa publication, et en éclaircit plusieurs autres.

Du Pin, Bib. t. 1. p. 640.

' Après la premiere édition de ce traité publiée en 1679 par les soins de Mr Baluze, comme nous l'avons déja dit, les Anglois en donnerent une nouvelle, qui parut à Oxford l'an 1680 en un volume *in*-12, dans lequel on joignit de courtes remarques, et les actes de Ste Perpetuë et de Ste Felicité. Ce fut sur cette édition que Jean Colombi donna la sienne avec de savantes notes, à Abo en Suede l'an 1684 en un volume *in*-8°. L'année suivante Thomas Sparck ' insera ce traité dans son édition de Lactance faite à Cantbrige, et y ajoûta des notes tirées de celles de Mr Baluze, avec la chronologie de l'empire de Dioclétien.

Hier. not. ibid.

Lact. mor. per. p. 521. 574.

IV SIECLE.

Bib. S. Vin. Cen.

' Cinq ans après, c'est-à-dire en 1690, Mr Toinard fit imprimer à Paris chez Arnoul Seneuse des notes sur le même traité en un volume *in*-12. Depuis, Paul Bauldri les recueillit avec celles de Mr Baluze, de Cuper, de Colombi, de Sparck, de Grævius, d'Elie Bohereau, de Pierre Allix, de Paul Colomiès, et les fit imprimer avec le texte de Lactance, et de nouvelles remarques de sa façon. Cette édition parut à Utrecht chez

Hier. not. ibid.

Broëdelet en un volume *in*-8°, l'an 1693. ' Mr Fabricius nous avertissoit en 1718 que Ludolphe Buneman principal du collége de Misden préparoit une nouvelle édition du même ouvrage, qui paroîtroit enrichi des notes de Gerard Von Mastricht et de Miegius.

Ibid | Bibl. Tell. p. 32. 1.

' Dès 1680, Mr Maucroix chanoine de l'Eglise de Reims, publia une traduction françoise de ce traité imprimée à Paris, chez Muguet en un volume *in*-12. Gilbert Burnet en donna une autre à Londres en 1686, laquelle fut réimprimée à Utrecht l'année suivante en un volume *in*-8°.

3°. Le principal ouvrage de Lactance et le troisiéme de ceux qui nous restent de lui, selon les tems ausquels ils ont été

Lact. inst. l. 1. n. 1. p. 3.

composés, sont ses *institutions divines*. Il les composa à l'imitation des jurisconsultes, mais par des motifs incomparablement plus relevés que ceux qu'ils pourroient se proposer eux-

p. 2.

mêmes. ' Le desir de remedier à deux erreurs générales, la source de toutes les autres, fut ce qui le porta à entreprendre ce grand oûvrage. L'une de ces erreurs consistoit en ce que la connoissance de la verité, qui est un don de Dieu, étoit devenue méprisable aux yeux des savans, parce qu'on ne l'acquiert que par des raisonnemens conformes à sa nature. L'autre erreur consistoit en ce que cette connoissance étoit devenue odieuse aux ignorans, à cause de l'austerité dont elle est toûjours inséparablement acompagnée, et que la nature de l'homme portée au vice ne peut souffrir. De-là il arrivoit que la vertu se trouvant mêlée d'amertume, et le vice de volupté, les hommes rebutés de l'une et atirés par les amorces trompeuses de l'autre, couroient au précipice, et y trouvoient leur perte. Ce fut donc pour rapeller les savans à la vraïe sagesse, et les ignorans à la vraïe religion, que notre auteur mit la main

l. 5. n. 1. p. 236.

à la plume. ' Que si son dessein n'avoit pas cet heureux effet, il se flatoit qu'il serviroit au moins à affermir dans la verité les chrétiens chancelans et foibles dans leur foi.

l. 3. n. 1. p. 114.

' Lactance nous assure qu'il ne s'est point porté à executer

son

son entreprise par une présomption que lui auroit inspiré son éloquence, mais par la confiance qu'il avoit en la force de la verité. Il reconnoissoit au contraire qu'elle étoit au-dessus de ses propres forces; mais il esperoit que Dieu supléeroit à ce qui lui manquoit. Il se consoloit sans peine de n'avoir qu'un esprit et une éloquence médiocre à emploïer à une telle entreprise, parce que la verité n'a pas besoin d'ornemens pour se montrer et se faire goûter, et que son plus grand brillant consistant dans sa simplicité, elle n'est jamais plus aimable que lorsqu'elle paroît toute nuë.

' On ne doute point que ces institutions n'aïent été faites pour executer le dessein qu'avoit pris Lactance dès sa conversion au christianisme, ' de répondre à tous ceux qui avoient déja ataqué notre religion, et qui pourroient l'ataquer dans la suite. Mais comme il ne pouvoit répondre à chacun en particulier, il assortit tellement son ouvrage qu'il se flatoit d'y renverser tout ce qu'avoient écrit ceux qui avoient déja paru, et d'ôter à ceux qui viendroient dans la suite, tout moïen de le faire avec succès.

Till. ibid. p. 208.

Lact. ibid. n. 4. p. 243.

Lactance cependant n'exécuta ce grand dessein que plusieurs années après, et lorsqu'il étoit déja dans les Gaules à la cour impériale. ' C'est ce que prouvent assez clairement divers endroits de l'ouvrage, dans lesquels l'auteur adresse la parole au grand Constantin, et sur-tout celui où il déclare que ce fut sous les auspices de ce Prince, le premier Empereur qui eût connu et adoré le vrai Dieu, qu'il commença à y mettre la main. ' Ceux qui ont examiné de plus près cette difficulté qui a partagé les savans, fixent l'époque de la perfection de cet ouvrage à l'an 320 ou 321; quoique Lactance eût pu y travailler quelques années auparavant. Rien n'empêche que nous ne suivions cette opinion, qui nous paroît la mieux apuïée, sans qu'il soit nécessaire ' de distinguer deux différentes éditions de cet ouvrage, l'une faite en Bithynie, et l'autre dans les Gaules, que l'auteur auroit adressée à Constantin.

l. 1. n. 1. p. 3 | l. 4. n. 1 | l. 5. n. 1.

Till. ibid. p. 208. 728. 729.

Bal. ibid. p. 348.

' Il le divisa lui-même en sept livres, comme nous l'avons encore aujourd'hui. Il avertit qu'il y recueillera en abregé une infinité de choses que lui présente son sujet, et que ce qu'il y dira sera si clair et si facile à comprendre que, bien loin d'avoir de la peine à le lire, on y trouvera du plaisir. Il donne à chaque livre son titre particulier, qui marque le sujet qu'il y traite.

Lact. ibid. l. 1. n. 1. p. 4.

IV SIECLE.

p. 1. 60. ' Le premier est intitulé de la fausse religion, et est emploïé à prouver la fausseté et le ridicule de la religion Païenne. Pour préparer ses lecteurs à ce qu'il y doit dire, il y établit pour principes qu'il n'est point de nourriture plus agréable à l'esprit que la connoissance de la verité, et que l'abregé de cette connoissance est enfermé en ces deux mots : Qu'on ne doit embrasser aucune religion qui ne soit établie sur la vraïe sagesse, et qu'on ne doit reconnoître pour vraïe sagesse que celle qui est inséparable de la vraïe religion : *Ut neque religio ulla sine sapientia suscipienda sit, nec ulla sine religione probanda sapientia.*

l. 2. p. 61. 112. ' Le second livre a pour titre de l'origine de l'erreur. Lactance y découvre toutes les causes qui ont contribué à tromper les hommes, pour leur faire croire d'abord qu'il y avoit d'autres divinités que le seul Dieu vivant, et à leur persuader ensuite à continuer de leur rendre un faux culte. Il y promet un traité particulier sur la colere de Dieu, qu'il composa depuis, comme nous le dirons en son lieu.

l. 3. p. 113. 172. ' L'auteur donne pour titre à son troisiéme livre, de la fausse sagesse, afin qu'aïant découvert dans le premier la fausseté de toutes les religions, et dans le second la source de toutes les erreurs, il montre dans ce troisiéme combien vaine et fausse est la philosophie des Païens. Il s'y propose de prouver effectivement que les raisonnemens de ces prétendus philosophes sont pleins de folie, comme l'écriture nous en assure elle-même.

l. 4. p. 173. 233. ' Le quatriéme livre est intitulé de la vraïe sagesse; et l'auteur entreprend d'y montrer qu'elle est inséparable de la vraïe religion. Après avoir prouvé que les prétendus sages du paganisme n'étoient rien moins que sages, et avoir établi l'unité d'un seul Dieu, il emploïe les chapitres suivans de ce livre depuis le 5e jusqu'au 30e, à faire une exposition de la foi des chrétiens, qu'il apuïe sur les écritures et sur les oracles des Sibylles, en prévenant les objections que l'on y pourroit faire, et refutant celles qu'on y faisoit dès lors.

p. 232. ' Il conclud cette exposition par ces paroles remarquables : « Il n'y a, dit-il, que l'Eglise catholique qui retienne la vraïe « religion. C'est-là que se trouve la source de la verité. C'est « cette Eglise qui est le domicile de la foi et le temple de Dieu. « Ceux qui n'y entrent point, comme ceux qui en sortent, s'é- « loignent de l'esperance de la vie et du salut éternel. Il est

« donc de la derniere conséquence, continue-t'il, que per- IV SIECLE.
« sonne ne s'amuse à disputer opiniatrément, puisqu'il s'agit de
« choses aussi interessantes. » Pour discerner l'Eglise catholique, il dit que c'est celle où se trouvent la confession et la pénitence, qui sont les remedes salutaires contre les péchés ausquels la foiblesse humaine est sujete.

' Le cinquiéme livre porte pour titre, de la justice. Lac- l. 5. p. 234. 236.
tance y fait voir que la veritable justice ne se trouve point chez les Païens, mais seulement dans la religion chrétienne. Ce qui le porta à intituler ainsi ce livre, fut le dessein qu'il avoit de convaincre d'injustice les écrivains du paganisme, et de les forcer à rendre plus de justice aux Chrétiens. Entre ces écrivains, il parle de deux en particulier, gens fort éloquens à la verité, mais encore plus ignorans, qui avoient écrit sous ses yeux, et qu'il refute en abregé dans les premiers chapitres de ce livre.

' Le sixiéme est intitulé, du vrai culte. L'auteur y enseigne l. 6. p. 287. 350.
de quelle maniere et par quelle sorte de sacrifice il faut honorer Dieu, en quoi, dit-il, consiste le devoir essentiel de l'homme, le point capital de toutes choses, et tout ce qui contribue à la félicité de la vie. Il ajoûte que cet Etre souverain n'exige de l'homme que l'innocence et la pureté des mœurs, et que celui qui a le bonheur de lui offrir ce sacrifice, satisfait à tout ce que demandent la pieté et la religion. Lactance ne parle ici que d'un chrétien, qui par conséquent connoît Dieu et J. C. son Fils, et qui est instruit de ses mysteres.

' Il finit ce sixiéme livre par un excellent abregé d'une con- p. 349. 350.
duite chrétienne. Il veut que notre religion, pour être agréable à Dieu, soit établie sur une profonde humilité, une crainte sincere de Dieu et une pieté solide et éclairée. Il demande une profonde humilité, de peur, dit-il, qu'aïant trop de confiance en la pureté de sa vie, l'homme ne tombe dans le crime de présomption, et ne perde le don de la vertu. Il veut encore que l'homme, pour être agréable et pur aux yeux de Dieu, implore continuellement sa misericorde, et que toutes ses prieres tendent à demander pardon pour ses péchés, quand même il n'en auroit point commis ; parce que s'il a besoin d'autres choses, il n'est pas nécessaire de le demander à celui qui connoît parfaitement tous les desirs de notre cœur. Il exige outre cela, que lorsqu'il arrive à l'homme quelque

IV SIECLE.

chose d'agréable, il en rende graces ; que si au contraire il lui arrive quelque chose de fâcheux, il l'atribue à ses péchés, et qu'il ne laisse pas d'en remercier Dieu. Que dans l'adversité comme dans la prosperité il soit toûjours content, toûjours le même, toûjours uniforme dans sa conduite. Qu'il ne s'imagine pas qu'il soit seulement obligé à remplir tous ces devoirs dans l'Eglise ; mais qu'il y est encore tenu dans son domestique et les lieux les plus secrets. Qu'enfin il porte toûjours Dieu dans son cœur, parce qu'il en est le temple. C'est en cela, ajoûte Lactance, que consiste la perfection de la justice chrétienne.

. 7. p. 351-409.

' Le septiéme et dernier livre des institutions est intitulé, de la vie bienheureuse ou de la béatitude. C'est-là, dit l'auteur, le terme où conduit tout ce que j'ai dit dans les livres précédens ; et sans ce terme la connoissance de tous les sujets que j'y ai traités, deviendroit inutile. Il commence ce septiéme livre par montrer contre le sentiment de Platon et d'Aristote, que le monde a eu un commencement, et qu'il aura une fin. Dans les derniers chapitres, il fixe cette fin du monde à six mille ans, comme nous avons vû que la fixoit S. Irenée. Au bout de ce terme, selon Lactance, viendra le regne de mille ans, qui ne sera que pour les élus du Seigneur, et après lequel Dieu renouvellera le monde. Le ciel sera plié comme une chose que l'on roule ; la terre sera changée, et les hommes transformés à la ressemblance des Anges, seront toujours en la présence de Dieu, et le serviront éternellement. Lactance à la fin du livre prescrit d'excellens avis pour se préparer à ce dernier jour.

p. 405. 406.

' Entre le dernier chapitre et l'épilogue du même livre, se lit dans quelques éditions une espece de compliment à l'Empereur Constantin. Mais on observe que cet endroit ne se trouve point dans plusieurs manuscrits. Il n'est point non plus dans l'édition de Lactance, faite à Paris en 1509.

Hier. in Eccl. c. 10. p. 770.
Till. ibid. p. 208.

' S. Jerôme parlant de ces institutions, en releve le mérite comme d'un excellent ouvrage ; et les plus habiles des derniers siecles en ont témoigné faire une estime extraordinaire. Au moins on peut assurer que personne n'a défendu l'Eglise et combattu l'idolatrie avec un style et plus beau et plus éloquent que le fait Lactance dans ces sept livres. C'est ce qui a porté à les mettre si souvent sous la presse. Mais comme ils n'ont été imprimés qu'avec les autres écrits de notre orateur, nous n'en marquerons les différentes éditions qu'après avoir

parlé de tous ses ouvrages. Seulement nous dirons ici ' que les institutions ont été traduites en notre langue par René Fame notaire et secretaire du Roi François I, à qui il les dédia. Cette traduction fut imprimée après la mort du traducteur, par les soins de Claude Chappuis bibliothecaire et valet de chambre du Roi, d'abord à Paris chez Pasquier le Tellier pour Etienne Bosset, l'an 1546 *in*-8°, puis à Lyon chez Balthazar Arnouillet, pour Guillaume Gaseau l'an 1547 en un volume *in*-4°. ' Elle fut depuis réimprimée en un volume *in*-16. l'an 1563 au même endroit, chez Jean de Tournes, ' et encore à Paris en un volume *in*-12. l'an 1581. ' Elle l'avoit été dès 1555 à Lyon, chez de Tournes et Gaseau en même volume.

Bib. Miss. Cen. | App. ad Bib. PP. t. 2. p. 655.

Bibl. ff. præd. Cen.

Sim. let. choi. t. 2. let. 25. p. 155.

Bib. Miss. Cen.

4°. ' Nous aprenons de S. Jerôme que Lactance avoit réduit lui-même le grand ouvrage de ses institutions en un abregé compris en un seul livre, qu'il nomme *acephale* ; soit que dès ce tems-là il fût sans titre, ou que le commencement y manquât. ' On peut néanmoins remarquer que Lactance dans son traité de la colere de Dieu, cite lui-même cet abregé comme l'original sous le titre d'institutions. ' Ce que nous en avons dans toutes les éditions de Lactance qui ont été faites jusqu'en 1712, ne commence qu'au seiziéme chapitre du cinquiéme livre de l'original. Alors Mr Pfaff nous donna l'abregé en entier, augmenté des 55 premiers chapitres, tel qu'il l'avoit trouvé dans un ancien manuscrit de la bibliotheque roïale de Turin. Il fut imprimé ainsi augmenté en un volume *in*-8°. à Paris la même année 1712. Lactance l'adresse à un certain Pentadius qu'il qualifie son frere.

Hier. vir. ill. c. 80.

Lact. de ira, n. 11. p. 429.

Hier. ibid. not. p. 166.

Il est peu d'écrits entre ceux des anciens qui soient et plus instructifs, et plus remplis d'onction que cet abregé. Il respire par-tout la pieté de son auteur. Lactance y a semé presque une infinité de préceptes ou de conseils d'une morale la plus pure. ' Le détail qu'il y fait des œuvres de misericorde est admirable; et les motifs qu'il propose pour nous en faire aimer la pratique, ne le sont pas moins. ' Ce qu'il y dit de la pénitence, est encore tout-à-fait digne de remarque. « C'est, « dit-il, un grand secours et une grande consolation que la « pénitence. C'est le remede à nos blessures et à nos péchés. « C'est elle qui est l'esperance et le port du salut. Quiconque « s'aviseroit de la retrancher, se fermeroit la voïe qui conduit à « la vie ; parce qu'il n'est personne, pour juste qu'il puisse être, « à qui la pénitence ne soit nécessaire. » Il faudroit transcrire

Lact. inst. epist. n. 7.

n. 8. p. 510.

IV SIECLE. presque tout le livre entier, si nous voulions raporter tout ce qui s'y trouve de remarquable. Nous nous bornerons à cet

n. 10. p. 514. autre trait. « ' La vertu, dit Lactance en prouvant par-là l'im-« mortalité de l'ame, est quelque chose de si grand que, lors-« qu'il s'agit de la foi ou de la justice, elle ne craint ni la di-« sette, ni l'exil, ni la prison, ni la torture, ni la mort même. »

Au reste, comme c'est un abregé des institutions, on ne doit pas être surpris d'y lire à la fin l'erreur des Millenaires, qui se trouve dans l'original.

inst. l. 2. n. 17. p. 109. 110. 5°. ' Lactance en travaillant à ses institutions, avoit promis un traité particulier sur la colere de Dieu, à l'ocasion de l'objection qu'il se faisoit à lui-même, en se demandant pourquoi Dieu souffre toutes les erreurs qu'il venoit de détailler, et qu'il permet que le bien soit combattu par le mal, la vertu par le vice ? A quoi il répond qu'il est impossible qu'un Etre infiniment parfait ne soit aussi infiniment patient. Mais qu'il n'en faut pas néanmoins conclure qu'il n'y ait en lui ni justice ni colere, ce qui détruiroit entierement la verité et la religion.

de ira, p. 410. 434. ' C'est ce dessein projetté que notre orateur exécuta dans son livre *De la colere de Dieu,* que nous avons encore. En traitant ce sujet, Lactance a soin de prévenir ses lecteurs et de les avertir qu'il n'a pas la présomption de se glorifier d'avoir découvert par la force de son esprit les verités dont il entreprend de parler; mais qu'il ne fera que suivre ce que Dieu nous en a apris lui-même, n'y aïant que lui seul qui puisse savoir et enseigner des secrets de cette nature.

n. 2. p. 412. ' Avant que d'entrer en matiere, il pose pour principe que l'on n'arrive à la connoissance de la verité que par trois degrés. Le premier, dit-il, est de savoir discerner les fausses religions, et rejetter tout culte des Dieux qui vient de l'invention de l'homme. Le second degré consiste à comprendre qu'il n'y a qu'un seul et souverain Dieu, qui a créé le monde par sa toute-puissance, et qui le gouverne par une providence toute divine. Le troisiéme degré supose la connoissance de celui que ce Dieu a envoïé au monde comme son ministre et son interprete, afin de nous délivrer par sa doctrine des erreurs où nous étions engagés, et que nous aïant formés au culte du vrai Dieu, nous aprenions quelle est la vraïe justice.

Ibid. ' Il dit que dans le second livre de ses institutions, il a refuté l'ignorance de ceux qui pechent contre le premier degré. Que dans le quatriéme livre du même ouvrage il a aussi refuté

en partie ceux qui pechent contre le troisiéme degré, et qu'il les refutera encore plus particulierement dans l'écrit qu'il médite de composer contre toutes les hérésies. Qu'enfin le traité de la colére qu'il entreprend, est destiné pour combattre ceux qui pechent contre le second degré qu'il vient de prescrire. ' Il refute ensuite avec sa solidité ordinaire les sentimens des anciens philosophes touchant la clémence et la rigueur, la misericorde et la justice qui sont en Dieu. IV SIECLE. Lact. e ira, n. 3. 10.

' S. Jerôme parle de ce traité de Lactance comme d'un très-bel ouvrage, *pulcherrimum de ira Dei librum*. ' Il dit ailleurs que l'auteur y fait voir autant d'érudition que d'éloquence, et que cet écrit peut seul suffire pour la matiere qu'il traite. Lactance y citant ses institutions et leur abregé, comme on l'a vû, c'est une preuve qu'il ne fut composé qu'après ces deux autres ouvrages. Ainsi ce fut dans les Gaules que Lactance le publia. ' Il l'adresse à un Donat, que M. Baluze prétend être le même que celui à qui il avoit déja dédié son traité de la mort des persécuteurs. ' Cependant la maniere dont l'auteur parle à ce Donat dans le premier chapitre du livre de la colere de Dieu ne présente pas l'idée de l'illustre confesseur de ce nom, dont il est fait mention dans l'autre ouvrage. Hier. ibid. in Eph. l. 2. c. 4. p. 373. Bal. ibid. p. 352. Lact. ib. n. 1.

§. III.

SES ECRITS PERDUS.

LES ouvrages qui nous restent de Lactance, et dont nous venons de faire le dénombrement, ne sont que la moindre partie de ceux qu'il avoit et composés et projettés, mais qui se trouvent perdus aujourd'hui, ou qui n'ont jamais reçu l'être, ni vu le jour. Encore ne parlons-nous que de ceux dont nous avons connoissance. Il paroît assez visiblement qu'il en composa quelques autres, dont les anciens ne nous aprennent rien en particulier. ' En effet S. Jerôme nous disant que Lactance s'apliqua à écrire pendant qu'il enseignoit la rhétorique à Nicomedie, et que le peu d'écoliers qu'il y avoit lui en laissoit le loisir, il désigne divers ouvrages autres que ceux qu'il avoit vus lui-même, et qu'il nous a fait connoître. Hier. vir. ill. c. 80.

1°. ' On compte pour la premiere production de sa plume le traité qu'il laissa sous le titre de *Symposium*, c'est-à-dire, le Banquet. Il le composa étant encore tout jeune, et frequentant encore les écoles d'Afrique, comme le porte l'édition Ibid. | Till. H. E. t. 6. p. 727.

IV SIECLE.

des hommes illustres de S. Jerôme par Aubert le Mire. Personne ne nous aprend de quoi traitoit cet écrit.

Hier. ibid.

2°. ' Lactance composa en vers hexametres une relation de son voïage d'Afrique à Nicomedie, qu'il intitula ὁδοιπορεκὸν. Ce titre grec raporté par S. Jerôme même, et le lieu où l'écrit fut composé, et où l'on parloit la langue gréque, pourroit faire naître la pensée que ce poëme auroit été fait en la même langue. ' Jacques Gaddius semble l'avoir pris pour un ouvrage qui seroit imprimé.

not.

Hier. ibid.

Till. ibid. p. 207.

3°. ' Notre orateur composa un autre ouvrage sous le titre *de grammairien*. ' M. de Tillemont en raporte la composition au même tems que le précedent, qui suivit aparemment de près l'arrivée de l'auteur à Nicomedie. Il étoit assez naturel que Lactance y étant allé enseigner publiquement, commençât par donner quelques écrits pour mieux disposer ses disciples à profiter de ses leçons. Ces trois écrits que nous n'avons

Hier. ibid.

plus ' subsistoient encore du tems qu'écrivoit S. Jerôme, qui témoigne les avoir eus dans sa bibliothéque, avec les autres du même auteur dont il fait le catalogue.

Ibid.

4°. ' Entre ces ouvrages de Lactance, il y en avoit deux, dont S. Jerôme ne donne point le titre, n'en parlant qu'en général comme de deux livres. Ils étoient adressés à Asclepiade, ' différent du S. Martyr de ce nom Evêque d'Antioche, qui a précédé Lactance de tout un siecle, et que néanmoins un commentateur de Lactance même a confondu avec l'autre. ' Celui dont il est ici question étoit ami de notre orateur, et lui avoit lui-même dédié à son tour un ouvrage, où de l'aveu de Lactance, qui est le seul qui nous le fasse connoître, il traitoit fort bien la matiere de la providence de Dieu. Nous n'avons plus cet écrit d'Asclepiade; et c'est-là tout ce que nous en savons.

Till. ibid. p. 730.

Lact. inst. l. 7. n. 4. p. 362.

Hier. ibid.

5°. ' Outre tous ces ouvrages, Lactance composa plusieurs volumes de letres. S. Jerôme fait mention de huit volumes, dont il y en avoit quatre adressés à Probe, deux à Severe, et deux autres à Démetrien son disciple, le même sans doute ' à qui il avoit déja adressé son traité de l'ouvrage de Dieu, et à qui dès-lors il avoit promis quelque autre écrit encore plus instructif.

Lact. opif. n. 1. 20. p. 495.

Hier. ep. crit. p. 561. 562.

' Le même S. Jerôme avoit envoïé au moins en partie ces letres de Lactance au Pape S. Damase, qui n'en faisoit pas grand cas, et ne les lisoit pas volontiers. Il en donne la raison.

C'

C'est, dit-il, qu'outre la longueur de la plûpart, qui va au-delà de mille versets, ou lignes, elles traitent rarement des matieres de la religion, ce qui dégoûte de les lire. Quant à celles qui sont courtes, elles ne parlent que de mesures, de la situation des païs, de questions philosophiques, et conviennent mieux à des Avocats et gens qui font profession des letres qu'à des personnes de notre état. ' Peut-être Lactance en avoit composé la plus grande partie avant sa conversion à la foi, et lorsqu'il enseignoit la rhétorique, ce qui l'obligeoit à y traiter ces sortes de questions. Quoi qu'il en soit, et des sujets dont traitoient ces letres, et du peu d'estime qu'en faisoit S. Damase, le style seul de Lactance leur atireroit aujourd'hui un acueil favorable, si par un coup de la providence on pouvoit les recouvrer.

Till. ibid. p. 211.

' Adrien du Jon s'étoit flaté de cette esperance au moins en partie. En effet, il témoigne au raport de Mr Fabricius, que vers 1573 il se trouvoit encore deux livres de ces letres de Lactance entre les autres rares manuscrits de l'abbaïe d'Egmond de l'ordre de S. Benoît. Mais il ajoûte que malheureusement, lorsque l'on pensoit à lui envoïer ce recueil pour le donner au public, on découvrit qu'il avoit été furtivement enlevé. Plus de 150 ans qui se sont écoulés depuis, sans qu'on ait vu paroître ce trésor qu'on n'avoit nul interêt de cacher, font soupçonner que l'on avoit imposé à cet écrivain d'ailleurs un peu crédule.

Hier. Vir. ill. ibid. not.

6°. ' Lactance aïant ocasion de parler de l'incredulité et de l'aveuglement des Juifs dans le septiéme livre de ses institutions, promettoit d'écrire contre eux un ouvrage particulier, dans lequel il devoit les convaincre et d'erreur et du crime qu'ils avoient commis en faisant mourir l'Auteur de la vie. Comme personne des anciens ne parle de cet écrit projetté, il y a tout lieu de croire que Lactance ne l'a jamais ni fini, ni peut-être commencé.

Lact. inst. l. 4. n. 1. p. 355.

7°. ' Dès qu'il travailloit à ses institutions, et depuis en composant son traité de la colere de Dieu, il témoignoit avoir dessein d'écrire en particulier et à fonds contre toutes les hérésies. Mais il paroît hors de doute qu'il fut prévenu par la mort, avant que de pouvoir exécuter une entreprise aussi généreuse qu'elle étoit loüable. Un ouvrage de cette nature n'auroit pas manqué de devenir célebre, s'il fut véritablement sorti de la plume de ce grand homme ; et néanmoins on n'en trouve aucun vestige dans l'antiquité.

l. 4. n. 30. p. 233 | de ira, n. 2. p. 413.

IV SIECLE.

Hier. ep. 30. p. 241.

' S. Jerôme met Lactance au rang de ceux qui entre les Peres grecs et latins ont écrit sur le nombre impair. Mais on ne sauroit dire s'il fit quelque traité particulier sur ce sujet, ou s'il en avoit seulement parlé par ocasion dans quelqu'un de ses ouvrages que nous n'avons plus aujourd'hui.

§. IV.

ECRITS QU'ON LUI A SUPOSES.

C'EST assez peu de chose que les écrits que l'on a suposés à Lactance, si l'on n'a égard qu'à la grandeur du volume. Il est surprenant qu'après les lumieres que la critique a répandues dans les XVI et XVII siécles, on ait encore persisté à lui atribuer des pieces où l'on ne trouve aucun trait des beautés de ses véritables ouvrages. D'ailleurs il semble qu'il auroit dû suffire, pour ne lui pas donner ceux dont il est ici question, de voir que S. Jerôme qui avoit une connoissance particuliere des écrits de cet orateur chrétien, n'en parle aucune part.

1°. Entre ces pieces suposées qui se trouvent imprimées à la fin des œuvres de Lactance dans presque toutes les éditions, quoique les anciens manuscrits ne les contiennent pas, il y a

Fab. Bib. lat. app. p. 13.

un poëme en vers élegiaques sur l'histoire du phénix. ' Sixte Betuleïus, Aubert le Mire, Nicolas Heinsius et Pierre Lambecius ne font aucune difficulté de le donner à Lactance. Le dernier de ces écrivains croit qu'il l'aura composé dans sa jeunesse, ce que Mr Fabricius regarde comme très-probable.

Till. H. E. t. 6. p. 207.

' Mais d'autres critiques jugent avec raison que cette élegie n'est digne ni de l'éloquence ni de la réputation de notre orateur. ' Aussi Barthius et Samuel Bochart l'atribuent-ils à Fortunat, et le P. Sirmon à Theodulfe d'Orleans.

Fab. ibid.

Ibid. p. 41 | Till. ibid. p. 211.

2°. ' L'élegie sur la resurrection de notre Seigneur, autre écrit suposé à Lactance, dont on chante encore aujourd'hui une partie en quelques Eglises, est le neuviéme poëme du troisiéme livre de Fortunat, à qui le donnent les manuscrits. C'est donc sans aucune preuve solide qu'on a voulu l'atribuer à Lactance. Auguste Buchner l'a fait imprimer séparement, avec des notes en 1627, en un petit volume *in*-8°.

Till. ibid.

3°. ' Le poëme sur la passion de J. C. qui porte aussi le nom de Lactance, est fort beau, et pourroit lui être acordé, s'il étoit certain que de son tems on mît, comme nous en usons

Fab. ib. p. 42. 43.

aujourd'hui, un crucifix au milieu des Eglises. ' Dans le recueil

de George Fabricius, il porte un titre différent de celui qu'il a ailleurs. Cet éditeur s'est émancipé d'y changer un vers qui établit l'adoration de la croix, parce que cette cérémonie n'étoit pas de son goût. Quelques écrivains donnent ce poëme à Cælius Firmianus Symposius. Il ne se trouve point dans les premieres éditions de Lactance; et ceux qui en ont publié les dernieres ont eu soin de l'en retrancher avec les deux autres précédens sur le phénix et la résurrection.

4°. Mr Baluze nous a donné au second tome de ses Miscellanées un passage sur le dernier jugement qu'il croit être de Lactance. La raison qu'il en allegue dans sa préface, c'est qu'il l'a trouvé dans un manuscrit entre les institutions et le traité de la colere de Dieu par le même auteur. Mais cette raison est bien foible, pour atribuer à Lactance un fragment où l'on n'aperçoit rien digne de lui, et qui est très-peu de chose. Bal. misc. t. 2. p. 46.

5°. Enfin, quelques-uns donnent aussi à notre orateur, mais sans aucune preuve, des argumens ou sommaires sur les métamorphoses d'Ovide et des notes sur la Thebaïde de Stace. Mais ces pieces sont de Lactance Placide grammairien de profession, qui ne vivoit que long-tems après notre Lactance. Fab. ib. p. 51. 101 | app. p. 23 | Dup. Bibl. t. 1. p. 641.

§. V.

SON STYLE, SA MANIERE D'ECRIRE ET DIVERS TRAITS DE SA DOCTRINE.

UN des plus éloquents Peres de l'Église Latine, qui étoit bien capable d'en juger, regardoit Lactance pour le style comme un autre Ciceron, qui avoit su faire passer dans ses écrits le fleuve d'éloquence qu'on admire en cet orateur Romain. Les critiques modernes n'en jugent point autrement. Il y en a même qui lui donnent la préférence sur Ciceron. Mais c'est aller un peu trop loin. Il suffit de dire que son style est pur, égal, naturel, semblable à celui de Ciceron, et que c'est à bon droit qu'il mérite le nom de Ciceron chrétien, non seulement à cause de la pureté de ses termes, mais aussi à cause du tour de la phrase et la maniere d'écrire. On ne peut néanmoins disconvenir qu'il ne soit au-dessus de Ciceron pour les pensées, parce que les matieres dont il traite sont infiniment au-dessus des maximes et de la doctrine des philosophes du Paganisme. On ne peut non plus lui refûser la Hier. in Is. pr. 8. p. 207 | ep. 49. p. 567. Dupin, Bibl. t. 1 p. 641.

IV SIECLE.

justice d'avoüer qu'il est le plus éloquent et le plus poli de tous les auteurs ecclésiastiques.

A l'éloquence et la politesse Lactance a su joindre une érudition peu commune. ' Il avoit fait une lecture particuliere des écrits de Minutius Felix, de Tertullien et de S. Cyprien ; et le jugement qu'il en porte fait voir qu'il les possedoit à fond. Néanmoins il les cite rarement ou presque point du tout, non plus que les autres peres de l'Eglise qui l'avoient précédé. Mais on compte jusqu'à plus de 35 auteurs profanes les plus célebres entre les Païens, dont il raporte une infinité de passages, afin qu'après avoir fait sentir par-là le ridicule des superstitions du Paganisme, et refuté ses absurdités, il puisse ensuite établir plus solidement la verité de la religion Chrétienne. Il insiste beaucoup sur les oracles des Sibylles, parce qu'ils étoient d'un grand poids parmi les Païens, et que leur autorité se trouvoit établie dans les écrits de leurs principaux auteurs.

Lact. inst. l. 5. n. 1. p. 237.

A l'égard de la doctrine, ' les ouvrages de Lactance ne sont pas exemts de fautes. C'est ce qui les a fait mettre au rang des apocryphes par le Concile de Rome sous le Pape S. Gelase. On a mis à la tête des premieres éditions de cet auteur une liste des erreurs que l'on a cru découvrir dans ses écrits. Mais c'est peu de chose que cette liste. Il y en a une autre un peu plus longue à la fin de l'édition de Cantbrige, dans laquelle on a fait entrer beaucoup de minuties. Nous n'entreprendrons point d'entrer dans le détail de toutes ces erreurs, soit réelles ou suposées. Ceux qui souhaiteroient un pareil détail peuvent avoir recours à la longue dissertation que Dom le Nourry a publiée sur les écrits de Lactance dans le second volume de son Apparat. Nous nous bornerons ici à dire quelque chose des principales erreurs qu'on a atribuées à cet écrivain.

Conc. t. 4. p. 3265.

' Thomasius l'un des éditeurs de ses œuvres, avertit qu'elles avoient été considerablement corrompues par les hérétiques. Le Manicheisme en particulier y étoit, selon lui, si manifestement établi que l'on auroit cru que c'étoit moins Manès que Lactance même qui en auroit été l'auteur. Mais cet éditeur, à l'aide des plus anciens manuscrits, a purgé le texte de Lactance avec tant de succès ' qu'à peine y paroît-il aujourd'hui le moindre trait de cette hérésie. On soupçonne toutefois Thomasius d'avoir moins suivi en cela les regles de la

Hier. Vir. ill. c. 80. not. p. 167.

Sim. let. ch. t. 2 | let. 25. p. 151.

bonne critique, que les vûes et les maximes du Pape Pie V, par l'ordre duquel il travailloit, et qui avoit formé un nouveau plan pour rendre orthodoxes, autant qu'il se pourroit, les auteurs ecclésiastiques.

' On acuse encore Lactance de parler un peu obscurément de la divinité du Verbe. On dit, par exemple, en citant plusieurs endroits de ses écrits, qu'il ne reconnoît que le Pere pour le Souverain Dieu, qui est de toute éternité. Qu'il y a eu un tems où le Fils n'a pas été. Qu'il a été fait, produit, créé par le Pere, et autres choses semblables. Sand. enuc. hist. eccl. l. 1. p. 130.

Si ces endroits de Lactance touchant la divinité du Verbe sont un peu obscurs, il y en a d'autres où il s'explique clairement sur ce sujet. Ainsi la bonne critique veut que l'on explique les premiers par les autres. ' Dans un de ceux que l'on objecte, Lactance reconnoît nettement le Fils pour vrai Dieu, pour le Roi des Rois, pour le Seigneur des Seigneurs, à qui toutes les nations et tous les peuples sont assujetis, à qui apartient l'honneur, le regne et l'empire. Que cela signifie-t-il dans le sentiment de Lactance, qui prouve l'unité d'un Dieu? ' Il dit ailleurs qu'y aïant une relation essentielle entre le Pere et le Fils, l'un et l'autre ne peut avoir que la même intelligence, le même esprit et la même substance. Lact. inst. l. 4. n. 12. p. 191. 192. n. 19. p. 230.

Nous avons fait voir ailleurs que Lactance n'avoit sur l'origine de l'ame que des sentimens orthodoxes. ' Cela n'a pas empêché que Rufin ne l'ait acusé d'erreur sur ce sujet. Mais S. Jerôme eut soin de l'en justifier dans la suite. Hier. in Ruf. l. 2. 3. p. 395. 465.

Il seroit impossible de l'excuser de même de l'erreur des Millenaires qu'il établit fort au long dans les chapitres 24, 25, 26, du septiéme livre de ses institutions. Au reste c'est une erreur qui lui est commune avec plusieurs peres des premiers siécles, comme nous l'avons déja remarqué.

' Quant au jugement que porte de lui S. Jerôme, en l'acusant d'avoir douté comme les Juifs, sur-tout dans ses letres à Démetrien, si le S. Esprit étoit une troisiéme personne, et de l'avoir confondu tantôt avec le Pere, tantôt avec le Fils; ' il se peut faire que Lactance n'ait rien voulu dire par-là, sinon que le nom d'Esprit dans l'écriture est commun au Fils et au Pere. D'ailleurs on ne trouve point ces erreurs dans aucun des ouvrages qui nous restent de lui. ep. 41. p. 345. Dupin, ib. p. 642.

' Lactance a pensé aussi que les Anges qui avoient été envoïés pour la garde des hommes, s'étoient perdus étant trom- Lact. ibid. l. 2. n. 14. p. 104.

V SIECLE.

pés par le diable, et qu'aïant aimé les femmes, ils en avoient eu des démons terrestres. Dupin, ibid. Mais c'est une opinion qui lui est particuliere, ou pour mieux dire, c'est une pure imagination sans fondement.

Tout cela n'empêche pas néanmoins que Lactance ne soit très-estimable, et qu'il n'y ait bien à profiter de la lecture de ses ouvrages. Till. H. E. t. 6. p. 211. 212. En effet, on y trouve bien des verités saintes dévelopées d'une maniere claire, vive, élevée, agréable, éloquente. Dupin, ibid. Il refute avec beaucoup de force la fausse religion des Païens, et établit solidement la religion Chretienne. Il parle de Dieu d'une maniere très-sublime, et décrit la création du monde et le dernier jugement avec des traits les plus vifs. Plein d'excellens préceptes de morale, il enseigne clairement les vertus, et en recommande fortement la pratique. Découvrant aux hommes le chemin de la justice, et les détournant de la voïe de l'iniquité, il leur aprend à honorer Dieu d'un culte veritable, et à faire pénitence de leurs péchés.

Hier. ibid. C'est pour tout cela même que S. Jerôme conseilloit la lecture de Lactance; quoiqu'il soit celui de tous les peres ep. 4. p. 567. qu'il a le plus critiqué. Il témoigne néanmoins que Lactance n'est pas si heureux à prouver les verités Chrétiennes que ep. 41. p. 345. puissant à détruire le mensonge et l'impieté, comme il l'a fait, dit-il, dans ses institutions, où il a réfuté avec force les Sid. l. 4. ep. 3. p. 236. rêveries du Paganisme. Aussi S. Sidoine lui atribue-t-il le don de réfuter les erreurs, comme étant son caractere particulier. Till. ibid. p. 212. On convient effectivement que ce n'est pas un auteur que l'on puisse alleguer sur des matieres contestées, parce qu'il paroît avoir été plus orateur que théologien, et que peu instruit de la doctrine de l'Eglise, il a traité la théologie d'une maniere trop philosophique.

§. VI.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

Il est peu d'écrivains Ecclésiastiques dont les ouvrages aïent été aussi souvent mis sous la presse que ceux de Lactance. Mais il en est peu aussi dont les éditions ne soient et Sim. let. ch. t. 2. let. 25. p. 150. 151. plus entieres et plus uniformes. La liberte que les copistes et réviseurs des exemplaires de cet écrivain se sont donnée dès les premiers tems, ou d'en retrancher les erreurs qu'ils ont cru y trouver en matiere de religion, ou de retoucher ces en-

droits, a fait que nous n'avons pas ses ouvrages tout-à-fait tels qu'ils sont sortis de sa plume. D'ailleurs chacun aïant fait ces retranchemens suivant son goût, il est arrivé que la plûpart des manuscrits se sont trouvés différens les uns des autres. Ensuite les éditions qui ont été faites sur ces manuscrits se sont ressenties de leur diversité. Nous allons entreprendre l'énumeration de celles qui sont le plus connuës ; et nous aurons soin de remarquer ce qui méritera de l'être, à mesure que le sujet s'en présentera.

' L'on compte communément pour lés premieres éditions des œuvres de Lactance, celles qui parurent à Rome en 1468, par Conrard Suweynchein et Arnoul Pannarts *in folio*, et en 1470. ' Mais il y en eut une dès 1465, faite à Sublac en un volume *in folio*, dont il se trouve un exemplaire dans la bibliotheque de M. le Cardinal Barberin. ' Celles de Rome paroissent être la même chose, et ont servi de modéle à la plûpart des autres qui ont suivi jusqu'à celle de Manuce.

' A Venise parût une autre édition de Lactance l'an 1472, ' et une au même endroit chez Jean de Colonia et Jean Manthen l'an 1478 en un volume *in folio*. ' Avant celle-ci on en publia deux à Rome en 1474 et 1475 *in fol.* et une à Rostock en 1476 *in* 4°. On en vit ensuite d'autres éditions à Venise les années 1483, [a] 1490, [b] 1493, chez Vincent Benali en un volume *in folio*, [c] et 1497, chez Belvilaqua en même volume.

[d] En 1502, Jean Tacuini imprimeur au même endroit remit sous la presse les œuvres de Lactance en un volume *in folio*, dans lequel il ajoûta le poëme de la resurrection sous le nom de Lactance avec l'apologetique de Tertullien. Dans cette édition le dernier livre des institutions est intitulé *De divino præmio*, ce qui est autorisé par le commencement de ce livre, où Lactance se sert de ces termes : *divinum præmium beatitudinis æternæ.*

' Il y eut une autre édition de notre auteur à Paris, chez Jean Petit, l'an 1509, en un volume *in* 4°. sans notes. Gilles Masieres qui prit soin de cette édition, y ajoûta le poëme du phenix et celui de la resurrection, l'un et l'autre sous le nom de Lactance, avec l'apologetique de Tertullien, et trois autres petites pieces de divers auteurs.

' On remarque que les éditions de 1472, 1490, 1502 et 1509, faites à Venise, et les autres publiées en France et en Allemagne, n'ont point été revûes sur de nouveaux manuscrits.

p. 153 | App. ad. bib. t. 2. p. 652.

Bib. Barb. t. 1. p. 594. 1.

Sim. ibid. p. 153. 154.

Dupin, ibid.

Bib. Imp. p. 278. 2.

Cave, p. 103. 2 | Sand. vet. scri. p. 45.

[a] Sim. ibid.
[b] Bib. ff. Min. Cen.
[c] Gesn. Bib. uni. t. 1. p. 486. 1.
[d] Bib. S. Serg. And.

...S. Vin. Cen.

Sim. ibid. p. 154. 156.

V SIECLE.

On supose par-là qu'en 1509 il y eut à Venise comme à Paris une édition de Lactance. Il y en eut une au moins en 1510 chez Pierre Tacuini. C'est ce que fait juger une letre de cet imprimeur datée de la même année, et raportée à la tête de l'édition de Paris de 1525, que l'on marque avoir été faite sur celle de Venise. ' Dom le Nourry en marque une de Venise en 1511, qui peut être celle que nous croïons de 1510.

App. ad. bib. ibid.

' L'année 1513, on vit paroître deux éditions à la fois : l'une à Paris en un volume *in* 4°. avec les opuscules que l'on a joints à celle de 1509, et l'autre à Florence. ' Alde Manuce en publia une nouvelle à Venise l'an 1515 en un volume *in* 8°.

Bib. Bal. t. 1. p. 163 | Cave, ibid.

Bib. Lug. Bat. p. 53. 1.

' En 1521, il y en eut aussi deux différentes éditions. L'une parut à Venise, chez Jean de Tridino surnommé Tacuini, en un volume *in folio,* avec les opuscules étrangers déja nommés. Il est marqué au frontispice de cette édition, qu'elle a été faite sur celle de Jean Parasius, que l'on ne nous fait point connoître d'ailleurs. ' L'autre vit le jour à Basle, où elle fut renouvellée l'an 1523, en un volume *in* 4°. ' Dès 1522, il en parut une autre à Lyon *in* 12.

... Maj. mon.

Cave, ibid.

Sand. ibid.

' A Paris Jean Petit remit sous la presse les ouvrages de Lactance, qui en sortirent l'an 1525 en un volume *in fol.* avec l'apologetique de Tertullien et les autres opuscules acoutumés. Cette édition fut faite, comme on l'a marqué au frontispice, sur celle de Tacuini. ' Ainsi c'est la même que celle de Venise de 1502.

Bib.S. Petr. de cult.

Sim. ibid. p. 155.

' André Cratandre et Jean Bebelius imprimeurs à Basle publierent à leur tour les mêmes ouvrages en un volume *in folio* l'an 1523. Ils y joignirent pour la premiere fois, comme il semble, le poëme sur la passion de J. C. ' On en trouve une autre édition *in* 8°. faite la même année à Anvers, chez Jean Graphæus. Elle est en caracteres Italiques, sans nom d'éditeur. ' Gesner en marque une troisiéme à Lyon de la même année, chez Gryphe en un volume *in* 8°.

Bib. S. Serg. And.

... D. de Lorch.

Gesn. ibid.

' Alde Manuce avoit fait travailler à une nouvelle édition de Lactance un certain Honorat Fasitelius, dont on releve beaucoup le grand savoir. Cette édition fut publiée à Venise l'an 1535, en un volume *in* 8°. par Paul Manuce après la mort d'Alde son pere. On a eu soin de mettre entre deux étoiles, pour ne pas imposer aux lecteurs ce que l'on a cru devoir ajoûter à cette nouvelle édition, conformément à d'anciens manuscrits de la bibliothéque du Mont-Cassin. ' Les éditions que Gryphe

Sim. ibid. p. 152 | App. ad Bib. ibid | Bib. Tell. p. 32.

Sim. ibid. p. 153 | Bid. ff. Min. Cen | ... Miss. Cen.

Gryphe publia à Lyon en 1541 et 1543 en même volume, sont faites sur celle des Manuces.

' Lactance fut aussi imprimé à Anvers chez Plantin, l'an 1539 encore *in* 8°. ' et à Cologne chez Pierre Quentel, l'an 1544, en un volume *in folio*, avec les notes d'Erasme, ' qui avoit, dit-on, commencé à revoir l'édition précédente d'Anvers. ' Pierre Gaultier imprimeur à Paris le remit sous la presse en 1545. Cette édition qui est *in* 8°. sans notes, fut debitée chez Jean Barbé et Claude Garamont.

Sand. ibid. Bib. Barb. ibid. App. ibid. p. 653. Bib. S. Petr. Burg.

' L'année suivante 1546 en enfanta deux autres éditions, l'une à Paris chez Pasquier le Tellier pour Etienne Roffet et Galliot du Pré en un volume *in* 8°. ' et l'autre à Basle, où il en parut encore une nouvelle en 1553, qui fut ensuite revûë et corrigée par Fasitelius.

... ff. Min. Cen App. ibid.

' Dès 1548 et en 1553 il y en eut deux éditions *in* 8°. à Lyon, chez Jean de Tournes et Guillaume Gaseau. Elles furent faites sur celles de Venise. ' Lactance fut encore imprimé à Anvers chez Plantin en 1555 et 1556, et à Basle chez Henri Petri la derniere de ces deux années. ' La même année il fut inseré dans le recueil intitulé héréseologie.

Bib. S. Flor. Sal. Cave, ib. | App. ib. Hæres. p. 301. 557.

' Sixte Bethuleius principal du collége d'Ausbourg avoit préparé de longs commentaires sur Lactance, pour les publier avec le texte de cet auteur. Mais le malheur des guerres et la mort prématurée de Bethuleius priverent plusieurs années le public de son travail. ' Quoiqu'il fût fini dès 1545, comme il paroît par la date de l'épitre dédicatoire, il ne vit le jour qu'en 1563, par les soins d'Emmanuel Bethuleius fils du Commentateur. C'est un *in folio* imprimé à Basle par Henri Petri. ' Bethuleius n'aiant aucun manuscrit pour son édition, a suivi celle de Gryphe de Lyon, qui avoit été faite, comme nous l'avons dit, sur celle de Manuce de Venise. ' Aussi son édition n'est recommandable que par les commentaires dont il l'a enrichie, et par la préface où il agite cette question : S'il est utile aux jeunes gens de lire dans les écoles les livres de Lactance ? Il soûtient l'affirmative. ' Cave marque une édition de Lactance faite à Paris la même année que celle de Basle, dont nous venons de parler. ' En 1567 il en parut une autre à Lyon, de laquelle Sandius fait beaucoup de cas. Elle n'est pourtant qu'en un volume *in* 16.

App. ibid. Bib. ff. Min. Cen. | Miss. Cen. Sim. ibid. p. 153. p. 155. Cave, ibid. Sand, ibid.

' Après toutes ces différentes éditions, Michel Thomasius travailla à en donner une nouvelle au public. Il revit le texte

App. ibid. | Sim. ib. p. 150. 151. 157. 158.

IV SIECLE.

de Lactance sur plusieurs manuscrits, dont l'un avoit près de mille ans d'antiquité. Jusques-là on n'avoit point encore rendu à Lactance un service si nécessaire. On reconnoit que cet éditeur a réüssi à corriger plusieurs endroits par le moïen des manuscrits. Mais on avouë en même tems que malgré ce travail il a encore laissé quantité de fautes dans son édition. On le blâme aussi d'avoir negligé d'inserer dans ses notes ce qu'il ne jugeoit pas à propos de mettre dans le texte de son auteur ; et nous avons déja vû qu'on le soupçonne d'y avoir eu plus d'égard au dessein qu'avoit le Pape Pie V de rendre orthodoxes les auteurs ecclésiastiques, qu'aux regles de la bonne critique. Bib. Maj. mon.... Tell. ibid. Cette édition ainsi revûe et corrigée fut publiée à Anvers chez Christophe Plantin les années 1570 et 1587 en un volume *in* 8°. C'est sur cette édition que les ouvrages de Lactance ont été inserés dans les diverses bibliotheques des Peres.

Bibl. Barb. ibid. On vit plusieurs autres éditions du même auteur en divers endroits ; à Lyon les années 1570, ... S. Petr. Burg. 1579 chez Jean de Tournes en un petit *in* 8°. sans notes, [a] Sand. ibid. 1587 et 1594, [b] à Rome en 1574 et 1583 ; et à Anvers en 1579 et 1582. [b] Cave, ibid. | Dupin, ibid. Mais on ne nous aprend point si toutes ces éditions furent faites sur celle de Thomasius comme la meilleure qui eut encore paru.

Cave, ibid. | App. ibid. p. 654. On en publia une nouvelle à Géneve l'an 1613 en un volume *in* 16. Plusieurs critiques la regardent comme très-exacte ; mais d'autres n'en conviennent pas. Sand. ibid. Lactance fut encore remis sous la presse au même endroit et en même volume l'an 1630, et auparavant à Lyon l'an 1616 *in* 16 et à Basle l'an 1624 *in* 4°.

Sim. ibid. p. 156. | App. ibid. Joseph Isæus ne regardant aucune de toutes ces éditions comme parfaite, travailla à en donner une nouvelle au public. Il revit le texte de Lactance sur les éditions des Manuces, ou plûtôt de Fasitelius, celles de France, d'Italie et d'Espagne, nommément celles de Rome de 1474, de Venise de 1493, 1511, 1521, et de Florence 1513, et sur douze manuscrits du Vatican. A l'aide de tant de monumens il corrigea, de son aveu, environ trois cens endroits de son auteur, et en retrancha ce qui lui parut y avoir été corrompu par les héretiques. Il enrichit son édition de savantes remarques, dans lesquelles il adoucit, autant qu'il lui est possible, les erreurs App. ibid. | Sand. ib. de Lactance, qui selon lui n'en est pas l'auteur. Cette édition ainsi ornée parut à Césene les années 1644 et 1646 en un volume *in folio,* puis à Rome l'an 1650 en même volume. Sim. ibid. Mr

Simon fait beaucoup d'estime du travail d'Isæus. Seulement il le blâme de s'être jetté sur des matieres de controverse. IV SIECLE.

' Quel que soit le mérite de l'édition dont nous venons de parler, elle n'empêcha pas qu'Antoine Thysius professeur d'éloquence dans l'université de Leyde, n'en publiât une autre au même endroit l'an 1652 en un volume *in* 8°. Mais cet éditeur avouë lui-même que sans toucher au texte, il n'a rien fait que d'y joindre ses remarques et ses conjectures. App. ib. | Sand. ib.

' L'édition de Thysius fut suivie de celle de Servais Gallæus Ministre de Zireczée en Zelande, qui fut publiée à Leyde, chez François Hackius et Pierre Leffen en un volume *in* 8°. l'an 1660. Gallæus déclare que ce fut-là le premier de ses travaux literaires, et que son principal dessein a été de rétablir sur les meilleurs manuscrits le texte de Lactance dans sa pureté. ' Ce qu'il y a néanmoins de meilleur dans son édition, a été pris de celle d'Isæus. ' Il est même tombé dans le défaut que l'on reproche à celui-ci, en se jettant trop sur des matieres de controverse, disputes qui ne devroient jamais paroître dans cette sorte d'ouvrages. Il y a aussi inseré plusieurs minuties purement grammaticales et certaines étymologies absolument inutiles. Ibid | Def. de Lact. c. 3. p. 10. 39. 40] Bib. Miss. Cen. Sim. ibid. p. 157. p. 158.

' Mais ces défauts sont peu de chose auprès de la faute énorme que Gallæus a introduite à la 84e page de son édition. Le texte de Lactance au quinziéme chapitre du premier livre de ses institutions porte selon toutes les éditions : *Nam de legibus, quo (Cicero) in opere Platonem sequutus, leges voluit ponere quibus putaret usuram esse justam et sapientem civitatem, de religione ita sanxit.* Gallæus pour apuïer l'opinion qu'il établit dans ses notes en faveur de l'usure, quoique Lactance la condâmne en divers endroits de ses écrits, a jugé à propos de retrancher de ce passage le mot essentiel *civitatem*. Par ce retranchement il a pris et fait prendre à ses lecteurs le mot *usuram* pour usure, au lieu que dans le texte que nous venons de copier, il signifie se servir. Def. de Lact. ibid

Cette faute qui paroît affectée, jointe aux autres endroits où Gallæus établit l'usure comme légitime, a paru si considérable à Mr Bulteau de la Congrégation de S. Maur, qu'il a cru rendre service à l'Eglise en la faisant connoître au public, et relevant les faux raisonnemens de ce ministre. C'est ce qu'il a executé en 1671, par un petit volume *in* 12. qu'il a publié à Paris sous ce titre : *Défense des sentimens de Lactance sur le*

IV. SIECLE.

sujet de l'usure, contre la censure d'un ministre de la religion prétendüe réformée.

Cave, ibid. Kon. bib. p. 73. ' Après l'édition de Lactance par Gallæus, sont venues celles d'Oxfort en 1684, ' de Cantbrige en 1685, et de Leipsick en 1715, l'une et l'autre en un volume *in* 8°. Celle de Cantbrige, qui est en même volume, est de l'imprimerie de Jean Hayes.

.. S. Vin. cen. ' Elle a été faite sur celles de Basle 1532, d'Anvers par Thomasius 1587, et de Leyde par Thysius 1652, et sur deux manuscrits très-nouveaux, l'un de 1424, et l'autre de 1465. On a eu soin de mettre à la tête les differentes leçons de ces deux manuscrits, et à la fin une assez longue liste de ce qui a paru reprehensible à l'éditeur dans les écrits de Lactance. Du reste, on s'est particulierement ataché à donner pur le texte de l'ouvrage, sans l'éclaircir par des notes. On s'est borné à en mettre au traité de la mort des persécuteurs. ' Nous sommes redevables de celle-ci à Thomas Sparck, et de la derniere de Leipsick à Jean-Georges Walchius.

Fab. bib. lat. app. p. 56. | Hier. Vir. ill. c. 80. not.

Sand. ibid. ' De toutes ces éditions Sandius préfere celles de Rostoch 1476, de Venise 1509, d'Anvers 1539, et de Basle 1521, à l'édition du même endroit 1563, et celle-ci à l'édition de Lyon 1567. ' A son avis les plus défectueuses de toutes sont celles de Rome 1475, et de Paris 1513. Celles de Thomasius et de Thysius, selon lui, sont exactes. On ne trouve point dans l'une ni dans l'autre le mot *Ariani*, qui se lit mal-à-propos dans les autres éditions au dernier chapitre du quatriéme livre des institutions de notre auteur. On ne le trouve point non plus dans celles d'Isæus et de Cantbrige. C'est avec raison que l'on a retranché du texte de Lactance ce mot qui n'est point dans les anciens manuscrits, et qui n'y doit pas être ; puisque cet auteur avoit écrit avant qu'eût paru l'hérésie d'Arius. (III.)

p. 46.

NAZAIRE,

ORATEUR ET RHÉTEUR.

Hier. chr. p. 181. ' ON sait peu de chose de l'histoire de Nazaire, quoiqu'il paroisse s'être fait une grande réputation. En effet, S. Jerôme nous le represente comme un des plus célebres rhéteurs de son tems. ' Ausone de son côté ne croïoit pas pouvoir mieux relever l'éloquence d'Agricius qu'en la com-

Aus. prof. c. 14. p. 174.

parant à celle qui fit de Nazaire et de Patere deux illustres professeurs de rhétorique. On voit par-là que Nazaire enseigna avec éclat l'art de bien parler ; mais personne entre les anciens ne nous aprend en quel endroit il exerça cette profession. Au titre de rhéteur il joignit encore celui d'orateur et de panégyriste de l'Empire, par diverses pieces d'éloquence qu'il prononça en public, comme nous l'allons dire. IV SIECLE.

' Quant au païs qui lui donna naissance, on le fait communément d'Aquitaine. Si néanmoins on avoit égard à ses habitudes, on jugeroit qu'il étoit de Provence. Au reste personne ne disconvient qu'il ne fût Gaulois de nation. ' L'on trouve un Nazaire lecteur que le clergé de Marseille députa avec l'Evêque Oreste au premier Concile d'Arles en 314. Mais il n'y a guéres d'aparence que ce soit l'orateur qui fait le sujet de cet éloge. Si cela étoit, on liroit infailliblement dans les écrits qui nous restent de lui, des traits non équivoques de sa religion. ' Il est vrai qu'il y a laissé quelques vestiges, qui peuvent le faire regarder comme chrétien. ' Mais à en lire quelques autres endroits, on jugeroit qu'il auroit encore été engagé dans le Paganisme.

Quint. decl. pr. P | Bail. jug. prej. c. 7. § 9. p. 304.

Conc. t. 1. p. 1430.

Pan. B. p. 236. 268.

p. 261.

' Nazaire brilloit par son éloquence au moins dès l'année 321, à laquelle il prononça le panégyrique qui nous reste de lui. ' S. Jerôme parle avec éloge de cet orateur sur l'an 325, et dans la suite, d'une fille du même Nazaire, comme égale à son pere pour la réputation qu'elle s'étoit acquise par son éloquence. ' Arnauld de Pontac, sur l'autorité de quatre manuscrits du Vatican, donne à cette éloquente fille le nom d'Eunomie, avec le glorieux titre de vierge chrétienne.

Till. Emp. t. 4. p. 180.

Hier. p. 181. 182.

not. P. p. 703.

' Le panégyrique que nous avons de Nazaire fut prononcé à Rome le premier jour de Mars 321, à la solemnité de la cinquiéme année des trois jeunes Césars fils des Empereurs Constantin et Licinius. Cette cinquiéme année concouroit avec la quinziéme de l'Empire du grand Constantin ; et on lui faisoit des vœux pour la vingtiéme. Nazaire prend de-là ocasion de diviser son discours en deux parties. La premiere roule sur les louanges des Césars Crispe et Constantin le jeune, sans faire mention du fils de Licinius. La seconde est emploïée à faire l'éloge de l'Empereur Constantin pere des deux jeunes Césars, qui n'étoit pas présent à cette déclamation. L'orateur y releve la bravoure de ce Prince, son activité, sa prudence, le soin qu'il avoit pris de faire des loix pour le reglement des

Pan. B. p. 251. 277.

IV SIECLE. mœurs, les victoires qu'il avoit remportées, sur-tout dans le recouvrement de l'Italie. Il dit que les peuples des Gaules parloient encore des armées qui s'étoient miraculeusement aparues à cet Empereur. Il veut sans doute signifier par cette expression la vision céleste du signe de la croix qu'eut Constantin dans les Gaules. Enfin il releve la paix profonde, la prosperité, la fertilité, l'abondance qui regnoient alors dans tout l'Empire Romain.

On voit par-là que cette piece contient divers évenemens qui peuvent servir à l'histoire des premieres années de ce IV siecle. On y trouve de l'éloquence, mais avec les défauts qui s'y étoient dès lors introduits. Le style en est un peu diffus. Elle a été imprimée avec les autres harangues des anciens panégyristes de l'Empire. Nous en avons marqué les différentes éditions à l'article de Claude Mamertin.

Nazaire avoit prononcé au moins un autre panégyrique, Pan. B. p. 270. qui n'est pas venu jusqu'à nous. ' Celui-ci fut prononcé un jour avant l'autre dont nous venons de parler, et contenoit un éloge plus détaillé des grandes actions de l'Empereur Constantin.

p. 230. 1. 2. ' Sur cela Mr Dupuy croit que ce panégyrique de Nazaire, que nous suposons perdu, est le neuviéme entre les douze que nous a donné le pere de la Baune. Il apuïe son sentiment sur la ressemblance du style, et sur un endroit du panégyrique de Nazaire, où l'auteur dit qu'il ne parlera point des victoires de Constantin remportées sur le Tibre, parce qu'il en avoit parlé assez au long le jour d'auparavant. Or, poursuit Mr Dupuy, l'auteur par ces dernieres paroles marque le panégyrique dont il est ici question, et dans lequel il traite fort

p. 231. 1. 2. au long de la défaite de Maxence par Constantin. ' D'ailleurs ce panégyrique qui est sans nom d'auteur, se trouve dans les manuscrits immédiatement avant celui que nous avons de Nazaire.

Mais on aura beau dire tout ce que l'on voudra, ces raisons ne nous persuaderont jamais que le neuviéme panégyrique dont il s'agit ici, et que nous avons montré ailleurs être l'ouvrage de l'anonyme panégyriste ordinaire de Constantin, soit de l'Orateur Nazaire. 1°. La ressemblance du style sur laquelle on s'apuïe, n'est pas si grande qu'on la supose. Le style de Nazaire est assurément plus diffus que celui de l'anonyme. 2°. L'endroit cité du panégyrique de Nazaire prouve le contraire de ce que l'on prétend. On sait que cette piece fut pro-

noncée en 321, et que le neuviéme panégyrique le fut dès 313. Or le même auteur auroit-il pû dire en 321 d'un discours qu'il auroit fait dès 313 ces paroles ci : *quod et pridie prolixius mihi dicta sunt, ce que je traitai hier avec plus d'étenduë?* Il est vrai que le pere de la Baune, qui a épousé le sentiment de Mr Dupuy, voudroit après quelques autres, qu'au lieu de *pridie,* on lût *pridem.* Mais ni lui ni aucun autre ne justifiant cette conjecture par l'autorité des manuscrits, elle demeure pure conjecture. 3°. Que le panégyrique anonyme précéde dans les manuscrits immédiatement celui de Nazaire, celà prouve plûtôt qu'on ne l'a pas cru de cet orateur, que ce que l'on en prétend tirer. Il n'en seroit pas de même, s'il le suivoit immédiatement, et que cette preuve ne fut pas combattuë par d'autres. 4°. Enfin le panégyrique anonyme et celui de Nazaire touchent l'un et l'autre plusieurs des mêmes faits : ce qui ne convient pas ordinairement au même orateur, qui parle deux jours de suite.

IV SIECLE.

Pan. B. p. 270. not. ibid.

ANONYME,

Poete Chrétien.

Entre les divers monumens dont on a formé le supléMent à la bibliothèque des Peres de Lyon, il se trouve un poëme intitulé, *de laudibus Domini,* qui apartient à un écrivain Gaulois. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à en lire le commencement. On verra même qu'il y a toute l'aparence possible, que ce poëte étoit d'Autun ou du voisinage. C'est ce qui paroît par la description qu'il fait du païs, et par le trait d'histoire qui semble lui avoir fait naître l'ocasion de composer son poëme.

Bib. PP. t. 27. p. 527. 7. 528. 1.

Mais afin de se mieux mettre au fait de ce que la contrainte de la poësie lui a fait exprimer un peu obscurement, il faut lire le 75e chapitre de la gloire des Confesseurs par S. Gregoire de Tours. En conférant ces deux endroits l'un avec l'autre, on s'aperçoit sans peine que le premier décrit en poëte ce que l'autre raporte en historien. Quelques circonstances en sont un peu différentes, mais le fonds en est le même. Cette histoire regarde le mariage de S. Retice Evêque d'Autun avant son épiscopat, et la merveille qui arriva à sa sépulture, lorsqu'il

IV SIECLE. fut inhumé avec sa chaste épouse dans le même tombeau, comme ils en étoient convenus de leur vivant.

Notre poëte ne nomme point le Saint prélat ; mais il est aisé de le reconnoître aux traits qu'il raporte de son histoire. A une circonstance près, S. Gregoire et lui conviennent presque de tout le reste. Seulement ils different en ce que S. Gregoire dit que ce fut S. Retice, qui sur le point d'être mis en terre avec son épouse inhumée depuis long-tems, reprit ses esprits, et lui parla pour lui annoncer leur réunion : au lieu que le poëte témoigne que ce fut celle-ci qui étendant la main vers le corps de son chaste époux, donna des signes de vie.

Au reste cette différence sert à faire voir que ces deux auteurs ne se sont pas copiés l'un l'autre. Il paroît effectivement par-là que S. Gregoire n'avoit aucune connoissance du poëme dont il est ici question. Pour notre poëte, il est certain qu'il n'a pu copier S. Gregoire, puisqu'il vivoit plus de deux cens ans avant lui, et qu'il étoit contemporain ou presque contemporain de S. Retice. ' Deux traits pris de son propre poëme ne permettent pas d'en douter. 1°. En raportant l'histoire de ce Saint Evêque, il en parle comme la sachant ou par lui-même, ou de témoins oculaires :

Bib. PP. p. 527. 1.

Conjugium memini summa pietate fideque.

2°. ' Il y fait mention de Constantin le grand, comme nouvellement victorieux, aparamment de Licinius, et de ses enfans comme étant jeunes, leur souhaitant qu'ils pussent marcher sur les glorieuses traces de leur pere.

p. 528. 1.

' Après avoir décrit la merveille de la sépulture de S. Retice, notre poëte en raporte la gloire à Dieu, à qui seul il apartient, dit-il, d'operer de tels prodiges. De-là il prend ocasion de le louer des autres merveilles qu'il a fait éclater dans la création de l'univers, et qu'il continue de renouveller sans cesse par ce qui se passe dans la nature. ' Il y touche aussi l'incarnation du Verbe, les grands avantages qu'elle a procuré aux hommes, la resurrection des morts, la récompense des bons, la punition des méchans. ' C'est pourquoi l'on a intitulé ce poëme, *de laudibus Domini,* des louanges du Seigneur. Il contient environ 160 vers hexametres. Quoiqu'il s'y trouve quelques fautes par la negligence des copistes, on ne laisse pas d'y découvrir des beautés qui ne sont pas indignes des bons siécles.

p. 527. 2.

p. 528. 1.

p. 527. 1.

On

On en peut juger par les vers suivans, qui sont comme l'exorde de la piece. IV SIECLE.

Quis queritur sera virtutis dote juvari?
Quis promissa Dei lento procedere passu?
Quis fine humano metitur judicis urnam
Perpetui, tardumque putat quod sæcula debent
Accelerare diem meritis qui præmia reddat?
Nobilis ingenti testatur gloria facto.

ARBORE,

RHETEUR.

ÆMILIUS [a] Magnus Arborius, oncle maternel du poëte Ausone, l'un des plus célebres rhéteurs de son siecle, étoit originaire d'Autun. Mais il nâquit dans cette partie des Gaules qu'on nommoit la Novempopulanie, du côté de Dax et Baïone, vers l'an 270. Il eut pour pere Cæcilius Argicius Arborius, dont nous avons déja parlé, et pour mere Æmilia Corinthia Maura, l'un et l'autre de noble extraction. L'on peut voir plus en détail ce qui regarde sa famille dans l'éloge que nous avons fait de son pere.

[a] Aus. par. c. 3. 4. 5 | prof. c. 16.

' La suite de la vie d'Arbore fait juger qu'il fut très-bien instruit dans les letres, et qu'il y fit de grands progrès. ' Il se maria de bonne heure, et épousa une femme qui avoit de la noblesse, et qui lui aporta une riche dot. Il passa ensuite à Toulouse, où il eut une chaire d'éloquence, qu'il remplit avec beaucoup de réputation. Dès les premieres années qu'il y enseigna, il s'acquit l'amitié des trois Princes Dalmace, Jules Constance et Annibalien, tous trois freres de Constantin le grand, qui étoient alors à Toulouse en une espece d'exil. ' Arbore entre ses disciples eut Ausone son neveu, dont il prit un si grand soin, que ce poëte le regardoit comme un second pere, et reconnoissoit lui être redevable de tout ce qu'il savoit.

Ibid.
Prof. ibid.
par. c. 3.

Et mihi qui fueris quod pater et genitrix;
Qui me lactantem puerum, juvenemque virumque
Artibus ornasti, quas didicisse juvat.

IV SIECLE.

Aus. prof. ibid.

[a] De Toulouse, il semble qu'Arbore alla à Narbone y enseigner aussi la rhétorique. Il est au moins certain qu'il plaida avec beaucoup d'éclat dans plusieurs endroits de la Gaule Narbonoise, de la Novempopulanie et de l'Espagne, où il y avoit des tribunaux pour la justice. Après avoir ainsi illustré les Gaules et les païs voisins, la réputation de son éloquence

bid. | prof. ibid.

le fit connoître dans toute l'Europe. [b] C'est ce qui le fit apeller à Constantinople par l'Empereur Constantin, pour enseigner à l'un de ses enfans l'art de bien parler. Arbore s'acquita de cet emploi avec beaucoup de gloire, et y amassa de grandes

rof. ibid.

richesses. [c] Il mourut dans cette nouvelle Rome comblé d'honneurs, vers l'an 335. L'Empereur pour marque de la consideration qu'il avoit pour lui, même après sa mort, envoïa son corps à ses parens pour être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

par. ibid.

[d] Outre l'éloquence, Ausone louë encore en la personne de nôtre rhéteur l'érudition, la vivacité de l'esprit, la beauté de

Sid. l. 8. ep. 2.

la mémoire, la science de l'astrologie. [e] S. Sidoine, qui semble avoir vû quelques-uns des discours d'Arbore, lui atribuë une exacte regularité, comme un caractere propre qui le distinguoit des autres orateurs. Nous n'avons aucune connoissance de ses écrits. Mais pour mieux faire comprendre de quel mérite ils pouvoient être, et quelle étoit la réputation que leur auteur s'étoit acquise, il ne sera pas hors de propos de raporter quelques traits originaux de l'éloge qu'on nous en a laissé.

Te sibi palladiæ antetulit toga docta Tolosæ :
Te Narbonensis Gallia præposuit,
Ornasti cujus latio sermone tribunal,
Et fora Hiberorum quæque Novempopulis.
Hinc tenus Europam, fama crescente, perito
Constantinopolis rhetore te viguit.
Tu per mille modos, per mille oracula fandi
Doctus, facundus, tum celer atque memor.

Sul. vit. M. n. 20. p. 463. 464.

[f] S. Severe Sulpice parle de la guerison miraculeuse d'une fille d'Arbore, par l'aplication d'une simple letre de S. Martin : ce qui porta le pere à la consacrer à la virginité, et il voulut que ce fût le S. Evêque lui-même qui la consacrât. Cet Arbore étoit illustre et par sa pieté et par la dignité de préfet

Aus. par. c. 16.

qu'il avoit remplie. [g] Il descendoit par les femmes de la fa-

mille du rhéteur dont nous venons de faire l'éloge, et se trouvoit son petit-neveu, fils d'une sœur d'Ausone. ' On remarque qu'il fut préfet de Rome en 380. On ne trouve rien de la posterité du rhéteur son grand oncle ; et il y a toute aparence qu'il n'en laissa point.

IV SIECLE.

Till. H. E. t. 10. p. 320.

CONSTANTIN LE JEUNE,

EMPEREUR.

CONSTANTIN, [a] surnommé le jeune pour le distinguer du grand Constantin son pere, étoit fils de Fauste seconde femme de cet Empereur. Il naquit à Arles dans les Gaules, comme l'on croit avec beaucoup de fondement, le septiéme jour d'Août de l'an [1] 316. ' Dès l'année suivante il fut fait César avec Crispe son frere aîné, et Licinius ou Licinien, leur cousin germain, fils de leur tante paternelle et de l'Empereur Licinius. Cette promotion se fit le premier jour de Mars, et fut ensuite publiée dans toutes les armées et toutes les villes, afin que chacun rendît aux trois jeunes Césars les respects qui leur étoient dûs. ' En 320, lorsque notre jeune Prince n'étoit encore que dans la quatriéme année de son âge, il fut nommé ' Consul pour la premiere fois avec l'Empereur son pere, et continua de l'être les années 321, 324 et 329.

[a] Till. Emp. t. 4. p. 168. 638.

p. 170. 639. 640.

p. 175.

p. 179. 211. 229.

' Il étoit né avec un génie heureux, qui l'élevoit au-dessus de l'enfance, et avoit reçu de la nature bien d'autres grandes qualités, qui donnoient de lui des esperances encore plus grandes pour le bonheur de l'Empire. Dès ses plus tendres années, on ne doutoit presque point qu'il ne fît un jour revivre l'Empereur son pere, ce Prince si cheri des peuples, et si dès lors il ne pouvoit pas encore marcher sur ses traces, il faisoit au moins déja paroître les mêmes sentimens. Un de ses panégyristes ne faisoit pas même difficulté de dire en 321, lorsque ce jeune Prince n'avoit pas encore cinq ans acomplis, qu'il savoit déja écrire, et qu'il avoit fait des progrès prématurés dans les letres. Il est vrai que ce n'est pas un historien, mais un orateur qui parle ainsi.

Pan. B. p. 254. p. 276.

' Pour le courage, Constantin fit voir qu'il étoit né avec lui ;

p. 254.

(1) D'autres mettent cette naissance en 312, et paroissent autorisés par l'orateur Anonyme, panégyriste ordinaire de Constantin le grand, dont nous avons parlé.

Trist. Com. hist. t. 3. p. 579.

IV SIECLE.

et il n'étoit encore que dans la seiziéme année de son âge, qu'il donna des marques extraordinaires de sa valeur. ' Au mois d'avril 332 marchant contre les Gots, il les défit, et les soûmit à l'Empire.

Amm. l. p. 476.

De si heureux commencemens le firent sans doute recevoir avec joïe ' dans les Gaules, lorsqu'il vint les gouverner en qualité de leur souverain. ' Ce fut en 335 que l'Empereur son pere les lui donna pour son apanage, avec la grande Bretagne, l'Espagne et une partie de l'Afrique. Tous ces états passoient pour le tiers de l'Empire, et avoient fait le partage de Constance Chlore, aïeul paternel de notre jeune Prince, comme ils firent dans la suite celui de Gratien.

Thdrt. l. 2. c. 1. p. 69. Till. ibid. p. 260. 261 | H. E. t. 10. p. 80.

' A peine y fut-il y arrivé, qu'il reçut à Tréves, lieu de son séjour ordinaire, le grand S. Athanase, que Constantin son pere, dont les Ariens avoient surpris la religion, y exila en la trentiéme année de son empire. C'est ici le plus bel endroit du regne de notre jeune Empereur. ' Non seulement il eut soin de faire fournir à ce Saint persécuté tout ce qui lui étoit necessaire; mais il eut encore une atention religieuse à le traiter toûjours avec respect. ' Il est aisé de juger de l'estime et de la vénération qu'il portoit à ce Saint docteur, par la letre où il fait l'éloge de sa vertu et de son mérite, et qu'il adressa aux fideles d'Alexandrie, lorsqu'après la mort de Constantin le grand il fut renvoïé à son Eglise. ' C'étoit en l'année 338; et l'on croit que notre jeune Prince allant en Pannonie pour conférer avec ses freres sur le partage de l'Empire, mena avec lui S. Athanase.

Ath. apo. in Ar. n. 87 | Thdrt. l. 1. c. 1. p. 63.

Ath. ibid.

Ibid. | Soc. l. 2. c. 3. 82.

Till. H. E. t. 8. p. 69. 671. 672.

' Dès-lors les trois freres portoient le titre d'Empereur; le Sénat de Rome les aïant déclarés Augustes, aussi-tôt qu'il eut apris la mort de Constantin leur pere. ' Après celle de Dalmace et d'Annibalien leurs cousins germains, les trois Empereurs partagerent leurs états. De ce partage ' Constantin, qui étoit l'aîné de Constance et de Constant, ' eut au moins la Thrace et quelque chose de l'Afrique. Il eut même la ville de Constantinople, dont il fut maître pendant un an, où quelques mois. Mais il ne joüit pas long-tems de ces grandes possessions. Le desir de les étendre les lui fit toutes perdre avec la vie.

Eus. vit. Const. l. 4. c. 68. 69.

Till. Emp. t. 4. p. 317. 666.

Thdrt. l. 2. c. 1. p. 69.

Till., ibid.

' Sous prétexte de la peste qui ravageoit alors les Gaules, où il faisoit son séjour ordinaire, ' mais en effet dans le dessein d'aller combattre Constant son frere, il en sortit à la tête de

Monod. p. 2.

Socr. l. 2. c. 3. p. 83.

son armée. [a] Il tira du côté d'Italie et s'avança jusqu'à la ville d'Aquilée, où il fit la guerre sans précaution et en homme qui n'avoit rien à craindre Le sujet de son mécontentement étoit que Constant ne lui vouloit rien relâcher de ce qui lui étoit échu par le dernier partage de l'Empire.

[a] Till. ibid. p. 328. 329.

' Au bruit de sa marche, Constant qui étoit alors en Dacie, envoïa une partie de son armée pour lui faire tête. Celui-ci fut servi à merveille; car ses généraux aïant atiré Constantin dans une embuscade, taillerent ses troupes en pieces, et le tuerent lui-même. Le corps de ce malheureux Prince fut indignement jetté dans la riviere d'Alse, aujourd'hui Ansa, d'où il fut néanmoins retiré, ' puis porté dans la ville Impériale, où il fut inhumé. Après cette défaite on fit courir le bruit que Constantin étoit mort de peste à Aquilée. ' La ville où on lui donna la sépulture, n'est autre, comme l'on croit, que Constantinople, où long-tems après on montroit son tombeau proche de celui de son pere. ' Sa mort arriva avant le 9e d'avril 340, sous le consulat d'Acindyne et de Procule, en la 25e année de son âge et la 3e de son Empire.

p. 329. Monod. p. 2. 4. 6. 10. 12. Till. ibid. p. 328 | Socr. ibid.

' Constantin ne laissa point de posterité, et ne contracta même jamais d'alliance. Mais lorsqu'il fut tué, il avoit envoïé en Espagne, pour en amener une fille qu'il avoit dessein d'épouser, et que l'on ne nous fait point connoître autrement.

Monod. p. 13.

' Un orateur de ce tems-là prononça à Arles son oraison funébre en grec, que nous avons encore. ' Selon ce qu'il dit de ce Prince, il possedoit plusieurs belles qualités de l'esprit et du corps. Il avoit sur-tout un grand soin de se nourrir de l'Ecriture, et beaucoup d'ardeur à en rechercher les mysteres. Mais il eut le malheur de n'y pas conformer ses mœurs et sa conduite. ' L'action où il perdit la vie, en est une triste et fatale preuve, et le fera toûjours paroître coupable d'ambition et d'interêt, jusqu'à oublier les devoirs les plus naturels, l'amour du prochain, sur-tout d'un propre frere, et l'horreur des suites malheureuses et necessaires de la guerre. ' On voit néanmoins qu'il ne manquoit pas d'une certaine bonté de cœur, et qu'il l'avoit fait sentir dans son gouvernement; puisque son panégyriste nous assure qu'il fut fort regreté de ses sujets.

Till. ibid. p. 329. Monod. p. 7. 8. Till. ibid. p. 329. 330. Monod. p. 1. 2.

' La letre qu'il écrivit en faveur de S. Athanase, est devenue fort célebre, et se trouve dans presque tous les historiens ecclésiastiques. Elle est tout à la fois un monument glorieux pour la mémoire de ce généreux défenseur de la consubstan-

Thdrt. l. 2. c. 2. p. 69. 70 | Socr. l. 2. c. 3. p. 82 | Ath. apo. in Ar. n. 87.

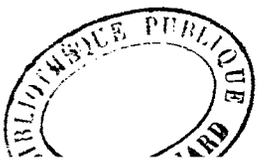

IV SIECLE.

tialité du Verbe, et un témoignage non suspect de la pureté de la foi de son auteur. Bien loin que Constantin se laissât prévenir contre ce grand Evêque, comme Constantin son pere et Constance, on voit par cette letre qu'il avoit une sainte indignation pour ses calomniateurs, et une vénération singuliere pour son mérite. Il l'y qualifie un prophéte et un prélat de la loi adorable de J. C. et dit que la bonne odeur de sa vertu s'étoit répanduë par tout le monde. Cette letre est datée de Tréves le 17e jour de Juin. ' L'année n'est pas marquée; mais on ne doute point qu'elle ne soit de l'an 338.

Till. H. E. t. 8. p. 671. 672.

Outre ce monument digne d'un Empereur Chrétien, nous avons du même Prince dans le code Théodosien diverses loix pour la police et le bon ordre de l'Empire. Les unes lui sont propres et les autres communes avec ses freres Constance et Constant. On ne sait point s'il laissa quelques autres monumens de son savoir. ' Il étoit néanmoins, selon son panégyriste, aussi savant philosophe que grand monarque. ' On trouve dans les anciens monumens, qu'il portoit les noms de Flavius Claudius Constantinus.

Monod. p. 8.

Trist. ibid.

ORATEUR ANONYME.

APRÈS la mort fatale de l'Empereur Constantin le jeune, dont nous venons de parler, un orateur qui a eu la modestie de nous cacher son nom, prononça en grec l'oraison funebre de ce Prince. Nous avons encore cette piece sous le titre de *Monodie ou oraison funebre de Constantin le jeune.* Le public en est redevable au savant M. Godefroi, qui la fit imprimer à Paris chez Federic Morel l'an 1616 en un petit volume *in*-12.

' On voit par cette piece que son auteur faisoit profession du Christianisme, et qu'il avoit même quelque pieté. Mais son éloquence tient un peu de la nature de celle des Grecs: c'est-à-dire, qu'elle est un peu trop ampoulée. Ce seroit vouloir deviner, que d'entreprendre de dire autre chose de la personne de cet orateur. ' Il est des savans qui croïent qu'il avoit été précepteur du Prince même, dont il fait l'éloge funebre; et il ne paroît point y avoir de difficulté que cela ait

Monod. p. 7. 9. 11. 14.

Trist. com. hist. t. 3. p. 582.

été. Mais il y a encore plus d'aparence qu'il étoit un de ces grammairiens qui enseignoient la langue Gréque dans les principales villes des Gaules, comme nous en avons déja vû à Bourdeaux dès le commencement de ce siécle. IV SIECLE.

' L'Anonyme prononça son discours devant les sujets de Constantin, lorsque la nouvelle de sa mort n'étoit pas encore répanduë dans tout l'Empire. ' On ne doute point que ce ne fût dans les Gaules, et à Arles même. Il n'y avoit guéres de lieux plus convenables à cette déclamation que cette ville. Elle avoit été quelque tems le séjour de la Cour imperiale, et le lieu de la naissance du jeune Constantin. D'ailleurs la langue Gréque y étoit communément entenduë, et continua même à l'y être jusques dans le VI siécle, comme l'on verra par la suite. Monod. p. 5. 14. Till. Emp. t. 4. p. 329.

' Cet orateur semble flater excessivement le portrait de son héros, lui atribuant beaucoup de belles qualités d'esprit et de corps, qu'il n'avoit pas au degré qu'il veut faire entendre. Il est néanmoins vrai qu'il ne le flate pas en tout; ' aïant assez de sincerité pour avoüer qu'on l'acusoit de n'avoir pas cultivé, autant qu'il auroit dû, la paix avec Constant son frere. Monod. p. 7. 8. 11. 14. p. 8.

' Le titre de la piece porte, que ce fut par des meurtriers envoïés de la part de celui-ci, que Constantin perdit la vie. ' En cela ce titre favorise l'historien Zosime, qui parlant de cette mort, dit que Constant avoit fait assassiner son frere par surprise. Mais il contredit tous les autres historiens, S. Jerôme, Socrate, Sozomene, les deux Victors, Eutrope, Zonare. Aussi l'on soupçonne que ce titre a été pris de Zosime même après coup. Le silence de la piece sur cette circonstance rend ce soupçon bien fondé. p. 1. Till. ibid. p. 669.

' Néanmoins la piece ne s'acorde pas elle-même en cela avec les autres historiens. On sait de quelle maniere Constantin finit sa vie; ' et la piece ne laisse pas de dire qu'après la bataille donnée entre les deux freres, et lorsqu'ils étoient près de se reconcilier, ' ce jeune Empereur mourut de peste dans une ville où il se trouvoit. ' Peut-être avoit-on fait courir ce bruit pour sauver l'honneur des deux freres. Ainsi notre orateur l'aura suivi, ou à dessein dans la même vûë, ou ce qui paroît plus vraisemblable, parce qu'aïant composé sa piece, lorsque la nouvelle de la mort de Constantin n'étoit pas encore répanduë, il ne savoit pas encore au juste les circonstances de cette mort. Ibid. Monod. p. 10. p. 3. Till. ibid.

IV SIECLE.

[a] Si cette faute lui est pardonable, on ne lui passe pas de même celle que l'on prétend qu'il a faite, [b] en disant que Constantin fut conduit au tombeau par l'Imperatrice sa mere. [c] Car cette Princesse, qui étoit Fauste, comme nous l'avons dit, n'étoit plus au monde dès 326, quatorze ans auparavant. Mais nous croïons devoir, après un savant, justifier notre orateur de la prétenduë faute qu'on lui impute ici. Il est vrai que le terme de mere se lit dans son texte, mais les circonstances dont il y est revêtu, font manifestement voir que la Princesse dont il parle, n'étoit point Fauste, mais Eutropie mere de Fauste et aïeule maternelle du jeune Empereur. Que s'il lui donne la qualité de mere plûtôt que d'aïeule, c'est que depuis la mort de Fauste, elle tenoit lieu de mere à Constantin, et que ce Prince la cherissoit et la respectoit en cette qualité. D'ailleurs il n'est pas sans exemple que des aïeules et des belles-meres mêmes aïent porté le titre de mere à l'égard de leurs beaux-fils. Au reste on ne peut douter que ce ne soit de l'aïeule de Constantin, plûtôt que de sa mere, que notre Anonyme ait dessein de parler, puisqu'il parle de sa grande vieillesse, ce qui n'auroit pû convenir à Fauste, suposé qu'elle eût encore vêcu.

[a] Till. ibid. p. 670.
[b] Monod. p. 5.
[c] Till. ibid.
Trist. ibid. p. 582. 583.

Sur la fin de la piece l'auteur pour consoler son auditoire dit que la mort du Prince dont il fait l'éloge funebre, n'a été qu'un passage à une cité permanente, dont la magnificence surpasse toutes les beautés des plus illustres villes de la terre. Il ajoûte qu'il s'y voit en la compagnie de l'Empereur son pere, de Crispe son frere et des autres Princes ses parens. Mais il ne parle point de Fauste, quoique déja morte, sans doute parce que ses crimes connus la rendoient indigne de trouver place dans la cité des Saints. (V.)

Monod. p. 14.

Trist. ibid.

TIBERIEN,

Préfet des Gaules.

On vit dans les premieres années de ce siécle plusieurs personnes illustres, qui portoient le nom de Tiberien. Il y avoit un Junius Tiberianus, qui exerça le consulat, et deux fois la préfecture de Rome. Ce fut celui-ci qui engagea Vopisque dès la fin du III siécle à écrire la vie de l'Empereur Aurelien,

Till. Emp. t. 4. p. 17. 44. 611.

Vop. vit. Aur. n. 1.

Aurelien. [a] Il y avoit encore un Annius Tiberianus Comte d'Afrique en 326 ou 327. Enfin on vit paroître un autre Tiberien, que l'on ne trouve point avoir porté d'autre nom, et qu'il ne faut pas confondre avec les précédents. C'est de ce dernier que nous entreprenons de parler ici. IV SIECLE.

[a] Till. ibid. p. 215. 263.

' Il a paru à Mr Pithou avoir été d'Aquitaine, et cet écrivain ne fait pas difficulté de le compter au nombre de ces illustres Gaulois, qui par leur habileté dans les letres ont fait la gloire de cette province. ' S. Jerôme en effet releve avec éloge l'éloquence de Tiberien. Il n'étoit pas sans doute moins versé dans la jurisprudence et la connoissance des loix, qu'il étoit éloquent, puisqu'il mérita d'être élevé aux premieres charges de judicature de l'Empire. ' Dès 336 au moins, sous le regne du grand Constantin et de son fils de même nom, Tiberien fut Vicaire du préfet d'Espagne. ' De-là il passa à la préfecture des Gaules, qu'il paroît avoir exercée dès l'année suivante 337. ' On ne nous aprend point ce qu'il devint dans la suite. Seulement on assure qu'il s'acquitta des fonctions de cette charge avec autant de sagesse et d'integrité, que de suffisance.

Quint. decl. pr. p. Hier. chr. p 182. Till. ibid. p. 263. Hier. ibid. Quint. ibid.

' Divers critiques ont cru que notre préfet est le même que ce Tiberien célebre dans Servius et dans Planciades Fulgentius; et nous ne voïons rien qui contredise leur sentiment. Dans cette suposition Tiberien avoit laissé divers écrits de sa façon, dont ces deux anciens auteurs nous ont conservé quelque connoissance.

Gyr. hist. poët. dial. 4. p. 255 | Voss. poët. lat. c. 4. p. 247. 2.

' Servius témoigne qu'il avoit suposé une letre aportée des antipodes par le moïen du vent, avec cette inscription : *Superi inferis salutem.* A cette ocasion, dit Servius, Tiberien traitoit de la communication qu'on disoit être entre les antipodes et notre hemisphére.

Gyr. ibid.

' Fulgence de son côté fait mention d'un livre que Tiberien avoit composé sous le titre de *Promethée*, et dans lequel il avançoit que les Dieux avoient donné à l'homme ce que chacun d'eux possédoit. ' Ailleurs il lui atribue un autre livre sur Socrate, dans lequel Tiberien raportoit que Diogene le cynique s'étant emparé de la succession de Platon, il n'y trouva autre chose qu'une langue d'or. ' Fulgence cite encore de Tiberien quelques vers, ce qui feroit juger qu'il auroit été poëte.

Fulg. myth. l. 3. n. 7. Virg. cont. p. 154. 155. exp. ser. ant. p. 183.

LEONTIUS, JUCUNDUS ET GLABRIO,

GRAMMAIRIENS.

Si ces grammairiens trouvent place dans cette histoire, ce n'est point qu'ils se soient fait une certaine réputation par leur savoir, non plus que quelques autres dont nous avons déja parlé, ou dont nous pourrons parler dans la suite. Il suffit pour la mériter, qu'ils aïent travaillé, comme ils ont fait, à étendre ou soûtenir l'Empire des letres dans les Gaules. C'est pour cela qu'Ausone n'a pas jugé lui-même en son tems leur mémoire indigne de passer à la posterité.

Aus. prof. c. 7. ' Leontius fleurissoit avant le milieu de ce siécle, et enseignoit dès-lors la grammaire à Bourdeaux. Il ne s'y acquit pas beaucoup de gloire; n'aïant de savoir qu'autant qu'il en falloit pour exercer cette profession. Il possedoit si parfaitement le caractere d'homme plaisant, agréable et enjoüé, qu'on lui en fit porter le surnom de lascif. (VI.) Mais quoique la conduite de sa vie ne méritât pas cette qualification odieuse en elle-même, il ne s'en défendit néanmoins jamais, parce qu'elle plaisoit à ses amis. Il étoit beaucoup plus âgé qu'Ausone : ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût le compagnon inséparable de ce poëte en sa jeunesse, comme il le témoigne lui-même par ces deux vers :

Tu meæ semper socius juventæ,
Pluribus quamvis cumulatus annis.

cap. 9. ' Leontius avoit un frere nommé Jucundus, qui exerçoit la même profession que lui, et dans la même ville. Celui-ci avoit encore et moins de savoir et moins de capacité que l'autre, et ocupoit ainsi une chaire de grammaire, sans la remplir. Il passoit même communément pour ne pas mériter le titre de

Vin. in Aus. §153. grammairien. ' Vinet a cru que ces deux freres pouvoient descendre de cette ancienne famille des Leontius, moins illustre par sa vertu et son propre mérite, que par les faveurs dont elle fut comblée, comme nous l'aprenons de Plaute.

IV SIECLE.

[a] Acilius [1] Glabrio étoit fils d'Aquilinus, et issu d'une illustre famille, qui tiroit son origine de l'ancienne Troïe. [b] Eunape dans la vie de Porphyre fait mention d'un Aquilinus, qui avoit étudié à Rome avec ce fameux philosophe vers la fin du III siécle, et dont il dit qu'il y avoit quelques écrits, mais peu estimés. ' Il y avoit aussi un Vettius Aquilinus consul en l'année 286 avec Junius Maximus. On ne sauroit dire si ces deux Aquilinus ne sont qu'une même personne, ni assurer si l'un ou l'autre fut le pere de notre grammairien. Quoiqu'il en soit, ' il paroît assez croïable qu'il descendoit d'un autre Glabrio, qui fut consul avec Commode, et qui selon Hérodien étoit un illustre Senateur, et faisoit remonter l'origine de sa famille jusqu'à Enée. Savoir comment les descendans de cette ancienne maison passerent à Bourdeaux, d'où il semble que Glabrio étoit natif, c'est ce que personne ne nous aprend.

[a] Aus. ibid. c. 24.
[b] Eunap. p, 16.
Idat. fast. p. 332.
Vin. ib d. §. 169.

' Glabrio fit ses études avec Ausone; et celui-ci aïant eu ensuite une chaire d'éloquence, Glabrio en eut une de grammaire dans la même ville qui étoit Bourdeaux. Il s'acquit de la réputation dans sa profession de grammairien, qu'il relevoit par plusieurs excellentes qualités. Il étoit humain, affable, complaisant, enjoüé, tempérant, aussi disposé à donner conseil, que retenu à s'en glorifier après l'avoir donné. Il hanta quelque tems le barreau, où il plaida quelquefois. Il avoit du goût pour l'agriculture, qui servoit à le délasser de tems en tems de ses ocupations plus sérieuses. Il se maria, et eut des enfans. Mais lorsqu'il commençoit à soûtenir la gloire de ses ancêtres, et à faire l'ornement de sa patrie, une mort prématurée l'emporta à la fleur de son âge. C'est ce qu'Ausone décrit encore mieux dans les vers suivans, qu'il a consacrés à la mémoire de Glabrio.

Aus. ibid.

Doctrinæ vitæque pari brevitate caducum,
Glabrio, te mœstis commemorabo elegis.
Stemmate nobilium deductum nomen avorum,
Glabrio Aquiline, Dardana progenies.
Tu quondam puero compar mihi discipulus : mox
Me de hinc facto rhetore, grammaticus.

[1] ' Le prénom de Glabrio dans les manuscrits et dans les premieres impressions d'Ausone est Atilius : mais Joseph Scaliger croit qu'il faut lire Acilius, parce que les Glabrions se trouvent dans la famille Acilienne; et l'on a suivi cette leçon dans les dernieres impressions.

Scal. in Aus. l. 1. c. 15.

IV SIECLE.

Inque foro tutela reis, et cultor in agris,
Digne, diu partis qui fruerere bonis.
Commode, læte, benigne, abstemie, tam bone dandis
Semper consiliis, quam taciturne datis.
Tam decus omne tuis, quam mox dolor, omnia acerbo
Funere præreptus, Glabrio, destituis.
Uxore et natis, genitore et matre relictis,
Eheu quam multis perdite nominibus!
Flete diu nobis, nunquam satis, accipe acerbum,
Glabrio in æternum commemorate, vale.

I CONCILE DE COLOGNE.

Conc. t. 2. p. 615. 618.

[a] ON nous produit les actes d'un Concile tenu à Cologne, qui étoit alors une ville des Gaules, le douziéme jour de Mai après le consulat d'Amance et d'Albin, ce que l'on raporte à l'an 346. Le sujet de la convocation de ce Concile fut, disent les actes, la déposition d'Euphrate Evêque de la même ville. Ce prélat se trouvant acusé par ses propres diocésains de soûtenir que J. C. n'étoit pas Dieu, mais seulement un pur homme, ce qui formoit l'hérésie de Photin; et ses blasphêmes étant venus à la connoissance de tout le monde, le Concile s'assembla pour le juger.

Il s'y trouva, dit-on, quatorze[1] Evêques : S. Maximin de Tréves, qui est nommé le premier, comme aïant présidé à l'assemblée; Valentin d'Arles, S. Donatien de Châlons-sur-Saone, Severin de Sens, Optatien de Troïes, Jessé de Spire, Victor de Vormes, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Strasbourg, Justinien de Basle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, et Dyscole de Reims. Outre ces 14 prélats, il y eut encore, continuent les actes, dix députés d'autant d'autres Eglises, de Maïence, de Metz, de Langres, de Besançon, de Verdun, de Paris, de Cambrai, de Soissons, de Roüen et d'Orleans.

p. 615. 617.

[b] Après la lecture de la letre du Clergé de Cologne, les peres du Concile dirent leur avis, et conclurent tous à la dé-

Conc. ibid. p. 1803. 1805.

[1] Le P. Sirmond donne ailleurs les souscriptions de 34 Evêques Gaulois comme aïant assisté à ce Concile. Mais ce nombre ne s'acorde pas avec les actes.

position d'Euphrate. Quelques-uns opinerent même à le priver de la communion laïque. Telle est en peu de mots l'histoire de ce Concile, qui est devenue célebre en ces derniers siécles par l'embaras qu'il a causé aux savans, pour concilier les faits qu'il nous présente avec le reste de l'histoire de ce tems-là.

Il s'y rencontre effectivement tant de difficultés et si insurmontables, que le plus sûr parti seroit peut-être de le rejeter entierement. ' C'est ce qu'a fait le P. Alexandre; et Mr de Tillemont ne paroît pas en faire plus de cas, comme il est aisé d'en juger par tout ce qu'il dit. ' Après avoir fait sentir toutes les difficultés qu'ont à lever ceux qui veulent en soûtenir les actes, ' il remarque ailleurs avec son discernement ordinaire, qu'ils ne sont apuïés que d'une vie de S. Servais de Tongres, faite par un très-mauvais auteur, qui aïant ignoré tout ce qu'il y a de plus vrai dans l'histoire de ce Saint, paroît n'en avoir guéres su davantage, que ce qu'il y a inseré de faux. ' Le P. Sirmond avoit déja observé de son côté, qu'il n'avoit pû trouver ces actes dans aucun manuscrit. ' Un autre savant est dans l'opinion que les noms des Evêques que l'on fait paroître dans ce Concile, ont été copiés sur les signatures des peres du Concile de Sardique tenu en 347, ce qui paroît par la conformité qu'il y a entre les uns et les autres. Enfin les plus habiles ne croïent pas qu'il soit parlé de celui de Cologne dans aucune histoire avant le VIII siécle; et il n'y a presque pas lieu de douter qu'il n'a pas été connu de Flodoard, puisque dans l'histoire qu'il a faite de l'Eglise de Reims, il ne parle aucune part de Dyscole qui paroît dans ce Concile entre les autres Evêques.

Till. H. E. t. 6. p. 764. 2.

p. 762. 764.

t. 8. p. 769. 770.

Conc. ibid. p. 622.

Till. ibid. t. 6. p. 764. 2.

Nous craindrions d'ennuier nos lecteurs, si nous entreprenions de toucher les autres difficultés que les actes de ce Concile font naître. Nous dirons seulement que cet Euphrate condamné dans cette assemblée comme hérétique et pire qu'un Arien, se trouve non-seulement au Concile de Sardique l'année suivante, mais se trouve encore député par ceux-mêmes qui l'avoient déposé un an auparavant, pour aller en Orient obtenir de Constance le rétablissement de S. Athanase. C'est assurément ce qui est très-contraire à la discipline des premiers siécles de l'Eglise. ' On établira, si l'on veut, deux personnes de même nom, Evêques de Cologne l'un après l'autre. Mais l'on tombe par-là dans d'autres difficultés qui ne sont guéres moins insurmontables que celle que l'on prétendoit lever en

p. 762. 763.

p. 764.

IV SIECLE.

raisonnant de la sorte, sans néanmoins avoir de preuves pour un tel raisonnement.

S. MAXIMIN,

Evêque de Tréves.

[a] Till. H. E. t. 7. p. 248.

[a] Le personnage que fit S. Maximin dans l'Eglise, et les grands services qu'il lui rendit, le font regarder comme le premier Evêque qui fût de son tems dans les Gaules.

Sur. 29. Mai. p. 427.

' Il étoit d'une ancienne noblesse de Poitou, et frere de S. Maxence Evêque de Poitiers avant S. Hilaire.

Till. ibid.

' La tradition du païs porte qu'il nâquit à Silé village près Loudun, dont l'Eglise paroissiale est dédiée sous son nom.

Sur. ibid.

' Il reçut une éducation conforme à sa naissance, et fut très-bien instruit dans la religion Chrétienne. Il quitta depuis sa patrie, et se retira à Tréves, attiré par la réputation de la sainteté d'Agrece Evêque du lieu. Il fut quelque tems sous sa discipline, ensuite mis au nombre des clercs de son Eglise, et enfin élu pour son successeur par le suffrage unanime du peuple.

Boll. 29. Mai. p. 21. 2.

' Un des auteurs de la vie de notre Saint, met son ordination en la 27e année de l'empire du grand Constantin, c'est-à-dire en 332; mais on ne peut point compter surement sur cette autorité.

Till. ibid. p. 248. 695.

' Ce qu'il y a de certain, c'est que S. Maximin étoit Evêque avant le commencement de l'an 336. Ce fut alors

Hier. chr. p. 183.

' qu'il reçut à Tréves S. Athanase exilé par les intrigues et les fourberies des Ariens. S. Jerôme parle avec éloge du respect avec lequel notre Saint traita cet illustre persecuté pendant son exil : exil où l'un trouva autant d'avantage que l'autre de consolation. Car si S. Maximin servit beaucoup à S. Athanase pour adoucir les amertumes de sa disgrace, S. Athanase fut d'un grand secours à S. Maximin, en lui servant d'exemple dans la défense de la foi. Notre Saint l'imita avec d'autant plus de succès, qu'il avoit plus d'autorité pour s'oposer aux

Till. ibid. p. 248.

ennemis de l'Eglise. ' Tréves étoit alors le séjour ordinaire des Princes, lorsqu'ils resident dans les Gaules; et ses Evêques avoient par-là une autorité éminente au-dessus des autres de la même nation.

Ibid.

' S. Maximin s'en servit avec avantage, et pour rejeter les députés et les erreurs des Eusebiens, et pour faire rétablir les

Evêques Catholiques qu'ils avoient chassés de leurs sieges. C'est ce qu'il fit entre autres, non seulement à l'égard de S. Athanase, mais aussi à l'égard de S. Paul de Constantinople. IV SIECLE

' Il avoit eu la même ocasion de connoître tout le mérite de celui-ci, et de lui rendre les mêmes devoirs qu'à l'autre, lorsqu'aïant été expulsé de son Eglise par la faction des Ariens, il se retira à Tréves, où S. Maximin lui tint lieu de tout. Bail. 29. Mai. p. 453.

' En 342, les Ariens tâcherent de surprendre la religion de l'Empereur Constant. A cet effet ils députerent dans les Gaules quatre de leurs plus habiles Evêques, qui lui aporterent une déclaration captieuse de leur doctrine. S. Maximin instruit de l'intrigue, s'oposa fortement à leur dessein ; et tout le fruit de leur voïage fut que Constant demeura persuadé de l'innocence de S. Athanase, et des autres qu'ils persecutoient, et se déclara dans la suite ouvertement leur protecteur. Till. Emp. t. 4. p. 335.

' Trois ans après, en 343, S. Maximin se trouva au Concile de Milan, où les députés des Eusebiens furent encore rejetés. ' Il eut la consolation de revoir en cette ville S. Athanase que l'Empereur Constant y avoit fait venir de Rome. Ces deux grands prélats, qui desiroient ardemment de voir l'Eglise en paix, furent les premiers qui soliciterent auprès de Constant un Concile général, comme le sûr moïen pour établir cette paix si désirable. Bail. ibid. p. 454. Ath. apo. ad. Cons. p. 297.

' Le Concile fut effectivement convoqué à Sardique, où il se tint en 347. S. Maximin y assista avec plusieurs autres Evêques Gaulois. ' S. Athanase y fut rétabli de nouveau, et les plus zelés des Eusebiens déposés. ' Ceux-ci indignés de voir que leurs intrigues n'avoient pas le succès qu'ils en atendoient, se retirerent de Sardique, et allerent à Philippople tenir un conciliabule, qu'ils qualifierent Concile de Sardique, pour tâcher par cette équivoque d'abolir la mémoire du veritable Concile tenu dans cette ville. Ils y excommunierent nommément S. Maximin avec le Pape Jule, Osius de Cordouë et plusieurs autres Saints Evêques. Entre les prétendus crimes dont ils chargeoient notre saint Prélat, mais qui ne servoient qu'à faire son éloge, ils l'acusoient de n'avoir pas voulu recevoir à Tréves les quatre députés qu'ils avoient envoïés vers Constant ; d'avoir communiqué le premier avec Paul de Constantinople, et d'avoir été cause de son rétablissement dans son siege. Conc. t. 2. p. 679. Hil. fr. 2. n. 8. Conc. ibid. p. 697. 698.

' Au zele et à la pieté par lesquels il releva son épiscopat, Dieu joignit le don des miracles, ' et le rendit puissant en Sur. ibid. p. 429. Gr. T. his. Fr. l. 1. n. 35.

IV SIECLE.

toutes sortes d'œuvres de sainteté. [a] Un mérite aussi éminent et aussi généralement reconnu [b] porta S. Athanase à mettre notre Saint peu de tems après sa mort, au nombre des hommes Apostoliques de son tems, dont la foi étoit à l'épreuve et de la foiblesse et de l'erreur.

[a] Ath. ep. ad Ep.[b] [b] Eg. n. 8

Comme l'on ignore l'année précise de l'ordination de S. Maximin, on ne sait point non plus précisément l'année de sa mort. ' Une de ses vies porte qu'aïant rempli le siege de Tréves 17 ans et 30 jours, il mourut dans son païs, où il étoit allé faire un voïage. ' Les continuateurs de Bollandus raportent cette mort au douziéme de Septembre 349. ' Les martyrologes de l'Eglise de Tréves la marquent au même jour; quoiqu'elle se trouve au 29e de mai dans ceux de Bede et dans les posterieurs.

Boll. ibid. p. 22. 1.

p. 23. 1.

Till. ibid. p. 249.

S. Maximin ne servit pas seulement l'Eglise par les mouvemens qu'il se donna en faveur de la vérité ' et de l'innocence oprimée, il y emploïa aussi sa plume. Il est clair par la maniere qu'en parle S. Athanase, qu'il avoit fait quelques écrits que l'on ne connoît point d'ailleurs. Il paroît seulement que c'étoient quelques traités pour la défense des points de foi que combatoient alors les Ariens. Voici de quelle maniere ce saint Docteur s'en explique. Nous suivons le texte grec, qui est plus expressif que la traduction latine. « Si les écrits qu'ils « publient, dit-il en parlant des Ariens, venoient de la part « des orthodoxes, tels que seroient ceux du grand confesseur « Osius, de Maximin de Gaule, ou de son successeur, de Phi« logone, ou d'Eustathe... il n'y auroit aucun sujet de s'en « défier. Car la maniere d'écrire de ces hommes apostoliques « est exemte de toute fourberie et duplicité. »

Ath. ibid.

C'est sur ce témoignage que Josias Simler a mis au nombre des Auteurs ecclésiastiques S. Paulin de Tréves désigné ici sous le nom de successeur de S. Maximin. Il est vrai que Simler ou son imprimeur par une erreur grossiere ne le met qu'au XV siécle, comme nous le dirons dans la suite.

LUCIOLUS, MINERVIUS
ET STAPHYLIUS,
RHETEURS.

LUCIOLUS ' étoit du nombre de ces professeurs qui enseignoient publiquement l'éloquence à Bourdeaux avant le milieu de ce IV siecle. Ausone loue beaucoup la douceur et la régularité de sa conduite : qualités nécessaires à ceux qui sont chargés de l'instruction de la jeunesse. D'abord il fut condisciple d'Ausone. Il devint ensuite son maître, aïant eu une chaire d'éloquence avant lui. Enfin ils se trouverent tous deux collegues, enseignant l'un et l'autre à Bourdeaux dans le même tems. Luciolus fut emporté par une mort violente, et laissa un garçon et une fille, qui ne soûtinrent pas le rang de leur naissance. Il étoit aussi bon maître que bon ami et fidele époux, et avoit des manieres honnêtes, prévenantes et gracieuses envers tout le monde. Il excelloit tant en prose qu'en vers, et l'on jugeroit qu'il auroit laissé quelques pieces en l'un et l'autre genre d'écrire, par la maniere qu'Ausone parle de son éloquence et de son érudition. Aus. prof. c. 3.

Facundum doctumque virum seu lege metrorum
Condita, seu prosis solveret orsa modis.

' Alethius Minervius autre professeur d'éloquence, et fils du célebre Rhéteur Tiberius Victor Minervius, nâquit à Bourdeaux entre le commencement et le milieu du IV siecle. Il vint au monde avec toutes les qualités qui font les grands hommes. Dès sa jeunesse il mérita une chaire de rhétorique, et enseigna dans le lieu de sa naissance avec une réputation qui égala dès lors celle de son pere. Il épousa malgré celui-ci une fille de condition, qui lui aporta de grands biens. Mais une mort prématurée l'enleva au monde et à sa patrie, dont il commençoit à faire l'ornement et la gloire. Il mourut avant son pere, et ne laissa point de posterité. cap. 6.

' Staphylius est le seul professeur étranger à l'égard de Bourdeaux, dont Ausone nous ait laissé l'éloge. Tous les autres dont il parle, ou avoient pris naissance dans cette ville, ou y cap. 20.

IV SIECLE.

avoient enseigné. Staphylius naquit à Auch dans la Novempopulanie, et y professa la rhétorique après les premieres années du IV siecle. C'étoit un génie rare et d'une profonde érudition. Il possedoit parfaitement l'histoire gréque et la latine, et méritoit pour son savoir d'aller de pair avec le docte Varron, si l'on en croit Ausone. Il avoit toutes les qualités requises pour un parfait orateur : la parole gracieuse et animée, la prononciation grave, ni trop précipitée, ni trop lente, et ce qui est le principal, le don de persuader. Pour les belles letres, il égaloit les Scaures et les Probes, les plus habiles grammairiens de l'antiquité.

Aus. prof. ibid.

Ausone ne nous aprend point quels services il avoit reçus de Staphylius ; mais il nous dit qu'il le regardoit et comme un autre pere, et un autre Arbore son oncle maternel, qui avoit pris soin de l'élever et de l'instruire. Notre Rhéteur vêquit jusques dans une heureuse vieillesse, dont il ne sentit jamais les incommodités. Jamais il ne fut sujet à la colere, et passa toûjours pour un homme d'une droiture à l'épreuve. Sa mort fut aussi douce que la vie qu'il avoit menée. Voici les propres termes avec lesquels Ausone nous a fait son portrait.

Hactenus observata mihi lex commemorandi
Cives, sive domi, seu docuere foris.
Externum sed fas conjungere civibus unum
Te, Staphyli, genitum stirpe Novempopulis.
Tu mihi quod genitor, quod avunculus, unus utrumque
Alter ut Ausonius, alter ut Arborius.
Grammatice ad Scaurum, atque Probum, promtissime Rhetor,
Historiam callens Livii et Herodoti,
Omnis doctrinæ ratio tibi cognita, quantam
Condit sexcentis Varro voluminibus.
Aurea mens, vox suada tibi, tum sermo quietus;
Nec cunctator eras, nec properante sono.
Pulcra senecta, nitens habitus, procul ira dolusque,
Et placidæ vitæ congrua meta fuit.

II CONCILE D'ARLES.

APRÈS le concile de Sardique en 347, et le conciliabule de Philippople, les divisions que l'Arianisme avoit causées dans l'Eglise, s'aigrirent plus que jamais. Ce fut pour tâcher de les appaiser ' que l'on convint d'assembler un Concile à Aquilée. Il y avoit déja du tems que l'on avoit formé ce dessein, ' lorsqu'au commencement de Novembre 353 l'Empereur Constance se trouva à Arles, où il passa le printems de l'année suivante. ' Pendant qu'il y étoit, le Pape Libere lui envoïa Vincent de Capouë, Marcel de Campanie et quelques autres prélats, pour lui demander la convocation du Concile dont on étoit convenu. Il s'y rencontra encore plusieurs autres Evêques d'Italie, que le même sujet y avoit conduits. ' Ursace avec ses complices, qui sans doute étoient en grand nombre, et qui avoient de coutume de suivre la cour, s'y trouverent aussi. L'Empereur voïant tant d'Evêques tout rendus à Arles près de sa personne, en prit ocasion d'y assembler le Concile que l'on demandoit.

Hil. fr. b. n. 3.

Amm. l. 14. p. 8. 23.

Hil. fr. 5. n. 2 | fr. 6. n. 3.

Sul. hist. l. 2. n. 55. p. 383. 389.

' Les circonstances du tems n'étoient néanmoins guéres propres à faire rien espérer de bon de cette assemblée. Constance indigné depuis quelques tems de voir quantité d'Evêques communiquer avec S. Athanase, avoit oublié toutes les protestations qu'il avoit faites, et à l'Empereur Constant son frere, et à S. Athanase même de ne le plus troubler dans la suite, et mettoit tout en œuvre ' pour détacher tout le monde de la communion de ce grand Prelat. Ce n'etoit que letres menaçantes et courriers envoïes dans toutes les villes pour soliciter les Evêques et les magistrats sous peine d'exil, de prison, de perte de ses biens, à s'unir aux Ariens, et souscrire à la condamnation d'Athanase. Et de peur que les courriers du Prince ne négligeassent leur commission, Ursace et Valens oubliant leur caractere d'Evêques, avoient bien voulu se charger de veiller sur eux, et de dénoncer à l'Empereur les magistrats qui s'y porteroient avec moins de zele. Ceux-ci, qui se voïoient menacés d'une grosse amende, s'ils n'engageoient leurs Evêques à se rendre aux volontés du Prince, usoient de beaucoup de violence dans la crainte d'être traduits comme

Ath. ep. ad mon. n. 30. 31.

num. 31.

IV SIECLE.

s'ils les eussent épargnés. On leur entendoit dire de toutes parts aux Evêques avec un ton menaçant : ou souscrivés, ou quittés vos Eglises ; l'Empereur le veut ainsi.

ibid. n. 33.

' Constance agissant aussi de son côté, et faisant venir quelquefois les Evêques en sa présence, il leur disoit la même chose. Et lorsque ceux qui étoient plus attachés à la vérité qu'à leur repos ou à leur fortune, lui répondoient que les loix de l'Eglise ne leur permettoient pas de se prêter à ce qu'il exigeoit, il leur répliquoit : « ce que je veux, doit passer pour loi ; et » les Evêques de Syrie (il entend les Eusebiens) n'en disconviennent pas. Obéissez donc, ou attendez-vous à être exilés... » Comme si l'on pouvoit, s'écrie S. Athanase, faire goûter la » vérité par la violence, et non par la voïe de persuasion et » de raisonnement. Et y a-t-il lieu à la persuasion, où tout retentit des menaces du Prince ? »

Telle étoit la triste situation de l'Eglise, lorsqu'on assembla le II Concile d'Arles. Ainsi l'on ne doit pas être surpris,

Hil. fr. 5. n. 1 | Sul. ibid.

' de ce que les Ariens voulurent que l'on y commençât par contraindre les Evêques à condamner Athanase. Les Catholiques au contraire demanderent conformément à la letre du Pape à l'Empereur, qui contenoit les mêmes prieres, qu'avant que d'exiger cette condamnation, on traitât la cause de la foi qui étoit bien plus importante. Mais on le demanda en vain. Les Ariens n'eurent pas la hardiesse d'entrer en dispute sur les matieres de la foi.

th. ibid. n. 31.

' L'Empereur qui étoit présent à cette assemblée, et qui appuïoit ouvertement les hérétiques, ne manqua pas d'y faire tout ce qu'ils lui suggérerent ; ou pour mieux dire, ils y firent eux-mêmes tout ce qu'ils voulurent, et mirent tout le monde sous leurs pieds, par la puissance Impériale dont ils se trouvoient autorisés.

Hil. ibid. n. 5.

' De sorte que les légats du Pape cedant à leurs violences, demeurerent d'accord d'acquiescer à la volonté des Orientaux, et firent cette offre par écrit. Mais ce ne fut qu'à condition que ceux-ci condamneroient de leur côté l'hérésie d'Arius. On mit l'affaire en délibération ; et après l'avoir examinée, on dit aux légats pour toute réponse, que l'on ne pouvoit condamner la doctrine d'Arius, ' mais qu'il falloit priver Athanase de la communion, et que c'étoit la seule chose que l'on demandoit. Socrate, qui confond ici ce qui se passa à ce Concile avec ce que l'on fit à celui de Milan qui le suivit de près, ajoûte que le dessein des Ariens étoit d'empê-

Ibid | Socr. l. 2. c. 36. p. 131.

cher Saint Athanase de retourner jamais à son Eglise.

Les Evêques Catholiques s'apercevant que la manœuvre des Ariens tendoit au renversement de la foi, s'écrierent avec véhémence qu'une telle conduite cachoit des artifices pernicieux à la religion Chrétienne ; que les acusations formées contre saint Athanase étoient autant de faussetés, et n'avoient été inventées que pour détruire la foi. S. Paulin de Tréves entre autres s'offrit bien à la verité de souscrire à la condamnation de Photin et de Marcel ; mais pour celle de S. Athanase, il déclara qu'il ne pouvoit en aucune maniere l'aprouver. Il fit paroître en cette ocasion tant de zele et de fermeté pour la défense de la foi, tant d'horreur de la conduite des Ariens, et d'éloignement pour prendre aucune part à l'hypocrisie et à la perte des autres, qu'il fut exilé en Phrygie par ordre de l'Empereur.

Socr. ibid.

Sul. ibid. p. 384.

Hil. fr. 1. n. 6 | ad Const. l. 1. n. 8 | Sul. ibid.

C'est-là ce que nous savons de principal de ce II Concile d'Arles, qui ne fut proprement qu'un conciliabule, où la verité fut abandonnée et trahie par le plus grand nombre. Il se tint, comme l'on a pû l'observer, ou à la fin de l'an 353, ou au commencement de l'année suivante. On voit par S. Sulpice qu'on y faisoit souscrire la condamnation de Photin et de Marcel d'Ancyre conjointement avec celle de S. Athanase. Nous n'avons point les actes de cette assemblée, qui ne nous est connuë que par ce qu'on en trouve dans les auteurs que nous venons de citer. S. Hilaire en avoit fait l'histoire, et commençoit par-là l'ouvrage contre Ursace et Valens, comme l'on croit, duquel il ne nous reste plus que des fragmens.

Till. H. F. t. 6. p. 360.

Hil. fr. 1. n. 6.

I CONCILE DE BEZIERS.

Les Ariens malgré toutes leurs violences, n'aïant pu contraindre tous les Evêques Catholiques, ni dans le Concile d'Arles dont nous venons de parler, ni dans celui de Milan qui le suivit de près, à souscrire à la condamnation de S. Athanase, ils en firent assembler un troisiéme, qui fut comme une suite des deux autres. Il se tint à Beziers dans la Gaule Narbonoise avant le mois de Juin de l'année 366. Saturnin Evêque d'Arles, l'un des faux apôtres de ce tems-là, comme parle S. Hilaire, c'est-à-dire, l'un des plus dévoüés à l'Arianisme, qui en cette qualité avoit tout crédit auprès de

Hil. in Const. n. 2 | Till. H. E. t. 6. p. 396 | t. 7. p. 441. 749.

IV SIECLE.

l'Empereur Constance, eut le plus de part à la convocation de cette assemblée. Il ne la procura, ce semble, que pour tâcher de se dédommager de ce que lui et la mauvaise cause qu'il défendoit, avoient perdu auprès des Evêques des Gaules. ′ Car ceux de la Belgique, de la Lyonoise, de l'Aquitaine, avec Rodane de Toulouse et les Evêques de la grande Bretagne, toûjours atachés à la verité, s'étoient séparés de la communion de Saturnin et de ses complices, Ursace et Valens. ′ Le but de ce Concile étoit encore la condamnation de S. Athanase, que l'Empereur vouloit faire souscrire à tous les Evêques.

Hil. de Syn. p. 1150. 1151 — in Const. n. 2.

Sul. hist. l. 2. n. 55. p. 388.

′ Entre ceux qui composerent l'assemblée, on ne connoît nommément de la part des Catholiques, que S. Hilaire de Poitiers et Rodane de Toulouse : ′ du côté des Ariens Saturnin d'Arles, qui paroit y avoir présidé, et Paterne de Périgueux. Comme les actes de ce conciliabule ne sont pas venus jusqu'à nous, on ignore tout ce qui s'y passa. On juge néanmoins par le peu de connoissance que nous donne S. Hilaire, que les Ariens y firent autant de mal, qu'ils avoient de puissance. Et jusqu'où ne la portoient-ils pas, puisque l'Empereur les apuïoit en tout ? Ils y trouverent toutefois deux généreux adversaires en la personne de S. Hilaire et celle de Rodane.

Hil. in Const. n. 2 | Soz. l. 4. c. 9. p. 547.

Till. ibid. t. 7.

′ Celui-là sur-tout y agit avec toute la vigueur d'un zele vraiment épiscopal. Il s'y oposa ouvertement aux blasphêmes des hérétiques, et s'y rendit dénonciateur des fauteurs de l'Arianisme. Il présenta même des témoins contre eux, et s'offrit de justifier qu'ils étoient dans l'hérésie. ′ Il y dit beaucoup de choses importantes qui découvroient les ruses et les damnables intentions des ennemis de la foi. Il prouva qu'ils tendoient à sapper l'Evangile par ses fondemens, à renverser la religion, et à deshonorer J. C. par leurs blasphémes sous prétexte de lui rendre témoignage. Mais on lui refusa la liberté de parler avec toute l'étenduë, l'ordre et la netteté que le sujet demandoit. Plus il pressoit qu'on lui donnât audience, plus les ennemis de la verité s'obstinoient à la lui refuser. ′ Ils craignoient de se voir confondus à la lumiere du public. Ainsi ils refuserent d'écouter ce que ce grand Evêque vouloit leur dire, dans la fausse pensée qu'une ignorance volontaire pourroit les justifier devant Dieu de ce qu'ils devoient faire dans la suite avec connoissance de cause.

Hil. de syn. n. 2 | in Const. n. 2.

fr. 2. n. 5.

in Const. n. 2.

′ Il n'en fallut pas davantage pour atirer à S. Hilaire toute

Till. ibid. p. 441.

l'indignation des Ariens, qui le déposerent, s'il en faut croire le fameux Auxence Evêque de Milan l'un d'entre eux. Non contens de leurs propres violences, ils tromperent Julien alors César, qui étoit venu dans les Gaules à la fin de l'année 355, ' et l'engagerent à donner quelque ordre contre cet invincible Prélat ; quoiqu'il eût été témoin de l'injustice avec laquelle on l'avoit traité. Enfin sur une fausse relation de ce qui s'étoit passé dans cette assemblée, que l'on avoit eu soin d'envoïer à Constance, ce Prince relegua S. Hilaire en Phrygie. ' Rodane de Toulouse eut le même sort, et fut exilé dans la même province, où il mourut bien-tôt après.

Hil. ad Const. l. 2. n. 3.

Soz. ibid.

' Une tyrannie aussi criante contre deux des plus grands Evêques des Gaules, et tant d'autres vexations exercées contre les Catholiques et des Eglises entieres, ' ne furent point capables d'intimider nos autres Prélats Gaulois. Ils eurent assez de courage et de générosité pour excommunier Saturnin et les autres plus zelés partisans de l'Arianisme, et persévererent constamment à leur refuser leur communion, et à s'atacher à S. Hilaire. De sorte que le conciliabule de Beziers n'eut point l'effet que les Ariens s'en étoient promis, non plus que ceux d'Arles et de Milan, ' qui ne servirent de même qu'à faire des confesseurs de la consubstantialité du Verbe ; S. Denys de Milan, S. Eusebe de Verceil et Lucifer de Cagliari aïant été exilés dans ce dernier, et S. Paulin de Tréves dans l'autre, pour s'être oposés aux ennemis déclarés de ce dogme de foi.

Hil. in Const. n. 11.

n. 2 | de syn. n. 2.

Ath. p. ad. mon. n. 33.

GENNADE,

ORATEUR;

CRISPUS, URBICUS, HERCULANUS,

GRAMMAIRIENS.

IL n'y a aucune preuve certaine pour croire ce Gennade Gaulois de nation, ou même d'origine. Nous ne laissons pas néanmoins de lui donner place dans cette histoire, parce qu'un écrivain moderne le fait natif d'une de nos provinces. ' C'est Aubert le Mire, qui dans l'édition de la chronique de

V SIECLE.

S. Jerôme qu'il a donnée au public, fait cet orateur du païs de Forès au diocèse de Lyon. Il établit sa prétention sur un des termes dont se sert S. Jerôme pour faire l'éloge de Gennade.

Hier. chr. l. 2. p. 184.

Les voici : ' *Gennadius forensis orator Romæ insignis habetur.* Le Mire prétend que *forensis* ou *foronensis*, comme porte son édition, signifie un homme de Forès, qui faisoit autrefois partie de la province des Segusiens. C'est ce qu'il explique lui-même à la marge par *Forosegusianus*. Mais on peut assurer que ce n'est pas-là la signification du terme de S. Jerôme. Le Forès ne paroît pas avoir été dès-lors connu sous ce nom, et ne s'exprimoit pas très-certainement par le mot latin dont le Mire fait venir *Foronensis*.

not. P. p. 721.

' De Pontac dans ses notes sur la même chronique qu'il a donnée aussi au public, remarque que dans deux manuscrits de cette chronique, au lieu de *forensis*, ou *foronensis*, on lit *forojuliensis*, de Fréjus. Cette leçon peut être la veritable. Car il paroît assez inutile que S. Jerôme eût joint le terme de *forensis* à celui d'orateur ; puisque la principale ocupation des orateurs de ces tems-là étoit de hanter le barreau et d'y plaider. Après tout il pourroit fort bien nous avoir voulu faire entendre par-là que Gennade ne faisoit point d'autre usage de son éloquence que dans le barreau. Ainsi c'étoit un avocat célebre à Rome peu après le milieu de ce IV siecle.

Au même tems qne Gennade brilloit à Rome par son éloquence. ' Crispus et Urbicus illustroient le college de Bourdeaux, où ils enseignoient ensemble la grammaire gréque et latine. Ils étoient l'un et l'autre de condition libre ; mais ils manquoient de preuves pour le justifier. ' De-là quelques savans conjecturent que ces deux grammairiens avoient été exposés par leur parens, et élevés par des étrangers, comme il est arrivé à plusieurs autres hommes de letres. ' Ils avoient toutes les qualités nécessaires pour soûtenir dignement leur profession. Ils étoient fort versés dans la lecture des bons auteurs, particulierement des poëtes, et possedoient parfaitement l'histoire et la fable. Ils joignoient à tout cela une grande facilité à en faire usage dans les ocasions.

Aus. prof. c. 21.

Scal. in Hus. l. 1. c. 14.

Aus. ibid.

ibi l.

' On remarque d'Urbicus en particulier, qu'il réunissoit en sa personne les trois genres d'éloquence que les poëtes ont loués en trois fameux Héros de l'antiquité, Menelaüs, Ulysse et Nestor : c'est-à-dire, la brieveté, la rapidité et la douceur du discours. Il negligea dans la suite la langue latine pour se

donner tout entier à la gréque dans laquelle il excella. [a] L'on trouve un Urbicus, qui avoit lié commerce de letres avec l'orateur Symmaque. Mais celui-ci étoit beaucoup plus jeune que le grammairien, dont nous venons de faire l'éloge. IV SIECLE.

[a] Sym. l. 8. ep. 32.

' Pomponius Maximus Herculanus enseigna aussi quelque tems la grammaire à Bourdeaux en même tems que Crispus et Urbicus. ' Il étoit neveu du poëte Ausone par sa mere Julia Dryadia, et fils de Pomponius Maximus, qui mourut à la fleur de son âge, et fut fort regreté du sénat de Bourdeaux, où il semble qu'il remplissoit une place. ' Il avoit pour frere le jeune Arbore, dont nous avons dit ailleurs quelque chose, ' et pour sœur Megentrie, qui épousa Paulin intendant de Libye, puis gouverneur de la province Taraconoise. ' Herculanus joignoit à un génie heureux toutes les qualités du bel homme. Il avoit beaucoup de vivacité, une grande discrétion dans ses paroles, savoit la musique, et possedoit la bonne éloquence. ' Dès sa premiere jeunesse Ausone le regardoit comme devant faire un jour l'ornement et la gloire de sa famille. Après avoir fait ses études sous le même Ausone, il se trouva ensuite son collegue dans la même école, et auroit hérité de sa chaire d'éloquence, si une mort prématurée n'avoit fait avorter ce dessein, comme elle fit tomber les grandes esperances que l'on avoit conçûes de son merite extraordinaire.

Aus. par. c. 17 | prof. c. 11.

par. c. 12. 15.

c. 16.

c. 23. 24.

c. 17.

prof. c. 11.

S. PAULIN,

Eveque de Tréves et Confesseur.

On sait peu de chose de l'histoire de ce grand Evêque ; mais le peu qu'on en sait, nous donne une haute idée de son merite. Il fut le premier confesseur qui souffrit en Occident pour la divinité de J. C. et l'un des plus zelés défenseurs de l'innocence de S. Athanase, dont la cause étoit inséparable de celle de la foi : traits glorieux qui suffiroient seuls pour faire son éloge.

' La vie de S. Agrece nous represente Paulin comme le fils spirituel de S. Maximin, et natif du même païs que lui, c'est-à-dire de Poitou, ainsi qu'on l'a vû. ' Après la mort de S. Maximin en 349, Paulin fut élu à sa place ; et l'on peut dire que l'on ne pouvoit mieux réparer la perte que venoit de faire le siege métropolitain de Tréves. Ses premieres actions, dès

Boll. 13. jan. p. 780. n. 35.

29. mai. p. 23. 1 | Sur. 29. mai. p. 429.

V SIECLE.

qu'il eut été élevé à l'épiscopat, furent en faveur de la foi, alors étrangement ataquée par les Ariens. Il semble qu'aussi-tôt il fit à cet effet un voïage à Rome, et que ce fut de-là qu'il envoïa à S. Athanase l'acte de retractation d'Ursace et de Valens.

Ath. apo. in Ar. n. 58.

En 353, l'Empereur Constance aïant convoqué à Arles le Concile dont nous avons parlé, S. Paulin s'y trouva en personne, et s'y signala entre les autres Evêques Catholiques par son zele tout de feu pour la défense de la foi et de l'innocence oprimée. Ni la chûte de Vincent de Capouë légat du Pape Libere ne fut point capable de l'affoiblir, ni la présence de l'Empereur de l'intimider, ni les caresses dont ce Prince usa envers lui, de le corrompre. Non-seulement il s'oposa comme un mur d'airain aux blasphêmes les plus grossiers des Ariens ; mais il eut encore la générosité de faire tête à un Empereur qui vouloit violer impunément les loix de l'Eglise, et donner ateinte aux droits sacrés de l'épiscopat.

ep. ad. mon. n. 76 | Hil. f. 1. n. 6 | fr. 6. n. 3 | in Const. n. 11.

ad Const. l. 1. n. 8.

Ath. ibid.

Ursace et Valens toûjours inséparables et zelés pour faire le mal, oubliant la retractation qu'ils avoient envoïée au Pape Jule, par laquelle ils desavouoient les calomnies dont ils avoient chargé S. Athanase, et malgré leur réünion avec ce Saint persecuté, ne laisserent pas dans la suite de faire revivre ces anciennes calomnies. Il paroît même qu'ils lui imputerent de nouveaux prétendus crimes dans le Concile d'Arles. Saint Paulin à la tête des autres Evêques qui étoient demeurés fermes dans la vérité, represenla avec une sainte vigueur qu'Ursace et Valens s'étant une fois retractés, ne meritoient plus aucune créance. A ces mots l'Empereur (1) se leva et prit la parole. « C'est moi, dit-il d'un ton de Souverain, c'est moi « qui suis l'acusateur d'Athanase ; et vous devez par respect « pour moi ajoûter foi à ce qu'ils disent contre lui. » Les bons Evêques, entre lesquels S. Athanase nomme toûjours S. Paulin le premier, lui firent voir l'injustice de sa prétention, et la difference qu'il y a entre un jugement purement civil, où l'on pourroit s'en raporter à la décision du Prince, et un jugement ecclésiastique, où il s'agissoit de l'honneur d'un Evêque que l'on ne pouvoit juger sans l'entendre.

apo. in Ar. ibid.

ep. ad Mon. ibid.

De si justes remontrances ne firent qu'aigrir l'esprit du Prince. La cabale des Ariens à la faveur de la crainte qu'inspiroit la présence de l'Empereur, prit le dessus ; et l'on con-

Ibid Sul. hist. l. 2. n. 53. p. 384.

(1) S. Athanase pourroit bien confondre ici ce qui se passa à Milan avec ce qui se passa à Arles, quoiqu'il nomme S. Paulin, qui étoit exilé avant le Concile de Milan.

clut à la condamnation de S. Athanase. S. Paulin soûtenant toûjours le caractere d'Evêque, à qui la vérité étoit plus précieuse que toutes choses au monde, refusa constamment de se prêter à une injustice aussi criante. Lorsqu'on lui présenta la formule du Concile à souscrire, il déclara qu'il consentoit volontiers à la condamnation de Photin et de Marcel, mais que pour celle de S. Athanase, il ne pouvoit en aucune maniere l'aprouver. ' Il témoigna à cette ocasion toute l'horreur qu'il avoit des Ariens, et son éloignement infini de prendre part à la dissimulation et à la perte de ceux qui consentoient à leur perfidie. IV SIECL. Hil. fr. 1. n. 6.

' Cette sainte générosité digne du siecle des apôtres, lui atira l'indignation des Evêques Ariens qui le déposerent, et celle de l'Empereur qui l'exila. (1) ' Son exil fut d'autant plus dur, que Constance s'efforça davantage de lasser sa patience, en le releguant sans cesse d'un lieu en un autre jusqu'à sa mort. Il eut même la cruauté de l'envoïer dans des païs où le nom Chrétien étoit inconnu, et dans d'autres où il n'y avoit que des Montanistes, afin qu'il fût reduit ou à mourir de faim, ou à se nourrir de viandes souillées par l'hérésie. Ainsi l'Eglise de Tréves se vit privée de ce grand Evêque, qui dans cette persécution publique et génerale de l'Eglise, acquit le premier en Occident le titre glorieux de confesseur, et merita par-là la qualité d'homme bienheureux dans ses souffrances, que lui donne S. Hilaire de Poitiers. Ibid. in Const. n. 11.

' Il mourut en Phrygie l'an 359, après cinq ans ou environ d'exil. Il y a quelque lieu de croire qu'il n'étoit plus au monde dès le mois de septembre de la même année; puisqu'il ne fut point apellé au Concile de Seleucie, qui se tint alors, comme le fut S. Hilaire exilé dans la même province. Hier. chr. l. 2. p. 185.

Telle fut la fin ' de cet excellent Evêque, de ce prédicateur de la verité, de cet homme apostolique, comme le qualifie S. Athanase, de ce confesseur intrépide de la divinité du Verbe, dont tout le crime consistoit à s'être refusé à l'impieté Ariene, et à avoir pris la défense de l'innocence reconnuë. ' Un écrivain du IX siecle ne fait pas difficulté de regarder S. Paulin comme comparable aux plus grands hommes que l'Orient a donnés Ath. apo. fug. n. 4 | ep. ad Ep. Æg. n. 8. Notk. int. Scri. c. 12. p. 14.

(1) S. Jerôme marque l'exil de S. Paulin avec ceux de Rodane, de S Eusebe, de S. Denys et de Lucifer sur l'an 356; quoiqu'il soit constant que notre Saint fut exilé aussitôt après le IIe Concile d'Arles tenu au plus tard en 354. Mais c'est que S. Jerôme, comme presque tous les autres écrivains des IV et V siecles, a confondu ce qui s'est passé dans les Conciles d'Arles, de Beziers et de Milan. p. 184.

IV SIECLE.

à l'Eglise, et de le compter entre les plus brillantes lumieres de l'Eglise d'Occident. ' Sa fête se célebre le 31e d'Août, auquel jour son nom est marqué dans les martyrologes anciens et modernes, comme d'un confesseur mort en paix dans son exil.

Fill. H. E. t. 6. p. 61.

Nous avons déja remarqué en parlant de S. Maximin de Tréves, que S. Paulin son successeur avoit laissé comme lui quelques traités de sa façon en faveur de la verité alors combatuë par les Ariens. ' C'est ce qui paroît manifestement par un endroit de la letre de S. Athanase aux Evêques d'Egypte et de Libye. Comme nous avons déja raporté cet endroit à la fin de l'éloge de S. Maximin, nous ne le répéterons pas ici.

Ath. ep. ad Ep. Æg. ibid.

' Josias Simler, qui met S. Paulin de Tréves au nombre des écrivains ecclésiastiques, en lui atribuant un livre pour l'affermissement de notre foi contre les hérétiques, ne paroît point avoir eu d'autres fondemens pour le faire, que ce que nous en aprend S. Athanase dans l'endroit cité. Mais il s'est glissé une faute grossiere dans le texte de Simler, où l'on fait vivre S. Paulin au XV siecle, au lieu du IV, auquel il fleurissoit effectivement.

Siml. p. 542.

PATERE,

RHÉTEUR.

' ATTIUS Patera, l'un des plus célebres Rhéteurs de son tems, étoit fils du Grammairien Phœbicius, dont nous avons parlé, et pere de l'orateur Delphide, dont nous donnerons l'éloge dans la suite. ' Son nom de Patere semble être plûtôt un nom apellatif qu'un nom propre, suivant la force de ces deux vers d'Ausone :

Aus. prof. c. 4. 5. 10.

. 4.

Tibi Pateræ; sic ministros nuncupant
Appollinaris mystici.

' Sa famille étoit de Baïeux dans l'ancienne Armorique, et ses ancêtres de l'académie des Druides (VII). Au moins le croïoit-on ainsi au tems d'Ausone.

Ibid. | c. 10.

Ce fut aparemment la réputation des écoles de Bourdeaux, qui l'atirerent dans cette ville. ' Il y enseigna la rhétorique après les premieres années de ce siecle ; et c'est pour cela qu'Ausone lui donne rang entre les professeurs de ce college.

Ibid.

IV SIECLE.

[a] Il eut le crédit d'y faire donner une chaire de grammaire à Phœbicius son pere, qui ne trouvoit plus le moïen de vivre dans sa dignité de grand prêtre d'Apollon. ' Patere se fit admirer dans Bourdeaux et par la régularité de sa vie et par ses grands talens. Il avoit beaucoup de mémoire, et personne en son tems n'avoit ni plus d'érudition ni plus d'éloquence. Ses discours étoient coulans, polis, pleins d'ornemens et de sel, mais exemts de ces pointes piquantes qui sentent le satyre.

[a] ibid | c. 10. c. 4.

' Ausone en faisant l'éloge de notre Rhéteur, insiste particulierement sur son éloquence, comme sur le talent qui lui donnoit le plus de relief : *Patera fandi nobilis.* ' Voulant ailleurs faire connoître quelle gloire s'étoit acquise Agricius par son éloquence, il ne fait que la comparer à celle que Nazaire et Patere s'étoient acquise eux-mêmes par la leur. ' S. Jerôme convient aussi que Patere et Delphide son fils excelloient et dans l'art de bien parler et dans la connoissance des sciences profanes. Mais ils eurent le malheur avec tout leur savoir de ne pas sortir des ténebres du Paganisme où ils étoient nés. C'est ce que le même pere témoigne assez clairement dans une de ses letres écrite à Hédilie Dame de pieté et de merite, qui étoit de la famille de ces Rhéteurs.

Ibid. c. 14. Hier. ep. ad Hed. p. 168.

' De Bourdeaux Patere alla à Rome, où il continua à enseigner la Rhétorique avec une réputation extraordinaire : *Patera Rhetor Romæ gloriosissime docet.* Il y brilloit dans l'exercice de cet emploi dès avant la naissance de S. Jerôme, et même dès l'an 337 au moins. ' On remarque entre les autres principales circonstances de sa vie, qu'il forma tant à Rome que dans les autres endroits où il enseigna, d'habiles Rhéteurs : *Doctor potentum Rhetorum.* Il parvint jusqu'à une heureuse vieillesse, dont il ne sentit jamais les incommodités, ' et vêcut assez pour voir la disgrace de Delphide son fils, dont nous parlerons bientôt. ' Quoique Patere ne fût qu'un païen, Ausone n'a pas laissé de trouver dans sa pudeur et sa tempérance matiere à son éloge. Nous en allons copier une partie, afin de mieux connoître ce grand homme.

Ibid | chr. l. 2. p. 182. Aus. ibid. c. 41. n. 5. c. 4.

Doctrina nulli tanta in illo tempore,
Cursusque tot fandi et rotæ.
Memor, disertus, lucida facundia,
Canore, cultu præditus,

IV SIECLE.

Salibus modestus felle nullo perlitis.
Vini cibique abstemius,
Lætus, pudicus, pulcher, in senio quoque, ut
Aquilæ senectus aut equi.

MINERVIUS,

Orateur et Rheteur.

Aus. prof. c. 1. ' Tiberius Victor Minervius est le premier, non par son ancienneté, mais par son merite, dont Ausone fait l'éloge entre les professeurs de Bourdeaux. Il naquit dans cette ville tout à la fin du III siecle, et aporta en naissant de très-grandes qualités. Il avoit une mémoire si heureuse, qu'il n'oublia jamais ce qu'il avoit ou lû ou entendu une seule fois, et qu'il le savoit à pouvoir s'y fier aussi sûrement qu'aux livres mêmes. Il étoit d'une humeur douce, agréable et enjoüée dans la conversation, et railloit finement sans savoir piquer. Son éloquence étoit vive, pure et abondante. Il possedoit éminemment, ajoûte Ausone, tout ce que Demosthene demande pour faire un parfait orateur, et n'avoit pas moins de talens pour bien écrire, que pour bien parler. Il excelloit dans le panégyrique et le genre de déclamation, en quoi on le jugeoit comparable à Quintilien.

Ibid. ' D'abord Minerve enseigna la rhétorique à Bourdeaux, delà à Constantinople, puis à Rome, d'où il revint dans le lieu
Hier. chr. l. 2. p. 184. de sa naissance y continuer le même emploi. ' A Rome en particulier, où il enseignoit vers 354, il brilla, selon S. Jerôme, avec un éclat tout extraordinaire. ' Il ne fit pas moins
Aus. ibid. d'honneur aux écoles de cette grande ville, qu'il s'acquit de gloire à lui-même. Mais ce ne fut pas sans y ressentir les traits malins de l'envie, qui n'en veut ordinairement qu'aux gens
c. 6. d'esprit et de merite. ' C'est ce qui a fait dire de lui à Ausone :

Ille superbæ
Mœnia Romæ,
Fama et meritis,
Non sine morsu
Gravis invidiæ,
Inclytus auxit.

IV SIECLE.

[a] Minerve savoit soûtenir par une vie reglée la gloire que son éloquence lui avoit acquise. Sa table étoit propre, mais frugale, et telle que Pison même n'auroit pas fait difficulté de l'aprouver. Que si quelquefois il se trouvoit obligé de donner quelque fête, il le faisoit avec une générosité proportionnée à son petit revenu. [a] Aus. ibid. c. 1.

Tant de riches talens et de rares qualités réunies en la même personne, ont fait regarder Minerve comme un des principaux ornemens de la ville et du college de Bourdeaux. Il y mourut à l'âge de 60 ans, regreté de tout le monde, comme l'est un propre pere, ou comme s'il ne fût mort qu'à la fleur de son âge. Divers traits de son éloge font juger qu'il laissa quelques pieces d'éloquence de sa façon; mais on ne les connoît point d'ailleurs. Il eut un fils nommé Alethius Minervius aussi Rhéteur dont nous avons déja parlé; mais il eut la douleur de le voir mourir avant lui. Ibid. c. 6.

EXUPERE,

RHÉTEUR,

ET CITARIUS,

GRAMMAIRIEN.

EXUPERE étoit natif de Bourdeaux; et c'est pour cela qu'Ausone a fait son éloge entre ceux des professeurs de cette ville, quoiqu'il n'y eût pas enseigné. Il avoit tous les talens qui font les grands orateurs, et les soûtenoit par plusieurs autres belles qualités. Il étoit parfaitement bien fait, grave dans sa démarche, et avoit les manieres les plus aimables du monde. Il enseigna d'abord la rhétorique à Toulouse; mais il n'y fut pas long-tems. Aïant été obligé d'en sortir, il se retira à Narbonne, où il continua à donner des leçons d'éloquence. Pour le peu de tems qu'il enseigna à Toulouse, il eut l'honneur d'y instruire dans les letres les deux Princes Dalmace et Annibalien, petits-fils de Constance Chlore, et neveux par leurs peres de même nom qu'eux, de l'Empereur Constantin alors regnant. Ces deux Princes, dont l'un fut fait César en 335, et l'autre Roi de Pont et d'Armenie, reconnurent le soin qu'Exupere avoit pris de leur instruction par la Aus. prof. c. 17.

IV SIECLE.

charge de gouverneur d'Espagne qu'ils lui procurerent. Exupere après l'avoir exercée quelque tems, et y avoir amassé de grandes richesses, revint dans les Gaules, et alla s'établir à Cahors, où il mourut en paix.

Bar. an. 405. n. 61 | Gall. chr. nov. t. 1. p. 118 | Vin. in Aus. §. 161.

' Divers écrivains sont tombés dans des erreurs de confusion presque impardonnables à l'égard de ce Rhéteur. Les uns l'ont pris pour le prêtre ou œconome de l'Eglise de Bourdeaux de même nom que lui, dont S. Paulin de Nole fait mention dans ses letres; et l'ont fait Evêque de Toulouse. D'autres ont cru que c'est le même qu'Exupere Evêque de Cahors en ce IV siecle. Mais ce sont quatre personnes réellement distinctes les unes des autres, quoique de même nom. Il est certain que notre Rhéteur n'est point le même que S. Exupere Evêque de Toulouse qui vivoit encore en 409 ou même 411, comme il paroît par S. Jerôme, puisqu'il étoit mort lorsqu'Ausone faisoit son éloge, et qu'Ausone n'étoit plus lui-même au monde à la fin du IV siecle. On doit faire le même raisonnement à l'égard d'Exupere prêtre de Bourdeaux. On ne peut pas dire non plus qu'il soit l'Evêque de Cahors de même nom. Car il n'est pas croïable qu'Ausone qui étoit si bien instruit de l'histoire de sa vie, et qui en releve des traits qui n'en valent pas la peine, eût oublié son épiscopat dans l'éloge qu'il nous a laissé de ce Rhéteur.

Vers le même tems qu'Exupere professoit l'éloquence à Narbone, ou qu'il joüissoit des avantages que lui avoit procurés sa profession, ' Citarius enseignoit la grammaire gréque à Bourdeaux. Il étoit natif de Siracuse en Sicile. Mais aparemment la réputation du college de Bourdeaux l'atira dans cette ville. Il contribua beaucoup à y faire fleurir les sciences tant par son aplication à instruire la jeunesse que par son talent à faire des vers. Ausone qui avoit été son ami le compare à Aristarque et à Zenodote pour l'érudition, et à Simonide pour la beauté de sa poësie gréque, dans laquelle il excelloit même dès sa jeunesse. ' Scaliger croit que l'épigramme que nous avons sur les pasteurs, est de ce grammairien. ' Citarius épousa à Bourdeaux une femme noble et riche, et y mourut sans enfans. Voici l'éloge entier qu'Ausone a consacré à sa mémoire.

Aus. prof. c. 13.

Scal. lect. in Aus. l. 1. c. 12.

Aus. ibid.

Et Citari dilecte mihi memorabere, dignus
Grammaticos inter qui celebrere bonos.

Esset

Esset Aristarchi tibi gloria Zenodotique
Graiorum, antiquus si sequeretur honos.
Carminibus, quæ prima tuis sunt condita in annis,
Concedit Cei Musa Simonidei.
Urbe satus Sicula, nostram peregrinus adisti :
Excultam studiis quam prope reddideras.
Conjugium nactus cito nobilis et locupletis,
Invidia fati non genitor moreris.
At nos defunctum memori celebramus honore,
Fovimus ut vivum munere amicitiæ.

I CONCILE DE PARIS.

On ne convient pas unanimement de l'année en laquelle se tint ce Concile. Quelques-uns le placent dès l'an 360, d'autres le renvoïent en 362, et quelques autres le rejetent encore plus loin. Mais l'opinion la mieux fondée est celle qui le met en 361. ' En effet il paroît certain qu'il fut un de ceux qu'assembla S. Hilaire de Poitiers aussi-tôt après son exil, d'où il revint avant la fin de l'an 360, comme on le verra dans la suite.

Till. H. E. t. 8. p. 436.

' On a un juste sujet de présumer que ce grand Evêque, que Dieu par un miracle tout extraordinaire de sa providence avoit rétabli dans son siege au même tems qu'on chassoit les autres des leurs, n'eut rien de plus pressant que de réparer le tort qu'avoit fait à la foi le Concile de Rimini. ' S. Jerôme dit expressément qu'en cette même année les Gaules condamnerent les fourberies de ce faux Concile. ' D'ailleurs la révolte de Julien, qui vers ce même tems prit le titre d'Auguste dans les Gaules, put bien faciliter cette condamnation, et donner aux Evêques de l'Eglise Gallicane le moïen de se rendre en cela l'exemple de toute l'Eglise.

Sul. hist. l. 2. n. 60. p. 415 | Bar. ann. 362. n. 245.

Hier. chr. l. 2. p. 185.

Till. ibid.

' D'abord S. Hilaire ne savoit à quoi se résoudre, parce que la plûpart étoient d'avis de n'admettre point du tout à la communion ceux qui avoient aprouvé le concile de Rimini. Mais pour lui, il jugea plus à propos de rapeller tout le monde à la pénitence. Il assembla donc à cet effet, dit S. Sulpice, plusieurs Conciles dans les Gaules. Là presque tous les Evêques aïant reconnu l'erreur où il étoient tombés, S. Hilaire fit

Sul. ibid. p. 413. 415.

IV SIECLE.

condamner ce qui s'étoit fait à Rimini, et rétablit ainsi la foi de l'Eglise en l'état où elle étoit auparavant.

On voit par-là quel fut le motif de la convocation du Concile de Paris et une partie de ce qui s'y passa. ' Ce fut apa-
Sul. ibid. p. 415. remment dans cette même assemblée que Paterne de Périgueux homme lâche, qui refusoit de reconnoître qu'il avoit pris part à la perfidie Ariene, se vit déposé de l'épiscopat. On y confirma l'excommunication déja portée contre Saturnin d'Arles, convaincu d'hérésie et devenu odieux pour ses crimes. Ce coup, qui priva les Ariens de leur chef dans les Gaules, y affoiblit considerablement leur parti. L'on pardonna aux autres Evêques qui eurent assez d'humilité pour reconnoître leur faute.

Nous ignorons quels furent les Evêques qui composerent
Ibid. cette assemblée et en quel nombre il s'y trouverent. ' Il paroît néanmoins indubitable que S. Hilaire, qui aux termes de S. Sulpice eut le plus de part à sa convocation, y assista en personne, et en fut même comme l'ame. Tout le monde convenoit effectivement que ce fut par les soins de ce grand Evêque, que nos Gaules furent purgées du crime de l'hérésie Arienne. On a aussi un légitime sujet de croire que S. Servais de Tongres et S. Phébade d'Agen, qui avoient eu le malheur de tomber à Rimini, saisirent l'ocasion du Concile de Paris pour se relever de leur chûte, et qu'ainsi ils augmenterent le nom-
Hil. fr. 11. p. 1353. 1356. bre des Evêques qui le composerent. ' Nous sommes redevables à S. Hilaire de la letre synodale de ce Concile, qu'il avoit inserée dans son grand ouvrage sur le progrès de l'Arianisme en Occident, et que nous avons encore parmi les fragmens qui nous restent de cet ouvrage.

Till. ibid. p. 457. 754. ' Cette letre est comme la réponse à une autre letre des Evêques d'Orient, déposés et bannis par le Concile de Constantinople au commencement de l'an 360. ' Ce qui le per-
Hil. ibid. n. 2. suade, est la teneur même de la letre. Les Evêques des Gaules y parlent du Concile de Rimini comme d'une chose recente, et s'en retractent comme ne l'aïant point encore fait jusqu'alors. Ils s'y justifient du soupçon des erreurs de Sabellius, dont les Orientaux les croïoient tachés, ainsi qu'il paroît par la justification que S. Hilaire fut obligé d'en faire au Concile de
Sul. ibid. n. 59. 60. p. 405. 412. Seleucie. ' Ces Prélats donc, qui un an auparavant avoient admis S. Hilaire comme Evêque dans ce dernier Concile, et
Till. ibid. qui avoient connu son courage à Constantinople, ' lui écri-

virent à dessein peut-être de se soûtenir dans leur opression, par la societé et l'union de ce grand Evêque et des autres Occidentaux. ' Par leur letre ils aprouvoient le terme de substance, et demandoient, 1°. que l'on tînt pour excommuniés Auxence, Ursace, Valens, Caïus, Megase et Justin; 2°. que l'on rejetât aussi tous les Evêques apostats mis à la place de ceux que l'on avoit chassés; 3°. que l'on condamnât quelques propositions qu'ils avoient jointes à leur letre. IV SIECLE. Hil. ibid. n. 4.

' Les peres du Concile de Paris répondant à ces Evêques d'Orient, rendent d'abord graces à Dieu de les avoir délivrés eux-mêmes de l'hérésie, et de leur avoir fait connoître les véritables sentimens des Orientaux. ' Ensuite faisant une profession ouverte de leur foi, avec une retractation du Sabellianisme, et une explication très-claire de la consubstantialité, sans rejeter néanmoins le terme de semblable au Pere, ' ils revoquent et retractent tout ce qui s'étoit fait par ignorance contre leur devoir. Ils promettent de plus d'exécuter tout ce que les Orientaux demandoient d'eux, sous peine de déposition et d'excommunication contre ceux qui y contreviendroient dans les Gaules, sur tout au sujet de l'excommunication d'Auxence et des autres. Ils finissent en les avertissant que Saturnin d'Arles avoit été excommunié par tous les Evêques des Gaules, qui avoient déja écrit deux letres touchant son excommunication. n. 1. n. 2. 3. n. 4.

' Cette letre synodale porte pour titre: *Incipit fides catholica exposita apud Fariseam civitatem ab Episcopis Gallicanis ad Orientales Episcopos.* ' Et finit ainsi: *Explicit fides catholica exposita apud Fariseam civitatem, etc.* Mais depuis que cette piece a paru dans le public, personne n'a douté qu'il ne falût lire *Parisiam,* pour *Fariseam.* Nicolas le Févre est le premier qui la publia entre les fragmens de S. Hilaire. Le P. Sirmond l'aïant trouvée depuis dans un ancien manuscrit de S. Remi de Reims, l'insera dans sa collection des Conciles de France, d'où elle est passée dans les autres collections générales des Conciles, ' et dans l'histoire de l'Eglise de Paris par le P. Dubois. p. 1353. p. 1356. Conc. t. 2. p. 823. Dub. hist. ecc. par. c. 7. n. 6.

PAUL

Eveque de Paris.

Avancer des conjectures sans en donner de raisons, ou au moins les apuïer de quelques vraisemblances, c'est s'exposer à ouvrir une voïe aux contestations, plûtôt que de fournïr un moïen propre à decouvrir la verité. Mais on évite cet inconvénient lorsqu'apuïé sur un fondement légitime, quoique seulement aparent, on avance une opinion pour tâcher d'arriver à la connoissance d'une chose qui n'est pas encore connuë. Alors la conjecture doit être admise, jusqu'à ce qu'il vienne de nouvelles lumieres suffisantes pour éclaircir entierement le fait dont il est question. C'est sur ce principe que nous donnons ici une conjecture au sujet de Paul Evêque de Paris.

Genn. Vir. ill. c. 31.

' Gennade entre les premiers Ecrivains ecclésiastiques qui composent son catalogue, parle d'un Evêque nommé Paul, qui avoit écrit un traité *de la pénitence*. Dans cet opuscule l'auteur prescrivoit pour regle aux pénitens, de concevoir une telle douleur de leurs péchés, qu'ils ne se laissassent point emporter par un excès de tristesse dans l'abyme du désespoir. C'est-là tout ce que Gennade nous aprend de cet auteur et de son ouvrage, qui ne subsiste plus aujourd'hui.

Il est sans difficulté que le nom et la dignité de cet Ecrivain conviennent à l'Evêque, qui fait le sujet de cet article. Le tems n'y convient pas moins, comme l'on va s'en convaincre. ' Ce Prélat est compté pour le septiéme entre ceux qui ont gouverné l'Eglise de Paris depuis S. Denys son premier Evêque. Il vivoit du tems du Concile de Paris, dont nous venons de parler, c'est-à-dire en 361 ; et il n'y a pas de doute qu'il ne fût du nombre des peres qui le composerent. Or il paroît que ce fut en ce même tems, ou peu après que fut composé l'ouvrage en question. C'est ce que fait juger le principal sujet dont il traitoit. Selon les termes de Gennade, il étoit fait en particulier pour munir les pénitens contre le désespoir. Cette precaution convenoit parfaitement dans les Gaules en ce tems-là. Elle y étoit même nécessaire.

Monch. de mis. l. 2. c. 18. p. 300. 2 | Gall. chr. vet. t. 1. p. 403.

Ici il faut se rapeller qu'alors la conduite pleine de dureté,

et les écrits peu mesurés de Lucifer de Cagliari ne tendoient à rien moins qu'à faire autant de désesperés qu'il y avoit de pénitens. Les maximes outrées de cet Evêque firent de l'éclat particulierement dans les Gaules. ' Non seulement il blâma la charité et la condescendance dont S. Hilaire de Poitiers avoit usé dans son traité des Synodes; ce qui engagea ce S. Prélat à en faire l'apologie; ' mais il publia aussi vers ce même tems, c'est-à-dire en 360, un ouvrage que nous avons encore sous ce titre : *Qu'il ne faut point épargner ceux qui péchent contre Dieu.*

' Hil. de syn. pr. n. 9.

Bib. PP. t. 4. p. 227. Till. H. E. t. 7. p. 516.

Qui nous assurera que Lucifer n'ait pas également blâmé ' le pardon que l'on acorda dans les Conciles des Gaules aux Evêques tombés à Rimini? Il est certain, selon S. Sulpice, qu'il se sépara de leur communion. Il y a même beaucoup d'aparence que c'étoit sur ses principes que plusieurs Prélats Gaulois, dont nous avons parlé au sujet du Concile de Paris, ne vouloient pas que l'on rapellât à la pénitence ceux qui étoient tombés. Au moins sa conduite le fait-elle légitimement présumer. Tout cela fut d'autant plus capable de jetter la terreur dans les consciences timorées, que Lucifer avoit alors et plus d'autorité et plus de réputation, en qualité de confesseur de la foi de la consubstantialité. L'on peut donc aisément croire ' que nos Evêques tombés à Rimini, mais rapellés à la pénitence par S. Hilaire, et relevés de leur chûte dans le Concile de Paris, ne furent pas insensibles aux traits de la doctrine de Lucifer, et qu'ils eurent besoin d'être consolés par quelque écrit qui les rassurât contre ses maximes outrées.

' Sul. hist. l. 2. n. 60. p. 415. 416.

' p. 414.

C'est justement ce que semble avoir fait l'auteur du traité dont il est ici question. De sorte qu'il n'y a point de tems auquel on puisse mieux le raporter, qu'au tems que nous venons de marquer, ni de lieu où il fût plus nécessaire que dans nos Gaules. Son auteur étoit un Evêque, et se nommoit Paul; l'Evêque de Paris, qui vivoit alors, portoit ce nom, et pouvoit mieux que bien d'autres être instruit de toutes les circonstances marquées : on peut donc conclure que de tous les Evêques, qui en ce IV siécle ont porté le nom de Paul, nous n'en connoissons point à qui l'on puisse plus légitimement atribuer ce traité de la pénitence qu'à Paul Evêque de Paris.

Que cet auteur au reste ait vêcu dans le siécle où nous le plaçons, cela est certain par le rang que lui assigne Gennade.

IV SIECLE.

Car bien que cet Ecrivain ne garde pas un ordre exactement chronologique entre les auteurs dont il parle, il est néanmoins vrai que les 38 premiers chapitres de son catalogue ne contiennent que des auteurs qui ont fleuri ou commencé à fleurir dans le IV siecle, et que le 31e traite de l'auteur dont il s'agit ici.

Autre observation qui confirme admirablement notre conjecture. 'Elle est du savant Auteur de l'Apologie des Peres. Gennade en dressant son catalogue, l'a particulierement composé des Ecrivains ecclésiastiques des Gaules, comme lui étant plus connus. Ainsi l'on est fondé à regarder comme Gaulois plûtôt que comme étranger, l'Evêque Paul qu'il y a inseré.

Apo. des PP. p. 21.

Genn. ibid. not. p. 17.

'Il n'importe que quelques manuscrits de l'ouvrage de Gennade à l'article de ce Paul le nomment Paulin. Les plus anciens manuscrits, comme celui de Corbie qui a près de mille ans d'antiquité, retiennent constamment la leçon que nous suivons. La faute des autres ne sera aparemment venuë que de l'inadvertance de quelque copiste, qui sachant que S. Paulin de Nole avait écrit un traité de la pénitence, et ne prenant pas garde que Gennade lui donne son titre dans la suite, se sera imaginé qu'en cet endroit il aura voulu désigner S. Paulin de Nole.

SATURNIN,

Eveque d'Arles.

CE Prélat a fait un trop grand personnage dans le parti des Ariens, pour ne pas raporter ici ce que l'on sait de son histoire. D'ailleurs il composa quelques écrits, qui quelque mauvais qu'ils fussent, ne nous permetent pas de l'oublier dans le recueil de nos Ecrivains.

'Il succeda dans le siege épiscopal d'Arles à Valentin, dont le nom se lit entre ceux des autres Evêques qui ont souscrit au Concile de Sardique tenu en 347. Mais il semble qu'il ne fut ordonné qu'après le fameux conciliabule d'Arles en 353 ou 354; puisqu'on ne l'y voit point paroître.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 523.

'Autant que nos bons Evêques témoignerent de zele pour la défense et le maintien de la foi catholique, autant Saturnin fit voir d'ardeur pour acréditer l'Arianisme auquel il s'é-

Hil. fr. 11. n. 2 | Sul. hist. l. 2. n. 56. 6. p. 397. 415.

toit livré. C'étoit un très-méchant homme, d'un esprit entierement corrompu, qui à l'infamie de l'hérésie avoit ajoûté plusieurs crimes énormes. Factieux et emporté, il tyrannisoit les Eglises des Gaules, tandis que les autres Evêques s'efforçoient de les défendre contre la fureur des Ariens. [1] Pour intimider tout le monde il emploïoit les menaces, les violences et la crainte des Magistrats. En un mot il étoit dans les Gaules pour l'Arianisme, ce qu'Ursace et Valens étoient en Illyrie et dans tout l'Orient. [2] Uni de sentimens et de conduite avec ces deux fameux Ariens, il fut un des plus ardens persecuteurs de S. Athanase. [3] En cette qualité il avoit tout crédit auprès de l'Empereur Constance, aussi ataché aux Ariens qu'ennemi de ce saint Docteur.

[1] Hil. de syn. n. 3.

[2] fr. 2. n. 18.

[3] Gall. chr. ibid. p. 525.

[4] La conduite scandaleuse et tyrannique de Saturnin étant venuë à la connoissance de tout le monde, S. Hilaire et grand nombre d'autres Evêques, particulierement ceux des Gaules, se séparerent de sa communion. Ces derniers publierent même son excommunication par leurs letres. [5] Saturnin et ceux de sa faction, ne pouvant souffrir cette flétrissure sans en tirer vengeance, firent assembler à Beziers en 356 le Concile dont nous avons donné l'histoire. Notre Prélat y assista en personne avec d'autres Evêques Ariens. Il y a même quelque aparence qu'il y présida, puisque ses partisans faisoient courir le bruit qu'il y avoit condamné S. Hilaire de Poitiers.

[4] Hil. de syn. n. 2 | in Const. n. 2 | fr. 11. n. 4.

[5] in Const. n. 2 | in Aux. n. 7.

Mais ils n'y firent pas tout le mal qu'ils voulurent, sans y trouver de fortes opositions. [6] Le même S. Hilaire s'y oposa ouvertement aux blasphêmes des hérétiques, et s'y rendit dénonciateur contre les fauteurs de l'Arianisme, s'offrant de justifier que Saturnin entre autres étoit coupable d'hérésie. Les Ariens ne se défendirent que par les fourberies et les violences, leurs armes ordinaires. Saturnin au nom du Concile dressa une fausse relation de ce qui s'y étoit passé, et l'envoïa à l'Empereur pour le tromper, et en obtenir l'exil de S. Hilaire. Ce projet d'iniquité réüssit, et le Saint fut relegué en Phrygie. [7] On lui associa Rodane de Toulouse, qui l'avoit imité, en resistant dans le même Concile aux ennemis de la foi.

[6] de syn. n. 2 | in Const. n. 2.

[7] Sul. ibid. n. 55. p. 393.

[8] En 355 Saturnin se trouva aussi au Concile de Milan, et eut sans doute part aux vexations des Eusebiens, qui y dominerent. Une des suites de cette assemblée fut l'exil de S. Eusebe de Verceil, de S. Denys de Milan et de Lucifer de Cagliari, tous défenseurs intrépides de la consubstantialité du Verbe.

[8] Bar. an. 355. n. 6.

IV SIECLE. D'Occident Saturnin passa en Orient, pour trouver plus d'ocasion de signaler son faux zele en faveur de l'Arianisme. En 360 il assista au Concile de Constantinople, qui ne fut guéres moins fatal à la foi et à ses défenseurs que celui de Milan. ' Ce fut en cette ocasion que S. Hilaire, qui au retour du Concile de Seleucie se trouvoit à Constantinople, présenta une requête à l'Empereur pour avoir une conférence reglée avec Saturnin, s'offrant de le contraindre à avoüer les faussetés qu'il avoit avancées. Mais le rusé Prélat éluda un si juste défi.

Hil. ad Cons. l. 2. n. 2. 3.

de syn. n. 3. ' Ni ses artifices, ni ses violences, ni tout ce qu'il sut mettre en usage, ne furent point capables d'ébranler la fermeté des bons Evêques des Gaules. Ils persisterent toûjours constamment à lui refuser leur communion. ' Ils firent encore davantage. Car après qu'il eut été convaincu d'hérésie et de plusieurs crimes abominables que l'on dissimuloit depuis longtems, il fut déclaré indigne du nom d'Evêque dans le Concile de Paris en 361, déposé, chassé de l'Eglise, et dénoncé comme tel aux Evêques Orientaux. ' C'est sans doute pour ces raisons que le nom de ce Prélat, non plus que celui de Marcien l'un de ses prédécesseurs, ne se trouve point dans une ancienne liste des Evêques d'Arles que l'on croit tirée des diptyques de cette Eglise. On ignore ce que Saturnin devint dans la suite.

fr. 11. n. 4.

Mab. ana. t. 3. p. 4.

Outre la fausse relation de ce qui s'étoit passé dans le Concile de Beziers, dressée par ce Prélat, comme nous avons dit, ' la letre synodale du Concile de Paris nous aprend en général qu'il avoit encore composé d'autres écrits, mais qui ne respiroient que l'impieté de la nouvelle hérésie des Ariens. Ainsi il nous importe peu de savoir en détail quels étoient ces écrits ; et ce n'est pas une grande perte pour l'Eglise de ce qu'ils ne subsistent plus aujourd'hui.

Hil. fr. 11. n. 4.

ALCIME,

HISTORIEN, ORATEUR ET POETE.

Aus. prof. c. 2. ' ALCIME que l'on devroit plûtôt nommer Aléthe, puisqu'il portoit les noms de Latinus Alcimus Alethius, et que le dernier nom des personnes qui en avoient plusieurs, étoit leur nom propre, passoit pour l'un des plus doctes et des plus

plus éloquens hommes de son siécle. [a] Il étoit de l'Agenois, ou de la ville même d'Agen, selon S. Sidoine. [b] Ausone le met au nombre des professeurs qui ont enseigné publiquement l'éloquence à Bourdeaux, et lui donne le second rang, non pour l'ancienneté, mais pour le merite. ' S. Jerôme dit en en effet qu'Alcime et Delphide avoient professé la rhétorique en Aquitaine avec une très-grande réputation.

[a] Sid. S. l. 8. ep. 11. p. 1072. 1079.
[b] Aus. ibid.

Hier. chr. l. 2. p. 184.

'Dans l'éloge qu'Ausone nous a laissé d'Alcime, il ne sait ce qu'il doit le plus loüer, ou l'integrité de ses mœurs, ou ses divers talens pour les letres. Il releve beaucoup sa modestie, sa douceur, sa gravité, sa liberalité envers les indigens, sa vie exemte d'ambition et toûjours reglée jusqu'à la mort : qualités qui passerent même à ses enfans. Pour les letres, Alcime n'étoit pas moins habile dans le Grec que dans le Latin, ni moins bon Poëte que grand Orateur. Il ne se borna pas seulement à enseigner l'éloquence aux autres, il en fit lui-même usage dans le barreau, où il brilla avec autant d'éclat que sur le Parnasse. En un mot Alcime seul, au jugement d'Ausone, égaloit tous les anciens tant Grecs que Romains.

Aus. ibid.

Opponit unum quem viris prioribus
Ætas recentis temporis.
Palmæ forensis et Camœnarum decus,
Exemplar unum in literis ;
Quas aut Athenis docta coluit Græcia,
Aut Roma per Latium colit.

'Alcime composa quelques ouvrages, où il parloit avec tant d'éloge de Julien l'Apostat et de Saluste préfet des Gaules sous son regne, qu'Ausone ne craint pas de dire qu'ils étoient plus propres à immortaliser Julien que la pourpre dont il avoit été revêtu, et qu'ils faisoient plus d'honneur à Saluste que le consulat même auquel il avoit été élevé.

Ibid.

Et Julianum tu magis famæ dabis,
Quam sceptra quæ tenuit brevi.
Sallustio plus conferent libri tui,
Quam consulatus addidit.

On ne sait pas au reste quels étoient ces écrits d'Alcime. ' Scaliger croit que c'étoit l'histoire de son tems, c'est-à-dire

Scal. lect. in Aus. l. 1. c. 9.

IV SIECLE.

de l'Empire de Julien. Le terme dont se sert Ausone, fait juger que ce pouvoit être quelque gros ouvrage. Sans cela on seroit porté à croire que ce n'étoit que quelque panégyrique ou même quelque poëme. Il ne nous reste plus rien de tous ces écrits. Ce que nous avons sous le nom d'Alcime, est d'un autre auteur bien different, avec lequel néanmoins quelques Ecrivains n'ont pas laissé de confondre notre poëte. Il faut pourtant en excepter l'épigramme sur Homere et Virgile, qui porte le nom d'Alcime, et qui nous paroît être celui qui fait le sujet de cet éloge. La voici.

Ep. et poët. vet. l. 1. p. 53.

' Mæonio Vati qui par aut proximus esset,
Consultus Pean risit, et hæc cecinit :
Si potuit nasci quem tu sequereris, Homere,
Nascetur qui te possit, Homere, sequi.

SEDATUS,

Rhéteur.

Aus. prof. c. 19.

'Sedatus, dont Ausone son compatriote nous a aussi conservé la mémoire, nâquit à Bourdeaux à la fin du III siécle, ou tout au plus tard au commencement du suivant. Il y fut instruit dans la connoissance des belles letres, et alla ensuite les enseigner ailleurs. D'abord il ne fit qu'errer d'un endroit à un autre, sans avoir de lieu fixe; mais enfin une chaire d'éloquence le fixa à Toulouse, où il s'acquit la réputation d'un des plus célebres Rhéteurs de son siécle.

Et fama magno qualis est par Rhetori.

Il se maria dans cette ville, et y amassa des biens considérables, dont il joüit jusques dans une heureuse vieillesse.

Ibid.

'Après que ce Rhéteur eut païé le tribut à la nature, ses parens et les autres citoïens de Bourdeaux firent transporter son corps dans le lieu de sa naissance, afin que n'aïant pû joüir de sa présence pendant sa vie, ils eussent au moins la consolation de posseder sa dépouille après sa mort. ' Mais pour marquer d'une maniere plus éclatante l'estime qu'ils faisoient du merite de ce grand homme, et en conserver la mémoire à la posterité, ils firent tirer son portrait en pierre. On voïoit en-

in. in Aus. §. 163.

core cette figure à Bourdeaux au lieu que l'on nomme le puide-Paulin, du tems que Vinet et Scaliger écrivoient, c'est-à-dire après le milieu du XVI siécle. C'étoit un buste qui représentoit un homme vénerable, vêtu d'une robe de professeur, et tenant de la main un livre sur sa poitrine, avec cette inscription: IV SIECLE.

D. M.

SEDATUS.

Le savoir de Sedatus ne mourut point avec lui. Outre le grand nombre de disciples qu'il forma en divers lieux, surtout à Toulouse, il laissa des enfans héritiers de sa science et de sa profession, qui lorsqu'Ausone faisoit l'éloge de leur pere, travailloient avec succès à soûtenir l'empire chancelant des belles letres à Rome et à Narbone. C'est ce que ce poëte a voulu dire dans les deux vers suivans: Aus. ibid.

Est tua nunc soboles : moremque sequuta parentis
Narbonem ac Romam nobilitat studiis.

S. HILAIRE,

EVEQUE DE POITIERS, DOCTEUR DE L'EGLISE ET CONFESSEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

S. HILAIRE, qui a toûjours été regardé comme l'un des plus zelés défenseurs de la foi orthodoxe contre les hérétiques, nâquit à Poitiers vers le commencement du IV siécle, d'une des meilleures familles des Gaules. [a] Plusieurs croïent qu'il étoit né Païen. D'autres à qui les raisons n'en paroissent pas convaincantes, pensent le contraire, et s'autorisent de Fortunat auteur de la vie de notre Saint. Le premier des deux sentimens est néanmoins le plus commun, comme le mieux apuïé; et nous ne faisons pas difficulté de l'embrasser. Aug. in Jul. l. 1. n. 9.

Hier. in Gal. l. 2. pr. p. 255 | Boll. 13. jan. p. 790.

[a] Hil. vit. n. 3. 6 | Till. H. E. t. 7. p. 435. 747.

Ce que les anciens nous aprennent de l'éloquence et de l'érudition de S. Hilaire, et les écrits qui nous restent de lui,

IV SIECLE.

montrent qu'il avoit étudié les belles letres, et qu'il y avoit fait de grands progrès. Nous avons fait voir ailleurs combien elles étoient alors florissantes dans les Gaules.

Hil. de Trin. l. 1. n. 1. 12.

' S. Hilaire se convertit à la foi par la lecture des livres sacrés, et reçut ensuite une nouvelle naissance par le baptême.

ep. n. 7.

' Il étoit marié; et il eut de son mariage au moins une fille nommée [1] Abra. Sa femme et sa fille embrasserent comme lui la foi de J. C. soit après ou avant sa conversion.

de syn. n. 91.

' Depuis le baptême de S. Hilaire jusqu'à son épiscopat, il se passa un assez long espace de tems, dont il ne nous a rien apris. Peu d'années avant son exil, qui arriva en 356, ' il fut

Till. ibid. p. 438.

élevé sur la chaire épiscopale de Poitiers, ce que l'on raporte à l'an 350, peut être un peu trop tôt. ' Sa pieté, son érudition,

Boll. ibid.

une conduite réguliere, un merite universellement reconnu lui atirerent les suffrages de toute la ville. On se porta d'autant plus volontiers à l'élire pour Evêque, qu'il paroissoit plus digne de l'être. Car n'étant encore que laïque et engagé dans le mariage, il sembloit posseder déja la grace du sacerdoce.

Mais si par sa vertu il mérita les honneurs de l'épiscopat, il sut encore mieux en remplir les devoirs par son zele et sa vigilance. Ce fut alors qu'il fit un merveilleux usage ' pour la

Aug. doct. Chr. l. 2. c. 40.

construction de l'Arche, des trésors de l'Egypte, dont il s'étoit enrichi dans le Paganisme, c'est-à-dire, de tout ce que les auteurs Païens contiennent de meilleur. ' Bien-tôt sa réputation

Boll. ibid. p. 791.

se répandit au-delà des Gaules, et même par toute la terre.

Sul. vit. M. h. 4. p. 446 | dial. 3. n. 21.

' Elle atira près de sa personne, et au nombre de ses disciples le grand S. Martin, qui devoit être après lui la gloire et l'ornement de l'Eglise Gallicane, et qui fut dans les Gaules le premier instituteur de la vie monastique.

Bar. an. 355. n. 72.

' Dès l'an 355, lorsque l'Eglise étoit horriblement troublée par l'Arianisme, S. Hilaire commença à se déclarer par une

Hil. ad Const. l. 1. n. 1. 2. 4.

requête qu'il envoïa à l'Empereur Constance. ' Il y conjure ce Prince d'arrêter les persécutions que souffroient les Eglises Catholiques de la part de plusieurs Evêques; de défendre aux juges séculiers de se mêler des affaires de l'Eglise; de ne donner aucun apui aux Ariens; de rapeller les Evêques exilés; de permettre aux fideles d'écouter la parole de Dieu, et de célebrer les saints mysteres avec leurs pasteurs. ' C'est ainsi que S. Hilaire en qualité d'Evêque se considerant comme le pere de

Till. ibid. p. 439. 440.

Mor. H. p. 609. 1.

[1] ' Les derniers éditeurs de Moreri ont confondu le nom de la fille de S. Hilaire avec celui de sa femme que l'on ignore.

toute l'Eglise, crut devoir s'oposer comme un mur pour la maison d'Israël. Et certes il étoit digne de lui de ne pas atendre qu'on le vînt ataquer, mais de prévenir l'ennemi, et de s'exposer lui-même au péril pour tâcher d'en tirer les autres.

' L'année suivante 356, le zele de ce grand Evêque parut encore avec plus d'éclat dans le Concile de Beziers, dont nous avons donné l'histoire en son lieu. S. Hilaire s'y oposa ouvertement aux blasphêmes des hérétiques, et s'y rendit dénonciateur devant les Evêques des Gaules contre ceux qu'il croïoit être les fauteurs de l'Arianisme. ' Il s'offrit de justifier comment ils étoient hérétiques. Il representa que sous le nom de S. Athanase on ne prétendoit rien moins que de condamner la verité orthodoxe. Il fit voir que l'on corrompoit l'Evangile, que l'on ruinoit la foi, et qu'à la faveur d'une fausse confession du nom de J. C. on introduisoit le blasphême dans l'Eglise.

Ibid.

Hil. de syn. n. 2.

in Const. n. 2 | fr. 1. n. 4. 5.

' Mais l'iniquité prévalut. Au sortir du Concile S. Hilaire fut banni par les ordres de Constance, que des hommes sans religion avoient prévenu, en lui envoïant une fausse relation, où ils chargeoient ce grand Evêque, quoiqu'il eût pour témoin de son innocence Julien même alors César. ' Non seulement il accepta volontiers son exil, mais il eût encore été ravi d'y finir sa vie, si par-là il eût pu contribuer à éclaircir la verité qu'il défendoit. ' Il auroit pu, comme il le dit lui-même, pour peu qu'il eût voulu se fermer les yeux sur ce qui se passoit, et se prêter à la corruption de la verité évangelique, vivre comme tant d'autres Evêques dans l'abondance de toutes les commodités du siécle, joüir en paix de ses délices, avoir part aux faveurs de la Cour, et se rendre formidable par-tout. Mais il aima mieux s'exposer à souffrir toute sorte de mauvais traitemens pour la cause de Dieu, que d'aspirer à cet état de félicité aparente et de fausse élevation, en trahissant aussi criminellement et sa conscience et sa foi. ' La Phrygie fut le lieu de son exil. 'Il y eut pour associé Rodane Evêque de Toulouse, qu'il avoit merveilleusement soûtenu par son exemple et son union avec lui à resister aux ennemis de la verité.

in Const. n. 2. | ad Const. l. 2. n. 2 | Hier. chr. l. 2. p. 184.

Hil. de syn. n. 78.

fr. l. n. 3.

Hier. ibid.

Sul. hist. l. 2. n. 55. p. 393.

' Sur la fin de l'an 357 S. Hilaire reçut des nouvelles de l'atachement que les Evêques des Gaules conservoient pour lui et pour la foi de l'Eglise. Le saint Confesseur de son côté prit soin de leur écrire le plus souvent qu'il lui fut possible, afin de les informer des mesures qu'il prenoit avec les bons Evê-

Hil de syn. n. 2 | Till. ibid. p. 710.

Hil. ibid. n. 1.

IV SIECLE.

ques d'Orient pour la défense de la verité. [a] Ce lui étoit un grand sujet de consolation de se voir ainsi en communion avec toutes les Eglises des Gaules, et de penser que bien qu'exilé il ne laissoit pas de distribuer encore l'Eucharistie à son troupeau par le ministere de ses prêtres. [c] Ce fut aussi en ce même tems qu'il reçut des letres de sa fille Abra, à laquelle il fit réponse en lui envoïant deux hymnes, l'une pour le matin, l'autre pour le soir.

[a] ad Const l. 2. n. 2.

[c] p n. 1. 7.

[d] Entre les Evêques Gaulois qui lui écrivirent, quelques-uns le prioient de leur expliquer quels étoient les desseins des Orientaux dans tant de diverses professions de foi qui couroient par-tout, et de leur faire savoir ce qu'il en pensoit lui-même. S. Hilaire sensible à leur priere, écrivit son livre des Synodes pour satisfaire leur juste desir. [e] Cet ouvrage fut suivi de près, s'il ne fut pas même précedé des douze livres de la Trinité, qui sont, comme l'autre, un fruit de l'exil du Saint Confesseur.

[d] de syn. n. 5.

[e] de trin. l. 10. n. 4.

[f] Il y avoit déja plus de deux ans, ou même plus de trois, selon S. Sulpice, que S. Hilaire étoit exilé, lorsqu'au mois de septembre 359, il fut apellé avec les autres Evêques au Concile de Seleucie en Isaurie. [g] L'Empereur n'avoit point donné d'ordre en particulier de l'y envoïer : mais le Vicaire du Préfet et le Moderateur du Concile sur la commission générale qu'ils avoient d'y assembler tous les Evêques, l'obligerent à s'y rendre, et lui firent fournir ce qui étoit nécessaire pour le voïage. Dieu, remarque S. Sulpice, le voulut ainsi par un dessein particulier de sa providence, afin qu'un Evêque si bien instruit de la théologie se trouvât présent aux disputes que l'on auroit sur la foi dans cette assemblée. Arrivé à Seleucie, on lui fit un acueil extraordinaire, et si-tôt qu'il y fut connu, il gagna tous les cœurs.

[f] Sul. ibid. n. 58 | Till. ibid. p. 450.

[g] Sul. ibid.

[h] A ce Concile se trouverent 160 Evêques, 105 demi-Ariens, 19 Anoméens, et autant de blasphémateurs qu'il plut à Constance d'y en assembler. S. Hilaire fut le seul avec quelques-uns de ceux d'Egypte, qui y soûtinrent généreusement la consubstantialité du Verbe. [i] D'abord il commença par rendre un témoignage authentique à la foi des Occidentaux, qui n'étoient pas encore tombés au Concile de Rimini, qui se tenoit alors, assurant qu'ils n'avoient point d'autre foi que celle du Concile de Nicée. Ensuite il fut mis au nombre de ceux qui devoient opiner dans l'assemblée. [k] Mais il eut la douleur d'y entendre des blasphêmes si horribles, qu'il ne peut les raporter

[h] Hil. in Const. n. 12.

[i] Sul. ibid.

[k] Hil. ibid. n. 13. 14.

sans exécration. [a] L'on ne laissa pas néanmoins d'y déposer quelques Evêques qui furent jugés les plus coupables, et qui se retirerent aussi-tôt à Constantinople auprès de l'Empereur, où ils savoient trouver une protection assurée.

[a] n. 15 | Sul. ibid.

' S. Hilaire après le Concile, alla lui-même à Constantinople avec ces Prélats, pour savoir ce que Constance ordonneroit de lui. Il eut encore la douleur d'y voir comme à Seleucie, la verité entierement oprimée par le crédit des purs Ariens qui dominoient à la Cour. ' Là se rendirent presque en même tems les députés du Concile de Rimini avec une relation de tout ce qui s'y étoit passé. A ces nouvelles S. Hilaire se crut obligé d'oposer une profession publique de la divinité du Verbe. Il soûtint donc publiquement que J. C. est veritablement Dieu, que Dieu est veritablement son pere, qui l'a engendré avant tous les tems. Mais cette généreuse confession ne fit qu'irriter les hérétiques qui l'entendirent; et ces miserables s'éleverent avec de grands cris contre le saint Evêque, en donnant une explication toute Ariene à l'éternité du Fils de Dieu.

Sul. ibid. n. 60.

Hil. ad Const. l. 2. n. 2 | fr. 8. n. 4 | fr. 10. n. 2. 3.

' Ce fut en cette ocasion que S. Hilaire présenta à l'Empereur une seconde requête célebre dans l'antiquité, pour obtenir de lui une conférence reglée avec l'auteur de son exil. C'étoit Saturnin d'Arles, qui se trouvoit alors à Constantinople. ' Il s'y promettoit d'obliger son adversaire à avoüer les fausstés qu'il avoit mises en œuvre pour le perdre; s'engageant lui-même à vieillir dans la pénitence au rang des simples fideles, si l'on pouvoit prouver qu'il eût commis quelque chose d'indigne non seulement de la sainteté d'un Evêque, mais de la probité même d'un laïque.' Il suplioit ensuite l'Empereur de lui acorder une audience, où il pût traiter de la foi selon les Ecritures, tant en sa présence de lui Empereur, que de tout le Concile, et même à la vûë de tout le monde. Mais les Ariens empêcherent le Prince de lui rien acorder. Et comme ils connoissoient la force des armes du saint Confesseur, et qu'ils en redoutoient les coups, ils prirent le parti de le faire renvoïer dans les Gaules, comme un homme qui troubloit la paix de l'Orient.

ad Const. l. 2 | Hier. Vir. ill. c. 100.

Hil. ibid. n. 2. 3.

n. 8. 10 | Sul. ibid. p. 412.

' Alors S. Hilaire voïant et que sa requête et que toute la modération dont il avoit usé jusques à présent, étoient inutiles, crut qu'il ne devoit plus rien ménager. ' Il écrivit donc le livre, ou plûtôt l'invective contre Constance que nous avons encore, ' et dont le style n'est propre qu'à un homme

Bar. an. 360. n. 8

Hil. in Const.

Till. ibid. p. 453.

IV SIECLE.

qui a le martyre dans le cœur, [a] comme témoignoit l'avoir notre Saint par les paroles suivantes de cet endroit : *Ad martyrium per eas voces exeamus.* ' On croit que ce fut aussi vers ce tems-là qu'il composa, ou plûtôt qu'il commença à composer son ouvrage contre Ursace et Valens, où il faisoit l'histoire des Conciles de Seleucie et de Rimini.

[a] Hil. ibid. n. 1. 4. fr. pr. n. 13.

Après avoir donné dans l'Orient des marques aussi éclatantes de son zele, ce généreux Confesseur revint à Poitiers en 360, ou tout au plus tard ' au commencement de l'année suivante 361. ' Il y fut renvoïé, dit S. Sulpice, sans que l'on revoquât l'ordre qui l'avoit d'abord exilé. Il put aussi se faire que Constance se repentant de l'avoir banni, ce repentir le portât ensuite à le renvoïer. ' Quoiqu'il en soit, on peut juger quelle joïe eut toute l'Eglise des Gaules, et celle de Poitiers en particulier, du retour de ce saint Evêque. ' Il y fut reçu, selon l'expression de S. Jerôme, comme un victorieux qui revenoit triomphant du combat.

Hier. chr. l. 2. p. 185. Sul. ibid. | vit. M. n. 4. p. 448. Till. ibid. p. 454. 455. Hier. in Lucif. p. 301.

' Un de ses premiers soins fut de travailler à rapeller à la pénitence ceux qui avoient eu le malheur de tomber. Pour cet effet il assembla divers Conciles dans les Gaules, où il fit retracter ce qui s'étoit fait à Rimini. ' L'on ne doute point que l'un de ces Conciles ne soit celui de Paris, dont nous avons la letre synodale dans les fragmens de notre Saint, qui s'y trouva présent. ' De sorte que tout le monde a reconnu que nos Gaules furent redevables à S. Hilaire seul du bonheur qu'elles eurent de se voir délivrées de l'hérésie.

Sul. hist. n. 60 | Hier. ibid. Bar. an. 362. n. 345. 346. | Till. ibid. p. 754. Sul. ibid.

' L'état de la religion ainsi affermi dans les Gaules, le Saint voulant procurer le même avantage à l'Italie, y passa l'an 363. Là de concert avec S. Eusebe de Verceil, autre Confesseur de la consubstantialité du Verbe, il y rétablit la foi de Nicée et la paix des Eglises. ' Il y étoit encore, lorsque Valentinien, élu Empereur le 26 de fevrier 364, se trouva à Milan vers le mois de novembre de la même année. Ce Prince qui aimoit la paix, ' fit un édit très-fâcheux, mais coloré du prétexte de l'amour de l'unité, par lequel il obligeoit tout le monde à se soumettre à Auxence Evêque de Milan, afin de réünir cette Eglise divisée. S. Hilaire ne put le souffrir ; et sans craindre de passer ou pour témeraire ou pour importun, il présenta une requête à l'Empereur, par laquelle il dénonçoit Auxence comme blasphémateur et ennemi caché de J. C.

Ibid. Till. ibid. p. 459. 460. Hil. in Aux. n. 7.

' Valentinien touché de cette déclaration, ordonna qu'Hilaire

laire et Auxence confereroient ensemble avec dix autres Evêques, en présence du Questeur et du grand Maître du palais. Auxence se trouva étrangement embarassé ; et voïant le danger qu'il y avoit à se déclarer contre la foi catholique, il aima mieux dire qu'il croïoit que le Fils est vrai Dieu, et qu'il a la même substance et la même divinité que le Pere. On fit écrire cette profession ; et de peur que la mémoire de ce qui s'étoit passé, ne vînt à se perdre, S. Hilaire en dressa une relation. Il la présenta aussi-tôt à l'Empereur, et la joignit au livre qu'il écrivit incontinent après contre Auxence.

' Toute l'assemblée fut aussi d'avis que ce Prélat fît une confession publique de ce que contenoit sa déclaration. Mais il s'en acquitta d'une maniere si tortueuse et si enveloppée, ' que sous le son de termes catholiques il eut le secret de cacher tout le venin de l'hérésie, et de tromper l'Empereur par cet artifice. ' Ce Prince qui le croïoit sincere, s'atacha à sa communion. Mais S. Hilaire ne fut pas long-temps sans démasquer l'hypocrite, et découvrir le mystere d'iniquité. C'est ce qu'il manifesta au grand jour, en se plaignant hautement qu'Auxence se joüoit et de Dieu et des hommes.

Mab. ana. ibid.

n. 7. 8.

n. 9.

' Cependant comme S. Hilaire troubloit la fausse paix dont on étoit bien aise de joüir, ' on lui signifia un ordre qui lui enjoignoit de sortir de Milan. Il obéit ; mais ce ne fut qu'après avoir adressé à tous les Evêques et les peuples catholiques un écrit contre Auxence, par lequel il leur aprend ce qui s'étoit passé en cette ocasion. L'apui et le crédit que cet Evêque Arien avoit trouvé auprès de l'Empereur, et à la faveur desquels il soûtenoit son hérésie, donnent sujet à notre Saint d'inserer dans cet écrit d'excellens avis, qui sont de tous les tems. C'est sur-tout par ces derniers travaux qu'il a merité ' les qualités de restaurateur de la saine doctrine dans les Gaules et l'Italie, et de défenseur invincible de la foi de Nicée, que lui donnent Socrate et Sozomene.

Till. ibid. p. 462.

Hil. ibid.

Socr. ibid | Soz. ibid.

Depuis ce tems-là on ne trouve plus rien de ce qu'a fait S. Hilaire jusqu'à sa mort. Seulement il est à présumer qu'il emploïa le reste de ses jours à instruire son troupeau de vive voix, et à composer pour toute l'Eglise une partie de ses ouvrages. ' Enfin arrivé à une plénitude de foi et de sainteté, il mourut à Poitiers sous l'empire de Valentinien et de Valens, le 13e jour de janvier de l'an 368. [1] Sa fête est marquée en ce

Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 36 | Hier. Vir. ill. ibid | chr. ibid. n. 186 | Till. ibid. p. 463. 464.

1 La plûpart des écrivains ne s'acordent pas sur l'année de cette mort. S. Sulpice

IV SIECLE.

jour dans le martyrologe qui porte le nom de S. Jerôme, et généralement dans tous les latins. S. Hilaire a cela de particulier avec S. Martin son disciple, qu'ils sont les deux premiers Confesseurs connus dont l'Eglise a fait l'office public, On voit même par un très-ancien missel à l'usage de la France, écrit après le commencement du VI siecle, mais qui est passé de France dans la bibliotheque de la Reine de Suede, que l'on faisoit mention de ces deux saints Confesseurs dans le canon de la messe après S. Côme et S. Damien. ' Dieu gratifia notre saint Evêque du don des miracles et pendant sa vie et après sa mort. On dit même qu'il ressuscita un enfant mort sans baptême. Mais tout ce que Dieu fit par son ministere en faveur de la foi de l'Eglise, est encore un plus grand miracle,

Mab. lit. l. 3. p. 177. n. 6.

Boll. ibid. p. 792. 793.

S. Hilaire réünissoit en sa personne toutes les excellentes qualités qui font les grands Evêques. ' A un naturel doux et paisible, à un don particulier de s'insinuer dans les esprits et de persuader, ' il joignoit une sainte vigueur, qui a servi de digue aux hérésies naissantes. [a] S'il a fait admirer sa prudence dans le gouvernement de l'Eglise, il y a fait éclater aussi, lorsque l'occasion l'a demandé, un zele et une fermeté apostolique que rien ne pouvoit abatre. ' Oui, dit l'abbé Cassien, S. Hilaire a possedé toutes les vertus avec tout ce qui peut relever le merite d'un homme incomparable. Il n'a pas été moins illustre par sa vie que par son éloquence. Comme il étoit le Docteur et l'Evêque des Eglises, il a ajoûté aux fruits de sa propre justice ceux que ses instructions et ses écrits ont produits dans les autres. Il a été si ferme et si immobile parmi les tempêtes des persécutions, que la force de sa foi toujours invincible, lui a acquis le glorieux titre de Confesseur, ' pendant que tant d'autres ne méritoient que la qualité de lâches et d'apostats.

Ruf. l. c. 31. p. 249.

Fulg. de gr. l. 4. n. 42.

[a] Fac. in Moc. p. 568.

Cass. de inc. l. 7. c. 24. p. 1117-1118.

Till. ibid. p. 433.

' Tant de rares vertus l'ont fait connoître et réverer depuis la Grande Bretagne jusqu'aux Indes. [a] Non, ajoûte S. Augustin, il n'est personne qui puisse ne pas connoître cet Evêque si vénérable, ce défenseur si invincible de l'Eglise catholique contre l'hérésie, en un mot ce Prélat si relevé entre tous les autres par ses merites, si célebre et si illustre dans tout le mon-

Fort. l. 6. c. 7. p. 151.

[a] Aug. in Jul. l. 1. n. 9.

la met en la sixiéme année après que le Saint fut revenu de Phrygie. Robert du Mont suivi de Vincent de Beauvais et de Guillaume Cave, la place en 369. Trithemo la renvoïe à l'année 371; et Mr Fleuri la met dès 367. Dans cette diversité d'opinions nous avons cru devoir nous en tenir à S. Jerôme, comme le plus ancien, qui la place en 368.

de. » [a] Ne vous semble-t-il pas, dit S. Jerôme à Ste Eustoquie » qu'Hilaire cet insigne confesseur de notre tems, et S. Cy- » prien ce martyr si disert et si éloquent, qui ont été l'un et » l'autre comme deux grands cedres dans le siecle, ont le plus » contribué à élever l'édifice de l'Eglise de Dieu? » On n'a point d'épitaphe originale de S. Hilaire. Mais les vers suivans, qui sont de Fortunat de Poitiers, peuvent lui en servir. Ils representent assez bien son principal caractere, et tiennent même quelque chose du genre de l'épitaphe. IV SIECLE.

[a] Hier. in Is. c. 60. p. 452.

Si Hilarium quæris quis sit cognoscere, lector :
Allobroges referunt Pictaviis genitum.
Cum populum regeret divina mente sacerdos,
Servabat legis fœdera sollicitus.
Improbus ut vidit plebes quod scinderet error,
Græcorum virus protulit in medium,
Vipereo promunt semper qui ex corde venena,
Filius ut dicant quia est creatura Dei.
Queis magis auxilium præstat sapientia mundi,
De ingenito genitum quæ negat esse Deum;
Quam male complexus, cupiens calcare Prophetas,
Arrius infelix, cum retinet, crepuit.
Egregius Doctor veterum monimenta sequutus,
Quem Stephanus vidit, comprobat esse Deum.
Vinctus amore Dei, contemto principe mundi,
Intemerata fides pertulit exsilium.
In Patre, qui omnipotens Deus est, cognoscere Natum,
Divinis tantum vocibus insinuat.
Perpetuum lumen Christum, Dominumque Deumque
Bissenis populos edocet esse libris.

Fort. l. 2. c. 16. p. 63.

§. II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

S. Hilaire n'a pas seulement été utile à l'Eglise pendant sa vie par ses lumieres, sa sagesse et son courage; il l'a encore servie après sa mort par ses écrits, qui l'ont toujours fait honorer comme l'un de ses plus illustres Docteurs et de ses Peres. Nous en avons déja touché quelque chose dans l'histoire de sa vie; mais c'est ici le lieu d'en parler avec quelque détail.

Till H. E. t. 7. p. 465.

IV SIECLE.

1°. [a] Son *commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu* paroît être selon l'ordre des tems le premier des ouvrages qui nous restent de lui. [b] S. Jerôme dans son traité des hommes illustres le lui attribuë positivement, et en fait mention avec éloge en divers autres endroits. ' On le croit écrit vers l'an 352. Il y a au moins tout sujet de croire qu'il le fut avant que S. Hilaire eût oui parler des Ariens, ou qu'il eût connu leurs subtilités, et par consequent avant les faux Conciles d'Arles et de Beziers. C'est ce que fait juger la maniere dont il explique et le témoignage que le Pere Eternel rendit à J. C. dans son baptême, et la confession de S. Pierre. En ces deux endroits non plus qu'ailleurs, il ne dit rien qui ait rapport à l'Arianisme, comme il fait dans les autres écrits qui ont suivi ce commentaire.

[a] Hil. in Mat. p. 609-752.

[b] Hier. Vir. Il. c. 100.

Hil. ibid. adm. n. 15.

Si S. Hilaire n'est pas le premier Pere Latin qui ait écrit sur S. Matthieu, son commentaire est au moins le plus ancien de tous ceux qui nous restent des Ecrivains de l'Eglise Latine sur cet Evangeliste. ' Il y a même bien de l'aparence que nul autre Latin ne l'avoit commenté avant lui. Sans cela il ne l'auroit pas entrepris. C'est ce qu'il paroît témoigner lui-même en avertissant qu'il ne dit rien sur l'Oraison Dominicale, qui en fait partie, parce qu'il savoit que S. Cyprien et Tertullien l'avoient expliquée.

num. 7.

num. 3.

' Le style de cet ouvrage est serré, concis et nerveux, l'Auteur y disant beaucoup de choses en peu de mots. Il faut pourtant avoüer qu'il s'y rend souvent obscur, à force de vouloir être court, et que l'on a quelquefois de la peine à entendre ce qu'il veut dire à moins que l'on n'ait lu auparavant le texte qu'il commente. On remarque aussi qu'il ne s'est pas toûjours ataché scrupuleusement aux regles de la grammaire. Son but principal est d'y découvrir le sens spirituel et caché sous la letre. ' Car il reconnoît lui-même qu'outre le sens literal, le S. Esprit en a eu encore un autre en vûe, ' et que les faits raportés dans l'Evangile contiennent des figures de ce qui devoit arriver dans la suite. ' Mais il a soin d'avertir que dans le genre d'écrire qu'il a choisi, il n'a point suivi son esprit particulier, ni accommodé son texte à sa maniere de penser, mais sa maniere de penser à son texte. *Non nos intelligentiam fingimus, sed gesta ipsa intelligentiam impertiuntur.* Il y a inseré plusieurs excellentes remarques historiques et morales.

c. 21. n. 13.

c. 19. n. 4.

c. 7. n. 8.

Adm. n. 8.

' Ce Commentaire se trouve porter divers titres dans les

manuscrits. Dans les uns il est intitulé *Traités*, dans d'autres *Exposition*, et enfin dans la plûpart *Commentaires*. Ce dernier titre est celui sous lequel S. Jerôme en parle; 'et il semble par un endroit de l'ouvrage que c'est aussi celui que S. Hilaire avoit emploïé lui-même. 'Il avoit mis à la tête de ce Commentaire une préface que Cassien avoit luë, et dont il cite quelques endroits. 'Nous ne l'avons plus aujourd'hui. Mais au lieu de cette préface on trouve dans les anciennes éditions une liste des articles contenus dans l'ouvrage avec ce titre *Elenchus Canonum* au nombre de 33. Dans la nouvelle édition l'on a substitué à ce titre celui-ci *Capitula*, conformément aux meilleurs manuscrits.

'Hil. ibid. c. 5. n. 1.

'Cass. de inc. l. 7. c. 24.

'Hil. ibid. adm. n 11.

2°. L'autre écrit de S. Hilaire qui suivit de plus près celui dont nous venons de parler, 'est sa premiere requête à l'Empereur Constance. Il la lui presenta, comme nous l'avons dit ailleurs, dès l'an 355. Il est certain qu'elle ne peut avoir été faite plûtôt; 'puisqu'il y est parlé du Concile de Milan tenu la même année. 'S. Hilaire y parle dans le commencement au nombre plurier, pour avoir peut-être porté plusieurs Evêques des Gaules à la signer, ou à la présenter, afin qu'elle eût plus de force. 'Mais sur la fin il y parle au nombre singulier. [a]C'est ce qui peut servir à confirmer l'opinion de quelques Savans, qui croïoient ou qu'il manque quelque chose à cet écrit, ou qu'il aura été mêlé avec quelque autre, auquel on l'aura joint dans la suite. Il est clair par ce qu'il dit du Concile de Nicée au nombre huitiéme, qu'il en avoit déja parlé dans le même écrit. Cependant on n'en lit rien dans tout ce qui précéde. 'Quoiqu'il en soit, cette piece se trouve avec cette imperfection dans les plus anciens manuscrits. 'Ce peut être de cette requête qu'a été pris le passage qu'Arnobe le jeune raporte de S. Hilaire d'après le Pape S. Celestin I, et que l'on trouve entre les fragmens de notre Saint.

'Hil. ad Const. i. 1. p. 1217-1224.

num. 8.

n. 1. 4 | Till. H. E t. 7. p. 749.

'Hil. ibid. n. 8.

[a]adm. n. 4.

num. 5.

fr. p. 1367.

'L'endroit de l'écrit qui supose que S. Hilaire y parloit du Concile de Nicée, raproché 'de la fin de son traité des Synodes, où il dit qu'il n'avoit oui parler de ce Concile qu'à la veille de son exil, ne seroit-il pas un sujet légitime de juger que la requête ne fut faite et présentée qu'en 356, peu avant le Conciliabule de Beziers? Peut-être n'y a-t'on pas encore fait assez d'atention. Nous n'avons pas laissé néanmoins de suivre l'opinion commune qui lui assigne l'année précédente.

'l. 1. n. 8.

de Syn. n. 91.

'Le dessein de S. Hilaire dans cet écrit, est d'engager l'Em-

'ad Const. l. 1. n. 4.

IV SIECLE.

pereur à interposer son autorité pour faire cesser les violences et les persécutions des Ariens, et à accorder quelque protection aux Catholiques qui les souffroient en paix. ad Const. l. 1. n. 8. 5. 6. 'Afin de faire plus d'impression sur l'esprit du Prince, il lui représente d'une maniere pathétique la grandeur des maux que ces hérétiques faisoient à l'Eglise, et des scandales qu'ils y causoient. num. 7. » 'Ils sont si grands, ajoûte S. Hilaire après en avoir fait la » peinture, que si l'histoire nous raportoit de semblables choses des tems passés, nous ne pourrions les croire. Et ce qu'il » y a de plus déplorable, c'est qu'ils n'usent de tant de violences, que pour contraindre tout le monde non à se rendre Chrétien, mais à devenir Arien. »

num. 6. 'De cette violence qu'emploïoient les hérétiques, S. Hilaire prend ocasion de représenter à Constance qu'une telle conduite est tout-à-fait contraire et à l'esprit de Dieu et à la pratique de l'Eglise. Il lui dit que Dieu n'a point extorqué, mais enseigné lui-même la connoissance de sa divinité. Qu'en rendant ses préceptes dignes de créance par ses œuvres toutes célestes qui ont atiré l'admiration des hommes, il a montré qu'il rejettoit une volonté qui le confesseroit et le reconnoîtroit malgré elle. Que si l'on s'avisoit d'user de pareille violence pour forcer à embrasser la vraïe foi, les Evêques Catholiques sauroient bien la reprimer, en y oposant la doctrine de l'Eglise.

num. 3. 'A la peinture des violences des Ariens, S. Hilaire joint une courte description de leurs ruses et de leurs artifices : de leurs ruses à séduire les simples sous le voile d'expressions recherchées et l'aparence du nom Chrétien, afin de les faire donner dans leurs filets, et de les enveloper avec eux dans leur perte : num. 6. 'de leurs artifices à gagner la faveur de la Cour, à surprendre la religion du Prince, à en obtenir des ordres pour sévir contre ceux qui refusoient de se soûmettre.

Hier. Vir. ill. c. 100. 'S. Jerôme paroît n'avoir pas connu cette premiere requête de S. Hilaire à Constance. Il est au moins vrai qu'il n'en dit rien dans le dénombrement de ses autres écrits; quoiqu'il y fasse mention de la seconde et de la troisiéme, dont nous parlerons dans la suite.

Hil. de Syn. p. 1149-1206. '3°. *Le livre ou traité des Synodes ou de la foi des Orientaux*, suit selon l'ordre des tems la premiere requête à l'Empereur. pr. n. 1. 'Erasme et Scultet prétendent que S. Hilaire le composa ou dans le Concile de Seleucie, ou après ce Concile lorsqu'il

étoit à Constantinople, ou même après qu'il fut revenu de son exil. Mais ils se trompent en toutes ces différentes opinions. Il est constant par plusieurs traits de cet écrit qu'il fut fait après le mois d'Août 358, et avant le mois de Mai de l'année suivante, par consequent et durant l'exil de S. Hilaire, et avant le Concile de Seleucie qui ne se tint qu'au mois de Septembre 359. Il n'y a qu'à lire le nombre 8 de ce traité pour ne pas douter un moment de ce que nous avançons.

'L'ouvrage est adressé aux Evêques des Gaules, des deux Germanies, de la grande Bretagne, au Clergé de Toulouse, dont l'Evêque Rodane étoit alors exilé, et aux peuples de la province de Narbone, où Saturnin d'Arles fameux Arien dominoit. Ce furent, comme nous l'avons remarqué ailleurs, les Evêques des Gaules qui firent naître à S. Hilaire le dessein et l'ocasion de composer cet écrit. ' Ils l'avoient prié durant son exil de leur expliquer ce que prétendoient les Orientaux par tant de différentes formules de foi qu'ils publioient depuis le Concile de Nicée.

de Syn. p. 1150.

num. 5. 7.

'Outre le desir de satisfaire à leur demande, S. Hilaire avoit deux autres puissans motifs qui le porterent à mettre la main à la plume. L'un étoit d'éclaircir les différens soupçons que les Evêques des Gaules et ceux d'Orient avoient les uns contre les autres. ' Car ceux d'Orient étoient ou coupables ou au moins suspects d'Arianisme; ' et les Ariens acusoient ceux des Gaules d'être dans les sentimens des Sabelliens. [a]L'autre motif qu'avoit S. Hilaire d'entreprendre cet ouvrage, étoit de préparer et d'instruire les Evêques auxquels il l'adresse, pour les Conciles à venir. Il avoit apris que bien-tôt il s'en devoit tenir deux, l'un à Ancyre, d'où néanmoins il fut transferé à Seleucie où il se tint, l'autre à Rimini, où l'on devoit convoquer tous les Evêques des Gaules, ou au moins deux de chaque province. Il étoit bien aise qu'ils fussent en état d'y paroître avec honneur, et d'y briller même entre les autres Prélats. Ainsi il souhaitoit qu'ils n'ignorassent pas même jusqu'à l'interpretation des nouveaux termes qu'on mettoit en usage, afin qu'ils pussent se soûtenir dans l'unanimité de sentimens où ils étoient sur la foi qu'ils avoient reçûe des Apôtres, sans s'en écarter le moins du monde.

num. 8.

Till. ibid. p. 445.

Sul. hist. l. 2. n. 58. p. 405.

[a] Hil. ibid.

'Entrant en matiere S. Hilaire commence par faire l'éloge de l'integrité de leur foi, et de leur générosité à la soûtenir. Puis passant à l'explication de ces formulaires des Orientaux,

num. 2. 3. 7.

IV SIECLE.

il les soûmet à leur jugement, en déclarant néanmoins que s'il y a des fautes, il ne prétend point en répondre, parce qu'il ne fait que raporter ce qui s'est passé. [1] Sans garder l'ordre des tems où les choses se sont faites, il raporte quatre formulaires ou professions de foi des Orientaux : 1. la seconde de Sirmich, qu'il qualifie toûjours le blasphême des Ariens, et quelquefois nommément d'Osius et de Potamius, [2] et à laquelle il opose les Anathématismes du Concile d'Ancyre, qu'il a soin d'expliquer : 2. [3] celle qui fut dressée au Concile d'Antioche à l'ocasion de la dédicace de cette Eglise en 341 : 3. [4] celle du Concile de Sardique assemblé en 347 de plusieurs provinces de l'Empire : 4. [5] enfin celle qui fut signée au Concile de Sirmich contre Photin en 351.

Hil. ibid. n. 10. 11.

num. 12. 13.

num. 28. 29.

num. 33. 34.

num. 38.

[6] Comme ce traité n'est pas fait pour soûtenir la foi contre les hérétiques, mais pour en éclaircir les difficultés, S. Hilaire y fait paroître toute la modération et toute la douceur que les Historiens lui atribuent. Il y donne un bon sens à tout ce qui en est susceptible ; il y excuse tout ce qui se peut excuser ; il y justifie tout ce qui n'est pas absolument mauvais. Il en usoit ainsi sans doute, et pour tâcher de diminuer le nombre des ennemis de la verité, et pour faire en sorte de réunir les esprits, au cas que cela se pût, sans préjudice de la foi. [7] Mais il a soin d'avertir plus d'une fois, que l'on ne juge point de son sentiment que par la fin de son livre, qui en est la plus belle partie, où il se déclare ouvertement pour la consubstantialité du Verbe.

Till. ibid.

Hil. ibid. n. 6. 32.

[8] Il conclut en demandant pardon à ses confreres, d'avoir entrepris de traiter une matiere aussi relevée et aussi difficile. Mais il ajoûte qu'il n'a pu le refuser ni à l'amitié qu'il avoit pour eux, ni à ce qu'il devoit en qualité d'Evêque et à l'Eglise et à la verité. Enfin il les exhorte à se souvenir de lui dans leurs prieres, et à conserver toûjours leur foi dans sa pureté, comme ils avoient fait jusqu'alors.

Hil. ibid. n. 6. 32.

[9] Scultet après Gillot a avancé, l'on ne sait sur quel fondement, que ce traité des Synodes avoit été traduit de latin en grec. Erasme au contraîre soûtient que S. Hilaire l'a traduit lui-même de grec en latin. L'un est aussi peu vrai que l'autre. Seulement S. Hilaire a mis de grec en latin les formules de foi qu'il y raporte : [10] ce qu'il dit avoir déjà été fait auparavant de mot à mot, d'où il pouvoit naître, comme il l'avoit aperçu lui-même, quelque obscurité, à cause de la différence qui

pr. n. 4.

de Syn. n. 9.

se

se trouve entre le génie de l'une et l'autre langue.

'S. Jerôme en plusieurs endroits reconnoît cet écrit pour un véritable ouvrage de S. Hilaire. Il l'avoit même copié de sa propre main, lorsqu'il étoit à Tréves, tant il en faisoit d'estime. A cette ocasion il le nomme un très-long traité, *prolixum valde de Synodis librum*. Cet écrit est néanmoins assez court; et l'on n'y trouve plus aujourd'hui de quoi justifier la prolixité que lui atribuë S. Jerôme. C'est ce qui feroit soupçonner qu'il y avoit anciennement quelque autre chose qui faisoit comme une seconde partie de ce traité, et qui se sera perdue dans la suite. 'On trouve dans les fragmens de S. Hilaire dequoi apuïer ce soupçon. L'on voit en effet par-là, que ce S. Docteur avoit fait touchant ce qui s'étoit passé en Occident dans la grande affaire de l'Arianisme, un ouvrage à peu-près semblable au traité des Synodes qui traite de ce qui s'étoit passé en Orient. Mais il y avoit cette différence entre l'un et l'autre, qu'il parloit dans le second avec autant de vigueur, qu'il avoit usé de modération dans l'autre. Il commençoit ce dernier écrit par ce qui s'étoit passé au faux Concile d'Arles en 353. 'Il y avoit inseré, comme il le dit lui-même, les actes originaux de ce qui s'étoit fait et par les Evêques assemblés, et par les particuliers. 'C'est ce qui paroît par la letre synodale du Concile de Paris, par les diverses letres du Pape Libere, et par quelques autres monumens, qui se trouvent sans ordre dans les manuscrits parmi les fragmens dont nous parlons. Nous ne disons rien des autres pieces qui y sont contenues, et qui peuvent être les débris de l'ouvrage contre Ursace et Valens, comme nous le dirons ailleurs.

Hier. ibid | ep. 4. p. 6.

Hil. fr. 1. n. 4. 6

fr. 1. n. 7.

fr. 4. 6. 11. 12.

De sorte que l'écrit que nous suposons sur un fondement aussi légitime, traitant des Conciles en Occident, comme le livre des Synodes traite de ceux d'Orient sur le même sujet, il pouvoit être assez étendu, et passer pour faire une suite, ou même la seconde partie de l'autre. Par-là il est aisé de comprendre que S. Jerôme les joignant ensemble, aura eu sujet de nommer l'ouvrage un très-long traité.

4°. 'A la fin du livre des Synodes, nous avons une espece de petite apologie de ce même écrit. Ce ne sont cependant que de courtes notes marginales que S. Hilaire ajoûta dans la suite aux endroits que certaines personnes en avoient blâmés. 'Elles n'avoient point encore paru dans le public. Nous en sommes redevables à Dom Pierre Coutant dernier éditeur de

apo. p. 1206-1208.

de Syn. pr. n. 7. 8.

IV SIECLE.

S. Hilaire, qui les aïant trouvées dans divers anciens manuscrits, ' les a jointes à la nouvelle édition des œuvres de ce Pere. Elles y portent ce titre, *Apologetica ad reprehensores libri de Synodis responsa.*

apo. ibid.

Till. ibid. p. 447.

' Dans ces notes S. Hilaire parle avec le même esprit de paix et de douceur, qui l'avoit porté à ménager les Orientaux dans le corps de l'ouvrage. ' Il y fait néanmoins sentir qu'avec ces ménagemens il n'a pas prétendu les aprouver, ni eu dessein de les louer : puisqu'il dit expressement qu'il les a épargnés, et que leur déclarant qu'ils donnoient une grande aparence de rétablir la vraïe foi, il leur a dit assez ouvertement qu'ils n'y étoient pas encore. ' Il s'y adresse quelquefois à un Lucifer, avec des termes qui font juger qu'il étoit Evêque. ' Aussi croit-on que c'est le même que l'Evêque de Cagliari de ce nom ; et la conduite qu'il tint dans la suite, ne laisse aucun lieu d'en douter.

Hil. ibid. n. 4. 10.

n. 3. 6.

de Syn. pr. n. 9.

ep. p. 1209-1212.

5°. ' Nous avons encore de S. Hilaire une letre qu'il écrivit du lieu de son exil à sa fille Abra, comme il paroît par les premieres lignes. Erasme n'a pas craint toutefois de dire que cette piece est la production d'un homme ignorant et oisif qui cherche à badiner : *nugamentum hominis otiose indocti.* Gillot, Scultet et M. Dupin la donnent à Fortunat. Mais il est plus juste d'en croire Fortunat lui-même, qui l'atribue à S. Hilaire, et qui assure que de son tems, c'est-à-dire deux siecles après la mort du Saint Docteur, on la gardoit encore à Poitiers écrite de la main de S. Hilaire même. ' Cette letre est pour détourner sa fille, sous une allegorie aussi pieuse qu'ingénieuse, de prendre d'autre époux que J. C. ' Il est vrai que le style n'en est pas relevé comme celui des autres ouvrages de S. Hilaire. Mais il ne s'y trouve rien de bas et d'indigne de la noblesse, de l'esprit et de la pieté de ce S. Evêque. D'ailleurs il faut se souvenir que c'est un pere qui parle à sa fille, qui est representée comme fort jeune. ' On voit par la fin de la letre que la mere de cette enfant, femme de S. Hilaire, vivoit encore.

adm.

ep. ibid.

Till. ibid. p. 741.

Hil. ibid. n. 7.

Ibid.

6°. ' A cette letre le S. Docteur avoit joint deux hymnes pour servir de prieres à sa fille, l'une pour le matin, l'autre pour le soir. ' Nous avons encore la premiere, à laquelle il paroît néanmoins qu'on a ajoûté après coup la derniere strophe, qui contient la doxologie. Quant à l'autre hymne qui étoit pour le soir, elle n'est pas venue jusqu'à nous. A sa place on en trouve dans quelques manuscrits une autre, que

p. 1213-1214.

Dom Coutant n'a pas laissé de nous donner. Mais il avertit qu'elle ne lui paroît pas être de S. Hilaire.

7°. ' Le principal ouvrage de S. Hilaire sont ses *douze livres de la Trinité*, qu'il composa pour la défense de la foi contre les Ariens. L'on ignore quel titre précis l'Auteur leur donna d'abord. C'est sans doute pourquoi ' ils s'en trouvent porter tant de différens dans les manuscrits et les autres monumens de l'antiquité. ' S. Jerôme les intitule les livres contre les Ariens. Ailleurs il ne les nomme que les douze livres de S. Hilaire, dans lesquels, dit-il, il a suivi le nombre de ceux de Quintilien, comme il y a imité le style. ' Après tout il n'est pas croïable que S. Hilaire, qui bien qu'il ait entrepris cet ouvrage contre les Ariens, a néanmoins pris à tâche de ne les y jamais nommer, lui ait fait porter le titre que lui donne S. Jerôme.

Hil. de Trin. p. 765-1144.

pr. n. 2-5.

Hier. Vir. ill. c. 100 | ep. 83. p. 657.

Hil. ibid. n. 8.

' On pourroit avec autant de sujet l'intituler contre tous les hérétiques, ou contre toutes les hérésies, que contre les Ariens ou l'Arianisme ; puisque non seulement S. Hilaire y refute les principales de celles qui avoient déja paru, mais qu'il y donne encore les principes pour combattre toutes les autres. ' Aussi se trouve-t'il intitulé de la sorte dans quelques manuscrits ; ' et l'exemplaire que l'Abbé Ansigise en avoit mis dans sa bibliotheque de S. Germer au commencement du IX siecle, portoit pour titre, *Contre les hérétiques*.

n. 5.

n. 3.

Spic. t. 3. p. 241.

On vient de voir par le témoignage de S. Jerôme, que dès le siécle même de S. Hilaire ces livres étoient constamment regardés comme l'ouvrage du Saint Evêque. ' Cela n'a pas toutefois empêché que quelques Ecrivains ou Copistes du moïen âge ne les aïent atribués à S. Athanase. Mais depuis long-tems personne ne doute qu'ils ne soient de S. Hilaire.

Hil. ib. n. 1.

' Il n'y a pas non plus lieu de douter qu'ils ne soient un fruit de son exil. Il le dit si clairement, ' que l'on ne peut assez s'étonner de ce que Mr. Dupin [1] prétende le contraire.

l. 10. n. 4.

Dupin, bib. t. 2. p. 286. 2.

[1] ' M. Dupin prétend que S. Hilaire composa ses livres de la Trinité avant son exil. Et pour le prouver, il cite un passage tiré du dixiéme livre n. 4, ' où S. Hilaire fait voir que l'état malheureux où se trouvoit alors la religion, étoit un accomplissement de cette prophétie de l'Apôtre S. Paul : *Erit tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros etc.* Voici le passage de S. Hilaire : *Sed licet nunc a multis, coacervantibus sibi secundum desideria sua magistros, sana doctrina exsulet ; non tamen a Sanctis quibusque prædicationis veritas exsulabit. Loquemur enim exsules per hos libros, et sermo Dei, qui vinciri non potest, liber excurret, de hoc eodem apostolicæ prophetiæ admonens tempore : ut cum auditus veritatis impatiens deprehenditur, et secundum desideria humana coacervati magistri reperiuntur jam de tempore non ambigatur ; sed in eo coexsulare, exsulantibus sanæ fidei prædicatoribus, veritas intelligatur. Ac de temporibus non queremur*

Ibid.

Hil. ibid. n. 4.

IV SIECLE.

Nous en faisons juges les Lecteurs. Qu'ils se donnent la peine de lire le passage que nous renvoïons dans la note, et ils verront si l'on peut dire avec ce Savant que ces livres sont écrits avant l'exil du S. Docteur. Il paroît qu'ils l'ont été à différentes reprises ; mais il seroit difficile d'en fixer les époques. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que l'Auteur y a travaillé pendant son exil, et qu'ils étoient finis avant l'an 360.

Hil. ibid. l. 2. n. 2. 3.

' Entre les motifs qui porterent S. Hilaire à les entreprendre, il marque d'abord la necessité qu'il y avoit de resister aux hérétiques, qui par leur fausse et pernicieuse doctrine mettoient en danger la foi de l'Eglise. 'Ensuite il dit qu'il l'a fait par l'obligation que l'Eglise en l'élevant à l'épiscopat, lui imposoit de prêcher la verité, et par le desir qu'il avoit de servir au salut de plusieurs ames, dans la confusion et le peril où l'impieté de l'hérésie les avoit jettées.

l. 6. n. 2.

l. 2. n. 2. 5.

' Comme il entreprend d'y traiter des choses qui sont infiniment au-dessus de la portée ordinaire de l'homme, ' il reconnoît avec humilité qu'il est incapable d'y réüssir sans la grace, la miséricorde et les lumieres de Dieu. Et pour les obtenir, il lui adresse une priere d'autant plus touchante, qu'elle est plus humble. Il la finit par le prier de lui éclairer l'entendement, afin de comprendre la signification des termes, et de parler d'une maniere propre à faire honneur à son sujet ; de lui acorder la grace de croire la verité qu'il va annoncer, et celle de l'annoncer conformément à sa croïance.

l. 1. n. 37. 38.

On ne sauroit assez admirer avec quel respect il traite sa matiere, et s'atache scrupuleusement à la foi de l'Eglise en la traitant. ' Il déclare que ce qu'il y avance, il ne le tire point de son propre fonds, mais de la doctrine des Apôtres : Ailleurs il avertit que lorsqu'il est question des choses de Dieu, il faut s'en raporter à lui-même pour ce qui regarde sa connoissan-

l. 7. n. 3.

l. 1. n. 18.

quin etiam gaudebimus, quia iniquitas se per hoc exsilii nostri tempus ostenderit, quo veritatis impatiens sanæ doctrinæ prædicatores, ut secundum desideria sua coacervet sibi magistros, relegat : exsilio nostro lætantes et exsultantes in Domino, constitisse in nobis plenitudinem apostolicæ prophetiæ.

pr. n. 21.

Ceux qui soûtiennent que S. Hilaire composa ses livres de la Trinité pendant son exil pourroient-ils prouver leur sentiment par un passage plus clair et plus expressif que celui-ci ? L'on auroit beau dire qu'en cet endroit S. Hilaire parle de l'exil de S. Paulin de Trêves, relegué en Phrygie dès 353, de celui de S. Eusebe de Verceil et de Lucifer de Cagliari, bannis en 355, et du sien propre comme devant bien-tôt arriver : cette explication est forcée, et n'ôte rien de la force du passage. ' On a été si persuadé dans l'antiquité que cet ouvrage fut composé dans l'exil de S. Hilaire, que plusieurs anciens manuscrits le portent expressément.

ce. Qu'il n'y a qu'à se soûmettre avec un respect acompagné de pieté, à ce qu'il lui plaît de nous en aprendre. Qu'il sait bien se rendre témoignage à lui-même, et que ce n'est que par lui seul qu'on le connoît. « C'est ce que j'ai apris, dit-il « encore en faisant le détail de quelques points de notre foi ; « c'est ce que j'ai cru, et j'y suis si fortement ataché, que je ne « veux, ni ne puis même avoir d'autre croïance. » l. 6. n. 20.

' Le premier des douze livres est comme la préface de tout l'ouvrage, et contient des sommaires des onze livres suivans. D'abord S. Hilaire y décrit par quels degrés il est parvenu à la connoissance de la verité, et instruit par-là les autres à y arriver en prenant la même route. Il raporte et réfute les divers sentimens des philosophes et ceux de la populace touchant la béatitude et la Divinité, et montre que c'est dans les livres sacrés qu'il en faut puiser la vraïe connoissance. De la connoissance d'un seul Dieu tout-puissant, il passe à la connoissance de l'incarnation du Verbe ; et de l'une et de l'autre il conclud l'immortalité de l'ame et sa vraïe béatitude. Mais il a soin d'avertir que ces sublimes connoissances ne sont pas du ressort de l'esprit humain, et que l'on n'y peut ateindre que par la foi. Il fait observer que c'est pour avoir voulu les mesurer sur la petitesse de l'esprit de l'homme, que sont venues les hérésies. Il se propose d'en combattre deux en particulier, celle d'Arius et celle de Sabellius. Il donne ensuite d'excellentes règles pour lire la parole de Dieu, et finit par la priere dont nous avons déja parlé, et que nous avons raportée en partie. l. 1. n. 1-38.

Ce qu'il dit de la maniere de lire la parole de Dieu, peut s'apliquer à toute autre lecture, et ne devroit être ignoré de personne. « ' Un Lecteur, dit S. Hilaire, fait voir qu'il sait « lire comme il faut, lorsqu'à mesure qu'il lit, il prend le sens « des paroles au lieu de leur donner le sien, et que bien loin « d'y substituer sa pensée, il prend au contraire celle de l'au- « teur. Il ne doit pas non plus vouloir à toute force y décou- « vrir ce que ses préjugés auroient voulu y trouver, avant que « de le lire. » num. 12.

' Le second livre est emploïé à traiter de la foi de la Trinité en général, et de chacune des Trois Personnes en particulier. Il debute par dire qu'il suffiroit aux Chrétiens d'en avoir la connoissance qu'ils en ont reçûë dans le baptême, par les paroles de l'Evangile que l'on y emploïe. Mais que les héré- l. 2. n. 1-35.

IV SIECLE.

tiques le forcent par leurs blasphêmes à expliquer avec plus d'étendue des mysteres qui sont au-dessus de l'esprit humain. De-là il passe à l'origine des hérésies, et dit quelque chose en particulier de celles qui ataquoient la foi de la Trinité. Il nomme Sabellius et Hebion ; mais il ne fait que désigner les Ariens, sans les nommer. Après avoir raporté ce qu'il croit du Pere, il montre qu'il est impossible d'expliquer par des paroles la grandeur de cet Etre souverain. Il vient ensuite à parler du Fils. Il avoue que sa génération est incomprehensible, et reprend séverement ceux qui voudroient l'expliquer. Il fait voir quelle seroit leur témerité de le tenter, vû qu'il y a tant de choses dans l'ordre de la nature, dont ils ne sauroient rendre raison. Il montre néanmoins que bien qu'elle ait été inconnuë aux Sages du siecle, aux Juifs et aux hérétiques, elle se trouve pourtant dévelopée dans l'Evangile de S. Jean. Enfin il passe à l'existence du S. Esprit, dont il établit la divinité et la distinction entre le Pere et le Fils. Il parle avec quelque détail de ses effets, de ses dons, du besoin que nous en avons, et finit par exhorter à le demander avec instance, à tâcher de le meriter, et à le retenir par la foi et l'observation des commandemens de Dieu.

l. 3. n. 1-26.

Dans le troisiéme livre S. Hilaire y établit la génération éternelle du Verbe, sur-tout par ces paroles de J. C. prises de S. Jean : *Je suis dans mon Pere, et mon Pere est dans moi.* Après quoi il fait voir par le changement de l'eau en vin, et la multiplication des pains raportée dans l'Evangile, que Dieu peut faire beaucoup de choses, que l'esprit humain ne peut comprendre. Il raporte ensuite le raisonnement que l'on faisoit pour prouver qu'il ne peut y avoir de naissance en Dieu, et le réfute par plusieurs raisons : 1. parce que ce raisonnement ne vient que de la prudence de la chair, que Dieu dans ses Ecritures a promis de détruire : 2. parce qu'il vaut mieux s'en raporter à J. C. qui s'est fait homme pour nous instruire des choses divines : 3. parce que ne pouvant même comprendre les actions extérieures de J. C. il nous est à plus forte raison impossible de comprendre sa génération éternelle : 4. enfin parce que c'est le propre de la nature humaine, entant qu'elle est créée et imparfaite, de ne pouvoir comprendre son Créateur qui est un Etre parfait et infini. Il passe de-là à loüer la sagesse des fideles, qui renoncent à leurs propres lumieres et à la raison même, pour s'en raporter à la toute-puissance de Dieu en ce qui le regarde.

[a] S. Hilaire emploïe le quatriéme livre à munir la simplicité des fideles contre les ruses et les artifices des ennemis de la divinité du Verbe, dont il prend la défense. Afin de mieux faire sentir le foible et le ridicule de leurs faux raisonnemens, il les raporte en détail, et y joint la profession de foi qu'Arius, qu'il s'abstient néanmoins de nommer, et ceux de son parti envoïerent à Alexandre Evêque d'Alexandrie. Il refute ensuite les mauvais sens qu'ils donnoient aux endroits de l'Ecriture dont ils se servoient pour apuïer leurs erreurs, et declare que l'Eglise les déteste et ne les connoît point. Il s'atache en particulier à réfuter le tour artificieux qu'ils donnoient à l'endroit de Moyse, qui établit l'unité d'un Dieu, et montre par plusieurs passages de l'ancien Testament, que bien que Dieu soit un par sa nature, il n'est pas néanmoins un Dieu solitaire, puisqu'il a un Fils qui participe à sa nature et à sa divinité. Dans ce quatriéme livre comme dans le suivant, S. Hilaire apuïe beaucoup sur les aparitions faites aux Patriarches, prétendant avec plusieurs autres Peres de l'Eglise que c'est le Fils qui s'est rendu visible aux hommes dans ces rencontres.

[a] l. 4. n. 1-49.

[1] Le cinquiéme livre est une continuation du sujet traité dans le livre précédent. Sur la fin S. Hilaire y prouve que le Pere et le Fils ne sont qu'un seul Dieu en deux Personnes distinctes l'une de l'autre. Il répond par-là au sophisme des Ariens, qui nioient que le fils fût Dieu, sous prétexte d'éviter et l'erreur qui fait deux Dieux du Pere et du Fils, et l'hérésie de Sabellius qui de l'un et de l'autre ne faisoit qu'une même Personne. Dans ces deux livres S. Hilaire n'emploïe que des passages pris de l'ancien Testament. [2] Il donne en un endroit une regle qu'il seroit à souhaiter que l'on eût toûjours observée dans les écoles. « Il faut bien se donner de garde, « dit-il, de parler autrement de Dieu, qu'il nous a apris lui-« même à en parler en s'acommodant à notre portée. »

[1] l. 5. n. 1-39.

[2] n. 21

[1] Après avoir touché dans le sixiéme livre quelque chose du progrès de la nouvelle hérésie et de ses pernicieux effets, et découvert quelques-uns des motifs qui lui ont fait prendre la plume pour la combattre, il transcrit de nouveau la profession de foi d'Arius ; afin que l'aïant réfutée dans les livres précédens par le témoignage de la Loi et des Prophétes, il la réfute dans celui-ci par l'autorité de l'Evangile et des écrits des Apôtres. Il passe ensuite à établir la foi de l'Eglise sur la divinité du Fils. Et comme il avoit déja prouvé qu'il est le vrai

[1] l. 6. n. 1-32.

IV SIECLE.

Fils du Pere, il montre ici qu'il n'est point Fils adoptif, mais Fils naturel de Dieu. C'est ce qu'il exécute en se servant du témoignage du Pere, de celui du Fils même, de l'aveu des Juifs, des Gentils et même de celui des démons. n. 1. ' Dès le commencement du livre il y taxe d'impudence la hardiesse qu'avoient les Ariens de se prévaloir de leur grand nombre, et de s'en servir pour acréditer leur secte, en le donnant pour preuve du parti où se trouve la verité, et en faisant entendre qu'il y a moins de danger d'errer avec la multitude.

f. 7. n. 1-41. ' S. Hilaire avertit lui-même que le septiéme livre peut être regardé comme le premier, ou le principal des six autres précédens pour l'importance du sujet qu'il y traite. Il y décrit d'abord en peu de mots les ruses, les subtilités, les artifices dont usoit la nouvelle hérésie pour se faire des partisans, et touche en passant les motifs qui le portent à la combatre. Il montre ensuite le risque que l'on court en réfutant les ennemis de la Trinité. Car lorsqu'on en réfute les uns, on semble favoriser les autres. Il fait néanmoins voir que leurs erreurs par leur contrarieté et leur oposition entre elles, se combattent et se détruisent les unes les autres à l'avantage de l'Eglise qui demeure triomphante de leur victoire. *Victoria enim eorum Ecclesiæ triumphus ex omnibus est.* « Oui, dit-il, la « force de la verité est si grande, que bien qu'elle puisse se « faire connoître par elle-même, elle ne devient toutefois jamais plus brillante que lorsqu'on lui resiste. Toûjours immobile de sa nature, elle ne fait qu'acquerir tous les jours « un nouvel affermissement par les ataques qu'on lui livre. « En effet, ajoûte-t-il, c'est le propre de l'Eglise de vaincre, « lorsqu'on la blesse ; de se faire connoître, lorsqu'on lui insulte ; de demeurer victorieuse, lorsqu'on l'abandonne. « Elle voudroit bien à la verité que tous les hommes lui fussent « unis, et demeurassent dans son sein : elle souhaiteroit n'avoir « jamais la douleur de voir les uns s'y perdre, et d'être obligée « d'en chasser d'autres qui se rendent si indignes de la societé « d'une telle mere, et de les priver de la paix qu'ils y goûtoient. « Mais lorsqu'il arrive que les hérétiques en sortent d'eux-« mêmes, ou qu'elle les en chasse, autant qu'elle perd par-là « en se voïant privée de l'ocasion de leur communiquer le salut, « autant elle gagne par un autre endroit en faisant connoître à « l'avantage de la foi, que c'est en elle seule qu'on trouve le « vrai bonheur. » Le reste du livre est pour établir l'unité de nature

nature entre le Pere et le Fils. C'est ce que S. Hilaire prouve par la naissance que le Fils tire du Pere, et par son égalité avec lui. Il prouve ensuite cette naissance et cette égalité par le nom de Dieu qui est donné au Fils dans tout le nouveau Testament, et par ce qui est raporté de sa naissance, de sa puissance, de ses actions, qui sont les mêmes par raport au Fils que par raport au Pere. IV SIECLE.

' Le huitiéme livre est emploïé à détruire d'abord les subtilités dont les Ariens se servoient pour tâcher d'établir entre le Pere et le Fils une union seulement de volonté et de sentiment; et ensuite à soûtenir le dogme catholique qui y reconnoît une unité d'essence et de nature. S. Hilaire y prouve cette verité par onze raisonnemens démonstratifs. Mais en y établissant l'unité essentielle du Fils avec le Pere contre la nouvelle hérésie, il a soin d'y établir aussi la distinction des personnes pour éviter de paroître donner dans le Sabellianisme. l. 8. n. 1. 56.

' Entre les raisonnemens dont il se sert, il en emploïe un tiré de la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie; ce qui est remarquable. num. 19.

' Nous ne devons pas passer non plus sans le remarquer, ce qu'il dit des principales qualités necessaires aux Pasteurs de l'Eglise. S. Hilaire veut après S. Paul qu'il cite et qu'il explique, qu'ils réünissent en leur personne la sainteté de vie avec la science ecclésiastique. L'une sans l'autre ne suffit pas. Car s'ils n'ont que de la pieté, sans avoir de la science, ils ne seront utiles qu'à eux seuls; de même s'ils n'ont que du savoir sans avoir de la pieté, leur doctrine sera sans poids, et par consequent sans fruit. « Il faut donc, conclud S. Hilaire, « que le savoir dans un Evêque soit relevé par la sainteté de sa « vie, et que la sainteté de sa vie donne du relief à son savoir : « *ut et vita ejus ornetur docendo, et doctrinâ vivendo.* » num. 1.

' Après avoir établi dans le livre précédent l'unité d'essence et de nature entre le Pere et le Fils, S. Hilaire emploïe le neuviéme à réfuter les objections qu'y oposoient les hérétiques. Elles consistent en cinq fameux passages tirés de l'Evangile dont les Ariens abusoient pour soûtenir leur hérésie. S. Hilaire y répond par ordre l'un après l'autre, et en découvre le sens véritable et naturel, bien différent de celui qu'y atachoient les Ariens. Mais avant que d'en venir-là, il pose deux principes incontestables qui sont comme des réponses générales : 1. que pour prendre le sens propre et naturel de l'Ecriture, il ne faut pas en expliquer les endroits en les détachant du reste, mais l. 9. n. 1. 75.

IV SIECLE. en les joignant à ce qui suit et à ce qui précéde, et en aïant égard au sujet dont ils traitent : 2. qu'il ne faut pas confondre en J. C. les deux natures qui y sont réünies, l'une selon laquelle il est Fils de Dieu, l'autre selon laquelle il est Fils de l'homme.

l. 10. n. 1. 71. ' Dans le dixiéme livre S. Hilaire entreprend de résoudre les objections, que les Ariens tiroient en faveur de leur hérésie, des passages de l'Ecriture où il est dit que J. C. a été sujet à la faim, à la soif, à la tristesse, à la douleur, etc. Le Saint y répond par un genre de raisonnement qui dans l'opinion où étoient ces hérétiques, devoit à la vérité leur fermer la bouche, mais où il se trouve certaines expressions, qui ne paroissent pas d'abord tout-à-fait conformes au sentiment de l'Eglise. Mais il faut faire ici ce que l'Auteur prie que l'on fasse dans son livre des Synodes, c'est-à-dire, ne juger de son sentiment que par la fin du livre. ' On y voit en effet qu'il s'y explique très-exactement, en raportant les souffrances de Jesus-Christ à la nature humaine, qui est unie en lui avec la nature divine, qui y a fait en même tems remarquer ses opérations. C'est ce qui lui fait dire : *Habes in conquerente ad mortem relictum se esse, quia homo est : habes eum qui moritur, profitentem se in paradiso regnare, quia Deus est.* ' A l'égard de la sueur de sang et de l'Ange qui aparut pour fortifier Jesus-Christ, comme S. Luc le raporte, S. Hilaire observe que cet endroit ne se trouve point dans plusieurs exemplaires grecs et latins de cet Evangeliste. Ainsi il n'ose avancer ou qu'il manque dans ceux-là, ou qu'il soit de trop dans les autres. ' Aïant eu ocasion de parler de l'origine de l'ame, il enseigne qu'elle ne vient point par transfusion, mais qu'elle est immédiatement créée de Dieu. Il y enseigne aussi par ocasion la doctrine touchant le peché originel.

num. 62.

num. 41.

num. 20.

l. 11. n. 1-49. Dans l'onziéme livre S. Hilaire fait d'abord observer qu'il n'y a qu'une foi, comme il n'y a qu'un Dieu et un baptême, et que cette foi qui est une, ne se trouve point chez les Ariens. Qu ils se servent de l'incarnation du Fils de Dieu pour lui disputer sa divinité; prenant ainsi d'un mystere qui a operé le salut du monde, des sujets d'établir une impieté monstrueuse. Il vient ensuite à détruire les objections que les Ariens tiroient de divers passages de l'Evangile et des écrits des Apôtres, qui regardent J. C. ressuscité et glorieux. S. Hilaire y répond de maniere à montrer que ces endroits de l'Ecriture établis-

sent tout le contraire de ce que prétendoient ces hérétiques, et qu'ainsi la verité se trouve dans ce qu'ils emploïent même pour la combattre : *ut illic veritas reperiatur, ubi negatur.* IV SIECLE.

' En citant un passage de l'Epître aux Ephesiens, il a recours au texte grec, comme plus énergique que la vulgate. num. 17. ' En un autre endroit il donne d'excellens avis pour ne pas rougir de changer de sentiment, lorsqu'on s'aperçoit en avoir de contraires à la verité. num. 24.

' Le douziéme et dernier livre est emploïé à défendre la naissance éternelle et toute divine de J. C. contre ces fameux axiomes des Ariens : Que le Fils n'étoit point avant que de naître : Qu'il a été tiré des choses qui n'avoient point l'être : axiomes qu'ils avoient toûjours à la bouche, et qu'ils apuïoient sur ce passage des Proverbes, c. 8. v. 22. où la Sagesse parlant d'elle-même dit : *Dieu m'a créée, le commencement de ses voïes.* [1] S. Hilaire expliquant cet endroit de l'incarnation du Verbe, montre par ce qui précéde et par ce qui suit dans le même chapitre, qu'il n'y a jamais eu un seul instant où cette sagesse n'ait été et qu'elle possede tous les mêmes caracteres de divinité que le Pere. Sans affoiblir en rien les autres objections des hérétiques qu'il combat, il les met dans toute leur force, et les réfute avec la même solidité qu'il a fait toutes les autres dans les livres précédens. Il finit celui-ci par une profession de foi touchant le Pere, le Fils et le S. Esprit. Il y joint une courte priere pour demander à Dieu qu'il conserve sans tache dans son cœur jusqu'au dernier soûpir cette même foi qu'il vient de professer, et qu'il avoit déjà professée dans son baptême : « afin, dit-il à Dieu, que je vous adore, vous qui « êtes notre Pere, et votre Fils avec vous, et que je merite de « recevoir votre S. Esprit qui procede de vous par votre Fils « unique. » l. 12. n. 1. 57.

' Comme S. Hilaire entreprend dans ce douziéme livre d'établir et de défendre la divinité du S. Esprit, quelques Savans en ont pris sujet de juger que l'ouvrage ne fut fait qu'après que Macédonius eut commencé à dogmatiser. ' Mais d'autres prétendent qu'il n'y agit que contre les Ariens, comme dans les autres livres, et soûtiennent qu'il étoit de son dessein d'établir contre eux la divinité du S. Esprit, après avoir prouvé celle Till. ibid. p. 449. Hil. ibid. pr. n. 18.

[1] C'est ainsi qu'on lisoit cet endroit au tems de S. Hilaire, conformément à la version gréque : au lieu que notre vulgate porte : *Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voïes*, ce qui exprime mieux le texte hebreu.

IV SIÈCLE.

du Verbe, sans quoi il ne les auroit pas entierement réfutés et vaincus.

Till. ibid. p. 450.

' Les Peres tant grecs que latins ont fait beaucoup d'estime de cet ouvrage, et s'en sont souvent servis contre les Nestoriens et les Eutychiens. Cassien et S. Ephrem d'Antioche les nomment les livres de la foi, ou sur la foi. ' Cassiodore reconnoît qu'ils sont écrits avec autant d'éloquence que de pénétration. Cet Ecrivain y compte treize livres, ' sans doute parce qu'il joignoit aux douze ordinaires, le livre des Synodes, comme quelques copistes en ont usé dans d'anciens manuscrits de plus de mille ans, où ce traité est mis immédiatement après les douze livres de la Trinité, et compté pour le treiziéme. ' S. Augustin admire la maniere lumineuse avec laquelle S. Hilaire explique dans le neuviéme livre ces paroles célebres de l'Evangile : que *le Fils de l'homme ne sait pas le jour du jugement*. ' Et S. Jerôme renvoïe à l'onziéme livre le prêtre Amand qui l'avoit prié de lui expliquer comment le Fils, après que toutes choses lui auront été soumises, seroit lui-même soumis au Pere. C'est une question, dit-il, que S. Hilaire a fort bien éclaircie dans son onziéme livre contre les Ariens.

Casd. inst. c. 16. p. 549. 2.

Hil. ib. n. 35.

Aug. ep. 180. n. 3.

Hier. ep. crit. p. 163.

' Le même S. Jerôme, comme on l'a déja remarqué, reconnoissoit dans cet ouvrage de S. Hilaire le même style dont s'étoit servi Quintilien. ' Mais quelques modernes n'en jugent pas de même, et n'y croïent apercevoir d'autre ressemblance qu'en ce qui regarde une certaine affectation de subtilité. Il y a néanmoins cette difference entre la subtilité de ces deux Ecrivains, que celle de Quintilien peut être affectée; mais que celle de S. Hilaire ne vient que de l'élevation naturelle de son esprit. Ce seroit lui faire injure que de penser autrement, et de croire qu'il eût écrit comme il a fait, pour faire parade d'une vaine éloquence. Etant le premier des Latins qui a écrit contre les Ariens, doit-il paroître étrange qu'il se soit exprimé en des termes differens de ceux qui sont aujourd'hui à notre usage, quoiqu'il pensât comme nous sur nos mysteres? S. Augustin observe que S. Hilaire s'est étudié entre autres choses à y être court ; mais il s'y est encore plus apliqué à y garder de l'ordre et de la méthode.

ep. 83. p. 657.

Hil. ibid.

8°. ' La seconde requête de S. Hilaire à l'Empereur Constance suivit d'assez près les douze livres de la Trinité. Elle fut faite et présentée à Constantinople, où le Saint se trouvoit

l. 2. ad Const. p. 1225. 1232 | Hier. Vir ill. ibid.

au retour du Concile de Seleucie. Nous avons marqué ailleurs quels furent le motif, le dessein et l'ocasion de cet écrit. S. Hilaire y parle tout à la fois en exilé et en défenseur de la foi de l'Eglise, en sujet plein de respect pour son Prince, et en Evêque qui ne sait rien craindre que de manquer à son devoir. IV SIECLE.

' Il commence par déclarer qu'il est un Evêque catholique des Gaules, exilé non pour aucun crime, mais par les brigues d'hommes sans foi et sans religion. num. 2. ' Ensuite il demande deux graces à l'Empereur : une conférence publique avec Saturnin d'Arles auteur de son exil, afin de le convaincre des fausses acusations dont il l'avoit chargé ; num. 3. ' et une audience en présence du Concile qui se tenoit alors, afin de pouvoir parler en faveur de la foi conformément à la parole de Dieu. num. 8. ' Comme la premiere grace le regardoit personnellement, il n'insiste pas pour l'obtenir. num. 3. ' Mais il demande l'autre avec beaucoup d'instance, comme regardant le bien public, l'avantage de toutes les Eglises, et celui de l'Empereur même. num. 3. 8. ' Afin de mieux engager ce Prince à la lui acorder, il lui proteste qu'aïant à parler devant lui et en présence d'un Concile divisé sur une affaire de cette importance, il ne dira rien qui ne soit à l'honneur de son Empire et de sa religion, et qui ne tende à l'union et à la paix de l'Orient et de l'Occident. num. 10. ' Et pour ne le pas laisser douter de la parole qu'il lui donne, il l'assure qu'il n'emploïera que les expressions propres de l'Ecriture. num. 8. 10.

' Il ne laisse pas néanmoins de lui représenter dans cet écrit d'une maniere aussi vive qu'admirable, la confusion, le désordre, le danger où mettoient la foi tant de différens symboles et formulaires que l'on fabriquoit tous les jours. num. 4. 7. « ' Quand « une fois, dit-il, on a pris le parti de faire de nouvelles for- « mules de foi, au lieu de s'en tenir à celles qu'on avoit re- « çuës de ses peres, on ne se met plus en peine de défendre « celles-ci, et l'on ne tient pas fortement aux autres. De sorte « que la foi est devenue la foi des tems plûtôt que la foi de « l'Evangile : *Et facta est fides temporum potius quam Evan- « geliorum.* C'est ce qui arrive pour vouloir faire tous les ans de « nouveaux symboles, au lieu de s'en tenir à la foi que nous « avons professée au baptême. C'est une chose tout-à-fait déplo- « rable que le danger qui nous menace. On voit aujourd'hui au- « tant de ces differens symboles qu'il plaît aux particuliers d'en « proposer. Nous sommes aussi partagés sur la doctrine, que dif-

IV. SIECLE.

« ferens en nos manieres d'agir. Autant de reproches que l'on « se fait, autant de sources de blasphêmes.... De sorte qu'à « force de varier sur la foi, l'on commence à n'en avoir aucune.

num. 6. « ' On la cherche ensuite cette foi, comme si nous n'en avions « point. On la redige par écrit, comme si elle n'étoit pas déja « écrite dans notre cœur. Après avoir reçu par la foi une nouvelle naissance, on veut nous remettre à aprendre notre foi, « comme si cette nouvelle naissance avoit pu se faire, sans que « nous fussions instruits de ce que nous devons croire. On veut « nous instruire sur Jesus-Christ après notre baptême, comme « s'il pouvoit y avoir un baptême [1] sans la foi et la connoissance

num. 5. « de Jesus-Christ. ' Hélas ! tandis que l'on se bat sur des termes, « que la nouveauté partage les esprits, que l'on fait servir ce « qui a un double sens à entretenir ses divisions, que tout retentit des plaintes que l'on fait contre ceux qui écrivent, que « l'on fait les difficiles pour s'acorder, que l'on se traite mutuellement d'hérétique, on est bien près de voir que personne ne « sera à J. C. »

num. 11. Il faudroit copier l'écrit en entier, si nous voulions en raporter tous les traits dignes de remarque. ' S. Hilaire le termine par une belle profession de foi sur la consubstantialité du Verbe.

in Const. p. 1237. 1259. 9°. ' Le livre ou l'invective contre l'Empereur Constance fut fait aussi-tôt après la seconde requête à ce Prince, et à l'ocasion, comme il paroît, du refus qu'il fit d'écouter la priere de Saint Hilaire. ' Saint Jerôme prétend néanmoins, et quelques autres après lui, qu'il ne fut composé qu'après la mort de cet Empereur. Mais il n'y a qu'à lire le commencement de cet écrit pour se convaincre de l'époque

Hier. Vir. ill. c. 100.

Hil. ibid. n. 2. que nous lui assignons. ' S. Hilaire y compte clairement cinq années commencées depuis que lui et les autres Evêques des Gaules s'étoient séparés de la communion de Saturnin d'Arles, d'Ursace et de Valens : ce qui revient à l'an 360, lorsque le Saint étoit encore à Constantinople.

Till. ibid. p. 751. 752. ' D'ailleurs il seroit hors de toute aparence qu'un homme aussi grave et aussi sincere que S. Hilaire, eût été capable de faire un livre tel que celui-là après la mort de Constance,

[1] S. Hilaire parle ici du baptême tel qu'on le conferoit de son tems. Alors on ne le donnoit presque qu'aux adultes, que l'on avoit grand soin d'instruire auparavant des mysteres de notre foi.

lorsque tout ce qu'il y dit auroit été faux, et n'auroit plus subsisté. Mais ce qui a pu tromper S. Jerôme, c'est que S. Hilaire ou par le conseil de ses amis, ou par d'autres motifs aura pu suprimer ce livre jusqu'après la mort de cet Empereur. ' En effet on croit qu'il ne le publia qu'après la mort de ce Prince; et plusieurs doutent qu'il soit achevé. ' Cependant le dernier Editeur des ouvrages de S. Hilaire assure qu'il est entier, quoiqu'il paroisse avoir reçu des additions considerables par des endroits des livres de la Trinité que l'on y a joints, depuis le nombre 28 jusqu'au 33 : additions que cet Editeur a mises en caracteres differens de ceux du reste de l'ouvrage, pour marquer qu'elles lui sont étrangeres.

Fleu. H. E. t. 3. p. 617.

Hil. ibid. diss. n. 15.

' S. Hilaire parle dans cet écrit avec beaucoup de feu, et y déclame avec véhémence contre la conduite de l'Empereur. En y décrivant la persécution qu'il faisoit à l'Eglise, il ne craint pas de dire qu'elle surpassoit celles qu'elle avoit autrefois souffertes de la part des Nerons, des Deces, des Maximiens. Il va même jusqu'à traiter plusieurs fois Constance d'Antechrist. De sorte que l'on ne peut nier que le style de cet écrit ne soit très-vif et très-véhément.

in Const. n. 7. 8. 11. 23. 27.

' Mais les circonstances des tems le demandoient. La persécution s'échauffoit de nouveau; et un style froid et plus moderé n'auroit produit aucun fruit. Les esprits étoient frapés de la terreur que jettoient par-tout les édits du Prince; et il falloit crier pour se faire entendre. Ce seroit faire injure à un S. Evêque aussi brûlant de charité, aussi rempli de douceur, et aussi porté à la modération, que l'étoit S. Hilaire, comme il paroît par tout ce que nous en avons dit jusqu'ici, que de croire que le feu et la vivacité qu'il fit paroître en cette ocasion, fussent l'effet de quelque passion déreglée, comme de son ressentiment contre Constance qui l'avoit exilé, ou du mépris qu'il auroit fait des puissances séculieres.

diss. n. 7.

' Il a eu soin de prévenir lui-même ces deux fausses idées que l'on auroit pû prendre de son écrit. Il dit à l'égard de la premiere, que si l'on fait atention à l'injure qu'il a reçue par l'exil qu'il souffre en paix depuis tant d'années, et au silence qu'il a gardé depuis ce tems-là, de peur qu'il ne passât pour un homme qui ne pensant qu'à lui seul auroit cherché à se justifier, personne qui fera usage de sa prudence ordinaire, ne jugera que ce soit ni l'impatience ni la colere qui le fasse parler de la sorte. ' Ce n'étoit pas non plus le mépris pour les

in Const. n. 2. 3.

fr. 1. n. 5.

IV SIECLE.

puissances, puisqu'il étoit persuadé, comme il l'enseigne lui-même, que l'on ne peut avoir trop de respect pour son Souverain, la roïauté étant d'institution divine. ' Il est vrai qu'il a senti lui-même que c'étoit pousser bien loin la hardiesse, et que l'on pourroit le taxer de témerité, que d'oser donner à Constance la qualification d'Antechrist. Mais il prouve en même tems que de le faire dans les circonstances et dans le dessein qu'il le faisoit, cette espece de témerité n'étoit que l'effet d'une constance soûtenuë par la foi, et une saillie de sagesse, non de légereté; de confiance, non d'emportement.

in Const. n. 6.

num. 1.

' Il n'y eut donc que de saints motifs qui le porterent à parler avec tant de force et de liberté. Il nous les découvre lui-même ces motifs, et ils valent bien la peine d'être remarqués. Ce fut 1. le desir de justifier son silence sur les maux de l'Eglise, silence qu'il regardoit comme une marque de défiance et de pusillanimité plûtôt que comme un effet de modération et de retenuë ; parce, dit-il, qu'en ce cas il n'y a pas moins de péril à se taire toûjours, qu'à toûjours parler : *quia non minus periculi est semper tacuisse, quam nunquam.* 2. ' L'obligation où il se croïoit être de parler, et de parler pour la défense de la cause de J. C. *cui ex reliquo me intelligo debere, ne taceam.* 3. ' L'amour de la verité qui lui faisoit craindre que manquant à l'annoncer, comme il s'y sentoit interieurement porté, il ne fût entraîné dans le mensonge par l'esprit d'erreur : *et per Spiritum Sanctum sequamur veritatem, ne per spiritum erroris credamus mendacio.* 4. Enfin l'ardeur qu'il avoit pour le martyre, ce qu'il exprime par ces paroles toutes de feu : *ad martyrium per eas voces exeamus... commoriamur Christo.*

num. 3. 9.

num. 1.

De sorte que cet écrit, à le bien prendre, n'est qu'une justification du silence que S. Hilaire se reprochoit d'avoir gardé si long-tems, malgré la necessité de parler, et un effet du juste zele qui l'animoit pour la défense de la foi, qu'il voïoit ataquée si puissamment de toutes parts. ' Au reste quelque difference qu'il y ait entre le style de cet écrit et celui du traité des Synodes, il ne faut pas croire pour cela que S. Hilaire eût changé ni de dessein ni de sentiment, ou qu'il eût moins dans le cœur l'amour de la paix. ' Il y déclare expressément qu'il étoit toûjours disposé à écouter les justes propositions qu'on pourroit lui faire. ' Seulement la face des choses étant changée, il s'étoit trouvé engagé à changer aussi sa maniere de parler.

diss. n. 2.

in Const. n. 2.

dist. ibid.

Cet écrit contient plusieurs faits curieux et interessans, qui

regardent

regardent l'histoire, sur-tout les vexations des Ariens contre les Catholiques. Et l'on y doit d'autant plus faire de fonds, ' que l'auteur proteste plus solennellement ne rien avancer qui ne soit certainement vrai. L'on y trouve aussi quelques particularités touchant le Concile de Seleucie, que l'on chercheroit inutilement ailleurs. Le Saint y a encore inseré divers raisonnemens qu'il opose à la plûpart des subtilités qu'emploïent les Ariens pour soûtenir leur hérésie. C'est ce qui a donné occasion d'y faire des additions prises des livres de la Trinité, dont nous avons déja parlé. ' Il est à observer que S. Hilaire y cite comme Ecriture sainte le second livre des Maccabées, et qu'il donne le titre de Martyr à l'un de ceux dont il porte le nom.

in Const. n. 6. 11. 12.

num. 6.

Cet opuscule de S. Hilaire contre Constance et ses deux requêtes au même Prince, sont placés de suite dans la nouvelle édition de ce Pere, suivant l'ordre que nous leur donnons, et qui est le plus naturel. Mais dans les éditions précédentes cet ordre est si renversé, que le livre contre Constance y tient le premier rang.

10°. ' Nous avons de S. Hilaire un autre ouvrage, ou plûtôt les débris d'un, ou même de deux autres ouvrages, sous le titre de *Fragmens*. La suite du titre porte que ces fragmens sont tirés du livre de S. Hilaire de Poitiers dans la province d'Aquitaine, qui explique entierement de quelle maniere, pour quelles raisons, et à l'instance de qui l'on assembla sous l'Empire de Constance le Concile de Rimini contre le symbole de Nicée qui avoit réprimé toutes les hérésies. On a abregé ce titre au haut des pages, où on lit les fragmens de l'ouvrage historique de S. Hilaire, ' conformément à ce qu'on trouve dans les manuscrits à la fin d'un des fragmens.

fr. p. 1279-1364.

adm. num. 2.

' Personne ne doute que ces précieux débris n'aïent fait autrefois partie de quelque ouvrage de S. Hilaire. Quelque confusion qu'il s'y trouve, sur-tout dans les manuscrits, et quelques défigurés qu'en soient certains endroits, on y reconnoît encore tout le génie du S. Docteur. Il ne faut même que lire le premier fragment pour découvrir tous ses caracteres.

n. 4. 5.

' On ne fait pas non plus difficulté de croire que l'ouvrage d'où ces fragmens ont été pris, ne soit ' l'écrit contre Ursace et Valens, qui contenoit l'histoire des Conciles de Seleucie et de Rimini, et que S. Jerôme compte entre les autres ouvrages de S. Hilaire. La plûpart des pieces que contient le

n. 12 13.

Hier. ibid.

IV SIECLE.

recueil dont nous parlons, justifient de reste cette idée, par raport au Concile de Rimini. Mais il n'y paroît rien pour assurer la même chose du Concile de Seleucie. Il ne faut peut-être s'en prendre qu'à l'Abréviateur, qui aura pris ce qui aura été de son goût, et laissé le reste. Car il y a toute aparence que ce recueil de fragmens n'est autre chose qu'un abregé mal assorti, que quelque personne peu habile et de mauvais goût aura dressé dans les siecles d'ignorance, où les gros livres n'étoient ni lûs ni goûtés, pour quelque dessein particulier qu'il avoit en vûë. Ensuite cet abregé aura fait negliger et perdre l'original, comme il est arrivé à tant d'autres. Après tout si l'on se fût bien passé du travail de l'Abréviateur, on doit néanmoins lui avoir obligation pour les piéces originales qu'il a inserées dans son abregé.

Quoiqu'il en soit, outre l'ouvrage contre Ursace et Valens que l'on reconnoît en partie dans ces fragmens, on y aperçoit encore le dessein et des débris d'un autre ouvrage encore plus considérable. C'est ce qui paroît assez visiblement et par la préface dont on a fait le premier fragment, et par divers autres endroits de la suite. N'importe que le titre ne fasse mention que d'un seul écrit. Il est clair que ce titre est arbitraire, et ajoûté après coup. La préface en particulier annonce quelque chose de plus que l'histoire des Conciles de Seleucie et de Rimini.

Hil. fr. 1. n. 4.

' En effet S. Hilaire y promet un ouvrage d'importance et de très-grande étenduë, *opus tento grave et multiplex* : un ouvrage qui souffroit de grandes difficultés, et qui demandoit beaucoup d'esprit, à cause des ruses diaboliques dont les hérétiques s'étoient servi dans le personnage qu'ils avoient joüé : un ouvrage contre lequel la dissimulation de plusieurs et la crainte des autres feroient naître de forts préjugés, et qui surprendroit dans les lieux mêmes où les choses s'étoient passées, et où lui qui le composoit, se trouvoit actuellement, parce que l'on ne s'atendoit pas à une telle production : un ouvrage qui devoit contenir des choses déjà passées depuis long-tems, mais que le silence que l'on avoit gardé, rendoit nouvelles : un ouvrage dont à l'ocasion d'une paix masquée concluë depuis long-tems, on avoit presque oublié le sujet qu'il se proposoit d'y traiter, mais que d'insignes trompeurs faisoient revivre par une fourberie recente et pleine d'impiété : ' un ouvrage où il alloit examiner avec un soin tout particulier toute la grande affaire de l'Arianisme,

num. 5.

propensiore cura rem omnem hoc volumine placuit exponere:[a] un ouvrage enfin qui devoit commencer par ce qui s'étoit passé au Concile d'Arles en 353, et où l'on trouveroit les actes de ce grand nombre de Conciles tenus sur cette affaire, avec les letres écrites sur le même sujet. Voilà l'idée juste que S. Hilaire donne lui-même de son ouvrage : idée magnifique qui doit nous faire extrêmement regreter la perte d'un monument aussi précieux.

[a] Hil. fr. 1. n. 6. num. 7.

Il est clair, sans qu'il soit besoin de s'arrêter davantage à le prouver, que tous ces caracteres suposent autre chose qu'une simple histoire des Conciles de Seleucie et de Rimini, qu'ils ne présentent rien de moins à l'esprit que l'idée d'une histoire entiere de l'Arianisme en Occident. Nous disons en Occident : 1°. parce que cette histoire commençoit par le Concile d'Arles, qui fut le premier coup d'éclat des Ariens dans cette seconde partie du monde : 2°. parce que S. Hilaire parlant des lieux où les choses s'étoient passées, et où il demeuroit lorsqu'il les écrivoit, et nommant ensuite la ville d'Arles, il désigne l'Occident : 3°. parce qu'il avoit déja fait pour la plus grande partie l'histoire de ce qui s'étoit passé en Orient dans son traité des Synodes.

Ici l'on ne sauroit légitimement nous oposer le silence de S. Jerôme, comme s'il n'avoit pas connu l'ouvrage de S. Hilaire dont il est question. Nous avons montré ailleurs qu'il est très-probable que ce Pere en a eu connoissance, et que l'aïant pris pour une suite, ou même pour la seconde partie du livre des Synodes, parce qu'il traitoit en particulier des Conciles tenus en Occident dans l'affaire de l'Arianisme, c'est pour cela qu'il nomme le livre des Synodes un très-long traité, *prolixum valde de Synodis librum*. S. Jerôme auroit-il pû avec verité nommer ainsi cet écrit, qui est très-court tel que nous l'avons, s'il n'avoit pas eu une suite ou une autre partie encore plus considerable?

Hier. ep. 4. p. 6

Il doit donc demeurer pour constant que les fragmens qui nous restent de S. Hilaire, outre l'ouvrage contre Ursace et Valens, suposent encore une histoire entiere de l'Arianisme en Occident. S. Hilaire entreprit celui-là, comme l'on croit, et commença à y travailler dès qu'il étoit à Constantinople en 360. Mais il ne le continua que par intervalles, et n'y mit la dernière main que plusieurs années après.

Hil. fr. pr. n. 13.

A l'égard de l'autre ouvrage, S. Hilaire ne le composa

fr. 1. n. 3. 4.

IV SIECLE.

qu'après son exil, mais du vivant de l'Empereur Constance : ce que l'on doit raporter à l'an 361. C'est ce qui paroît par la préface que l'on nous en a conservée en son entier, comme, il semble, et qui est vraiment digne de son Auteur. ' S. Hilaire y parle d'abord des avantages de la foi, de l'espérance, de la charité, et de l'excellence de celle-ci au-dessus des autres. ' Il dit que c'est par la force de cette charité qu'il a eu le bonheur de rendre, avec plusieurs autres, témoignage à la verité persécutée, de demeurer attaché à J. C. de mépriser les pompes, les délices, les commodités même de la vie présente, et de leur préférer son devoir.

Hil fr. 1. n. 1. 2.

num. 3.

num. 4. 5.

' Il fait ensuite une courte mais vive peinture de la persécution que Constance continuoit de faire à l'Eglise.

num. 5.

' S. Hilaire se plaint encore dans cette préface de ce que Constance interposoit son autorité dans les jugemens des Evêques ; de ce qu'il jugeoit lui-même sans connoissance de cause ; de ce qu'il avoit fait condamner par force S. Athanase, quoiqu'absent. ' Il y traite d'erreur l'opinion où étoit presque tout le monde, à l'égard des Evêques exilés pour avoir refusé de souscrire à la condamnation de ce grand Evêque, en prétendant que cela ne valoit pas la peine qu'ils s'exposassent à l'exil. ' Il y rend un illustre et magnifique témoignage à la générosité que fit paroître S. Paulin de Tréves dans le Concile d'Arles en 353. ' S. Hilaire finit cette belle préface par exhorter à lire son ouvrage d'un bout à l'autre avec une serieuse atention, et par montrer qu'il en vaut bien la peine. « Il s'y « agit, dit-il, de la vraie connoissance que l'on doit avoir de « Dieu, de l'esperance des biens éternels, du point précis où « l'on pourra trouver la verité sans alteration. Il est donc bien « juste, conclut-il, que s'agissant de choses aussi importantes, « chacun ne neglige rien pour s'en instruire, afin qu'il soit en « état de s'en tenir à son propre jugement, sans être obligé de « s'en rapporter à l'opinion des autres. »

num. 4.

num. 6.

num. 7.

Les autres principales pieces contenuës dans ce recueil sont la letre synodale du Concile de Sardique en 347, celle du Conciliabule de Philippople la même année, plusieurs letres du Pape Libere, quelques-unes d'Ursace et de Valens, divers monumens qui concernent le Concile de Rimini en 359, la letre synodale du I Concile de Paris en 361.

Nicolas le Févre fut le premier qui tira de la poussiere ce recueil de fragmens. Il le publia à Paris en 1598, sur un ma-

nuscrit de la bibliotheque de Pierre Pithou, avec une savante préface de sa façon, et des commentaires du même Pere sur quatre Pseaumes qui n'avoient pas encore vû le jour. Dans la suite ces fragmens ont été joints aux autres écrits de S. Hilaire dans les éditions qui en ont été faites. Les pieces qui les composent y sont placées fort confusément. Dom Coutant dans la derniere édition de ce Pere a cru les devoir mettre selon l'ordre chronologique : ce qui y répand beaucoup de lumiere.

11°. ' *L'écrit ou Manifeste contre Auxence Evêque Arien de Milan* est adressé aux Evêques et à tous les peuples qui demeurent dans la foi de leurs peres, et qui détestent l'hérésie Arienne. ' S. Jerôme en parle comme d'une fort belle piece, *elegans libellus.* ' S. Hilaire la composa en 364, lorsqu'il étoit à Milan, comme nous l'avons déja dit. Toutefois Baronius et Blondel trompés par une fausse leçon, ont cru qu'il ne l'avoit faite qu'en 369 ; mais il y avoit un an que le Saint n'étoit plus au monde. ' Elle est diversement intitulée dans les manuscrits. Les uns lui donnent pour titre Letre aux Catholiques touchant Auxence ; d'autres, Traité ou Livre contre les Ariens ou Auxence de Milan.

Hil. in Aux. p. 1263-1272.

Hier. Vir. ill. ibid.

Hil. ibid. adm. n. 1. 2.

num. 9.

' Comme l'Empereur Valentinien I, qui avoit d'ailleurs du Christianisme, avoit publié un fâcheux édit pour rétablir la paix dans l'Eglise de Milan entre les Catholiques et les Ariens, et que ceux-ci se couvroient du spécieux prétexte de paix pour se maintenir, ' S. Hilaire débute par établir en quoi consiste une paix véritable. Il soûtient qu'il n'y en a point d'autre que celle de J. C. et que cette paix supose un acord parfait de l'Eglise avec l'Evangile. Il ajoûte que c'est cette paix ou troublée ou même bannie qu'il a tâché de rapeller et de suivre ; mais que les désordres de son siecle lui ont envié ce merite, et que les mauvais ministres de l'Eglise précurseurs de l'Antechrist y ont formé un obstacle insurmontable.

in Aux. n. 7.

num. 1.

' Il déplore ensuite les malheurs de son temps, où l'on croïoit les secours humains nécessaires pour soûtenir la cause de Dieu, et où l'on emploïoit à force la puissance temporelle pour défendre l'Eglise de J. C. Il montre qu'il n'en a pas été de même du tems des Apôtres et de leurs successeurs. ' C'est pourquoi il exhorte ceux à qui il adresse son écrit, de ne pas rechercher la protection des Rois de la terre ; parce que l'Eglise ne s'est acruë qu'au milieu de leur haine et de leurs persé-

num. 3. 4. 5.

num. 3. 4.

num. 3.

IV SIECLE.

cutions. [a] Il les conjure de ne pas faire consister la paix dans des bâtimens de bois et de pierre, de peur de tomber dans l'hérésie, en s'atachant avec excès à ces Eglises matérielles, où l'Antechrist doit s'asseoir un jour.

[a] Hil. in Aux. n. 12.

num. 6. ' S. Hilaire y réfute aussi, mais en peu de mots, quelques-uns des Sophismes des Ariens, et s'atache plus particulierement à réfuter la profession de foi d'Auxence. Il en pese les termes, en découvre les ruses et les subtilités affectées, en fait sentir le venin ; et afin que tout le monde en puisse juger par la lecture, ' il la raporte en son entier à la fin de son écrit. [a] Il y avoit joint aussi la relation de ce qui s'étoit passé dans la conférence qu'il eut avec cet Evêque Arien, mais elle ne s'y trouve plus aujourd'hui. Peut-être y avoit-il ajoûté encore la requête qu'il présenta à l'Empereur pour obtenir cette conférence.

num. 13-15.

[a] num. 7.

Il faut avoüer qu'Auxence n'est point épargné dans tout cet écrit. Il n'y a pas au reste de quoi s'en étonner. S. Hilaire fait voir qu'il étoit un Arien dangereux, et qu'il y alloit du salut de beaucoup de monde de le faire connoître pour ce qu'il étoit. Il y avoit plus de preuves qu'il ne falloit, que c'étoit un Arien declaré. ' Il avoit été ordonné Prêtre dans la secte même d'Arius à Alexandrie sous le fameux Gregoire usurpateur du siege du grand Athanase ; ' et il y a toute aparence que c'est ce même Auxence que le Concile de Paris en 361, excommunia avec Ursace, Valens, et Caïus, à la priere des Evêques d'Orient. ' Ce qui le fait croire, c'est que S. Hilaire compte Auxence avec ces mêmes insignes Ariens, qu'il lui associe, pour autant de successeurs d'Arius.

num. 8.

fr. 11. n. 4.

in Aux. n. 5.

in Ps. p. 1-596. adm. n. 2.

12°. ' Enfin nous avons de S. Hilaire un commentaire sur les Pseaumes, ' que l'on regarde comme l'un des derniers fruits de ses veilles. Il est au moins certain qu'il fut composé après ses livres de la Trinité, ' qu'il indique en écrivant sur le Pseaume 67, où il touche les heresies d'Ebion, de Photin, d'Arius et de Sabellius. ' On croit même trouver dans l'ouvrage de quoi prouver que S. Hilaire ne le fit qu'après son retour de Milan en 364. ' On donne aussi d'assez bonnes preuves pour nous persuader, qu'il aura d'abord prononcé ce commentaire devant son peuple en forme d'homélies ; après quoi il le rédigea en la forme que nous l'avons en y faisant quelques changemens.

in Ps. 67. n. 13. adm. ibid. num. 22. 23.

in Ps. p. 1-596. ' Nous n'avons aujourd'hui dans ce commentaire que les

explications de 79 Pseaumes : des 1, 2, 9, 13, 14, depuis le 51e jusqu'au 69e, du 91e, et depuis le 118 jusqu'au dernier. S. Jerôme, qui parle souvent de cet ouvrage, et qui l'avoit à lui, dit qu'il consistoit, selon ce qu'il en avoit dans son recueil, en un commentaire sur les mêmes Pseaumes que nous venons de marquer, hors les 9, 13, 14, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, et 91. Cassiodore ne reconnoit pareillement de S. Hilaire que des explications de quelques Pseaumes. IV. SIECLE. Hier. Vir. ill. ibid. | ep. 4. p. 6. Casd. inst. c. 4. p. 541. 2.

Mais cela n'empêche pas que l'on ne croïe que notre Saint a commenté tout le Pseautier. C'est ce qui paroit tant par les commentaires sur plusieurs Pseaumes que nous avons, et qui manquoient à S. Jerôme, que par plusieurs auteurs, dont S. Hilaire fait lui-même mention en divers endroits de ses écrits. Aussi Fortunat Auteur de la vie de ce Saint dit-il en parlant de cet ouvrage, que c'étoit une explication complete de tous les Pseaumes : *librum Psalmorum*, ou *Scripta Davidici carminis sermone cothurnato per singula reseravit.* S. Jerôme même, qui depuis qu'il avoit fini son traité des Ecrivains Ecclésiastiques, avoit peut-être recouvré ce qui lui manquoit de ce commentaire, reconnut dans la suite qu'il étoit entier. C'est dans sa letre 74e à S. Augustin, où faisant l'énumération de ceux qui ont écrit sur les Pseaumes, et ne prétendant parler que de ceux qui ont expliqué tout le Pseautier, *sed nunc de integro psalmorum corpore dicimus*, met expressément S. Hilaire de ce nombre, *apud Latinos autem Hilarius Pictaviensis.* Hil. in Ps. adm. n. 4. 5. num. 7. Hier. ep. 7. p. 627.

On ne peut donc raisonnablement douter que S. Hilaire n'ait commenté tous les Pseaumes. C'est ce que supose assez manifestement la préface qu'il met à la tête de son ouvrage. Il n'y a qu'à la lire avec atention pour en convenir de bonne foi. En effet après qu'il y a éclairci en peu de mots les principales difficultés qui regardent les Pseaumes en général, il dit sans user de restriction qu'il va les expliquer eux-mêmes. Cependant nous n'avons point ces commentaires entiers, comme l'on vient de voir. Il nous en manque plusieurs traités, qui sont ou perdus, ou cachés dans les bibliotheques. Peut-être en sortiront-ils peu à peu. Le dernier Editeur de S. Hilaire en a encore recouvré deux, et le commencement d'un troisiéme, qui n'avoient pas encore paru. C'est l'explication des Pseaumes 9e, 91e, et des premiers versets du 13e. Hil. in Ps. pr. n. 23.

S. Hilaire dans sa préface ne reconnoît point tous les Pseaumes pour être de David. Il atribuë ceux qui portent un autre num. 1. 2.

IV SIECLE.

nom dans le titre, aux Prophétes qui y sont nommés. C'est pourquoi il ne voudroit pas que l'on dit, les Pseaumes de David, mais le livre des Pseaumes conformément au titre que
num. 3. 4. lui donnent les Actes des Apôtres. ' Il prétend sur une ancienne tradition qu'il dit dans la suite être venuë d'Esdras, que les Pseaumes qui sont sans nom d'Auteur, apartiennent au Pro-
num. 2. phéte qui est nommé à la tête de celui qui précede. ' Il remarque cependant que ceux qui portent dans quelques exemplaires les noms de Jérémie, d'Aggée et de Zacharie, ne sont point de ces Prophétes. La raison qu'il en donne, est qu'ils ne portent point ces noms dans les meilleurs exemplaires de la version des Septante, qu'il regarde comme authentique, ni dans quelques autres exemplaires grecs et latins.

num. 5. 6. 'Il soûtient que tout ce que contiennent les Pseaumes, regarde la nouvelle alliance ; qu'il n'y faut chercher que J. C. ses mysteres et son Eglise ; qu'on ne peut en avoir l'intelligence qu'en l'entendant de cette sorte ; et que c'est pour cela que
num. 12. les Pseaumes sont un livre scellé par les gens charnels. ' Il fait mention de la coutume qu'observoient les fideles de ne point jeûner ni se prosterner dans la priere les jours de Dimanche.

num. 8. 'Il marque croire sur la tradition que ce fut Esdras qui recueillit en un volume les Pseaumes auparavant épars. Mais il soûtient que ce fut les Septante qui les mirent dans l'ordre qu'ils ont, et qui les diviserent comme nous les avons aujourd'hui.

in Ps. 1. n. 6. 'Sur le second verset du premier Pseaume, il observe que le Prophéte exige autre chose que la crainte pour l'observance de la loi de Dieu. C'est pourquoi, dit-il, heureux est l'homme
num. 7. qui y demeure ataché non par crainte, mais par amour. 'Il y explique admirablement de quelle maniere on peut méditer jour et nuit cette sainte Loi, et prier sans cesse suivant le précepte de S. Paul. On s'acquite de ses devoirs, dit-il, si le jour et la nuit on se conduit conformément à cette loi, et que l'on ne fasse rien que d'agréable à Dieu, et qui tende à sa gloire.

in Ps. 2. n. 23. 'En commentant le second Pseaume, il parle avec beaucoup d'éloge et du savoir des Septante, et de leur version gréque de l'Ecriture. Il dit qu'ils étoient les dépositaires des mysteres les plus secrets de la Loi, et que ce dépôt étoit passé de
num. 16. main en main depuis Moyse jusqu'à eux. ' Dans la suite du

commentaire

commentaire il établit fort bien la liberté de l'homme, et rejete toute prémotion nécessitante. [num. 25.] Il y parle des deux natures en J. C. presque comme l'on a fait depuis l'hérésie qui les a confondues. [num. 48.] Sur la fin il enseigne clairement qu'aussi-tôt après la mort les méchans sont précipités dans l'enfer, et les justes conduits par les Anges dans le séjour des bienheureux. *Nihil illic dilationis aut moræ est.*

[in Ps. 9. n. 1. 4.] Le traité sur le neuviéme Pseaume ne contient, tel que nous l'avons, que l'explication du titre seul. On y trouve à la fin de quoi justifier ce que nous avons avancé, savoir que S. Hilaire avoit d'abord prononcé ces traités devant son peuple, avant que de leur donner la forme de commentaire. [in Ps. 13. n. 6.] La même preuve se rencontre à la fin du treiziéme Pseaume.

[num. 1.] Saint Hilaire l'expliquant y montre d'abord avec quel respect on doit ou traiter, ou entendre la parole de Dieu. [num. 3-5.] Il y parle ensuite de la chûte du genre humain, des péchés qu'elle a atirés après elle, et de la nécessité où il étoit d'un souverain Médecin. « Ni Moyse, dit il, ni Elie, ni les autres Prophétes « ne l'avoient pû donner. Toutes les œuvres de la loi étoient « trop impuissantes pour guérir de si grands maux. Il falloit un « Médecin qui par un seul et même remede pût guérir un si « grand nombre de diverses maladies dont tout le monde est « infecté. »

[in Ps. 14. n. 4.] Sur le quatorziéme Pseaume il enseigne que hors de l'Eglise il n'y a point de ciel à esperer, [num. 8.] et que les meilleures actions sans la foi ne rendent point saints ceux qui les font. [num. 10.] Il y parle du mensonge officieux comme utile en certaines ocasions, par exemple, pour tromper un malade que l'on ne peut guérir autrement; [not. ibid.] mais il est à croire que S. Hilaire avoit pris ce sentiment d'Origene, comme on l'a marqué à la marge dans l'une des premieres éditions de ses ouvrages. [num. 15.] Dans la suite il condamne fortement l'usure comme tout-à-fait indigne d'un Chrétien. Ce qu'il dit à ce sujet, est très-pathétique.

[in Ps. 51. n. 23.] Sur le 51e Pseaume il enseigne que quelques bonnes œuvres qu'on puisse avoir faites, et quelque sainteté qu'on ait acquise, on a toûjours besoin de la misericorde de Dieu, qui est un plus grand mérite que tout le reste.

[in Ps. 52. n. 12.] En expliquant le Pseaume suivant, il parle du renoncement de S. Pierre, comme ne lui aïant pas fait perdre la foi et la résolution de confesser Jésus-Christ jusqu'à l'effusion de son sang. [num. 13.] Au verset troisiéme de ce Pseaume il fait une sortie

IV SIECLE.

sur ces Pasteurs qui mangent le peuple de Dieu, comme porte ce verset; « qui selon l'expression de l'Apôtre, font leur « Dieu de leur ventre; qui convertissent leur ministere en un « négoce honteux; qui s'enrichissent des offrandes et des dons « du peuple; qui se font faire des festins somptueux sous pré- « texte de religion, qui remplissent leurs caves et leurs greniers « de ce que la piété des fideles leur fait offrir, sans qu'ils en « aïent besoin, et qui devroit servir, suivant l'institution des Apô- « tres, à la nourriture journaliere de ceux qui renoncent au mon- « de, ou qui sont dans l'indigence. »

1. n. 7. 8. 'En expliquant le Pseaume 118e, il dit que tout ce monde est rempli d'Anges, et qu'il n'est rien à quoi leur ministere ne s'étende. Qu'ils sont témoins non seulement de toutes nos actions, mais aussi de nos plus secretes pensées. De-là il tire cette belle reflexion morale, qui si l'on craint de faire le mal, lorsqu'on a quelqu'un pour témoin de son action, l'on doit à plus forte raison craindre de commettre le moindre péché sous les yeux de ces bienheureux Esprits à qui rien n'échape.

Nous passerions les bornes que nous nous sommes prescrites, si nous poussions plus loin ces extraits. En voilà assez pour faire juger du merite de l'ouvrage. Il est parsemé de mille autres traits sur le dogme, la morale et la discipline, semblables à ceux que nous venons de raporter, et touchés avec une lumiere qui éclaire l'esprit, une pieté qui embrase le cœur, une onction qui inspire du goût et de l'amour pour les verités qui y sont énoncées.

Aug. in Jul. l. 2. n. 26. 28. 'Les Peres Latins ont fait beaucoup de cas de ce commentaire de S. Hilaire. S. Augustin en a emploïé plusieurs passages contre les Pélagiens. De même,

flier. ep. crit, p. 712. quoique S. Jerôme paroisse y reprendre quelques fautes, il ne laisse pas d'en parler

in Mich. l. 2. pr. p. 1526 | ep. 74. p. 627 | apo. l. 1. p. 351. avec éloge en plusieurs endroits. 'Il est vrai qu'il reconnoît que S. Hilaire s'y est beaucoup servi d'Origene, et qu'il en a pris quantité de choses, ce qu'il dit aller à près de quarante mille versets, tant pour ce commentaire sur les Pseaumes, que

ep. 33. p. 231. pour celui qu'il composa aussi sur Job. 'Mais il avoüe lui-même en même tems que S. Hilaire s'est tellement servi des écrits d'Origene pour composer ceux-là, que sans s'assujetir servilement à la letre, comme feroient des ignorans, il s'est rendu maître de son Auteur, et en a pris ce qu'il a jugé à propos en l'acommodant au génie de la langue en laquelle il écrivit : *sed quasi captivos sensus in suam linguam victoris jure*

transposuit. [a] Et ailleurs S. Jerôme louë ces endroits que S. Hilaire a fait passer des écrits d'Origene dans les siens, comme traduits non avec la contrainte d'un interprete, mais avec la liberté d'un Auteur qui compose de son propre fonds. [b] En un mot S. Hilaire imita de telle sorte Origene dans son commentaire sur les Pseaumes, que de l'aveu même de S. Jerôme il y ajouta diverses choses de sa propre invention. [c] C'est de quoi le dernier Editeur de S. Hilaire donne des preuves plus que suffisantes.

IV SIECLE

[a] ep. 41. p. 340.

Vir. ill. ibid.

Hil. in Ps. adm. num. 14. 16.

[d] Les critiques observent que parmi les sermons imprimés plusieurs fois sous le nom de Zenon de Verone, il s'en trouve quelques-uns qui apartiennent à S. Hilaire. [e] Sixte de Sienne en particulier assure que ceux qui sont sur les Pseaumes depuis le 126e jusqu'au 130 inclusivement, ont été pris de mot à mot du commentaire des Pseaumes de ce Pere.

in Ps. 411. 414 | Till. Emp. t. 3. p. 429. 696.

Six. bib. l. 4. p. 333.

§. III.

SES ECRITS PERDUS.

CE que nous venons de dire des ouvrages qui nous restent de S. Hilaire, joint à l'édification et au fruit qu'en tire tous les jours l'Eglise, doit nous faire beaucoup regreter la perte de ceux qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Voici le dénombrement de ceux qui ont été connus des anciens, et dont le malheur des tems nous a privés.

1°. [a] S. Jerôme en plus d'un endroit fait mention d'un opuscule que S. Hilaire composa contre un médecin nommé Dioscore, et dans lequel il montroit quelle étoit son érudition, *quid in literis posset ostendit*. Dans les éditions des œuvres de notre Saint cet écrit se trouve intitulé, contre le Préfet Saluste, et contre Dioscore médecin. [b] C'est ce qui a fait croire à Baronius que ce livre étoit écrit contre les violences de Saluste préfet des Gaules sous l'Empire de Julien l'Apostat, et que Dioscore étoit son Vicaire ou Lieutenant de la Préfecture. [c] Mais comme Théodoret témoigne que Saluste persuada à cet Empereur de faire cesser la persécution contre les Chrétiens, [d] il est à croire qu'il étoit ennemi de la cruauté, et que S. Hilaire s'adressa à lui pour se plaindre de Dioscore, qui peut-être exécutoit avec trop de rigueur les ordres du Prince. Ainsi cet ouvrage n'étoit pas intitulé contre Saluste, mais à Saluste contre Dioscore, comme porte un très-ancien manuscrit de

[a] Hier. Vir. ill. c. 100 | ep. 83. p. 657.

[b] Bar. an. 362. n. 287.

[c] Thdrt. l. 3. c. 11. p. 133.

[d] Hil. pr. n. 19.

IV SIECLE.

Corbie, sur lequel Dom Martianay a donné le traité des Ecrivains Ecclésiastiques par S. Jerôme ; ' et cette leçon a été retenuë dans les éditions qui en ont paru dans la suite. [a] S. Hilaire le composa, lorsque Julien avoit été déjà déclaré Auguste : ce que M. l'Abbé Fleury raporte en l'an 362, ajoûtant que cet écrit étoit aparemment pour la défense de la religion Chrétienne.

Hier. Vir. ill. ibid. not. p. 188.

[a] Fleu. H. E. t. 4. p. 71.

Hier. Vir. ill. ibid. in ep. Gal. l. 2. pr.

2°. ' Saint Jerôme nous aprend encore que S. Hilaire avoit laissé de sa façon un recueil entier d'hymnes, ' dans l'une desquelles il traitoit d'indociles les Gaulois ses compatriotes.

Isid. off. l. 1. c. 6.

' Notre Saint passe véritablement pour le premier entre les Latins, qui ait exercé sa plume à cette sorte de poësie Chrétienne.

Hil. pr. n. 20.

' Nous aprenons du treiziéme Canon du IV Concile de Tolede tenu en 633, que lui et S. Ambroise en avoient composé plusieurs pieces à l'honneur de Dieu et sur les triomphes des Apôtres et des Martyrs.

num. 21.

' Il est même probable que l'on en emploïoit quelques-unes dans l'office de l'Église.

Lip. bib. t. 2. th. p. 51.

' C'est aparemment sur ces principes qu'en 1480 on imprima à Paris avec un commentaire un recueil d'hymnes sous le nom de S. Hilaire, qui fut réimprimé à Rouen en 1505. Mais on est persuadé aujourd'hui que ce recueil n'est point, et ne contient peut-être rien qui apartienne à notre S. Evêque. Il faut porter le même jugement des cinq hymnes, qui se trouvent sous son nom à la fin du Pseautier de Thomasius et parmi les collections de Barthius.

Boll. 13. Jan. p. 788.

' Toutefois quelques Ecrivains n'ont pas laissé de croire que l'hymne de S. Jean qui commence par ce vers : *Ut queant laxis, etc,* et celle de la Passion : *Pange lingua gloriosi prœlium certaminis,* sont de la façon de S. Hilaire. Mais nous ferons voir en son lieu que la derniere apartient à Mamert Claudien Prêtre de l'Eglise de Vienne.

Mab. lit. l. 3. c. 4. p. 341.

' Alcuin et plusieurs autres qui l'ont suivi en cela, prétendent que S. Hilaire est encore Auteur de l'hymne *Gloria in excelsis,* que nous chantons à la messe.

Till. H. E. t. 8. p. 467.

' Mais on ne voit point sur quoi Alcuin apuïe cette opinion. Il semble même que cette hymne est plus ancienne que S. Hilaire, puisqu'elle se trouve dans les Constitutions Apostoliques. Elle est aussi dans le livre de la Virginité atribué à S. Athanase.

Ann. ben. t. 4. app. p. 688.

' Abbon Abbé de Fleuri à la fin du X siecle dans ses reponses à quelques questions de certains Moines d'Angleterre, atribuë encore à S. Hilaire le célebre cantique, *T'e Deum laudamus.*

Till. ibid. t. 13. p. 963.

' Mais on le donne à tant d'autres anciens Auteurs, qu'il est difficile de

savoir de qui il est précisément. De sorte que nous sommes obligés d'avoüer que de toutes les hymnes que S. Hilaire a pu composer, nous ne sommes point assurés d'en avoir d'autre que celle qu'il adressa à sa fille, et dont nous avons déja parlé.

3° ' S. Jerôme continuant le catalogue des ouvrages de S. Hilaire, nomme encore un livre des Mysteres, qui paroît par-là avoir été un écrit d'importance. ' Mais il ne nous en reste plus que ce titre. On peut néanmoins croire que l'ouvrage aura été inseré, ou en tout ou en partie, dans les offices de l'Eglise. Il sera ensuite arrivé que par les divers changemens qu'on y a faits, le nom de Saint Hilaire aura disparu. Presque la même chose est arrivée au Sacramentaire de Saint Gregoire, qui pour avoir été acommodé à l'usage propre de chaque Eglise, se trouve à peine retenir le nom de son Auteur dans quelques exemplaires.

Hier. Vir. ill. ibid.

Hil. pr. n. 23.

4°. ' Nous aprenons encore de S. Jerôme qu'il y avoit des letres de S. Hilaire à diverses personnes. ' Il paroît en effet par quelques endroits de S. Hilaire même, qu'il en avoit écrit plusieurs ; et le personnage qu'il a fait pendant plus de dix ans dans l'Eglise ne permet pas d'en douter. ' S. Severe Sulpice fait mention de ces letres de S. Hilaire, et dit que le Saint y raportoit la chûte d'Osius alors âgé de plus de cent ans. La maniere dont en parle cet Historien, feroit juger qu'il y en avoit un recueil. Il ne nous reste cependant que celle à sa fille Abra. L'on voit à Rome dans la bibliotheque de M. le Cardinal Ottoboni un manuscrit qui pourroit tromper par son aparence ceux qui desireroient recouvrer ce précieux monument de S. Hilaire. Il porte en tête ce titre spécieux, le même que l'on trouve dans Saint Jerôme : *Epistolæ S. Hilarii ad diversos*. Mais ce manuscrit sous un si beau dehors ne contient que la letre à Abra, et quelques autres pieces de peu d'autorité.

Hier. ibid.

Hil. de Syn. n. 1.

Sul. hist. l. 2. n. 56. p. 398.

5° Un des plus célebres, comme peut-être un des plus considerables écrits de S. Hilaire, entre ceux que nous avons perdus, ' sont les traités sur Job. C'est ainsi que S. Jerôme nomme cet ouvrage dans son catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques, où il dit que S. Hilaire les avoit traduits du grec d'Origene, dont il avoit pris le sens, sans se laisser asservir par la letre. Ailleurs il donne à cet ouvrage le titre d'homelies ; ' et c'est sous ce nom que S. Augustin le cite contre Julien le Pé-

Hier. ibid | apo. l. 1. p. 331 | ep. 36. p. 276.

Aug. in Jul. l. 2. n. 27.

IV SIECLE.

lagien. Ce dernier Pere en cet endroit, [a] et dans le 62[e] chapitre de son livre de la nature et de la grace, nous a conservé deux passages de ces homelies, [b] que l'on a eu soin de raporter à la fin de la nouvelle édition de S. Hilaire après les autres fragmens. S. Hilaire dans le premier de ces passages établit clairement le peché originel et ses suites, et releve la bonté ineffable de Dieu d'avoir avantageusement réparé les pertes que nous avons faites en Adam, et de faire tourner par sa misericorde la malice même du Diable à notre sanctification.

[a] de nat. et gr. n. 72.

[b] Hil. fr. p. 1365. 1366.

Casd. inst. c. 6. p. 543. 1.

' Cassiodore parle d'un livre anonyme sur Job, qu'il jugeoit par le style pouvoir être de S. Hilaire, et dont il recommande la lecture à ses Moines. On ne sait point d'ailleurs ce que pouvoit être cet écrit. ' Dom Mabillon dans le cours de son voïage d'Italie trouva à Polironne ou San-Benedetto abbaïe de Bénédictins près de Mantouë, un manuscrit qui contient trois homelies sur Job, tirées d'Origene avec une préface. Il y est marqué que ces livres ont été traduits par l'Evêque Hilaire. Mais Dom Mabillon ne juge pas que ce soit là son style ; et il assûre que l'on n'y trouve point le passage cité par S. Augustin. ' M. Huet, au raport de Dom Coutant, témoigne même que cet Auteur rejete le terme de consubstantiel, et donne de grands éloges à S. Lucien dont les premiers Ariens se disoient les disciples : ce qui est fort oposé et à la foi et à la doctrine de S. Hilaire.

Mab. it. ital. p. 208.

Hil. pr. n. 25.

Vit. n. 44.

' Quelques Savans croïent que ce fut pendant son exil que ce Pere travailla à son commentaire sur Job. La raison qu'ils en donnent est qu'entre tous les livres de l'Ecriture sainte, il n'en est point dont la méditation soit plus utile et plus propre à inspirer du courage, et à soûtenir la constance au milieu des peines inséparables de l'exil. Mais peut-être S. Hilaire eut-il assez d'ocupation du traité des Synodes et des livres de la Trinité qu'il composa pendant ce tems-là ; sans parler des letres qu'il fut obligé d'écrire, et des autres distractions que lui atirerent et le Concile de Seleucie et les besoins des Eglises du païs. D'ailleurs le titre d'homelies que S. Jerôme et S. Augustin donnent à ce commentaire, fait tout naturellement naitre l'idée que c'étoit un recueil des instructions que S. Hilaire avoit faites à son peuple, à mesure qu'on lui lisoit le livre de Job, suivant l'usage de ces premiers siecles.

Hier. apo. l. 1. p. 351 | ep. 33. 41. p. 251. 346.

' Ce que S. Jerôme a pensé du commentaire de S. Hilaire sur les Pseaumes, par raport à l'usage qu'il y avoit fait des

écrits d'Origene, il l'a pensé aussi de ses Homelies sur Job. Ainsi l'on doit juger de ce dernier ouvrage par l'idée que nous avons donnée de l'autre. ' Au reste quelque chose que S. Hilaire prit d'Origene, il eut soin de n'en prendre que ce qui étoit utile et irreprehensible. C'est ainsi qu'Eusebe de Verceil et S. Jerôme même qui le raporte, en userent : *Uterque nostrîm,* dit ce Pere, *noxia quæque detruncans, utilia transtulit.* Il semble néanmoins que S. Hilaire en particulier avoit traduit quelques homelies sous le nom même d'Origene ; ' puisqu'il l'avoit fait de maniere que le bien et le mal qui s'y trouvoit, ne pouvoit être atribué au Traducteur , mais à l'Auteur original. ' De-là on conjecture que l'une des causes pour lesquelles nous avons perdu tant d'ouvrages de S. Hilaire, est qu'en son siecle et les suivans on étoit persuadé qu'il avoit traduit et imité dans ses écrits beaucoup d'endroits d'Origene, dont le nom étoit alors odieux.

ep. 36. p. 276 | ep. 39. p. 337.

Ruf. l. 3. p. 237.

Hil. pr. n. 29.

6°. ' S. Jerôme marque aussi un ouvrage sur le Cantique des Cantiques, qu'il n'avoit pas vû à la vérité , mais que quelques-uns atribuoient à S. Hilaire. C'est-là tout ce que l'on nous en aprend ; et peut-être ne devons-nous pas nous atendre à en savoir davantage. Après tout il y a quelque difficulté à croire que ' S. Hilaire qui n'a pas voulu expliquer l'Oraison Dominicale, parce qu'il savoit que Tertullien et S. Cyprien l'avoient fait avant lui, ait entrepris d'écrire sur le Cantique des Cantiques, ' que S. Retice d'Autun avoit commenté en notre langue quelques années auparavant.

Hier. Vir. ill. ibid.

Hil. in Matt. c. 5. num. 1.

Hier. ibid. c. 82.

7°. ' Le même S. Jerôme citant les Peres tant Grecs que Latins qui avoient avantageusement parlé du nombre impair , nomme entre autres S. Cyprien et S. Hilaire. Puis il ajoûte , comme le portent les anciennes éditions de ses œuvres , que S. Hilaire a fait voir dans son livre à Fortunat quelle estime il faisoit du nombre de Sept : ce qui se trouve dans le livre de l'exhortation au martyre par S. Cyprien, chapitre 11. C'est sur cette autorité que Marianus Victorius atribuë à S. Hilaire cette exhortation au martyre. De-là naissent naturellement deux questions : la premiere , savoir si ce traité qui a toûjours porté le nom de S. Cyprien, doit être atribué à S. Hilaire , comme le prétend Victorius l'un de ses Editeurs ? la seconde , savoir si S. Hilaire n'a pas aussi écrit sur le nombre impair ?

ep. 30 p. 241 | Hil. pr. n. 26 | Till. ibid. t. 4. p. 639.

' Quant à la premiere question, elle ne souffre plus de difficulté, dit le dernier Editeur de S. Cyprien, depuis l'éclair-

Cyp. not. p. 592.

IV SIÈCLE.

cissement qu'en ont donné Dom Coutant et Dom Martianay.

Hil. ibid. | Hier. ibid. not.

' En effet ces deux Editeurs l'un de S. Hilaire, l'autre de S. Jerôme, ont fait voir que Marianus Victorius avoit été trompé par une leçon corrompuë ; puisque tous les anciens manuscrits que l'on a consultés pour la nouvelle édition de ce dernier Pere, portent, *quorum Cyprianus,* au lieu de, *quorum Hilarius,* comme on lit dans les anciens imprimés. ' D'ailleurs il est impossible, remarque M. de Tillemont, d'avoir lû le traité dont il s'agit ici, sans reconnoître que le style, l'air et les pensées sont entierement de S. Cyprien ; et ni Bellarmin ni Rivet ne disent pas même que ce livre lui soit contesté.

Till. ibid.

A l'égard de l'autre question, savoir si S. Hilaire n'a pas aussi écrit sur le nombre impair ? ' C'est de quoi S. Jerôme ne laisse aucun lieu de douter. Il le nomme expressément entre les Grecs et les Latins, qu'il assure avoir écrit sur ce sujet. Mais nous manquons de preuves, pour assurer que S. Hilaire ait composé là-dessus quelque traité particulier. Peut-être S. Jerôme en parlant ainsi de S. Hilaire, n'a-t'il eu en vûë ' que ce qu'il avoit lû de lui touchant le nombre de sept dans son explication du Pseaume 118. S. Hilaire y releve beaucoup ce nombre, et donne diverses raisons pour le regarder comme un nombre sacré.

Hier. ep. 30. p. 24.

Hil. in Ps. 118. §. 21. n. 5.

8°. ' Hariulfe Moine de S. Riquier dans le Ponthieu, Auteur du XI siecle, témoigne que depuis plus de deux cens ans l'on conservoit dans la bibliotheque de son monastere les questions de S. Hilaire sur le Pentateuque, avec celles de S. Cyprien, de S. Jerôme, de S. Augustin, et de S. Avite sur les mêmes livres. Comme cet Ecrivain dans le même article et immédiatement auparavant nomme les livres de la Trinité de notre S. Docteur, il ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne désigne S. Hilaire de Poitiers plûtôt que tout autre. Au reste l'on ignore absolument quel pouvoit être cet ouvrage ; et S. Jerôme ne l'a point connu.

Spic. t. 4. p. 483.

9°. ' Le douziéme canon du II Concile de Seville fait mention de l'explication d'une des Epîtres de S. Paul à Timothée, faite par S. Hilaire. On y en a même inseré un passage que l'on trouve à la fin des œuvres de ce Pere entre ses autres fragmens. Cela feroit croire que S. Hilaire auroit écrit sur les Epîtres de S. Paul, au moins sur une des deux à Timothée. Mais l'on n'en a point d'autres preuves ; et S. Jerôme n'en parle nulle part.

Hil. pr. n. 27.

10°. Trithéme, qui est néanmoins un Ecrivain trop moderne pour faire quelque autorité de poids en des choses aussi éloignées de son siecle, sur-tout lorsqu'il ne parle point d'après les anciens, ' atribuë encore à S. Hilaire un livre sur les hérésies. D'abord on pourroit croire que par ce dernier ouvrage il entend les livres de la Trinité, ou l'écrit contre Ursace et Valens, ou même celui contre Auxence de Milan, qui est aussi intitulé contre les Ariens, ou enfin le traité des Synodes. Mais Trithéme éloigne lui-même cette idée, puisqu'il spécifie tous ces ouvrages dans le catalogue qu'il fait de ceux de S. Hilaire. Tout ce qui paroît avoir trompé cet Ecrivain, c'est que les livres de la Trinité ont porté dans quelques manuscrits, comme nous l'avons déja remarqué, cet autre titre, contre toutes les hérésies. De sorte que Trithéme, n'y regardant pas autrement de trop près, aura divisé cet ouvrage en deux à cause de ses deux différens titres. La même chose lui est arrivée à l'égard de l'écrit contre Auxence, dont il en a fait deux, l'un contre Auxence, l'autre contre les Ariens. Pour ce qui est du livre de Chroniques qu'il donne à S. Hilaire, on n'en trouve nul vestige dans toute l'antiquité. IV SIECLE. Trith. script. eccl. c. 70.

'L'on ne sauroit dire précisément de quel ouvrage perdu de S. Hilaire a été pris ce beau passage qu'en raporte le IV Concile de Tolede. C'est une explication de ces paroles de l'Evangile : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*. « Qu'est-ce, dit S. Hilaire, que Dieu desire davantage, « sinon que J.-C. qui est le pain de vie, le pain qui est descendu « du ciel, demeure tous les jours en nous ? Ainsi comme cette « priere est pour chaque jour, on prie pour obtenir ce pain « aussi chaque jour. » Hil. fr. p. 1368.

§. IV.
SES ECRITS SUPOSÉS.

ON est si convaincu depuis long-tems que les ouvrages dont il est ici question, n'apartiennent point à S. Hilaire, qu'il seroit presque inutile d'en parler. De peur néanmoins qu'il ne parût manquer quelque chose à son histoire, nous en allons faire l'énumeration, sans nous y arrêter beaucoup.

1°. ' Louis le Mire dans l'édition de S. Hilaire qu'il publia en 1544, y inséra sous son nom un poëme sur la Génese qu'il avoit tiré de la bibliotheque de S. Victor. Depuis il a été imprimé plusieurs fois encore sous le nom du même Pere. Mais Hil. app. p. 1369. 1374 | Riv. crit. l. 3. c. 12. p. 301. 1.

IV SIECLE.

on a peine à comprendre comment on a atribué une piece à S. Hilaire de Poitiers, à la tête de laquelle on voïoit paroître le nom du Pape S. Léon à qui elle est adressée. C'est ce qui l'a fait donner à S. Hilaire d'Arles. Si c'est avec plus d'aparence, ce n'est peut-être pas avec plus de verité. Nous en parlerons plus amplement en faisant son histoire.

Flor. bib. p. 198. 210.

2°. ' En 1605, le P. du Bosc Célestin publia encore sous le nom de S. Hilaire un poëme sur le martyre des Maccabées. Il est vrai qu'il marque avoir douté si cette piece apartient à S. Hilaire de Poitiers plûtôt qu'à S. Hilaire d'Arles, quoiqu'il leve aussi-tôt son doute en déclarant que le style aproche plus de celui du premier. Il en juge par sa conformité avec le style du poëme précédent sur la Génese, ce qui ne prouve rien. Aussi convient-on que ni l'un ni l'autre de ces poëmes n'est de notre S. Docteur.

Hil. ibid. p. 1373-1376 | Antid. p. 83. 2. | Riv. ibid. p. 297. 1.

3°. ' On porte le même jugement des petits traités qui ont paru sous son nom avec les titres de l'unité et de l'essence du Pere et du Fils. Dès 1535 qu'on mit le premier sous la presse, on s'aperçut que ce n'étoit qu'une rapsodie formée de divers endroits du second, et particulierement du neuviéme livre de la Trinité, avec une addition tirée d'ailleurs sur les divers noms de J.-C. Le traité de l'essence contre les hérétiques n'est non plus qu'un tissu assez mal assorti de divers endroits des douze livres de la Trinité.

Hil. ibid. p. 1377. 1380.

4°. ' On donna aussi en 1578 sous le nom de S. Hilaire un fragment de sermon, comme l'on croïoit, dont on avoit fait des leçons pour la fête de la Trinité. Leunclavius l'avoit trouvé en grec sous le nom du S. Evêque. Mais on a reconnu depuis que ce n'est autre chose que ce qu'on nomme la foi d'Alcuin. Dès le IX siecle Enée de Paris l'avoit citée sous ce titre en la donnant à son véritable Auteur.

Riv. ibid.

5°. ' Enfin l'on a cru pendant quelque tems que les deux letres qui portent le nom d'Hilaire, et qui sont adressées à S. Augustin, étoient de S. Hilaire de Poitiers. L'erreur étoit assez grossiere pour se faire sentir par elle-même. En effet ces letres portent avec elles toutes les marques nécessaires, pour y reconnoître un Auteur qui n'est venu que long-tems après lui. Elles sont adressées à S. Augustin, qui ne commença à fleurir qu'à la fin du IV siecle; et il y est parlé des suites de l'hérésie de Pélage qui ne fut connuë qu'au siecle suivant.

§. V.

SA MANIERE D'ECRIRE, SON ERUDITION ET SA DOCTRINE.

APRÈS ce que nous avons déjà dit des ouvrages qui nous restent de S. Hilaire, et les extraits que nous en avons donnés, l'on seroit en état de juger de sa maniere d'écrire. En parlant de son commentaire sur S. Matthieu, nous avons observé que le style en est serré, concis, nerveux, et que l'Auteur y a trouvé le secret d'y dire beaucoup de choses en peu de mots. Tels sont, ou peu s'en faut, les caracteres du style qu'il a emploïé dans ses autres écrits. Seulement il est un peu plus diffus dans son commentaire sur les Pseaumes. Le grand usage qu'il a fait d'Origene pour composer cet ouvrage en est peut-être la cause. Peut-être aussi S. Hilaire en aura-t'il usé de la sorte pour se rendre plus intelligible à son peuple, devant qui il y a toute aparence qu'il prononça ces explications des Pseaumes, avant que de leur donner la forme de commentaire.

En général les expressions de S. Hilaire sont nobles, énergiques, convenables à son sujet, quoiqu'elles ne soient pas toûjours bien latines. Il y a beaucoup de justesse dans ses pensées, de force dans ses raisonnemens; et le tour ingénieux dont il les acompagne, leur donne un nouveau prix. Ses descriptions sont vives et pathétiques, ses instructions lumineuses et pleines d'onction, sa critique sévere, mais juste et bien soûtenuë, ses figures fréquentes et pour l'ordinaire placées à propos. En un mot son éloquence est telle qu'elle frappe, qu'elle étonne, qu'elle abbat, qu'elle instruit, qu'elle presse; et il est difficile que l'esprit et le cœur ne se laissent entraîner par sa force et sa rapidité. 'C'est ce qui a fait dire à S. Jerôme que S. Hilaire étoit non seulement très-éloquent, et l'homme le plus disert de son siecle, mais qu'il étoit même un torrent de l'éloquence latine, *latinæ eloquentiæ Rhodanus,* et que par sa rapidité il s'étoit rendu célebre dans tous les païs, où le nom Romain étoit connu. 'C'est pour cela encore qu'il renvoïe aux écrits de S. Hilaire les personnes qui recherchent un fleuve d'éloquence, et qui aiment le bel ordre et l'arrangement dans le discours. A cette ocasion il ne fait pas difficulté de mettre de niveau les écrits de notre Saint avec ceux des plus célebres

Hier. ap. l. 2. p. 415 | ep. crit. p. 712 | in Gal. pr. 2. p. 255.

in Is. pr. 8. p. 207.

IV SIECLE.

Orateurs du Paganisme, et des plus éloquens Peres de l'Eglise. 'Rufin n'en fait pas moins de cas pour la noblesse et les grandes beautés du style.

Ruf. l. 1. c. 31. p. 249.

Sid. l. 4. ep. 3. p. 90.

'Entre tous ces traits d'éloquence, S. Sidoine découvroit une élevation merveilleuse, qu'il marque comme un caractere propre à l'éloquence de S. Hilaire. En effet l'élevation de style lui est si naturelle, que c'est ce qui peut contribuer à le rendre moins clair.' Car bien que S. Jerôme reconnoisse qu'il a imité le style de Quintilien, il avoüe néanmoins ailleurs qu'il est un peu enflé, et que les longues periodes qu'il y mêle selon le génie Gaulois avec les beautés de la Gréce, embarassent son discours, et le rendent moins intelligible à ceux qui n'ont qu'une érudition médiocre.' Cela n'empêchoit pas au reste qu'il ne jugeât ses écrits à la portée du sexe le moins letré, à qui il en conseille la lecture.

Hier. p. 83. p. 657 | ep. 49. p. 567.

ep. 57. p. 596.

'S. Hilaire paroît avoir eu quelque legere teinture de la langue hébraïque. 'Mais il étoit bien éloigné de la posseder, selon S. Jerôme. Il étudia la gréque avec plus de succès; quoiqu'au jugement du même Pere il ne la sût pas à fonds. Il ne laissa pas d'entreprendre, comme on l'a vû, de traduire divers ouvrages d'Origene; 'et il le fit de maniere à s'atirer l'aprobation des Savans. 'Il est vrai que S. Jerôme qui lui rend ce témoignage, dit que S. Hilaire fut aidé dans ce travail par un Prêtre de ses amis nommé Heliodore. Quoiqu'il en soit, en raprochant les endroits de S. Jerôme les uns des autres, on sera toûjours en droit d'avancer que S. Hilaire savoit assez bien le grec.

Hil. in Ps. 2. n. 2.

Hier. ep. crit. p. 712.

ep. 33. p. 251.

ep. crit. ibid.

'Pour la literature profane, S. Augustin reconnoît qu'il s'en étoit enrichi, et qu'il l'avoit fait servir à l'édification de l'Eglise. On voit en effet par la lecture de ses écrits, qu'il n'avoit pas negligé les meilleurs Auteurs profanes. L'usage qu'il a fait des écrits d'Origene, doit faire juger qu'il avoit à cœur de s'instruire de ce que les Peres tant Grecs que Latins, qui l'avoient précédé, avoient laissé à la posterité sur la doctrine. Outre Origene il avoit au moins lû Tertullien et S. Cyprien. Cependant il ne grossit point ses ouvrages par les citations de ceux qui avoient écrit avant lui. Parfaitement instruit de l'Ecriture et de la tradition, il tire de ces deux sources tout ce qu'il avance, et renvoïe continuellement ou à l'une ou à l'autre, et souvent à toutes les deux.

Aug. doct. chr. l. 2. [c. 40.

'Une érudition de cette nature lui a acquis les titres de Pere de

de Trin. : n. 11.

l'Eglise, qui avoit une autorité particuliere, soit en expliquant l'Ecriture, soit en établissant les dogmes de la foi ; ' d'homme docte, qui avoit un talent particulier pour la dispute ; ' de Docteur subtil et profond ; d'Interprete sage et discret des Ecritures, qui en sonde avec respect les divins abymes, qui avec le secours de la lumiere de Dieu dévelope clairement les paraboles et les énigmes, ' qui pénetre et aprofondit les choses divines d'une maniere toute lumineuse.

in Jul. l. 2. n. 28. Cass. inst. c. 18. p. 550. 2

in Ps. pr. c. 12. p. 5. 2.

Si de l'éloquence et de l'érudition de S. Hilaire nous passons à sa doctrine, nous verrons qu'elle est encore plus admirable. Il n'est point de dogme dans notre religion qu'il n'ait ou établi, ou défendu contre ceux qui les ataquoient. Personne n'a expliqué plus clairement que lui le mystere de la Trinité, la distinction des Personnes, la divinité du Fils et du S. Esprit. Personne non plus n'a parlé de Dieu et de ses divins atributs d'une maniere plus sublime, plus noble, en un mot plus digne de cet Etre suprême. Il avoit une si haute idée de sa grandeur, ' qu'il veut que nous reconnoissions que non seulement la premiere lueur de notre salut vient de Dieu ; mais qu'il n'y a même en nous aucun bien qui n'émane de cette source comme de son principe. ' Qu'il y a autant de folie que d'impieté à ne pas reconnoître que nous ne vivons que dépendamment de Dieu et sous son souverain domaine, et à aimer mieux nous confier en nos propres forces, qu'en cet Etre tout puissant de qui nous vient tout ce que nous avons. ' Que puisque toutes choses nous viennent de lui, et qu'en toutes choses nous avons besoin de sa misericorde, nous n'avons par consequent aucun sujet de nous glorifier en nous-mêmes.

Hil. in Ps. 118. ℥. 6. n. 4.

in. Ps. 51. n. 20.

in Ps. 123. n. 2.

On sait que S. Hilaire est le premier entre les Latins qui a pris la défense de la consubstantialité du Verbe, et que ce fut pour cela qu'il écrivit ses douze livres de la Trinité. Il a encore établi le mystere de l'Incarnation dans toutes ses parties, la Conception de J.-C. la réalité de sa chair prise dans le sein d'une Vierge, la vérité de ses souffrances et de sa mort, sa présence réelle dans l'Eucharistie, la distinction des deux natures et leur union hypostatique. Il soûtient l'immortalité de l'ame, sa nature spirituelle et différente de celle du corps ; la chûte d'Adam, le péché originel et ses suites ; la necessité d'un Médiateur, le dogme du libre arbitre et le merite des bonnes œuvres, la necessité de la grace non seulement pour éclairer l'entendement et avoir l'intelligence de la loi, mais aussi pour

IV SIECLE.

faire agir la volonté, pour acomplir les préceptes, pour repousser les tentations, en un mot pour acquerir la vie éternelle.

On a déja vû qu'il reconnoît que les justes et les réprouvés aussi-tôt après leur mort sont heureux ou malheureux : ainsi il n'a point donné dans les erreurs des Millenaires. Il fait consister la béatitude dans la vûë de Dieu. Il parle admirablement en plus d'un endroit du ministere des Anges ; et ce qu'il en dit, inspire beaucoup de respect pour ces bienheureux Esprits et une grande confiance en leur protection. Il louë l'invocation des Saints et la vénération de leurs reliques. Il recommande la pénitence, le jeûne, la mortification des sens, et éleve le célibat au-dessus du mariage.

Sa morale est aussi exacte que sa théologie, et la discipline qu'il enseigne, aussi sainte que sa morale est exacte. Il condamne, et déclame souvent contre le luxe, la mollesse, l'avarice, l'insensibilité pour les besoins des pauvres, l'usure, la simonie, etc.

Aug. in Jul. l. 2. num. 26.

' C'est pour sa doctrine en particulier, que dès le siecle qui suit immédiatement sa mort, il merita les glorieux titres d'homme de Dieu et d'illustre Docteur de l'Eglise, que lui donne S. Augustin. ' S. Jerôme rend un insigne témoignage à la doctrine de S. Hilaire, lorsqu'écrivant à Læta et lui conseillant à elle et aux autres personnes de son sexe la lecture des écrits de ce Pere, il lui dit qu'elle les peut lire avec la même sureté que ceux de S. Athanase, sans craindre d'y rien trouver qui puisse blesser ou affoiblir sa foi : *Athanasii epistolas, et Hilarii libros inoffenso decurrat pede.* ' Le Concile de Rome tenu en 494 sous le Pape S. Gelase, et composé de 70 Evêques, n'en avoit pas une idée moins avantageuse. En effet cette assemblée faisant le dénombrement des écrits que reçoit l'Eglise pour regle de sa foi, marque ceux de S. Hilaire avec ceux de S. Cyprien, de S. Athanase et des autres anciens Peres de l'Eglise.

Hier. ep. 57. p. 596.

Conc. t. 4 p. 1262.

Malgré des aprobations aussi respectables en faveur de la doctrine de S. Hilaire, on n'a pas laissé de voir s'élever certains Censeurs, qui l'ont jugé répréhensible en divers points. De sorte qu'oubliant les regles ' qu'il donne lui-même pour lire les écrits des autres, et dont la premiere est de bien prendre le sens de l'Auteur au lieu de lui prêter le sien, ils se sont imaginé de voir dans ses ouvrages des endroits qui leur ont paru s'éloigner de la saine doctrine, mais qui ne leur auroient

Hil. de Trin. l. 1. n. 18.

pas paru tels, s'ils se fussent donné la peine de les bien entendre.

' On lui reproche, 1°. d'avoir cru que J.-C. n'avoit point reçu de la Sainte Vierge la matiere dont son corps étoit formé. Hil. pr. n. 41.
2°. ' D'avoir dit que les Fideles étoient une même chose avec le Pere et le Fils par nature, et non point par adoption, ou par conformité de sentiment et de volonté. num. 76.
3°. ' D'avoir nié que J.-C. ait été sujet à la faim, à la soif, à la crainte, à la douleur, etc. num. 98.
4°. ' D'avoir avancé qu'avant que J.-C. eût expiré sur la croix, le Verbe s'étoit séparé du corps auquel il s'étoit uni. num. 160.
5°. ' Que dans J.-C. ressuscité et glorieux il ne restoit plus rien de l'homme, parce que la nature humaine dans cet état de gloire avoit été entierement changée et transformée en la nature divine. num. 182.
6°. ' Qu'à la fin des siecles les Fideles ne subiroient point le Jugement, parce que leur foi n'étoit pas douteuse, et que les Infideles n'y seroient point admis, parce qu'ils étoient déjà jugés, et que leur infidelité étoit constatée. num. 220.
7°. ' De n'avoir reconnu pour livres canoniques de l'ancien Testament que les vingt-deux que recevoient les Juifs, et d'avoir rejeté ceux que l'on nomme deuterocanoniques. in Ps. pr. n. 15.

Voilà les principales erreurs que quelques Ecrivains ont imputées à S. Hilaire. Mais Dom Piere Coutant dernier Editeur des œuvres de ce Pere, montre clairement que ces imputations ne viennent que faute d'avoir bien pris sa pensée et bien entendu ses termes. C'est ce qu'il fait voir et dans la belle préface qu'il a mise à la tête de son édition, et dans les savantes notes dont il a orné le corps de l'ouvrage. Il y justifie S. Hilaire sur tous ces points d'une maniere si solide et par des passages si précis, qu'il ne paroît plus aucun doute sur la foi et la doctrine de ce grand Evêque. Après tout s'il y en avoit encore, ' il seroit dissipé, dit excellemment un ancien et célebre Auteur, par la gloire de ses souffrances; et tout ce que l'on pourroit reprendre en lui, ne diminueroit jamais rien de son mérite. Cl. M. de an. l. 2. c. 9. p. 1065. 1.

§. VI.

ÉDITIONS DE SES ŒUVRES.

LA premiere édition des ouvrages de S. Hilaire fut faite par les soins de George Cribellus; mais on ne marque point en quelle année, ni en quel volume elle parut. Elle comprenoit seulement les livres de la Trinité et des Synodes, les Hil. pr. n. 5.

IV SIECLE.

opuscules adressés à Constance avec ceux que S. Hilaire composa contre cet Empereur et contre Auxence de Milan. Jean Solidus de Cracovie donna ensuite le commentaire sur les Pseaumes.

Ibid | Bibl. Cass. Ben.

' En 1510 [1] avant Pâques Josse Bade publia une autre édition de S. Hilaire en un volume *in-folio*, qui outre ces premiers ouvrages là comprenoit encore la letre à Abra et les commentaires sur S. Matthieu, que Guillaume le Petit confesseur du Roy avoit tiré de la bibliotheque de S. Benigne de Dijon. Ce fut Robert Fortunat de S. Malo qui travailla à cette édition.

Cave. p. 135.

' Six ans après en 1516 Erasme en publia une autre en même volume, mais peu exacte. Elle fut faite à Basle chez Froben, ' où elle parut de nouveau en 1523. Erasme y fit quelques corrections sur les livres de la Trinité ; mais il ne toucha presque point aux autres ouvrages. Il mit à la tête de cette édition une préface dans laquelle il maltraite étrangement S. Hilaire, et lui atribue plusieurs erreurs pour avoir sujet d'excuser les adversaires du S. Evêque. Aussi cette préface si injurieuse à la mémoire de ce S. Docteur a-t-elle été censurée et par l'Inquisition de Rome, et par la Faculté de Théologie de Paris. ' Cela n'empêcha pas que Henri Petri Imprimeur au même endroit ne donnât de nouveau cette même édition au public en 1526. ' C'est ce que Froben fit encore en 1535, en y joignant un petit traité faussement atribué à S. Hilaire sous ce titre, de l'unité du Pere et du Fils.

Hil. ibid. p. 6 | Bib. Cas. Ben.

Fris. bibl. ph. p. 64. 2.

Hil. ibid | Bib. Casan.

' En 1550 cette même édition parut tout de nouveau au même endroit chez le même Imprimeur. Elle fut revûë par Martin Lypsius, qui y corrigea quelques fautes d'impression, mais qui se mit peu en peine de la revoir sur les manuscrits, ni même sur celle de Paris dont nous allons parler :

Hil. ibid. n. 8 | Bib. S. Vin. Cen.

Celle-ci fut dirigée par Louis le Mire, et publiée à Paris chez la veuve Charlotte Guillar en un volume *in-folio* dès l'an 1544. Elle est beaucoup plus exacte et plus correcte que celle d'Erasme. Elle est aussi devenuë fort rare. On l'a cherchée inutilement dans la plûpart des Bibliotheques de Paris. Elle se trouve dans celle du grand Couvent des Carmes. Il s'en trouve aussi deux exemplaires dans le Maine, l'un à l'Abbaïe de N. D. d'Evron, l'autre chez les Dominicains du Mans. Le

Hil. ibid. p. 7 | Bib. B. M. de Ebr | Bib. ffr. Ptad. Cens.

Dupin, bibl. t. 2. p. 284. 285.

1 M. Dupin, qui fait quelques autres fautes en parlant des éditions de S. Hilaire, met celle de Josse Bade en 1500.

Mire

Mire y ajoûta le traité de l'essence du Pere et du Fils ; le Poëme sur la Genese ; et les deux letres à S. Augustin : ouvrages suposés, que nous avons observé n'être pas de S. Hilaire.

' Cette édition de le Mire parut derechef à Basle chez Eusebe Episcopus l'an 1570 en un volume *in-folio*. L'on mit à la tête une vie de S. Hilaire composée par Jean Jâques de Grigny, ce que personne n'avoit encore fait. Mais cette vie est pleine de fautes. Une des plus grossieres est que de Grigny atribue à S. Hilaire Evêque de Poitiers ce que S. Jerôme dit contre le Diacre Hilaire qui rejetoit le baptême des hérétiques, et que ce Pere nomme par ironie le Deucalion de l'univers. Hil. ib. n. 9.

' En 1572 Jean Gillot fit remetre sous la presse les œuvres de S. Hilaire à Paris chez Nivelle et Michel Sonnius en un volume *in-folio*. Il refuta à la verité ce qu'Erasme dans sa préface et de Grigny dans la vie de S. Hilaire avoient avancé contre ce grand Evêque ; mais il ne corrigea rien dans le texte original de ce pere. Les Imprimeurs ont même par leur négligence laissé glisser plusieurs fautes dans cette édition, qui d'ailleurs est fort bien conditionnée pour le papier et les caracteres. n. 10 | Bib. frt. Min. Cen.

' Les Libraires de Paris en 1605 donnerent une nouvelle édition de S. Hilaire, dans laquelle on insera les fragmens publiés dès 1598. ' Elle fut renouvellée à Cologne l'an 1617 ches Antoine Hierat en un volume *in-folio,* où il est marqué qu'elle est faite sur celle de Gillot. ' Elle parut tout de nouveau à Paris les années 1631 et 1652 en même volume. Quoique les Imprimeurs qui la donnerent au public, fissent retoucher le texte sur les manuscrits, néanmoins elle est fort défectueuse, et moins exacte que celles qui ont été faites à Basle. n. 11. 12. Bib. S. Alb. And. Hil. id. | Bib. S. Segr. And.

' Enfin la derniere édition des ouvrages de S. Hilaire, est celle que publia Dom Pierre Coûtant Religieux de notre Congregation l'an 1693 en un gros volume *in-folio*, chez François Muguet Imprimeur à Paris. C'est sans contredit la plus belle, la plus exacte; la plus parfaite de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent; et elle a merité à juste titre l'estime et l'aprobation de tous les Savans de l'Europe. Bib. S. Vin. Cen.

L'Editeur a eu soin de revoir ou par lui-même ou par ses amis le texte original tant sur les imprimés que sur les meilleurs manuscrits de France et d'Italie, et de marquer au bas

IV SIECLE.

des pages les differentes leçons qui en valent la peine. Il a même augmenté son édition de quelques opuscules de S. Hilaire qui n'avoient pas encore vû le jour, comme des traités sur quelques Pseaumes et la petite apologie pour le livre des Synodes. A la tête de l'édition se voit une belle et savante préface de plus de 80 pages, dans laquelle Dom Coûtant traite à fond tout ce qui regarde et les écrits et la doctrine de son Auteur. Cette préface est suivie d'une nouvelle vie de S. Hilaire tirée de ses propres ouvrages et des Auteurs les plus dignes de foi. Après quoi l'on trouve la vie qu'en a écrite Fortunat au VI siecle. Hors le commentaire sur les Pseaumes qu'il a placé le premier, afin de faire préceder ce qui regarde l'Ecriture Sainte, dans le reste des ouvrages il a presque suivi l'ordre chronologique. Outre ce qu'il en dit dans sa préface générale, il a encore poussé son travail et son atention, jusqu'à mettre à la tête de chaque écrit en particulier un avertissement ou petite préface, qui y répand une nouvelle lumiere. La même érudition qui se fait admirer dans la grande préface et les autres plus courtes, brille encore dans les savantes notes dont il a orné le bas des pages aux endroits qui demandent quelque éclaircissement. Enfin pour rendre son travail plus parfait et abreger celui de ses lecteurs, il s'est donné la peine de dresser une table très-ample et très-exacte de toutes les matieres, qu'il a mise à la fin, et qui peut passer pour une espece de concordance de l'ouvrage. (VIII.)

HELIODORE,

Prêtre a Poitiers.

Hier. ep. crit. p. 712.

On ne connoît la personne de cet Ecrivain que par la dignité du Sacerdoce dont il étoit revêtu, et par ses liaisons avec S. Hilaire de Poitiers. C'est déja un grand préjugé en faveur de son merite, que son union avec un aussi Saint et savant Evêque. S. Hilaire pendant son exil en Phrygie aïant pris un goût particulier pour les ouvrages d'Origene, forma le dessein d'en traduire quelques-uns, et l'executa après son retour à Poitiers. Il en fit même passer plusieurs endroits dans ses propres écrits. Pour y réussir il falloit qu'il possédât la langue gréque. Il en avoit sans doute une connoissan-

ce plus que médiocre avant son exil. Nous avons montré ailleurs qu'on l'enseignoit publiquement dans nos principales villes, et qu'elle étoit même aussi commune que la latine en divers endroits des Gaules. Ce qu'il en savoit déja, il eut ocasion de le perfectionner par le frequent commerce qu'il eut pendant son exil avec les Orientaux, qui ne parloient presque point d'autre langue. Mais ne la possedant pas encore à fond, il choisit le Prêtre Heliodore, comme y étant plus habile, et se l'associa dans son genre d'étude. Ce fut avec son secours qu'il composa ses commentaires sur Job, sur les Pseaumes, et peut-être aussi sur le Cantiques des Cantiques, en y faisant entrer beaucoup de choses d'Origene, comme nous avons dit en son lieu. IV SIECLE.

' S. Jerôme qui ne s'exprime pas toûjours de la même maniere en parlant des mêmes faits, reprend en un endroit quelques fautes dans le Commentaire sur les Pseaumes, et les rejete sur Heliodore. ' Mais à s'en tenir à ce qu'il dit ailleurs et de cet ouvrage et des autres pour lesquels S. Hilaire s'étoit servi d'Origene, on voit qu'il n'en parle que très-avantageusement; et cet éloge retombe sur Heliodore, comme y aïant eu beaucoup de part. Hier. Ibid. op. 33. 41. p. 251. 346.

' Quelques savans modernes suposent qu'Heliodore étoit associé avec S. Hilaire pour ses études dès avant son exil, et qu'il suivit ce Saint Evêque relegué en Phrygie. Ce seroit un nouveau sujet d'éloge pour lui. Néanmoins, comme les traductions de grec en latin que S. Hilaire fut obligé de faire des formules de foi, inserées dans son traité des Synodes qu'il composa alors, sont d'un style embarassé et peu naturel, il est à croire que cela ne seroit pas arrivé, si dès lors Heliodore avoit été associé avec lui, et qu'il l'eût suivi dans son exil. Till. H. E. c. 7. p. 748.

' D'autres ont cru que cet Heliodore est le même que celui qui fut depuis Evêque d'Altino. Mais cette opinion est insoutenable. Ce dernier n'étoit pas même encore clerc en 373, plusieurs années après la mort de S. Hilaire, du vivant duquel l'autre étoit déja Prêtre. .468.

' Gennade nous aprend qu'un Prêtre nommé Heliodore avoit composé un livre intitulé, *De naturis rerum exordialium,* Des principes. C'est ce que Gennade raporte dès le sixiéme chapitre de son traité des hommes illustres. C'est par conséquent une preuve que cet Ecrivain fleurissoit assez long-tems avant la fin du IV siecle. On en a vû la raison à l'article de Paul Evêque de Poitiers. Gen. vir. ill. c. 6.

IV SIECLE.

Nous ne connoissons point d'Heliodore à qui ces traits conviennent mieux qu'au compagnon d'étude de S. Hilaire. Il y en avoit à la verité deux autres, qui vivoient dans le même siecle. Mais l'un avoit un titre plus relevé que celui de Prêtre, puisqu'il étoit Evêque d'Altino ; ' l'autre étoit un Prêtre d'Antioche, que Gennade a eu soin de distinguer [1] lui-même de celui qui fait le sujet de cet article. ' On pourroit apuïer ces raisons de la remarque que nous avons faite ailleurs après l'Auteur de l'apologie des Peres. C'est que les Ecrivains, dont Gennade a composé son traité des hommes illustres, sont presque tous Gaulois.

Genn. vir. ill. c. 29.

Apo. des PP. 21.

Genn. c. 6.

' Heliodore dans son ouvrage montroit qu'il n'y a qu'un seul principe. Qu'il ne peut y avoir rien qui soit coëternel avec Dieu. Qu'il est tellement le Createur de tous les biens, qu'il a aussi créé la matiere, c'est-à-dire l'homme, qui s'est porté au mal, après que la malice s'est introduite dans le monde ; mais qui n'est point pour cela auteur du mal. Qu'il n'est rien de materiel qui ne soit redevable de sa creation à Dieu, et qu'il n'y a point d'autre Createur des choses que lui-même. Que Dieu sachant par sa science éternelle que l'homme tomberoit dans la mort, l'avoit averti par avance de ce châtiment. On voit par-là que cet écrit étoit pour refuter quelques restes des erreurs de Cerdon, de Marcion, d'Hermogene.

Genn. ib. c. 6. 29.

[1] ' Gennade distingue bien expressément ces deux Heliodores ; puisqu'il leur assigne à chacun son chapitre particulier : le sixiéme au Prêtre Heliodore Auteur du livre des principes, et le vingt-neuviéme à Heliodore Prêtre d'Antioche. Celui-ci avoit laissé de sa façon un excellent traité de la Virginité. Une distinction si bien établie n'a pas empêché ' que les derniers Editeurs de Moreri n'aient confondu ces deux Prêtres. Nous ne nous arrêtons pas ici à raporter ce que l'on trouve d'un Heliodore Prêtre, dans le catalogue des douze Docteurs faussement atribué à S. Jerôme et au venerable Bede, parce que tout ce que debite cet Auteur, ne merite aucune creance.

Mor. H. p. 532. Corrigé dans l'édit. de 1732.)

SALUSTE,

PRÉFET DES GAULES.

Jul. or. 8. p. 247. 252. ad Ath. not. p. 98.

' SALUSTE, l'un des plus integres Officiers des regnes de Constance et de Julien l'Apostat, étoit Gaulois de nation. Constance le donna à Julien, lorsque celui-ci vint gouverner les Gaules en qualité de César à la fin de l'an 355, et le chargea de l'administration de la justice. ' C'est-à-dire, comme l'ateste

Thdrt. L. 3. c. 11. p. 133.

Theodoret, que Saluste fut fait Préfet du Prétoire. Quoi qu'élevé à cette premiere charge de magistrature, dont l'exercice demandoit son homme tout entier, ' il ne laissa pas de trouver du tems de reste pour le donner aux mêmes études qui faisoient la principale ocupation de Julien. Il joignit ainsi à la science des loix celle de la philosophie, ' et les autres connoissances encore plus vaines, qui amusoient criminellement ce Prince. Saluste y prit lui-même tant de goût, que Julien lui dédia deux de ses ouvrages en ce genre de literature : l'un sur les Saturnales, qui est perdu, ' l'autre sur le Soleil, que nous avons encore.

Jul. or. 8. p. 247. 248.

or. 4. p. 157.

p. 130.

' Le premier dessein de Constance sur Saluste en le donnant à Julien, étoit qu'il l'observeroit, comme l'on observe un ennemi, et qu'il veilleroit à ce qu'il ne se portât à quelque fâcheuse entreprise. ' Mais Saluste se rencontrant dans les mêmes sentimens et les mêmes inclinations que Julien, ce Prince ' en sut si bien profiter, que de son espion, il en fit son meilleur ami et son confident le plus intime. C'est tout dire ; il se forma entre l'un et l'autre la même amitié et la même union, qu'autrefois entre Scipion l'Africain et le celebre Lælius. ' Julien en tira de grands secours dans la conduite des affaires, et ne faisoit rien sans consulter Saluste, à qui il s'ouvroit avec une confiance parfaite.

ad. Ath. p. 277.

or. 8. p. 241. 242.

p. 244. 248.

p. 241. 242.

De-là il est aisé de juger que Saluste n'avoit point d'autre religion que celle de Julien, et qu'ils étoient Païens l'un et l'autre. ' Theodoret le dit expressément. Néanmoins malgré le Paganisme qu'il professoit, il ne laissoit pas d'avoir de la clémence et de grands égards pour les Chrétiens. L'on remarque même qu'il travailla à faire cesser la persecution contre eux. ' C'est pourquoi S. Hilaire lui adressa un écrit pour se plaindre des violences du Medecin Dioscore contre les Catholiques déja vexés par les Ariens.

Thdrt. ib.

Hil. pr. n. 19.

' A la clemence et la douceur Saluste joignoit une grande prudence et beaucoup de franchise. Non seulement il donnoit de bons conseils à Julien, mais il le reprenoit aussi avec une entiere liberté, qu'il savoit assaisonner d'amitié et de tendresse, et où il ne paroissoit jamais ni fierté ni aigreur. Desorte que l'on atribuoit à ses avis tout ce que ce Prince faisoit de bon, ' et que Julien le regardoit comme son maître et son précepteur, ou comme un autre Pericle, un autre Anaxagoras.

Jul. ib. p. 243.

p. 245. 246.

V SIECLE.

p. 242.
b 243. 247 251 p.

ad Ath. p. 282.

or. 8 p. 240-252.

Amm. l. 21. p. 274 | l. 23. p. 352. 353 | Till. Emp. 14. p. 526.

Amm. l. 25. p. 429. 430.

[a] Une union si étroite excita la jalousie des autres Officiers, qui rendirent Saluste suspect à Constance. [b] Cet Empereur se laissant aller à ces sinistres impressions, retira Saluste d'auprès de Julien sur la fin de 357 pour l'emploïer quelque tems ou en Thrace ou en Illyrie, ' et lui donna Lucien pour successeur. ' Julien sentit vivement cette separation, et composa à ce sujet un discours que l'on nous a conservé. En y disant adieu à son ami, il en fait un éloge magnifique, et lui donne les plus grandes marques de sa tendresse et de son atachement.

' Quelques années après Saluste revint dans les Gaules, où il se trouvoit dès l'an 361. Julien y aïant été déclaré Auguste l'année précedente, y laissa Saluste en qualité de Préfet. En 363 cet Empereur le prit pour Collégue dans le Consulat; et il parut nouveau qu'un Prince fût Consul avec un particulier. En effet cela ne s'étoit point vû depuis les Consulats de Diocletien et d'Aristobule en 285, de Maximien et de Janvier en 288. Saluste, soit qu'il eût quelque pressentiment de la défaite de Julien, soit qu'il crût que les affaires de l'Etat ne demandoient pas une si grande précipitation, écrivit à cet Empereur à Cereuse en Mesopotamie, pour l'engager à differer son expedition de Perse. Ce fut inutilement. Julien couroit à sa perte; et il fut tué la même année dans cette guerre. ' Après sa mort ' Nevite, Dagalaïphe et les plus distingués d'entre les Gaulois, s'acorderent à élire Saluste pour Empereur. Mais il s'en excusa sur ses maladies et sur sa vieillesse. On ne trouve point ce qu'il devint dans la suite. Au reste il ne le faut pas confondre avec Salustius Secundus Préfet du Prétoire d'Orient.

CLAUDE MAMERTIN,

ORATEUR.

Pan. B. p. 282. 2.

DÈs 289 on a vû paroître sur le theatre des Savans, un autre Orateur de même nom que celui qui se montre ici. ' Cette identité de nom et de profession a fait douter à quelques modernes si ce ne seroit pas une même et seule personne. Mais il n'y a nulle aparence à le croire, si l'on a égard au long espace de tems qui s'est passé depuis 289, que l'un commença à se faire connoître, jusqu'en 361, que l'autre commença à figurer dans le monde. Plus de 70 ans qui se trouvent d'une épo-

que à l'autre, suffisent assûrément de reste pour distinguer ces deux Orateurs. IV SIECLE.

' On ne trouve nulle part en quel païs avoit pris naissance celui qui fait le sujet de cet éloge. Le P. de la Baune a penché pour le faire de Messine. Sa conjecture paroît sans fondement. Il y en a davantage à le croire fils de l'autre Orateur de même nom, et par consequent Gaulois de nation comme lui. Il est certain qu'en ces premiers tems les noms de Mamert et Mamertin ont été assez communs dans nos Gaules. On en a déja vû des preuves; et l'on en verra encore plusieurs autres dans la suite. D'ailleurs il n'est pas moins certain que cet Orateur étoit né en Occident, et qu'il avoit passé quelques années auprès de Julien, lorsque ce Prince faisoit sa residence ordinaire à Paris. Pan. B. p. 282. 1.

' Mamertin a eu soin de se peindre lui-même en partie dans ce qui nous reste de ses écrits. Il n'étoit pas riche des biens de la fortune. Mais, s'il l'en faut croire, il l'étoit beaucoup en vertu, telle qu'on la voïoit chez les Païens. Il avoit de la generosité, du desinteressement, une douceur à l'épreuve des injures, et une constance qui avoit toûjours tenu contre l'envie. Jamais il n'avoit usé ni de flaterie ni de bassesse. Jamais en un mot il n'avoit rien fait d'indigne d'un homme d'honneur. Ce fut pour toutes ces belles qualités que Julien l'éleva aux premieres charges de l'Empire. Il le fit Thresorier general de son épargne, Préfet du Prétoire et enfin Consul. Mamertin avoüe qu'il n'auroit pas osé porter ses prétentions au-delà de la Préfecture, lorsqu'on lui vint annoncer qu'il étoit désigné pour remplir le Consulat. Il étoit déja vieux ; et quoiqu'il eût desiré dès son enfance cette haute dignité, il proteste neanmoins ne l'avoir jamais recherchée ni demandée, ce qu'il dit être sans exemple. ' Il paroît qu'il avoit quelque naissance, puisqu'Ammien Marcellin reproche à Julien de lui avoir donné pour Collegue Nevite qui n'en avoit point. p. 283. 298. Amm. l. 21. p. 277.

' Ce fut peu de tems après son avenement à l'empire et dès 361, que Julien donna à Mamertin la charge de Thresorier general de son épargne et la Préfecture d'Illyrie. Il y ajoûta depuis celles d'Italie et d'Afrique; et Valentinien I, qui succeda à Julien en 364, le conserva dans ces trois Préfectures. I. 21. 26. p. 274. 283-453.

' Comme il avoit suivi Julien à Constantinople, ce Prince l'associa avec quelques autres à Saluste Second, Préfet du Prétoire d'Orient, pour l'exercice de la chambre de justice qu'il avoit I. 22. p. 296.

IV SIECLE.

établie. Cela se passa en 361. [a] L'année suivante Mamertin se vit élevé au Consulat. Il étoit alors à Constantinople, où il prononça le jour de la céremonie un discours à la louange de l'Empereur, et où il donna les jeux du cirque le troisiéme jour de Janvier et les deux suivans.

a l. 21. 22. 26. p. 283. 303. 453.

' Malgré sa prétenduë probité, Mamertin ne laissa pas d'être acusé de peculat en 367 par Avitien autrefois Vicaire d'Afrique. Il fut mis en justice; et il ne paroît pas qu'il se soit justifié de cette acusation. On ne voit pas non plus ce qu'il devint dans la suite. Mais il est visible qu'aïant vécu au moins jusqu'en 367 il ne peut pas être cet autre Orateur qui figuroit dès 289, et peut-être auparavant.

l. 27. p. 491 | Till. Emp. t. 5. p. 29.

' Nous avons encore le discours que fit Mamertin le jour qu'il entra dans le Consulat. C'étoit le premier de Janvier 362. Il fut prononcé en présence de Julien, et à Constantinople même, que l'Auteur nomme le lieu de la naissance de ce Prince. La premiere partie est emploïée à faire l'éloge de Julien, et la seconde à lui marquer la reconnoissance de Mamertin, pour l'avoir élevé au Consulat et aux autres charges dont nous avons parlé. Les louanges excessives qu'il donnoit à cet Empereur idolatre, qu'il ne craint pas de répresenter comme un Prince exemt des vices des autres hommes; l'éloge qu'il fait de son genre de philosophie, qui étoit la magie la plus détestable, et des mysteres d'Eleusine qu'il avoit rétablis; l'impieté par laquelle il atribue à Jupiter ce qui ne convient qu'au vrai Dieu : tout cela fait voir que ce Panégyriste n'avoit point d'autre religion que celle du Prince, qui étoit le Paganisme. Du reste ce discours contient peu de faits, hors ceux qui regardent l'histoire de l'Orateur, et où il paroît un amour propre excessif, avec une assez grande éloquence, mais telle qu'elle étoit alors en usage. ' On ne sauroit se tromper à l'atribuer à Claude Mamertin, puisqu'il a eu soin d'inserer lui-même ses deux noms dans le corps de la piece. Elle a été imprimée avec celles de l'autre Mamertin et des autres Panégyristes de l'Empire. On en peut voir les differentes éditions à l'article du premier de ces Orateurs.

Pan. B. p. 283 | 298.

p. 294.

HELLESPONCE,

Orateur et Philosophe.

Hellesponce fleurissoit au même tems que le fameux Chrysanthe, après le milieu du IV siecle. Il étoit Gaulois de nation, ou avoit au moins pris naissance dans les Gaules. On ne dit pas en quel endroit. Comme la langue gréque lui étoit fort familiere, on pourroit croire que ce fut en quelque lieu de l'ancienne Narbonoise. Eunape, qui l'avoit connu personnellement, assûre qu'il réunissoit en sa personne toute sorte d'excellentes qualités. Il acquit une si grande réputation pour son savoir et l'integrité de ses mœurs, qu'il passoit sans difficulté pour le second Sophiste de son tems; n'y aïant que Chrysanthe qui pût lui disputer la palme. Eunap. p. 203.

' Poussé par le desir de trouver quelqu'un plus habile que lui, et la passion de faire de nouvelles découvertes dans la philosophie, il entreprit une infinité de voïages, et parcourut presque toute la terre. Il trouva enfin à Sarde de Lydie en la personne de Chrysanthe ce qu'il cherchoit depuis long-tems. ' Si-tôt qu'il eut entendu raisonner ce fameux Sophiste, il fut si épris de la beauté de ses discours, qu'il ne lui en falut pas davantage pour fixer ses courses. Il quita toute autre entreprise, s'atacha à ce nouveau Maître, et se rendit son disciple. Comme il étoit déja avancé en âge, il croïoit rajeunir en écoutant ses leçons. Il s'imaginoit découvrir de si excellentes choses dans sa doctrine, qu'il déploroit le tems qu'il avoit perdu à d'autres recherches. Son atachement pour Chrysanthe alloit jusqu'à ce point, que voïant un jour qu'on lui avoit tiré du sang un peu trop en abondance pour un vieillard de son âge, il entra en une espèce de fureur contre Eunape, qui avoit fait l'opération. Mais s'apercevant ensuite que le vieillard ne s'en portoit que mieux, il reprit son calme de Philosophe, et loua le Medecin. Ibid. p. 207.

' Il avoit des assiduités particuliéres auprès de ce Sophiste, et n'entreprenoit rien sans le consulter; Eunape semble même dire qu'il le soulageoit dans le soin qu'il prenoit d'instruire ses disciples. p. 206.

' Sur la fin de ses jours Hellesponce fut ataqué d'une colique

IV SIECLE.

fâcheuse, qui l'obligea à se retirer à Apamée en Bithynie. Ce fut là qu'il mourut avant Chrysanthe son Maître. En mourant il recommanda fort à Procope son compagnon d'étude, de ne point s'atacher à d'autre Maître que ce Sophiste, comme étant le plus habile qu'il sauroit jamais trouver. ' Ce Chrysanthe, quoique Philosophe de la secte des Pythagoriciens, n'étoit cependant qu'un Magicien outré, qui n'avoit d'autre religion que le Paganisme. Hellesponce paroît avoir suivi en tout le génie de son Maître; et l'on ne voit point qu'il ait rien écrit non plus que lui.

Ibid. | Jons. l. 1. c. 14.

AGRICE,

RHÉTEUR.

' CENSORIUS Atticus Agricius, ou Agrœtius, ne doit pas être confondu, comme quelques Savans semblent l'avoir voulu faire, avec Argicius aïeul du Rhéteur Arbore, et bis-aïeul maternel du Poëte Ausone. ' Il est environ le vingtiéme des Professeurs de Bourdeaux, dont celui-ci nous a laissé les éloges. Mais, quoiqu'il ne le place qu'après plusieurs autres, il avouë neanmoins qu'il auroit merité pour la beauté de son éloquence de tenir un des premiers rangs.

Scal. in. Aus. l. 1. c. 12 | Vin. in Aus. §. 138.

Aus. prof. c. 14.

Eloquii merito primis æquande, fuisti,
Agrici, positus posteriore loco.

' Agrice étoit issu d'une famille aussi illustre par sa noblesse qu'il le devint ensuite lui-même par la gloire qu'il s'acquit dans l'art de bien parler. Il possedoit parfaitement toutes les beautés de la langue gréque et de la latine, et pouvoit à juste titre aller de pair en ce genre de literature avec Nazaire et Patére, ces celebres Professeurs de rhétorique, dont nous avons parlé.

Ibid.

Tam generis tibi celsus apex, quam gloria fandi :
Gloria Athenæi cognita sede loci ;
Nazario et claro quondam delata Pateræ,
Egregie multos qui excoluit juvenes.

' C'est ainsi qu'Ausone s'en explique. S. Sidoine de son côté

Sid. l. 5. ep. 10. p. 344.

IV SIECLE.

voulant relever le merite des écrits de Sapaude, qui faisoit un des plus grands ornemens des Gaules pour les letres au V siecle, dit que l'on y voïoit toute la regularité du discours que l'on avoit admirée dans Agrice.

'Le même siecle, qui avoit vu naître ce Rhéteur, le vit mourir. Il pouvoit être né vers 315, et il paroît qu'il n'étoit plus au monde vers 370. Il laissa une veuve et des enfans, dont il n'y avoit qu'une fille qui fût établie. On trouve peu après le milieu du siecle suivant 'un Agréce Evêque dans les Gaules, qui aida de ses liberalités S. Rustique pour faire bâtir l'église de Narbone. Il pouvoit descendre de la famille de nôtre Rhéteur.

Aus ib.

Ler. p. 784.

'Nous avons sous le nom d'un Agréce un traité, ou fragment de traité de la proprieté et de la difference de la langue latine. Cet Agréce est sans difficulté le même que celui dont parle S. Sidoine; et il ne paroît pas y avoir lieu de douter que celui de S. Sidoine ne soit l'Agricius d'Ausone. Agréce dans ce traité examine la difference qu'il y entre les termes qui paroissent synonymes : par exemple, entre *temperantia*, *temperatio* et *temperies*. Il avertit que le premier se dit des personnes, le second des choses, et le troisiéme de l'air et des vents. De même entre *percussus* et *perculsus*. On se sert, dit-il, du premier lorsqu'il s'agit du corps; et de l'autre, lorsqu'on parle de l'esprit. Il appuïe ce qu'il avance de l'autorité des meilleurs Auteurs latins, comme Terence, Ciceron, Horace, Tite-Live et Virgile. On voit par-là combien il étoit versé dans la lecture des Auteurs de la belle latinité.

Auct. ant. lat. p. 1346. 1352.

'Ce reste de traité a été imprimé plusieurs fois avec les anciens Grammairiens, qui ont écrit sur le même sujet. George Fabricius fut le premier qui le donna au public. Ensuite Bonaventure Vulcanius le fit reimprimer à Basle l'an 1577, à la fin des origines de S. Isidore de Seville. Il parut encore à Hanaw en 1605 par les soins d'Elie Putschius, toûjours avec les anciens Grammairiens latins. Dès 1585 Denys Godefroy l'insera dans son gros recueil des anciens Auteurs de la langue latine, qui a été souvent mis sous la presse. (IX.)

Kon. bib. vet. etc. nov. p. 16. 2 | Fab. bib. lat. app. p. 88.

DELPHIDE,

Rhéteur, Orateur et Poete.

Aus. prof. c. 4. 5. ' Attius Tiro Delphidius étoit fils du Rhéteur Patere, dont nous avons donné l'éloge. Il tiroit son nom de la ville de Delphe ; comme Phœbicius son aïeul paternel et un de ses oncles de même nom tiroient le leur d'Apollon, à qui cette ville étoit consacrée. ' Delphide vint au monde avec d'excellentes qualités. Il avoit l'esprit vif, agréable, enjoué, une grande facilité à parler et à écrire, et un talent merveilleux pour la poësie. Il sut soûtenir ces qualités naturelles par une éloquence et une érudition qui le rendirent celebre dans les païs éloignés comme dans sa propre patrie.

n. 5.

Celebrata varie cujus eloquentia
Domi forisque claruit.

Ibid. ' Dès les premieres années de son âge il réussit à faire des vers ; et il n'étoit pas encore sorti de l'enfance, lorsqu'un de ses poëmes remporta le prix, et lui mérita un des premiers rangs sur le Parnasse. Bientôt cet heureux succès lui inspira de plus hauts desseins. Il entreprit le genre de poëme epique ; et l'on convient que personne n'avoit plus de dispositions que lui pour cette sorte de poësie. Heureux s'il se fût borné à cette douce et tranquille ocupation des Muses ! Il auroit garanti sa réputation de diverses taches qui la ternirent dans la suite.

Ibid. ' Mais peu content de sa fortune, il voulut s'avancer dans les charges. Il entra dans le barreau, et y exerça la profession d'Avocat. Ce nouvel emploi lui fut plus nuisible qu'avantageux. Car il y ménagea si peu le monde, qu'il s'attira la haine publique. ' En 358 il acusa de péculat devant Julien alors César, Numerius Gouverneur de la Narbonoise. Celui-ci nia les faits qu'on lui objectoit. Delphide, ne pouvant les prouver, s'écria avec sa véhémence ordinaire : « Quel coupable, illus-« tre César, ne passera pas pour innocent, s'il suffit de nier ses « crimes ? » Sur quoi Julien lui fit sur le champ cette réponse si sage, remarquée par plusieurs Historiens : « Et quel innocent « ne passera pas pour coupable, s'il suffit d'être acusé ? »

Amm. l. 18. p. 186.

Aus ib. ' Delphide déja odieux au public pas son ambition, courut

risque de se perdre sans ressource, en croïant s'élever dans le parti d'un Tyran près duquel il semble qu'il eût obtenu quelque charge. ' On croit que ce Tyran est Procope qui se revolta sous Valens en 365. ' Mais Delphide fut sauvé de sa perte par les larmes de Paterius son pere.

Till. Emp. t. 4. p. 47.
Aus. ib.

' Toûjours mécontent de son état et toûjours passionné de passer de lui-même à un autre, sans l'atendre de l'ordre de la providence, il ne fit que courir après les charges, sans en posseder aucune, quoiqu'il eût merité d'en posseder plusieurs, s'il avoit eu plus de conduite. Enfin se voïant le jouet de son ambition, il prit le parti de se mettre à professer l'éloquence. Il étoit né pour cet emploi ; ' et il l'exerça avec une très-grande réputation, selon S. Jerôme. ' Ausone témoigne néanmoins qu'il n'y donna pas toute l'assiduité qu'il devoit : ce qui l'empêcha de faire d'aussi bons écoliers qu'il y avoit sujet de l'atendre.

Ibid.
Hier. chr. p 184.
Aus. ib.

' Delphide fut arrêté au milieu de sa course par une mort prématurée, qui lui épargna la douleur de voir le suplice d'Eucrocie sa femme et la honte de Procule sa fille. Celle-ci s'étant laissée surprendre par les Priscillianistes vers l'an 380, on l'acusa de s'être abandonnée à Priscillien même que sa mere avoit reçu dans une de ses terres, et d'avoir étouffé son fruit par des médicamens. Eucrocie s'étant engagée dans les mêmes erreurs, eut la tête tranchée à Treves vers l'an 385 avec plusieurs autres personnes de cette secte. ' Son suplice à la verité fut desaprouvé par les Chrétiens les mieux instruits des regles de l'Eglise, et par les Païens mêmes. Pacatus l'un d'entre ceux-ci, qui écrivoit quelques années après, ne s'arrêtant qu'à la profession exterieure d'une vie plus austere que faisoient les Priscillianistes, entreprend la justification d'Eucrocie en ces termes : « Quels étoient, dit-il les crimes atroces de cette Da-
« me veuve d'un illustre Poëte, qui meritoient qu'on la traînât
« au suplice avec un croc ? On ne l'acusoit que d'être trop reli-
« gieuse ; on ne lui reprochoit qu'un trop grand atachement au
« culte de la Divinité. »

Ib.Sul. his. l. 2. n. 63. 65. p. 424. 431 | Prof. chr. p. 736.
Pan. p. 268.

Il paroît par ce qu'en dit S. Jerôme, que Delphide étoit Païen comme Paterius son pere. Mais s'il eut le malheur de ne point sortir des ténebres du Paganisme, et d'avoir une femme et une fille engagées dans l'herésie, sa famille eut la gloire de donner avant la fin de ce siecle un excellent sujet en la personne d'Hedibie, célebre au siecle suivant. C'étoit une veu-

Hier. ep. ad Hed. p. 168.

IV SIECLE.

ve d'une pieté exemplaire, qui paroît avoir été instruite des belles letres, et qui s'apliquoit particulierement à la lecture des livres saints. Ce fut elle qui proposa à S. Jerôme douze questions sur l'Ecriture, qui ont fourni la matiere à la belle letre que le Saint lui écrivit.

Hier. ibid. Il ne nous reste plus aujourd'hui aucun des ouvrages de Delphide. Il est néanmoins certain qu'il en avoit composé plusieurs en prose et en vers. C'est ce qui fait dire de lui à S. Jerôme : *omnes Gallias prosæ versuque suo illustravit ingenio.*' S. Sidoine reconnoissoit dans les écrits de Delphide une abondance, qui en faisoit comme le caractère distinctif.

Sid. l. 5. ep. 10. 344.

ANASTASE,

GRAMMAIRIEN,

ET RUFUS,

RHÉTEUR.

Aus. prof. c. 10. 'AMMONIUS Anastasius nâquit à Bourdeaux vers le commencement du IV siecle. Il y enseigna quelque tems la grammaire. Comme il avoit et peu de capacité et peu de merite, il ne s'acquit pas dans cet emploi une grande réputation. Se rapellant peut-être l'avis de l'Evangile, que nul n'est Prophete en son païs, et se flatant qu'il pourroit faire fortune ailleurs, il quita sa patrie pour se retirer à Poitiers. Il y professa la grammaire comme à Bourdeaux, mais avec aussi peu de fruit ; de sorte qu'il avoit bien de la peine à y subsister. Il y mourut pauvre et presque sans nom, dans un âge fort avancé. Le peu d'honneur qu'il fit aux letres malgré sa profession, a fait declarer à Ausone, qu'il ne parle de lui, que pour ne pas laisser son nom enseveli avec ses cendres.

epi. 136. Ce que nous venons de dire d'Anastase, fait voir à la letre en sa personne l'acomplissement d'une épigramme d'Ausone, où ce Poëte prétend que l'on ne vit jamais un Grammairien faire fortune et devenir heureux selon le monde, et que s'il est arrivé que quelqu'un le soit devenu, c'est un de ces phénomenes extraordinaires.

Felix Grammaticus non est, sed nec fuit unquam :
Nec quisquam est felix nomine Grammaticus.

At si quis felix præter fatum exstitit unquam,
Is demum excessit grammaticos canones.

' Au même tems qu'Anastase enseignoit la grammaire a Poitiers, un nommé Rufus y professoit la rhétorique. Mais ce Rhéteur y acquit encore moins de réputation que le Grammairien. C'étoit un homme sans nul talent pour la profession qu'il exerçoit. Elle consistoit à enseigner l'art de bien parler; et il étoit presque aussi muet qu'une image. C'est ce qu'Ausone a assez ingenieusement exprimé dans les deux épigrammes suivantes : epi. 51 | Egas. Bul t. 1. p. 56.

Ore pulcro et ore muto, scire vis quæ sim? Volo.
Imago Rufi Rhetoris Pictavici.
Diceret sed ille vellem Rhetor hoc mî. Non potest.
Cur? Ipse Rhetor est imago imaginis.
/ Hæc Rufi tabula est. Nil verius. Ipse ubi Rufus? Aus. epi. 47.
In cathedra. Quid agit? hoc quod et in tabula.

' Ce sujet faisoit tant de plaisir à la Muse d'Ausone, qu'il en prit ocasion de composer huit épigrammes que nous avons encore. epi. 45 52.

Il n'y a donc nulle aparence suivant ce portrait de Rufus, ' qu'il soit le même que Sextus Rufus Auteur d'un abregé de l'histoire Romaine, qui présenta son ouvrage à Valentinien I. C'est néanmoins ce qu'ont cru quelques Ecrivains, au raport de Mr du Boulay, qui ne paroît pas éloigné du même sentiment. Egas. Bul. ib.

URSULUS ET HARMONIUS,

GRAMMAIRIENS.

URSULUS et Harmonius enseignoient ensemble la grammaire à Treves sous l'empire de Valentinien I. Les écoles, comme nous l'avons remarqué ailleurs, y étoient alors très-florissantes. La cour y faisoit son sejour ordinaire, et contribuoit à y attirer les plus habiles Professeurs et grand nombre d'étudians. Ausone qui la suivoit alors, en qualité de Précepteur du jeune Gratien depuis Empereur, étoit fort lié avec les deux Grammairiens dont nous parlons, et se faisoit un plai- Aus. ep. 18. 644. 349.

IV SIECLE.

sir de leur rendre service dans les rencontres. C'est ce que nous aprenons d'une de ses letres à Ursulus.

Vin. in Aus. §. 417. ' Depuis fort long-temps les Empereurs avoient de coûtume de donner au commencement de chaque année des étrenes aux personnes qu'ils honoroient de leur bienveillance. Les Professeurs qui prenoient le soin d'instruire la jeunesse, avoient ordinairement part à cette sorte de liberalité, sur-tout lorsqu'ils étoient à portée. ' Il arriva cependant qu'une année Ursulus fut oublié dans la distribution qui se fit des largesses de l'Empereur. ' Il eut recours à Ausone son ami, alors Questeur de l'Empire, qui lui obtint une somme assez considerable. C'est ce qui fait le sujet de sa letre à Ursulus. ' Mais la maniere entortillée dont Ausone s'explique sur le nombre des écus qu'il fit donner à Ursulus, a fort embarassé les Savans. Il paroît néanmoins que toutes ses differentes expressions étudiées ne signifient que le nombre de douze. Après tout, ce qu'il y a de plus remarquable dans cette letre pour l'histoire d'Ursulus, c'est qu'il donnoit six heures de son tems chaque jour à l'instruction de la jeunesse dans les belles letres.

Aus. ib. p. 644.

p. 645. 646.

p. 646. 648.

p. 649. ' Harmonius son collegue dans la même profession passoit pour un homme d'une érudition consommée. S'il en faut croire Ausone, il n'étoit pas indigne d'aller de pair en genre de literature avec les Scaurus, les Claranus, les Varrons et les autres Savans les plus celebres de l'antiquité. Il possedoit parfaitement le grec et le latin ; et il y a toute aparence qu'il donnoit des leçons en l'une et l'autre langue. Ne pouvant plus suporter le triste état où il voïoit les poësies d'Homere, qui se trouvoïent alors fort negligées, il entreprit d'en faire un recueil : ce qu'il executa en y ajoutant des notes de sa façon, pour faire observer ce qui s'étoit glissé d'étranger dans le texte de cet ancien Poëte. C'est en partie à ses soins que nous sommes redevables de ce que nous avons d'Homére aussi entier qu'il est aujourd'hui. Pour ne rien ôter au portrait que l'on nous a laissé d'Harmonius, nous allons donner ici les propres traits avec lesquels Ausone l'a peint en écrivant à Ursulus son Collegue.

Ursule Collega nobilis Harmonio,
Harmonio, quem Claranus, quem Scaurus et Asper,
Quem sibi conferret Varro priorque Crates :
Quique sacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas spuriis Versibus apposuit :

Cecropiæ

I. CONCILE DE VALENCE.

EN 374 le douziéme jour de Juillet sous le Consulat de Gratien et d'Equice, on tint un Concile à Valence dans la Viennoise. Il s'y trouva vint et un Evêques, ou même trente s'il faut s'en raporter à un manuscrit. ' Il y en avoit de plusieurs provinces des Gaules; mais la plûpart étoient de l'ancienne Narbonoise. ' De sorte que l'on peut regarder cette assemblée comme un Concile general de toutes les Gaules. Conc. t. 2. p. 904. 906. p. 1807. Till. H. E. t. 8. p. p. 551.

' Les noms des Prélats qui y assisterent, se trouvent et dans l'inscription des letres de ce Concile et dans les signatures qui se lisent au bas. Mais ils y sont avec un ordre bien different, dont on n'a pu encore donner de bonnes raisons. Il n'y est point marqué de quelles Eglises ces Prélats étoient Evêques. ' Mrs de Sainte-Marthe croïent que S. Florent, Evêque de Vienne, présida à ce Concile, comme tenu dans sa province. Les autres principaux Evêques qui y assisterent, ' furent S. Phébade d'Agen, qui est nommé le premier dans l'inscription des letres sous le nom de Fœgadius, et qui paroît par-là y avoir présidé plutôt que S. Florent de Vienne; Emilien Evêque de Valence, qui l'a aussi été de Die selon quelques-uns; Emere, ou Eumere, ou bien Evemere de Nantes; Arteme d'Embrun, qui avoit succedé depuis peu à S. Marcellin; S. Paul de Tricastin ou Troischasteaux; Simplice de Sens, ou plutôt d'Autun; S. Just de Lyon; S. Euvert d'Orleans; Britton, ou Brittanne, ou même Pritane de Treves; Concorde d'Arles; Nicet de Maïence; et Constance d'Orange. p. 800. Gall. Chr. Vet. t. 1, p. 792. Conc. ib. p. 1807 | Till. ib. p. 554.

' Le sujet de la convocation de ce Concile fut quelque division arrivée dans l'Eglise Gallicane. Mais on n'a pas jugé à propos d'en conserver la connoissance à la posterité. Cette affaire heureusement terminée, divers Prélats proposerent de remedier à quelques désordres trop criminels pour être soufferts, mais aussi trop communs pour être condamnés avec la severité qu'ils meritoient. ' Les Peres du Concile firent donc quatre Canons pour éloigner de l'Eglise, comme ils parlent eux-mêmes, les scandales qui la deshonoroient, et y maintenir la sainteté de mœurs qui lui convient. Conc. ibid. p. 904. 1887. p. 905.

IV SIECLE.

Conc. ibid.

' Le premier Canon regarde ceux qui aïant été mariés deux fois, ou qui aïant épousé des veuves, étoient élevés à l'état ecclesiastique. Le Concile declare que cela n'est jamais permis, non pas même quand ces mariages auroient précedé le baptême. Mais il ne dépose point ceux qui auroient été élus de la sorte, s'ils n'avoient fait quelqu'autre faute qui les auroit rendus indignes de leur ministere.

Ibid.

' Le second Canon ne veut pas même que l'on acorde aisément la penitence aux jeunes femmes, qui après s'être consacrées à Dieu, étoient passées volontairement à l'état du mariage. Il ajoûte que si on la leur acorde, elles ne doivent point être admises à la communion, qu'elles n'aïent pleinement satisfait à Dieu.

Ibid.

Till. ibid. p. 532.

' Dans le troisiéme les Peres du Concile se fondant sur celui de Nicée, acordent à ceux qui étoient tombés dans l'idolatrie, ou qui s'étoient fait rebaptiser, la grace de pouvoir satisfaire à l'Eglise par la pénitence canonique. Il semble qu'ils avoient en vûe le treiziéme Canon de Nicée. Mais au lieu que le onziéme du même Concile acorde aux apostats la communion après douze ans de pénitence, les Peres de Valence n'en fixent le terme qu'au dernier jour de la vie. Encore n'est-il pas clair s'ils leur acordent la communion à la mort. Aussi c'étoit un bien plus grand crime d'abandonner la foi victorieuse et triomphante que de la renoncer, lorsqu'elle étoit persecutée.

Conc. ib. p. 905. 906.

' Le quatriéme Canon est remarquable. Il se trouvoit des personnes qui pour éviter l'état ecclesiastique, qui leur paroissoit redoutable, se declaroient chargés de quelque peché mortel, qui les en excluoit selon les Canons. Les Peres du Concile louent leur modestie et leur fraïeur religieuse. Mais voïant d'un côté avec regret que cet aveu laissoit de mauvaises impressions dans l'esprit du peuple, toûjours porté à croire le mal; et de l'autre qu'ils ne pouvoient pas se condamner eux-mêmes non plus qu'une tierce personne, ils ordonnerent que ceux qui se trouveroient dans le cas, seroient crus sur leur parole. En consequence ils les excluent du Sacerdoce, comme coupables ou du crime dont ils s'acuseroient, ou de mensonge contre eux-mêmes.

p. 906. 907.

' Pendant la tenuë de ce Concile les Peres eurent une ocasion de mettre cette ordonnance en pratique. L'Eglise de Fréjus avoit élu depuis peu tout d'une voix pour son Evêque une

personne nommée Accepte, qui se trouvoit justement dans le cas du Canon. Concorde l'un des Evêques du Concile en rendoit un très-bon témoignage à l'assemblée. Mais les Peres ne crurent pas devoir violer le Canon qu'ils venoient d'établir. Ils prirent le parti d'écrire à l'Eglise de Fréjus une letre, par laquelle ils lui rendent compte de leur ordonnance. IV SIECLE.

' Nous avons encore cette letre avec une autre du même Concile, dans laquelle sont inserés les quatre Canons dont nous venons de parler. C'est tout ce qui nous reste des actes de ce Concile. La letre qui contient les Canons, est adressée à tous les Evêques des Gaules, ' et à ceux des cinq provinces : c'est-à-dire à ceux de la Lyonoise et de la Belgique, qui sont proprement ce que l'on nommoit alors les Gaules ; de l'Aquitaine, qui ne faisoit encore que deux provinces ; et de la Narbonoise, qui pouvoit bien n'être encore divisée qu'en trois. ' On cite quelques autres Canons ou decrets du Concile de Valence ; mais ils ne sont pas assez autorisés pour les compter entre ses veritables décisions.

Conc. ibid. p. 904. 907.

p. 1807 | Till. ibid. p. 553.

Conc. ibid. p. 907.

THEODORE,

SECRÉTAIRE D'ETAT.

' THEODORE, dont nous entreprenons l'éloge, est fameux dans les écrits de S. Chrysostome et d'Ammien Marcellin. Il est certainement le même dont parlent l'un et l'autre, quoiqu'en dise le Cardinal Baronius. Mais il ne le faut pas confondre avec un autre Theodore Consul en 399, à qui Symmaque adresse plusieurs letres de son cinquiéme livre. Selon S. Chrysostome, Theodore étoit né en Sicile, où son pere pouvoit exercer quelque charge, lorsque sa mere le mit au monde. Mais Ammien Marcellin assûre qu'il étoit Gaulois de nation, et que sa famille tenoit dans les Gaules un rang distingué par l'ancienneté de sa noblesse.

Amm. l. 29. p. 549 | not. ibid. | Till. Emp. t. 5. p. 702.

' Theodore recut une éducation conforme à sa naissance. Dès sa premiere jeunesse il fit paroître beaucoup de modestie, de prudence, de bonté et de politesse. Il s'apliqua à l'étude des belles letres avec tant de succès, qu'il s'y rendit très-habile, *literis ornatissimus*. Il étoit parfaitement bien fait en sa taille et sa figure ; et personne ne savoit mieux que lui retenir sa langue.

Amm. ib.

IV SIECLE.

Mais autant qu'il avoit de discretion pour ne rien dire d'imprudent, autant il avoit de liberté à parler, lorsque l'ocasion ou la necessité le demandoient. En un mot il réunissoit en sa personne tant d'excellentes qualités, qu'il parut toûjours au-dessus des grandes charges qu'il remplit, et qu'il se rendit aimable à tout le monde.

Amm. ibid. p. 548. ' Tous ces avantages de l'esprit et du corps le firent choisir par l'Empereur Valens pour son second Secretaire. C'étoit une charge qui demandoit un homme de beaucoup d'esprit et de savoir, et qui donnoit tout accès et un grand credit auprès du p. 548. 554. Prince. ' Il y avoit déja quelque tems que Theodore la remplissoit avec honneur, lorsque les Païens ennuiés du regne de Valens, conspirerent contre lui, et voulurent savoir par la magie qui lui succederoit. Hilaire et Patrice fameux Magiciens furent emploïés pour le découvrir. Il leur parut que ce seroit p. 548. Theodore dont nous parlons. ' Et certes, dit Ammien Marcellin, il étoit bien digne de l'Empire. Theodore étoit Païen. Ainsi il n'est pas surprenant qu'un Auteur Païen parle de lui p. 554. aussi avantageusement. ' Quoique d'abord il ne sût rien de ce qui se passoit, l'ambition ne laissa pas ensuite de trouver entrée dans son cœur, et de le faire consentir sans peine à ce dont les prétendus oracles le flatoient. Mais la conspiration aïant été bien-tôt découverte, il fut convaincu de trahison, sur-tout par les letres qu'il avoit écrites furtivement à ce sujet à Hilaire, l'un des deux Magiciens dont on s'étoit servi pour la p. 555. divination. ' Theodore porta donc la peine de son ambition, et découvrit par-là la fausseté des oracles. Il eut la tête tran-Till. ib. p. 107. chée avec ses complices ' l'an de J. C. 374, le onziéme de l'Empire de Valens. Il laissa un fils nommé Iquere ou Hiere, qui se rendit celebre par son savoir. Nous en parlerons en son lieu.

AUSONE,

MEDECIN.

Aus. epic. p. 297. 298 | par. c. 1. p. p. 110. ' JULIUS Ausonius nâquit à Basas en Aquitaine vers l'an 287. Il alla depuis s'établir à Bourdeaux, et y exerça la medecine qui étoit la profession qu'il avoit embrassée. Il s'acquit dans cet art beaucoup de réputation, et merita de passer pour

un des premiers Medecins de son tems.[a] Sans s'arrêter à la methode ni d'Hippocrate ni de Galien, ni d'aucun autre Medecin de l'antiquité, il s'y fraïa des routes nouvelles,[b] qui eurent un heureux succès. Mais quoiqu'il ne suivît pas la methode d'Hippocrate, il imitoit néanmoins son exemple, ′ en exerçant gratuitement la medecine envers tout le monde. Ainsi il n'amassa point de richesses dans cette profession, et demeura toûjours dans une honnête mediocrité des biens de la fortune, *non opulens, nec egens.* IV SIECLE.

a Vin. in. Aus. § 102.
b. Aus. par. ib.
epic.p.298.

′ Il étoit encore jeune, lorsqu'il se maria ; et ses enfans auroient pû être ses freres. ′ Il épousa Æmilia Æonia fille d'Arbore d'Autun. ′ De ce mariage, où ils passerent 45 ans avec une union et une fidelité inviolable de part et d'autre, sortirent quatre enfans, deux garçons et deux filles. Le Poëte Ausone, dont nous parlerons en particulier, fut l'aîné des garçons, et le plus illustre de toute la famille. Avitien homme d'esprit et de grande esperance fut le second. Il embrassa la profession de son pere; mais il fut enlevé de ce monde dès la fleur de son âge. Æmilia Melania l'aînée de tous mourut étant encore à la mamelle. Julia Dryadia la plus jeune des filles, qui est loüée pour ses mœurs et son savoir au-dessus de son sexe, épousa Pomponius Maximus Senateur à Bourdeaux, qui la laissa veuve de bonne heure.

ep. 1. p. 568.
par. c.1.2.
epic. p. 300 | par. c. 12. 13. 15.29.

′ Jule Ausone ne se rendit pas seulement celebre par son habileté dans l'art de la medecine, il le devint encore davantage par une regularité de conduite, où brillerent toutes les vertus morales. ′ Sa sagesse étoit si universellement reconnue, que son siecle le regardoit sans difficulté comme l'un des sept sages de l'ancienne Gréce. On disoit tout communément de lui : « Comme Ausone n'avoit personne qui pût lui « servir de modele dans son genre de vie, de même il n'a per« sonne qui l'imite aujourd'hui. »

epic. p. 297. 300.
par. c. 1.

Si le portrait qu'on nous a laissé de ses vertus, n'est point flaté, Ausone pouvoit à juste titre passer pour le Philosophe le plus acompli de son tems. ′ Toujours égal à lui-même, il fut toute sa vie uniforme en sa table, ses habits et ses manieres. ′ Comme il étoit naturellement vif et porté à la colere, il avoit un soin infini pour en retenir les saillies ; et s'il lui arrivoit quelquefois de se laisser surprendre, il s'en punissoit severement lui-même. Infiniment éloigné de tout esprit de faction et de cabale, il passa toute sa vie sans procès et sans con-

epic.p.298.
p. 300.

IV SIECLE.

testation, et n'entra jamais dans aucun jugement, sur-tout contre les coupables. Aussi reservé à mentir qu'à jurer, il eut encore une horreur extrême et pour la calomnie et pour la médisance. Toûjours atentif à répondre à la bonne opinion qu'on avoit de lui, il ne manqua jamais aux devoirs mêmes de la bienseance, et sut toujours rendre ce qu'il devoit aux personnes selon leur rang et leur qualité. Il garda toûjours à ses amis une fidelité sincere et inviolable. Jamais la curiosité, les vaines esperances, les solicitudes pour l'avenir ne troublerent son esprit. Jamais non plus ni l'envie ni l'ambition ne trouverent entrée dans son cœur. Indifferent pour les richesses, mais œconome sans avarice, il conserva le bien qu'il avoit reçu de ses peres sans l'acroître. Il eut toûjours de l'aversion pour le tumulte, les cohues, les fausses amitiés des Grands. Il se trouvoit par-là exemt de flaterie. Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'il passoit pour un homme acompli aux yeux des autres, sans en avoir de vaine complaisance en lui-même.

Aus. epi. p. 299. 300.

' Ses maximes de morale étoient aussi édifiantes que sa conduite. Il faisoit consister l'honneur à ne rien faire contre son devoir, et à prévenir les loix par les bonnes mœurs. Il estimoit heureux, non celui qui a ce qu'il désire, mais celui qui ne

par. c. 1.

désire point ce qu'il n'a pas. ' Il fit lui-même consister en cela son propre bonheur. Tout ce qu'il voulut, lui réussit ; et tout ce qu'il souhaita, il le vit arriver comme il l'avoit souhaité, parce qu'il ne souhaita jamais rien que dans l'ordre.

Dans tout cet éloge, où le Poëte Ausone nous répresente son pere comme un grand Philosophe, il ne dit pas un mot de son Christianisme. On ne peut pas néanmoins douter qu'il

2. 26.

ne fût Chrétien ; ' puisque l'on a des preuves que sa famille faisoit même profession de pieté.

epic. p. 297 | Vit.

' Un merite aussi éminent joint à sa science dans la médecine, valut à Ausone la dignité de premier Médecin de l'Empereur Valentinien I, à laquelle il fut élevé. Son fils étoit alors Précepteur du jeune Gratien ; et peut-être que son crédit auprès du Prince contribua beaucoup à l'élevation du pe-

epic. p. 302. —Till. Emp. t. 5. p. 148. 149.

re. Quoiqu'il en soit, Ausone ne tarda pas ' à se voir encore élevé à d'autres honneurs. Car bien qu'il ne les recherchât pas, il ne les refusa pas non plus, lorsqu'on les lui offrit. Il fut fait Préfet de l'Illyrie, aparemment après Probe, qui exerça longtems cette charge sous Valentinien I, avec la Préfecture de

l'Italie. [a] Il n'étoit point alors étrange de voir les personnes de la profession d'Ausone, sur-tout les premiers Médecins, monter aux plus hautes charges de l'Empire. Sous le regne de Gratien, Vindicien fut Proconsul et Vicaire des Préfets. On en pourroit nommer beaucoup d'autres. ' Mais il semble qu'Ausone n'avoit seulement comme honoraire, que le titre, le rang et les apointemens de Préfet. ' Il fut de même Sénateur honoraire dans deux différens Sénats à Rome et à Bourdeaux.

IV SIECLE.

[a] Cod. Th. t. 3. p. 498 | t. 5. p. 44 | Aug. Conf. l. 4. c. 3.

Aus. ib. | Till. ib.

Aus. ib. p. 298.

' Arrivé enfin à une heureuse vieillesse, il mourut paisiblement, après avoir vû les deux Préfectures de son fils aîné, et le Proconsulat d'Hespere son petit-fils, qui l'exerça en 376 et partie de 377. Mais il ne vit point le Consulat du premier en 379, ni la Préfecture du second en 378. Ainsi sa mort arriva en 377, lorsqu'il achevoit la 90e année de son âge. ' Il est marqué ailleurs qu'il ne vêcut que 22 Olympiades, qui font 88 ans. Mais il y a aparence que la contrainte des vers en cet endroit n'a pas permis que l'on exprimât les deux années de la 23e Olympiade commencée. Le Poëte Ausone nous a laissé deux différens éloges de notre Médecin. Nous n'avons proprement fait que copier le plus long, (*) et nous donnons l'autre ici en son entier, pour lui servir d'épitaphe.

p. 300. 301. 303.

par. c. 1.

(*) Dans ce qu'on vient de lire.

Cura Dei, placidæ functus quod honore senectæ,
Undecies binas vixit olympiades.
Omnia quæ voluit, qui prospera vidit: et idem
Optavit quidquid, contigit ut voluit.
Non quia fatorum nimia indulgentia, sed quod
Tam moderata illi vota fuere viro.
Quem sua contendit septem Sapientibus ætas,
Quorum doctrinam moribus excoluit:
Viveret ut potius, quam diceret arte Sophorum,
Quamquam et facundo non rudis ingenio.
Præditus et vitas hominum ratione medendi
Porrigere, et fatis amplificare moras.
Inde et perfunctæ manet hæc reverentia vitæ,
Ætas nostra illi quod dedit hunc titulum:
Ut nullum Ausonius, quem sectaretur, habebat,
Sic nullum, qui se nunc imitetur, habet.

Ibid.

' Jule Ausone avoit deux freres, Claudius Contentus et Julius Calippo. Le premier mourut à la fleur de son âge dans la

c. 7.

IV SIECLE.

grande Bretagne, où il avoit amassé de grands biens par son trafic. L'autre vêcut jusqu'à la vieillesse, mais sans bien et sans avoir figuré dans le monde. Ni l'un ni l'autre ne laisserent de
Aus. ib. c. 26. 27. posterité. ' Il avoit aussi deux Sœurs, Julia Venera et Julia Cataphronia. Celle-ci préfera l'amour de la virginité au mariage, et passa toute sa vie dans les exercices de la pieté Chrétienne. ' L'autre fut mariée, et eut, ce semble, de son mariage Julia Idalia, que le Poëte Ausone qualifie sa cousine ,
c. 28.
ep. 24. p. 687. fille de sa tante maternelle. ' Il y avoit entre Ausone et le pere de S. Paulin, depuis Evêque de Nole, une étroite amitié , qui fut le principe de l'union mutuelle qui se forma entre leurs deux fils, comme l'on verra par la suite.

par. c. 1. ' Jule Ausone ne manquoit ni d'érudition ni de noblesse dans ses pensées ; quoiqu'il se fût beaucoup plus apliqué à imiter les mœurs des Anciens, qu'à acquérir leur savoir et leur
epic. p. 298. éloquence. ' Il avoit quelque difficulté à parler la langue latine. Mais il possedoit parfaitement et parloit de même la gréque ; parce aparemment que l'étude de la médecine l'avoit engagé à la cultiver plus que l'autre, qui devoit luï être plus naturelle. (X.)

Mar. de med. pr. p. 242. ' Il laissa quelques écrits sur la médecine, dont les malheurs des tems nous ont privés. Nous n'en avons d'autre connoissance que ce que nous en aprend Marcel surnommé l'Empirique, qui écrivoit au commencement du V siecle, et qui témoigne s'en être servi pour composer les siens. Ceux-ci sont venus jusqu'à nous au moins en partie. Mais on n'y découvre point autrement ce que Marcel a pris de ceux d'Ausone.
c. 25. p. 353. ' Seulement à l'article des remedes propres à guérir la sciatique, il est fait mention d'un qu'Ausone avoit éprouvé sur luimême avec succès, et dont il avoit fait usage à l'égard d'autres personnes, qui ne pouvant se remuer qu'avec des douleurs extrêmes, avoient été guéries dans l'espace de sept jours par la vertu de ce remede.

MARCEL

MARCEL,

GRAMMAIRIEN;

ET NEPOTIEN,

GRAMMAIRIEN ET RHETEUR.

MARCEL et Nepotien paroissent avoir fleuri en même tems, quoiqu'en différens lieux. C'est pour cela en partie que nous réünissons leurs éloges. Le premier nâquit à Bourdeaux quelques années après le commencement de ce siecle. Il étoit fils d'un pere de même nom que lui. Sa mere, qui meritoit mieux la qualité de maratre cruelle, n'aïant jamais pu le souffrir, le chassa enfin de la maison paternelle, et lui fit quitter la ville. La bonne fortune de Marcel le conduisit à Narbone. Là Clarentius l'un des premiers Citoïens de la ville, touché de son malheur, le reçut généreusement dans sa maison, et lui fit ensuite épouser une de ses filles. Bien-tôt Marcel ouvrit une école de Grammaire, où il enseigna avec un grand concours d'étudians. Il amassa dans cette profession des richesses considérables. Mais son peu de conduite, son mauvais génie, et d'autres défauts qu'Ausone n'a pas jugé à propos de relever, lui firent tout perdre à la fois. Aus. prof. 15. 18. c. 18.

Quelques Ecrivains prétendent que ce Grammairien étoit fils de Marcel célebre Médecin, et l'un des premiers Officiers de l'Empereur Théodose le grand. Ils pouvoient à la verité sortir de la même famille, puisqu'ils étoient de Bourdeaux l'un et l'autre; mais l'opinion de ces Ecrivains est contre toute aparence. Ce seroit plûtôt le Médecin qui auroit pû être fils du Grammairien. Car celui-ci étoit déja mort depuis quelques années, lorsqu'Ausone faisoit son éloge vers 386 : au lieu que Marcel le Médecin n'écrivoit qu'au commencement du V siecle, et ne commença à être célebre que vers l'an 395. (XI.) Vin. in Aus. §. 162. Marcel hist. t. 1. p. 296.

Du temps de Marcel qui fait le sujet de cet article, vivoit un autre Grammairien de même nom, avec lequel il ne le faut pas confondre. Celui-ci portoit le prénom de Nonius, et a laissé un ouvrage de sa façon sur la proprieté des termes latins. Le titre de son livre nous aprend que l'auteur étoit de Tivoli. Till. Emp. t. 4. p. 476.

IV SIECLE.

[a] On ne nous dit point quel fut le lieu de la naissance de Nepotien. Mais on sait qu'il étoit un des plus célebres Professeurs du College de Bourdeaux après le milieu du IV siecle. Il y enseigna d'abord la grammaire, et y donna ensuite des leçons d'éloquence. Il réünissoit en sa personne toutes les qualités qui font l'homme de merite et l'homme de letres.

a Aus. ibid. c. 15.

' Naturellement doux, poli, honnête, on n'entendit jamais sortir de sa bouche que des paroles obligeantes et gracieuses. Quoique d'une humeur enjoüée et agréable, qu'il conserva jusqu'à la vieillesse, il parloit très-peu. Mais lorsqu'il le faisoit, c'étoit avec une grace qui charmoit tous ceux qui l'entendoient, et qui montroit combien il étoit habile dans l'art de savoir mêler le sérieux avec l'agréable : *Tam seriorum quam jocorum particeps*. Il joignoit à tout cela beaucoup de retenue et de modestie. Il étoit économe, frugal, sobre, et d'une probité reconnuë. Ausone son ami inséparable, qui l'avoit logé chez lui, témoigne qu'il faisoit ses plus cheres délices de sa compagnie, et qu'il ne connoissoit point d'homme d'un meilleur conseil.

Ibid.

' Pour les letres, Nepotien pouvoit à juste titre aller de pair avec les plus savans hommes de son siecle. Il savoit par cœur tous les écrits des célebres Scaurus et Probus, qui ont traité à fond de la grammaire. Il possedoit parfaitement la dialectique, et ne cédoit à nul autre Rhêteur pour bien écrire : *Facunde, nulli Rhetorum cedens stylo*. Il avoit la mémoire si heureuse, qu'Ausone ne fait pas difficulté de le comparer en ce point au fameux Cineas Ambassadeur du Roi des Epirotes,

Ibid.

Vin. in Aus. §. 159.

' qui le lendemain de son entrée dans Rome salua tous les Sénateurs et tous les Chevaliers chacun par son nom.

' Nepotien vêcut jusqu'à l'âge de 90 ans, et laissa deux fils, que l'histoire ne nous fait pas autrement connoître. Il paroît par le vers suivant qui fait partie de son éloge, qu'il avoit exercé quelque charge dans la Préfecture ou le gouvernement de quelque province, et qu'il s'y étoit acquis beaucoup de gloire.

Aus. ibid.

Honore gesti præsidatus inclytus.

S. JUST,

Disciple de S. Hilaire de Poitiers.

' Entre les disciples de S. Hilaire de Poitiers, que l'on connoît peu, si l'on en excepte S. Martin, on nomme un S. Just que l'on assure avoir écrit la vie de ce S. Docteur. C'est ce qui nous engage à parler ici et de la personne et de l'ouvrage de cet Ecrivain. ' On raporte beaucoup de choses de sa personne. Nous n'en dirons néanmoins que très-peu; parce qu'il y en a peu ou même point du tout d'assurées. Il fut, dit-on, ordonné Prêtre par S. Hilaire même, ' puis envoïé en Périgord, où il mourut, et fut inhumé à quatre lieues de Limoges. ' M. du Saussay dans son martyrologe de France marque sa fête au 25 de Novembre. ' Mais tout ce que lui et Jean Bouchet nous en débitent, dépend des pieces qu'ils ont vûës, et que nous n'avons point. Car pour leur autorité seule, quelque respectable qu'elle soit sur d'autres faits, ils sont des Ecrivains trop modernes, pour s'y arrêter en ce qui regarde des tems aussi éloignés d'eux.

Bouch. ann. l.1.c. 10. Mar. gall. p. 930. Bouch. ibid. c. 14. Mar. Gall. ibid. Till. H. E. t. 7. p. 468.

' Quant à l'histoire de S. Hilaire que l'on atribuë à S. Just, et que l'on disoit, il y a plus de deux siécles, se conserver à Poitiers dans le thrésor de S. Hilaire le grand, on en raporte des choses si étranges, que l'on ne peut avoir égard à tout ce que l'on en cite. D'ailleurs cette piece ne paroît point; et les faits extraordinaires que l'on dit s'y trouver, suffisent seuls pour faire juger qu'elle n'est pas d'un disciple de S. Hilaire. ' Il ne faudroit même que la fable plus qu'insoûtenable d'une dispute entre S. Hilaire de Poitiers que l'on confond ici avec S. Hilaire d'Arles, et entre S. Leon, pour prouver que l'histoire où elle se trouve, est une piece suposée. C'est en vain que Bouchet cite Fortunat pour apuïer cette fable. Il est certain qu'il n'en dit pas un mot. Que si elle se trouvoit dans la vie qu'il nous a laissée de S. Hilaire, cette vie seroit à rejeter comme celle qu'on atribuë à S. Just.

Ibid. p. 787.

Outre cette mauvaise piece que l'on voit clairement ne pouvoir être l'ouvrage d'un disciple de S. Hilaire, ' Bollandus lui donne le premier livre de celle qui a été écrite par Fortunat. Il prétend que S. Just l'aura composé aussi-tôt après la

Boll. 13. Jan. p. 785.

IV SIECLE. mort du Saint, et qu'ensuite Fortunat l'aura retouchée en son tems, et y aura ajoûté le second livre. ' Mr Baillet est presque dans la même opinion, et soûtient que Fortunat, dont le nom se lit à la tête de cette vie de S. Hilaire, en est moins l'Auteur original, que le Paraphraste et le Continuateur.

Bail. 13 jan. tab. crit.

Mais si l'on y fait de sérieuses reflexions : pourra-t'on se persuader qu'un disciple de S. Hilaire entreprenant d'écrire sa vie, y auroit oublié les plus beaux traits de son histoire? Ne se sent-on aucune difficulté à croire qu'il n'y auroit parlé ni du Concile de Beziers, où S. Hilaire fit un si beau personnage, ni de l'affaire de Saturnin d'Arles, à laquelle il eut tant de part, ni enfin de ce qui se passa à Milan entre lui et Auxence, et qui fit tant d'éclat dans l'Eglise d'Occident? C'est de quoi néanmoins l'écrit que l'on veut donner à S. Just, ne fait nulle mention. Il est donc plus raisonnable de dire que S. Just n'est pas plus l'Auteur du premier livre de la vie de S. Hilaire qui porte le nom de Fortunat, qu'il l'est de celle que lui a voulu prêter Jean Bouchet. (XII.)

EUTROPE,

HISTORIEN.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Le nom d'Eutrope fut fort commun dans l'Empire en ce siecle-ci et le suivant. Il y parut plusieurs grands hommes qui le portoient : ce qui dans la suite a donné ocasion de les confondre les uns avec les autres. Nous tâcherons d'éviter ici le même écueil.

Mar. de mel. pr. p. 242. ' Celui dont nous entreprenons l'éloge, étoit de même païs que Jule Ausone, dont nous avons déja parlé, c'est-à-dire, ou de Bourdeaux, ou de quelque autre endroit d'Aquitaine du côté de Basas. ' Symmaque ami particulier d'Eutrope confirme ce sentiment, en disant qu'il avoit des terres contigues à celles du Consul Ausone fils de Jule [1]. On voit par-là qu'Eu-

Sym. lib. 3. ep. 53.

1 Il est visible qu'il s'est glissé une faute dans la letre où Symmaque rend ce témoignage. On y lit : *Ausonius vir Consularis, admirator tuus, scripto ex Asia nuper allato mutilari agros suos qui tuis conjunguntur, accepit.* Il est certain qu'Au-

trope fleurissoit au même tems qu'Ausone le fils, qui étoit un de ses grands admirateurs, et du fameux Symmaque, dont nous avons un recueil de letres. ' C'est ce qui s'acorde parfaitement avec ce que nous en aprend Marcel le Médecin, qui écrivoit au commencement du V siecle. Celui-ci ajoute qu'Eutrope fut élevé à de grands honneurs, sans néanmoins nous les faire autrement connoître. Sur cette idée on pourroit prendre aussi Eutrope ' pour le Proconsul d'Asie de même nom, dont parle Ammien Marcellin sur les années 371 et 373, et qui fut Préfet du Prétoire en 380 et 381. Mais on sait d'ailleurs que ce Proconsul étoit neveu et disciple d'Acace, et Sophiste Grec de nation : ce qui ne convient pas à celui dont nous faisons l'histoire; quoiqu'il pût fort bien exercer aussi vers le même tems quelque charge considérable en Orient. Il n'étoit du tout point nouveau de voir en même tems deux personnes de même nom dans les premieres charges de l'État. On avoit déja vû sous Constance et Julien un Saluste Préfet d'Orient, et un autre Saluste Préfet des Gaules.

IV SIECLE

Mar. ibid.

Amm. l. 29. p. 554 | not. ibid.

' Eutrope étoit, ce semble, à la Cour, qui faisoit sa résidence hors d'Italie, [1] lorsque le Rhéteur Pallade, par qui Symmaque lui adressa une de ses letres, y fut apellé de Rome. Il semble aussi qu'il y exerçoit quelque charge. ' Symmaque dans cette letre comme dans les sept autres qu'il lui a écrites, lui parle toujours comme à un homme d'un savoir éminent. ' Il y en a une entre autres, où il nous a fait plus particulierement son caractere par rapport à son talent pour les letres. C'est la 47 du 3e livre. Elle fut écrite sous le regne de Gratien, et selon toute aparence en 378, après que cet Empereur eut défait les Allemans.

Sym. ibid. ep. 50.

l. 3. ep. 47. 50. 52. 53.

ep. 47.

' D'abord Symmaque reproche agréablement à Eutrope de se donner du loisir et d'aporter de la negligence à continuer d'écrire, en un tems où l'on voïoit l'empire auparavant chancelant reprendre sa premiere vigueur sous Gratien, qui avoit autant de bonheur à le gouverner, qu'il y faisoit paroître de

Ibid.

sone n'eut jamais de bien fonds en Asie, et que ses terres étoient situées et en Saintonge et près de Basas. Comment donc auroit-il apris d'Asie qu'on envahissoit une partie de ses terres? D'ailleurs on verra par la suite qu'Eutrope à qui Symmaque mande cette particularité, étoit lui-même en Asie. Il faut donc lire dans ce texte : *ex Auscia* d'Auch métropole de Basas, et non pas *ex Asia*.

1 Il y avoit alors deux Cours impériales, celle de Valens en Orient, l'autre de Gratien à Treves dans les Gaules. C'est plûtôt de la premiere que de la seconde qu'il s'agit ici.

IV SIECLE. sagesse et de puissance. Ensuite craignant d'entrer dans le détail des grandes actions de ce Prince, Symmaque dit à Eutrope que l'exécution de son histoire est reservée à sa plume préférablement à celle de tout autre Ecrivain, parce qu'il a un talent tout particulier pour écrire : *Sed hæc stylo exsequenda tibi ante alios, cui pollet Minerva, concedimus.*

On a été fort long-tems en peine pour trouver dans l'antiquité les caracteres personnels d'Eutrope l'Historien. C'est ce qui a fait naître sur ce sujet divers sentimens aussi peu fondés
Eutr. pr. 2. les uns que les autres. ' Les uns, comme Elie Vinet, ont cru que cet Historien étoit de Constantinople, ou Grec de Na-
Suid. E. p. 912. tion. ' D'autres, comme Suidas, voïant bien par son histoire qui est en latin et en un style bien différent de celui des Grecs, que son Auteur n'étoit point Grec lui-même, en ont fait un Sophiste Italien. Jusqu'ici ces deux opinions ont partagé tous les Savans. Mais quiconque voudra bien se défaire de tout préjugé, et faire atention à ce que nous venons de raporter de la vie d'Eutrope, y reconnoîtra sans peine la personne de l'Historien.

Pour s'en convaincre davantage, il n'y a qu'à raprocher de la fin de l'histoire d'Eutrope écrite avant l'an 375, ce que Symmaque lui écrivit en 378, et que nous venons de copier. Il est visible que Symmaque dans sa letre fait allusion à cet en-
Eutr. l. 10. p. 140. droit d'Eutrope. ' Eutrope en effet y avertit, qu'aïant poussé son abregé d'histoire jusqu'à Valentinien et Valens, il reserve celle de l'Empire de ces deux Princes pour la traiter en particulier et avec plus de soin. C'est justement pour le faire ressouvenir d'acquiter sa promesse et peut-être le porter à y joindre l'histoire de Gratien, que Symmaque sous le regne florissant de celui-ci, lui parle comme on vient de le voir.

Mar. ibid. ' Quoique Marcel témoigne s'être servi des écrits qu'Eutrope avoit laissés sur la médecine pour composer ceux que nous avons de lui, ce n'est pas à dire pour cela qu'Eutrope fût Médecin. Marcel a soin d'avertir lui-même que tous ceux qui avoient écrit sur cette matiere, et dont il avoit tiré du secours, ne faisoient pas néanmoins profession de médecine. Tels sont entre autres les deux Plines qu'il nomme.

Divers Ecrivains prétendent qu'Eutrope étoit Chrétien. Mais ce n'est peut-être qu'en le confondant mal-à-propos avec un Prêtre de même nom, comme on le verra dans la suite. A en juger par l'ouvrage qui nous reste de lui, il seroit diffi-

cile de dire précisément quelle religion il professoit. [a] En effet il paroît d'une part qu'il n'aprouvoit pas le Paganisme ; et de l'autre il n'est pas assez clair qu'il suivit la religion Chrétienne. ′ Il est vrai qu'en parlant de Julien l'Apostat, qu'il loüe néanmoins excessivement, il remarque qu'il poursuivit les Chrétiens avec trop d'animosité. Mais il n'est point d'Historien Païen qui se piquant de fidelité dans l'histoire, n'en dît autant. Ammien Marcellin peut servir d'exemple en ceci. ′ D'ailleurs si Eutrope avoit été véritablement Chrétien, il n'auroit pû s'empêcher de se déclarer en parlant de Dioclétien et de Constantin le grand.

[a] Eutr. pr. 5.

′ l. 10. p. 139.

′ Till. Emp. t. 5. p. 135.

′ Il dit lui-même qu'il suivit la profession des armes sous Julien, et qu'il se trouva avec lui à la guerre de Perse, où cet Empereur perdit la vie. On ignore quel rang Eutrope tint dans les armées, et à quels autres honneurs il fut élevé dans la suite. Il est néanmoins certain, comme on l'a déja vû, qu'il exerça des charges assez considérables. ′ On lui donne à la tête de quelques éditions de ses ouvrages le titre de Clarissime, qui étoit celui des Sénateurs. Il paroît qu'après la mort de Julien et de Jovien, dont le regne fut de peu de durée, Eutrope suivit la Cour ou l'armée de Valens. ′ Ce fut en effet à la priere de cet Empereur qu'il composa l'abregé d'histoire que nous avons de lui.

′ Eutr. ibid. p. 138.

′ Till. ibid.

′ Eutr. l. 1. p. 2.

′ Sigonius et Balthasar Boniface donnent à cet Historien le prénom de Flavius. Mais il y a toute aparence qu'ils l'ont fait de leur autorité privée. Ni les imprimés de son ouvrage qui avoient paru avant ces deux Ecrivains, ni les manuscrits que les Savans en ont vus, ne le nomment de la sorte.

′ pr. 4. 5 | not. ibid.

Pour avoir negligé de prendre connoissance de l'histoire de sa vie, on l'a confondu avec plusieurs autres personnes de même nom. ′ Les uns ont cru qu'il étoit le même qu'Eutrope Proconsul d'Asie et Préfet du Prétoire d'Orient, célebre dans S. Gregoire de Nazianze et dans le Sophiste Libanius. ′ D'autres par une erreur intolerable l'ont pris pour le prêtre Eutrope dont parle Gennade, et qu'il leur a plû de faire disciple de S. Augustin, sans penser que cette circonstance trahissoit leur opinion. ′ Codin au contraire le fait vivre un siecle auparavant, et dit qu'il vit la fondation de Constantinople, et qu'il en a même laissé quelque écrit. Si cela est, il faut qu'il fût bien jeune alors ; puisqu'il ne commença guéres à se faire connoître que près de 50 ans après, du tems que fleurissoient le Poëte

′ Amm. l. 29. p. 555. not.

′ Eutr. pr. 3. | Genn. Vir. ill. c. 49.

′ Eutr. ibid.

IV SIECLE.

Ausone et l'Orateur Symmaque vers 374. On ne voit pas [a] que ce que d'autres raportent d'Eutrope, en le faisant Sécretaire d'Etat sous Constantin le grand, ait un fondement plus solide. ' Enfin il ne faut pas confondre notre Historien avec un Grammairien de même nom que lui cité par Priscien.

[a] Fab. bib. lat. p. 170.

Eutr. ibid.

§. II.

SES ECRITS.

Suid. E. p. 912.

' EUTROPE, selon Suidas, laissa divers écrits de sa façon. Le plus connu, et l'unique qui nous reste de lui, est un abrégé de l'histoire Romaine, divisé en dix livres. Le premier commence à Remus et Romulus; le second à l'an 365 de la fondation de Rome; le troisiéme à la premiere guerre Punique; le quatriéme à celle contre Philippe Roi de Macédoine; le cinquiéme à la défaite des Consuls Marcus Manilius et Quintus Cæpio par les Cimbres, les Teutons et les autres; le sixiéme au Consulat d'Æmilius Lepidus et Quintus Catulus l'an de Rome 675; le septiéme à la mort de César et à l'avenement d'Auguste à l'Empire; le huitiéme au regne de Neron; le neuviéme à celui de Maximin I; le dixiéme enfin à celui de Constance Chlore et de Galere Maxime, et finit à Jovien inclusivement.

Eutr. l. 1. p. 2 | l. 10. p. 140.

' Ce fut sous l'Empire de Valentinien et de Valens, et par l'ordre de celui-ci qu'Eutrope composa cet abregé. Il l'avoit fini par consequent avant 375, qui est l'année de la mort de Valentinien. On lit à la tête une petite préface en forme d'Epitre dédicatoire à Valens, par laquelle il paroît que ce Prince ignoroit entierement l'histoire de l'Empire qu'il gouvernoit, et que c'étoit pour s'en instruire qu'il avoit demandé cet ouvrage. Eutrope lui promet de lui donner en peu de mots une suite chronologique des principaux évenemens arrivés dans l'Empire, soit par raport au gouvernement civil, soit par raport à la guerre, et d'y joindre les actions les plus mémorables des Princes qui l'ont gouverné.

pr. 3. 4.

' Eutrope a fort bien exécuté son dessein, et l'on voit peu d'abregés d'histoire plus parfaits. Non seulement il nous y a donné un abregé suivi de toute l'histoire Romaine jusqu'à son tems, mais il y a encore inseré des faits pris de Saluste et de Tite-Live qui ne subsistent plus dans les originaux. ' On croit aussi y trouver des endroits d'autres Historiens plus corrects,

Gesn. bibl. uni. t. 1. p. 238. l.

qu'ils ne sont pas dans les éditions de leurs propres ouvrages. A tous ces avantages Eutrope a encore joint celui de bien prendre le caractere des personnes dont il parle. IV SIECLE.

' Quant à son style, Vossius et Sigonius y trouvent peu d'élegance. ' Il est vrai qu'Eutrope n'a pas la politesse des anciens Ecrivains de l'histoire Romaine, et que souvent même ses expressions sont peu latines. Mais quoiqu'il soit un des derniers, et qu'il use quelquefois de termes barbares, il n'a pas écrit avec moins d'éloquence que les anciens. Et s'il en faut croire Sconhovius, il les a même surpassés pour le jugement. D'ailleurs sa maniere de raporter les choses en les abregeant, est aussi agréable que commode. En un mot cet Historien, bien que concis, est clair et point embarassé. On y sent regner un certain air aisé qui plaît, et en fait aimer la lecture. Sa chronologie est au moins aussi exacte que celle d'aucun autre Historien. ' On remarque toutefois qu'il ajoûte trois ans de plus à l'époque commune de la fondation de Rome.

Eutr. ibid. pr. 5.

l. 10. p. 139. 140. not.

' C'est pour tous ces avantages que l'on juge Eutrope préférable et à Aurelius Victor et à Florus. Quiconque voudroit entreprendre de les lire tous trois, devroit commencer par Eutrope. Il tireroit ensuite plus de fruit des deux autres. ' Les Latins ont toûjours fait beaucoup d'estime de cet Historien. S. Jerôme le copie souvent dans sa chronique; et divers autres Auteurs le citent aussi. ' Mr Valois entre les modernes regarde Eutrope comme un Historien très-assuré, et même très-élegant, malgré le jugement qu'en ont porté Vossius et Sigonius. Les Grecs n'en ont pas fait moins de cas. C'est ce qui paroît par les deux traductions qu'ils ont eu soin d'en faire en leur langue, comme nous dirons en son lieu.

pr. 1.

Till. Emp. t. 5. p. 134.

Eus. not. p. 270. 1.

Il y avoit plus de quatre cens ans que l'ouvrage d'Eutrope conservoit toutes ses beautés, ' lorsque du temps de Charlemagne Paul Winfroy Diacre d'Aquilée les lui fit perdre en croïant l'embellir. Ce fut à la priere d'Adilberge fille de Didier Roi des Lombards et femme d'Archus ou Arichis Duc de Benevent, qu'il rendit à Eutrope ce mauvais service. Car aïant entrepris de le retoucher, il le fit de maniere qu'il en renversa toute l'œconomie. Il en retrancha beaucoup de choses, en transposa beaucoup d'autres, et y en ajoûta encore davantage de son cru. Il ne se contenta pas de retoucher ainsi les dix livres d'Eutrope, il entreprit encore de le continuer. On a recueilli sa continuation dont on a fait huit livres, qui con-

Fab. bibl. lat. p. 171 | Eutr. pr. 5.

IV SIECLE.

duisent jusqu'à l'Empereur Léon l'Isaurien, et à la déposition de S. Germain Patriarche de Constantinople, après les premieres années du VIII siecle. A l'exemple de Winfroy ' Landulphe Sagax, ou un autre Auteur inconnu, entreprit aussi de continuer cette histoire, et y fit des additions qui vont jusqu'à l'an de J. C. 806. L'ouvrage ainsi refondu et augmenté contient 24 livres, et porte le titre d'histoire mêlée. Il fut imprimé séparement à Paris en 1531, et à Basle en 1569. Canisius et Gruter l'ont inseré depuis, l'un dans ses anciennes leçons, l'autre dans le recueil d'Historiens qu'il fit imprimer à Hanaw l'an 1611. On l'a fait entrer aussi dans le treiziéme tome de la bibliotheque des Peres, édition de Lyon; et Mr Muratori l'aïant revû sur d'anciens manuscrits l'a mis à la tête des Historiens d'Italie.

Fab. ibid.

L'ouvrage d'Eutrope aïant perdu par-là son plus grand merite, fut fort negligé dans la suite des tems. Ce ne fut qu'au XVI siecle qu'il regagna l'estime qu'il avoit perduë, après que divers critiques lui eurent rendu sa premiere pureté. Antoine Sconhovius passe communément pour y avoir travaillé le premier. ' Mais Jean-Baptiste Egnatius y avoit mis la main avant lui; et Elie Vinet acheva ce que les deux autres avoient heureusement commencé. C'est ce que nous dirons plus en détail en faisant le dénombrement des éditions de cet Historien.

Fab. bibl. lat. p. 173.

Outre l'abregé de l'histoire Romaine jusqu'à Valentinien et Valens, ' Eutrope au raport de Suidas fit aussi un abregé de Tite-Live, que Capiton de Lycie traduisit en grec. On ne connoît point d'ailleurs ce second abregé d'Eutrope, ' et Sylburge soupçonne que Suidas n'ait ici nommé Eutrope au lieu de Florus, qui avoit déja fait des abregés ou sommaires des livres de Tite-Live.

Suid. K. p. 240.

Rom. his. scri. t. 3. p. 903. 1.

' Marcel l'Empirique ateste aussi qu'Eutrope avoit composé quelques ouvrages sur la médecine, quoiqu'il ne fût pas Médecin lui-même. Mais il ne nous en donne point d'autre connoissance que de dire qu'il s'en servit pour écrire ce qu'il nous a laissé sur la même matiere; et cet ouvrage d'Eutrope ne paroît aujourd'hui nulle part, non plus que celui de Jule Ausone dont Marcel avoit aussi tiré quelque secours.

Mar. de med. pr. p. 242.

' Eutrope en finissant son abregé de l'histoire Romaine promettoit d'écrire en particulier et avec plus d'étenduë et de soin celle de l'Empire de Valentinien I, et de Valens son frere.

Eutr. l. 10. p. 140.

Mais on ne voit point qu'il ait acquité sa promesse, ni qu'il ait entrepris celle du regne de Gratien, à quoi Symmaque semble l'avoir voulu porter, comme on l'a déja vu.

' Il parut à Paris chez Robert Etienne l'an 1544 en un volume *in*-8°. sous le nom d'Eutrope un abregé de la guerre des Gaules, tiré des écrits de Suetone qui ne sont pas venus jusqu'à nous. ' Cet abregé fut encore imprimé ailleurs dans la suite sous le nom du même Auteur, nommément à Francfort l'an 1575, et à Leyde en 1593. ' Mais les Savans ont remarqué que cet abregé est de Paul Diacre, et non pas d'Eutrope.

Bibl. Bal. t. 2. p. 760.

... Barb. 1. p.387
... Colb. t. 3. p. 1113.
... Bal. ibid.

§. III.

EDITIONS DE SON HISTOIRE.

On ne vit point d'édition du texte pur d'Eutrope, jusqu'à celle qu'en publia Jean-Baptiste Egnatius. Toutes celles qui en parurent jusqu'alors, et même quelques autres depuis, contiennent son ouvrage défiguré, tel que l'avoit rendu Paul Diacre en le retouchant. Les premieres éditions de cet abregé ainsi travesti ' furent faites à Rome en 1471, à Venise 1480 en un volume *in-folio*, et à Cracovie 1510 en un volume *in*-4°, par les soins de Michel Coccinius. ' Gesner fait mention d'une autre faite à Venise chez Alde en un volume *in*-8°. avec les huit livres de la continuation de Paul Diacre et les commentaires de César, mais il n'en marque pas l'année.

Fab. bibl. lat. p. 170.

Gesn. bibl. uni. t. 1. p. 238. 1.

' En 1512, Nicolas Maillard de Roüen fit réimprimer à Paris chez Gilles Gourmont pour Geofroi de Marnef l'histoire d'Eutrope avec les huit livres d'additions de Paul Diacre. Cette édition que quelques-uns marquent de l'année 1513 est en un volume *in-folio*. ' Il y en eut une autre *in*-8°. à Venise chez Alde, avec Suetone et Aurelius Victor en l'an 1516.

Bibl. ff. Præd. Cen.

...Colb. t. 3. p. 1110.

Jean-Baptiste Egnatius aïant recouvré quelque manuscrit de l'abregé d'Eutrope, tel qu'il étoit sorti de sa plume, avant que Paul Diacre y mît la main, le fit imprimer dans sa pureté. L'édition en parut à Venise l'an 1520. ' Dès l'année suivante Eutrope fut réimprimé chez Alde au même endroit et sur la même édition, en un volume *in*-8° dans lequel on a joint à Eutrope Paul Diacre son Continuateur, Suetone et Aur. Victor. ' La même édition servit encore de modele pour donner Eutrope dans la suite entre les autres Ecrivains de l'histoire Romaine. ' En 1531 Simon de Colines le remit séparément

Fab. ibid .p. 172.

Bibl. Tell. p. 279. 1.

Fab. ibid

Bibl. ff. Min. Cen.

IV SIECLE.

sous la presse à Paris, et le publia en un volume *in*-8°.

...Tell. p. 275. 1.

' Froben Imprimeur à Basle en fit de même l'année suivante 1532, et joignit à Eutrope les six livres de Paul Diacre de l'histoire des Lombards, avec les vies des Empereurs Grecs. Cette édition qui fut revûë par Sigismond Gelenius, est en un volume *in-folio*, et ne contient pas le texte pur de notre Historien. ' Elle est si ample, dit Elie Vinet, qu'il y a dix fois plus de matiere que n'en contient l'original d'Eutrope. ' Simon de Colines redonna en 1539 celle qu'il avoit publiée en 1531, en même volume que la premiere fois.

Eutr. pr. 2.

Bibl. S. Serg. And.

Bold. bibl. hist. p. 168 | Eutr. p. 5.

' En 1545, on réimprima à Basle l'abregé d'Eutrope ; et cette édition fut regardée comme la plus correcte de toutes celles qui avoient paru jusqu'alors. Le public en est redevable à Antoine Sconhovius qui donna dans cette édition le texte de son Auteur purgé de toutes les additions, changemens et altérations qui y avoit faites Paul Diacre. Sconhovius se servit pour rendre ainsi à Eutrope sa premiere integrité, d'un manuscrit de l'Abbaïe de Saint Bavon à Gand. Ce fut sur son édition qu'Eutrope entra dans le recueil des Ecrivains de l'histoire Romaine, qui parut à Paris chez Henri Estienne l'an 1568 en 4 volumes *in*-8°. ' et qu'il fut réimprimé séparément en même volume à Lyon 1594. Paul Merula prit soin de cette édition, et l'enrichit des notes de Henri Glarean et d'Elie Vinet. ' On vit encore paroître au même endroit deux autres éditions d'Eutrope, l'une *in*-12°. en 1552, l'autre *in*-8°. en 1596 ; mais on ne marque point celle qui leur avoit servi de modele, ni ceux qui y ont mis la main.

Fab. ibid.

Bold. ibid.

Ce qu'Egnatius et Sconhovius avoient déja fait en faveur du texte d'Eutrope, ' fut porté à sa perfection par les soins d'Elie Vinet. Ce critique se servit pour cela d'un manuscrit de la bibliotheque des Dominicains de Bourdeaux, sur lequel il donna la meilleure édition d'Eutrope qui eût encore vû le jour. C'est conformément à ce manuscrit qu'il fit porter à l'ouvrage le titre de *Breviarium*, qu'il a retenu depuis. L'édition de Vinet parut pour la premiere fois à Poitiers l'an 1553, ' puis à Basle les années 1554 et 1559 en un volume *in*-8°. dans lequel on a joint les notes de Henri Glarean à celles de Vinet. ' Elle fut encore renouvellée à Paris en un volume *in*-12°. l'an 1560, ' et derechef quatre ans après au même endroit chez Jerôme de Marnef. Cette derniere édition qui est *in*-16. contient et les notes de Vinet et la continuation de Paul Diacre.

Eutr. pr. 2.

Bibl. Lug. Bat. p. 2381 | ... Barb. t. 1. p. 387.

Fab. ibid.

Bibl. S. Serg. And.

IV SIECLE.

[a] Mais la plus belle de toutes les éditions d'Eutrope qui ont paru, ou par les soins de Vinet, ou sur celles qu'il avoit publiées, est l'édition de Poitiers de la même année 1564, après que Vinet eut revû le texte de l'Auteur. Elle est sortie des presses d'Anguilbert de Marnef en un volume *in*-4°. ' En 1620, Jean Libert Imprimeur à Paris donna encore le texte d'Eutrope sur une des éditions de Vinet, en un petit volume *in*-24 dans lequel il ajouta les Césars d'Ausone.

a ... ff. Min. Cen.

... ff. Præd. Cen.

Après tant de différentes éditions de l'abregé d'Eutrope, on le vit passer dans le recueil des Ecrivains de l'histoire Romaine, imprimé à Francfort chez les héritiers d'André Wechel en trois volumes *in-folio*, les années 1588, 1589 et 1590. Il se trouve dans le premier et le troisiéme volume. Dans celui-ci on l'a acompagné de la version gréque de Pæanius, de laquelle nous parlerons bien-tôt. ' Frederic Sylburge, qui prit soin de l'édition de ce recueil, avant que d'y inserer le texte original d'Eutrope, le revit sur un excellent manuscrit du college de Fulde, et sur les éditions de Sconhovius et de Vinet, les meilleures qui eussent encore paru.

' Rom. hist. t. 3. p. 62. 902. 2.

' Denys Godefroi le fit aussi entrer dans la collection des mêmes Historiens qu'il fit imprimer à Lyon l'an 1591. Ceux qui se chargerent de publier les divers autres recueils d'Ecrivains de l'histoire Romaine, tels que celui qui vit le jour à Leyde chez Raphelenghe en 1607 *in*-8°. et ceux qui parurent à Géneve les années 1609 et 1653, le premier en un et l'autre en deux volumes *in-folio*, y ont encore inseré l'ouvrage d'Eutrope. On le trouve aussi avec Florus, Velleïus Paterculus et plusieurs autres semblables Ecrivains imprimés à Amsterdam chez Guillaume et Jean Jansson les années 1625 et 1630, et à Leyde chez Jean le Maire 1632 en un volume *in*-16. Dans cette derniere édition Eutrope est acompagné des notes de Marc Boxhorn-Zuerius.

' Fab. ibid. app. p. 63-64.

Outre ces éditions communes à Eutrope et à d'autres Historiens, il y en a encore eu plusieurs particulieres faites en divers tems. ' Il fut imprimé de la sorte dès 1592 à Leyde chez les Elzevirs en un volume *in*-8°. que l'on a grossi de la continuation de Paul Diacre. ' Il fut ensuite remis sous la presse à Francfort l'an 1617 en un volume *in*-4°. avec les notes de divers Savans. ' Christophe Cellarius aïant joint au texte original d'Eutrope la version gréque qui nous en reste, publia l'un et l'autre à *Ciza* l'an 1678 en un volume *in*-8°. qu'il a eu soin

' Bibl. Cord. p. 224.

' Bold. ibid.

' Fab. bibl. lat. p. 173.

IV SIECLE.

d'enrichir et des différentes leçons et de notes choisies. [a] Cette édition gréque et latine d'Eutrope parut de nouveau à Oxfort l'an 1703 en même volume.

[a] Kon. bibl. p. 479.

Bibl. S. Vin. Cen.

' Vingt ans avant que celle-ci vît le jour, Mademoiselle le Févre, depuis Madame Dacier, donna au public celle qu'elle avoit préparée pour l'usage de Mr le grand Dauphin. Elle est faite à Paris chez Antoine Cellier l'an 1683 en un petit volume *in*-4°. et acompagnée de divers ornemens et de savantes remarques, où l'on aperçoit sans peine l'érudition du pere mêlée avec celle de la fille. Cette édition d'Eutrope est sans contredit la plus parfaite que l'on ait encore vuë, et peut-être aussi la plus utile.'

Kon. ibid.

En 1705 on réimprima encore cet Historien à Londres en un petit volume *in*-18°.

Eutr. pr. 1. 6.

' Les Grecs, comme nous l'avons dit, ont voulu avoir en leur langue l'abregé d'Eutrope. On prétend même qu'ils en ont eu deux différentes versions. La premiere fut faite, dit-on, par les soins de Capiton de Lycie, et l'autre par Pæanius homme peu versé dans la langue latine, que le célebre Cujas a néanmoins confondu avec Capiton, croïant que ce n'étoit qu'un seul et même Traducteur. Il ne nous reste plus rien de la version du premier. On croit que c'est celle-là dont s'est servi Jean d'Antioche pour faire passer dans ses écrits divers endroits d'Eutrope; et l'on juge par ce qu'il en cite que cette version étoit plus élégante que celle de Pæanius. Mais à dire le vrai, l'on peut légitimement douter si elle a jamais existé. En effet on ne l'établit que ' sur ce qu'en dit Suidas. Or Suidas ne dit point que Capiton ait traduit en grec l'abregé de l'histoire Romaine par Eutrope, mais seulement l'abregé de Tite-Live, qui est un ouvrage tout différent de l'autre. Et comme Jean d'Antioche, dans ce qu'il cite d'Eutrope, ne nomme point ce Capiton, ses citations n'établissent point la version gréque dont il s'agit ici. ' D'autres Savans remarquent même que l'on ne sauroit dire au juste si cet Ecrivain a puisé dans quelque version gréque plûtôt que dans l'original latin.

Suid. K. p. 240.

Eutr. pr. 1.

Rom. hist. ibid. p. 62.

'Quant à la version de Pæanius, qui est venuë jusqu'à nous, Sylburge la croit presque aussi ancienne qu'Eutrope même. Néanmoins elle n'en est pas plus fidele. Pæanius y a changé et omis plusieurs différentes choses importantes, et en a détourné d'autres en un sens éloigné de celui de son Auteur et de la verité de l'histoire. Sylburge est le premier qui a publié cette version. Il la tira de la bibliotheque de Mr Pithou, et la

donna dans le troisiéme tome de son recueil des Ecrivains de l'histoire Romaine imprimée à Francfort en 1590, avec le texte latin à côté, comme nous l'avons déja dit. Elle a été depuis réimprimée de la sorte en un volume particulier à *Ciza* et à Oxfort. Outre les défauts de cette version que nous avons marqués, et qui lui viennent du Traducteur Grec, il y manque quelque chose après le commencement du sixiéme et septiéme livre. La fin y manque aussi, c'est-à-dire, ce qui regarde les regnes de Jovien, de Julien, et partie de celui de Constance. IV SIECLE.

Les François ont voulu comme les Grecs avoir le plaisir de lire Eutrope en leur langue. ' Il en parut une traduction françoise avec celle de Florus l'an 1580 chez Jacques Berjon en un volume *in*-8°. On en est redevable à L. Constant, qui la dédia à Henri de la Tour Vicomte de Turene. ' Depuis quelques années il y en a eu une autre incomparablement meilleure, imprimée l'an 1717 à Paris chez les freres Barbou en un volume *in*-12. Elle est de Mr l'Abbé Lezeau, qui l'a enrichie de notes et d'une belle dissertation, qui donne une idée générale du génie des Romains et de leur Empire. On en trouve aussi une traduction Italiene imprimée à Venise *in*-8°. en 1544. (XIII.)

Bibl. ff. Mih. Cen.

...S. Germ. Par.

VICTORIUS,

GRAMMAIRIEN,

ET DYNAMIUS,

RHÉTEUR.

' VICTORIUS, qu'il ne faut pas confondre avec plusieurs autres grands hommes qui de son tems portoient le même nom, fleurissoit après le milieu de ce IV siécle. Il étoit Sousprincipal du College de Bourdeaux : ce qu'Ausone, qui nous le fait connoître, exprime par les termes latins de *Subdoctor* et *Proscholus*. Il y donna aussi pendant quelques tems des leçons de Grammaire. Mais il s'acquit peu de réputation dans l'exercice de cet emploi. Ce n'est pas néanmoins qu'il manquât de talens. Il avoit de la mémoire, du feu, de l'ardeur et

Aus. prof. c. 22.

IV SIÈCLE.

de l'assiduité au travail. Il étoit par conséquent en état de faire honneur à sa profession, s'il n'avoit mieux aimé tourner tous ses travaux à l'étude de l'antiquité, mais d'une antiquité stérile et méprisée, qui n'étoit pas du goût de son siecle, comme Ausone le lui reprochoit après sa mort. Les loix fabuleuses de Themis et de Minos, l'ancien droit des Atheniens et des Lacedemoniens, les généalogies des Sabins, les privileges et les usages de leurs Prêtres avant Numa Pompilius second Roi de Rome, l'histoire des Rois barbares par un certain Castor, et autres semblables monumens faisoient toute l'ocupation de Victorius, et lui tenoient lieu des bons Auteurs. Ce Grammairien aïant entrepris un voïage en Sicile, alla ensuite du côté de Rome, où il mourut quelque tems avant qu'Ausone composât son éloge, que nous n'avons fait qu'abreger. (XIV.)

Ibid. c. 23.

'Dynamius nâquit à Bourdeaux, et fleurit au même tems que Victorius. Il exerça d'abord l'emploi d'Avocat. Mais aïant été acusé d'adultere, il quita Bourdeaux vers 360, et se retira à Lerida en Espagne, où il épousa une femme fort riche. De peur d'être découvert il changea de nom, et prit celui de Flavinius. C'est sous ce nom suposé qu'il enseigna la Rhétorique à Lerida. Après une assez longue absence il revint à Bourdeaux, mais il n'y fit pas long séjour. Il retourna en Espagne, et mourut à Lerida. Il étoit intime ami d'Ausone, qui nous a conservé sa mémoire. Au reste il ne faut pas

Amm. l. 15. p. 76. 81.

le confondre avec un autre 'Dyname fameux par ses fourberies sous l'Empereur Constance, qui l'en récompensa par le gouvernement de Toscane, quoiqu'il n'eût auparavant que le soin de tenir le regître des bêtes de somme.

Parænes. ver. p. 148. 149. 157.

'Melchior Goldast dans son recueil d'anciennes exhortations nous a donné une letre qui porte le nom d'un Dynamius Grammairien à son disciple. Il témoigne l'avoir trouvée dans deux divers manuscrits avec cette inscription : *Dynamius Grammaticus ad discipulum suum ait*. Elle est fort courte, mais elle est assurément digne d'un homme animé de l'esprit de l'Evangile; et son style n'est pas éloigné de celui des pieces du IV siécle. L'Auteur débute par déplorer amérement la condition des hommes, qui méprisent l'invitation d'un Dieu qui les apelle au ciel, pour suivre aveuglément les suggestions du Démon, qui ne cherche qu'à les précipiter dans l'enfer. Dyname conclud en établissant la nécessité de nous atacher uniquement à l'auteur de notre salut.

Goldast

IV SIECLE.

[a] Goldast et Vossius qui l'a suivi, placent ce Dyname à la fin du V siecle, et le confondent avec Dyname le Patrice, qui a écrit la vie de S. Maxime Evêque de Riez. Mais cette confusion détruit le sentiment qui fait vivre cet Auteur dès le V siecle, puisqu'il est constant que Dyname Ecrivain de la vie de S. Maxime ne fleurissoit qu'à la fin du VI, comme on le verra en son lieu. L'on peut assurer que la lettre dont il s'agit ici, est d'un style beaucoup au-dessus de celui de la fin du VI siecle. Ainsi le Dyname dont elle porte le nom, est plûtôt Dyname le Rhéteur dont parle Ausone, que Dyname le Patrice qui a composé la vie de S. Maxime.

[a] not. p. 137 | Voss. hist. lat. l. 2. c. 18.

GRATIEN,

EMPEREUR.

'GRATIEN, l'un des Princes le plus acomplis qui eussent jusqu'alors gouverné l'Empire, nâquit en l'année 359. On ne convient pas du jour précis. Les uns sont pour le 18e d'Avril, les autres pour le 23e du mois suivant. 'La ville de Sirmich en Pannonie fut le lieu de sa naissance. Mais nos Gaules sont en droit de le revendiquer et de le compter au nombre de leurs éleves. En effet y aïant été porté dès son enfance, il y passa presque tout le reste de sa vie, et y finit ses jours. 'Il eut pour pere Valentinien I, qui fut déclaré Empereur cinq ans après en 364, ' et pour mere Valeria Severa.

Till. Emp. t. 5. p. 136.

Vict. epit. p. 231.

Till. ibid. pag. 2.

'Il aporta en naissant d'excellentes dispositions, qui donnerent de lui de grandes esperances pour l'avenir. Il avoit surtout reçu de la nature un génie heureux pour les letres, et un talent particulier pour l'éloquence. On croïoit voir revivre en lui et le feu de Publius Sulpicius, cet Orateur si célebre dans Ciceron, et la gravité de Gracchus l'ancien. Autant qu'il avoit de dispositions pour les letres, autant il eut d'ardeur à les cultiver; et il le fit avec un succès égal à son ardeur. Il devint bon Poëte et bon Orateur, et acquit beaucoup d'habileté dans les affaires. Aussi se plaisoit-il à démêler les plus embrouillées. Lorsqu'il parloit dans le conseil, c'étoit avec une sagesse et une éloquence qui charmoient ses auditeurs. 'Ce fut le Poëte Ausone qui prit soin de l'instruire et de diriger ses études. Il eut soin à son tour de l'en recompenser en

Amm. l. 27. 31. p. 488. 490. 638 | Vict. ibid. | Aus. Cons. p. 727. 728 | ep. 1.

Aus. Cons. p. 701. 736 | pr. 2. v 25 38.

IV SIECLE.

grand Prince, l'élevant lui et ses proches aux premieres charges de l'Empire.

Amm. l. 27. p. 489 | Socr. l. 4. c. 11. p. 219 | Hier. chr. l. 2. p. 186.

' Gratien ne faisoit que d'entrer dans la neuviéme année de son âge, lorsque le 24e d'Août 367 l'Empereur son pere le fit déclarer Auguste à la tête des armées. Chacun se porta à l'envi à reconnoître pour son Souverain un Prince qui bien qu'encore enfant donnoit dès lors à connoître ce qu'il seroit un jour. La cérémonie s'en fit à Amiens selon S. Jerôme. ' Dès l'année suivante Valentinien le mena avec lui dans ses expéditions; et quoique le jeune Gratien fût encore en un âge trop tendre pour suporter les fatigues de la guerre, ' il ne laissa pas d'en profiter pour se former au métier. Il devint par-là un Prince belliqueux, adroit dans les exercices militaires, prompt et vigilant dans la guerre. ' De sorte que se distinguant dès lors entre les plus anciens Capitaines, on reconnoissoit en lui le courage et la valeur de son pere, et qu'on le regardoit comme un des plus fermes apuis de l'Empire. C'est ainsi qu'Ausone son maître en parloit à Valentinien en se servant des expressions de Virgile.

Amm. ibid. p. 498. 499.

l. 31. p. 638.

Aus. edy. 13. p. 568.

> Tuque, puerque tuus, magnæ spes alter Romæ,
> Flos veterum, virtusque virûm, mea maxima cura,
> Nomine avum referens, animo manibusque parentem.

' Valentinien étant mort le 17e de Novembre 375, Gratien se trouva chargé du gouvernement de tout l'Empire d'Occident. C'est proprement à cette époque qu'il faut raporter le commencement de son regne. Il n'avoit pas encore dix-sept ans acomplis; et malgré cette grande jeunesse il étoit dès lors en état de commander lui-même ses armées. En montant sur le thrône, il fit voir qu'il étoit bien éloigné d'y faire monter avec lui cette jalousie qui avoit tyrannisé tant d'autres Empereurs qui l'avoient précédé. ' Il commença par associer à l'Empire son jeune frere Valentinien II, pour qui il eut toûjours les mêmes égards et la même affection que s'il eût été son propre fils. ' Mais comme celui-ci n'étoit pas encore en âge d'agir, Gratien tant qu'il vêcut, gouverna seul l'Occident. ' Ensuite il rapella près de sa personne sa mere Valeria Severa que son pere avoit répudiée pour épouser Justine, et se servit utilement de ses conseils. Vers le commencement de l'an 376, Valens Empereur d'Orient et oncle paternel de Gratien,

Till. ibid. p. 139. p. 136.

Aus. Cons. p. 701 | Hil. ibid. p. 187.

Till. p. 707. 709. 141.

[a] lui députa dans les Gaules Themistius célebre Philosophe. On parloit alors du mariage de notre jeune Empereur avec la fille de Constance, nommée Constancie qu'il épousa effectivement, mais qui mourut avant lui. IV SIECLE.

a Them. or. 13. p. 163. 165. 167.

Gratien signala les commencemens de son regne par des lois célebres, qui font voir quel étoit son amour pour l'Eglise et pour les lettres. ' Le 17 de Mai 376 il en adressa une à divers Evêques qui lui avoient écrit, et qui tenoient alors un Concile. Par cette loi qui est aussi adressée à Arteme, l'Empereur déclare que les affaires au sujet de la religion doivent être jugées sur les lieux par les Conciles de la province, c'est-à-dire comme l'on croit devoir l'expliquer, du département d'un Vicaire de Préfet. Mais si c'est quelque action criminelle qui regarde les loix, le Prince veut qu'elle soit portée devant les Juges civils. ' La même année il rendit une ordonnance que nous n'avons plus, mais qui est marquée dans quelques loix, pour défendre aux Donatistes, et généralement à tous les hérétiques, de tenir aucune assemblée Ecclésiastique ; voulant que tous les lieux ou il s'assembleroient hors les Eglises fussent confisqués. ' Il confirma cette ordonnance à l'égard de tous les hérétiques par une autre en date du 22e d'Avril de l'an 378. Dés l'année précédente il en avoit publié uue autre du cinquiéme de Mars, pour exemter des charges personnelles tous ceux du Clergé, même les Soudiacres, les Exorcistes, les Lecteurs et les Portiers. Il fit encore durant son regne plusieurs autres reglemens pour l'avantage de l'Eglise et de ses Ministres, mais il seroit trop ennuieux de les rapporter en détail.

Cod. Th. ibid. t. 2. l. 23. p. 52. 56.

t. 6. p. 114. 115. 194.

t. 6. t. 5. l. 4. p. 114.

' La loi en faveur des lettres dans les Gaules est du 23e de Mai 376. Elle porte que l'on augmentera ce que l'épargne avoit accoutumé de donner aux Professeurs dans toutes les Métropoles, et particulièrement à la trés-illustre ville de Tréves. Celle-ci est specifiée en particulier avec éloge, parce que depuis long-tems les Empereurs d'Occident en faisoient le lieu de leur résidence ordinaire.

13. t. 3. l. 11. p. 39. 40.

En ' 378 Gratien marcha contre les Allemans, et les défit près de Colmar et de Brissac en Alsace. Il donna par-là en une seule année la paix aux frontieres du Rhin et du Danube. ' De-là il mena son armée au secours de l'Empereur Valens son oncle contre les Gots. Mais avant qu'il le joignît, ce malheureux Empereur ' périt à la journée d'Andrinople le neuvié-

Till. ibid. p. 150. 714 | Aus. ibid.

Amm. l. 31. p. 641.

Till. ibid. p. 151. 154.

IV SIECLE.

me d'Août de la même année. Cette mort rendit Gratien maître de l'Orient, et lui ouvrit la voïe pour tirer l'Eglise Orientale de l'oppression où elle étoit. ' Il se hâta aussi-tôt d'aller à Constantinople. Là voulant faire éclater la piété qu'il avoit dans le cœur, et montrer combien il étoit indigné des vexations que Valens avoit faites au Catholiques, il rappela les Evêques bannis au gouvernement de leurs troupeaux, rendit les biens et la liberté aux autres exilés, et répara les dommages qu'ils avoient soufferts. Il fit ensuite une loi pour permettre à tous ceux qui professoient quelque religion, de tenir librement leurs assemblées, exceptant néanmoins de ce nombre les Eunomiens, les Photiniens, et les Manichéens. ' Le trouble où étoit alors l'Empire, ne lui permit pas de faire cette fois là davantage pour l'Orient.

Cod. Th. 16. t. 5. l. 5. p. 116 | Thdrt. l. 5. c. 2. p. 199 | Socr. l. 5. c. 2. p. 260 | Suid. 9. p. 495.

Till. ibid. p. 154.

' Mais pour l'Occident, dés le 17e d'Octobre de la même année il publia une autre loi contre les Donatistes, qui tendoit à détruire entierement les restes de cette Secte. Par la même loi il déclara généralement qu'il ne prétendoit point que l'on enseignât d'autre doctrine que celle qui est conforme à la foi de l'Evangile et des Apôtres, et à la tradition de l'Eglise.

Cod. ibid. t. 6. l. 2. p. 194.

' Les Gots continuant leurs ravages en Orient, Gratien y envoïa d'Espagne le jeune Théodose à la tête d'une armée pour les combattre. Ce Général remporta sur eux une victoire si complete qu'il les contraignit de repasser le Danube. Après cette glorieuse expédition, ' Gratien plus passionné d'avoir un Collégue d'une fidélité reconnuë, que d'étendre sa puissance, sentant d'ailleurs que le poids d'une si vaste domination étoit trop pesant pour lui, il se résolut par une sagesse qui passoit de beaucoup son âge, d'associer Théodose à l'Empire. Son choix, dit Aurele Victor, fut aplaudi de tout le monde. ' Il le déclara Auguste à Sirmich le 19e de Janvier 379, et lui ceda l'Orient, la Thrace et l'Illyrie Orientale.

Thdrt. ibid. c. 5. p. 204 | Pros. chr. p. 733.

Prosp. ibid. | Aug. de civ. l. 5. c. 25 | Thdrt. ibid. c. 6. p. 205 | Vict. ibid.

Till. ibid. p. 157. 716. 717.

p. 158. 159.

' Au retour de ce voïage Gratien passa par l'Italie, où il eut enfin la consolation de joüir de la compagnie de S. Ambroise. ' Il portoit à ce S. Evêque un respect infini. Le Saint avoit reciproquement pour lui une tendresse et un atachement sans bornes. Sa foi, sa vie et sa gloire faisoient la joïe de son ame. Il le suivoit dans toutes ses démarches. Il ne perdoit point de vûë ses armées, veillant continuellement sur elles par ses prieres. Dès l'année précédente Gratien persuadé que la victoire dépend plus de la foi du Prince, que du courage de ses sol-

Amb. ep. 1. n. 1-2 | de fid. l. 1. pr. n. 1-4.

dats avoit engagé S. Ambroise à lui écrire un ouvrage sur la foi, ' afin de se munir de ce bouclier contre la puissance formidable des Barbares qu'il vainquit effectivement. [a] Dans la visite qu'il rendit à Milan, il l'engagea encore à ajouter aux deux premiers livres trois autres sur la même matiere. ' Et comme l'un ne se lassoit point de travailler pour la religion, ni l'autre de recevoir ce que le Saint écrivoit, ' Gratien exigea encore de lui qu'il écrivît sur la divinité du S. Esprit : ce que S. Ambroise exécuta pour satisfaire aux pieux desirs de ce Prince.

de fid. l. 2. c. 16. n. 136.

a l. 3. c. 1.

Conc. t. 4. p. 126.

Amb. de Sp. l. 1. c 1 | ep. p. 751.

' Gratien se trouvoit dans les Gaules et à Tréves même sur la fin de l'année 379. Ce fut-là et en sa présence qu'Ausone prononça son panégyrique, pour le remercier des honneurs auquels il l'avoit élevé. Cet Empereur paroît avoir été assez libre d'ennemis les deux années suivantes. Il profita de cette tranquilité pour le bien de l'Eglise, qu'il semble avoir eu plus à cœur que sa propre gloire. ' Il fit ou renouvella diverses loix en faveur de la religion : les unes pour protéger les Catholiques, d'autres pour absoudre les criminels, et quelques autres pour regler les mœurs des Chrétiens. ' Il convoqua, ou donna les ordres pour convoquer le Concile d'Aquilée, qui se tint en 381 contre les Ariens.

Aus. Cons. p. 734-736.

Cod. Th. 15. t. 7. l. 4. p. 365. 370. 371.

Chr. p. 104 | Amb. act. Ag. n. 1. 3.

' Une de ses plus éclatantes actions fut de faire ôter l'autel de la Victoire, et d'en confisquer au profit de l'épargne les revenus destinés aux frais des sacrifices et à l'entretien des Pontifes des idoles. Cet autel faisoit revivre le Paganisme au milieu de Rome. Le détruire c'étoit remporter une victoire éternelle sur le Démon ; c'étoit offrir ses dépouilles à J. C. et élever à Dieu un trophée de pieté.

Amb. ep. 17. n. 5. 16.

' Pendant que Gratien travailloit ainsi pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, Maxime songeoit à le détrôner. Il étoit Lieutenant pour les Romains dans la grande Bretagne. S'y étant revolté en 383, il passa aussitôt dans les Gaules et y usurpa l'Empire. ' Dès lors il ne songea à d'autres ennemis qu'à Gratien, et marcha contre lui avec une nombreuse armée. Gratien se disposant à lui faire tête, fut inhumainement trahi par celui à qui il avoit confié le soin de ses provinces. Il se vit ensuite abandonné de ses troupes qui se rangerent du parti de Maxime, et fut contraint de se sauver par la fuite. ' Dans cet état d'abandon il proferoit ces paroles touchantes qu'il avoit aprises de celui auquel il s'étoit consacré : Mon ame n'est-elle

Pros. T. chr. p. 209. Pros. chr. p. 735.

Till. ibid. p. 177-179.

Amb. in Ps. 61. n. 17.

IV SIECLE.

pas entre les mains de Dieu seul ? Vous pouvez tuer mon corps, mais vous ne pouvez nuire ni à mon ame ni à ma vertu. ' Toutefois Dieu voulant peut-être ou purifier ce Prince des fautes qu'il avoit commises, ou le preserver de celles qu'il n'auroit pu éviter dans un état aussi dangereux que celui d'un Empereur, permit qu'étant arrivé près de Lyon, il fut pris et tué par Andragathius le 25 de Juillet sous le consulat de Merobaude et de Saturnin, c'est-à-dire l'an 383. Gratien avoit alors 24 ans passés, et en avoit regné huit moins trois à quatre mois, depuis la mort de son pére. ' Son corps fut porté depuis à Milan, où il fut inhumé.

Till. ib. p. 179.

p. 180. 724 | Pros. 725 | Socr. l. 5. c. 11. p. 270.

Amb. de ob. Val. n. 79.

Till. ibid. p. 181.

' Il avoit épousé en premieres nôces Constancie qui mourut avant lui. Il épousa ensuite Læta ; ' mais en mourant il ne laissa point d'enfant pour lui succeder. Tous les Historiens qui parlent de ce jeune Empereur, ne le font qu'avec éloge. C'étoit un Prince parfaitement bien fait et pour la taille et pour les traits du visage, brave et vaillant dans la guerre, qui à ces avantages extérieurs réunissoit toutes les qualités d'un excellent cœur et d'un bon esprit, et qui savoit relever toutes ces perfections par une grandeur d'ame et une liberalité digne d'un Souverain. Il avoit de la bonté, de la moderation, de la douceur, de la prudence, de la piété ; et la maniere dont il gouverna les peuples, n'annonce autre chose. Non seulement il recevoit avec affabilité ceux qui s'adressoient à lui ; mais il les exhortoit aussi à lui parler avec une entiere liberté, et prévenoit ses amis dans les civilités ordinaires. Il poussoit l'humanité jusqu'à visiter dans leurs maladies les simples soldats comme les personnes de distinction, et à leur rendre toute sorte de bons offices. Ennemi des excès du vin et de toute autre débauche, il étoit frugal en ses repas, et parfaitement reglé en toute sa conduite. ' Aussi chaste de corps qu'il l'étoit de cœur, il ne connut jamais d'autre femme que la sienne propre. Pour la piété l'on a vu par son histoire jusqu'où il la portoit. C'étoit un Prince fidele au Seigneur, ' qui dès son enfance n'avoit jamais rien entrepris sans implorer le secours de Dieu. ' En un mot il étoit, selon le sentiment d'un Païen même, pour égaler les plus grands Princes de l'antiquité, si Dieu lui eût accordé une plus longue vie. Il est vrai, et il ne le faut pas dissimuler, qu'il eut près de lui des personnes dont la mauvaise conduite fit tort à ses bonnes qualités, qui n'étoient pas encore ni assez mûres ni assez affermies à cause de son jeune âge.

Thdrt. l. 5. c. 12. p. 216. Vict. ibid | Amm. l. 27. 31. p. 490. 638 | Aus. ib. p. 718. 727. 728.

Amb. de ob. Val. n. 74. 79.

Aus. ib. p. 726.

Amm. ib.

IV SIECLE.

Gratien fit un très-grand nombre de loix tant en faveur de l'Eglise, que pour maintenir le bon ordre dans l'Etat, comme on l'a pu remarquer dans ce que nous avons raporté de son histoire. On a enrichi le Code Theodosien de toutes celles que l'on a pu recouvrer ; et elles font aujourd'hui partie de l'ancien droit Romain.' Symmaque parle aussi d'un discours ou déclaration de Gratien en faveur du Senat. Ce Prince l'avoit faite pour remedier à un desordre qui se glissoit dans le gouvernement, et délivrer les Senateurs de la mort dont la tyrannie du Préfet Maximin les avoit menacés.' On a aussi un rescrit de lui pour achever de soumettre le parti d'Ursin Contendant du Pape S. Damase.

Sym. l. 10. ep. 2.

Conc. It. ep. p. 746. 752.

C'est à la foi et à la pieté de Gratien que nous sommes redevables, comme on l'a vu des cinq livres sur la foi et des trois sur le S. Esprit que S. Ambroise composa, et que nous avons encore. 'La letre que cet Empereur lui écrivit à ce sujet, se trouve à la tête de celles de ce grand Evêque. 'Elle merite à juste titre les éloges qu'il lui donne ; et les Savans y reconnoissent autant d'esprit et d'élegance, que le Saint y admiroit de foi, de pieté et d'humilité.

Amb. ep. p. 5.

ep. 1. n. 3. 4 | Till. ib. p. 138.

Aussi avons-nous montré que ce Prince avoit été fort bien instruit dans les belles letres, et qu'il y avoit fait des progrès proportionnés à l'heureux caractere de son genie et à l'habileté du Maître qui dirigeoit ses études. 'Un Orateur du tems ne fait pas même difficulté de le qualifier, *eruditissimus Imperator*. ' Gratien prenoit tant de plaisir aux exercices des Muses, qu'il savoit toûjours trouver du tems pour l'y emploïer, malgré les embaras de la guerre, et quoique souvent environné des Gots, des Huns et des Sarmates. Presque toûjours aussi-tôt qu'il avoit quité les armes, il prenoit la plume pour faire des vers, et y réussissoit autant qu'à remporter des victoires. C'est ce qu'Ausone, qui en étoit et le témoin et le juge, décrit assez agréablement dans une epigramme qui merite de trouver ici sa place.

Sym. l. 1. ep. 13.

Aus. epit. p. 2. 4.

Bellandi fandique potens Augustus, honorem
Bis meret : ut geminet titulos, qui prælia Musis
Temperat, et Geticum moderatur Apolline Martem.
Arma inter Chunosque truces, furtoque nocentes
Sauromatas, quantum cessat de tempore belli,
Indulget Clariis tantum inter castra Camœnis.

IV SIECLE.

Vix posuit volucres stridentia tela sagittas,
Musarum ad calamos fertur manus, otia nescit,
Et commutata meditatur arundine carmen.
Sed carmen non molle modis, bella horrida Martis.
Odrysii, Thressæque viraginis arma retractat.
Exsulta Æacide, celebraris vate superbo
Rursum : Romanusque tibi contingit Homerus.

I. CONCILE DE BOURDEAUX.

ON a déjà vû quel étoit le caractere des Priscillianistes, qui donnerent ocasion à ce Concile, et de quelle maniere ils furent traités en Espagne, où ils avoient pris naissance. Sul. his. l. 2. n. 63. p. 422. 'Malgré la condamnation portée contre eux au Concile de Saragoce en 380, ces héretiques remuerent encore plus dans la suite qu'ils n'avoient fait auparavant. Bien loin de se soumettre à l'autorité de l'Eglise, ils chercherent ou à l'éluder, p. 424. 425. ou même à se fortifier contre elle. 'Ils y réussirent par le moïen de quelques personnes puissantes à la cour, qui y rendoient toutes choses venales. Une grosse somme d'argent donnée à Macedone Grand-Maître du palais, leur obtint de l'Empereur Gratien un rescrit favorable à leurs desseins. De sorte qu'Ithace leur plus vif adversaire fut contraint de sortir d'Espagne, et de venir chercher un asyle dans quelqu'une de nos provinces.

n. 64. p. 426 | Prof. chr. p. 735. 'Vers ce même tems, ou peu après, Maxime aïant pris la pourpre dans la grande Bretagne, entra dans les Gaules, et y agit en Souverain. Lorsqu'il fut à Treves, Ithace qui s'y trouvoit, lui présenta une requête, où il exposoit avec beaucoup de véhémence les crimes de Priscillien et de ses sectateurs. Maxime en fut si touché, qu'il envoïa ordre au Préfet des Gaules et au Vicaire d'Espagne, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux qui suivoient cette secte, afin qu'ils y fussent jugés par le Concile qui devoit bien-tôt s'y assembler. Fleu. H. E. t. 4. p. 500. Till. H. E. t. 8. p. 505. 793. 'Il s'y assembla en effet dès l'an 383, selon Mr. l'Abbé Fleuri, 'mais plus vraisemblablement l'année suivante 384; car il y a toute aparence que Maxime ne le convoqua qu'après que les troubles de l'Empire furent appaisés. Or Gratien, comme on l'a vû,

vû, ne fut tué que le 25 d'Août 383; et il fallut bien quelque tems aux Evêques pour s'y rendre. On ignore les noms de ceux qui s'y trouverent, parce que l'on n'en a jamais publié les actes. ' Idace le Chronologiste semble dire que S. Martin de Tours y assista. Mais S. Sulpice ne le disant point, on a tout lieu, remarque Mr de Tillemont, de douter de ce fait. ' Cependant Dom Luc d'Acheri assure comme une chose certaine, qu'il paroît avoir aprise du P. Vignier de l'Oratoire son ami particulier, qui avoit entre les mains les actes de ce Concile, que S. Martin s'y trouva en personne, et que S. Delphin Evêque du lieu y présida.

Till. H. E. T. 8. p. 793.

Spic. t. 5. pr. p. 11.

' Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'Instance et Priscillien y furent amenés. Le premier ayant eu ordre de parler pour sa défense, se justifia si mal, que le Concile le déclara indigne de l'épiscopat. Priscillien jugeant bien qu'il seroit traité de la même maniere, refusa de répondre, et en apella à l'Empereur. ' Comme ses crimes étoient certains et notoires, les Peres du Concile, observe avec raison S. Severe Sulpice, ne devoient avoir aucun égard à son oposition; ou s'ils étoient suspects, ils devoient reserver la connoissance de cette cause à d'autres Evêques, sans la renvoïer au jugement du Prince. Ils eurent néanmoins la foiblesse de déferer à cet apel: ce qui eut de fâcheuses suites, ' et qui fut blâmé depuis comme une chose inoüie et sans exemple, par S. Martin en parlant à l'Empereur même.

Sul. ib. | Pros. ib. P. 736.

Sul. ib. p. 427.

n. 65. p. 429.

' Priscillien et ses complices furent donc conduits à Maxime. Idace et Ithace, leurs accusateurs trop passionnés, les y suivirent de près. ' A la solicitation de ceux-ci et de leurs associés, l'affaire s'engagea jusqu'à répandre le sang de ces hérétiques contre l'esprit de l'Eglise. Ce fut en vain que pour leur sauver la vie, S. Martin qui se trouvoit alors à Treves, où étoit la Cour, emploïa ses remontrances et ses réprimandes auprès d'Ithace, son credit et ses prieres auprès de l'Empereur. Ce Prince après les avoir convaincus de diverses infamies, ' fit trancher la tête à Priscillien et à quelques autres de ses sectateurs vers l'an 385. Cette cruauté exercée à la poursuite d'Ithace et de ses partisans, donna naissance à la secte des Ithaciens, comme nous avons dit ailleurs. Telles furent les suites du Concile de Bourdeaux, qui nous sont plus connues, que ce qui se passa dans l'assemblée même.

n. 64. p. 427.

n. 65. p. 429.

p. 430 | Pros. ib.

' On prétend que le P. Vignier de l'Oratoire en avoit les

Spic. ib. | Till. ib. p. 505.

IV SIECLE.

actes, et qu'ils ont passé depuis entre les mains de Mr Faure Grand-Vicaire de Reims. Ce seroit un présent à faire au public, qui n'a rien autre chose de ce Concile, que ce que S. Severe Sulpice et S. Prosper nous en ont conservé, l'un dans son histoire sacrée, l'autre dans sa chronique.

S. SERVAIS,

Eveque de Tongres.

On ne connoît point de nom qui soit exprimé en tant de diverses manieres, que l'est le nom latin de ce Prélat dans les anciens auteurs qui ont parlé de lui. ' Les uns, comme S. Severe Sulpice, le nomment *Servatio;* d'autres, comme S. Gregoire de Tours, *Arvatius*, *Aravatius* et même *Asavatius;* Ceux-ci, comme S. Athanase et la letre synodale du Concile de Sardique, *Sarbatius;* ceux-là, comme Gennade, *Sabbatius;* enfin tous les autres le nomment *Servatius*, dont nous avons formé le nom vulgaire qu'il porte.

Sul. hist. l. 2. n. 59. | Gr. T. hist. Fr. l. 2. c. 5. not. ib. | Ath. apo. ad. Const. n. 9 | Conc. Genn. Vir. ill. c. 23 | 2. p. 679 | Boll. 13. mai. p. 215. n. 18.

Ce qui paroitra ici nouveau, et qu'il est important de prouver, est que Sabbatius [1] dont parle Gennade, soit le même que S. Servais Evêque de Tongres. Rien cependant n'est plus plausible ; et voici les raisons qui ne permettent pas d'en douter: ' 1°. la qualité d'Evêque et d'Evêque de l'Eglise Gallicane, que lui donne Gennade; 2°. la ressemblance du nom de Sabbatius ' avec celui de Sarbatius, que tout le monde convient être le même que Serbatius. On voit qu'entre Sarbatius et Sabbatius il n'y a qu'une seule letre changée, peut-être pour en adoucir la prononciation. 3°. La troisiéme raison est fondée sur le tems auquel Gennade place Sabbatius, qu'il met entre les Ecrivains du IV siecle. Car bien que cet Auteur, comme nous l'avons déja observé ailleurs, ne suive pas une exacte chro-

Genn. ib.

Gall. Chr. nov. t. 3. p. 811. 846.

Sul. Vit. M. n. 25. p. 171.

Genn. ib. not. p. 15.

Conc. t. 4. p. 1265.

1 ' On trouve dans S. Severe Sulpice un Sabatius disciple de S. Martin Evêque de Tours, à Marmoutier. Mais outre que nous ne savons point si celui-ci fut jamais élevé à l'épiscopat, tous les caracteres sous lesquels l'autre Sabbatius nous est representé, conviennent trop naturellement à S. Servais de Tongres, pour les rapporter à un autre. ' Le Concile de Rome sous S. Gelase en 494 fait mention d'un autre Sabbatius héretique, dont il condamne les écrits avec execration, comme ceux des premiers héretiques, Cerinthe, Marcion, Valentin, etc. Ainsi l'on voit par-là que cet héretique n'est point Sabbatius dont parle Gennade. ' Latinus Latinius dans sa bibliothéque sacrée et profane a pris celui-ci pour S. Phébade d'Agen.

nologie, il est néanmoins certain que les trente-huit premiers chapitres de son catalogue des hommes illustres, ne traitent que de ceux qui ont fleuri, ou commencé à fleurir au IV siecle et que le vingt-cinquiéme chapitre est emploïé à parler de Sabbatius. 4°. Enfin le sujet que Sabbatius avoit entrepris de traiter dans son ouvrage contre Valentin et Marcion, Aëtius et Eunomius, est une matiere qui convient fort au IV siecle, et à S. Servais en particulier comme défenseur de la Consubstantialité du Verbe, dont l'ouvrage traitoit. IV SIECLE.

Quelque long qu'ait été l'épiscopat de S. Servais, et quelque grand personnage que le Saint ait fait dans l'Eglise, on n'a toutefois que peu de faits certains pour son histoire. ' Ses plus anciens actes cités par un Auteur du XI siecle, portent qu'il étoit issu d'une ancienne noblesse, et qu'il avoit reçu une éducation encore au-dessus de sa naissance. Son merite l'éleva ensuite sur le siége épiscopal de Tongres dans la Belgique ; mais on ignore en quelle année. Il est compté pour le dixiéme Evêque de cette Eglise : ce qui est sans doute ou faire remonter trop haut l'établissement de la foi dans ce diocèse, ou donner trop peu de tems à l'épiscopat de ses premiers Evêques. (XV.) Boll. ib.

' Il y avoit déja quelque tems que S. Servais gouvernoit l'Eglise de Tongres, lorsqu'en 347 il se trouva avec plusieurs autres Prélats Gaulois au Concile de Sardique, où S. Athanase fut absous. Notre Saint eut part à cette bonne œuvre, et aux autres reglemens qui se firent dans cette assemblée pour le bien de l'Eglise. ' Il faut qu'il se fût rendu bien recommandable par son merite, pour que le Tyran Magnence ne jugeât personne plus propre que lui à lui ménager les bonnes graces de l'Empereur Constance, après qu'il eût ôté la vie et ravi l'Empire à l'Empereur Constant son frere. Il le députa donc en Orient vers ce Prince, et lui donna pour associés un autre Prélat Gaulois nommé Maxime, et deux laïcs de distinction Clemence et Valens. ' S. Servais se comporta en cette occasion à l'égard de Magnence, comme firent depuis S. Ambroise et S. Martin à l'égard du Tyran Maxime après l'assassinat de l'Empereur Gratien. Le repos de l'Eglise dépendoit de ces usurpateurs. Ces Saints dans cette vûë leur obéïrent comme à leurs Princes légitimes. On ignore quelle fut l'issuë de l'ambassade de S. Servais. ' Seulement on sait qu'elle lui procura la consolation de voir S. Athanase en passant par Alexandrie. C'est ce qui fournit aux ennemis de ce Saint un faux Conc. t. 2. p. 679. Ath. ib. n. 6. 9. Boll. ib. p. 211. n. 5. Ath. ib.

IV SIECLE.

prétexte de le calomnier de nouveau, en l'acusant auprès de Constance d'avoir des intelligences avec le Tyran. Ceci se passa en 351.

Sul. ib. p. 408.

Huit ans après en 359 ' S. Servais assista avec divers autres Evêques des Gaules au fameux Concile de Rimini. Lui et S. Phebade d'Agen furent les deux Prélats Catholiques qui y firent paroître et plus de zéle pour la foi de Nicée, et plus de constance à la soûtenir. Ils virent presque tous les autres Evêques Catholiques ceder au tems et abandonner lâchement la verité, sans en être ébranlés. Ils n'en devinrent même que plus fermes. Ce fut en vain que le Préfet Taurus Modérateur du Concile, pour les faire sucomber comme les autres, emploïa les prieres et les larmes, les raisonnemens et les menaces. ' Mais ils manquerent malheureusement ou de force ou de lumiere pour tenir également contre les artifices et les ruses d'Ursace et de Valens. Malgré la sage précaution qu'ils eurent de dresser eux-mêmes des formules particulieres de foi, pour éviter de signer celles des Ariens, ils ne laisserent pas de se laisser tromper par ces deux fourbes, en y insérant par leur suggestion, Que le Fils n'est pas une créature comme les autres. C'étoit néanmoins le reconnoître pour créature, mais pour créature plus excellente que les autres ; et c'est en cela que consistoit la fraude et qu'étoit contenu le venin de l'Arianisme.

p. 410.

Il n'y a pas lieu de douter que S. Servais s'étant ensuite aperçu de l'erreur, comme tant d'autres Prélats Gaulois, ne retractât ce qu'il avoit fait en cette ocasion. Nous avons parlé ailleurs de ce que l'on fit dans les Gaules pour réparer le scandale de Rimini. S. Servais y contribua sans doute. On peut même assurer qu'il ne manqua pas de se trouver à quelqu'un des Conciles convoqués à cet effet, et peut-être même à celui de Paris tenu en 361. Voila ce que l'on sait de certain touchant l'histoire de S. Servais. Ce que l'on en dit de plus, auroit besoin de meilleurs garans que les Auteurs dont on le tire.

Gr. T. ib.

Toutefois, après ce que nous en venons de raporter, on ne doit pas faire difficulté ' d'en croire S. Grégoire de Tours, lorsqu'il nous répresente S. Servais comme un Prélat d'une sainteté éminente, qui par ses veilles, ses jeûnes, ses prieres acompagnées de larmes, imploroit sans cesse la misericorde de Dieu pour les besoins de son troupeau. ' L'on prétend que

Ib. | not. p. 52. | Bell. ib. p. 213. n. 12.

IV SIECLE.

sur les alarmes des incursions des Huns, ou plutôt des Vandales, il quita la ville de Tongres, pour se retirer à Mastricht sur la Meuse, et qu'il y mourut le treiziéme de Mai 384, [1] après un épiscopat de plus de 37 ans. D'autres ajoûtent que ce fut lui-même qui y transfera le siege episcopal ; quoique cela ne se fit qu'au siécle suivant, après qu'Attila eut détruit la ville de Tongres. De Mastricht ce siege a été depuis transferé à Liege. 1

' S. Servais étant le même que Sabbatius dont parle Gennade, comme nous l'avons prouvé, a merité par ses écrits, quoiqu'il ne nous en reste plus rien, d'être mis au rang des Auteurs Ecclésiastiques. A la priere d'une Vierge Chrétienne, il composa un ouvrage sur la foi contre Valentin et Marcion, Aëtius et Eunomius son disciple. S. Servais l'avoit divisé en deux parties. Dans la premiere contre Valentin et Marcion, il démontroit par la raison et l'autorité de l'Ecrilure, qu'il n'y a qu'un seul principe de la Divinité et non pas deux, comme ces hérésiarques l'avoient enseigné. Qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Que ce Dieu est auteur de l'éternité, et a créé de rien le monde que nous voïons. Venant à J. C. S. Servais prouvoit qu'il a eu un veritable corps sujet aux mêmes foiblesses que le nôtre, à la nécessité de manger et de boire, à la lassitude, à la tristesse, aux souffrances, à la mort même. Qu'il est ressuscité dans ce corps, et que par là il a fait voir qu'il étoit un vrai homme, contre l'opinion damnable de ces hérésiarques, qui prétendoient qu'il n'avoit eu que l'aparence de la chair. Genn. ib.

' Dans la seconde partie de l'ouvrage, S. Servais faisoit voir contre l'hérésie d'Aëtius et d'Eunomius, que le Pere et le Fils ne sont point de deux natures différentes. Qu'ils n'ont l'un et l'autre qu'une seule et même essence. Que le Fils procéde du Pere, et lui est néanmoins coëternel. Ibid.

' Tritheme ajoûte que S. Servais avoit encore composé quelques autres ouvrages, qui n'étoient pas venus à sa connoissance. Cela peut être vrai, et le grand personnage qu'a fait S. Servais dans l'Eglise ne permet guéres d'en douter ; mais l'autorité seule de Tritheme ne suffit pas pour l'assûrer positivement. Thrith. Ser. eccl. c. 168.

[1] ' La derniere édition du dictionaire de Moreri prolonge la vie à S. Servais jusqu'à l'an 403, auquel elle place sa mort. C'est donner à ce Saint un épiscopat de plus de 56 ans : ce qui non-seulement n'est fondé sur aucune autorité, mais qui est encore contre toute aparence. Mor. S. p. 467. 1.

SIBURE,

PRÉFET DU PRÉTOIRE.

Mar. de med. pr. p. 242 | Sym. l. 3. ed. 44. 45 | Cod. Th. chr. p. 100.

SIBURE étoit de même païs qu'Eutrope et Jule Ausone, dont nous avons parlé, c'est-à-dire, ou de Bourdeaux ou de Basas. On nous le représente comme un grand homme de letres, fort ataché à la vénérable antiquité. Il fleurissoit du tems d'Eutrope sous l'Empire de Gratien, qui l'éleva à de grands honneurs. Il fut au moins Préfet du Prétoire en 379, comme il paroît par une loi du troisiéme de Decembre de cette même année. On ne nous aprend point quelle Préfecture il exerça. Ce n'étoit pas celle des Gaules, qui étoit alors ocupée par le Poëte Ausone et son fils Hespere conjointement. Mais il y a toute aparence que c'étoit celle de l'Italie.

Sym. ib. ep. 43.

Dès qu'il fut en charge, Symmaque son ami lui écrivit pour le congratuler de ce qu'il étoit entré à la satisfaction générale de tout le monde dans des emplois dignes de son merite, se flatant qu'il surpasseroit encore toute l'esperance que

ep. 45.

le public en avoit conçue. Néanmoins quelque homme de bien que pût être Sibure, il ne fut pas en son pouvoir d'éviter de se voir chargé d'acusations injustes. Mais il s'en justifia si parfaitement que le public fut pleinement convaincu de son innocence. C'est de quoi Symmaque se rejoüit dans une de ses letres. Il lui marque en même tems la peine que lui causoient ses fréquens voïages, qui l'obligeoient de s'éloigner de Rome, où il désiroit extrémement de le revoir reprendre les nobles ocupations du cabinet, la lecture et la composition.

ep. 44. 45.

Il paroit que Sibure et Symmaque s'écrivoient souvent l'un à l'autre. Celui-ci releve beaucoup la politesse du style qui regnoit dans les letres de son ami. Mais nous en sommes malheureusement privés; et nous n'en pouvons juger par nous-mêmes. Outre cet Orateur Romain, Sibure étoit aussi en commerce de letres avec le fameux Sophiste Libanius, dont il nous

Mar. ib.

reste quelques-unes des letres qu'il lui adressa. Il y avoit déja du tems que Sibure n'étoit plus au monde, lorsqu'au commencement du V siecle Marcel l'Empirique écrivoit son traité des remedes, dans la préface duquel il parle de lui avec éloge. De sorte que nous pouvons placer sa mort vers l'an 388.

IV SIECLE.

Nous aprenons du même Auteur que Sibure avoit laissé quelques écrits de sa façon sur la médecine ; quoiqu'il ne fit pas profession de cet art. Mais il ne nous en donne point d'autre connoissance que de dire qu'il en avoit tiré du secours pour composer son ouvrage. Mar. ibid.

Sur cela Jean Cornaro avoit d'abord penché à croire que Siburius dont nous parlons, étoit le même que Scribonius Largus, dont Marcel a inseré les écrits en entier dans les siens. Ainsi il soupçonnoit qu'il y avoit faute de la part des Copistes à écrire Siburius pour Scribonius. Mais s'étant ensuite aperçu que Scribonius vivoit du tems de l'Empereur Claude I, et même dès l'Empire de Tibere, et que Marcel assûre que Sibure ne fleurissoit qu'au siecle qui avoit immédiatement précedé celui auquel il écrivoit, il a mieux aimé dire que Sibure a été l'interprête de Scribonius ; qu'aïant traduit de grec en latin l'ouvrage de Scribonius, il en avoit retranché le nom de l'Auteur original, et qu'il y avoit mis le sien. ep. ded. p. 240.

Mais la conjecture de Cornaro, touchant la traduction de l'ouvrage de Scribonius de grec en latin par Sibure, ne peut se soûtenir. En effet Scribonius dit lui-même qu'il a écrit en latin, et assûre qu'il n'étoit point Grec. Son ouvrage est intitulé, *De la composition des remedes*, et se trouve entre les écrits des autres principaux Médecins, qui ont écrit depuis Hipocrate et Galien. Pour ce qui est de l'ouvrage de Sibure, il paroît entierement perdu, hors ce que Marcel en a inseré dans le sien, mais qu'il seroit impossible de démêler. Comme Sibure étoit un homme de cabinet, selon Symmaque, il peut avoir laissé encore d'autres écrits qui seront également perdus. Scrib. com. med. pr. p. 188. 189. Med. ar. prin. t. 2. par. 2. p. 187. 295.

THEON ET PROCULE,

POETES.

THEON étoit d'Aquitaine. Il faisoit sa demeure ordinaire à Medounc ou Medoc entre l'Ocean et la Garonne. C'est ce qui fait dire à Ausone en parlant de lui, qu'il cultivoit des sables le long de la mer. Il paroît que c'étoit un bon esprit, qui entendoit parfaitement raillerie. Son génie pour les letres se porta particulierement à la poësie. Aus. ep. 4. p. 574 | Vin. in. Aus. §. 430.

Dès sa jeunesse il fut lié d'amitié avec le poëte Ausone, Aus. ep. 7. p. 595.

IV SIECLE.

qui dès-lors lui communiquoit les productions de sa Muse. [a] Sitôt que celui-ci eut été choisi pour précepteur de Gratien, il eut soin d'en donner avis à Theon par sa quatriéme letre, qui fait encore l'admiration des Savans, tant pour l'érudition que pour la galanterie qui y regnent. Il est vrai qu'à la prendre à la letre, elle seroit très-piquante; puisque Theon y est traité de païsan, d'esprit rustique et de plagiaire. 'Mais Ausone nous avertit ailleurs que ce n'est-là qu'un jeu et une ironie continuelle. Comme Theon faisoit sa demeure à la campagne, et qu'il y donnoit plus de tems à la chasse, à la pêche et aux autres ocupations de la vie champêtre qu'aux letres, et sur-tout à la poësie qu'il sembloit avoir choisie pour l'objet de ses amusemens, Ausone lui en fait un reproche enjoué, qui marque une grande familiarité entre ces deux amis.

[a] Aus. ep. 4. 574. 575.

ep. 7. p. 594.

'Il en use de même dans ses autres letres à Theon. Si celui-ci lui envoïoit des vers de sa façon, Ausone ou les condamnoit comme mauvais, 'ou acusoit Theon de les avoir pillés du Poëte Clementinus. C'est-là le veritable sens d'Ausone; 'quoique Scaliger ait cru que Clementinus fût le surnom de Theon. C'étoit un Poëte different du nôtre, et aparemment Gaulois comme lui, mais que l'on ne connoît que par cet endroit. 'Ausone ne fut pas de retour en son païs, aprés avoir quité la Cour, qu'il renouvella son ancien commerce de literature avec Theon. Il lui écrivoit souvent, et le pressoit autant de fois ou de lui rendre visite, ou de lui envoïer de ses vers.

ep. 6. p. 594.

ep. 4. p. 576. 588.

Scal. in. Aus. lect. l. 2. c. 12.

Aus. ep. 5. 7. p. 593. 595.

'Cette longue liaison entre deux Poëtes donna sans doute ocasion à beaucoup de pieces de poësies de part et d'autre. Mais il ne nous en reste plus rien que quatre letres d'Ausone à Theon. La premiere, qui est la plus considérable, est pour lui aprendre qu'il étoit précepteur de Gratien. C'est ce qui fait qu'Ausone donne à Theon la qualité de païsan, parce qu'il faisoit sa résidence à la campagne, et que lui Ausone étoit à la Cour de l'Empereur. Ausone prend de-là ocasion de plaisanter, et de tourner en ridicule les Muses de Theon. Dans la seconde Ausone se plaint de ce que Theon avoit été trois mois entiers sans le venir voir. Ausone avoit alors quité la Cour, et s'étoit retiré à sa maison de Lucaniac près de Condate. La troisiéme letre est peu de chose, et ne contient que six vers. Ausone y plaisante encore sur les poësies de Theon. La quatriéme enfin est pour se plaindre de ce que Theon ne répondoit pas à ses plaisanteries, et de ce qu'il cessoit de faire

ep. 4. 7. p. 574. 595.

des

des vers. Ausone prit ocasion de la lui écrire, lorsque Theon lui envoïa une trentaine de belles huitres.

'Plusieurs de nos Ecrivains modernes, qui ont entrepris de parler du Poëte qui fait le sujet de cet élogē, l'ont confondu avec le Sophiste Theon Grec de naissance, qui fleurissoit sous Julien l'Apostat, et dont nous avons un ouvrage sur la rhétorique écrit avec beaucoup de politesse et de jugement. Quint. decl. pr. Egas. 61 gar. Bul. t. 1. p 62.

'Entre les autres hommes de letres dont Ausone nous a conservé la mémoire, et qui faisoient l'ornement des Gaules en son tems, il nous fait connoître un Procule, qui au talent d'écrire et de parler avec grace et politesse joignoit celui de faire aisément des vers. Les termes dont se sert Ausone en faisant son éloge, suposent qu'il exerçoit quelque charge considérable. 'C'est ce qui a fait croire à Vinet que ce Procule est le même que celui qui est qualifié Préfet du Prétoire dans divers rescrits des Empereurs Valentinien, Theodose et Arcade. Il pouvoit descendre d'Aurelius Proculus Gouverneur de la Sequanoise en 295, et compter, entre les grands hommes sortis de sa famille, Procule Proconsul d'Afrique en 340, et Valerius Proculus Préfet de Rome en 351 et 352. Ce qu'il y a de moins douteux, c'est qu'il paroît être le même 'que Procule à qui Ausone adresse la troisiéme épigramme sur ses fastes. Ausone dans cette petite piece flate Procule du Consulat, lui faisant esperer qu'il y seroit bien-tôt élevé. L'on ne trouve point néanmoins son nom dans les fastes publics entre ceux des Consuls ordinaires. 'Autant que Procule avoit de facilité à faire des vers, autant il avoit de retenuë à les publier. C'est pour blâmer sa timidité ou sa negligence, et lui inspirer plus d'émulation, qu'Ausone lui adressa l'épigramme suivante: Aus. epi. 34. Vin. ib. § 80. Aus. ep. 149. epi. 34.

Irascor Proculo, cujus facundia tanta est
Quantus honor : scripsit plurima quæ cohibet.
Hunc studeo ulcisci, et promta est hæc ultio vati :
Qui sua non edit carmina, nostra legat.
Hujus in arbitrio est, seu te* juvenescere cedro,
Seu jubeat duris vermibus esse cibum ;
Huic ego, quod nobis superest ignobilis otî,
Deputo : sive legat quæ dabo, sive tegat.

* Libelle.

PARMENIEN,

EVEQUE DONATISTE DE CARTHAGE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Opt. l. 1. n. . 'PARMENIEN, l'un des plus fameux Evêques qu'ait eu le parti de Donat, étoit étranger à l'égard des Africains.

l. 2. n. 7. 'S. Optat le met assez clairement au nombre des proselytes que faisoient les Donatistes en courant la mer et la terre; et la suite de son raisonnement fait voir qu'il étoit ou d'Espagne ou des Gaules. Nous ne le trouvons point dans la bibliothéque Espagnole : ce qui nous donne un nouveau droit de le placer dans cette histoire au rang de nos hommes de letres. Au reste c'est moins pour faire honneur à notre nation que nous en usons ainsi, que pour satisfaire à l'exactitude que nous nous sommes prescrite.

Ib| hist. don. p. 30| not. p. 163. l. 'Tout inconnu qu'étoit Parmenien à l'Eglise de Carthage, il en fut ordonné Evêque vers l'an 355. C'étoit néanmoins violer les canons qui défendoient d'ordonner Evêque ou Prêtre un étranger. Mais les Donatistes n'étoient pas si religieux observateurs des loix de l'Eglise.

Opt. l. 3. n. 3. 'La cérémonie de son ordination se fit, non à Carthage, mais dans le lieu où les Evêques Donatistes ses consécrateurs étoient alors exilés. C'est au moins le sens que présentent les expressions de S. Optat.

Aug. in Par. l. 3. n. 11. 18 | retr. l. 2. c. 17 | hist. don. ib | Till. H. E. t. 6. p. 123. 713. 'Parmenien succeda dans le siege de Carthage immédiatement au grand Donat, qui étoit mort dans son exil peu de tems auparavant. Tout le monde ne convient pas néanmoins de ce fait, quoiqu'il paroisse suffisamment constaté. Il faut sans doute que Parmenien eût de bien éminentes qualités, pour être ainsi choisi par les Donatistes à la place de leur Coryphée.

Aug. ser. 46. n. 17 hær. 41. 'Au moins fit-il voir par son zéle à entretenir leur schisme, qu'il n'étoit pas tout-à-fait indigne de ce choix. Il se rendit même si celebre parmi eux, qu'ils en porterent quelquefois le nom de Parmenianistes.

Il est certain qu'ils n'eurent point d'Evêque en qui il parut et plus de savoir et plus d'éloquence. Il composa divers écrits

en faveur de sa secte. Il en fit et contre l'Eglise Catholique et contre ceux même des Donatistes qui ruinoient les principes du parti. ′ Il semble même qu'il eut l'avantage d'être le premier entre ceux de sa communion qui osa prendre la plume pour en défendre la cause. Mais il trouva deux puissans adversaires, l'un en la personne de S. Optat, l'autre en celle de S. Augustin, qui réfuterent avec avantage tout ce qu'il avoit écrit, le premier du vivant même de Parmenien, et l'autre après sa mort. Till. ibid. p. 160.

′ Dès avant l'an 392 le fameux Primien avoit succedé à Parmenien dans le siege Donatiste de Carthage. De sorte que l'on peut mettre la mort de celui-ci en 390, après qu'il eut passé environ 35 ans dans l'épiscopat. Il est au moins vrai qu'il y avoit déja plusieurs années qu'il n'étoit plus au monde, ′ lorsque S. Augustin réfuta son écrit contre Ticone : ce qu'il fit vers 399 ou l'année suivante. ′ Pendant que Parmenien gouverna l'Eglise de Carthage pour les Donatistes, les Catholiques eurent successivement pour Evêques dans la même Eglise S. Restitute et Genethle. Till. ibid. p. 160. Aug. in Par. l. 1. n. 9. Opt. hist. don. p. 30.

§. II.

SES ECRITS.

′ On ne connoît que deux ouvrages de la façon de Parmenien. Quoiqu'ils fussent écrits pour affermir l'erreur, et qu'ils ne subsistent plus depuis long-tems, ils n'ont pas laissé de devenir très-fameux par la réfutation qu'en ont faite S. Optat et S. Augustin. Parmenien dans ces deux ouvrages traitoit des sujets différens. Aussi n'y suivoit-il pas la même division ni la même methode. Mais dans l'un et dans l'autre c'étoient les mêmes invectives contre l'Eglise Catholique. Opt. pr. n. 2.

1°. Celui qui paroît avoir été écrit le premier, étoit divisé en cinq livres ou articles. ′ Les Donatistes en relevoient beaucoup l'éloquence, mais on ne nous en a pas même conservé le titre. ′ Dans le premier livre Parmenien faisoit de grands éloges du baptême ; et voulant en prouver l'unité, il raportoit plusieurs figures ou comparaisons de ce sacrement, comme le déluge et la circoncision. A l'injure près qu'il faisoit à la chair sacrée de J. C. ′ qu'il disoit avoir été une chair pécheresse, mais qui avoit été purifiée par son immersion dans le Jour- l. 1. n. 6. Aug. in Cres. l. 1. n. 3. Opt. ibid. n. 5. 6. num. 8.

IV SIECLE.

dain, [a] cette partie de l'ouvrage de Parmenien étoit assez exacte. Aussi S. Optat lui fit voir qu'elle favorisoit plus les Catholiques que les Donatistes.

[a] Opt. ibid. n. 6.

Ibid. ' Parmenien emploïoit le second livre à montrer qu'il n'y a qu'une seule Eglise, de laquelle les hérétiques sont exclus. Mais il avoit évité de marquer où se trouvoit cette Eglise unique.

Ibid. ' Dans le troisiéme il chargeoit d'acusations graves les Traditeurs, sans prouver néanmoins qu'aucun eût été convaincu du crime qu'il prétendoit.

Ibid. not. p. 163. 2. ' Le quatriéme livre étoit pour décrier ceux qui avoient travaillé à rétablir l'union, ' c'est-à-dire Paul et Macaire, qui par ordre de l'Empereur Constant avoient tâché de ramener les Donatistes à l'Eglise Catholique.

l. 1. n. 6. not. ibid. l. 1. n. 4. ' Enfin dans le cinquiéme livre Parmenien traitoit en particulier de l'huile et du sacrifice du pécheur : ' expressions qui marquent tout ce qui regarde les fonctions du sacerdoce. ' Les autres Donatistes s'étoient contentés de défendre seulement de vive voix la cause de leur secte : Parmenien de peur de parler en l'air et sans fruit, comme ils avoient fait, s'avisa de mettre ses sentimens par écrit, en suivant le plan que nous venons de marquer.

Ibid. ' Son ouvrage étoit déja entre les mains de beaucoup de personnes, lorsque S. Optat Evêque de Mileve entreprit de le réfuter. C'est ce qu'il executa en six ou sept livres que nous avons encore sous ce titre : *Du Schisme des Donatistes*. Nous disons six ou sept, parce que tout le monde ne convient pas que le septiéme soit de lui. S. Optat dans cette réfutation traite toûjours avec honneur la personne de Parmenien, le

num. 5. qualifiant son frere et son collegue dans l'épiscopat. ' Il lui reproche toutefois de n'avoir eu d'autre dessein dans tout son écrit, que d'insulter indignement à l'Eglise Catholique. « Mais « votre ouvrage, lui dit-il, a trahi votre dessein ; puisque tout « ce que vous y avancez, ne nous est pas contraire, y aïant plu« sieurs choses qui nous sont favorables. »

Ibid. ' Il l'acuse ensuite d'avoir été mal instruit des faits qu'il touche, et d'avoir cru trop témerairement ce qu'il n'avoit pas vû. A cela près, il lui promet de lui montrer que son ouvrage contient des choses qui favorisent les Catholiques, et qui préjudicient à la cause dont il a pris la défense. Qu'il s'y en trouve d'autres qui font autant pour l'Eglise que pour le par-

ti de Donat. Qu'enfin il y en a avancé d'autres par ignorance, qui combatent entierement les principes de sa secte. De sorte, ajoûte-t'il, que si l'on retranchoit de l'ouvrage de Parmenien les calomnies et les injures, il seroit tout Catholique.

' S. Optat lui reproche encore de s'être étendu à pure perte à faire dans son premier livre une description ennuieuse et des hérétiques qui avoient erré sur le baptême, et de toutes leurs réveries à ce sujet ; vû que leurs noms comme leurs erreurs paroissoient être ignorés dans toute l'Afrique. ' Ce fut en 370 que S. Optat réfuta l'ouvrage de Parmenien, qui pouvoit par consequent l'avoir publié l'année précédente. num. 9. pr. n. 1.

2°. ' L'autre écrit de Parmenien fut une letre, qu'il écrivoit à Ticone pour tâcher de le corriger et le rapeller à ses premiers sentimens. Ce Ticone étoit un Donatiste, qui frapé par l'éclat des grandes verités qu'il lisoit dans toutes les pages des livres sacrés, se réveilla et aperçut l'Eglise de Dieu repanduë par toute la terre. Pénetré de cette verité fondamentale, il entreprit de la prouver contre les principes de sa propre secte, et l'exécuta avec beaucoup de force par un grand nombre de raisons et de passages clairs et précis. Son ouvrage contenoit le détail de quelques autres verités, qu'il établissoit comme la précédente, sans néanmoins sortir des ténebres du Schisme pour suivre la lumiere qu'elles lui présentoient. Aug. in Par. l. 1. n. 1.

' Ce fut pour réfuter ces écrits que Parmenien mit pour la seconde fois la main à la plume. ' Mais il n'oposoit à la force éclatante des passages allegués par Ticone, que l'autorité de son propre témoignage : comme si elle eût dû, remarque S. Augustin, l'emporter sur celle de Dieu. ' Parmenien dans cet ouvrage, au raport du même Pere, faisoit paroître une arrogance et un orgueil insuportable, prétendant contre l'autorité de l'Ecriture et des Peres de l'Eglise, que le grain étoit déja séparé de la paille, ce qui ne doit se faire qu'au dernier jour. Ibid. num. 2. in Cres. l. 3. n. 93.

' Il y usoit de menaces envers Ticone, et n'osoit néanmoins contester les faits que celui-ci avoit allegués. Il n'y avoit qu'un point sur lequel Parmenien le pressoit jusqu'à l'étouffer. C'est que si l'Eglise devoit être repanduë par tout le monde, et que personne n'y fût souillé par les pechés des autres, comme Ticone le prétendoit, il avoit grand tort de demeurer dans le parti de Donat, et de rejeter la communion de leurs adversaires communs à cause des Traditeurs. En cela Parme- ep. 93. n. 43. 44.

IV SIECLE.

nien raisonnoit conséquemment et convainquoit Ticone de ne pas agir conformément à ses lumieres.

Till. H. E. t. 6. p. 718.

' On met l'écrit de Ticone vers l'an 372. La réfutation qu'en fit Parmenien semble avoir suivi de près, et doit être placée en la même année ou la suivante. ' Ce ne fut qu'en 399 ou 400, que S. Augustin réfuta à son tour l'écrit de Parmenien, contre lequel il composa un ouvrage divisé en trois livres que nous avons encore. Il emploïe le premier livre à détruire les injures dont Parmenien chargeoit les Catholiques, et les deux autres à examiner les passages de l'Ecriture dont il abusoit, et à montrer quel en est le veritable sens. ' Il débute par déplorer amerement l'obstination de Parmenien et des autres Donatistes, qui bien loin de se rendre aux verités que Ticone leur montroit si clairement, aimerent mieux les combatre avec opiniatreté, que de reconnoître que les Catholiques avoient raison. ' S. Augustin témoigne ailleurs traiter et resoudre dans ce même ouvrage contre Parmenien cette grande question, savoir si dans l'unité et la communion des mêmes sacremens les méchans ne souillent point les bons, et faire voir qu'ils ne les souillent point en effet.

Aug. in Par. p. 9-78.

l. 1. n. 1.

etr. l. 2. c. 17.

Telle est l'idée que S. Optat et S. Augustin nous donnent des ouvrages de Parmenien. Il ne nous en reste plus rien aujourd'hui, que ce que ces Peres nous en ont conservé dans la réfutation qui en a été faite.

S. JUST,

EVEQUE DE LYON.

Sur. 2. Sept. p. 6.

Till. H. E. t. 8. p. 546.

' S. JUST, fut d'abord Diacre de l'Eglise de Vienne. De-là il passa ensuite à la dignité d'Evêque de Lyon, ' qui étoit alors la Metropole de tout ce qui portoit le nom de Gaule Celtique. Il est compté pour le treiziéme des Evêques qui ont rempli ce siege, et passe pour le plus illustre qu'ait eu cette Eglise depuis S. Irenée jusqu'à S. Eucher. On ne nous aprend point en quelle année il fut ordonné Evêque. Seulement on tient qu'il succeda à Verissime, ' dont on trouve la souscription dans la letre synodale du Concile de Sardique assemblé en 347, ' et qu'il passa plusieurs années dans l'épiscopat.

Hil. fr. 2. n. 1. 15.

Sur. ibid.

IV SIECLE.

[a] En 374 il assista au Concile de Valence dans la Viennoise, et eut part aux reglemens qui s'y firent pour la discipline Ecclésiastique. ' On ne fait aucun doute que ce ne soit ce Just, à qui sont adressées deux letres de S. Ambroise, ' qui supposent une grande union entre ces deux Saints Prélats.

[a] Conc. t. 2. p. 906. Till. ibid. p. 547.

' S. Just releva son épiscopat par beaucoup d'autres endroits. Une pureté exemplaire dans les mœurs, une integrité exemte de reproches, une humble modestie, une patience à l'épreuve, un soin particulier des besoins des pauvres, une fidelité exacte à acomplir la loi de Dieu, une aplication infatigable aux fonctions de sa charge et à l'avancement de son peuple, furent autant de vertus qui le rendirent célebre parmi les plus illustres Pontifes du Seigneur.

Sur. ibid.

' Mais s'il fut grand dans l'épiscopat, il le devint encore davantage par l'abdication volontaire qu'il en fit. ' Une faute qu'il crut avoir commise en livrant au peuple de Lyon un meurtrier qui s'étoit refugié dans l'Eglise, et à qui ce peuple contre sa promesse et son serment ôta aussi-tôt la vie, fut la cause de son abdication. ' Il exécuta le dessein qu'il en avoit formé, après qu'il fut de retour du Concile d'Aquilée, où il assista au mois de Septembre 381, en qualité de député de la Gaule Celtique, et où il condamna des premiers Pallade Evêque Arien. ' Revenu dans les Gaules, il évita de retourner à Lyon de peur que l'affection de son troupeau ne l'y retînt, et alla s'embarquer à Marseille, d'où il passa en Egypte. Là il se mit au nombre des Saints Ermites, qui y étoient alors en une si haute réputation de sainteté. Et afin de pouvoir plus aisément pratiquer l'humilité, qui étoit le principal sujet de sa fuite, il eut soin de leur cacher et son nom et sa dignité d'Evêque. Ce pieux artifice lui réussit, jusqu'à ce qu'une personne des Gaules étant allée visiter les Solitaires de ce païs-là, reconnut le Saint Evêque, et le fit connoître aux autres pour ce qu'il étoit.

p. 7. p. 6. p. 7 | Amb. act. Ag. n. 76 | Till. ib. p. 548. 799. Sur. ibid.

' Après avoir passé plusieurs années dans le désert à mener une vie presque angélique, S. Just quita la terre pour aller au ciel le 14e jour de Septembre vers l'an 390. ' Les citoïens de Lyon ne tarderent pas à aller chercher son corps, qu'ils raporterent en leur païs. ' Il fut inhumé dans une Eglise qui porta depuis le nom de notre Saint, et qui étoit fort célebre dès le V siecle. Les Evêques Catholiques qui en 499 tinrent à Lyon une conférence, où les Ariens furent confondus, atri-

Ibid. p. 8. Sid. l. 3. ep. 17. p. 361 | Spic. t. 5. p. 110.-116.

IV SIECLE.

buerent particulierement à l'intercession de S. Just la victoire que Dieu leur acorda en cette ocasion. [1] L'on trouve encore son épitaphe telle que nous la donnons ici. [2] Elle paroît assez bien faite pour être du IV ou V siecle. Peut-être est-elle du même Auteur qui écrivit la vie du Saint Evêque, et que l'on croit être le célebre Constance Prêtre de l'Eglise de Lyon.

Gall. Chr. vet. t. 1. p. 293.

[2] Till. ibid. p. 546. 551.

Gall. Chr. ibid.

[1] Hic patris antiqui condigno nomine JUSTI,
In spe perpetuæ requiescunt pignora vitæ;
Membra beata satis, quæ semper dedita Christo,
Per varios semet cruce confixêre labores,
Ut melius celeri rapiantur in aëre nube
Cum cœlo adveniens Judex effulserit ipse.
Hic fuit egregius primum Levita Viennæ,
Inde gregem Domini doctrina insignis et actu,
Conspicuus Præsul LUGDUNI pavit in urbe.

Post anachoreticæ vitæ flammatus amore,
Longinquæ Ægypti sitiens deserta petivit,
Quo senibus sacris pietatis fœdere junctus
Cum miram extremo clausisset lumine vitam,
Plebis amore suæ patriam revocatus ad urbem,
Cum Viatore pio Christi tumulatur ad aram:
Ut quos pervigili vivens pietate nutrivit,
Continuis precibus foveat per sæcula natos.

Ibid.

[1] Cette épitaphe, comme on le voit, nous represente S. Just comme un Prélat célebre par sa doctrine. Outre les marques qu'il en donna dans les divers Conciles auxquels il assista pendant son épiscopat, [1] nous en trouvons encore d'autres plus particulieres dans les letres de S. Ambroise, avec lequel il étoit en grande relation. [1] Ce S. Docteur nous y aprend que S. Just l'avoit prié de consentir qu'ils quitassent les discours ordinaires dont on remplit les letres, et qu'ils fissent des Saintes Ecritures le sujet de leurs entretiens. Paroles remarquables, qui suposent et une grande pieté dans S. Just, et un frequent commerce de letres entre ces deux SS. Evêques. De toutes les letres qu'ils s'écrivirent cependant, il ne nous en reste plus que deux. Elles sont toutes deux de S. Ambroise, qui y répond aux éclaircissemens que S. Just lui avoit demandés sur certains endroits de l'Ecriture. On voit par-là que notre Saint suivit exactement le plan qu'il avoit lui-même tracé.

Amb. ep. 7. 8.

ep. 7. n. 1.

IV SIECLE.

[a]Dans la premiere S. Ambroise éclaircit un endroit de l'Exode, dont S. Just lui avoit demandé l'explication. [b] Dans l'autre letre S. Ambroise montre que bien que les Ecrivains sacrés aïent écrit selon la grace et conformément à ce que le S. Esprit leur inspiroit, ce qui est au-dessus de tout art, l'Ecriture néanmoins ne manque point de l'art qui lui est nécessaire. C'étoit pour répondre à la demande que S. Just lui avoit faite, savoir s'il étoit vrai, comme quelques-uns le prétendoient, que les Auteurs sacrés eussent écrit sans art?

a Amb. ep. 7. n. 1. 22.
b ep. 8. n. 1-15.

'Notker le Begue qui vivoit à la fin du IX siecle et au commencement du X, atribuë à nôtre S. Evêque un Commentaire sur le Cantique des Cantiques, qu'il dit être un ouvrage fort sententieux, quoique fort court. ' Mais il y a toute aparence que Notker confond ici S. Just de Lyon avec Just Evêque d'Urgel en Espagne, ' qui selon S. Isidore de Seville a veritablement composé un semblable Commentaire que nous avons encore. De maniere qu'il ne nous reste plus aujourd'hui aucun monument du savoir de S. Just, suposé qu'il en soit sorti d'autres de sa plume que les letres qu'il écrivit à S. Ambroise.

Pez. anecd. t. 1. pr. p. 57 | Notk. de int. Scri. c. 2.
Rayn. t. 8. p. 72.
Isid. Scri. c. 21.

ICAIRE,

COMTE D'ORIENT.

ICAIRE l'un des plus savans hommes de son siecle, étoit fils de Théodose Sécretaire de l'Empereur Valens, dont nous avons donné l'histoire. Il eut pour mere une personne de merite et de condition, qui à la mort funeste de son mari aïant perdu ses biens et sa liberté, se vit réduite à servir pour pouvoir subsister. Nous parlons de cet Icaire comme étant le même, ainsi qu'il y a tout lieu de le croire, qu'Icherius ou Hierius, [1] Professeur de Rhétorique à Rome et célebre dans S. Augustin. ' Son pere étoit certainement Gaulois. Mais on ne sauroit précisément dire si Icaire nâquit dans les Gaules, ou en Orient. 'S. Augustin lui donne le surnom de Syrien, par-

Aug. Conf. l. 4. 6. 14. n. 21 | Till. Emp. t. 5. p. 107. 108. 70.
Amm. l. 29. p. 549.
Aug. ib.

1 C'est ainsi qu'il est nommé dans la derniere édition des œuvres de S. Augustin. Mais dans les éditions de Bade, d'Amerbach, d'Erasme et dans quatre anciens manuscrits du même Pere, il est nommé Icherius. S. Gregoire de Nazianze et Libanius, qui ont écrit en Grec, le nomment Ικάριος, qui est le même nom différemment exprimé et dont nous avons fait Icaire.

IV. SIECLE. ce qu'il étoit né, ou avoit été élevé en Syrie, lorsque son pere y exerçoit quelque charge.

Aug. ibid. ' Icaire aprit en perfection la langue gréque et toutes les beautés de l'éloquence latine. Il enseigna celle-ci à Rome, au même tems que S. Augustin exerçoit le même emploi à Milan. Il passoit pour être tout ensemble et un maître incomparable et un des plus savans Philosophes de son siecle. S. Augustin ne l'avoit jamais vû, mais il l'aimoit pour la réputation de son savoir éminent. Aïant ouï raporter de lui quelques paroles qui lui avoient paru fort belles, il conçut le desir d'être connu de ce Professeur, pour qui il avoit une si haute estime. Son genre d'étude et un ouvrage qu'il venoit de finir lui fournirent le moïen de venir à la connoissance de cet homme si

c. 13. n. 20. célebre. Il lui adressa donc ' ses livres De la bienséance et de la beauté, qu'il avoit composés vers l'an 380.

A la faveur de son savoir Icaire s'avança dans les charges

Greg. Naz. ep. 76. de l'Empire. ' Il en exerçoit quelqu'une en Orient dès l'année 382. Car dès-lors il écrivit avec Olympe de la part de l'Empereur à S. Gregoire de Nazianze pour l'engager à retourner à Constantinople, où il avoit déja refusé de se trouver. S. Gregoire lui fit réponse pour s'en excuser de nouveau.

Till. ibid. p. 227. ' Vers 384 ou 385 Procule Comte d'Orient aïant été déposé, Icaire fut mis à sa place. Cette dignité étoit considérable et avoit de grandes prérogatives. Elle donnoit entrée dans le Conseil du Prince et la premiere part aux faveurs et à l'autorité. En quelque degré d'élevation qu'elle mit Icaire, il ne laissa pas de lier avec le fameux Sophiste Libanius une étroite amitié, qui se trouvoit soûtenuë par la profession qu'ils faisoient l'un et l'autre des mêmes sciences, et peut-être de la même religion. Il est au moins vrai que si Icaire n'étoit pas Païen comme Libanius, Théodore son pere l'avoit été, ainsi qu'on l'a vû dans son histoire.

p. 228. ' Libanius paroît s'être tenu fort honoré d'une telle union. Il fit à la louange d'Icaire un discours qui est perdu, et lui en adressa au moins un autre que nous avons encore. Mais si ce Sophiste y releve les bonnes qualités d'Icaire, comme de ne s'être jamais laissé vaincre ni à l'avarice, ni au sommeil, ni aux atraits des femmes, il n'y taît pas ses défauts. Il l'acuse sur-tout d'avoir été un esprit défiant et soupçonneux: ce qui l'empêchoit de profiter des bons conseils de ses amis, et qui lui faisoit donner sa confiance à des gens de néant, qui le trom-

poient et lui faisoient faire de grandes fautes. Icaire manqua aussi et de conduite et de compassion dans la famine qui affligea la ville d'Antioche, lorsqu'il entra en charge. IV SIECLE.

On ne nous aprend point si un homme aussi habile dans les sciences et aussi éloquent laissa quelque monument de son savoir.

SYAGRE,

POETE.

AFRANIUS Syagrius étoit ou de Lyon même, ou du voisinage de cette ville. Sa famille où il fit entrer les premieres dignités de l'Empire, fut long-tems en très-grand honneur dans les Gaules. Aux deux noms d'Afranius Syagrius qu'il portoit, Onuphre a encore ajoûté celui de Postumius. Mais les savans conviennent que c'est sans nul fondement. On ne nous aprend rien de l'éducation de Syagre. Seulement il paroît par le peu que l'on sait de son histoire, qu'il fut fort bien instruit dans les belles lètres, et qu'il cultiva particulierement et avec succès l'éloquence et la poësie. Sid. S. l. 1. ep. 7 | l. 5. ep. 17 | not. p. 856. 971 | Sym. l. 1. ep. 96.

Ce furent sans doute encore plus son savoir et son merite que le benefice de sa naissance, qui l'éleverent aux premiers honneurs de la république. ' Il se vit trois fois Préfet du Prétoire et une fois Consul avec Antoine, qui pouvoit être le beau-pere de l'Empereur Théodose. En 380 et 382 il exerçoit la Préfecture d'Italie, et en 381 celle des Gaules. Sur la fin de la même année il alla à Milan, comme il semble, pour y commencer son Consulat au premier de Janvier 382. ' Comme Flavius Syagrius avoit été Consul l'année précedente, cette circonstance jointe à la ressemblance des noms a fait confondre ces deux Consuls, et a fait dire que Syagre dont nous parlons, l'avoit été deux fois. Mais c'est ce qui étoit alors très-rare pour des particuliers, et sans exemple dans deux années de suite. Sid. l. 1. ep. 7 | l. 7. ep. 12 | not. p. 1039 | Till. Emp. t. 5. p. 167. 720. Till. ibid. p. 719.

' Le mérite de Syagre et le rang qu'il tenoit, lui donnoient beaucoup de crédit à la Cour. Il n'avoit gueres moins de bonté à s'en servir en faveur des autres. C'est un des sujets de son éloge dans Symmaque, qui connoissant les nobles et généreuses dispositions de son cœur. savoit les metre souvent à Sym. l. 1. ep 88-101.

IV SIECLE.

l'épreuve en lui recommandant la cause de diverses personnes de ses amis. Il y avoit une étroite amitié entre ces deux grands hommes, quoique de differente religion. Car Syagre étoit Chrétien, et Symmaque, comme l'on sait, un Païen zélé. Il nous reste encore quatorze letres de leurs mutuelles relations. Elles sont toutes de Symmaque, et les dernieres de son premier livre. On y trouve divers témoignages de l'éloquence de Syagre. Symmaque lui adressoit quelquefois ses plaidoïers, comme à un homme d'un profond examen et d'une critique severe; et il paroît que l'estime qu'il en faisoit, inspiroit à Symmaque une nouvelle émulation.

Aus. pr. 2. v. 39. 44.

' Entre les autres amis de distinction et gens de letres avec lesquels Syagre étoit uni, Ausone semble avoir tenu un des premiers rangs. Ce poëte faisoit tant de cas du savoir du Syagre, qu'en publiant le premier recueil de ses poësies, il le choisit pour son Mecene, et voulut que son nom parût à la tête de ses ouvrages. Il en usa de la sorte, comme il le dit lui-même, afin que l'on pût aussi-tôt les atribuer à Syagre qu'à leur vrai Auteur.

Sid. l. 5. ep. 5. p. 972.

' Syagre publia lui-même des poësies de sa façon, qui se lisoient encore plus de 70 ans après sa mort. S. Sidoine qui les avoit entre les mains, en releve la beauté avec éloge. Il dit à ce sujet que le savoir et l'habileté de ce Poëte lui auroient fait ériger des statuës, si les grandes dignités dont il avoit été revêtu ne lui eussent déja procuré cet honneur. Aujourd'hui il ne nous reste plus rien des productions de sa Muse. ' Nous aprenons du même Ecrivain que Syagre fut inhumé près de l'Eglise S. Just, à quelque distance de la ville de Lyon, où l'on voïoit encore son tombeau après le milieu du V siecle. De-là on pourroit conjecturer que Syagre ne seroit mort que plusieurs années après S. Just, et après qu'on lui eût bâti une église. Mais celle où il fut enterré existoit déjà auparavant, et portoit le nom des Maccabées. Ce ne fut que dans la suite qu'elle prit celui de S. Just. Ainsi rien n'empêche que Syagre n'eût quité cette vie la même année que ce Saint Evêque de Lyon, ou peu après.

ep. 17. p. 990. 991.

VALENTINIEN II,

EMPEREUR.

VALENTINIEN II du nom, qui auroit fait un des plus grands ornemens de l'Eglise et de l'Empire, si Dieu lui eût acordé une plus longue vie, nâquit dans les Gaules ' sur la fin de l'an 371. Le lieu de sa naissance fut très-probablement la ville de Treves. C'étoit-là que l'Empereur Valentinien I son pere faisoit sa résidence la plus ordinaire, depuis qu'il eut partagé l'Empire avec son frere Valens, et qu'il eut passé les années 365 et 366 en diverses villes des Gaules. Il eut pour mere l'Imperatrice Justine, qui lui donna trois sœurs, Justa, Grata et Galla. Celle-ci fut seconde femme de l'Empereur Theodose; et les deux autres vêcurent toujours dans le célibat. Valentinien eut aussi pour frere l'Empereur Gratien; mais d'une premiere femme de son pere, comme nous l'avons dit ailleurs.

Till. Emp. t. 5. p. 37. 684.

' Il vint au monde avec un riche naturel, des inclinations comme naturellement portées au bien, et avec toutes les qualités qui font les grands Princes. ' Il n'avoit encore que 4 ans, lorsqu'au mois de novembre 395 il perdit son pere, et que les principaux Officiers de l'armée le déclarerent Empereur. Cette proclamation se fit en Illyrie.' Gratien, qui étoit alors dans les Gaules, la confirma peut-être sans le savoir, en associant ce jeune Prince à l'Empire, par une affection et une tendresse qui le lui firent toûjours regarder comme s'il eût été son propre fils.

Soz. l. 7. c. 22. p. 739.

Amm. I. 30. p. 610. 611 | Socr. l. 4. c. 31. p. 249.

Aus. Cons. p. 701.

' Dès l'année suivante Valentinien fut fait Consul avec l'Empereur Valens son oncle. On ne sait rien de bien positif touchant son éducation; mais on ne doit pas douter qu'elle n'ait été conforme à sa naissance. Il passa toute sa jeunesse en Illyrie et en Italie, ' qui avec l'Afrique devinrent son apanage dans la suite. Nous disons, dans la suite; parce que Gratien ne partagea l'Empire avec lui, ' quoiqu'ils portassent l'un et l'autre le titre d'Empereur, qu'en 379 après la mort de Valens, lorsqu'il fit Theodose Empereur, à qui il ceda l'Orient.

Till. ib. p. 113.

p. 157.

p. 176. 707.

' Comme Valentinien étoit encore enfant, Justine sa mère avoit toute l'autorité, et regnoit sous le nom du fils. Mais si-

p. 224.

IV SIECLE.

tôt qu'il eût atteint l'âge de 12 à 13 ans, aïant alors perdu Gratien [a] qui malgré sa jeunesse lui tenoit lieu de père, [b] il ne manquoit gueres dans les ocasions un peu importantes de consulter Theodose. Les conseils de ce pieux Empereur lui furent aussi salutaires, que le secours qu'il lui prêta contre le Tyran Maxime lui fut avantageux. ' En effet Theodose le guérit d'abord des plaïes que la doctrine impie de Justine sa mere, Ariene déclarée, avoit faite à son âme, et le fit rentrer dans la foi des Peres. ' Ensuite aïant armé puissamment contre Maxime, qui non content d'avoir envahi la grande Bretagne et les Gaules sur Gratien, à qui il avoit fait inhumainement ôter la vie, vouloit encore dépouiller Valentinien, ce génereux Empereur ' défit entierement l'Usurpateur, et rétablit nôtre jeune Prince dans ses Etats et dans ceux que son frere avoit possedés.

[a] Amm. ib.
[b] Till. ib.

Thdrt. l. 5. c. 15. p. 218.

Till. ib. p. 284.

p. 295. 298.

' Presque en même tems Valentinien perdit l'Imperatrice sa mere. Il se vit alors en une pleine liberté pour ne se conduire que par les impressions de Theodose et sur-tout de S. Ambroise. Ce fut par leurs avis qu'il rétablit la foi Catholique dans l'Italie et dans les autres provinces de son Empire. Depuis cette mort il aima et s'atacha S. Ambroise avec d'autant plus d'affection, qu'il l'avoit autrefois persecuté avec plus d'injustice à la persuasion de Justine. ' S. Ambroise de son côté avoit pour cet Empereur un atachement tendre et sincere ; et les éloges qu'il nous en a laissés en divers endroits de ses écrits, montrent assez quelle estime il faisoit et de sa vertu et de ses talens.

p. 298.

Amb. de ob. Val. n. 1. 5. 75. 80.

' Avec les instructions de ce Saint Docteur Valentinien devint un Prince vraiment Chrétien, aimé de Dieu et chéri des peuples ; et quoique dans un âge encore jeune, il avoit déja les mœurs et la gravité d'un vieillard, et l'ardeur de sa foi le rendoit un homme parfait. ' Sa foi et sa pieté éclaterent particulierement dans le refus généreux qu'il fit au Senat de l'autel de la Victoire, malgré l'avis de quelques-uns de ses Conseillers, qui bien que Chrétiens opinoient à le rendre, et à faire ainsi revivre le Paganisme dans Rome. ' Autant que ce jeune Prince avoit de religion, autant il avoit d'équité et de tendresse pour ses sujets. Plein de lumiere et de vigueur, jamais nulle considération ne l'empêchoit d'aller droit à ce qu'exigeoit la justice. Se regardant comme le pere et le protecteur de ses peuples, il ne voulut jamais souffrir qu'on les

n. 3. 19 | ep. 17. n. 3 | ep. 18. n. 1.

de ob. Val. n. 19. 20. 55.

Till. ib. p. 346. 34.

chargeât de nouveaux impôts. [a] Il aimoit ses amis jusqu'à souhaiter de mourir plutôt que de les exposer pour lui. [b] Il avoit beaucoup de modération et d'amour pour la paix et la tranquillité. Mais il n'avoit pas moins de courage; et il en donna des preuves en diverses ocasions contre les Sarmates et les François.

[a] Till. ib. p. 343.
[b] p. 309. 340. 349.

' Tel étoit le jeune Valentinien, orné de toutes les qualités de l'esprit et du corps, qui le rendoient parfaitement digne de regner, ' lorsque le Comte Arbogaste Général de ses armées, par une cruauté la plus barbare le fit étrangler, pour s'emparer de l'Empire, et le ceder au Tyran Eugene. C'est ce qui s'exécuta près de Lyon, ou à Vienne même où Valentinien étoit venu depuis quelques années. ' Ce Prince vraiment digne d'un meilleur sort, perdit la vie le 15 de Mai veille de la Pentecôte de l'an 393, étant alors dans la vingt-etuniéme année de son âge, après avoir porté 16 ans et quelques mois le titre d'Auguste.

p. 348. 354.
p. 353 | Pros. chr. p. 737 | Philon. l. 11. n. 1 | Hier. ep. 35. p. 273.
Till. ib. p. 356.

' Comme il n'étoit que Catécumene, il avoit écrit à S. Ambroise pour l'engager à venir lui donner le baptême, qu'il désiroit recevoir de sa main. Mais il fut prévenu par la mort, avant qu'il pût recevoir cette consolation. ' Son corps fut porté à Milan et enterré auprès de celui de l'Empereur Gratien. ' A la cérémonie de ses obseques S. Ambroise prononça son oraison funebre, que nous avons encore. Entre les éloges qu'il y fait du merite et de la vertu de ce Prince, il ne craint pas de nous assûrer de son salut, quoique mort sans baptême. Il en donne aussi-tôt la raison. C'est, dit-il, qu'il l'avoit demandé; et que s'étant purifié dans sa foi, il avoit reçu de J. C. même ce qu'il n'avoit pu recevoir par le ministere des hommes.

Amb. ep. 53. n. 2. 3.
Till. ib. p. 360.
Amb. de ob. Val. n. 1. 75. 77.

Valentinien aimoit les letres et ceux qui les cultivoient. C'est sur cette considération que divers Auteurs de son regne le choisirent pour leur Mecene. ' Sextus Rufus Festus Avienus lui adressa un abregé des victoires et des provinces du peuple romain. Flavius Vegetius Renatus lui dédia un abregé d'instructions pour la guerre. ' Symmaque releve beaucoup son éloquence, et le loüe d'avoir acordé dans son palais une place honorable aux Muses. La letre où cet Orateur s'exprime de la sorte, est sans inscription. Mais elle paroit écrite à Valentinien, qui y est qualifié un jeune Empereur.

Fab. bib. lat. p. 193. 195. 196.
Sym. l. 4. ep. 56.

[a] Nous avons dans le Code de Theodose et dans l'appen-

[a] Till. ib. p. 246. 260. 309 | Cod. Th. app. p. 722. 723. 724. 738.

IV SIECLE.

dice qu'en a donné le P. Sirmon, plusieurs loix que Valentinien publia pour le reglement de l'Empire. Il s'y en trouve quelques-unes qui portent des marques éclatantes de sa pieté et de son amour pour l'Eglise et pour ses Ministres. Une de celles qui lui acquit le plus d'estime est l'Ordonnance générale et perpétuelle qu'il fit pour délivrer les prisonniers tous les ans à Pâque: Il en excepte néanmoins les sacrileges, les adulteres, les faux monnoïeurs, les empoisonneurs, les homicides, les criminels de leze-majesté, et ceux qui étoient coupables de rapt et de maléfices. Cette loi d'indulgence et de bonté fut publiée à Milan le 25 de Fevrier 385.

Till. H. E. t. 10. p. 164.

Il paroît par l'histoire de Valentinien qu'il écrivit grand nombre de letres tant à S. Ambroise et à Theodose, qu'au Senat et à ses Officiers. Mais de toutes ces letres on n'en trouve plus qu'une que Baronius nous a conservée. Elle est écrite à Saluste Préfet de Rome, pour faire rebâtir l'Eglise de S. Paul auprès de la ville. C'est à nôtre Empereur que s'adressent presque toutes les letres qu'écrivit Symmaque étant Préfet de Rome, et qui font la plus grande partie de son dixiéme livre, quoique plusieurs portent une autre inscription.

Emp. ib. p. 737. 738.

I. CONCILE DE NISMES.

Nous avons déja fait plus d'une fois une observation que nous ne saurions trop répéter. Les malheurs des tems nous ont enlevé tant d'actes, et même dérobé la connoissance de tant de Conciles tenus dans les Gaules comme ailleurs, que les moindres particularités qui ont échapé du naufrage, nous en deviennent très-précieuses. C'est ce qui nous porte à recueillir ici avec soin le peu que l'on trouve de l'histoire d'un Concile tenu à Nismes vers la fin de ce IV siecle.

Sul. dial. 2. n. 13. p. 548.

Tout ce que l'on en sait de certain, se tire de S. Severe Sulpice. Cet Ecrivain nous aprend donc que S. Martin y aïant été invité refusa constamment de s'y trouver. Mais que comme le Saint Prélat désiroit fort néanmoins de savoir ce qui s'y passeroit, il en fut instruit par un Ange, lorsqu'il étoit en un voïage par eau avec le même S. Sulpice: Qu'enfin ses disciples après la tenuë du Concile s'étant exactement enquis de ce qui s'y étoit fait, reconnurent qne tout étoit conforme pour le jour de l'assemblée et pour les decrets que l'on y

avoit arrêtés, à ce que l'Ange en avoit apris à S. Martin. IV SIECLE.

' On ne convient point de l'année en laquelle se tint cette assemblée. Quelques-uns lui assignent l'an 389. ' D'autres la rejetent jusqu'en 393, et même encore plus loin. ' Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que dès 386, S. Martin à son retour de Treves, où il avoit été obligé malgré lui de communiquer avec les Ithaciens, avoit pris la résolution de ne plus assister à aucun Concile, et qu'il vêcut plusieurs années depuis sans s'y trouver. Ainsi il est hors de doute que celui de Nismes auquel il refusa d'aller, se tint dans cet espace de temps-là.

Conc. t. 2. p. 840. Till. H. E. t. 10. p. 332. Sulp. dial. 3. n. 15. p. 565. 566.

Mais on peut douter si ce n'est pas ' ce Concile dont parle S. Ambroise dans l'oraison funebre de Valentinien le jeune, et qui se tenoit vers le tems de la mort de cet Empereur, c'eest-à-dire vers le mois de mai 392. S. Ambroise décrivant l'empressement avec lequel Valentinien désiroit qu'il le vînt trouver dans les Gaules, où étoit alors ce Prince, pour recevoir le baptême de sa main, dit qu'il l'avoit assûré que s'il lui faisoit tant d'instances pour venir, ce n'étoit point pour assister au Concile des Evêques des Gaules, mais seulement afin qu'il le baptisât. Ces paroles marquent bien clairement qu'il se tenoit alors, ou devoit bien-tôt se tenir un Concile dans les Gaules. Or comme ce Concile ne nous est point connu d'ailleurs, et que l'on sait que celui de Nismes se tint vers ce même tems, on peut croire que c'est le même dont parle S. Ambroise. Au reste il étoit à propos que Valentinien voulant attirer ce Saint Prélat, l'avertît que ce n'étoit pas pour se trouver à ce Concile qu'il le mandoit, parce que le Saint s'étoit souvent excusé d'assister aux assemblées des Evêques Gaulois, à cause de leurs trop fréquentes divisions.

Amb. de ob. Val. n. 25.

On ignore et le sujet de la convocation de ce Concile et ce qui y fut decidé. Il paroît néanmoins par ce que nous en avons raporté d'après S. Sulpice, que S. Martin en avoit instruit ses disciples, et qu'eux-mêmes l'avoient apris d'ailleurs. Il est fâcheux que Gallus, qui étoit du nombre, et qui parle par la plume de S. Sulpice, n'en ait rien dit dans sa rélation. Après tout, il semble qu'il n'y ait pas lieu de douter que ce ne fût pour l'affaire des Ithaciens, qui causoit alors tant de troubles dans l'Eglise des Gaules, que l'on assembla ce Concile. 'Ce fut-là le sujet de plusieurs autres assemblées, ou conférences d'Evêques sur-tout à Treves, dont on a voulu faire

Conc. ib. p. 1036. 1037.

IV SIECLE.

quelques Conciles reglés; mais elles paroissent avoir été trop irrégulieres pour mériter le nom de Concile.

S. PHEBADE,

EVEQUE D'AGEN.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ON ignore quelles furent et la naissance [1] et l'éducation de S. Phébade. [2] On ne sait point non plus en quelle année il fut élevé à l'épiscopat. Mais le peu que l'on nous a conservé de son histoire, nous aprend qu'il devint un des plus illustres Prélats de l'Eglise Gallicane en ce IV siecle, et un des plus zélés défenseurs de la foi Catholique contre les Ariens.

Il ocupa long-tems le siége d'Agen, pour lequel la providence l'avoit formé. ' Son nom ne paroît point entre les souscriptions des autres Evêques Gaulois au Concile de Sardique tenu en 347. On juge de-là qu'il ne fut fait Evêque qu'après ce tems-là. Il l'étoit au moins dès 357, ' lorsqu'on envoïa dans les Gaules la seconde formule de Sirmich, fabriquée par Potamius Evêque de Lisbone et signée par Osius de Cordouë. S. Phébade ne se contenta pas de la rejeter et la condamner avec les autres Prélats de l'Eglise Gallicane; ' il la réfuta encore d'un bout à l'autre avec beaucoup d'esprit et de solidité.

Till. H. E. t. 6. p. 427.

Hil. de Syn. n. 2. 3. 10.

Phœb. p. 300. 304.

Après avoir donné en cette ocasion des marques aussi éclatantes de son juste zéle contre l'Arianisme, ' il alla avec les autres Evêques des Gaules au Concile de Rimini assemblé en 359. L'Empereur vouloit fournir aux frais du voïage; mais S. Phébade et les autres Evêques d'Aquitaine refuserent généreusement de profiter de cette faveur. C'étoit non-seulement marquer du désintéressement; c'étoit encore faire voir qu'ils désiroient de joüir d'une entiere liberté. Leur desir ne fut pas

Sul. hist. l. 2. n. 57. 59.

1 Quelques Ecrivains ont tenté de le faire Espagnol de nation. Mais outre qu'ils n'en donnent aucune preuve solide, son nom qui est grec supose qu'il étoit ou de la Gaule Narbonoise ou d'Aquitaine. On a vu combien cette sorte de noms et la langue greque même étoient communs dans ces deux provinces.

2 Son nom se trouve differemment exprimé dans les anciens monumens, où il est nommé Segace, Sebade, Fegade, Fitade. Il est aujourd'hui connu sous le nom de Fiari parmi le peuple du païs.

acompli. S. Phébade se lia d'une maniere plus particuliere avec S. Servais Evêque de Tongres. IV SIECLE.

Ath. de. Syn. p. 722. n. 9.

' Le Concile étant ouvert, eux et les autres Prélats Catholiques y soûtinrent la foi du Concile de Nicée avec beaucoup de zéle et de fermeté, et déposerent Ursace, Valens et les autres Evêques Ariens, qui ne voulurent pas s'y soûmetre.

Thdrt. l. 2. c. 16. p. 615 | Socr. l. 2. c. 37. p. 141.

' Cependant l'Empereur envoïa à Rimini une nouvelle formule signée à Nice en Thrace par les Députés du Concile, et entierement conforme à la seconde de Sirmich, excepté qu'elle déclaroit le Fils semblable au Pere, sans ajoûter en toutes choses.

Sul. ib. p. 407. 409.

' Constance avoit acompagné cette formule d'un ordre qui enjoignoit aux Evêques d'y souscrire et de ne se point séparer sans l'avoir signée. La plûpart des Evêques vaincus, partie par foiblesse, partie par ennui d'un si long séjour dans un païs étranger, se soûmirent à ce que l'on demandoit d'eux; et les Catholiques, qui faisoient d'abord le plus grand nombre, se virent réduits à vingt. A leur tête étoient S. Phébade et S. Servais, qui montroient d'autant plus de courage qu'ils se voïoient moins soûtenus des autres.

p. 408.

' Alors le Préfet Taurus Modérateur du Concile, s'appercevant qu'ils étoient à l'épreuve de la crainte et des menaces, les ataqua par ses prieres, ses larmes, ses raisonnemens. Rien ne put ébranler la constance de S. Phébade en particulier. Il protesta hautement qu'il aimoit mieux souffrir l'exil et la mort même que de souscrire à la formule de foi des Ariens. Il tint ferme. Mais au bout de quelques jours Ursace et Valens lui aïant persuadé de dresser lui-même une formule de sa façon, le desir de terminer cette grande affaire lui fit prendre cette voïe. S. Phébade et S. Servais dresserent donc leurs formules dans lesquelles ils condamnoient sans détour la personne et l'héresie d'Arius, et reconnoissoient non seulement l'égalité du Fils avec le Pere, mais encore son éternité.

s. 410.

Ibid.

' Valens, à qui comme aux autres Ariens, cette formule ainsi conçuë auroit enlevé tout sujet de triomphe, engagea nos deux Evêques à y ajoûter, Que le Fils n'est pas une créature comme les autres créatures.

Ib | Amb. de fid. l. 3. c. 16 n. 132.

' Cette proposition artificieuse renfermoit tout le venin de son héresie, sans le montrer. Car sous prétexte de distinguer ainsi le Fils des créatures, c'étoit en faire une véritable créature, seulement relevée au-dessus des autres.

Sul. ib | Amb. ib. n. 129-131.

' S. Phébade et les autres Evêques qui pensoient comme lui, n'y soupçonnant aucune ruse, se laisserent surprendre par cet

IV SIECLE

artifice. Ils avoient, dit S. Ambroise, la simplicité de la colombe; mais ils manquoient de l'adresse du serpent. Trompés par le son des paroles, ils n'aperçurent pas le piége qu'on leur tendoit; et ne songeant qu'à s'atacher à la foi, ils eurent le malheur de prendre l'hameçon de l'hérésie.

Till. ib. p. 457. 459.

' On croit que les professions de foi dressées en cette ocasion par S. Phébade et S. Servais ne sont autre chose que les anathémes raportés par S. Jerôme. Ce Pere dit les avoir tirés des actes mêmes du Concile de Rimini, tels qu'ils étoient alors dans les archives de toutes les Eglises, mais qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

Sul. ib. p. 411.

' On fut quelque tems sans ouvrir les yeux sur la fourberie

Hier. in Lucif. l. 4. n. 6.

des Ariens.' Mais enfin on se reveilla sur-tout au bruit qu'ils publioient hautement que la foi de Nicée avoit été condamnée. Alors tout le monde se vit avec étonnement devenu

Sul. ib. n. 50.

Arien, sans y penser, et gemit de cette surprise. ' Aussi-tôt les Evêques des Gaules, et sans doute S. Phébade des premiers, comme un des plus atachés à la foi de la Consubstantialité, avoüerent presque tous leur erreur, et condamnerent ce qui

Hil. fr. 11.

s'étoit fait à Rimini. ' C'est ce que l'on a vû dans l'histoire du Concile de Paris, où nos Evêques confesserent que leur simplicité avoit été abusée par les fourberies de ceux qui leur avoient fait suprimer le terme de Substance.

Thdrt. ib. c. 17. p. 618.

' On vit même paroître un écrit composé à ce sujet. Les Evêques, dit Theodoret qui nous aprend ce fait, y déclaroient qu'ils avoient été surpris, et qu'ils avoient regret de ce que l'on avoit abusé de leur simplicité, n'aïant jamais eu intention de rien faire contre les décisions du Concile de Nicée.

Hier. vit. ill. c. 108.

Si cet écrit n'est pas un ' de ceux dont S. Phébade enrichit l'Eglise, il est au moins presque certain, comme nous le

Amb. app. p. 345. 358.

montrerons daus la suite, ' qu'il en publia un autre que nous avons encore, pour combatre le Concile de Rimini, et relever l'autorité de celui de Nicée, dont il raporte et explique le symbole.

S. Phébade ainsi relevé de sa chûte, fut depuis en quelque sorte dans l'Eglise d'Occident ce qu'étoit Osius avant la sienne dans toute l'Eglise Catholique, un des principaux apuis de la

Conc. t. 2. p. 904. 1009. 1807.

foi et le pere des Conciles.' Il se trouva à ceux de Valence et de Saragoce : l'un tenu en 374 au sujet de quelque differend arrivé dane cette Eglise, l'autre en 380 contre les Priscillianistes. Il est même à croire qu'il présida à l'un et à

l'autre. Au moins est-il nommé le premier dans les souscriptions, quoique S. Delphin de Bourdeaux son Metropolitain fût présent à celui de Saragoce.' C'est un rang que la dignité de son siége ne lui pouvoit donner. Mais le respect pour son âge, sa pieté et sa science le lui auront procuré, comme autrefois à Osius au Concile de Sardique. La même chose se fit encore, selon S. Basile, à l'égard de Musone Evêque de Césarée dans le Pont.

Till. ib. p. 428 | t. 8. p. 554.

' S. Phébade étoit lié par une sainte amitié avec S. Delphin et S. Ambroise. Celui-ci leur écrivit quelquefois à l'un et à l'autre. Mais leur union étoit si étroite, qu'ils ne vouloient pas même qu'il separât leurs noms. De sorte que ses letres, dont il ne nous reste plus qu'une seule, étoient adressées à tous les deux ensemble. Ils en usoient de même de leur côté, lorsqu'ils écrivoient à S. Ambroise, le faisant par une même letre qui leur étoit commune.

Amb. ep. 87.

' Il paroît que S. Phébade gouverna l'Eglise d'Agen prés de 40 ans au moins; ' puisqu'il vivoit encore, mais dans un âge décrepit, en 392. C'est ce que nous aprenons de l'éloge que nous en a laissé S. Jerôme, qui écrivoit alors son traité des Auteurs Ecclésiastiques.' L'Eglise d'Agen fait aujourd'hui mémoire de notre S. Evêque le 25 du mois d'Avril.

Till. ib. t. 6.

Hier. ib.

Boll. 25. apr. p. 366. n. 5.

§. II.

SES ECRITS.

S. Phébade ne se borna pas à défendre et soûtenir de vive-voix la foi de l'Eglise; ' il le fit encore par ses écrits. Il en composa plusieurs, selon le témoignage de S. Jerôme, qui néanmoins n'en avoit encore lû qu'un seul en 392, lorsqu'il en parloit. Les autres nous sont absolument inconnus, si toutefois nous en exceptons un, que nous croïons devoir rendre à nôtre Saint, comme aïant des preuves suffisantes pour montrer, qu'il lui apartient plutôt qu'à tous les autres Auteurs à qui on le donne. C'est ce que nous examinerons. après que nous aurons parlé de celui que personne ne lui dispute.

Hier. vir. ill. c. 108.

1°. ' L'unique ouvrage qui porte aujourd'hui le nom de S. Phébade, est un traité contre les Ariens, et le même, ce semble, qu'avoit lû S. Jerôme; puisqu'il lui donne le même titre. S. Phébade le composa pour l'oposer à la seconde formule de Sirmich, qu'il y réfute d'un bout à l'autre. Il y établit en par-

Phœb. p. 300. 305

IV SIECLE.

ticulier par des passages choisis de l'Ecriture le mystere de la Trinité. Il y releve l'autorité des Peres de Nicée, et soûtient qu'il n'y a en Dieu qu'une substance, et qu'il faut conserver ce terme et celui de Consubstantiel que l'on avoit retranché de la formule qu'il combat.

Phœb. p. 301. 1. ' Il y traite aussi, mais en passant, du mystére de l'Incarnation. Il en prit ocasion d'une letre de Potame de Lisbone, envoïée par tout l'Orient et l'Occident, et remplie d'erreurs grossieres. Cet Evêque Arien y disoit entre autres impertinences, que la chair et l'esprit de J. C. étant unis par le sang de Marie, et réduits en un seul corps, Dieu étoit devenu passible; en sorte que de l'esprit de Dieu et de la chair de l'homme il s'étoit formé, je ne sais quelle troisiéme chose, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. S. Phébade montre donc par l'Ecriture les proprietés differentes des deux substances en J. C. Voilà une idée génerale de ce Traité. Mais il s'y trouve divers traits particuliers qui ne sont pas indignes de remarque.

p. 300. 1. ' D'abord S. Phébade déclare que ce qui l'a obligé à prendre la plume, est le péril extrême où il voïoit la foi. L'hérésie, dit-il, a tellement gagné presque tous les esprits, qu'ils faut y souscrire et l'embrasser nous-mêmes, si nous voulons que l'on nous donne le nom de Catholiques. Il se promet néanmoins que son écrit sera un témoignage de sa foi et le fera reconnoître pour orthodoxe par ceux qui se seront mis au-dessus de la crainte et de l'ambition du siecle.

Ib. ' Venant ensuite à la formule de foi qu'il entreprend de réfuter, il la qualifie la perfidie des Ariens, et montre qu'elle est pleine d'artifices et de fourberies en ce qu'elle contient même de meilleur en aparence. Qu'elle ne parle pas même de l'unité d'un Dieu, et n'en exclut pas toute pluralité, sans cacher
28 | 303. 1. quelque fraude sous ces expressions catholiques. ' Que si les Ariens d'alors n'y parloient pas si ouvertement que ceux qui les avoient précédés, ils n'en pensoient pas moins que le Fils étoit une pure créature. Qu'ils n'usent de plus de subtilité, que
p. 300. 2. pour mieux séduire les simples et les ignorans. ' Qu'il est aisé de reconnoître dans cette piece le langage et les artifices d'Ursace, de Valens et de Potame.

Ib. ' De-là S. Phébade passe à expliquer les endroits de l'Ecriture dont les Ariens abusoient pour tâcher de prouver que le Fils est inférieur au Pere. Il leur fait voir qu'ils confondent

dans ces textes les deux états, ou differentes natures qui sont en J. C. la nature humaine selon laquelle il est inférieur au Pere, et la nature divine qui le rend égal à lui. ' Et comme ils insistoient sur ce que le Pere est plus grand que le Fils en honneur, en gloire, et en majesté ; S. Phébade y réponds par ces raisonnemens invincibles. « Si cela est, dit-il, pourquoi Dieu « nous ordonne-t'il d'honorer le Fils comme le Pere ? Si cela « est, nous proferons des blasphêmes autant de fois que nous « rendons graces, ou que nous offrons le sacrifice ; puisque ces « actes de religion s'adressent au Fils comme au Pere... La « majesté qui convient à un seul Dieu, dit-il encore, ne peut « être que parfaite. Or elle ne sera point telle, ajoûte-t-il, si « elle est inégale par raport au Pere et par raport au Fils ; et « elle devient inégale, si-tôt qu'elle est moindre dans le Fils : ce « qui est la détruire entiérement. » Phœb. p. 302. 2.

' A l'égard d'un commencement d'être que les Ariens vouloient donner au Verbe, S. Phébade les réfute de la sorte. « Prouver, dit-il, que le Fils n'a pas été avec le Pere et dans « le Pere avant tout commencement, c'est prouver que le Pere « a pû être un tems sans sa Sagesse, sans son Verbe, sans Rai- « son, sans sa Puissance, sans son Esprit. Tout manque au Pere, « si quelque chose lui manque. Or il lui manque quelque chose, « s'il y a eu un tems où son Fils, c'est-à-dire la plénitude de sa « Puissance n'avoit pas été. » p. 303. 2.

' Il acuse ses adversaires de travailler à détruire la verité pour établir sur ses ruines le mensonge, qui ne savoit se soûtenir sans cela. Mais cette verité, ajoûte-t'il, est incorruptible par sa nature ; il est impossible de la détruire. Elle subsistera toûjours, et punira les mains sacrileges qui auront osé atenter sur elle. p. 301. 1.

' Il y touche et réfute en divers endroits l'hérésie de Sabellius, qui ne faisoit du Pere et du Fils qu'une seule et même Personne sous deux noms différens. ' Il soûtient que J. C. a détruit et cette hérésie et celle d'Arius tout ensemble par cette seule parole : *Je suis dans mon Pere, et mon Pere est en moi.* p. 302. 2. 304. 2. 305. 1. p. 303. 1.

' S. Phébade dans cet écrit suit la maniere de parler de Tertullien, nommant corps tout ce qui subsiste : nom qu'il étend jusqu'aux êtres spirituels et invisibles, sans en excepter Dieu même. ' Il y cite le livre de la Sagesse sous le nom de Salomon. ' Il adresse son ouvrage à ses très-chers freres, que l'on croit avec beaucoup d'aparence être les autres Evêques des Gaules. p. 304. 2. p. 302. 2. p. 300. 1.

IV SIECLE.

Phœb. p. 310. 5.

' Il le finit par établir le mystere de la Sainte Trinité, un Dieu en trois Personnes réellement distinctes, le Pere, le Fils et le S. Esprit, qui toutes trois néanmoins ne font qu'un seul et même Dieu. Ensuite il dit, que c'est-là sa foi et celle des autres Catholiques ; que cette foi est fondée sur les Prophétes et les Evangelistes, et atestée par les souffrances des Martyrs. Après quoi il prononce anathéme contre quiconque s'émanciperoit d'en enseigner une autre, fut-il un Ange même. Enfin il répond à l'objection que l'on auroit pu tirer de la chûte d'Osius. Mais nous avons déjà rapporté ailleurs ce qu'il répond à ce sujet.

Cet ouvrage fut fait en 357 ou 358 au plus tard. Il est écrit avec justesse et précision, sans ce que la brieveté que l'Auteur s'y est prescrite le rende obscur, ou diminue la force des raisonnemens. ' Les Critiques observent que le style en ést clair, net, assez poli, et le sujet traité d'une maniere fort dégagée. Qu'il s'y trouve de tems en tems des saillies d'esprit, qui font voir que l'Auteur avoit beaucoup de feu et de facilité.

Du Pin, bib. t. 2. p. 319.

Amb. app. p. 345.

' L'ouvrage fini, S. Phébade le communiqua à un de ses amis, qui l'aïant trouvé de son goût, en prit une copie. Il le pria ensuite de le faire savoir aux Savans, sans néanmoins en faire connoître l'Auteur, afin que par leur avis il pût en retrancher ce qu'ils y trouveroient de superflu, ou y ajouter ce qu'ils jugeroient y manquer. Que si toutefois l'ouvrage leur paroissoit exact, il pourroit en ce cas le donner au public. ' Cela arriva ; l'ouvrage fut généralement aplaudi de tout ceux qui le lurent. Mais comme quelques-uns en le lisant avec plus d'attention, y trouverent certaines choses qui leur parurent mériter quelque éclaircissement, l'Auteur reprit la plume et composa un autre écrit pour les satisfaire. Voilà l'origine de l'autre ouvrage que nous soûtenons apartenir à S. Phébade, comme nous l'allons montrer, après avoir parlé des differentes éditions du premier.

p. 346.

Bib. Tell. p. 28. 1 | Hier. vir. ill. c. 108. not.

' Dès 1570 Beze le publia avec les quatre livres de S. Basile contre Eunomius, les dialogues de la Trinité sous le nom de S. Athanase et quelques autres anciens opuscules. Ce recueil fut imprimé par Henri Estienne en un volume *in*-8°. Depuis cette édition, l'ouvrage de S. Phébade est passé dans toutes les Bibliothéques des Peres, tant de Paris, que de Cologne et de Lyon.

' En

IV SIECLE.

[a] En 1586 Pierre Pithou le donna de nouveau au public parmi les écrits des divers anciens Theologiens Gaulois, et sous le titre suivant que l'on ne voit point autrement fondé : *Liber contra epistolam, sive edictum, sub nomine Constantii emissum in Synodo Mediolanensi.* Cette édition est faite à Paris chez Nivelle en un volume *in*-4°. ' Mr du Pin la marque de 1589 ; mais il y a toute apparence que c'est une faute d'Imprimeur, qui aura mis un 9 pour un 6. ' Gaspar Barthius revit depuis l'ouvrage de S. Phébade, et l'aïant enrichi de notes de sa façon, il le fit reimprimer separément en un volume *in*-8°. à Francfort chez Wechel l'an 1623. ' Enfin Mr Delalande dans son suplément des Conciles de France imprimé en 1666, nous a donné le même ouvrage, à la place des actes qui nous manquent du Concile où les Evêques des Gaules rejeterent la formule de Sirmich.

[a] Bib. Tell. ib. 27. 2 | Hier. ib.

Du Pin, ib. p. 315.

Bib. Tell. p. 32. 2.| Hier. ib.

Conc. Supp. p 3-9.

2. Outre l'écrit dont nous venons de parler, et que personne ne refuse à S. Phébade, il y en a un autre qui ne porte point son nom, et que nous sommes néanmoins persuadés être de lui. Le Lecteur judicieux verra lui-même si c'est à tort ou avec raison. Nous le faisons juge de nos preuves. Cet écrit est le quarante-neuviéme discours entre ceux de S. Gregoire de Nazianze. D'abord il paroît étrange qu'on se soit avisé de donner à un Pere Grec, comme originairement écrit en cette langue, un ouvrage dont la simple lecture supose un Auteur Latin à l'exclusion d'un Grec. La même surprise saisit, lorsque l'on voit attribuer à Rufin comme une traduction faite sur le grec, une piece originairement latine. La chose est si palpable par elle-même, que plusieurs depuis long-tems s'en sont desabusés, et ont attribué cet ouvrage à S. Ambroise. Il se trouve effectivement imprimé sous son nom dans quelques-unes des premieres éditions de ses œuvres ; et il est à croire qu'en cela on a suivi les manuscrits.

La critique s'étant perfectionnée dans le dernier siecle, ' on a fait voir que l'écrit en question n'est d'aucun de ces deux Peres. En effet, il ne convient point à leur tems, et paroît devoir se rapporter à la fin du regne de Constance. Il combat le Concile de Rimini, et ataque assez clairement Ursace et Valens, qui vivoient et troubloient encore l'Eglise par la puissance imperiale. D'ailleurs en parlant du S. Esprit, ce qu'il fait avec exactitude, il ne dit rien des contestations que ce point avoit fait naître au tems de S. Gre-

Amb. ib. p. 343. 346 | Till. ib. t. 9. p. 727.

IV SIECLE.

goire de Nazianze, et en condamnant les héresies d'Arius, de Sabellius et de Photin, il ne fait nulle mention de celle de Macedonius. De sorte que tous ces caracteres, et beaucoup d'autres que l'on verra dans la suite, montrent que cet écrit fut fait en 360 ou 361 au plus tard, peu de tems après le Concile de Rimini.

Amb. ib. p. 346.

' Mais après que l'on a ôté cet ouvrage à ces deux Peres de l'Eglise, et que l'on s'est mis en devoir de lui assigner un Auteur, les Critiques se sont partagés à ce sujet. Les uns, comme le P. Chifflet, ont tenté de le donner à Vigile de Tapse. D'autres, comme le P. Quesnel, l'ont atribué à Gregoire d'Elvire. Les uns et les autres ont allegué diverses raisons pour apuïer leurs sentimens. Celles des premiers ne paroissent pas avoir persuadé personne. Aussi sont-elles très-foibles. Celles des autres ont fait plus d'impression sur les esprits. Mais nous osons dire que celles-ci comme les autres, ne sont que de simples conjectures, qui ne sauroient tenir contre la solidité des preuves que nous allons donner, pour rendre à S. Phébade comme à son véritable Auteur l'ouvrage dont il est question. La plûpart même de ces conjectures favorisent nos preuves; et celle qui entre les autres paroît la plus forte, ne l'est qu'en aparence. On en va juger.

Leo. dist. 4. p. 719. 720.

' Elle est établie sur une citation que fait S. Augustin de l'autorité de S. Gregoire de Nazianze touchant l'invisibilité de Dieu par sa nature, au moment même qu'il se faisoit voir aux Patriarches. De-là on conjecture que comme ce sentiment se trouve établi dans l'ouvrage en question, c'est le même que S. Augustin a eu en vûe, et qu'ainsi il faut que dès le tems de ce Pere il portât le nom de quelque Gregoire. Voilà la plus forte conjecture. Car pour celle que l'on fonde sur le titre que porte l'ouvrage, et sur l'autorité de Gennade qui témoigne que Gregoire d'Elvire en avoit composé un sous le même titre, elle est très-équivoque. En effet cet ouvrage n'a pas toûjours porté le même titre. Ici il est intitulé *De la foi*; ailleurs il a pour titre *De la divinité et consubstantialité du Fils*. De plus, la conjecture que l'on tire du témoignage de Gennade en faveur de Gregoire d'Elvire, on la peut tirer également en

Genn. vit. ill. c. 108.

faveur de S. Phébade; ' puisque cet Ecrivain assûre qu'il avoit laissé divers écrits de sa façon, dont il avoit lû celui qui étoit contre les Ariens.

Quant à la citation de S. Augustin dont on s'autorise, il

est très-facile d'y répondre, et d'y répondre sans replique. 1°. IV SIECLE.
' Ce Pere ne marquant point nommément l'ouvrage de Saint Gregoire de Nazianze, dont il a pris le sentiment qu'il en raporte, on ne peut point dire qu'il l'ait pris du 49e discours, par exemple, plûtôt que d'un autre où ce même sentiment se trouveroit. ' Or il se trouve clairement établi dans le 34e discours; et ce discours est incontestablement de S. Gregoire de Nazianze. 2° S. Augustin étoit et trop habile et trop atentif, pour citer sous le nom d'un Pere Grec un ouvrage qui porte sur son front tous les caracteres et toutes les marques qu'il a été originairement écrit en latin. Cela posé, venons aux preuves qui ne permettent pas de refuser cet ouvrage à Saint Phébade.

Aug. ep. 148. [illegible]n. 10.

Greg. Naz. or. 34. p. 548.

1°. ' L'Auteur dit qu'il y avoit déjà du tems qu'il avoit publié un autre écrit contre les Ariens; *Jampridem adversus Arianos libellum edideram.* C'est ce qui, pris à la letre, convient parfaitement à S. Phébade, comme on l'a vu, et ne peut s'apliquer à Gregoire d'Elvire.

Amb. ibid. p. 345.

2°. Le style de l'écrit contesté est le même que celui du traité de S. Phébade. Il n'y a qu'à les lire l'un après l'autre pour s'en convaincre. C'est la même maniere de citer, et de se servir des citations de l'Ecriture. C'est le même tour et la même force de raisonnement. Ce sont enfin souvent les mêmes termes. Dans l'un et dans l'autre écrit le symbole de Nicée est nommé *Nicænæ synodi tractatus,* ou *Nicænus tractatus.*

3°. Non seulement c'est le même style dans les deux écrits; mais c'est encore la même doctrine. Dans l'un et dans l'autre c'est la même maniere de s'expliquer sur la vûë de Dieu par raport à Moyse. Que l'on se donne la peine de confronter la seconde colonne de la 303e page du premier traité avec la 355e du second. Dans l'un et dans l'autre le livre de la Sagesse est cité sous le nom de Salomon. Dans l'un et dans l'autre on joint la condamnation de l'hérésie de Sabellius à la condamnation de celle d'Arius: circonstance remarquable qui désigne un Auteur Gaulois plûtôt qu'un autre. Il n'y a qu'à se souvenir de ce que nous avons dit ailleurs au sujet de l'acusation de Sabellianisme que l'on portoit contre nos Evêques Gaulois, et du soin qu'ils avoient de se justifier de cette fausse imputation. Nous pourrions aporter plusieurs autres traits de conformité de doctrine entre les deux écrits, si cela n'étoit et trop long et trop ennuieux. Nous dirons cependant enco-

IV SIECLE.

re que dans le premier écrit on insiste beaucoup sur l'autorité du Concile de Nicée. Dans le second on le fait encore davantage; et tout ce qu'on y dit, n'est proprement qu'une explication du symbole de ce Concile.

Amb. ibid. p. 346. 4°. ' L'écrit contesté supose manifestement le premier de S. Phébade, et en est un éclaircissement. C'est l'Auteur qui le déclare lui-même. Et afin qu'on ne prenne pas le change en l'entendant de tout autre ouvrage, il a soin de le caracteriser par tant de traits ressemblans, qu'il est presque impossible de le méconnoître. ' Il dit que ce premier écrit étoit contre les Ariens. ' Qu'il y avoit condamné l'hérésie de Sabellius: ce que l'on y trouve effectivement en trois endroits bien marqués. Qu'il y avoit établi la distinction des Personnes suivant leurs dénominations, en se servant du texte, *Ego et Pater unum sumus:* ' C'est ce qui s'y lit expressément. Nous omettons beaucoup d'autres traits, qui reviendront dans la suite.

p. 345.
p. 347.
Phœb. p. 304.

5° Enfin dans l'un et dans l'autre écrit c'est le même Auteur qui combat les mêmes adversaires. On ne peut s'y tromper; puisqu'il les peint avec les mêmes couleurs. Dans l'un et dans l'autre ce sont des hérétiques qui veulent retrancher et abolir le terme de substance, non pas tant parce qu'il ne se trouve pas dans l'Ecriture, qu'à cause que sa signification les incommode: des hérétiques qui se servent artificieusement d'autres expressions orthodoxes, afin de mieux séduire les personnes simples.

En faut-il davantage pour restituer à S. Phébade l'ouvrage contesté? Il seroit peut-être bien difficile de trouver entre deux autres écrits d'un même Auteur autant de conformité, que nous en venons de marquer entre le traité que tout le monde acorde à S. Phébade, et celui que nous soûtenons lui apartenir. Ce que nous en allons extraire, fortifiera encore nôtre juste prétention, et ne permettra pas de douter que celui-ci ne soit un fruit de ses veilles aussi-bien que l'autre. ' Comme il y ataque en particulier ceux qui avoient retranché le terme de Consubstantiel, pour lui substituer celui de semblable en substance, ' il y a toute aparence que S. Phébade le composa pour se relever de la faute qu'il avoit faite à Rimini.

Amb. p. 348.
Till. ibid.

Amb. ibid. p. 345. 358. ' L'écrit en lui-même est proprement un commentaire ou une explication du symbole de Nicée que l'Auteur a mis en son entier à la tête de l'ouvrage. Mais comme il y agit contre des adversaires qui niant que le Fils fût de la même substance

que le Pere, rejetoient le terme de Consubstantiel, quoiqu'ils admissent celui de semblable en substance, et qui prétendoient que le Fils n'étoit point invisible et immuable par sa nature, puisqu'il s'étoit fait voir aux Patriarches : l'auteur s'atache particulierement à réfuter ces deux erreurs. Il montre donc que les Ariens par le retranchement du terme de Consubstantiel renouvelloient l'hérésie d'Arius en tout son entier. Après quoi il répond aux faux raisonnemens qu'ils faisoient pour s'autoriser à rejeter ce terme; leur prouvant que le mot de substance se trouve emploïé dans l'Ecriture, et que bien qu'on ne puisse ni comprendre ni expliquer clairement cette unité de substance entre le Pere et le Fils, on ne doit pas néanmoins la rejeter. Il passe ensuite à prouver que le Fils pour s'être rendu quelquefois visible, n'avoit rien perdu de son invisibilité et de son immutabilité. Qu'il l'avoit fait d'une manière proportionnée à la foiblesse de l'homme, sans rien perdre de Sa Majesté, ni changer son essence en nulle maniere. A tout cela il a soin de joindre une exposition de sa foi touchant la distinction des Personnes, afin d'éloigner de lui tout soupçon de Sabellianisme. Il enseigne donc à ce sujet qu'il y a en Dieu trois Personnes distinctes l'une de l'autre, sans que néanmoins cette distinction établisse une pluralité de Dieux.

Amb. ibid. p. 345. 347.

'Après avoir raporté le symbole de Nicée, et avant que d'entrer en matiere, l'Auteur a fait une petite préface, dans laquelle il nous aprend d'abord quel fut le sort de son premier ouvrage, comme nous l'avons raporté d'après lui. Il entreprend ensuite d'expliquer certains endroits de ce même ouvrage, qui avoient paru souffrir quelque difficulté. L'on avoit jugé que le terme de Verbe dont il s'étoit servi dans son premier écrit pour exprimer la personne du Fils, pourroit s'entendre comme l'entendent les Grammairiens. Il commence par montrer que ce n'a point été là son sens. On s'étoit imaginé en second lieu, qu'en se servant de l'expression d'un seul Dieu, il sembloit nier la pluralité des Personnes. C'est ce qu'il prouve n'être nullement fondé, et rapelle à ce sujet les raisonnemens qu'il avoit emploïés dans son premier écrit et la condamnation expresse qu'il y fait de l'hérésie de Sabellius. On avoit cru aussi qu'il prétendoit que le Fils étoit une extension et une partie du Pere. Il nie encore que ce soit là sa pensée, et donne une profession claire et précise de sa foi touchant la Trinité; reconnoissant un seul Dieu en trois Person

IV SIECLE.

nes, qui ont la même essence, la même majesté, la même puissance, et qui néanmoins ne font qu'un seul Dieu.

Tel est le sujet de cette préface qui fournit des preuves non équivoques que ce second écrit est l'ouvrage de S. Phébade. Dans le premier il avoit emploïé ce premier verset du Pseaume 44: *Eructavit cor meum verbum bonum.* C'est justement ce qui put faire naître la pensée qu'il réfute d'abord dans sa préface. De même, pour établir la naissance éternelle du Fils, il s'étoit servi de ce passage de S. Jean : *Ego de Patre exivi et de sinu Patris.* De-là sera venu le soupçon de l'extension prétenduë qu'on lui imputoit.

Phœb. p. 302. 1.

Amb. ib. p. 352. 1.

Dans le corps de l'ouvrage l'Auteur cite, comme nous l'avons déja remarqué, le livre de la Sagesse sous le nom de Salomon, et la prophétie de Baruch sous le nom de Jeremie.

p. 351.

Il y raisonne de la grandeur de Dieu à peu près comme l'on a vû que S. Hilaire de Poitiers en raisonnoit lui-même. On n'en a, dit-il, une digne idée, que lorsque l'on comprend

p. 352.

qu'il est incomprehensible. Il faut croire qu'il est tout ce qu'il a voulu qu'on le crût être, et tout ce qu'il est par lui-même. Il ajoûte que d'entreprendre d'établir des comparaisons entre Dieu et les créatures pour juger de cet Etre suprême, c'est moins rendre raison de ce qu'il est, qu'entretenir les disputes et nourrir les altercations.

Ibid.

En raportant les divers noms que l'Ecriture donne au Fils de Dieu, par exemple, lorsqu'elle le nomme la pierre de l'angle, l'agneau, le lion, etc., il dit que ces noms lui sont donnés improprement, non pour signifier ce qu'il est par lui-même,

p. 355.

mais pour marquer ses opérations divines. En acordant qu'il s'est rendu visible aux Patriarches, il dit que les diverses formes sous lesquelles il leur a aparu, étoient des figures de ce qui devoit arriver dans l'Eglise. S'il s'est montré à Abraham, dit-il, et à Jacob sous la forme d'un homme, c'étoit pour annoncer qu'il se feroit homme dans les derniers tems. S'il s'est fait voir aux Israëlites dans une nuée pendant le jour et dans une colonne de feu pendant la nuit, c'étoit pour figurer le baptême par la nuée, et le don du S. Esprit par le feu.

p. 347.

Il avoit déja prié ses Lecteurs dans sa préface, que si après les éclaircissemens qu'il y donne, ils trouvoient encore quelque ambiguité dans ses termes, ils eussent la bonté de les confronter avec ses sentimens, afin d'en avoir la véritable in-

p. 356.

telligence. Dans le corps de l'ouvrage il les prie encore au

nom de Dieu de ne point donner un tour d'ambiguité à la simplicité de ses sentimens, et de ne point prendre ce qu'il dit en un autre sens qu'il n'a intention de le dire.

'Il finit en condamnant expressément les hérésies d'Arius, de Sabellius, de Photin, et s'il y en a, dit-il, quelques autres semblables et contraires à la regle de la verité. 'Il avoit déja condamné plus haut celle de Sabellius, 'et avoit rapellé dans sa préface la condamnation qu'il en avoit portée dans son premier écrit. 'Il ajoûte tout à la fin du second, que lui et les autres Catholiques s'atachent de toute leur force au symbole de Nicée, comme fait pour repousser toutes les hérésies, et rendre la verité triomphante.

Amb. ibid. p. 357. 358. p. 354. p. 347. p. 358.

'Il a eu soin de marquer la situation où se trouvoit l'Eglise, lorsqu'il écrivoit. Elle étoit encore troublée et agitée par les vexations des Ariens. *Qui etiam nunc*, leur dit-il, en s'adressant à un d'entre eux, *vi, ambitione et potentia exagitant, turbant omnia :* ce qui montre que l'écrit fut fait au tems où nous le plaçons, c'est-à-dire vers la fin du regne de Constance.

p. 351.

Pour ce qui est du style de cet ouvrage, nous avons déja remarqué qu'il est semblable à celui du premier traité de S. Phébade. Seulement les apostrophes et les saillies d'esprit y sont plus vives et plus fréquentes que dans l'autre.

'Celui dont il est ici question a été imprimé séparément deux différentes fois sous ce titre, *De la foi*. Il parut pour la premiere fois à Strasbourg en 1508, puis à Leipsich en 1522. 'Ensuite on l'insera parmi les œuvres de S. Gregoire de Nazianze, dont il fait encore aujourd'hui le 49e discours. [a]On le trouve aussi, mais mutilé, entre les écrits de S. Ambroise, à qui l'on a cru long-tems qu'il apartenoit. 'Le dernier Editeur de ce Pere l'a donné en son entier, mais comme une piece qu'on lui a suposée. C'est pourquoi il l'a renvoïée dans l'appendice de son édition, où elle est divisée en huit chapitres avec ce titre, *de la foi orthodoxe contre les Ariens*. Au lieu de ce titre elle portoit dans les autres éditions celui-ci, *De la divinité et de la consubstantialité du Fils*. Autrefois on en a détaché un fragment pour le coudre au traité de l'unité du Pere et du Fils, qui a porté le nom de S. Hilaire, et au 113e sermon entre ceux de l'appendice de S. Augustin. On doit juger par-là de l'estime que l'on a faite de cet ecrit, pour l'avoir ainsi atribué à tous ces Peres de l'Eglise.

Leo. ibid. p. 719. Greg. Naz. or. 49. p. 727-736. [a] Amb. app. p. 345. p. 345-358.

3°. Il y a encore un autre petit écrit que nous croïons être

IV SIECLE.

en droit de revendiquer pour le rendre à S. Phébade. [a]C'est le 50e discours entre ceux de S. Gregoire de Nazianze. Les Savans conviennent que cet opuscule, qui est intitulé *De la foi de Nicée,* n'est ni de ce Pere, ni d'aucun autre Auteur Grec, mais que c'est la production d'un Ecrivain Latin. [b]Sur cela le P. Quesnel prétend et prouve fort bien qu'il est du même Auteur que le 49e discours qui le précede dans le même recueil de S. Gregoire de Nazianze. Or comme nous avons montré d'une maniere qui nous paroît convaincante et sans replique, que ce 49e discours apartient, non à Gregoire d'Elvire, ainsi que le supose le P. Quesnel, mais à S. Phébade; par conséquent le 50e discours est également de lui. Cet écrit est très-court, ne contenant qu'une page in-4°. C'est proprement une profession de foi, qui contient avec quelques courtes explications la foi de Nicée. Elle paroît assez visiblement tirée du discours précédent, qui n'est, comme on l'a vû, qu'une plus ample explication de la même foi. Seulement dans la plus courte il y a à la fin un article sur la resurrection des corps, qui ne se trouve pas dans l'autre. A cela près, la plus courte est un précis ou un abrégé de la plus ample.

[a] Leo, ibid.

p. 720. 722.

721. 722.

[b]Il est vrai que le P. Quesnel, après avoir parfaitement bien prouvé que ces deux pieces sont du même Auteur, ne réüssit pas également à montrer que la plus ample n'a été faite que pour expliquer la plus courte. De sorte que celle-ci seroit l'ouvrage que l'Auteur dit dans sa préface avoir publié quelque tems auparavant contre les Ariens. Ici l'Editeur de S. Leon emploïe avec esprit beaucoup de raisonnemens pour prouver son opinion.

Mais tout ce qu'il dit, montre fort bien que le petit discours est un précis de l'autre, mais non pas que l'ouvrage marqué dans le plus ample soit ce plus petit discours. Deux raisons seules en vont convaincre.

1°. Il est hors de doute, pour peu que l'on veuille faire atention aux termes et les peser, que l'Auteur en disant qu'il avoit déja composé un traité contre les Ariens, désigne non une simple profession de foi aussi courte que l'est le petit discours en question, mais un ouvrage polemique, où il s'atachoit à réfuter l'Arianisme en particulier. Or on trouve à la letre dans le traité de S. Phébade contre les Ariens l'idée complette de l'ouvrage annoncé; et on ne peut pas dire avec vérité qu'on la trouve dans la petite profession de foi, qui est autant contre

tre les Valentiniens, les Photiniens, les Sabelliens et autres anciens hérétiques, que contre les Ariens. Joignez à cela que la brieveté de cette piece, sa nature, sa constitution ne présentent nullement à l'esprit l'ouvrage que l'on cherche. IV SIECLE.

2°. L'Auteur, comme l'on a vû, assûre que dans cet ouvrage il condamnoit nommément l'hérésie de Sabellius. Or quoique la petite profession de foi contienne les principes oposés à cette hérésie, elle ne la nomme cependant ni elle ni aucune autre. Au contraire nous avons montré que S. Phébade la nomme et la condamme spécialement en trois différens endroits de son premier traité. Nous pourrions ajoûter, si cela n'étoit plus que suffisant, que si l'Auteur dans son premier écrit s'étoit expliqué sur la distinction des Personnes, d'une maniere aussi claire et aussi précise qu'il le fait dans sa profession de foi, jamais on ne l'auroit acusé, comme il arriva, de les avoir confondues, et en avoir semblé nier la pluralité.

' Au reste cette profession de foi a été souvent imprimée en divers recueils. Elle fait, ainsi qu'on l'a dit, le 50e discours de S. Gregoire de Nazianze. Usserius nous l'a donnée dans la suite à la fin de son traité des Symboles, ' et le P. Quesnel entre les monumens dant il a acompagné les œuvres de S. Leon. Greg. Naz. or. 50. p. 726. 727. Leo. t. 2. p. 719.

AUSONE,

RHETEUR, ORATEUR ET POETE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

' MAGNUS [1] Ausonius nâquit à Bourdeaux sous l'Empire du grand Constantin vers l'an 309. ' Il eut pour pere Jule Ausone célebre Medecin dont nous avons donné l'éloge, Aus. urb. c. 14. p. 258 [pr. 2] par. c. 1. 2.

1 Quelques écrivains lui ont encore donné le prénom de Decius, ou plûtôt Decimus qu'ils placent avant Magnus. Mais on ne trouve rien dans son histoire pour fonder ce prénom. Il y a toute aparence qu'il ne lui sera venu que de l'erreur de ceux qui le prenant pour S. Ausone Evêque d'Angoulême, comme Trithéme, *script. eccl. c.* 114, l'auront cité avec un D. majuscule devant son propre nom : ce qui ne signifioit que *Divus*, et dont on aura fait Decius et Decimus. Bade à la tête de l'édition de ce Poëte, ajoûte à tous ces prénoms celui de Pæonius, que l'on aura formé de Pæonus Medecin des Dieux, célebre dans le cinquiéme livre de l'Iliade, et que l'on aura donné au Poëte Ausone en le confondant avec Ausone son pere Médecin de profession.

IV SIECLE.

et pour mere Æmilia Æonia, femme sage et vertueuse, qui
Aus. par. c. 3. 4. étoit de Dax, quoiqu'originaire d'Autun par son pere. ' La nature avoit gratifié Ausone de tant d'heureuses dispositions, qu'on augura dès son enfance qu'il feroit un jour la gloire et
c. 25. l'ornement de sa famille. ' Æmilia Dryadia sa tante maternelle
Prof. c. 10. prit soin de sa premiere éducation. ' Après quoi il s'apliqua à l'étude des letres. Il y eut pour premier Maitre Macrin, un
cap. 1. des Grammairiens du College de Bourdeaux. ' De l'étude de la grammaire il passa à celle de l'éloquence. Il aprit celle-ci sous Tiberius Victor Minervius, qui après l'avoir enseignée avec réputation à Bourdeaux, à Constantinople et à Rome, revint ensuite continuer les mêmes fonctions à Bourdeaux sa
cap. 8. patrie. ' Ausone donna aussi quelque tems à l'étude de la langue gréque. Mais il n'en acquit qu'une connoissance mediocre, comme il le témoigne lui-même. ' Avec ces avances il
pr. 2 | par. c. 3 | urb. c. 12. alla de Bourdeaux à Toulouse se perfectionner dans l'éloquence, sous Æmilius Magnus Arborius son oncle maternel, qui enseignoit la Rhétorique dans cette ville.

pr. 2. ' Ses études finies, Ausone hanta le barreau, où il plaida quelque tems. Mais il aima mieux s'apliquer à enseigner. Il professa d'abord la Grammaire, puis la Rhétorique à Bourdeaux même, et continua long-tems l'exercice de ces em-
par. c. 8. 9. plois. ' Etant cependant en âge de se marier, il épousa Attusia Lucana Sabina, fille d'Attusius Lucanus Talisius d'une des premieres familles de Senateurs à Bourdeaux. Ils ne vêcurent ensemble que peu d'années; la mort lui aïant enlevé cette digne épouse, lorsqu'ils étoient encore jeunes l'un et l'autre. Ausone ne pensa plus à se remarier, et demeura veuf tout le
c. 10. 11. 14. reste de sa vie. ' Il eut néanmoins de son mariage trois enfans,
Paul. ouch. v. 24. 26. 232. 236. deux garçons et une fille. ' Les garçons se nommoient, l'un Ausone qui mourut en son enfance, et l'autre Hespere, qui après avoir été élevé aux premieres charges de l'Empire, vivoit encore au commencement du V siecle. La fille ne se trouve
Aus. prot. p. 312. nommée nulle part. ' Il semble qne son pere la fit étudier et
par. c. 14 | Till. Emp. t. 5. p. 188. 726. suivre les classes du College. ' Elle contracta deux illustres alliances. D'abord elle épousa Valerius Latinus Euronius issu d'une ancienne noblesse, et qui passa par les plus grands honneurs; et en secondes nôces elle s'allia avec Thalasse Proconsul d'Afrique en 378.

Ausone ne fut pas moins heureux en disciples qu'en enfans. Il en forma un grand nombre aux belles letres. Le plus céle-

bre pour la pieté comme pour la Poësie, fut sans difficulté S. Paulin depuis Evêque de Nole. ' Non seulement Ausone prit le soin de lui former l'esprit, et de lui donner les premiers principes d'une éducation Chrétienne; il le poussa encore aux premieres charges et dignités de l'Empire. C'est ce que S. Paulin, depuis même qu'il eut renoncé au monde, reconnoissoit avec autant de justice que de gratitude. Rien n'est plus tendre et en même tems plus honorable pour Ausone, que ce qu'il lui dit à ce sujet.

Aus. ep. 21. 23. p. 667. 678. | Paul. car. 10. v. 93. 96. 143-146.

Tibi disciplinas, dignitatem, literas,
Linguæ, togæ, famæ decus,
Provectus, altus, institutus debeo,
Patrone, præceptor, pater.
.....
——— qui (Deus) si quid in actu
Ingeniove meo sua dignum ad munia vidit,
Gratia prima tibi, tibi gloria debita cedet,
Cujus præceptis partum est quod Christus amaret.

' Il y avoit 30 ans ou environ, qu'Ausone professoit les belles letres à Bourdeaux, lorsque l'Empereur Valentinien I l'appella à la cour, qui étoit à Tréves, pour instruire le jeune Gratien son fils déja déclaré Auguste en 367. Il faut sans doute que ce Professeur se fût acquis une réputation bien éclatante, et qu'il eût un merite bien connu pour être ainsi choisi Précepteur d'un César, préferablement à tant d'autres personnes d'érudition, comme il l'avouë lui-même. Cette place lui valut les premieres charges et les plus hautes dignités de l'Empire. Il fut d'abord Comte du Palais, puis Questeur, ensuite Préfet du Prétoire et enfin Consul. Gratien ne borna pas à Ausone seul sa libéralité et sa reconnoissance pour les soins qu'il prit de l'instruire; il les étendit encore à ses proches qu'il éleva à de très-grands honneurs. ' Depuis même qu'il eut succedé à l'Empire, il conserva pour Ausone un respect extraordinaire et toute la soumission d'un simple particulier.

Aus. pr. 2. v. 23 38 | Cons. p. 700-709.

Them. or. g. p. 125.

Il se trouve des Ecrivains qui prétendent qu'Ausone eut aussi l'honneur d'enseigner Valentinien II frere de Gratien. Mais cela ne peut se soûtenir; puisque ce Prince passa presque toute son enfance en Illyrie, et toute sa jeunesse en Ita-

IV SIECLE.

lie, et que la Cour qu'Ausone suivoit, faisoit son séjour ordinaire à Tréves dans les Gaules.

prot. p. 317. ' Ausone exerça la Questure sous deux Empereurs consécutivement, Valentinien I et Gratien son fils : *Quæstor ut Augustis, patri natoque crearer.* ' Nous avons encore une letre que Symmaque lui écrivit, pour le féliciter de cette promotion. Cette charge étoit des plus considérables. Elle donnoit entrée dans le conseil du Prince, rendoit celui qui y étoit élevé comme l'arbitre des faveurs de la Cour, et lui confioit le soin de dresser les loix pour le reglement des affaires.

Sym., l. 1 ep. 17.

Aus. epic. p. 300 | Cons. p. 701 703. 718 | Till. ibid. p. 707. 711. 712. ' Quant à la Préfecture, Ausone déclare qu'il ne la devoit qu'à la seule liberalité de Gratien. Il eut deux fois cette charge, premierement pour l'Italie et l'Afrique avant 377, et ensuite pour les Gaules à la fin de 378, et pendant toute l'année 379, et peut-être même la suivante. Il est au moins vrai qu'il possedoit encore cette derniere Préfecture à la fin de son Consulat. Il l'exerçoit conjointement avec Hespere son fils, en faveur de qui il paroît qu'on l'avoit partagée. C'est ce que semble dire Ausone lui-même, en s'exprimant ainsi à ce sujet: *liberalius divisa quam juncta, quum teneamus duo integram.*

Aus. edyl. 8. p. 245 | Cons. 703. 718. 724. ' Ce fut à Sirmich au milieu des Barbares, que Gratien en 378 nomma Ausone et Olybrius pour être Consuls l'année suivante. Et comme on lui demanda lequel des deux devoit être le premier, il répondit que cet honneur apartenoit sans difficulté à Ausone, parce qu'il étoit Préfet. ' Ce Prince lui écrivit lui-même pour lui donner avis de sa nomination, ' et lui envoïa la robe consulaire. C'étoit l'habit que portoient les Empereurs, lorsqu'ils triomphoient. ' Ausone assûre n'avoir jamais ni souhaité, ni recherché, encore moins brigué cette éminente dignité, qu'il témoigne ne devoir qu'à la seule bonté de Gratien. ' Elle ne laissoit pas toutefois de flater agréablement son ambition et son amour propre, comme il l'avouë lui-même dans ses écrits. Aussi étoit-elle le comble de l'honneur pour un particulier. ' Symmaque son ami lui en faisant compliment, le flate encore à ce sujet, en lui disant qu'il n'en étoit redevable qu'à la gravité de ses mœurs et aux charmes de son érudition.

Cons. p. 708. 720.

p. 723.

p. 705. 706.

edyl. 2. p. 343-340. ep. p. 92. 93.

Sym. l. 1. ep. 15.

Cons. p 734. 735. ' Gratien n'aïant pu assister à la ceremonie de l'entrée d'Ausone dans le Consulat, voulut au moins se trouver à celle de sa sortie. Ausone dit même que cet Empereur acourut des extremités de la Thrace avec une diligence incroïable pour ho-

norer cette solennité par sa présence. [a]La céremonie se fit à Tréves. Ce fut en cette ocasion qu'Ausone prononça devant Gratien le panégyrique que nous avons encore, pour remercier ce Prince du Consulat et des autres dignités dont il l'avoit gratifié. IV SIECLE. a p. 715.

A tous ces honneurs par lesquels Ausone avoit déja passé, on croit que l'Empereur Théodose, dont notre Poëte étoit très-consideré, ajoûta encore la dignité de Patrice. Mais on ne fonde cette opinion que sur la letre obligeante de cet Empereur à Ausone, dans laquelle on n'en trouve rien. Arch. pie. fug. t. 2. p. 78.

Tant que Gratien vêcut, Ausone ne quita point la Cour. Ni l'embaras du grand monde, ni le tumulte et le bruit des armes, lorsqu'il acompagnoit le Prince dans ses expéditions militaires; ni les délices du palais d'un Empereur ne lui firent rien perdre de son amour pour les belles letres. Elles furent toûjours sa passion favorite, comme elles firent sa principale ocupation. Il s'y rendit si habile, qu'il passa pour un des hommes le plus éloquens et un des meilleurs Poëtes de son siecle. Cette réputation soûtenuë par le crédit qu'il avoit à la Cour, et les charges qu'il avoit remplies, le lia d'amitié avec tout ce qu'il y avoit de plus savant et de plus distingué dans l'Empire.

Après la mort de Gratien en 383 Ausone se retira d'abord à Bourdeaux sa patrie, et de-là en une de ses terres. Il en avoit au moins deux, l'une près de Condate nommée Lucaniac, et l'autre en Saintonge. Il nous a laissé une description de la premiere, qu'il dit avoir été l'héritage de son pere, de son aïeul et bis-aïeul. Il avoit dans l'autre, qu'il nomme quelque part le nid de sa vieillesse, une bibliotheque choisie, riche sur-tout en Poëtes et autres Auteurs de la belle literature. Il paroît par ses letres qu'il passa le reste de sa vie alternativement dans l'une et dans l'autre de ces terres, occupé des divertissemens ordinaires de la campagne, la chasse, la pêche, le soin de bien acueillir ses amis, les exercices du cabinet. Il s'apliqua néanmoins d'une maniere plus particuliere à la poësie; et ce fut dans sa retraite et sa vieillesse qu'il composa la plûpart des écrits qui nous restent de lui. Aus. ep. 5. 8. 14. 22 | edyl. 3.

Il donnoit aussi un tems considérable à entretenir dans les païs éloignés comme dans sa patrie un commerce de literature avec les Savans de sa connoissance. Il en avoit jusqu'à Rome. Le plus connu, comme le plus illustre selon le monde, étoit l'Orateur Symmaque. Entre ceux de son voisinage, S. Paulin ep. 8. 15. 17. 19. 25.

IV SIECLE.

étoit sans contredit le plus célebre pour la Poësie, comme le plus illustre pour la pieté. Ausone n'oublioit rien envers lui et envers les autres de ses voisins, qui avoient quelque talent d'écrire en vers ou en prose, pour leur inspirer une noble émulation. De sorte que sa retraite en province y fut d'un grand secours pour y ranimer les études languissantes. Elle y reveilla de leur assoupissement les hommes de letres, et y fit produire quantité de pieces de poësie et autres, que les malheurs des tems nous ont enlevées.

ep. 23-25 | Paul. Car. 10. v. 1-4. 103. 205.

'Les dernieres actions d'Ausone, dont nous avons connoissance, sont quelques-unes de ses letres à S. Paulin déja retiré du monde et caché dans sa solitude de Barcelone. Ils avoient coûtume de s'écrire l'un à l'autre, comme l'on vient de voir. Mais le Saint n'écrivant plus depuis sa retraite en Espagne, où les letres n'étoient pas renduës, le bruit commençoit à se répandre qu'il vouloit quiter le monde et vendre son bien. Ausone, qui pensoit et vivoit bien différemment, lui écrivit sur cela une grande letre, où il se plaint de ce que Paulin rompoit l'amitié si étroite qui les unissoit depuis si long-tems. Il va même jusqu'à le traiter d'impie, comme coupable d'avoir violé la foi qu'il devoit à un si ancien, si fidele et si cher ami, qui avoit pris le soin de l'instruire et de le pousser aux premieres charges de l'Empire. Ausone ne recevant point de reponse à cette premiere letre de reproches, en écrivit une seconde, où il se plaint amerement du silence de Paulin, et le pique encore sur le sujet de l'amitié. S. Paulin ne répondant point non plus à celle-ci, Ausone en hazarda une troisiéme qui est perduë. C'étoit aparemment dans celle-là qu'il se plaignoit de ce qu'il il y avoit déja trois ans que S. Paulin avoit quité son païs. Enfin il lui en écrivit une quatriéme, où il continuë à se plaindre de sa fierté et de son obstination à ne point répondre; l'acusant d'avoir changé de mœurs, d'avoir perdu sa douceur ordinaire, d'être devenu tout sauvage et un misanthrope. Il finit par une priere qu'il adresse aux Muses, afin qu'elles rapellassent le Saint à l'amour de la poësie.

Paul. car. 10. 11. p. 26-37.

'Au bout de quatre ans S. Paulin reçut trois de ces letres d'Ausone toutes à la fois. Comme elles étoient en vers, il y répondit de même; et sa réponse forme ses deux excellens poëmes à Ausone, le 10e et 11e que nous avons encore. Le Saint y joignant la douceur à la force, les protestations d'amitié aux marques de reconnoissance et d'atachement pour son cher

Mâître, à qui il avouë devoir tout ce qu'il a été dans le monde, il lui témoigne que rien n'est capable de faire échoüer le dessein qu'il a pris de renoncer au siecle et de se consacrer entierement à Dieu. Que toutes les instances qu'il lui fait pour retourner aux Muses profanes, sont inutiles. Qu'il leur a dit un adieu éternel, et qu'il ne vouloit plus vivre que pour J. C.

On ne sait point si une résolution aussi génereuse et aussi Chrétienne, et un exemple aussi frapant firent quelques salutaires impressions sur le cœur d'Ausone, pour lui faire quiter tant d'inutilités qui l'ocupoient dans sa vieillesse, et le faire penser à une éternité qui n'étoit pas loin. En effet on croit qu'il mourut en cette 4e année de la retraite de S. Paulin qui étoit la 394e de notre ére vulgaire. Il avoit alors 85 ans ou environ. Personne que nous sachions, ne s'est mis en devoir de faire l'épitaphe d'Ausone, qui en avoit tant fait lui-même pour d'autres. Mais voici une piece, qui peut d'autant mieux lui en servir, qu'elle est plus originale, et qu'elle aproche davantage du genre d'épitaphe. Elle est d'Ausone même, qui y a fait un abregé de toute sa vie.

Egas. Bul. t. 1. p. 53.

' Ausonius genitor nobis : ego nomine eodem — Aus. pr. 2.
Qui sim, qua secta, stirpe, lare et patria,
Adscripsi, ut nosses, bone vir, quicumque fuissem,
Et notum memori me coleres animo.
Vasatès patria est patri : gens Ædua matri :
De patre Trabellis, sed genitrix ab Aquis.
Ipse ego Burdigalæ genitus. Divisa per urbes
Quatuor antiquas stirpis origo meæ;
Hinc late fusa est cognatio : nomina multis
Ex nostra, ut placitum, ducta domo veniant
Derivata aliis; nobis ab stemmate primo
Et non cognati, sed genitiva placent.
Sed redeo ad seriem : genitor studuit medicinæ,
Disciplinarum quæ dedit una Deum.
Nos ad grammaticen studium convertimus, et mox
Rhetorices etiam quod satis attigimus.
Nec fora non celebrata mihi : sed cura docendi
Cultior, et nomen Grammatici merui :
Non tam grande quidem quo gloria nostra subiret
Æmilium aut Scaurum, Berytiumque Probum :

SIECLE.

Sed quo nostrates, Aquitanica nomina, multos
Collatus, non et subditus, adspicerem.
Exatisque dehinc per trina decennia fastis
Asserui doctor municipalem operam.
Aurea et Augusti palatia jussus adire
Augustam sobolem Grammaticus docui :
Mox etiam Rhetor. Nec enim fiducia nobis
Vana, aut non solidi gloria judicii.
Cedo tamen fuerint fama potiore Magistri,
Dum nulli fuerit discipulus melior.
.....
Cujus ego Comes, et Quæstor et culmen honorum,
Præfectus Gallis et Libyæ, et Latio :
Et prior indeptus fasces, Latiamque curulem,
Consul, Collega posteriore, fui.
Hic ego Ausonius ——————
.....

Presque tous les anciens et les modernes, qui ont parlé d'Ausone, ont fait beaucoup d'estime de son mérite et de son savoir. C'est ce que nous examinerons plus particulierement dans la suite.

Il est tout à fait surprenant de trouver des Ecrivains diamétralement oposés les uns aux autres au sujet de la religion d'Ausone, sans qu'aucun des deux partis ait donné dans la vérité. Ceux-ci, comme Trithéme, en ont fait un S. Evêque d'Angoulême, ou un Evêque de Bourdeaux, comme Frisius. Ceux-là au contraire ont même douté qu'il fût baptisé, et ont mis son Christianisme en probléme. Il est certain que l'opinion des uns est aussi intolerable que celle des autres. Celle des premiers a été déja rejetée, il y a long-tems. Celle des autres ne mérite gueres moins de l'être.

Trith. scri. c. 114. Fris. bib. ph. p. 68. 2.

Il est vrai que la licence, quelquefois effrenée, qu'Ausone s'esi donnée en quelques endroits de ses poësies, est une preuve qu'il n'avoit ni le cœur, ni l'esprit, ni peut-être les mœurs assez chastes pour un Chrétien. Mais il n'y a qu'à lire quelques autres dé ses pieces, comme son Ephemeride et son Idylle sur la fête de Pâque, pour ne pas douter un seul moment de son Christianisme. On y voit un homme, qui non seulement est parfaitement instruit de nos principaux mysteres, mais qui dans la priere qu'il y a inserée, parle même à Dieu avec beaucoup

coup de foi et de pieté. D'ailleurs soûtenir qu'Ausone étoit Païen pour la religion, c'est d'une part faire abstraction de la pieté éminente de S. Paulin et de Gratien ses deux disciples favoris, et de l'autre oublier ce qu'étoit Valentinien I, qui l'avoit choisi entre tant d'autres pour Précepteur de Gratien. Comment pouvoir allier l'indignation Chrétienne et héroique, que ce Prince avant son élevation à l'Empire, témoigna pour l'idolatrie sous le regne et les yeux même de Julien l'Apostat qui l'autorisoit, avec le dessein de confier à un Païen l'éducation de son fils aîné? Il ne faut pas non plus oublier ici la pieté dont les parens d'Ausone faisoient profession, et qui forme une nouvelle preuve en faveur de son Christianisme. ' Æmilia Hilaria sœur de sa mere embrassa la virginité, et devint célebre par sa vertu. ' De même Julia Cataphronia sœur de son pere préfera aussi la virginité au mariage, et y vêcut jusqu'à un âge fort avancé.

Aus. par. c. 6.

c. 26.

Tout ce que nous venons de dire de la famille d'Ausone dans le cours de son éloge, et ce que nous en avons déja dit ailleurs en parlant de Jule Ausone son pere et d'Arbore son oncle maternel, est plus que suffisant pour la faire connoître. Il en reviendra encore quelque chose dans l'histoire du siecle suivant. Nous ajoûterons seulement ici, ' qu'Ausone comptoit entre ses alliés Pomponius Maximus et Flavius Sanctus, qui étoient l'un et l'autre ses beaux-freres. ' Le premier étoit Sénateur à Bourdeaux, où il étoit très-estimé, et avoit épousé Julia Dryadia sœur d'Ausone. ' De ce mariage sortirent Pomponius Maximus Herculanus, qui réünissoit en sa personne toutes les belles qualités de l'esprit et du corps, mais qui mourut tout jeune, ' et Megentire femme d'un Paulin, qui fut Gouverneur de la Tarragonoise, et exerça divers autres emplois considérables. ' Il semble aussi qu'Arbore le jeune qui fut Préfet de Rome en 380, étoit frere de Megentire. Celui-ci avoit épousé Veria Liceria arriere-petite fille d'un Eusebe célebre par son savoir dès le siecle précédent. ' Quant à Flavius Sanctus, il avoit épousé Namia Pudentilla sœur de Sabine femme d'Ausone, et fut Gouverneur de la grande Brétagne.

c. 13. 18.

c. 14. 15.

c. 17.

c. 23. 24.

c. 16.

c. 18. 19.

§. II.
SES ECRITS.

Les écrits d'Ausone qui nous restent, sont presque tous en vers, si l'on en excepte une seule de ses letres et son panégyrique de Gratien. Il seroit très-difficile dans le dénombrement que nous en allons faire, de suivre exactement l'ordre chronologique que nous nous sommes proposé et que nous suivons ailleurs. Ce sont pour la plûpart de petites pieces de poësie faites en divers tems, qui composent différens recueils, dont les uns en contiennent d'une date quelquefois la même, quelquefois différente aussi des pieces qui contiennent les autres. De sorte que pour leur assigner leurs veritables époques, il faudroit continuellement passer d'un recueil à un autre, et de celui-ci à un troisiéme. D'ailleurs on ignore en quel tems précisement ont été faits la plûpart de ces recueils: si celui des letres, par exemple, a précedé celui des épigrammes, ou si celui des Idylles n'est pas de plus ancienne date que les deux autres. Pour éviter cette confusion et cet embaras, nous suivrons dans l'énumération que nous en allons faire, l'ordre que ces recueils ont entre eux dans les dernieres éditions de nôtre Poëte. Cela n'empêchera pas toutefois qu'à mesure que nous parlerons des pieces de chaque recueil, nous ne lui assignions la date qu'elle nous paroîtra avoir.

Aus. pr. 1-3. 1° A la tête de ces éditions se lisent trois diverses préfaces d'Ausone. La premiere, qui est en vers élegiaques, s'a-

vin. in Aus. §. 1. dresse à l'Empereur Théodose, et paroît être une réponse à la letre que ce prince lui avoit écrite pour lui demander ses écrits. Théodose en avoit déja lû quelques-uns. Mais Ausone en aïant publié quelques autres depuis, cet Empereur étoit d'autant plus aise de les lire, que le public en parloit avec plus d'éloge.

Cette préface seule devroit, ce semble, suffire pour con-

Fab. bib. lat. p. 174. stater la verité de la letre dont il s'agit, et que quelques Ecrivains ont regardée mal à propos et sans sujet comme une piece suspecte ou suposée. On n'y voit absolument rien qui ne convienne et à Théodose et à Ausone; et c'est assurément faire injure à la mémoire de celui-ci, que de l'avoir retranchée de

Vin. ib. ses œuvres, à la tête desquelles Vinet l'avoit placée. Théodose l'écrivit de sa propre main. Il y témoigne beaucoup d'estime pour l'esprit d'Ausone et pour son érudition. Il lui mar-

que que la demande qu'il lui fait de ses écrits, n'est point par l'autorité impériale, mais en considération de l'amitié qu'ils se portoient l'une à l'autre. Pour mieux l'engager à lui acorder, il lui propose l'exemple des Savans du tems d'Auguste, à qui ils s'empressoient de communiquer leurs ouvrages, l'assurant que si cet Empereur en a admiré quelqu'un plus que lui Théodose n'admire Ausone, il n'en a jamais aimé aucun plus qu'il l'aime.

' A une lettre aussi obligeante Ausone répond, qu'il n'y a pas moïen de se défendre de ce qu'un Souverain comme Théodose témoigne desirer. Que sa demande devient pour lui un commandement irréfragable. Que bien qu'il n'ait pas d'esprit, un tel ordre est capable de lui en donner. Qu'enfin s'il méditoit déjà de publier la suite de ses poësies, lorsque personne ne les demandoit, ce lui seroit maintenant un crime de tarder à le faire, et que d'ailleurs il n'avoit garde de se priver de la gloire de se voir entre les mains d'un Empereur. Il paroît par-là que dès le vivant d'Ausone il se fit diverses éditions de ses poësies. Aus. pr. 1.

' La seconde préface est aussi en vers élégiaques, et la plus considérable des trois. On y trouve un abregé de la vie d'Ausone depuis sa naissance jusqu'à son Consulat inclusivement. Ainsi elle ne fut faite qu'après l'an 379. Ausone l'avoit mise à la tête d'un recueil de ses écrits, et l'adressoit au Poëte Syagre dont nous avons parlé, et qu'il choisissoit pour son Mecene. Il en avoit usé de la sorte, comme il dit lui-même, afin que le public voïant à la tête de son recueil le nom de Syagre, pût aussi-tôt le lui attribuer qu'à son véritable auteur. pr. 2.

' La troisième préface est peu de chose. Ce n'est qu'un petit compliment en vers saphiques à Latinus Pacatus Drepanius, en lui adressant ou le même recueil de poësies qu'à Syagre, ou un autre différent. Ausone ne donne point à Drepane d'autre titre que celui de fils, parce que celui-ci étoit beaucoup plus jeune qu'Ausone. De sorte que cette petite préface fut faite avant 390, que Drepane étoit Proconsul d'Afrique: ce qu'Ausone n'auroit pas oublié de marquer, comme nous verrons qu'il fit dans la suite en une autre ocasion. Du reste il nous le represente comme un des premiers Poëtes de son siecle. pr. 3.

2° ' Les épigrammes d'Ausone forment le premier recueil de ses poësies. Elles sont au nombre de 150, en y compre- epi. p. 1-93.

IV SIECLE.

nant les 4 sur les fastes Romains, qu'il avoit composés, et qui sont perdus. Ces 4 dernieres épigrammes avec la premiere, qui est pour louer la valeur et le savoir de l'Empereur Gratien, sont les plus considérables. Elles seules valent mieux que toutes les autres ensemble. Entre celles-ci il y en a quelques-unes toutes en grec, d'autres mêlées de grec et de latin, et plusieurs indignes de la plume d'un honnête Païen, pour les obscenités qu'elles contiennent. Ausone auroit eu juste sujet de rougir de cette partie de ses épigrammes, et de lui apliquer ce qu'il disoit de quelques autres de ses poësies : ' *meis etiam intra me erubesco.*

edy. p. 339.

pr.

' C'est-là une des raisons pour lesquelles Scaliger le pere est allé jusqu'à souhaiter que nôtre poëte ne se fût jamais avisé d'écrire d'épigrammes. Outre, dit-il, que celles qu'il nous a laissées, sont presque toutes peu travaillées et dures à l'oreille et à la prononciation, il s'y en trouve de plus quelques-unes ineptes, d'autres froides ou frivoles et quelques autres détestables pour leurs obcenités, et non seulement indignes de la plume d'un Poëte, mais aussi des yeux ou des oreilles d'un Lecteur. Il semble, ajoûte-t'il, que pour les châtier, il faudroit les brûler entièrement.

Bloun. Cens. auct. p. 270.

' D'autres Critiques observent qu'Ausone parut faire revivre Martial en écrivant des épigrammes. Mais il y a autant de différence entre les épigrammes de ces deux Poëtes, qu'il y a de distance du siecle de l'un au siecle de l'autre. Du tems d'Ausone, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, la belle latinité avoit déjà commencé à déchoir, et l'art de la poësie à perdre de ses anciens agrémens. ' Cela n'empêche pas que les plus habiles connoisseurs ne trouvent beaucoup de délicatesse dans quelques-unes de ses épigrammes.

Aus. F. diss. p. 27. n. 11.

Syll. poë. Chr|Fab. bib. lat. p. 177.

' Quoiqu'il en soit, il paroît qu'elles sont les premieres de ses productions qui ont vu le jour depuis le commencement de l'imprimerie. Elles furent imprimées à Venise dès l'an 1496 en un volume *in-fol.* avec la préface de Barthelemi ou George Merula. ' Elles y parurent même, comme d'autres l'observent, dès 1472, puis en 1494.

Aus. ibid. p. 33. n. 12.

Aus. p. 97-107.

3°. L'éphemeride d'Ausone, qui suit ses épigrammes, contient en vers de différentes mesures toutes les actions d'une journée sainte, depuis le lever jusqu'au coucher. Mais nous ne l'avons point en son entier. Il y manque diverses choses sur la fin. Elle semble avoir été faite pour l'usage de la jeunesse

qu'Ausone prenoit soin d'instruire ; et l'on voit par-là, à l'honneur de ce Poëte, qu'au même tems qu'il enseignoit les belles letres à ses disciples, il tâchoit de leur donner aussi les principes d'une éducation Chrétienne. C'est ce que S. Paulin un d'entre eux reconnoissoit lui-même, comme on l'a vû. Cette piece est assurément la plus estimable de toutes les poësies d'Ausone, et lui meriteroit le titre de Poëte Chrétien, si quelques autres de ses pieces ne l'en rendoient indigne. Il y a renfermé ce que la plus pure philosophie enseigne dans sa morale ; et il y donne tous les préceptes, les pratiques et les prieres même d'une journée Chrétienne. La priere qu'il y a inserée pour demander à Dieu la grace de passer saintement la journée, ne respire que la pieté et une foi très-pure sur nos mysteres. Il y parle dignement de Dieu, et y insiste sur l'éternité du Verbe, peut-être à dessein de munir la jeunesse contre les erreurs des Ariens, qui de son tems causoient tant de trouble dans l'Eglise. On ne sera pas fâché de trouver ici quelque chose de cette piece, afin d'en pouvoir juger plus sainement.

Omnipotens, Solo mentis mihi cognite cultu, p. 97. 98.
Ignorate malis, et nulli ignote piorum,
Principio extremoque carens : antiquior ævo
Quod fuit, aut veniet : cujus formamque modumque
Nec mens complecti poterit, nec lingua profari.
....

Ipse Opifex rerum, rebus causa ipsa creandis,
Ipse Dei Verbum, Verbum Deus, anticipator
Mundi quem facturus erat : generatus in illo
Tempore, quo tempus nondum fuit : editus ante
Quam jubar et rutilus cœlum illustraret eous :
Quo sine nil actum, per quem facta omnia....
.....

Da Pater invictam contra omnia crimina mentem, p. 99.
Vipereumque nefas nocituri averte veneni.
Sit satis, antiquam serpens quod perdidit Evam,
Deceptumque adjunxit Adam : nos sera nepotum
Semina, veridicis ætas prædicta Prophetis,
Vitemus laqueos, quos letifer implicat anguis.
.....

IV SIECLE.

[a] p. 101.

Da Pater hæc nostro fieri rata vota precatu.
Nil metuam, cupiamque nihil, satis hoc rear esse
Quod satis est. Nil turpe velim, nec causa pudoris
Sim mihi. Non faciam cuiquam, quæ tempore eodem
Nolim facta mihi. Nec vero crimine lædar,
Nec maculer dubio. Paullum distare videtur
Suspectus verusque reus. Male posse facultas
Nulla sit : at bene posse adsit tranquilla potestas.
Sim tenui victu, atque habitu : sim carus amicis....

p. 104. ' Ausone dans cette éphemeride marque l'heure du dîner à 11 heures du matin.

Syll. poë. Chr. | Chor. poë. t. p. 309. ' Cette piece a paru si Chrétienne à quelques Ecrivains, qu'ils ont cru la devoir ôter à Ausone pour la donner à S. Paulin de Nole, à qui ils ont jugé qu'elle convenoit mieux. On la trouve sous le nom de ce Saint et dans l'édition de ses œuvres par Rosweide, et dans les Orthodoxographes imprimés à Basle en 1569, comme aussi dans le chœur des Poëtes Latins. Adam Siberus l'a aussi inserée dans son Manuel de pieté pour la jeunesse, qu'il publia à Leipsick en 1580. ' Elle fut imprimée séparément *in*-4°. dès 1517 à Paris chez Josse Bade.

Aus. F. ibid. 37.

Aus. par. p. 107-143. 4°. ' Après l'éphemeride viennent les *Parentalia*, c'est-à-dire les éloges des parens d'Ausone qui étoient déja morts, ou les devoirs rendus à leur mémoire. Ils sont divisés en 30 chapitres, sans y comprendre les deux petites préfaces, l'une en prose et l'autre en vers, et contiennent les éloges de plus de 30 personnes. Ces éloges sont presque tous en vers élegiaques.

c. 9. 21. 29. ' Ausone les composa après son Consulat, et même après avoir quité la Cour, et s'être retiré dans sa terre en Saintonge. Il y avoit alors 36 ans qu'il étoit veuf.

p. 107. ' On aprend de la petite préface qui est en prose, qu'Ausone avoit déja publié quelques autres poësies, lorsqu'il composa celles dont il est ici question. Il a assez de modestie pour avoüer que les premieres n'avoient pas été entierement goûtées, et qu'en cela on leur avoit rendu justice. Il a bien raison, s'il s'agit de ses épigrammes et de ses autres semblables pieces. Quant aux *Parentalia*, il dit qu'ils ne paroitront agréables ni par leur titre, ni par le sujet dont ils traitent. Il faut néanmoins convenir qu'ils ne laissent pas de nous donner beaucoup de lumiere pour l'histoire de ce IV siecle; et l'on a pû s'apercevoir que nous en avons souvent fait usage. Ce recueil, non plus que le suivant, ne se trou-

vent point dans les premieres éditions des œuvres d'Ausone. IV SIECLE.

5°. ' Les éloges ou épitaphes des Professeurs de Bourdeaux ne furent composés qu'après les *Parentalia*. Ils sont même postérieurs au suplice d'Eucrocie femme du Poëte Delphide, laquelle fut executée selon S. Prosper en 385. Ce recueil contient 24 chapitres, sans y comprendre la petite préface qui est à la tête et les deux petits épilogues. On y trouve les éloges de plus de 30 personnes, en vers de presque toutes les différentes mesures. Ausone y a fait entrer les étrangers qui ont enseigné à Bourdeaux, comme les naturels du païs qui ont professé ailleurs. ' Il semble s'être borné à n'y parler que des Pro- p. 172. fesseurs du IV siecle. ' Il dit expressément qu'il ne donne les p. 188. éloges que de ceux qui étoient morts, lorsqu'il les composoit; priant ses Lecteurs d'y chercher moins les beautés du discours, que les marques de sa vénération pour les Savans de son païs. Il déclare de même qu'il n'entreprend point de parler des Avocats, des Historiens, des Poëtes, des Médecins, des Philosophes, mais seulement des Professeurs de Grammaire et de Rhetorique. C'est assurément une perte pour l'histoire literaire de la France, de ce qu'il n'ait pas emploïé sa plume pour nous faire connoître ceux-là comme les autres. C'en est encore une plus grande de ce qu'en chaque siecle et en chaque province des Gaules, il ne s'est pas trouvé autant d'Ausones qui aïent rendu le même service et à la mémoire des Savans de leur connoissance, et à la république des letres. Le peu que nous a conservé Ausone de ce qu'il savoit de ceux de son païs, nous a été d'un grand secours pour l'histoire de ce IV siecle.

Prof. p. 144-189.

6° ' Les éloges des Professeurs de Bourdeaux sont suivis Hero. p. 189-214. des épitaphes des Heros, qui se trouverent à la guerre de Troïes. Cet ordre est naturel ; puisqu'Ausone assûre avoir ajoûté ces épitaphes aux éloges précedents, non pour en faire comme une suite, mais pour empêcher qu'elles ne se perdissent. Il déclare que ce n'est qu'une traduction latine de ce qu'il avoit trouvé dans les écrits d'un Philologue Grec. Ces épitaphes sont au nombre de 26. Ausone y en ajoûta encore 12 autres sur différentes personnes célebres, comme Niobé fille de Tantale, Didon, Diogene le Cynique, et autres. ' Nous dirons en Bloun. ib. p. 269 passant que les Connoisseurs font grand cas des traductions qu'Ausone a faites de grec en latin, comme y aïant beaucoup de subtilité, de sel et d'élegance. Au reste ce recueil ne nous présente rien qui indique le tems auquel il a été fait.

IV SIECLE.

7°. [a] On ne trouve non plus rien qui puisse fixer l'époque des Césars d'Ausone. Il semble que ce fut une des premieres productions de sa Muse, en ce qu'ils sont adressés à Hespere son fils. Il étoit aparemment encore tout jeune lorsqu'Ausone les composa pour lui donner par-là quelque teinture de l'histoire des Empereurs. D'abord il lui représente en douze vers la suite des douze Césars, dont Suetone nous a laissé l'histoire. En douze autres vers il lui trace le tems du regne de chacun d'eux, et en douze autres le genre de leur mort: tous vers héroïques. Enfin il lui peint en autant de quatrains composés de vers élegiaques le caractere de tous les Empereurs, depuis Jule César jusqu'au temps qu'il composa l'ouvrage. Ce qui nous en reste, ne va que jusqu'à Heliogabale, encore n'avons-nous que deux vers sur ce dernier. On voit qu'Ausone dans ces portraits en racourci a fort bien pris le plus souvent le génie de ceux qu'il y a voulu représenter.

[a] Aus. Cæs. p. 215-227.

Syll. poë Chr.

[b] On a quelquefois détaché ces Césars d'Ausone du corps de ses autres poësies, pour les joindre aux petits Ecrivains de l'histoire des Empereurs. Ils se trouvent nommément dans l'édition qu'en publia Nicolas Reufner à Leipsick en 1572. On les a mis aussi à la suite de Lucain des éditions de Basle 1551, et de Cologne 1560. [b] Les 42 premiers vers ont été imprimés par erreur dans quelques recueils à la fin des poësies de S. Sidoine, comme s'ils en faisoient partie.

Poë. lat. cor. p. 2102 | Chr. poé. p. 3246.

Aus. urb. p. 228-263.

8°. [c] Les villes célebres est un autre ouvrage d'Ausone, où en 14 chapitres ou articles composés de vers héroïques il a fait les éloges, et quelquefois donné la description de 17 villes choisies. Voici le rang qu'il leur donne entre elles: Rome, Constantinople, Carthage, Antioche, Alexandrie, Tréves, Milan, Capouë, Aquilée, Arles, Lerida, Athenes, Catane, Syracuse, Toulouse, Narbone, Bourdeaux. L'article de Rome ne contient qu'un seul vers; et personne ne dit s'il n'y manque rien, comme il semble y manquer. Ausone s'étend beaucoup plus sur Bourdeaux, comme le lieu de sa naissance, que sur les autres villes. Il n'y oublie pas les bons vins du païs. Il dit qu'il avoit été Consul dans cette ville comme à Rome: ce qui doit s'entendre de quelque charge de Police, que l'on nommoit ailleurs Duumvirat, et qui retient encore le nom de Consulat dans quelques villes de Guiene. Nous aurions parlà une date pour assigner une époque à cet ouvrage. Mais ce qu'Ausone dit sur Aquilée, nous en fournit une plus récente.

p. 237.

Y faisant mention de la défaite du Tyran Maxime devant cette ville; ce qui arriva en 388, il fait voir que l'ouvrage est postérieur à cette action.

' Ce traité des villes célebres parut dans le public en un volume séparé l'an 1565. On est redevable de cette édition à Elie Vinet, qui aïant déterré un ancien manuscrit très-correct, le fit imprimer la même année à Poitiers chez de Marnef, avec un assez ample commentaire de sa façon, le tout en un volume *in*-8°. Depuis, il est passé dans le traité des acroissemens des villes par Hippolyte de Colli; *lat, a Collibus*. Bibl. Tell. p. 276. 2.

9°.' Le jeu des sept Sages est en vers de différentes mesures, et adressé à Latinus Pacatus Drepanius qualifié Proconsul, par une petite letre en vers élegiaques. On voit par cette qualification de Drepane que l'écrit ne fut composé tout au plûtôt qu'en 390, qui est l'année à laquelle il entra dans son Proconsulat ou gouvernement d'Afrique. Ausone a trouvé le secret de faire entrer dans ce traité tous les beaux sentimens des anciens Sages de la Gréce, qui tendent tous à la vertu. Il y fait paroître tous ces Sages en particulier, et leur met en la bouche les maximes qu'ils ont autrefois enseignées. Il n'y a pas même oublié les principes de la philosophie naturelle, selon les idées de ces Philosophes. Il y propose en divers articles les sentimens de Pythagore, de Zenon, d'Epicure et de quelques autres. Il s'y trouve trois à quatre lacunes en divers endroits, mais elles ne paroissent pas considérables. Aus. Sap. p. 264-293.

' Il paroît qu'on a fait une estime particuliere de ce traité d'Ausone, puisqu'on en trouve quelques éditions faites séparément de ses autres écrits. Il fut imprimé dès 1526 à Basle chez Jean Froben, avec les distiques qui portent le nom de Caton, et les observations d'Erasme, le tout en un volume *in*-8°. Jean Brouchier de Troïes fit depuis un commentaire sur ce traité, et joignit l'un et l'autre au recueil de ses poësies, qu'il publia en même volume à Paris chez Simon de Colines l'an 1528. Dans l'une et dans l'autre édition cet écrit est intitulé Apophthegmes ou Sentences des sept Sages. Bibl. S. Vin. Cen.

10°. ' Les Idylles d'Ausone sont sans difficulté la plus belle partie de ses poësies. On en compte jusqu'à vingt; quoique dans les anciennes éditions on en ait porté le nombre jusqu'à 33, parce qu'on y a inseré sous le même titre l'*Eclogarium*, ou pieces qui forment le recueil des endroits choisis de divers anciens Auteurs. Ces Idylles sont autant de petits poëmes Aus. edy. p. 294-538.

IV SIECLE.

égaïés qui contiennent des descriptions de lieux, et des narrations d'avantures agréables. ' Les critiques les regardent en général comme de fort bonnes pieces de poësies, et dignes d'un grand Poëte. Il faut pourtant avoüer qu'ils ne sont pas tous de même prix, soit pour les sujets dont ils traitent, soit pour la beauté de la poësie. Il y en a d'infames, comme le *Cento nuptialis*. Il y en a d'excellens, comme la Moselle, et de dignes d'un Poëte Chrétien, ' comme le premier, qui est sur la fête de Pâque. Ausone y parle fort bien du mystere de la Trinité, et y insiste, comme dans son éphemeride sur l'éternité du Verbe, qu'il reconnoît non seulement semblable, mais encore égal au Pere. Il le finit par une priere en faveur des deux Empereurs qui regnoient alors et du César Gratien. Ces deux Empereurs étoient les deux freres Valentinien I et Valens. De sorte que cet Idylle fut fait avant la fin de l'année 375, qui est celle de la mort du premier. Tous les autres sont composés de vers ou héroïques, comme celui-ci, ou élegiaques, et faits en divers tems.' Ce premier Idylle a été imprimé séparément *in*-4°, à Paris chez Josse Bade l'an 1518.

Bloun. ib. p. 270.

Aus. edyl. 1. p. 5. 296.

Aus. F. ibid.

' Le second Idylle est intitulé *Epicedion in patrem suum Julium Ausonium*. C'est un petit poëme, ou une élegie sur la mort de Jule Ausone Médecin et pere de nôtre Poëte. Celui-ci y a tracé en abregé la vie de ce Médecin, et divers traits de l'histoire de sa famille. Les Grecs donnoient le titre d'*Epicedion* aux poëmes lugubres qu'ils composoient pour les obseques de leurs morts, et le titre d'*Epitaphion* à ceux que l'on ne faisoit qu'après leur sepulture. Suivant cette notion on pourroit croire que cet Idylle fut fait dès les obseques de Jule Ausone. Mais la suite fait voir qu'il ne fut composé qu'assez long-tems après, puisqu'il y est fait mention du Consulat d'Ausone son fils qui n'y fut élevé qu'en 379, et que Jule Ausone étoit mort dès 377. Ce poëme est précedé d'une petite préface en prose adressée aux Lecteurs. Ausone y avertit qu'il avoit composé cet éloge pour être mis au bas du portrait de son pere, où il se lisoit, avant qu'il le fît passer dans le recueil de ses poësies. Il proteste n'y rien avancer, que ce qui étoit connu de tous ceux qui avoient vêcu avec le défunt; ajoûtant qu'il se feroit le même crime d'avancer des choses fausses, que de taire ce qu'il y avoit de vrai. Il prie aussi ses Lecteurs de croire qu'il s'est bien moins porté à faire ce poëme dans le dessein d'atirer à son pere des louanges de la part des hommes; ce qui

edyl. 2. p. 297-303.

ne feroit que le charger après sa mort; que pour lui gagner leur bienveillance, et rendre justice à sa mémoire.

' Dans l'Idylle suivant, qui est le troisiéme, Ausone nous a laissé en vers élegiaques la description d'une de ses terres, qu'il dit avoir été l'héritage de ses peres. Elle étoit située à une petite distance de la ville, aparemment de Basas, où l'on alloit par eau. En parlant de ce petit héritage, comme il le nomme lui-même, il prend ocasion de déclamer contre la cupidité. Lorsqu'on n'y met point de bornes, dit-il, on n'en met point non plus à la passion d'acumuler richesses sur richesses. edyl. 3. p. 303-305.

' Au haut de la piece se lit une inscription qui porte qu'Ausone ne la fit qu'après avoir quité la Cour, et lorsqu'il se fut retiré dans cette terre. p. 303.

'L'Idylle 4e intitulé *Protrepticon de studïo puerili*, est une exhortation en vers hexametres au jeune Ausone son petit-fils par sa fille, pour le porter à l'étude, et l'animer à marcher sur les traces de ses peres. On trouve dans ce poëme beaucoup d'élegance et une grande érudition; quoique l'Auteur témoigne l'avoir proportionné à l'âge de l'enfant. Ausone l'adressa par une courte letre en prose à Hespere son fils, et oncle paternel de l'enfant, afin qu'il y fît ses remarques et ses corrections. Après avoir exhorté dans le poëme son petit-fils à ne point craindre la rigidité et les châtimens de ses Maîtres, il lui trace un plan d'étude convenable à sa jeunesse, et conforme à ce qu'il avoit mis lui-même en usage, lorsqu'il enseignoit. Il lui marque ensuite par ordre les Auteurs qu'il doit lire avec soin : Homere et Menandre entre les Grecs, Terence, Ciceron, Horace, Virgile entre les Latins. Et afin de lui inspirer plus d'émulation, il lui rapelle les grands honneurs auxquels son pere et son oncle étoient parvenus, et auxquels il avoit été élevé lui-même en considération de son savoir. Ausone étoit déja vieux, lorsqu'il composa ce 4e Idylle. edyl. 4 p. 305-319.

' Claude Minos y aïant fait un Commentaire de sa façon le publia avec un autre Idylle du même Poëte, à Paris, chez Jean Richer 1582 *in*-8°. Bib. S. Jul. Tur.

' Nous n'avons pas le 5e en son entier. Il est en vers de même mesure que le précédent, et a pour titre *Genethliacon ad eumdem Ausonium nepotem*. Il fut fait pour le jour de la naissance du jeune Ausone, lorsqu'il entroit dans la douziéme année de son âge, et qu'Ausone son aïeul étoit dans sa vieillesse. edy. 5. p. 320. 321.

' L'Idylle 6e aussi en vers héroïques est fort ingénieux. Il edy. 6. p. 321-338.

IV SIECLE.

contient la fable de Cupidon ataché à une croix par les Héroines. Ausone l'adresse par une petite letre en prose à un Gregoire qu'il qualifie son fils, comme beaucoup plus jeune que lui, et peut-être comme aïant été son disciple. Nous croïons que ce Gregoire est le même que celui qui étoit Préfet des Gaules en 383. Ainsi l'Idylle fut fait avant cette date, puisque l'Auteur dans le titre ne fait nulle mention de cette Préfecture. Ausone dit qu'il tira d'un tableau qu'il avoit vû à Tréves le sujet de ce poëme, et qu'il n'y avoit dans la piece que ce sujet seul qui fût de son goût. Cependant les Critiques ne laissent pas d'en faire beaucoup d'estime.

Bloun. ibid.

Aus. edyl. 7. p. 338. 342.

' On n'a qu'une partie du 7e Idylle intitulé *Bissula*. Il est acompagné de trois épigrammes sur le même sujet, et de deux petites préfaces. La premiere en prose et en vers s'adresse à Axius Paulus ami d'Ausone, à qui il avoit demandé ce poëme. L'autre préface toute en vers est adressée au Lecteur. Ausone y déclare que la piece qui la suit n'est pas faite pour des personnes qui sont à jeun, et qu'il faut avoir bû pour en avoir l'intelligence. On ne voit pas au reste ce qui peut avoir porté Ausone à parler ainsi de cette piece : à moins que ce ne soit ce qui y manque. Il paroît par ce qui nous en reste que le tout étoit très-peu de chose ; n'étant que le portrait et les avantures d'une esclave Germaine. Ausone ' semble témoigner que c'étoit-là une des premieres productions de sa Muse.

p. 333.

edyl. 8. 9. p. 343-347.

' Les 8e et 9e Idylles furent faits, l'un la veille, et l'autre le jour même qu'Ausone entra dans le Consulat. Ils sont fort courts l'un et l'autre, et ne contiennent presque autre chose que des vœux pour une heureuse et abondante année.

edyl. 10. p. 347-446.
* Bloun. ib.

' L'Idylle dixiéme est sans contradiction le plus considérable de tous, et la plus belle piece des poësies d'Ausone. Elle seule suffiroit pour mériter le nom de Poëte à son Auteur. Les Connoisseurs y remarquent autant d'esprit que d'art, tant pour la disposition et l'élegance, que pour la beauté des figures.

Aus. ib.

' Ausone y fait en 500 vers héroïques ou environ et une description agréable et un éloge pompeux tout ensemble de la riviere de Moselle, dont l'Idylle a pris le nom. ' L'on ne peut se tromper en l'atribuant à nôtre Poëte ; puisqu'il a eu soin de marquer son nom et sa patrie dans le corps de l'ouvrage. Il le composa à Tréves, lorsqu'il étoit à la Cour des Empereurs Valentinien et Gratien son fils, et du vivant de celui-là : par conséquent avant 375, qui est l'année de sa mort. ' Il

p. 431.

p. 425-43.

y fait par ocasion un petit éloge du Rhin, sur lequel il promet d'exercer plus amplement sa Muse, lorsque les Princes l'auront renvoïé dans son païs.' Il y promet aussi de relever par ses vers, lorsqu'il joüira du repos et du loisir que la vieillesse lui faisoit esperer, les actions mémorables des Belges, les mœurs, l'éloquence des grands hommes de son païs, les honneurs, les charges, les dignités par lesquelles ils ont passé. Aus. p. 415-320.

' L'on croit que c'est ce qu'il executa dans la suite par les éloges des Professeurs de Bourdeaux, et ceux de ses parens. Mais à dire le vrai, il faut convenir que ces deux écrits ne remplissent pas l'idée qu'Ausone nous donne ici de sa promesse. De sorte qu'il paroit assez visiblement qu'il n'y a satisfait qu'en partie, ou s'il l'a fait en tout, son ouvrage est perdu. not. p. 417.

' Nous avons une letre de Symmaque à Ausone, dans laquelle cet Orateur fait l'éloge de ce poëme, jusqu'à le mettre de niveau avec les poësies de Virgile. L'éloge est un peu outré. ' Il est étonnant que cette piece, composée exprès pour faire honneur au païs de Tréves, y fût si rare au XII siecle, qu'un Auteur de ce tems étoit obligé de renvoïer à Bourdeaux pour en avoir connoissance. Sym. l 1. ep. 8. Spic. t. 12. p. 206.

' Il y a eu une édition particuliere de la Moselle d'Ausone avec les commentaires de Marquardus Freher pour l'expliquer. Le tout est imprimé en un volume *in-folio* à Heidelberg chez Vœgelite l'an 1619. On trouve aussi le même ouvrage avec son commentaire à la fin des origines Palatines du même Freher. ' Dès 1615 Paul Duizius l'avoit publié à Pont-à-Mousson, avec quelques élegies choisies de Tibulle, de Properce et un commentaire de sa façon. Bib. Tell. p. 213. 2. Fab. bib. lat. p. 178.

' L'Idylle suivant, qui est le onziéme, a mis à la torture tous les Commentateurs qui ont entrepris de l'expliquer. C'est proprement une énigme qu'Ausone proposa à table un jour qu'il donnoit à manger à ses amis. Les Anciens avoient de coûtume d'en user de la sorte. L'Idylle est en 90 vers héroïques, et intitulé *Griphus,* c'est-à-dire, proposition que l'on donne à deviner sous des termes obscurs, et souvent contradictoires. Il roule sur le nombre de trois; et son Auteur en traitant un sujet si stérile en aparence, a trouvé le secret d'y faire entrer divers traits d'érudition. ' André Schot y trouve même beaucoup d'esprit, et le Gyraldi une grande varieté, des recherches curieuses, mais peu de jugement et aussi peu de politesse. Aus. edyl. 11. p. 447. 472. Bloun. ib. p. 269. 270.

IV SIECLE.

A dire ce que nous en pensons, la piece nous paroît peu interessante. ' Ausone néanmoins ne la jugea pas indigne d'être dédiée à l'Orateur Symmaque par une assez longue letre en prose. ' De même deux de nos Critiques du XVI siecle n'ont pas crû perdre leur tems que de l'emploïer à enrichir de leurs commentaires ce même Idylle. Le premier qui y a travaillé est François Dubois ou Silvius, qui publia le sien avec le texte d'Ausone dès 1516 à Paris chez Bade en un volume *in*-4°. ' L'autre est Claude Mignaut ou Minos de Dijon, qui fit imprimer le sien aussi avec le texte original, à Paris chez Denys du Pré l'an 1574 en même volume, et depuis encore à Paris chez Jean Richer en un volume *in*-8°. l'an 1583. ' Ausone témoigne qu'il y avoit déja du tems qu'il avoit composé cet Idylle, lorsqu'il l'envoïa à Symmaque. On n'y trouve rien qui puisse autrement en fixer la date.

Aus. ib. p. 447.

Bib. s. Vin. Cen.

.. S. Jul. Tur.

Aus. ib.

Il n'en est pas ainsi ' du douziéme intitulé *Technopægnion*. L'on voit par la premiere dédicace de celui-ci, qui est à Pacatus Drepanius, qualifié Proconsul, qu'il ne fut fait au plutôt qu'en 390 ; ainsi sur la fin de la vie d'Ausone. Cet Idylle, de l'aveu de son propre Auteur, n'est qu'un jeu de mots, et à le bien prendre, un amusement puerile, où il ne paroît que de l'imagination. Il traite de divers sujets qui peuvent fournir au dessein assez bizarre de la piece, comme des faux Dieux, des membres du corps, des viandes, du printems, etc. Chaque vers de la premiere partie commence par un monosyllabe, et finit par un autre, qui fait le commencement du vers suivant. Dans le reste du poëme les vers finissent comme les précedens par un monosyllabe ; mais ils ne commencent pas de même. De sorte qu'on pourroit le nommer le poëme des monosyllabes. Il est tout-à-fait surprenant qu'Ausone, qui avoit de l'esprit et du goût, se soit amusé dans sa vieillesse même à une semblable puerilité. Il la jugea néanmoins digne d'être adressée non-seulement à Drepane, mais aussi à S. Paulin, qui s'ocupoit alors de choses incomparablement plus excellentes dans le lieu de sa retraite, où il étoit apliqué à la pratique de toutes les vertus Chrétiennes, pour répondre à la sainteté qu'il avoit reçuë depuis peu dans le sacrement de la régénération.

edyl. 12. p. 472. 499.

' L'Idylle 13e adressé à Axius Paulus, n'est au jugement d'Ausone même, qu'une piece frivole, de nul mérite, où il n'est entré ni esprit, ni feu, et qui ne lui a couté ni peine ni travail. Il pouvoit ajoûter, qu'il avoit au moins réussi à en fai-

edyl. 13. p. 499-820.

re une très-mauvaise piece, tout-à-fait indigne d'un Chrétien, et même d'un honnête Païen. Il a beau dire qu'il ne la composa que par ordre de l'Empereur Valentinien I ; il a beau citer les exemples de plusieurs Poëtes de l'antiquité, qui bien que d'une vie irréprochable, n'ont pas laissé d'égaïer les sujets qu'ils ont traités ; il a beau se parer de ce vers de Pline et de Martial, *Lasciva est nobis pagina, vita proba* : tout cela ne sauroit le justifier d'avoir rempli d'obscénités l'Idylle dont nous parlons. Il est tout composé de diverses parties tirées mot pour mot des vers de Virgile, et cousues ensemble pour former le plus souvent contre leur sens propre et naturel, ce qu'il a nommé lui même *Cento nuptialis*, c'est-à-dire une rapsodie bizarre, afin d'exprimer tout ce qui se passe de plus secret entre les nouveaux mariés. On sait que des personnes Chrétiennes, comme Eudocia et Proba Falconia ces célebres Poëtesses de l'antiquité, ont imité ce genre de poësie, en composant comme Ausone des Centons tirés des vers d'Homere et de Virgile. Mais on sait aussi qu'elles ne l'ont fait qu'à la louange de J. C. et à l'honneur de la réligion Chrétienne. IV SIECLE.

'Ausone composa le sien, lorsqu'il instruisoit le jeune Gratien dans les letres. edyl. 15. p. 508.

Quoique cette piece ne fût bonne qu'à brûler, on n'a pas laissé d'en multiplier les exemplaires ailleurs que dans les éditions d'Ausone. 'Henri Maibomius l'a jointe aux autres Centons tirés de Virgile qu'il fit imprimer l'an 1597 en un volume *in-4°*. à Helmstad. On la trouve aussi avec les amours de Baudius, et à la fin de plusieurs éditions de Petrone, avec le *Pervigilium Veneris*, autre piece de même alloi. Syll. poë. chr.

'On a long-tems atribué à Virgile les Idylles 14e 16e 17e et 18e, et dans cette pensée on les a souvent imprimés entre les petites poësies de cet ancien Poëte. Mais l'on convient depuis plus d'un siecle et demi, qu'ils sont d'Ausone. 'Le 14e est en vers élegiaques, et a pour titre *Les Roses*. Il se trouve à la fin de quelques-unes des dernieres éditions de Petrone. 'Le 16e et 17e sont fort courts. Les sujets dont ils traitent ont été pris de Pythagore. L'un a pour titre, *De l'homme de bien*, et l'autre, *Le oui et le non*. 'Le 18e sur les âges des animaux est aussi fort court, et pris d'Hésiode pour la matiere. Aus. ib. not. p. 520. edyl. 14. p. 520-524. p. 629. 533. p. 533-536.

'Le sujet du 15e est encore tiré du grec de Pythagore ; Ausone y traite de l'ambiguité sur le choix d'un genre de vie. Ce petit poëme, qui est en vers héroïques, a de grandes beautés. p. 524. 528.

IV SIECLE. L'auteur y fait le dénombrement de presque tous les divers genres de vie, et des peines, qui en sont inséparables. De-là il conclud, non avec les Chrétiens, mais avec les Philosophes du Paganisme, qu'il n'est point avantageux de naître, si l'on ne meurt aussi-tôt après que l'on est né. L'on ne trouve au reste dans cette piece aucun trait qui en fasse connoître la date.

Bib. S. Jul. Tur. 'Cet Idylle est un de ceux d'Ausone que Claude Minos a commentés. Il le fit imprimer dès 1582 à Paris chez Jean Richer, en un volume *in*-8°. avec le *Protrepticon* du même Poëte, et les observations dont il avoit enrichi l'un et l'autre. Frederic Jamot de Bethune aïant mis en vers grecs celui dont il est ici question, le publia avec le texte original, à la fin des Idylles de Moschus et de Bion. Il se trouve à la page 328 de
Kin. bib. p. 446. l'édition de 1584, et à la page 58 de l'édition de 1620. 'Il y a même une édition particuliere de cet Idylle d'Ausone, faite à Hambourg l'an 1637, en un volume *in*-8°.

Aus. ib. p. 536-538. 'Les deux derniers Idylles, c'est-à-dire le 19e et le 20e sont peu de chose. L'un traite en douze vers héroïques des travaux d'Hercule, et l'autre des inventions et des offices des neuf Muses en onze vers aussi héroïques.

11°. Nous avons déja remarqué que les divers petits poëmes, qui composent ce qu'on nomme l'*Eclogarium* d'Ausone, c'est-à-dire un recueil de quelques endroits choisis des Anciens,
eclog. p. 538.-567. faisoit autrefois une suite des Idylles. 'Mais on a jugé à propos de l'en séparer dans les dernieres éditions de ce Poëte. Ces endroits choisis par Ausone traitent de divers sujets. Il y en a sur les signes celestes, sur les quatre saisons, sur les mois et les jours de l'année, sur le solstice dans l'équinoxe, sur les feries des Romains, sur les luttes et les combats dans le cirque.

ep. p. 567-698. 12°. 'Les letres d'Ausone, au nombre de 25, ne sont sans doute que la moindre partie de celles qu'il avoit écrites. C'est de quoi l'on verra diverses preuves par la suite de ce que nous allons dire. Il n'y en a qu'une seule qui soit toute entiere en prose. Toutes les autres sont ou en vers, ou mêlées de vers et de prose, et quelques-unes de grec et de latin. L'ordre chronologique n'est point exactement gardé dans le rang qu'on leur assigne.

p. 567-573. 'Les trois premieres ne contiennent rien de bien interessant. L'une est adressée à Jule Ausone pere de l'Auteur, pour lui donner avis qu'il lui étoit né un fils, qui le faisoit grand-pere. Les deux

deux autres sont écrites à Hespere fils d'Ausone, l'une de Tréves où celui-ci se trouvoit encore, lorsque Maxime eut pris la pourpre, et l'autre en une autre rencontre.

' La 4e avec les trois suivantes sont écrites de divers lieux à un Theon Poëte, ancien ami d'Ausone. La premiere de ces quatre letres est particulierement estimée pour l'érudition, les railleries fines et le tour ingenieux qui y regnent. Ausone l'écrivit à la suite de l'armée de l'Empereur, lorsqu'il étoit déjà chargé de l'instruction du jeune Gratien. La 5e et la 6e sont peu de chose. La 7e est une vieille piece qu'Ausone avoit composée dans sa jeunesse, et qu'il eut la complaisance de retoucher sur la fin de sa vie. Ce n'est toutefois qu'un jeu de mots sur une trentaine d'huitres dont un de ses amis lui avoit fait présent. Aus. ep. p. 574-59

' Il y en a sept adressées à Axius Paulus Rhéteur et ami particulier d'Ausone. Ce sont la 8e et les six suivantes. Elles ne sont presque ou que des exhortations pour ranimer les études de ce Rhéteur, ou des billets d'invitation pour le presser d'aller voir Ausone dans sa terre en Saintonge, où il dit s'être retiré afin d'être plus à portée de joüir de la compagnie de cet ami. La 13e n'est composée que de deux vers grecs. Celle qui précéde et celle qui suit, sont partie en grec, partie en latin. p. 598.-629.

' La 15e n'est interessante, qu'en ce qu'elle nous apprend qu'il y avoit alors à Angoulême une école publique, à laquelle présidoit un Tetrade, fameux Poëte à qui cette letre est adressée. p. 625-625.

' La 16e est en prose accompagnée de vers épodes ou petits vers, et s'adresse à Sextus Petronius Probus Préfet du Prétoire. Ausone l'écrivit, lorsqu'il étoit à la Cour, et l'envoïa à Sirmich, où Probe se trouvoit. C'est pour lui donner avis qu'il lui adressoit les fables d'Esope de la traduction de Titien, avec l'histoire de Cornelius Nepos pour l'instruction de ses enfans. p. 629-638.

' La 17e toute en prose, s'adresse à Symmaque, et fait la 26e de celles de son premier livre. Elle contient un éloge pompeux de l'éloquence de cet Orateur. Ausone la lui écrivit pour s'excuser de lui composer l'ouvrage qu'il lui avoit demandé pour son instruction. On y voit divers traits de l'union un peu trop grande d'Ausone avec ce Païen, quoiqu'ils fussent d'un âge bien different l'un de l'autre. Cette letre en supose d'autres du même Auteur à Symmaque. ' Nous en avons encore trente de celui-ci à Ausone, qui sans doute ne lui en aura pas moins écrit. p. 639-644 | Sym. l. 1. ep. 26. Sym. ib. p. 7-37.

IV SIECLE.

[a] Quoique la plus grande partie de la 18e letre ne soit qu'un jeu de mots pour exprimer le nombre de douze, cette letre ne laisse pas d'avoir son mérite. Elle est en vers élegiaques, et nous fait connoître deux grands hommes qui professoient les belles letres à Tréves du tems qu'Ausone exerçoit la charge de Questeur.

[a] Aus. ib. p. 644. 649.

p. 650-698. ' Les sept dernieres letres d'Ausone, c'est-à-dire la 19e avec les suivantes, sont toutes écrites à S. Paulin, les unes avant, les autres après sa retraite. Dans la 19e Ausone fait l'éloge du Poëme que Paulin avoit composé en mettant en abrégé les trois livres de Suetone sur les Rois, et qu'il avoit envoïé à Ausone. La 20e est peu de chose. L'Auteur y loue encore en peu de vers le talent qu'avoit Paulin pour la poësie. La 21e mélée de prose et de vers, est pour remercier Paulin de quelques présens qu'il avoit envoïés à Ausone. Il y est aussi parlé d'un opuscule que Paulin lui avoit adressé pour le retoucher. Paulin faisoit sa demeure dans sa terre d'Hebromage, lorsqu'il reçut cette letre et la suivante, qui est la 22e. Ausone lui écrivit celle-ci en faveur d'un certain Philon qui avoit été son fermier ou son homme d'affaires pour sa terre de Lucaniac. Les vers qui font la seconde partie de cette letre, y sont rapportés avec quelques lacunes qui en supposent d'autres perdus. Ausone dit qu'il ajoûta ces vers comme un caractere qui discernoit ses letres de celles des autres, et sans lequel Paulin auroit pû ne pas les reconnoître.

p. 675-698. Nous avons déja assez amplement parlé ailleurs des trois dernieres letres, la 23e, 24e et 25e. ' Elles sont pour se plaindre du silence opiniâtre de Paulin qui étoit alors dans sa retraite de Barcelone, tout ocupé des exercices de la pieté Chrétienne. Elles en suposent au moins une autre sur le même sujet, mais qui est perduë. Ausone dans ces trois letres emploïe tous les traits de la tendresse d'un ami et tous les reproches d'un maître offensé, ou pour rapeller Paulin dans son païs, ou pour lui faire reprendre l'exercice de la poësie. ' S. Paulin répondit enfin à toutes les importunités d'Ausone par deux poëmes qui font le 10e et 11e entre ceux qui nous restent de lui.

Paul. car. 10. 11. p. 26-37.

Aus. cons. p. 599-736. 13°.' L'action de graces, ou le Panegyrique de Gratien, pour remercier cet Empereur d'avoir élevé Ausone au Consulat, fut prononcé à Tréves dans les Gaules, à la fin de l'an 379, lorsqu'Ausone sortoit de cette dignité. La piece est en prose; et l'Auteur semble l'avoir divisée en deux parties. Il emploïe

la premiere à relever la magnificence de Gratien, sa libéralité, son inclination à obliger : ce qu'Ausone fait particulierement tomber sur le Consulat qu'il avoit reçu de ce Prince, et les autres honneurs dont il l'avoit gratifié lui et plusieurs personnes de sa famille. L'autre partie est emploiée à louer les autres grandes qualités de Gratien. Ausone parmi toutes ses louanges n'a pas laissé d'inserer plusieurs faits importans pour l'histoire de ce IV siecle, et en particulier pour celle de cet Empereur. On ne peut nier que ce panegyrique ne contienne de grandes beautés. On y trouve du feu, de l'élevation, de l'ordre, de la justesse dans les pensées, du choix dans les figures ; et malgré l'art on y sent regner un certain naturel, qui montre que c'est autant le cœur qui y parle que l'esprit. Mais avec toutes ces beautés, la piece pour le style se sent un peu du génie de son siecle.

On l'a détachée des autres écrits d'Ausone pour la placer à la suite des discours des autres Panegyristes de l'Empire. On la trouve dans presque toutes les éditions que nous en avons marquées à l'article de Claude Mamertin, si l'on en excepte celle qu'en a publiée le P. de la Baune. ′ Il y en a même une édition particuliere faite à Maïence l'an 1617, en un volume *in*-4°.

′ Bib. Barb. t. 1. p. 95. 2.

14°. ′ Nous avons encore d'Ausone des sommaires sur chaque livre de l'Iliade et de l'Odyssée d'Homere. Ausone y explique d'abord en un ou deux vers, quelquefois davantage, puis en prose le sujet dont traite chaque livre. Il a mis à la tête une petite préface en prose pour rendre compte de son dessein. Il sembleroit qu'il auroit fait cet écrit pour servir particulierement à la jeunesse qui étudie les belles letres. Voilà tout ce qui nous reste aujourd'hui et des poësies et des autres écrits d'Ausone.

′ Aus. p. 737-772.

Mais ce ne sont pas-là tous ceux qui étoient sortis de sa plume. Outre grand nombre de letres qui se sont perduës, comme nous l'avons montré, ′ il avoit dressé des Fastes Consulaires, qui seroient sans doute un ouvrage très-intéressant, s'il nous avoit été conservé. Ausone le commençoit à l'origine de Rome, et l'avoit conduit au moins jusqu'à son Consulat. Nous n'avons de ce grand ouvrage que l'épigramme par laquelle l'adressant à Hespere son fils, il le prioit de le continuer après lui. L'on ne sait point s'il l'exécuta, ni si l'ouvrage étoit en prose ou en vers. Voici les propres termes dans lesquels Ausone s'en explique.

′ epi. p. 91.

IV SIECLE.

Ignota æternæ ne sint tibi tempora Romæ,
Regibus et patrum ducta sub imperiis,
Digessi Fastos, et nomina perpetis ævi :
Sparsa jacent Latiam si qua per historiam,
Sit tuus hic fructus; Vigilatas accipe noctes :
Obsequitur studio nostra lucerna tuo.
Tu quoque venturos per longum consere Janos,
Ut mea congessit pagina præteritos.
Exemplum jam Patris habes; ut protinus et te
Aggreget Ausoniis purpura Consulibus.

Aus. cons. p. 703. ' En qualité de Questeur de l'Empire, charge qu'Ausone exerça plusieurs années sous Valentinien et Gratien son fils, il avoit le soin de dresser les loix et les déclarations que le Prince publioit pour le réglement de l'Eglise et de l'Etat. De sorte qu'il faut regarder comme l'ouvrage d'Ausone la plupart
Sym. l. 1. ep. 17. de celles qui parurent sous ces deux Empereurs. ' Symmaque ami d'Ausone parle avec complaisance d'une de ses déclarations, que Gratien avoit envoïée à Rome, et qui avoit fait beaucoup de plaisir au Senat. Les termes dont il se sert font bien voir qu'il savoit que c'étoit son ami qui l'avoit dressée.

Aus. edyl. 10. p. 417-433. ' Si Ausone a exécuté le projet qu'il avoit formé d'emploïer sa Muse à faire l'éloge du Rhein, des Belges, et ceux de tous les grands Hommes de son païs, comme il se le proposoit en composant sa Moselle, il faut compter encore ces écrits entre les ouvrages de ce Poëte que nous avons perdus. Car il ne nous paroît point, ainsi que nous l'avons déja observé qu'il ait pleinement satisfait à sa promesse à l'égard du second de ces trois écrits, par ce qu'il nous a laissé sur ses parens et les Pro-
ep. 16. p. 631. fesseurs de Bourdeaux. ' De même il avoit promis à Sextus Petronius Probus Préfet du Prétoire d'écrire un jour l'histoire de sa vie, comme Chœrilus avoit écrit celle d'Alexandre le grand. Si Ausone l'a fait, c'est encore un ouvrage dont nous sommes privés.

Fab. bib. lat. app. p. 17. ' Quelques Ecrivains lui atribuent aussi les Distiques qui portent le nom du Caton. Mais d'autres observent que ce recueil est l'ouvrage d'un Païen, et qu'Ausone n'en peut être l'Auteur. Au reste on fait porter à ces Distiques le nom de Caton, plutôt à cause du sujet dont ils traitent qu'à cause de l'Auteur, dont on ignore le nom comme le tems auquel il a vêcu. De sorte qu'on n'a pas plus de preuves pour le donner à Ausone qu'à tout autre Ecrivain.

§. II.

SON GENIE, SON ERUDITION, SA MANIERE D'ECRIRE.

' Tout le monde convient qu'Ausone avoit l'esprit aisé, subtil, agréable, enjoué. Quelques-uns jugent même que son génie aproche de celui d'Anacreon. Il paroît à quelques autres tant de génie, de délicatesse et d'autres beautés dans plusieurs de ses écrits, que l'on croit lui devoir rendre cette justice, que s'il eût vêcu du tems d'Auguste, il ne seroit pas demeuré au-dessous de ces célebres Auteurs, qui acquirent tant de réputation quatre à cinq cens ans avant qu'il se montrât sur le Parnasse. Aus. pr | Entr. sur les an. Aut. p. 404. 405 | Bay. a. p. 441 | Arch. pie. fug. t. 1. p. 79.

Ce que la nature avoit donné de talens à Ausone pour la poësie, il le sut cultiver par une profonde érudition. Trente ans qu'il emploïa à professer publiquement les belles letres à Bourdeaux, et plusieurs années qu'il passa encore depuis à instruire en particulier le jeune Empereur Gratien, lui fournirent l'ocasion et les moïens de se perfectionner dans la connoissance de la belle antiquité. Aussi voit-on par ce qui nous reste de ses ouvrages, qu'il possedoit presque tous les meilleurs Auteurs Grecs et Romains. ' On y trouve répandues avec art les plus belles expressions de Lucille, de Plaute, de Terence, de Lucrece, de Varron, de Ciceron, d'Horace, de Virgile et autres. ' C'est sur cela sans doute que l'Empereur Theodose ne faisoit pas moins de cas de l'érudition d'Ausone, que de son génie, ' et que S. Sidoine le regardoit comme un très-grand Poëte. ' Scaliger le pere, qui étoit si bien capable d'en juger, convient au moins qu'il étoit le plus savant de tous ceux qui avoient paru depuis l'Empereur Domitien. Aus. pr. Vin. in Aus. §. 1. Sid. l. 4. ep. 14. Aus. ib.

Après tant de belles qualités, et acquises et naturelles, réunies en la personne d'Ausone, on seroit en droit de ne rien atendre de lui que de parfait et d'achevé. Mais on est bien éloigné de compte. Et pour mieux faire sentir combien l'on se tromperoit, si l'on étoit dans cette atente, il faut distinguer deux choses dans ses écrits : les sujets qu'il a entrepris d'y traiter, et la maniere dont il les traite. L'un fera voir qu'il n'y a le plus souvent dans ce Poëte ni goût, ni choix, ni discernement ; l'autre, qu'il n'y a ni douceur ni politesse dans la plûpart de ses poësies ; et l'un et l'autre qu'il s'y trouve autant d'inégalité que de négligence.

IV SIECLE.

Pour les sujets qu'Ausone a entrepris de traiter, la plus grande partie ne valoit pas même la peine qu'il y pensât. Il n'y a qu'à voir ses épigrammes et son *Technopægnion* en particulier pour en convenir. On y trouve des sujets si pueriles, qu'un commençant voudroit à peine s'en servir pour les premiers essais de sa Muse. Et s'il lui étoit permis de choisir, on peut assurer qu'il feroit voir plus de goût dans son choix qu'Ausone n'en a montré dans le sien.

Outre ces sujets qui ne méritoient point d'ocuper la Muse d'un Poëte de quelque réputation, il s'y en rencontre encore d'autres, comme nous l'avons déja remarqué, qui sont tout-à-fait indignes d'un homme d'honneur. Tels sont plusieurs épigrammes d'Ausone et son *Cento nuptialis*. La licence qu'il s'est donnée d'y faire entrer tout ce que l'imagination la plus déréglée peut representer de plus sale et de plus malhonnête, lui a atiré la juste indignation de tous les sages Ecrivains qui ont parlé de lui. ' Quelques-uns en ont été si frapés, qu'ils ont même douté que l'Auteur fût Chrétien. ' D'autres qui n'en pouvoient douter, ont souhaité pour l'honneur du Christianisme qu'il ne l'eût jamais été. ' Ceux-ci n'ont pas fait difficulté de dire, qu'il méritera toûjours de passer plutôt pour un Païen que pour un Chrétien. ' Enfin ceux-là se sont plaints de ce que les siecles suivans ont souffert que tant d'infamies soient venuës jusqu'à nous.

Aus. pr.

Till. Emp. t. 5. p. 186.

Bar. an. 394. n. 86.

Bail. Jug. des. Sa. poë. lat. p. 470.

' Ausone pressentit bien lui-même de son vivant que la postérité Chrétienne ne les lui passeroit pas impunément, et qu'une ocupation aussi indigne d'un honnête homme pourroit préjudicier à sa réputation. C'est ce qui l'engagea à tâcher de se justifier par avance sur cela. Il prie que l'on ne juge point de ses mœurs par ses vers, s'efforçant de persuader que si sa Muse est un peu licentieuse, sa conduite n'en est pas moins reguliere.

Aus. epi. 9 | edy. 13. pr.

Salva mihi veterum maneat dum regula morum,
Ludat permistis sobria Musa jocis.

Mais de telles excuses ne peuvent gueres servir qu'à le rendre plus coupable; puisqu'elles font voir qu'il savoit que de telles productions étoient mauvaises, et qu'il ne laissoit pas de les publier.

Au reste il lui faut rendre justice en ce qu'il la mérite. Si pour le malheur de sa réputation il a traité des sujets capables de fai-

re rougir un honnête Païen, et s'il s'est amusé à plusieurs autres trop pueriles, il a exercé sa Muse sur quelques autres propres à lui faire honneur, même en qualité de Chrétien et dignes d'un grand Poëte. Tel est entre ceux-là son Ephemeride qui pourroit porter pour titre, Exercice du Chrétien pour passer chrétiennement la journée. Tel est son Idylle sur le jour de Pâque, où la foi et la pieté parlent de concert. Tel est son jeu des sept Sages, où il établit une morale très-pure. Tel est entre les autres sa Moselle, que les plus grands Critiques regardent comme une excellente piece de poësie, et qui passe pour le chef-d'œuvre de son Auteur. Tel est encore son Exhortation à l'étude pour son petit-fils, où l'on découvre de grandes beautés. Tels sont enfin les éloges des Professeurs de Bourdeaux et ceux des personnes de sa famille. Voilà des sujets dignes d'ocuper la Muse d'un Poëte et même d'un Poëte Chrétien.

Autant qu'Ausone a fait paroître peu de discernement dans le choix des sujets qu'il a traités, autant il montre d'inatention et de négligence à soutenir son style en les traitant. On juge de ce qu'il étoit capable de faire par quelques-unes des pieces que nous venons de nommer, où l'on trouve de l'élegance, de la politesse, de l'élevation. Il y en a encore quelques autres qui aprochent du prix de celles-là. [1] On ne peut rien voir, par exemple, de plus beau, dit un Moderne, que son action de graces à l'Empereur Gratien sur le sujet de son Consulat. Pline le jeune lui auroit envié cet ouvrage. De même rien n'est plus ingenieux que le suplice de Cupidon aux champs Elyséens, et que le suplice que lui firent souffrir les Heroïnes qui avoient toutes quelque sujet de se plaindre de lui. ' Scaliger trouve aussi beaucoup de génie et de bonne poësie dans l'Idylle intitulé *Gryphus*. Aus. pr.

Si l'on se bornoit à faire tomber sur ces pieces d'Ausone les grands éloges que Symmaque et ses autres partisans ont fait de ses écrits, ' en disant; les uns, qu'ils sont comparables à ceux de Virgile, qu'on y découvre la douceur et les agrémens de ceux de Ciceron; ' les autres, que tout ce qu'il y a dans Ausone, est un fruit de la bonne latinité, que tout y est fort ingénieux, bien choisi, bien travaillé : peut-être ces louanges, quoiqu'un peu excessives, seroient-elles tolerables. Mais qu'il s'en faut que toutes les pieces d'Ausone méritent de tels éloges! On vient de s'en convaincre par raport aux sujets dont Sym. l. 1. ep. 8. 25. Jug. des Sa. ib. p. 467-479.

1 De la vraie et fausse beauté des ouvrages d'esprit, par Mr. de la Valterie.

IV SIECLE. elles traitent; on va voir la même chose par raport au style qui y est emploïé.

Quand les meilleurs critiques ne conviendroient pas de la dureté du style d'Ausone, il n'y auroit qu'à lire la plûpart de
Aus. pr. ses écrits pour n'en pas douter. ' A cette dureté de style il y a joint une négligence que Scaliger ne lui peut pardonner, parce qu'il étoit capable de mieux faire. En effet, ajoûte cet habile connoisseur, il a assez bien réussi dans quelques-unes de ses pieces; mais il fait voir en d'autres un Auteur tout-à-fait négligent. De même, il y a de ses ïambes assez bien commencés et d'une assez grande pureté, mais dont la fin est très-mauvaise et rampante jusques dans la poussiere, faute d'être soûtenus, revus et corrigés.

Entr. ib. D'ailleurs quoi de plus ridicule pour un Poëte, ' qui avoit de si beaux talens, que de s'amuser à des poësies gênées et contraintes! En décrivant le printems, par exemple, il s'amuse à des puerilités, affectant de terminer tous ses vers par un monosyllabe, comme si la matiere n'eût pas eu de quoi exercer plus noblement sa Muse. Il en faut dire autant de ses autres pieces de même genre, dans quelques-unes desquelles il y a une double affectation; les vers y commençant et finissant par un monosyllabe. De sorte que pour ramasser en deux mots les divers jugemens que l'on porte des écrits d'Ausone, on peut dire que comme il y a du bien et du mal pour les choses, il s'y trouve aussi du bon et du mauvais pour la maniere de les traiter.

Arch. ib. | Bay. ib. C'est ce qui constate ' l'extrême inégalité que l'on reconnoît dans les ouvrages de ce Poëte. Il est vrai que ceux qui veulent le traiter avec indulgence, rejetent plutôt cette inégalité sur des défauts étrangers, que sur celui de son esprit et de son génie. Ils prétendent qu'elle vient et du défaut de son siecle, et des dispositions où ce Poëte pouvoit se trouver à mesure qu'il travailloit. Que dans ces momens ou de pésanteur ou de dissipation, il lui a pû échaper quelques-unes de ces constructions vicieuses, et quelques termes peu propres au sujet qu'il traitoit. Que ses Muses étoient peut-être un peu trop journalieres. Que l'on a pû insérer dans ses poësies des pieces qu'il n'avoit fait qu'ébaucher. Que des raisons particulieres l'ont pû obliger à laisser courir des vers qu'il n'avoit pas eu le tems de polir.

§.

§. IV.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

On a pu remarquer par divers traits de l'histoire d'Ausone et du sort qu'ont eu ses écrits, qu'il en avoit publié lui-même de son vivant differentes éditions, les unes moins les autres plus complettes. Les copies qui s'en sont faites dans la suite, auront été aussi differentes que les originaux, sur lesquels on les avoit tirées. C'est cette difference de manuscrits, qui est cause que les premieres éditions des œuvres de ce Poëte, qui ont paru depuis l'origine de l'imprimerie, sont incomplettes, parce qu'on est tombé d'abord sur des exemplaires qui ne contenoient qu'une partie de ses écrits. De sorte que plusieurs de ses opuscules et même des plus considérables ne virent le jour qu'après les quatorze à quinze premieres éditions de cet Auteur.

' La premiere édition des écrits d'Ausone réunis ensemble, que l'on sache être sortie des presses de quelque Imprimeur, est celle qui fut faite à Milan en l'année 1490. On ne marque pas la qualité du volume, ' non plus que de celle qui parut à Parme par les soins de Thadée Ugoletti en 1499. On lit à la fin de celle-ci que l'on y a ajoûté les épigrammes d'Ausone tels qu'on disoit qu'ils étoient sortis de la bibliothéque de George Alexandre, aparemment sur l'édition qu'on en avoit publiée à Venise dès 1496, ou même 1472, ou 1494. Nous ne rapellons point ici cette édition, non plus que les autres qui se sont faites de divers opuscules d'Ausone séparément de ses autres ouvrages. On se souvient sans doute que nous les avons marquées à l'article de chacun de ces opuscules. ' Tout ce que l'on en avoit déterré jusqu'alors se trouve imprimé à Venise chez Jean Tacuini, en 1507, par les soins de Jerôme Avantius, dont on louë beaucoup le travail.

Fab. bib. lat. p. 177.

Bib. Vallicel.

Aus. F. diss. p. 33. 34. n. 12.

'En 1513 Jerôme Alexandre aïant préparé une nouvelle édition des écrits d'Ausone, la publia à Paris chez Josse Bade en un volume *in*-4°. Cet éditeur y joignit l'Idylle des roses, qui jusques-là avoit été atribué à Virgile, et imprimé avec ses autres poësies. Alexandre ne donna point alors de commentaire sur le texte, et se contenta seulement de le promettre. On ne voit point qu'il ait satisfait à sa promesse ; ' quoique le même Imprimeur renouvellât son édition en 1517. ' La même année en vit paroître encore une autre *in*-4°. comme les deux précé-

... S. Vin. Cen.

... S. Sulp. Bit.

...Barb. t. 1. p. 95. 2.

IV SIECLE.

dentes. Celle-ci fut faite à Venise. On ne dit pas le nom de l'Imprimeur. ' Dès 1515 Richard Crocus de son côté avoit aussi donné les œuvres d'Ausone. Elles furent imprimées en même volume à Leipsik chez Val Schuman.

Syll. poë. chr.

Bib. Cas. Ben.

' Elles furent remises sous la presse en un volume *in*-8°. à Basle chez Valentin Curion l'an 1523. On y fit quelques corrections aux Sommaires d'Ausone sur chaque livre de l'Iliade et de l'Odyssée d'Homere. ' A Rome l'année suivante 1524 en parut une nouvelle édition *in-folio*, avec les notes de Marie-Ange Accursius. ' Il y en eut une autre moins considérable à Lyon chez Sebastien Gryphe l'an 1537 *in*-8°. ' Mais trois ans après en 1540 le même Imprimeur en donna une qui étoit plus complette qu'aucune autre qui eût encore paru. Cette édition qui est *in*-8° contient une partie du *Technopægnion* qui n'avoit point encore vû le jour, et le traité des villes célebres un peu plus correct. Il est vrai que ce dernier opuscule se trouvant encore défectueux, et Elie Vinet en aïant recouvré un manuscrit plus fidele, le fit ensuite réimprimer séparément, comme nous l'avons dit en son lieu.

Syll. poë. chr.

Bib. Cas. Ben.

...B. M. de Ebro.

Bay. a. p. 444. | Arch. t. 2. p. 84.

' On vit encore les œuvres d'Ausone sortir des presses du même Imprimeur en 1549. Ce fut de Ducheri qui prit soin de cette édition. ' Deux ans après en 1551 parut à Paris chez Jaques Kerver en un volume *in*-16, par les soins de Jaques Goupyl, celle qu'Elie Vinet avoit préparée. Cette édition, comme presque toutes les précédentes, donne encore à Ausone le surnom de Pæonius ; et quelques-unes y ajoûtent même le titre de Médecin, en le confondant ainsi avec Jule Ausone son pere.

Bib. D. de Lorch.

Bay. ib | Arch. ib.

' Encore à Lyon en 1557 Jean de Tournes mit au jour en un volume *in*-8°. une autre édition d'Ausone. Le public est redevable de celle-ci à Louis le Mire ; et les Critiques en font beaucoup de cas. Cependant il s'en faut de beaucoup qu'elle soit aussi ample ' que celle que le même Imprimeur donna l'année suivante 1558 en même volume. Ce fut Etienne Charpin Chanoine de l'Eglise de Lyon, qui prit le soin de la préparer sur un manuscrit de l'abbaïe de l'Isle-Barbe le plus complet que l'on eût encore pu recouvrer. Au moïen de ce monument l'édition se trouva augmentée d'un poëme au Lecteur, des *Parentalia*, des éloges des Professeurs de Bourdeaux, des épitaphes des Heros, de l'Eclogarium et de quelques autres petits poëmes, de quelques letres. L'Editeur y ajoûta aussi le poëme de

Bib. S. Serg. And.

Sulpicia Proba. Ce fut par les soins de Guillaume de la Barge Chanoine de la même Eglise, que cette édition vit le jour.

' En 1567 les œuvres d'Ausone parurent de nouveau à Anvers, ' où elles furent réïmprimées l'année suivante, l'une et l'autre fois en un volume *in*-16, et avec les notes de Theodore Pulman. Comme nous n'avons pû voir ces éditions par nous-mêmes, nous ne saurions dire si elles furent faites ou sur celle de Charpin, qui étoit alors la plus complette, ainsi qu'on le vient de voir, ou sur quelque nouveau manuscrit.

Fab. ib.

Bib. Angel.

Elie Vinet, qui dès 1551 avoit publié une édition fort imparfaite de nôtre Poëte, aïant fait de nouvelles découvertes à ce sujet, et profitant de celles des autres, en prépara une nouvelle édition qui l'emporta sur toutes les autres et pour la fidelité du texte et pour le savant commentaire dont il l'enrichit.

' Cette édition parut d'abord à Bourdeaux *in*-4°. l'an 1570, puis en trois endroits différens tout à la fois et la même année, qui étoit 1575; mais sans le commentaire de Vinet et seulement avec les leçons de Joseph Scaliger: à Bourdeaux chez Simon Millange en un volume *in*-4°. à Lyon chez Antoine Gryphe *in*-8°. et à Geneve chez Jaques Stoër en un gros volume *in*-16.

Bib. Colb. p. 811 | Bib. Tell. p. 394. 2. | Bay. ib | Arch. ib | Bib. Miss. Cen.

' Vinet y aïant ensuite joint son commentaire, et divers anciens monumens qui peuvent servir à éclaircir le texte de son Auteur, comme les letres de Symmaque et les poëmes de S. Paulin à Ausone, cette édition reparut comme toute nouvelle, d'abord à Bourdeaux chez le même Imprimeur et en même volume l'an 1580, ' et depuis en 1588 à Geneve chez Stoër *in*-16, [a] et à Heidelberg chez Commelin *in*-8°. [b] Le Catalogue de la bibliothéque de M. le Cardinal Barberin en marque une édition faite à Bourdeaux dès 1546 en un volume *in*-4°. avec les notes de Vinet et de Scaliger. Mais il y a toute aparence que la date est infidéle.

Bib. Maj. mon.

Bold. bib. hist. p. 35.

[a] Fab. ib.

[b] Bib. barb. t. 1. p. 95. 2.

' Après que cette édition eut été ainsi multipliée, Simon Millange Imprimeur à Bourdeaux, sur divers avis de Savans qui ne jugeoient pas que toutes les observations dont on avoit jusques-là acompagné le texte d'Ausone, fussent suffisantes, recueillit tout ce que les plus habiles Critiques avoient fait à ce sujet, et le joignit au texte original. Il remit de la sorte Ausone sous la presse l'an 1590 en un volume *in*-4°. où l'on trouve et le commentaire de Vinet et les remarques d'Adrien Turnebe, de du Jon, de Juste Lipse, de Guillaume Canter, de

...S. Vin. Cen.

IV SIECLE.

... Angel | ... S. Abb. And.

Scaliger, et à la fin la chronique de Gabriel de Lurbe. ' L'acueil que fit le public à Ausone si bien éclairci, porta Millange à le réïmprimer encore en même volume les années 1598 et 1604.

Syll. poë.chr | Bib. S. pet. Men | ... Angel | ... Lug-Bat. ib | ... S. Jul. Tur.

' Jaques Stoër de son côté en fit de même à Geneve, où il en multiplia les éditions jusqu'à cinq différentes fois en moins de 18 ans : les années 1591, 1595, 1596, 1598 et 1608. Toutes ces éditions sont en un volume *in*-16, excepté celle de 1598 qui est *in*-12°. Celle-ci fut revûë en partie par Isaac Vossius. Il y a aparence que celle qui parut à Lyon l'an 1625 en un volume *in*-4°. fut faite sur les dernieres de Bourdeaux.

Bib. D. Flor.

... D. de Lorch | Syll. poë. chr.

' Les Imprimeurs d'Amsterdam a l'envi des autres publierent aussi les œuvres d'Ausone, mais sans notes. On en trouve trois éditions *in*-24 fort bien conditionnées, l'une de 1621 chez Guillaume Jansson, l'autre de 1629, et la 3e de 1631 chez Guillaume Blaeu. ' Libert Imprimeur à Paris en donna encore une sans notes *in*-16 l'an 1629.

Bib. S. Vin. cen.

Après tant de differentes éditions Jaques Tollius entreprit d'en publier une nouvelle encore plus correcte et plus méthodique que toutes les autres. A cet effet il mit les divers opuscules d'Ausone dans un nouvel ordre, tel que nous l'avons suivi, lorsque nous en avons fait le dénombrement, et corrigea le texte, non sur les manuscrits, comme il le déclare lui-même, mais seulement sur les observations des Critiques, Puis aïant choisi entre tout ce que l'on avoit écrit tant sur les ouvrages de ce Poëte en général, que sur chaque opuscule en particulier, ce qu'il y a de plus propre à en éclaircir les difficultés, il l'a apliqué aux endroits qui en avoient besoin. Ce choix supose du discernement et du travail pour abreger ainsi une matiere aussi ample. Mais sans prétendre rien diminuer du mérite de l'un et de l'autre, on peut dire que l'on n'a pas encore assez abregé la plûpart de ces notes. L'Editeur a encore eu soin d'ajoûter à la fin de l'ouvrage d'autres plus courtes notes pour augmenter, expliquer ou corriger ce qu'il avance dans les autres, ou même quelquefois pour expliquer le texte original. Ces additions et corrections sont suivies des éloges historiques d'Ausone composés par Scaliger, Vinet, Crinitus et le Gyraldi. Après quoi viennent les diverses tables toûjours utiles dans les ouvrages de longue haleine. On ne sait pourquoi Tollius a omis la letre de l'Empereur Theodose à nôtre Poëte. S'il ne la jugeoit pas digne de paroître à la tête du recueil de ses poësies, comme elle

fait dans plusieurs autres éditions, elle méritoit bien de n'être pas au moins entierement oubliée. IV SIECLE.

Cette édition de Tollius ainsi préparée vit le jour pour la premiere fois en 1669, comme le marque l'Editeur à la tête de l'avertissement de la suivante. 'Elle parut depuis pour la seconde fois en un gros volume *in*-8°, à Amsterdam chez Jean Blaeu, l'an 1671, 'et pour la troisiéme fois après avoir été retouchée par l'Editeur, au même endroit l'an 1680 *in*-12°. Bib. S. Vin. Cen. Bib. Lug. Bat. ib.

Mais de toutes ces éditions d'Ausone aucune n'aproche que de loin de la derniere qu'on a publiée en 1730, sur le modèle de celles des Auteurs de la belle latinité à l'usage de Monseigneur la grand Dauphin. Le public en est redevable à M. Souchay de l'Academie des Inscriptions et belles letres, qui l'a portée à sa perfection. 'M. l'Abbé Fleuri Chanoine de Chartres, après nous avoir donné Apulée, s'étoit encore chargé d'Ausone. Il avoit déja beaucoup avancé l'ouvrage, et même commencé à le faire imprimer, lorsqu'il se vit comme obligé de l'abandonner par la faute des Libraires. Après sa mort, M. Souchay a bien voulu reprendre son travail, et y metre la derniere main. 'Il n'a pu revoir le texte sur les manuscrits, à cause de leur rareté; mais il a aporté tous ses soins pour le corriger sur les meilleurs imprimés. Il a suivi dans cette édition lemême ordre que Tollius dans la sienne, par raport aux écrits d'Ausone. Seulement il a renvoïé à la fin les trois petites préfaces que cet autre Editeur avoit placées à la tête. De même il a détaché du corps de l'ouvrage ce qu'il y a de plus obscéne, et l'a placé à la fin comme dans une espece d'appendice, afin que ceux qui voudront lire Ausone, puissent le faire, sans que leur pudeur en soit blessée. Cette édition différe encore des précédentes, en ce qu'elle est enrichie d'une interprétation perpétuelle sur le texte, et d'une table très-ample qui doit avoir coûté beaucoup de travail. D'ailleurs, les notes en sont plus châtiées, et par conséquent plus claires et plus utiles. Aus. Fr. pr. p. 3. 4. p. 5.

M. Souchay a mis à la tête une pétite préface pour rendre compte de son travail et de celui de M. l'Abbé Fleuri. Cette préface est suivie d'une savante dissertation sur la vie et les écrits d'Ausone et les principales éditions qu'on en a faites. Après quoi viennent les letres des Anciens écrites à ce Poëte, entre lesquelles M. Souchay n'a pas oublié celle de l'Empereur Theodose. On trouve ensuite les divers témoignages que les Anciens et les Modernes ont rendus à la mémoire de nôtre

IV SIECLE. Poëte. Tout à la fin sont placées en une espece d'appendice, d'excellentes remarques tant historiques que critiques de la façon du dernier Editeur. Bib. S. Vin. can. 'Cette édition ainsi ornée et enrichie est sortie en un gros volume *in*-4°. des presses de Jaques Guerin, Imprimeur à Paris, qui montre par là qu'il peut faire honneur au bel art de l'Imprimerie.

Poë. lat. cor. p. 1856-1912 | Chor. poë. t. 1. p. 3075-3174. 'Outre toutes ces éditions particulieres d'Ausone, ses poësies se trouvent encore dans les divers recueils des anciens Poëtes latins. (XVIII.)

PAUL,

RHETEUR ET POETE.

Aus. ep. 11. p. 616. ep. 9. p. 601 | edy. 13. p. 501. 'AXius Paulus étoit du païs de Bigorre dans l'ancienne Aquitaine troisiéme, pas loin des monts Pyrenées. 'Il fit ses études avec le Poëte Ausone, soit à Bourdeaux soit à Toulouse; et l'étroite amitié qu'ils lierent dès-lors ensemble, ep. 10-12. dura toute leur vie. 'Paul s'apliqua particulierement à l'éloquence et la poëtique, et ne négligea pas la langue gréque. Il fit de si grands progrès dans ces divers genres d'étude, qu'il semble que le grec lui fût aussi familier que le latin, et qu'il devint un homme éloquent, et sur-tout un des premiers Poëtes de son siecle. p. 608. 'C'est ce qui fait dire de lui à Ausone.

Paule, Camœnarum celeberrime Castaliarum
Alumne quondam, nunc pater.

ep. 12. p. 61[illegible]. 'Ses études finies, Axius Paulus se mit à hanter le barreau, ep. 8. p. 598. 600. et y plaida quelque tems. 'Il quita ensuite cet emploi pour prendre une chaire de rhétorique. On ignore précisément l'endroit où il professa ainsi l'éloquence; et dans tout ce qu'Ausone nous raporte de ce Rhéteur, on ne trouve rien pour le déter- ep. 10. p. 610. miner. 'D'abord on pourroit croire que c'étoit à Bourdeaux, où on le voit quelquefois paroître; et l'on ne sauroit tirer une preuve du contraire, de ce qu'Ausone ne parle point de lui entre les autres Professeurs de cette ville. La raison en est qu'Ausone déclare positivement ne donner les éloges que de ceux qui étoient morts, et qu'Axius Paulus vivoit encore, lorsqu'il les composa. Mais cette opinion ne se peut soûtenir, lorsque l'on ep. 8. 14. p. 598. 622. fait atention 'qu'Ausone retiré de la Cour dans sa terre de Lu-

caniac sur la Garonne, écrit à son ami qu'il a quité ce séjour pour celui de la terre qu'il avoit en Saintonge, afin d'être plus à portée de le voir et de joüir de sa compagnie. C'est ce que naturellement Ausone n'auroit pas fait, si nôtre Rhéteur avoit eu sa chaire à Bourdeaux, dont la terre de Lucaniac étoit incomparablement plus près que l'autre terre d'Ausone en Saintonge. De sorte qu'il y a bien de l'aparence que c'étoit à Saintes même qu'enseignoit ce Professeur. Mais n'en aïant point de preuves positives, nous n'osons pas l'assûrer. IV SIECLE.

Quoiqu'il en soit, ' Ausone témoigne n'avoir point eu de plus grand plaisir à sa campagne, que d'y posseder ce Rhéteur, tant il trouvoit de charmes en ses entretiens. Nous avons encore sept des letres que lui écrivit Ausone, dont quelques-unes sont mêlées de grec et de latin, et qui toutes sont autant ou d'exhortations à le venir voir, ou de reproches de ce qu'il ne le faisoit pas assez souvent. ' Ce fut à sa sollicitation qu'Ausone publia son 7e Idylle, qu'il lui dédia par une espece d'épitre qui fait honneur au savoir de Paul. ' Ausone parle ailleurs des pieces d'éloquence qui sortoient de son école comme de morceaux dignes de la curiosité des Savans. Aus. ep. 8. 14. edyl. 7. p. 339. ep. 8. p. 600.

' Nôtre Rhéteur toutefois ne donnoit pas tellement tout son tems aux fonctions de son emploi, qu'il n'en reservât pour la composition. Il s'apliquoit particulierement à la poësie, pour laquelle il avoit un génie extraordinaire. Il faisoit des vers de toutes les façons ; ' et ce qu'il en publioit, étoit si achevé et toûjours si bien reçu, qu'il se trouvoit à couvert de la censure. ' Ausone en particulier étoit si frapé de la beauté des poësies de son ami, qu'elles lui firent suprimer, ou tout au moins différer d'exposer au grand jour plusieurs de ses propres productions. Ib | ep. 10. p. 608. 612. edyl. 7. p. 339. ep. 11. p. 613. 614.

' Quoique Paul travaillât en tout genre de poësie, il paroît néanmoins que le genre dramatique l'ocupoit plus que tout autre. Il s'exerçoit indifferemment au comique comme au tragique. Ausone fait mention d'une de ses comédies comme la plus fameuse, qui étoit intitulée *Delirus*, c'est-à-dire l'Extravagant. Il semble même que Paul présidoit en personne aux représentations de ces sortes de pieces, auxquelles la maison d'Ausone servoit souvent de théâtre, et qu'il composoit aussi des airs pour les entr'actes. ' Au moins Ausone releve-t'il à ce sujet son habileté dans la musique. Un homme de ce caractére étoit assez digne ' de la dédicace qu'Ausone lui fit de son *Cento nuptialis*, que nous avons déja fait connoître pour tout ce qu'il vaut. ep. 10. 11. 14. p. 612. 614. 624. p. 612. 613. edyl. 13. p. 499.

IV SIECLE.

[a] Aus. ep. 14. p. 622.

[a]Axius Paulus étoit déja vieux lors de ce fréquent commerce avec Ausone. S'il a survêcu celui-ci, ce ne peut pas être de beaucoup. Au reste les siécles suivans ne nous ont rien conservé des productions de sa Muse, quoiqu'il paroisse qu'elles fussent fort répandues dès le vivant de ce Poëte.

GREGOIRE,

Préfet des Gaules.

Gyr. hist. poë. dia. 10. p. 414.

Aus. ed. l. 6. p. 321. 324.

ON ignore quelle fut la patrie de ce Préfet. Mais personne ne doute qu'il ne fût Gaulois de nation. 'Quelques Ecrivains sont allés même jusqu'à le faire fils du Poëte Ausone : ce qui est absolument faux.' Il est vrai qu'Ausone lui adressant son Idylle de Cupidon ataché à une croix, le qualifie son fils parce qu'il avoit été son disciple, et qu'en cette qualité il lui étoit tout dévoüé.

Sym. l. 3. ep. 18. 22.

'Grégoire avoit reçu de la nature tous les dons du corps et de l'esprit qui font les grands hommes. C'étoit un génie rare qui faisoit l'admiration des beaux esprits de son tems. Il avoit un talent particulier pour bien écrire. Tout ce qui sortoit de sa plume étoit assaisonné du sel d'une sagesse que l'on ne pouvoit assez loüer. Outre cet avantage qui en devoit faire le principal mérite, on y voïoit briller la nouveauté des pensées sous les termes de la savante antiquité. L'Orateur Symmaque un de ses amis et un de ses plus grands admirateurs, étoit si charmé de la beauté de son style, qu'il lui faisoit presque continuellement des reproches, de ce qu'il ne lui écrivoit pas assez souvent. 'Nous avons encore sept letres de cet Orateur à Grégoire, qui en suposent beaucoup d'autres de l'un à l'autre, et qui sont remplies de cette sorte de reproches.

ep. 17-22 | l. 8. ep. 26.

l. 3. ep. 18.

Till. Emp. t. 5. p. 147.

'Symmaque dans une de ces letres fait mention d'un discours de la composition de son ami, qu'il insinuë avoir reçu de grands aplaudissemens. 'On croit que c'est une déclaration de Gratien que Grégoire avoit envoïée à Symmaque pour être lûë dans le Sénat en 376. On juge par-là que Grégoire étoit alors Questeur de l'Empire, aïant succedé à Ausone dans cette charge, qui demandoit, comme l'on sait, un homme éloquent et versé dans la connoissance des loix.' Il est au moins certain, suivant ces mêmes letres, que Grégoire étoit emploïé

Sym. ibid. ep. 17-22.

dans

dans les affaires publiques ; [a] et il n'y a pas même lieu de douter, que ce ne soit le même qui remplissoit la charge de Préfet du Prétoire des Gaules et d'Espagne avec Probe en l'année 383.

a Till. ibid. p. 722.

' Grégoire y fit paroître beaucoup de zele pour la justice et pour la verité contre les Priscillianistes. Ithace persecuté par ces hérétiques, et contraint de se refugier dans les Gaules, eut recours à nôtre Préfet, et lui raconta ce qui s'étoit passé en Espagne au sujet de cette grande affaire. Grégoire l'écouta favorablement, et donna aussi-tôt ordre qu'on lui amenât les auteurs du trouble. Et afin que l'Empereur ne se laissât pas surprendre par les ruses des hérétiques, il lui fit un raport fidele de toutes choses. Mais ses bonnes intentions furent frustrées, et sa diligence inutile. L'avarice de quelques Courtisans, qui rendoient toutes choses venales, rompit toutes ses sages mesures. Au moïen d'une somme considérable comptée à Macédoine, un des premiers Officiers du Palais du Prince, les hérétiques obtinrent que la connoissance de leur cause fût ôtée au Préfet et renvoïée au Vicaire d'Espagne. C'étoit Marinien, qui gagné comme Macédoine favorisa les Priscillianistes de tout son pouvoir.

Sul. hist. l. 2. n. 63.

' Grégoire avoit au moins un fils, qui suivant la coûtume de la plûpart de nos jeunes Gaulois de ces tems-là, étoit allé à Rome, hanter le barreau. Nous avons une letre par laquelle Symmaque qui étoit prié de veiller sur ses études, le recommande à Messala ' homme habile dans les letres, et depuis Préfet d'Italie en 399. ' Symmaque dans cette letre parle de Grégoire comme d'un homme du premier mérite, qui n'étoit plus au monde. De sorte qu'il mourut quelques années avant la fin de ce IV siecle. Il ne nous reste plus aujourd'hui aucun monument ' de cette grande éloquence que Symmaque admiroit si fort en lui, et qui lui faisoit dire en lui parlant à lui-même, *Oratione mirabilis es.*

Sym. l. 7. ep. 87.

Till. ibid. p. 507.

Sym. ibid.

l. 3. ep. 22.

RUFIN,

MINISTRE D'ETAT.

QUoique le Principal personnage que fit Rufin, fût sur le théatre des premieres dignités de l'Empire, il ne laissa pas de paroître avec distinction entre les beaux esprits et

IV SIECLE.

les hommes de letres de son tems. [a] Il étoit Gaulois de nation, de l'aveu même des Ecrivains étrangers, et faisoit sa demeure à Euse ou Eause dans l'ancienne Aquitaine troisiéme. Il réünissoit en sa personne toutes les qualités qui concourent à rendre un homme acompli. Parfaitement bel extérieur pour le corps, grande facilité à s'énoncer, délicatesse dans les bons mots, politesse dans les manieres, élévation, vivacité, étenduë d'esprit ; rien ne lui manquoit. Seulement il eût été à souhaiter, comme l'on verra par la suite, qu'il eût eu le cœur aussi bien placé qu'il avoit l'extérieur parfait et gracieux.

a Val. not. Gall. p. 187. 2. | Till. Emp. t. 5. p. 421. 770. 771 | Sym. L. 3. ep. 82. 83. 88. 90 | Flech. hist. de Th. l. 4. p. 433.

' Vers le commencement de l'Empire de Théodose, Rufin quita sa patrie et alla à la Cour de Constantinople où regnoit ce Prince. Comme il avoit l'esprit aussi souple et insinuant que vif et élevé il eut bien-tôt gagné les bonnes graces de l'Empereur. De sorte que Théodose croïant voir en lui beaucoup de candeur et de probité, lui donna toute sa confiance, et l'éleva aux plus grands honneurs. ' Dès l'année 390 au plus tard il lui donna la charge de grand Maître du Palais ; et en 392 il le fit Consul avec Arcade son fils pour Collegue. Pendant son Consulat il le revêtit encore de la dignité de Préfet du Prétoire ; et deux ans après allant faire la guerre au Tyran Eugene, il le laissa auprès des jeunes Princes Arcade et Honorius maître absolu de tout l'Orient. On voit même par le Comte Marcellin qu'il eut aussi la dignité de Patrice.

Sym. l. 3. ep. 81 | Till. ibid | Flech. ibid.

Amb. ep. 52. n. 1 | Thdrt. l. 5. c. 18. p. 220 | Till. ibid. p. 345. 374. 421.

' Ce fut pendant l'absence de Théodose que Rufin fit assembler les plus illustres Evêques d'Orient, pour faire la dédicace d'une Eglise qu'il avoit fait bâtir avec un palais de son nom auprès de Calcedoine, et recevoir le baptême à cette solennité. Au sortir des fonts, les Evêques le mirent entre les mains du S. Solitaire Ammone, pour les conseils duquel Rufin eut toûjours dans la suite beaucoup de déference et de respect. C'est-là peut-être le plus ancien exemple que nous aïons de donner des parains aux adultes.

Till. ibid. p. 423 | H. E. t. 9. p. 592.

Tant de dignités entassées les unes sur les autres, un si haut dégré de faveur auprès d'un Prince aussi éclairé et aussi juste que l'étoit Théodose, des actions aussi éclatantes de pieté, suposent dans Rufin un grand fonds de mérite et de religion. ' L'estime qu'en faisoit S. Ambroise, qui le regardoit comme son ami, et se réjoüissoit de son élevation, en donne la même idée. [a] Mais l'ambition et l'avarice ternirent horriblement tout ce qu'il y avoit de plus louable en ce Ministre. L'une en fi.

Amb. ibid.
a Till. Emp. ib. p. 422. 423. 428. | Thdrt. ibid. p. 221. Socr. l. 6. c. 1. p. 300.

un perfide, l'autre un tyran. Il poussa celle-ci jusqu'à dépouiller les familles les plus opulentes et à piller toute la terre. On rejete même sur lui la cruauté que Théodose exerça à Thessalonique. Il porta l'ambition jusqu'à prétendre donner sa fille en mariage à Arcade, et à faire entrer les Huns dans l'Empire, afin de pouvoir devenir lui-même Empereur. Enfin sa mort mit des bornes à l'une et à l'autre. Il périt miserablement le 27e de Novembre 395, dix mois après la mort de Théodose, par l'instigation du fameux Stilicon son rival irréconciliable. Philost. l. 11. n. 3.

Autant que Rufin fut élevé en honneur pendant sa vie, autant sa mémoire fut deshonorée après sa mort. On porta comme en triomphe sa tête par les ruës de Constantinople ; et après lui avoir coupé la main droite, on la fit courir de porte en porte comme pour mandier, et venger par cette dérision les suites de son insatiable avarice. Le Poëte Claudien de son côté pour faire plaisir à Stilicon son Héros et pour élever sa gloire sur les débris de celle de Rufin, composa contre celui-ci une invective sanglante que nous avons encore. Hier. ep. 33. p. 274 | Cl. in Ruf. p. 34-144.

Symmaque ami de Rufin et un de ses plus grands admirateurs, loüe beaucoup son éloquence, la beauté de son style, ses saillies d'esprit, ses railleries fines et ingénieuses. Il nous reste encore douze letres de leur commerce mutuel. Elles sont toutes de Symmaque et il n'en paroît aucune de Rufin, non plus qu'aucun autre monument de son éloquence. Sym. l. 3. ep. 82. 83. 88. 90. ep. 81-91 | l. 8. ep. 17.

Seulement nous croïons devoir lui donner la fable de Pasiphaé en vers d'autant de différentes mesures qu'il s'en trouve dans les Poësies d'Horace. Ce qui nous fait juger que cette piece apartient plûtôt à Rufin qu'à tout autre, c'est que dans quelques exemplaires elle porte le nom de Rufin homme Consulaire. On la trouve dans le recueil des épigrammes et petites poësies des Anciens, et à la fin de quelques éditions de Pétrone. Cruquius, dit-on, fut le premier qui la publia, et après lui Claude Binet et Jean Dousa ou de Does. Epi. et poe. Vet. l. 2. p. 447 | Priap. not. p. 96.

ANONYME,

Homme de Letres.

LE défaut de titre à la tête de plusieurs letres de Symmaque, est cause que nous ignorons le nom du Savant dont nous entreprenons de parler ici. D'abord il pourroit venir en pensée qu'il n'est autre que le Poëte Ausone, dont nous avons déja donné l'histoire. Il faut avoüer que presque tous les traits avec lesquels on nous le represente, sont forts ressemblans avec plusieurs de ceux de la vie de ce Poëte. Mais il s'y trouve néanmoins entre l'un et l'autre une différence, qui écarte la premiere pensée, et ne permet pas de les confondre. ' C'est qu'il paroît que nôtre Anonyme, et Symmaque qui nous aprend ce que nous savons de lui, ne se conoissoient que de réputation et par leurs écrits, sans s'être jamais vûs. Au contraire 'Ausone et Symmaque, avant que de se lier ensemble, s'étoient connus personnellement à la Cour, celui-ci étant encore jeune, et l'autre déja avancé en âge. Cela posé, il est clair que nôtre Anonyme est différent d'Ausone, quelque ressemblance qu'il paroisse d'ailleurs entre l'un et l'autre.

Syn. l. 9. ep. 83.

Aus. ep. 17. p. 642.

' Il étoit Gaulois, né sur la Garonne, peut-être à Toulouse, ou à Agen, ou même à Bourdeaux. Il avoit beaucoup cultivé les belles letres, et s'y étoit acquis une si grande réputation, qu'il fut choisi pour instruire un des fils de l'Empereur. Ce n'étoit pas Gratien dont Ausone étoit déja chargé, mais Valentinien son frere puîné, qui fut élevé partie à Sirmich, partie à Milan, où Justine sa mere avoit sa Cour : au lieu que Gratien et Valentinien son pere tenoient la leur à Tréves.

Sym. ibid.

' La réputation de savoir où étoit nôtre Anonyme, faisoit desirer depuis longtems à Symmaque d'entrer en liaison avec lui. Mais il fut retenu de le tenter par la crainte de passer pour un homme qui auroit recherché la faveur d'une Cour où l'Anonyme exerçoit un emploi qui l'y mettoit en grand crédit. Celui -ci favorisa le désir de Symmaque en lui écrivant le premier à l'ocasion de quelques-uns de ses ouvrages qui étoient venus à sa connoissance. Symmaqne charmé de cette ouverture, lui en marqua sa juste sensibilité par une letre que nous avons encore. Il lui parle dans cette letre comme à un hom-

Ibid.

me d'un savoir éminent et d'une censure judicieuse dans les ouvrages des autres, et le prie, s'il trouve quelque chose de repréhensible dans les siens, de lui en donner avis afin qu'il le corrige. IV SIECLE.

'A cette ocasion Symmaque se déclare grand partisan de l'éloquence Gauloise, comme en aïant été instruit par un Professeur Gaulois de même païs que nôtre Anonyme. Ces traits désignent assez clairement ou Tiberius Victor Minervius natif de Bourdeaux, ou un des fils de Sedatus son compatriote, qui enseignoient l'un et l'autre l'éloquence à Rome après le milieu de ce siecle, comme nous l'avons dit ailleurs. Symmaque passionné de pouvoir encore puiser dans la même source, prie nôtre Anonyme d'en faire couler quelque ruisseau jusqu'à lui, afin de continuer à arroser les heureux commencemens qu'il y avoit déja puisés. « Vous me le devez, lui « ajoûte Symmaque, puisque je suis en quelque sorte un éleve « de vos écoles, aïant été instruit par un Maître qui en étoit « sorti : *Est mihi cum Scholis vestris per Doctorem justa cogna-* « *tio.* Oui, j'avouë que tout ce que je sais, quoique ce soit peu « de chose, j'en suis rédevable à vôtre païs : *Quidquid in me est,* « *quod scio quam sit exiguum, cœlo tuo debeo.* » Sym. ibid.

S. AMBROISE,

ÉVEQUÉ DE MILAN, DOCTEUR DE L'EGLISE ET CONFESSEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

CE seroit sortir de nôtre dessein, que d'entrer dans un détail entier de toutes les actions qui ont rendu S. Ambroise un des plus saints et des plus grands Evêques de l'Eglise. Nous nous bornerons presque à celles qui regardent son savoir et sa doctrine, et à ce qui concerne ses ouvrages.

'S. Ambroise étoit issu d'une des plus illustres familles de l'Empire Romain. On y comptoit des Consuls et des Préfets. Mais ce qui est encore plus glorieux pour lui, [a] il s'y trouvoit Till. H. E. t. 10. p. 79. 80. [a] Amb. de Vir. l. 3. n. 39.

IV SIECLE. une Vierge qui avoit souffert le martyre pour J. C., [a] et que l'Eglise honore sous le nom de Ste Sotere.

a Till. ibid. Amb. Vit. n. 3.

'Ambroise, pere de nôtre S. Docteur, étoit Préfet du Prétoire des Gaules sous Constantin le jeune. Cette charge étoit Till. ibid. p. 80. alors très-considerable; 'sa jurisdiction s'étendant non-seulement sur toutes les Gaules, mais encore sur la grande Bretagne, l'Espagne et la Mauritanie Tingitane. Le Préfet des Gaules en ce tems-là, comme les Empereurs d'Occident pendant presque tout ce IV siecle, faisoit sa résidence ordinaire p. 82. 729. à Tréves. Ce fut-là plûtôt qu'à Lyon ou à Arles' que nâquit S. Ambroise vers l'an 340. Il y fut élevé pendant tout le tems Amb. ibid | Cic. de div. l. 1. p. 483. que son pere y exerça la Préfecture. 'N'étant encore qu'au berceau, on eut un présage de la douceur de son éloquence, le même qu'on avoit eu autrefois de celle du Philosophe Platon. Un essain d'abeilles vint se poser sur son visage, lorsqu'il dormoit la bouche ouverte. Ces Mouches après y être entrées et sorties sans lui faire de mal, s'envolerent si haut dans l'air qu'on les perdit entierement de vûë.

Amb. ibid. n. 4. 'Après la mort de son pere le jeune Ambroise demeura à Rome en la compagnie de sa mere, de Ste Marcelline sa sœur Bar. vit. Amb. p. 3. aînée et d'une autre Vierge qui vivoit avec elle. 'L'éducation qu'il recut en une si sainte compagnie, servit beaucoup à le préserver des désordres qui regnoient alors dans cette grande ville.

Amb. vit. n. 5. 'Il emploïa sa premiere jeunesse à l'étude des letres humai-
Till. ibid. p. 85. nes, 'où il réüssit de la maniere qu'on le peut juger par les ou-
p. 86. vrages qu'il composa dans la suite. 'Il étudia la langue gréque aussi bien que la latine. Que s'il n'en eut pas une profonde connoissance, on peut dire au moins qu'après S. Jerôme il n'est peut-être pas de Pere Latin qui paroisse en avoir été mieux instruit que lui.

Ibid | Amb. Vit. ib. 'Après ses études il se mit dans le barreau, et plaida quelque tems hors de Rome dans l'auditoire du Préfet du Prétoire, dont le siége ordinaire étoit à Milan. Il s'aquita de cet emploi avec tant d'éclat, que le Préfet le choisit pour son Conseiller, c'est-à-dire aparemment qu'il le fit son Assesseur. Ce Préfet étoit Sextus Petronius Probus, le plus illustre et le plus puissant Officier qui fût alors en Occident.

Amb. ibid. 'Bien-tôt de la charge d'Assesseur de Préfet Ambroise passa à celle de Consulaire ou Gouverneur de la Ligurie et de l'E-
Till. ibid. p. 86. 87. milie, 'c'est-à-dire, ce semble, de tous les païs que comprenent aujourd'hui les Archevêchés de Milan, de Turin, de Gé-

nes, de Boulogne et de Ravenne. En partant pour son gouvernement en 373 ou 374, [1] Probus lui dit cette parole remarquable, que l'évenement fit regarder comme une espece de prophétie : Allez, et agissez, non en juge et en Magistrat, mais en Evêque. [1] Amb. ibid. n. 8.

A peine Ambroise avoit-il passé quelque tems à Milan, le siege ordinaire du Gouverneur de la province, [1] qu'Auxence fameux évêque Arien, qui avoit tyrannisé cette Eglise pendant près de 20 ans, fut enlevé du monde. [1] Aussi-tôt les Evêques de la province s'assemblerent pour lui donner un successeur. Mais cette élection n'étoit pas facile à faire. [1] Les citoïens de Milan divisés entre eux, les Orthodoxes d'une part, les Ariens de l'autre, chaque parti vouloit avoir un Evêque de son sentiment. La division alloit à une sédition ouverte. Ambroise ou pour la prévenir ou pour l'apaiser, alla à l'Eglise en qualité de Gouverneur. Il parla au peuple, et dit beaucoup de choses pour le porter à faire l'élection sans tumulte. Il parloit encore, lorque d'une commune voix toute l'assemblée, tant Ariens que Catholiques, s'écria en demandant Ambroise pour Evêque. [1] On tient que ce fut un enfant qui commença à crier le premier et qu'aussi-tôt il fut suivi de tout le monde. [1] num. 6. [1] Till. ib p. 89-90. [1] Ruf. l. 2. c. 11. p. 258 | Thdrt. l. 4. c. 7. p. 157. [1] Amb. ibid.

[1] Ambroise frapé de la sainteté éminente que demande l'épiscopat, [1] fit tout son possible pour l'éviter. Mais tous les moïens qu'il sut mettre en usage pour y réüssir, furent inutiles. La fuite même qu'il emploïa à deux différentes fois, ne lui servit de rien. Il lui fallut se rendre à la volonté de Dieu qui le vouloit Evêque de Milan. Valentinien qui regnoit alors en Occident, ravi de joïe de ce que l'on demandât pour Evêque un homme qu'il avoit envoïé pour Juge, donna ordre qu'on fît diligence pour consommer son élection. Aussi-tôt, Ambroise, qui n'étoit que Catécumene, [1] fut baptisé le 30e de Novembre 374, et ordonné Evêque huit jours après, le 7e de Decembre qui tomboit un Dimanche. Si en cette rencontre l'on n'observa pas l'ordre prescrit par l'Eglise dans les ordinations, on n'alla point pour cela contre l'esprit de ses loix. Aucun des défauts qui ont donné ocasion de les faire, n'étoit ici à craindre. L'ordination de S. Ambroise fut la destruction de l'Arianisme et le rétablissement de la foi Catholique dans toute l'Italie. Aussi est-elle honorée par une fête chez les Grecs comme chez les Latins. [1] ep. 63, n. 48. 64. 65. [1] Vit. n. 8. 9. [1] Till. ibid. p. 93. 732. 733.

[1] Si-tôt qu'Ambroise se vit Evêque, il signala son épisco- [1] Amb. Vit. n. 38.

IV SIECLE.

pat par la distribution de tout son argent aux pauvres, et de toutes ses terres à l'Eglise. Seulement il en réserva l'usufruit à sa sœur. Après quoi son premier soin fut de s'instruire de ses devoirs. Il comprit aussi-tôt que la charge pastorale est un état non d'oisiveté et de délices, mais de travail, de peines et de fatigues. C'est sur cette idée qu'il regla dès-lors toute sa conduite. Sa vie ne fut plus ou qu'une abstinence extraordinaire, ou qu'un jeûne presque continuel, et un travail jamais interrompu. A moins que son corps ne fût entierement abatu par quelque incommodité, il ne se dispensoit pas même d'écrire
ep. 47. n. 1. 2. de sa propre main ce qu'il composoit. 'Il en usoit ainsi, tant pour être plus maître de ce qu'il écrivoit et le peser avec plus de maturité, que pour ne pas incommoder ses gens, sur-tout lorsqu'il travailloit la nuit. Bel exemple de bonté et de douceur! Quoique continuellement acablé d'une foule de personnes qui avoient affaire à lui et qu'il assistoit dans leurs besoins; quoique le peu de temps qui lui restoit, lui laissât à peine le loisir de réparer les forces de son corps par les soûtiens nécessaires à la vie, et celles de son esprit par la lecture, sa porte néanmoins n'étoit jamais fermée à personne. Tout le monde entroit librement chez lui, sans qu'on l'avertît même de ceux qui venoient.

offic. c. 1. n. 2-4. 'Ambroise instruit des vérités de la religion, en travaillant
Aug. cons. t. 8. c. 13. pour en instruire les autres, 'les expliquoit au peuple tous les Dimanches. Ses discours étoient aussi doctes que solides. Et s'ils n'avoient pas pour les expressions et la grace de s'expliquer, tous les agrémens et les charmes que l'on remarquoit en ceux de quelques personnes qui faisoient parade d'une vaine éloquence, il avoient au moins assez de douceur pour plaire à ceux même qui n'y considéroient que les paroles. S.
l. 8. c. 13. 14. Augustin qui parle ainsi de l'éloquence de S. Ambroise, 'mérite d'autant mieux d'en être cru qu'il en avoit plus efficacement éprouvé la force. Ce fut par elle et par l'estime que tout le monde en faisoit, que Dieu atira peu à peu ce grand génie à la connoissance de la verité.

Till. ibid. p. 99. 100. 'Dès les premieres années de l'épiscopat de S. Ambroise, il se forma entre lui et S. Basile une union mutuelle qui dura jusqu'à la mort. On en voit des traits aussi édifians qu'instructifs
pag. 98. dans les letres qu'ils s'écrivirent l'un à l'autre. Mais ce qui n'est pas moins glorieux à l'humilité de S. Ambroise qu'à la réputation de S. Basile, c'est que celui-là se servit beaucoup

des

des ouvrages de l'autre, et en suivit même les pensées dans ses écrits.

Cependant quelque talent qu'eût S. Ambroise de toucher les cœurs, ' ses exhortations faisoient moins de fruit à Milan, que dans les païs étrangers. C'est ce qui lui faisoit quelquefois dire agréablement, qu'il vouloit y aller prêcher pour toucher ceux de Milan. Il avoit continuellement à la bouche les loüanges de la virginité. Les éloges qu'il en faisoit enfanterent à J. C. un grand nombre de vierges à Plaisance, à Boulogne et même jusqu'aux extrémités de la Mauritanie. ' Ce fut à leur priere qu'il composa ses livres de la Virginité. ' Ceux-ci furent bien-tôt suivis de ceux de la Foi, qu'il écrivit à la solicitation de l'Empereur Gratien. Il avoit pour ce Prince, comme nous l'avons dit ailleurs, une tendresse et un atachement incomparable.

Amb. de Virg. l. 1. c. 10. n. 57-60.

l. 2. c. 1. n. 3.

fid. l. 1. pr. n. 1-4. ep. 1. n. 1-3.

La tendresse et l'humanité dont S. Ambroise étoit capable, éclaterent sur-tout envers les captifs que les Gots ' avoient faits en grand nombre en Thrace et en Illyrie. Les autres facultés lui manquant pour soulager ces misérables, ' il n'hésita point en cette rencontre à faire rompre les vases sacrés pour en racheter ces captifs. Rare exemple de désintéressement et de foi, qu a servi de modéle dans la suite à plusieurs Saints, ' et qui a été mis en pratique nommément par S. Augustin en de semblables ocasions!

Till. ib. p. 111. 734.

Amb. off. l. 2. c. 28. n. 136.

Aug. vit. c. 24.

S. Ambroise sut profiter pour le bien de l'Eglise de son union avec l'Empereur Gratien. ' On croit en effet que les Loix que fit ce Prince contre les herétiques et en faveur des Orthodoxes, furent le fruit des conseils et de la pieté de ce grand Evêque. Valentinien le jeune, ainsi qu'on l'a déja vû, ne céda en rien à Gratien son frere pour l'atachement et le respect envers S. Ambroise. Mais autant que ces deux Empereurs lui étoient atachés, ' autant Justine mere de Valentinien lui étoit oposée. Néanmoins tout ce que son zéle et son dévouëment pour l'Arianisme lui firent faire contre le saint Docteur, ne servit qu'a faire éclater davantage sa générosité épiscopale. ' Il en donna une preuve particuliere en faisant ordonner Anéme Evêque de Sirmich, malgré la puissance de cette Impératrice et la conspiration du peuple qui l'apuïoit.

Till. ib. p. 121.

Amb. vit. n. 12.

n. 11.

' Gratien aïant indiqué un Concile à Aquilée, où il se tint au commencement de Septembre 381, S. Ambroise y assista, et fut comme l'ame de cette assemblée. Il y est nommé et y

act. aq. n. 1. 3. 5. 76.

IV SIECLE.

souscrit le second ; son humilité lui aïant fait ceder le premier rang à S. Valerien Evêque du lieu. Après la condamnation de Pallade et de Secondien grands sectateurs d'Arius, ' le Concile avant que de se séparer écrivit aux Evêques de la province de Vienne et de celle de Narbone pour les remercier de lui avoir envoïé des Deputés, et leur faire part de ce qui s'y étoit passé. La letre se trouve parmi celles de S. Ambroise ; et il y a tout lieu de croire que ce fut lui qui eut charge de l'écrire. ' On doit juger la même chose des autres qui la suivent, et qui sont adressées au nom du Concile aux trois Empereurs Gratien, Valentinien II et Theodose.

Amb. ep 9. n. 1. 2.

ep. 10. 12.

' L'année suivante il fit un voïage à Rome pour assister au Concile qui s'y tint sur la fin de l'année, et à la convocation duquel il avoit le plus travaillé. ' Après la mort de Gratien, qui fut tué au mois d'Août 383, il entreprit un autre voïage encore plus difficile. Il s'agissoit d'aller à Treves demander la paix au nom du jeune Valentinien au Tyran Maxime, vers qui on l'envoïoit en embassade. Quoique l'on fût au cœur de l'hiver, et que le Saint n'aimât pas à quiter son diocése, il se crut néanmoins obligé de prendre en cette ocasion la défense des interêts d'un Prince mineur. ' Son voïage eut un heureux succès. Il empêcha Maxime de passer en Italie ; et la paix fut conclue entre ce Tyran et le jeune Empereur.

Vit. n. 9 | Till. ib. p. 147.

Amb. Vit. n. 19 | ep. 24. n. 57.

ep. 20. n. 23.

' Dès cette premiere ambassade S. Ambroise refusa la communion à Maxime, et lui reprocha avec sa générosité ordinaire le meurtre commis en la personne de Gratien. ' Il ne fit pas moins éclater cette vigueur épiscopale en s'oposant à la demande que fit le Sénat de Rome à deux differentes fois, pour que les Empereurs lui rendissent l'autel de la Victoire. Il empêcha par-là que l'on ne fit revivre le Paganisme au milieu de Rome. ' Il refusa avec la même constance et la même fermeté la basilique Portiene qui étoit hors des murs de Milan, et la basilique neuve enfermée dans l'enceinte de la ville, que les Ariens, apuïés de l'autorité de la Cour, demandoient avec empire.

Vit. n. 19.

n. 26 | ep. 57. n. 4.

ep. 20. n. 1. 2. 16.

' Pour venger ce refus, et se défaire d'un adversaire incommode, l'Impératrice Justine oubliant les services que le saint Evêque lui avoit rendus à elle et à son fils auprès de Maxime, lui fit une persécution ouverte qui dura deux ans. [a] Mais si elle fut une autre Jezabel à l'égard de S. Ambroise, on peut dire qu'elle trouva en sa personne un autre Elie. [b] Après avoir tenté

Socr. l. 5. c. 11. p. 270 | Till. ib. p. 744.
[a] Ruf. l. 2. c. 15. p. 259.
[b] Socr. ib | Amb. Vit. n. 1. | ep. 20. n. 28. ep. 21. n. 18. 19.

pour l'éloigner de Milan tous les artifices imaginables, que Dieu par une protection particuliere rendit inutiles, elle lui fit signifier un ordre de se retirer où bon lui sembleroit. La crainte du peuple qui chérissoit son Evêque empêcha que l'on ne prît un parti violent. D'abord S. Ambroise voulut se livrer à la mauvaise volonté de la Cour; ' mais sur l'avis de ses Prêtres il se résolut à demeurer, tout disposé néanmoins à répandre son sang, non-seulement pour son peuple, mais encore pour ceux qui le persécutoient. Le peuple Catholique de son côté craignant que le saint Evêque ne lui échapât, soit de son bon gré, soit par la malice de ses ennemis, ' passa plusieurs jours et plusieurs nuits de suite à le veiller et le garder dans l'Eglise (1).

Amb. ep. 20. n. 5.

Aug. Conf. l. 9. c. 7. n. 15.

' Ce fut alors que l'on commença à célebrer les veilles dans l'Eglise de Milan, et que l'on ordonna que l'on chanteroit des hymnes, des antiennes et des pseaumes selon l'usage de l'Eglise d'Orient, afin de soûtenir le peuple dans un si long et si pénible travail. Depuis, cette sainte institution continua toûjours dans l'Eglise de Milan; et dès le tems de S. Augustin elle étoit déja passée à presque toutes les autres Eglises de l'Occident. ' Ce fut aussi en cette ocasion que S. Ambroise prononça son excellent discours contre Auxence, fameux Evêque Arien que Justine retenoit à la Cour, et qui fut encore plus mortel ennemi de S. Ambroise, que le premier Auxence ne l'avoit été de S. Hilaire de Poitiers.

Amb. Vit. n. 13 | Aug. ib.

Amb. in. Aux. n. 1. 7.

' Enfin Dieu arrêta la fureur de cette persécution, en révelant à son serviteur en ce tems-là qui étoit l'année 386, les corps de S. Gervais et de S. Protais. Si cet évenement n'eut pas assez de force pour convertir Justine, Dieu ne laissa pas de s'en servir pour diminuer le parti des Ariens, et augmenter la foi de son Eglise.

Vit. n. 14. 15 | Aug. ib. n. 6.

' Cette même année plusieurs désirant de savoir le sentiment de S. Ambroise, touchant le jour auquel on devoit célebrer Pâque l'année suivante, il écrivit sur cette matiere sa 23e letre aux Evêques d'Emelie. Il y soûtient qu'il falloit faire cette fête, non le 18e d'Avril qui tomboit un Dimanche, parce que ce n'étoit que le 14e de la lune, mais le Dimanche suivant qui étoit le 25e du même mois. L'année 387 pour laquelle il avoit

Amb. ep. 23. n. 1. 8. 13-21.

1 ' Les églises de ce tems-là étoient acompagnées d'une grande enceinte de bâtimens, qui servoient à loger les Ecclésiastiques, et aux autres choses nécessaires pour le service divin. Ainsi l'on n'a pas de peine à comprendre que le peuple pût demeurer plusieurs jours dans l'église sans en sortir.

Till. ib. p. 184.

IV SIECLE.

ainsi reglé le jour de Pâque, est devenue célebre dans l'Eglise, ' par le baptême que S. Augustin et S. Alipe y reçurent de la main de S. Ambroise. ' Peu de tems après il fut envoïé pour la seconde fois en ambassade vers Maxime, pour lui demander encore la paix et le corps de Gratien. Ce second voïage n'eut pas le même succès que le premier. Mais nôtre Saint ne tarda pas à s'en voir vengé, ' par la défaite et la mort de ce Tyran, qui arriverent l'année suivante 388.

Aug. ib.
Amb. ib. p. 195.
p. 200.

' Le meurtre de Thessalonique, dont Theodose étoit coupable, arriva, comme on le croit, en 390. ' S. Ambroise tenoit un Concile avec quelques Evêques des Gaules, lorsqu'il aprit ce sanglant évenement. Tout le monde sait de quelle maniere il se conduisit en cette ocasion. Il suffit de dire ici qu'elle servit à faire voir tout à la fois, et avec quelle discrétion il savoit ménager les esprits des Princes pour ne les pas aigrir, et avec quelle fermeté il en usoit envers eux pour les soûmetre à la pénitence. ' On auroit peine à dire ce qu'il y eut ici de plus admirable, ou la généreuse liberté de l'Evêque, ou l'humble obéïssance de l'Empereur. ' C'est ce qui a fait remarquer à un ancien Auteur, que l'on trouveroit encore un Theodose, si Dieu dans sa misericorde nous donnoit encore quelque Ambroise.

p. 209.
Amb. ep. 51. n. 6.
Thdrt. l. 5. c. 18. p. 223.
Fac. l. 12. c. 5. p. 556.

' On croit que le Concile de Milan dont nous venons de parler, est celui où Jovinien fut condamné avec sa pernicieuse doctrine. Ce nouvel Hérésiarque s'étoit avisé depuis peu de s'élever contre l'honneur des Vierges. ' Nous avons la letre Synodale de ce Concile, écrite au pape Sirice au nom de S. Ambroise et des autres Evêques qui composoient l'assemblée.

Bar. an. 390. n. 35.
Amb. ep. 42. n. 1. 14.

' L'année suivante 391 il se tint un autre Concile à Capouë. S. Ambroise fut encore, si non le chef, au moins l'ame de ce Concile. On y traita particulierement de la réunion de l'Eglise d'Antioche divisée entre Flavien et Evagre ; ce qui troubloit tout le monde Chrétien. Outre cette principale affaire, on y fit aussi quelques autres reglemens pour le bien de l'Eglise.

ep. 56. n. 1. 2.
Till. ib. p. 234. 236. 754.

Peu de tems après, au mois de mai 392, ' S. Ambroise eut une affliction extrême, qu'il a peine lui-même à exprimer, en aprenant la mort du jeune Empereur Valentinien. Ce Prince revenu des faux préjugés qu'il avoit reçus de Justine sa mere, ' aimoit le S. Evêque comme son pere, et le respectoit comme son libérateur. S. Ambroise se mettant au-dessus de sa douleur, fit lui-même ses funerailles, et y prononça son oraison funebre que nous avons encore. ' C'est un illustre témoignage de

Amb. ep. 53. n. 2.
de ob. Val. n. 79.
n. 78.

l'atachement de S. Ambroise pour ce Prince et pour l'Empereur Gratien son frere, dont il y rapelle la memoire.

' S. Ambroise sachant qu'Eugene, qui avoit pris la place du jeune Valentinien par les voïes que personne n'ignore, venoit à Milan, après avoir rendu au Sénat de Rome l'autel de la Victoire avec ses revenus, il crut devoir s'en absenter pour éviter la rencontre de ce Tyran souillé d'un sacrilege. ' Mais son absence n'empêcha pas qu'il ne lui fît sentir sa vigueur épiscopale. Il lui écrivit pour lui reprocher son crime, et le menacer d'excommunication, et défendit à ses Prêtres de recevoir son offrande à l'autel.

Vit. n. 26. 27 | ep. 61. n. 2.

Vit. n. 43 | ep. 57. n. 7. 8.

' Dieu fit voir en plus d'une maniere qu'il aprouvoit l'absence du S. Evêque. A Florence, il ressuscita par ses mérites le fils de l'hôte chez qui il logeoit ; et il lui fit faire à Boulogne la découverte des corps de S. Vital et de S. Agricole.

Vit. n. 28. 29.

' Enfin le tems arriva auquel Dieu vouloit associer à Elie ce grand Evêque, qui avoit eu tant de raport avec ce Prophéte, par l'intrépidité avec laquelle il en usa envers les Rois et les Puissances de la terre. ' Il tomba malade ; et si tôt que le Comte Stilicon l'eut apris, il ne put s'empêcher de dire que si ce grand homme venoit à mourir, l'Italie étoit menacée de sa ruïne. La crainte de l'évenement le porta à engager les premiers de la ville à aller trouver le Saint pour lui persuader de demander à Dieu la prolongation de sa vie. S. Ambroise ne leur répondit que par ces belles paroles : « Je n'ai point vêcu parmi vous d'u-
« ne maniere que je doive avoir honte de vivre encore quelque
« temps. Je ne crains pas aussi de mourir, parce que nous avons
« affaire à un bon Maître. » Mais c'étoit un fruit mûr pour le Ciel ; et la terre n'étoit plus digne de le posseder. ' L'heure de sa mort aprochant, il reçut le saint Viatique des mains d'Honorat Evêque de Verceil. Puis se mettant à prier les bras étendus en forme de croix, il rendit l'esprit, ' âgé d'environ 57 ans, le 4e d'Avril 397, qui étoit la veille de Pâque.

n. 42.

n. 43.

n. 47.

Till. ib. p. 261. 761. 762.

' Telle a été la vie du plus illustre et du plus généreux Prélat que le IV siecle, le plus fécond en grands hommes, ait donné à l'Occident. Ses actions seules suffisent pour faire son éloge. Ce seroit l'obscurcir, que d'entreprendre d'en vouloir relever l'éclat par des couleurs étrangeres. On a bien vû de grands Evêques posseder, comme S. Ambroise, la pieté, la science et la sagesse, mais il est bien rare d'en trouver, qui aïent joint à ces avantages une générosité aussi héroïque et un coura-

p. 267.

V SIECLE.

ge aussi invincible, que celui qu'on a pû remarquer dans toute la conduite de ce saint Docteur. Il n'est pas moins rare de voir réunie en la même personne une vigueur aussi épiscopale à une humilité la plus profonde. C'est en quoi S. Ambroise s'est encore rendu admirable. Presque tous ses écrits sont remplis de traits de cette vertu, qu'il nomme lui-même la tête de toutes les autres. ' Lorsqu'on l'avertissoit des fautes que l'on croïoit trouver dans ses ouvrages, il regardoit cet avis comme une grace, persuadé qu'il pouvoit se tromper en ce qu'il savoit le mieux.

Till. ep. 46. n. 2.

C'est par tous ces endroits que S. Ambroise s'aquit une réputation, qui s'étant répanduë au-delà des bornes de la vaste étenduë de l'Empire Romain, pénétra jusques chez les Barbares les plus éloignés. ' On vit venir de Perse à Milan deux des plus grands Seigneurs du païs, exprès pour être témoins eux-mêmes de la sagesse de l'homme de Dieu. ' Erigitil Reine des Marcomans, que nôtre Saint avoit convertie à la foi, entreprit le même voïage et pour le même sujet. ' On sait ce que les Rois des François, après leur défaite et la paix conclue avec Arbogaste, qui les avoit vaincus, disoient de S. Ambroise à ce Géneral, qui se glorifioit d'être son ami. Comte, lui disoient « ces Princes, il ne faut pas s'étonner que vous demeuriez vic- « torieux; puisque vous avez l'amitié d'un homme qui com- « mande au soleil de s'arrêter, et il s'arrête aussi-tôt. »

Vit. n. 25.

n. 36.

n. 30.

Les Peres Grecs et les Latins, tant ceux qui ont vêcu du temps de ce grand Evêque, que ceux qui l'ont suivi, sont tous pleins de ses éloges. ' Dès qu'il fut entré dans l'épiscopat, S. Basile relevoit la grandeur de sa naissance, la supériorité de son génie, la splendeur de sa vie exemplaire, la force de son éloquence. ' Theodoret ne parle jamais de lui qu'avec admiration, et comme d'un Prélat tout dévoüé au martyre. [a] Rufin le regardoit comme la colonne et la citadelle imprenable, non seulement de l'Eglise de Milan, mais aussi de toutes les Eglises du monde. ' C'étoit, selon S. Augustin, un des plus excellens Evêques de l'Eglise de Dieu, et connu pour tel généralement de tout l'univers.

Bas. ep. 55. p. 84.

Thdrt. l. 5. c. 13. 18. p. 217. 221.

[a] Hier. apo. l. 2. p. 432.

Aug. Conf. l. 5. n. 23.

' Il est vrai que S. Jerome par une raison peu recevable, s'excusoit en 392 de joindre l'éloge de nôtre Saint à ceux des autres Ecrivains Ecclésiastiques qu'il avoit connus. ' Mais deux ou trois ans après, écrivant contre Jovinien, il répara glorieusement sa faute. On verra dans la suite par ocasion quelques au-

Hier. vir. ill. c. 124.

ep. 30. p. 237.

tres preuves de la justice que ce Pere a renduë à sa personne et à ses ouvrages.

Les Empereurs ne faisoient pas moins d'estime de S. Ambroise, que les Evêques ses collegues. ' Gratien admiroit particulierement deux choses en lui : le mérite de sa vie et les grands dons que Dieu lui communiquoit. ' Valentinien son frere avoit tant de confiance en ses mérites, qu'il regardoit comme un grand avantage de recevoir le baptême de sa main. ' Theodose disoit hautement, qu'il ne connoissoit qu'Ambroise qui méritât à juste titre le nom d'Evêque. De tous les témoignages rendus à son mérite, nous croïons devoir raporter en entier ' celui que lui rend S. Ennode Evêque de Pavie, parce que tenant du génie de l'épitaphe, il pourra en servir à nôtre Saint.

Amb. act. aq. n. 4.

ep. 53. n. 2. 3 | de ob. Val. n. 25.

Thdrt. ib. p. 223.

Enn. epi. p. 622.

Egit quod docuit meritis et honore superstes
Ambrosius vates moribus, ingenio
Roscida regifico cui fulsit murice lingua,
Vere suo pingens germina quæ voluit.
Serta redimitus gestabat lucida fronte,
Distinctum gemmis ore parabat opus.
Instituit populos gestu, probitate, pudore,
Fovit respiciens, perculit, admonuit.
Vocis ut officium postrema pericula poscunt,
Sic teneras culpas qui tacet insequitur.
Succinctus gladiis, clypei de pondere tutus,
Pectora claudebat textilibus calybis.
Ensis habet vires vitiorum sector et hostis :
Vipera non tangit squamea terga viri.

Nous ne connoissons des parens de S. Ambroise, ' que Marcelline sa sœur, à qui il adresse ses trois livres sur les Vierges, ' et Satyre son frere, dont il a fait l'oraison funebre. ' Marcelline, comme on l'a vû, avoit embrassé la virginité. Elle paroît avoir été l'aînée des deux freres. ' Ce que S. Ambroise dit de ses vertus, doit nous la faire regarder comme une grande Sainte. Il ne craignoit pas lui-même de lui donner ce titre dès son vivant. Satyre, suivant le portrait que nôtre Saint nous en a tracé, étoit un homme acompli et un excellent Chrétien. Après avoir brillé dans le barreau, il fut pourvû d'un gouvernement de province, où il se conduisit plutôt comme un pere que comme un Officier du Prince.

Amb. t. 2. p. 146.

p. 1113.

Vit. n. 5.

de Virg. l. 3. c. 4, de Sat. n. 33. 49. 58.

IV SIECLE.

Quand aux disciples de S. Ambroise, il en eut plusieurs. Le plus illustre de tous fut sans difficulté S. Augustin. ' Non seulement Dieu se servit du ministere de S. Ambroise pour le retirer de l'erreur et lui conférer le saint baptême ; mais il voulut encore se servir de lui pour cultiver et arroser les divers dons qu'il avoit mis en lui. ' De même S. Paulin de Nole se glorifie d'avoir eu part aux soins et à la charité de S. Ambroise, qui l'avoit instruit des regles du Sacerdoce, et nourri des instructions de la foi. S. Alipe peut aussi être mis au nombre des disciples de S. Ambroise ; puisqu'il reçut le baptême de sa main.

Aug. ep. 147. n. 32 [in Jul. l. 1. n. 10.

Paul. ep. 3. n. 4.

' Paulin, qui servoit de Secretaire au Saint Docteur, lorsqu'il mourut, et qui a écrit sa vie, est devenu célébre, et a rendu un grand service à l'Eglise en se portant pour dénonciateur contre Pélage et Cælestius son disciple. ' Theodule qui l'avoit servi en la même qualité de Secretaire, gouverna depuis l'Eglise de Modéne à la satisfaction de tout le monde. Venere et Felix deux de ses Diacres, furent aussi élevés à l'épiscopat, Venere à Milan après la mort de Simplicien successeur immédiat de S. Ambroise, et Felix à Boulogne. Celui-ci vivoit encore, lorsque Paulin qui nous le fait connoître, écrivoit. Caste et Poléme, deux autres Diacres de nôtre Saint, sont loués comme des fruits dignes de l'excellent arbre qui les avoit produits. ' On dit aussi que S. Provin que l'on fait second Evêque de Come, fut encore disciple de S. Ambroise.

Till. ib. p. 279.

Amb. vit. n. 35.

Ughel. t. 5. p. 238.

§. II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

Ce n'est pas seulement par sa vie et par ses disciples, que S. Ambroise a édifié l'Eglise. Il l'a fait aussi, et continue encore à le faire par ses écrits. Quoiqu'il en ait laissé beaucoup moins que quelques autres Peres ; il est néanmoins surprenant comment un Evêque qui avoit tant d'autres ocupations, et qui n'a pas vêcu jusqu'à la vieillesse, ait pu tant écrire. Voici le catalogue chronologique de ce qui nous reste des productions de sa plume.

1°. ' *Un livre sur le Paradis*. S. Ambroise dès l'entrée de cet écrit, en trace le plan. Il déclare qu'il l'a entrepris pour montrer ce que c'étoit que ce Paradis terrestre, où il étoit situé, de quelle maniere et par quelle fourberie nos premiers peres y ont

Amb. de par. p. 146. 182.

ont été tentés, et sont tombés dans le peché. Toutefois son but principal est d'y réfuter les disciples d'Appellès, qui combatoient l'autorité de l'ancien Testament, et sous leur nom les Manichéens qui infectoient alors l'Eglise de Milan, ' y expliquant d'une maniere mystique la description de ce Paradis, il dit qu'il représente l'ame de l'homme fertile en vertus. Que la source d'eau vive n'est autre que J. C. Que les quatre fleuves qui arrosent le Paradis, signifient les quatre vertus cardinales : la prudence, la temperance, la force et la justice.

Amb. de par. c. 3. n. 12-18.

'A l'ocasion de la difficulté qu'il y a à expliquer ce que c'étoit que l'arbre de vie et l'arbre de la science du bien et du mal, il dit que dans l'Ecriture il se rencontre plusieurs choses qu'il ne faut pas mesurer sur la foiblesse de nôtre esprit, mais sur la profondeur de la conduite de Dieu. Que ne pouvant les entendre, nous devons bien nous garder de les critiquer.' Sur la tentation de nos premiers peres, il remarque que le Diable a bien la permission de nous tenter, mais qu'il n'a pas le pouvoir de nous perdre, si nous ne voulons. ' Il montre un peu auparavant combien cette tentation nous est utile, pour éprouver nôtre fidélité envers Dieu, et nous faire mériter la récompense qu'il a promise à ceux qui lui sont fideles. 'Au sujet de l'aveu qu'Eve fit de sa faute, il établit la nécessité de confesser ses péchés pour en obtenir le pardon. *Neque enim potest quisquam justificari a peccato, nisi fuerit peccatum ante confessus.*

c. 2. n. 7.

n. 10.

n. 9.

c. 14. n. 71.

'S. Ambroise dans une letre, que l'on croit écrite en 389, dit qu'il y avoit long-tems qu'il avoit composé ce traité sur le Paradis, n'étant alors que tout nouvellement Evêque. ' C'est pourquoi on le place en 375 ou en 376 au plus tard. Mais on n'ose pas assûrer que ce soit son premier ouvrage. Ceux qui entreprenent de lire ce traité, doivent y joindre la lecture de la 45e letre de nôtre Saint, laquelle contient beaucoup de choses sur le même sujet.

ep. 45. n. 1.

de par. adm. p. 143 | Till. H. E. t. 10. p. 768.

2°. ' *Deux livres sur Caïn et Abel.* S. Ambroise dès le commencement de cet ouvrage avertit qu'il n'est que comme une suite de celui sur le Paradis. Aussi croit-on qu'il fut fait en la même année. 'Ces deux freres oposés l'un à l'autre nous représentent, dit S. Ambroise, deux sortes d'hommes oposées aussi l'une à l'autre. Celle qui est figurée par Caïn, est de ceux qui raportent à l'esprit de l'homme, comme s'il en étoit le principal auteur, tout ce qu'il font, ou ce qui se passe dans le monde. L'autre représentée par Abel, est de ceux qui l'atribuent à

Amb. de Caïn. p. 183-224.

l. 1. c. 1. n. 4.

IV SIECLE.

Dieu, comme à celui qui aïant créé toutes choses, les gouverne toutes avec la même puissance. ' Il dit aussi que ces deux freres peuvent signifier; l'un, le peuple Juif devenu parricide et rebelle; l'autre, le peuple Chrétien ataché au culte de Dieu : en un mot celui-là, la Synagogue, celui-ci l'Eglise. ' Il passe ensuite à en faire l'aplication à chaque Chrétien ; tant il trouve, comme il le dit lui-même, de mysteres profonds cachés sous la letre de l'Ecriture. Il dit donc que Caïn et Abel, comme Esaü et Jacob, et ces deux femmes dont il est parlé au 21e chapitre du Deuteronome, sont la figure du vice et de la vertu, de la chair et de l'esprit, qui sont toûjours en contradiction dans chacun de nous. Ici S. Ambroise fait une description éloquente et pathétique de tous les artifices que la volupté met en usage pour nous séduire. ' Après quoi il détaille avec la même éloquence les atraits dont use la vertu pour nous garantir de la séduction et nous atirer à elle.

Amb. de Caïn, l. 1. c. 2. n. 5.

c. 4. n. 12-14.

c. 5. n. 15.

' En parlant de l'offrande que Caïn fit à Dieu, il en prend ocasion de toucher les promesses qu'on lui fait, afin d'en obtenir quelque faveur. Lorsqu'on a obtenu ce que l'on demandoit, dit-il, c'est une ingratitude de différer à acquiter sa promesse. De même, poursuit-il, c'est une stupidité de s'atribuer le bien que l'on fait, ou de raporter à ses propres forces plutôt qu'à la grâce de celui qui en est l'auteur, ce que nous ne recevons que de la bonté de Dieu. Ce n'est pas un moindre orgueil que de reconnoître Dieu pour l'auteur de tous les biens, et néanmoins d'atribuer à nôtre propre sagesse ou aux mérites de nos autres vertus, les grâces qui nous viennent de lui.

c. 7 n. 25.

' En marquant les qualités de la priere, il insiste particulierement sur ce qu'il faut prier pour tout le corps de l'Eglise, pour tous les membres de cette mere, au nombre desquels on se trouve. Il n'y a nul orgueil à craindre, dit-il, en priant de la sorte. Au contraire il y a plus d'humilité, plus de mérite ; et c'est en quoi l'on fait paroître la charité mutuelle que l'on se doit les uns aux autres.

c. 9. n. 34-39.

' Sur ces paroles, *La voix du sang de vôtre frere est venue jusqu'à moi,* et les suivantes, S. Ambroise établit deux choses : l'immortalité de l'ame en général, et la béatitude de l'ame du juste après sa séparation du corps qu'elle animoit. Du reste, S. Ambroise explique presque toûjours d'une maniere morale et mystique, le texte de l'Ecriture qui contient l'histoire des deux freres Caïn et Abel. On a divisé cet ouvrage en deux livres ;

l. 2. c. 9. n. 31 | c. 10. n. 36. 37.

[a] mais on observe que cette division n'est point naturelle, et qu'elle est plutôt de quelque Copiste que de l'Auteur original. Il paroît par divers endroits que S. Ambroise s'y est beaucoup servi des écrits de Philon le Juif, mais avec la liberté d'un Auteur, et non l'assujetissement d'un Copiste. [a] adm. p. 182.

3°. [1] *Un livre sur Tobie.* Après y avoir parlé en peu de mots des vertus de ce saint homme, S. Ambroise passe à l'usure, et montre qu'elle est oposée au droit divin, et qu'elle n'est pas un crime moins énorme que l'idolatrie et l'homicide. C'est ce qui fait le sujet de tout l'ouvrage. De sorte que l'on pourroit aussi-bien lui donner pour titre, Traité de l'usure, que celui qu'il porte. Il paroît que c'est un recueil de sermons que S. Ambroise faisoit à son peuple sur cette matiere, à mesure qu'on lisoit le livre de Tobie dans les assemblées ecclésiastiques. C'est ce que confirme le commencement de l'ouvrage. [1] de Tob. p. 622.

[2] Erasme et quelques autres ont refusé de l'atribuer à S. Ambroise. Mais les derniers Editeurs de ce Pere montrent par des preuves invincibles qu'il est véritablement de lui. En effet tous les caracteres de l'écrit et l'autorité de S. Augustin qui le cite sous le nom de S. Ambroise, ne laissent aucun lieu d'en douter. Comme S. Basile avoit traité la matiere de l'usure dans son homelie sur le Pseaume 14, S. Ambroise en a tiré une grande partie qu'il a fait passer dans cet ouvrage. Il traduit même quelques endroits de mot à mot. On voit par-là une nouvelle marque de l'estime qu'il faisoit des écrits de S. Basile. Au reste on croit devoit placer le livre sur Tobie ou en 376, ou l'année suivante. [2] adm. p. 590.

4°. [1] *Trois livres sur les Vierges,* qui paroissent formés des sermons que S. Ambroise avoit prêchés sur ce sujet en differentes ocasions. La préface qu'il a mise à la tête, est tout à la fois et un témoignage de sa profonde humilité et une preuve de la juste crainte où il étoit de perdre son tems à des ocupations inutiles. Après la préface vient l'éloge de Ste Agnès, qui fait le commencement du corps de l'ouvrage. On voit par-là que ce premier sermon avoit été prononcé le jour de la fête de cette Sainte. [1] C'est de cet ouvrage que nous aprenons les vives et salutaires impressions que les exhortations de S. Ambroise touchant la Virginité faisoient sur l'esprit et le cœur des jeunes filles, tant dans les provinces éloignées que dans le voisinage de Milan. Elles atiroient non seulement de Plaisance et de Boulogne, mais encore du fond de l'Afrique à Milan des Vierges [1] de Virg. l. 1. p. 145-184. [1] l. 1. n. 57-59.

IV SIECLE.

qui y venoient recevoir le voile des mains du Saint Evêque. [a] Il marque que les Vierges de Boulogne étoient au nombre de vingt. Il ajoûte qu'elles travailloient de leurs mains, non seulement pour vivre, mais aussi pour faire des liberalités, et qu'elles avoient un zéle et une industrie singuliere pour atirer d'autres filles à cette sainte profession. ' Il exhorte les filles à se consacrer, même malgré leurs parens. ' Plusieurs d'entre ceux-ci se plaignoient qu'il relevoit trop la Virginité. ' Mais de peur qu'on ne lui reprochât de désaprouver le mariage, il a soin de prévenir cet injuste reproche. Bien loin de le blâmer, dit-il, je le conseille, et condamne ceux qui le blâment. Je ne fais, ajoûte-t'il, que détailler les avantages de la Virginité, qui surpassent de beaucoup ceux du mariage.

' S. Ambroise composa ce recueil la 3e année de son épiscopat, c'est-à-dire en 377. Il y adresse quelquefois la parole à sainte Marcelline sa sœur, qui comme nous l'avons dit avoit embrassé à Rome la profession des Vierges. ' Il y raporte même le discours que le Pape Libere prononça à la cérémonie de sa consécration dans l'Eglise de S. Pierre le jour de Noël. On juge de-là que ce fut à la priere de sainte Marcelline que S. Ambroise recueillit ainsi en un corps d'ouvrage les discours qu'il avoit faits sur la Virginité, parce qu'elle ne pouvoit les aller entendre, et qu'elle desiroit de les voir. C'est peut-être aussi pour cela ' que S. Jerôme parlant de ce recueil, le nomme les opuscules adressés à la sœur de S. Ambroise. ' Ailleurs il les cite sous le titre des livres de la Virginité, comme étant écrits pour les Vierges en général. Ce Pere non seulement en copie plusieurs endroits, mais il en fait encore valoir l'autorité et les raisonnemens. Il dit que l'Auteur a trouvé le secret d'y dire beaucoup de choses en peu de mots : *in paucis multa comprehendens.* ' Et dans le premier endroit cité il en releve l'éloquence, comme d'un ouvrage dans lequel S. Ambroise a recueilli, et expliqué avec un ordre merveilleux, et un style encore plus admirable, tout ce qui peut servir à relever le mérite des Vierges: *In quibus,* dit-il, *tanto se effudit eloquio, ut quidquid ad laudes Virginum pertinet, exquisierit, expresserit, ordinaverit.*

Ce n'est pas sans sujet que S. Jerôme louë la beauté du style de cet ouvrage: Les deux premiers livres sur-tout sont extrêmement fleuris; et ' S. Ambroise lui-même s'est cru obligé d'en faire quelque sorte d'excuse. ' S. Augustin en cite deux en-

[a] Amb de Virg. l. 1. n. 60.

n. 62.

n. 59.

. 34 35.

l. 2 n.39.

l. 3. c. 1. 3.

Hier. ep. 18. p. 37.

ep. ad Alg. p. 198. 199.

ep. 18. p. 37.

Amb. ib. l. 2. n.

Aug doct. chr. l. 4. c. 21.

droits pour servir de modéle, l'un d'une éloquence vive et pressante, l'autre d'un style plus simple et plus temperé. IV SIECLE.

' Dom Joseph Mege Religieux de nôtre Congregation a traduit en nôtre langue ces trois livres de S. Ambroise, afin de les rendre utiles aux personnes qui n'entendent pas la langue originale en laquelle ils ont été écrits. Il y a joint une traduction de deux autres traités du même Pere sur le même sujet, comme nous le dirons en son lieu. Et afin de disposer les Vierges Chrétiennes à lire ces traductions avec plus de plaisir, et en tirer plus de fruit, il a mis à la tête une savante dissertation sur l'état des anciennes Vierges. Le tout est imprimé en un volume *in*-12°. à Paris chez Arnoul Seneuze l'an 1689. Il seroit à souhaiter que ce Traducteur eût entrepris le même travail à l'égard des deux autres traités *De la Virginité,* et *De l'exhortation à la Virginité*. L'on auroit eu par-là une traduction entiere de tout ce que S. Ambroise a écrit en particulier sur ce sujet. Bib. S. Vin. Cen.

5°. ' Les derniers Editeurs de ce Pere, fondés sur les manuscrits, font du dernier livre sur les Vierges un traité séparé sous le titre *De la Virginité*, qu'ils placent après celui sur les Veuves, comme n'étant écrit qu'après, vers l'an 378. Nous croïons à cette ocasion devoir interrompre l'ordre des tems que nous nous étions prescrit dans l'énumeration des ouvrages de S. Ambroise, afin de metre de suite ceux qu'il a composés sur le même sujet. Dans ce traité de la Virginité le Saint a fait entrer plusieurs endroits de l'ancien et du nouveau Testament, qu'il y explique d'une maniere mystique, mais toûjours instructive et convenable au sujet qu'il entreprend d'y traiter. Il s'y défend contre ceux qui l'acusoient de persuader la Virginité, et de défendre le mariage aux filles consacrées à Dieu. Il avouë nettement le fait. ' Mais il montre que la Virginité, n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile. « On se plaint « dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande, qui a « cherché une femme sans en trouver; quel meurtre ou quelle « guerre on a vû pour une Vierge? Ce sont des suites du maria- « ge que de tuer l'adultere et de faire la guerre au ravisseur. Le « nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la Virgi- « nité est plus honorée. Informez-vous, continue-t'il, combien « l'église d'Alexandrie, celles de tout l'Orient et d'Afrique ont « acoûtumé de consacrer de Vierges tous les ans. Il y en a plus « que ce païs-ci ne produit d'hommes. » Amb. de. Virg. p. 213-246. 35. 36.

6°. ' Nous avons encore un autre traité de S. Ambroise sur inst. Virg. p. 249. 274.

IV SIECLE.

le même sujet, tant il l'avoit à cœur. Il est intitulé *De la conduite d'une Vierge, et de la Virginité perpetuelle de la Mere de Dieu.* S. Ambroise le composa pour l'instruction d'une Vierge nommée Ambroisie, et l'adresse à un Eusebe, ' que l'on croit être le Saint Evêque de Boulogne de même nom, et pere ou aïeul d'Ambroisie. Il paroît à quelques Savans que ce traité est fait du sermon que S. Ambroise prononça à la profession de cette Vierge, comme cela lui étoit ordinaire. Mais la piece est trop longue pour que ce ne soit qu'un discours prononcé de vive voix. Ce discours à la verité aura fait le fonds du traité, ce que montre le commencement et la fin; mais S. Ambroise en le rédigeant par écrit y aura ajoûté bien des choses.

Till. ib. p. 107. 734.

Amb. ib. c. 5-14. Till. ib.

' Il en emploïe une grande partie à rélever et à défendre contre Bonose la virginité de la Mere de Dieu. ' L'on voit par-là que le traité ne fut écrit qu'après l'an 391, parce que la cause de ce Bonose ne fut jugée qu'après le Concile de Capouë, tenu à la fin de cette même année. ' Aussi les derniers Editeurs de S. Ambroise placent-ils ce traité en 392, ou environ. Le point qu'y touche S. Ambroise à l'égard de la Sainte Vierge, est ce qui a fait donner au traité la seconde partie du titre qu'il porte. ' L'anonyme de Molk, Auteur du XII siecle, ne le marque que sous cette seconde partie du titre.

Amb. ib. p. 249.

An. Mell. scri. c. 11.

Amb. ib. n. 16.

' S. Ambroise releve encore dans cet opuscule l'excellence de la Virginité, comme un avantage, qui non-seulement met à couvert du crime l'un et l'autre sexe, mais qui l'appelle aussi et l'excite à la grace. ' Il dit que les Vierges retracent sur la terre la vie angélique, que nous avons perduë dans le paradis de délices. ' Il y avance une opinion assez singuliere. Il prétend que le péché de la premiere femme fut moindre que celui d'Adam. La raison qu'il en donne, est que celui-ci ne fut tenté que par une créature inférieure, et qu'ainsi sa tentation fut moins violente. Au lieu qu'Eve fut tentée par un Ange, mauvais à la vérité, et qui s'étoit caché sous la forme du serpent, représenté dans l'Ecriture comme le plus fin et le plus rusé de tous les animaux de la terre. Ce traité est un de ceux que Dom Joseph Mege a mis en nôtre langue, et dont il a joint la traduction aux trois livres sur les Vierges.

n. 104.

n. 25.

exh. Virg. p. 277. 302.

7°. ' En 393. S. Ambroise composa sur le même sujet un autre traité, qui porte pour titre *Exhortation à la Virginité*. Le fonds de celui-ci est encore pris d'un sermon que le Saint avoit prononcé à Florence, où il se trouvoit, lorsqu'il avoit quité Mi-

lan pour éviter la rencontre du Tyran Eugene. Ce traité commence par l'éloge des Saints Martyrs Agricole et Vital, parce que S. Ambroise avoit enrichi de leurs reliques l'église où il prêcha le sermon qu'il y a fait entrer. 'Il les avoit aportées de Boulogne, où il s'étoit trouvé à la découverte des corps de ces deux Martyrs. Ce n'étoit que des clous et du bois de la croix, instrument de leur suplice; car on ne touchoit pas encore aux corps saints pour en séparer les parties. Arrivé à Florence, S. Ambroise déposa ces réliques sous l'autel d'une église dont il fit la dédicace. Une sainte Veuve nommée Julienne l'avoit fait bâtir. 'Elle avoit un fils nommé Laurent, et trois filles, qui tous se consacrerent à Dieu. C'est pourquoi le sermon qu'il fit à cette dédicace, porte pour titre, Exhortation à la Virginité, comme étant principalement emploïé à l'instruction de ces Vierges. 'S. Ambroise y marque que c'étoit ordinairement à la solennité de Pâque que les Vierges recevoient le voile sacré. L'on a déja vû que sainte Marcelline l'avoit reçu le jour de Noël. Ainsi c'étoit presque toûjours à quelque grande solennité que se faisoit cette sorte de cérémonie.

exh. Virg. n. 1. 9. 10. 93.

n. 13-27.

n. 42.

8°. 'Outre ces quatre opuscules sur les Vierges et la Virginité, l'on croit devoir donner encore à S. Ambroise *le traité sur la chûte d'une Vierge consacrée à Dieu*. Il ne paroît pas en quel tems précisément le saint Evêque le composa. C'est une severe réprimande en forme de sermon, à une Vierge nommée Susanne, qui aprés avoir fait vœu de Virginité, et reçu le voile le saint jour de Pâque, eut ensuite le malheur de violer ses promesses. Ce crime la jetta dans un autre encore plus énorme, à dessein de pouvoir cacher le premier. Mais une précaution aussi criminelle fut inutile, et ne servit qu'à la rendre plus coupable. Elle n'en étoit venue à cette extrêmité que par degrés. Trois ans avant sa chûte, elle avoit commencé à se relâcher de ses devoirs, et à donner sujet de mal parler d'elle. Sa chûte y mit le comble, et fut un grand scandale pour les Juifs et les Païens. Son Evêque en étant instruit, mit cette personne en pénitence publique. Ce fut alors qu'il prononça ce discours, où aprés lui avoir représenté la grandeur de son double crime, il lui en fait néanmoins espérer le pardon ; pourvû qu'elle soit fidele à en faire pendant toute sa vie une pénitence convenable et proportionnée à son énormité. Il lui prescrit de réciter tous les jours le Pseaume 50e.

Lap. Virg. p. 305. 320.

'Ce traité a été atribué à S. Jerôme, et il se trouve encore

Hier app. p. 176. 182.

V SIECLE.

entre les ouvrages de ce Pere sous ce titre, *In Susannam lapsam objurgatio*. Mais le dernier Editeur l'a renvoïé dans l'appendice de son édition, comme lui apartenant moins qu'à S. Ambroise, ' à qui tous les manuscrits l'atribuent. Il est vrai que le Concile de Douzi le cite également sous le nom de S. Jerôme et sous celui de S. Ambroise. Il est encore vrai que le style de cette piece est un peu différent du style des autres ouvrages de celui-ci. Tout cela joint à l'atribution que Gennade fait d'un traité semblable à Nicetas Evêque des Daces, a porté quelques Savans à lui donner l'opuscule dont il est ici question. Mais l'autorité de tous les manuscrits a déterminé les derniers Editeurs de S. Ambroise à le metre à la suite de ses autres traités sur les Vierges et la Virginité. Il est assez ordinaire de voir qu'un Pere traite du même sujet dont un autre Pere avoit déja traité avant lui. Il ne l'est pas moins de trouver quelque diversité de style entre les écrits d'un même Pere. D'ailleurs celui dont il est ici question, ne contient rien qui soit indigne de S. Ambroise, et qui ne convienne à son tems. Aussi le Traducteur de ses autres traités n'a pas fait difficulté de traduire encore celui-ci sous son nom, et de le joindre aussi aux deux autres.

Amb. ib. adm. p. 304.

9°. ' *Le traité sur les Veuves* suivit de près les trois livres sur les Vierges qui y sont cités dès le commencement. C'est pourquoi on le place en la même année 377. Le but de cet opuscule est de relever la gloire de l'état des Veuves, et de leur montrer les obligations auxquelles il les engage. Il paroît que S. Ambroise fut déterminé à y mettre la main par une ocasion particuliere. Une veuve affligée de la mort de son mari, s'étoit adressée au saint Evêque pour y trouver de la consolation ; et il l'avoit exhortée à cesser de s'affliger excessivement, et même à quiter les marques trop éclatantes de son deuil. Mais la veuve ne se contentant pas de suivre cet avis, vouloit encore se remarier, quoiqu'elle eût déja des filles ou nubiles ou même engagées dans le mariage. Ce fut pour l'en détourner que S. Ambroise entreprit ce traité, qui semble être composé de quelque sermon prononcé de vive voix. Il y montre les fâcheuses suites qu'atirent toûjours les secondes nôces, et prouve que la viduité est beaucoup plus excellente que le mariage, et qu'elle aproche de l'excellence de la virginité. Mais il traite ce sujet avec tant de discretion, qu'il ne peut être acusé d'avoir donné dans l'excès, en condamnant les secondes nôces. Il a soin

de Vid. p. 185-210.

soin de déclarer que ce qu'il y dit de la viduité, n'est qu'un conseil salutaire et non pas un précepte. IV SIECLE.

'Il y parle fortement contre un autre excès encore plus pernicieux, qui est de condamner les premiers mariages. On croit qu'en cet endroit il ataque les Marcionites, les Manichéens et les autres hérétiques qui tomboient dans cet excès, beaucoup plus par un esprit de libertinage, que par l'amour de la chasteté qu'ils ne connoissoient gueres. Till. ibid.

'Il y établit en passant l'intercession des Saints en ces termes: « Il faut, dit-il, prier pour nos besoins les Anges qui nous sont « donnés pour nous garder. Il faut aussi invoquer les Martyrs, « dont les corps semblent nous être des gages de leur protection. « Quoiqu'ils aïent été autrefois sujets à quelques péchés, ils s'en « sont purifiés dans leur sang; et cela n'empêche pas qu'ils ne « puissent prier pour les autres. Ils sont tout à la fois et les fi- « deles témoins de Dieu, et les inspecteurs de nôtre vie et de nos « actions. Ne rougissons donc point de les prendre pour les in- « tercesseurs de nos foiblesses. Ils connoissent eux-mêmes par « l'épreuve qu'ils en ont faite dans leur victoire, quelles sont les « infirmités de la chair. » Amb. ib. n. 55.

10°. '*Cinq livres sur la foi à l'Empereur Gratien.* Ce prince se préparant en 378 à marcher au secours de Valens son oncle contre les Gots, voulut se munir d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avoient cours en Orient. Persuadé d'ailleurs que la victoire dépend plus de la foi du prince que du courage des soldats, il étoit bien aise de se couvrir de ce bouclier contre la puissance formidable des barbares. Dans ce dessein il s'adressa à S. Ambroise, et lui demanda un traité qui établît la divinité de J. C. contre les hérétiques. Le saint Evêque pour le satisfaire composa les deux premiers de ces cinq livres. Il montre d'abord dans le premier en quoi consiste la foi de l'Eglise, établissant l'unité de la nature divine, et la trinité des Persones. Puis aïant prouvé la divinité du Fils, il réfute d'une maniere précise les principales erreurs des Ariens: que le Fils fût dissemblable au Pere : qu'il eût un commencement; qu'il fût créé. Dans le second livre S. Ambroise continue à prouver que les atributs de la divinité conviennent au Fils. Il y explique comment il est envoïé par le Pere, comment il lui est soumis, comment il est moindre. C'est ce qu'il exécute en distinguant ce qui lui convient comme Dieu, et en tant qu'homme, et entre autres les deux volontés. 'S. Ambroi- de fid. p. 443. 596. 136. 139.

IV SIECLE.

se finit en promettant à l'Empereur la victoire sur les Gots, qu'il dit être ceux qui sont nommés Gog dans l'Ecriture; victoire dont il espere que la protection de l'Eglise sera le fruit. [1] Gratien les vainquit en effet par la valeur de Theodose Général de ses armées.

Till. ibid. p. 110.

[2] Ces deux premiers livres de S. Ambroise sur la foi ont été fort célebres dans l'antiquité. Plusieurs Peres de l'Eglise les citent avec éloge, et s'en sont servis avec succès contre les hérésies. [3] Le Concile général d'Ephese en 431 en raporte divers passages, pour établir le dogme de la foi contre Nestorius. [4] De même Vincent de Lerins dans son mémoire fait beaucoup valoir l'autorité du second et du 3e livre contre les Ariens.

Ibid.

Conc. t. 3. p. 513.

Vin. liv. n. 5.

[5] L'année suivante 379 Gratien de retour en Occident, écrivit à S. Ambroise pour le prier de lui envoïer une seconde fois les deux livres dont nous venons de parler, après qu'il y auroit fait quelques additions touchant la divinité du S. Esprit. S. Ambroise s'en étant excusé pour lors, l'Empereur passant par Milan, le pressa encore de vive voix de satisfaire à son désir. Les instances de ce prince jointes à quelques objections que les hérétiques avoient faites contre les deux premiers livres, déterminerent le saint Evêque à en composer trois autres. Ceux-ci semblent écrits particulierement contre les faux Evêques Pallade et Secondien, qui suivoient la doctrine des Ariens en Illyrie, quoiqu'ils en rejetassent le nom, parce qu'il étoit alors trop odieux. Ce sont ces mêmes Evêques qui furent depuis condamnés dans le Concile d'Aquilée en 381.

Amb. t. 2. p. 440. 781. n. 3. | Till. ib. p. 120 121.

[6] Les Critiques font beaucoup de cas de ces cinq livres sur la foi. A leur avis, entre le grand nombre des traités qui ont été faits sur cette matiere, il n'y en a point où les difficultés théologiques sur le mystere de la Trinité soient mieux discutées et mieux éclaircies qu'en ceux-ci. Les objections les plus subtiles y sont proposées d'une maniere intelligible, et résolues avec une netteté qui met l'ouvrage à la portée de tout le monde. On y découvre beaucoup d'esprit, de subtilité et d'agrément. On remarque néanmoins que l'Auteur n'y raisonne pas toujours juste, et qu'il y emploïe quelquefois des preuves qui ne sont pas fort concluantes. Divers Ecrivains du moïen âge les citent sous le titre de livres sur la Trinité, et quelques manuscrits retiennent le même titre. Mais ils sont plus connus sous le nom de livres sur la foi; et c'est ainsi que S. Ambroise les cite lui-même. Quoiqu'ils soient écrits particulierement

Dupin. bib. t. 3. p. 818 | Amb. ib. p. 441-442.

contre les erreurs d'Arius, S. Ambroise ne laisse pas d'y réfuter celles des Manichéens, des Sabelliens et des Photiniens.

11°. 'La même année 379, ou même dès la précédente S. Ambroise composa deux traités à l'ocasion de la mort de S. Satyre son frere. Le premier est l'*Oraison funébre* de ce Saint qu'il prononça en présence du corps exposé à découvert, et où il pleure sa mort. L'autre est un discours qu'il prononça le septiéme jour après son décès, lorsqu'on revint au tombeau pour faire les prieres acoûtumées. 'Dans le premier S. Ambroise fait l'éloge de son frere, et en releve le mérite et la vertu. Il loue sur-tout sa simplicité, sa tempérance, sa chasteté, sa libéralité envers les pauvres, sa foi pour l'Eucharistie. On y voit que les Chrétiens la portoient avec eux dans leurs voïages, et qu'ils la regardoient comme un préservatif dans les périls. Le second discours est emploïé pour montrer comment on se doit consoler de la perte des personnes qui nous sont les plus cheres, par la foi de la résurrection. Aussi cet écrit en traite avec étendue, et en a pris le titre. 'On croit que S. Ambroise désigne l'un et l'autre, lorsqu'écrivant sur le premier Pseaume, il cite ses livres de la consolation et de la résurrection. S. Augustin les cite aussi sous ce dernier titre. 'Il paroît par le commencement du second discours que ce fut S. Ambroise qui le redigea lui-même en forme de traité divisé en deux livres, comme nous l'avons aujourd'hui.

Amb. de Satyr. p. 1113. 1170 | Till ibid. p. 119. 735.

Amb. ibid.

Till. ibid. p. 119.

Amb. de res. n. 1

'On trouve dans l'Antidote contre les hérésies un fragment d'ouvrage sous le nom de S. Ambroise, *touchant la foi de la résurrection.* Il ne faut pas se laisser tromper par ce titre spécieux, qui pourroit faire croire que ce fragment, rempli de fautes d'ailleurs, seroit pris du second livre de l'opuscule dont nous venons de parler. Ce n'est qu'un extrait mal assorti, que l'on a tiré du traité de la Trinité faussement atribué à S. Ambroise.

Antid. p. 92. 94.

12°. Pour continuer le catalogue chronologique des écrits du saint Evêque, celui qui paroît avoir suivi de plus près l'époque du precédent, 'est son livre sur *Noé et de l'Arche.* [a] Dans un manuscrit de Corbie il est intitulé *De l'Arche de Noé;* et c'est ainsi qu'il est cité par S. Augustin. Nous ne l'avons que fort imparfait en divers endroits. Ainsi l'on ne doit point s'étonner de n'y point trouver les paroles qu'en raporte ce Pere. Le but général de S. Ambroise dans ce traité, est de décrire la vie et les mœurs de Noé. Mais son dessein particulier est d'y expliquer l'histoire de la structure de l'Arche et du déluge uni-

Amb. de Noe, p. 227.
[a] adm- p. 226.

IV SIECLE

versel. C'est ce qu'il execute avec beaucoup d'art, et selon le sens literal et selon le sens allégorique, d'où il tire à son ordinaire d'excellentes instructions pour les mœurs.

Off. l. 1. n. 78. 'S. Ambroise cite lui-même ce traité dans ses Offices, mais seulement en désignant le 8e chapitre, sans nommer l'ouvrage.

de Noë, n. 60. 'Dans le 17e chapitre il fait mention comme d'une chose assez récente, de l'usage des indictions qui commençoient l'année

adm. p. 225. au mois de Septembre. 'Il y déplore souvent les calamités publiques, que l'on croit être celles qui suivirent de près la mort de l'Empereur Valens. C'est une des raisons qui font mettre ce traité en l'année 379. On y lit quelques endroits qui paroissent pris du livre de Philon sur l'agriculture.

de Sp. S. p. 600. 702. 13°. '*Les trois livres sur le S. Esprit* furent composés à la priere de l'Empereur Gratien, à qui ils sont adressés. Ce prince les avoit demandés, comme nous l'avons dit, dès 379, afin de s'instruire sur cette matiere, ainsi qu'il l'étoit déja sur la divinité du Fils. S. Ambroise toutefois n'y mit la derniere main qu'en 381. C'est ce qui paroît par la préface, où il désigne la mort d'Athanaric Roi des Gots, arrivée à Constantinople le 25 de Janvier de cette même année. D'ailleurs comme il y nomme pour Evêques de Rome, d'Alexandrie et de Constantinople Damase, Pierre et Grégoire, il montre qu'il ignoroit alors la mort de Pierre et l'abdication que fit Grégoire dans le Concile général qui se tint cette même année à Constantinople. De sorte que ne faisant même nulle mention de ce Concile, il faut dire que l'ouvrage fut fini avant sa tenue. Saint Ambroise y agit et contre les Ariens et contre les Macédoniens, et y prouve que le S. Esprit est Dieu, égal au Pere et au Fils, et de même substance. Que c'est lui qui a parlé par les Prophetes et les Apôtres. Que c'est lui qui sanctifie toutes les créatures qui sont saintes, en quoi éclate son infinie bonté. Que ses opérations sont les mêmes que celles du Pere et du Fils. Qu'on lui doit par conséquent la même adoration, comme aïant la même divinité.

adm. p. 596. 'Dans quelques manuscrits cet ouvrage porte pour titre *De la Trinité*, ainsi que les cinq livres sur la foi, et il se trouve

Aug. doct. chr. l. 4. c. 21. n. 46. cité de la sorte par quelques Ecrivains. 'S. Augustin témoigne que S. Ambroise y emploïa un style simple, parce que le sujet qu'il y traite n'avoit pas besoin des ornemens de l'éloquence pour faire impression sur les esprits. 'Baronius croit que

Amb. adm. ibid. S. Ambroise a tiré une grande partie de cet ouvrage de celui

que S. Basile avoit adressé à S. Amphiloque sur la même matiere. ' Mais S. Jerôme et Rufin assûrent que c'est de Didyme d'Alexandrie : de quoi S. Jerôme parle en des termes que Rufin a cru devoir repousser comme injurieux à la mémoire de S. Ambroise.

Hier. apo. l. 2. p. 432-434.

' Au reste en confrontant ce traité avec celui de Didyme, l'on ne peut s'empêcher d'y apercevoir de la conformité, surtout en ce que l'un et l'autre contiennent touchant l'effusion du S. Esprit, la sanctification qu'il opere, sa science et ses autres dons. Cela n'empêche pas néanmoins que l'on n'y observe que S. Ambroise s'y est aussi servi des autres Auteurs grecs, comme de S. Athanase, de S. Grégoire de Nysse, et particulierement de S. Basile dont il emploïe judicieusement les preuves et les pensées, pour les faire connoître à l'Eglise d'Occident. C'est ce qui a fait dire aux Peres du Concile de Florence, qu'il avoit pris beaucoup de choses de ce dernier Docteur. ' Ces trois livres sur le S. Esprit et les cinq sur la foi sont ces huit livres que le Pape Hormisdas dit avoir été faits par S. Ambroise pour satisfaire à la letre de Gratien ; l'un ne se lassant point de travailler pour la foi, ni l'autre de recevoir ce que le S. Evêque lui adressoit.

Amb. ibid. p. 598.

Conc. t. 4. p. 126.

14°. *Le traité sur le mystere de l'incarnation du Seigneur*, ne fut fait qu'après les cinq livres sur la foi qui y sont cités. C'est pourquoi on le place en l'année 382. S. Ambroise y établit solidement la divinité du Verbe contre les Ariens, et y réfute avec la même solidité les erreurs des Apollinaristes, dont il tait néanmoins le nom. Il fait voir contre les uns et les autres qu'il y a en J. C. deux natures complettes : la nature divine selon laquelle il est égal au Pere, et la nature humaine selon laquelle il est vrai homme, aïant un corps réel et une ame intelligente. ' C'est ce qui fait quelquefois donner à ce traité le nom de livre contre les dogmes d'Apollinaire. Plusieurs Peres l'ont cité avec succès contre les mêmes erreurs, et en général contre les hérétiques qui ont combatu l'Incarnation du Verbe.

Amb. de Inc. p. 704-730.

Till. ibid. p. 145.

' Ce n'est proprement que le discours que S. Ambroise avoit prononcé devant son peuple à l'ocasion d'une question que deux Chambellans de Gratien lui avoient faite avec beaucoup de fierté sur ce sujet. Mais il le retoucha dans la suite, et y ajoûta diverses choses suivant sa coûtume. ' Ces deux Offi-

Amb. ibid. adm. p. 702.

Vit. n. 18.

IV SIECLE.

ciers Ariens de profession avoient proposé leur difficulté à S. Ambroise, afin qu'il répondît le lendemain dans la basilique Portiene, où tout le monde avoit promis de se rendre. Mais ces malheureux mépriserent de se trouver à l'assemblée. Pour l'éviter ils monterent sur un chariot, et allerent se promener hors la ville. Ils porterent aussi-tôt la peine de leur mépris ; car étant tombés de leur chariot, ils demeurerent morts sur la place. S. Ambroise ne sachant rien de cet accident, se rendit à l'église où il les atendit assez long-tems inutilement. Voïant qu'ils ne venoient point, il ne laissa pas de s'aquiter de sa promesse, et prononça le discours qu'ils l'avoient engagé à préparer. ' Afin de leur donner le tems de se rendre, S. Ambroise commença par expliquer les sacrifices d'Abel et de Caïn. Il aplique aux hérétiques la malédiction que Dieu prononça contre le sacrifice de celui-ci, et fait ensuite un dénombrement des principales hérésies, jusqu'à celle des Apollinaristes inclusivement.

de Inc. n. 1. 11.

' A la fin de ce traité de S. Ambroise sur l'Incarnation, les derniers éditeurs nous ont donné en grec et en latin un fragment raporté par Théodoret, comme pris d'un livre du même S. Ambroise sur l'explication de la foi. L'on ne sait point au reste de quel ouvrage de ce saint Evêque Théodoret a tiré ce fragment. Comme il a beaucoup de raport avec le traité sur le mystere de l'Incarnation, l'on a jugé à propos de le mettre à la fin de ce traité. En effet il roule tout entier sur les deux natures en J. C. Mais il y a toute aparence qu'il est moins de S. Ambroise que d'un Auteur postérieur, qui avoit connoissance des hérésies de Nestorius et d'Eutichès.

p. 729. 732.

15°. ' *Les quatre livres de la plainte de Job et de David*, ont chacun leur titre particulier. Le premier est intitulé De la plainte de Job et de la foiblesse, de l'homme ; le second et le quatriéme de la plainte de David ; et le troisiéme de la plainte de Job. ' Ils se trouvent tous quatre sous les mêmes titres et avec le même ordre dans un manuscrit ancien au moins de mille ans, sur lequel les derniers éditeurs les ont donnés. Le commencement du premier et du troisiéme livre fait voir que c'est-là leur ordre naturel. Les éditions de Rome avoient mis dans ces livres une confusion intolérable. ' Du premier et du troisiéme elles avoient fait un commentaire sur le livre de Job ; et du second joint au quatriéme séparés des autres, elles avoient formé des explications sur les Pseaumes 41, 42, et 72.

de Job, p. 626. 672.

adm. p. 622.

623.

[a] Le second livre manque dans les plus anciennes éditions de S. Ambroise. Erasme fut le premier qui le publia en l'ôtant à son véritable Auteur, pour le donner à celui qui a fait le traité de la Vocation des Gentils. Mais cette tentative dénuée de tout apui, n'a pû l'emporter sur les raisons invincibles qui atribuent ce livre à S. Ambroise, et qui ne permettent pas de le séparer des autres trois, que personne ne lui a jamais contestés. ' On fait voir par d'assez bonnes preuves que ces quatre livres ont été écrits vers l'an 383, et composés de divers sermons prêchés au peuple. IV SIECLE [a] p. 622. p. 623.

' S. Ambroise emploïe le premier livre à expliquer les plaintes que Job et David font sur les miseres de l'homme, tant par raport à l'ame qu'au corps, et particulierement sur l'assujetissement au péché. C'est ce qu'il exécute en se servant des premiers chapitres du livre de Job, et y faisant aux principaux endroits des observations fort instructives. Il continuë le même sujet dans le second livre en y expliquant les Pseaumes 41 et 42. Il y distingue trois differens sujets de plainte: les miseres qui acompagnent la vie présente; le délai des biens futurs, et sur-tout du dernier avénement de J. C. et la necessité où nous nous trouvons de vivre parmi les méchans. ibid.

' Les deux derniers livres sont emploiés pour repousser les plaintes de ceux qui trouvent à redire, que les méchans soient heureux en cette vie, et les bons malheureux. S. Ambroise y montre que le bonheur des premiers n'est qu'un bonheur aparent qui ne peut les rendre véritablement heureux ni en cette vie ni en l'autre. Qu'au contraire les maux que souffrent les bons, sont un gage assûré d'un bonheur éternel. Il confirme ces grandes vérités, qui ne sauroient être trop connues en tous les tems, par une excellente explication du Pseaume 72. ibid.

16°. ' *Les deux livres de la pénitence* sont écrits particulierement contre les Novatiens, qui la détruisoient en prétendant que tous les péchés étoient irrémissibles. ' En 393 S. Ambroise écrivant sur le Pseaume 37, disoit en parlant de ces deux livres, qu'il y avoit déja long-tems qu'il les avoit composés : *de pœnitentia duos jamdudum scripsi libellos.* ' C'est ce qui joint à quelques autres circonstances marquées dans ces livres, les fit mettre en 384, après la grande affaire sur l'autel de la Victoire. S. Augustin en trois différens endroits de ses écrits cite ces mêmes livres sous le nom de S. Ambroise, qui les reconnoît lui-même comme l'on vient de le voir pour être de lui. de pœn. p. 389. 440. in ps. 37. n. 1. de pœn. adm. p. 387.

IV SIECLE.

Après quoi il est étonnant qu'il se trouve des critiques qui osent les lui disputer. C'est ce qu'on apelle vouloir critiquer à pure perte. Il n'est gueres d'ouvrages des Anciens, où l'on trouve mieux établies et l'autorité de remettre les péchés que l'Eglise a reçûe de J. C. et la necessité de les confesser et d'en faire pénitence.

l. 1 n. 1. 96. S. Ambroise commence le premier livre par l'éloge de la modération et de la douceur Chrétienne, pour l'oposer à la rigueur et à la dureté des Novatiens. Ensuite il établit le pouvoir incontestable confié à l'Eglise de remettre toute sorte de péchés quels qu'ils puissent être, et montre que Dieu est plus porté à la misericorde et à la clémence, qu'à la justice et à la sévérité. Après quoi il emploïe le reste du livre à résoudre les objections des hérétiques. Il s'arrête particulierement à celle qu'ils tiroient de ces paroles de la premiere épitre de S. Jean. *Il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est pas pour celui-là que je vous dis que vous priiez.* S. Ambroise prouve par S. Jean même que le sens qu'y atachoient les Novatiens, est bien éloigné de celui du S. Apôtre, aussi-bien que la doctrine de S. Paul et de toute l'Ecriture. En réfutant ainsi les erreurs des hérétiques, et confirmant le dogme de l'Eglise, l'Auteur a soin d'inserer d'excellens avis pour porter ses lecteurs à veiller avec une circonspection infatigable sur leurs sens et leurs cœurs, afin de ne donner aucune entrée au péché.

n. 90. « Sur la fin du livre on lit ces paroles remarquables : « Je « veux, dit-il, que le coupable espere le pardon. Je veux qu'il « le demande avec larmes et gémissemens, qu'il y emploïe mê- « me les larmes de tout le peuple, et qu'il use d'instance pour « l'obtenir. Que si l'on differe deux ou trois fois de l'admettre à « la communion, qu'il s'impute lui-même ce délai. Qu'il croïe « qu'il vient de ce que ses prieres n'ont pas été assez ardentes. « Qu'il redouble donc ses pleurs; qu'il revienne ensuite dans « une posture encore plus humiliante; qu'il se jette aux pieds « des Fideles; qu'il les embrasse, qu'il les baise, qu'il les baigne « de ses larmes, et qu'il ne les quite point, afin que le Seigneur « Jesus dise de lui ; *Beaucoup de péchés lui sont remis, par- « ce qu'il a beaucoup aimé.*

n. 91. » J'ai connu, ajoûte S. Ambroise à cette ocasion, j'ai con- « nu des personnes, qui à force de pleurer pendant le tems de « leur pénitence se sont gâté le visage, qui ont formé comme « des sillons sur leurs jouës par leurs larmes continuelles, qui se

sont

« sont prosternées en terre pour être foulées aux pieds de tout le « monde; qui par leurs jeûnes continuels se sont rendu le visage « si pâle et si défiguré, qu'elles portoient dans un corps vivant « l'image de la mort. » On ne voit plus de tels exemples de pénitence. IV SIECLE.

' Dans le second livre S. Ambroise enseigne d'abord qu'il faut être atentif et studieux à ne pas diférer d'embrasser la pénitence qu'exigent nos péchés. Il passe ensuite à réfuter les deux principales objections des Novatiens : prises, l'une du passage de l'Epitre aux Hebreux, où il est dit qu'il est impossible à ceux qui ont une fois perdu la grace du baptême d'être renouvellés; l'autre de ce que J. C. dit du péché contre le S. Esprit. Après cette réfutation où les Théologiens des siecles suivans ont puisé tant de lumiere, S. Ambroise vient à exhorter les Fideles à la pénitence, dont il leur explique les conditions, et la maniere de la faire. Entre ces conditions l'on en remarque cinq principales. 1, Les pécheurs demandoient eux-mêmes à être mis en pénitence; 2, en les mettant en pénitence on les séparoit de la communion; 3, ils faisoient pénitence publiquement; 4, ils pratiquoient beaucoup de jeûnes, d'austérités, d'humiliations pendant leur pénitence; 5, cette sorte de pénitence ne s'imposoit qu'une fois : *sicut unum baptisma, ita una pœnitentia.* l. 2. n. 1. 107.

'Outre cette sorte de pénitence, S. Ambroise en distingue une autre qui doit se pratiquer tous les jours. Celle-ci est pour les péchés les plus legers; au lieu que la premiere étoit pour les plus griefs. ' En faisant le détail des moïens de pratiquer l'une et l'autre, il marque la priere, le jeûne, l'aumône, les larmes, les gémissemens, la privation du sommeil même necessaire, et des autres choses qui flatent les sens, le renoncement au siecle et à soi-même, afin de devenir une nouvelle créature. ' Mais il veut que la foi et la charité animent toutes ces pratiques, faute de quoi elles seroient inutiles. *Quid enim prodest cóllatio patrimonii sine gratia caritatis?* ' Il a aussi porté l'attention à marquer les défauts que l'on y doit éviter, comme la vanité et la vaine gloire. Ceux qui y tombent, dit-il, ont déja reçu leur récompense dès cette vie, et n'ont plus rien à esperer dans l'autre. ' Il ne veut pas non plus que l'on se porte à la pénitence par le seul remords de sa conscience et la seule crainte de l'enfer; parce qu'ordinairement ces sortes de personnes n'y perséverent pas. Il faut encore éviter de se repentir d'avoir fait pé- n. 93. n. 81. 96. n. 83. n. 84. n. 85.

IV SIECLE. nitence, ce que feroient, par exemple, ceux qui se reprocheroient d'avoir donné leur bien aux pauvres. S. Ambroise taxe
n. 87. encore ceux qui ne demanderoient la pénitence, qu'afin d'être aussi-tôt admis à la communion. « Ceux-ci, dit-il, ne desi-
« rent pas tant d'être déliés, que de lier le prêtre. En effet,
« ajoûte-t-il, ils ne déchargent point leur conscience, et ne font
« que charger celle du Prêtre, à qui il est défendu de donner
« les choses saintes aux chiens, et de jetter des pierres pré-
« cieuses devant les pourceaux : c'est-à-dire d'admettre facile-
« ment les ames impures à la communion sacrée. »

Il faudroit traduire ici tout le reste de ce livre, si nous voulions raporter tout ce qui y est digne de remarques. Nous nous bornerons à ces deux autres traits. « Il y en a d'autres, con-
n. 89. « tinue S. Ambroise, qui font consister la pénitence à s'absté-
« nir simplement des sacremens. C'est être un cruel juge con-
« tre soi-même; puisque c'est éviter le remede, et se prescrire
« une peine qu'il faudroit pleurer, en ce qu'elle nous prive de
« la grace du Ciel. D'autres enfin dans l'esperance de faire un
« jour pénitence, prennent de-là un sujet de croire qu'ils ont
« plus de liberté pour pécher, sans considerer que la pénitence
« est un remede contre le péché, et non pas un atrait pour por-
« ter au péché. C'est à la plaïe que le remede est necessaire, et
« non pas la plaïe au remede. Ce n'est pas pour le remede que
« se fait la plaïe, mais c'est pour la plaïe que le remede se pré-
« pare. D'ailleurs l'esperance que l'on établit sur le tems, est
« bien foible; puisque tout tems est incertain, et que l'espe-
« rance ne dure pas au-delà du tems. »

n. 96. Après que S. Ambroise a ainsi détaillé les conditions requises pour la pénitence et les défauts que l'on y doit éviter, il s'est crû obligé de déclarer qu'il est plus facile de trouver des personnes qui ont conservé l'innocence de leur baptême, que d'en voir qui après l'avoir perdue, en fassent une pénitence convenable.

apo. Dav. p. 675. 704. 17°. *L'Apologie du Prophete David* fut faite peu après la mort de Gratien, que S. Ambroise y déplore au chapitre sixiéme. Elle paroît visiblement composée des sermons que le saint Evêque avoit prêchés devant son peuple. Le but qu'il s'y propose, est de lever l'espece de scandale que souffroient quelques-uns en lisant dans l'Ecriture la chûte d'un si grand Prophete dans un double crime, l'adultere et l'homicide. S. Ambroise ne l'en excuse point. Seulement il entreprend de montrer, qu'aussi-

tôt qu'il les reconnut, il en fit une sérieuse pénitence. Qu'il répara sa faute par quantité de bonnes actions. Que c'est pour nous instruire, que Dieu permit qu'il tombât dans ce double péché. La plus belle partie de cet écrit est l'explication du Pseaume 50e qui commence au 8e chapitre, et qui comprend tous les suivans. ' Dans l'édition de Rome cette explication se trouve séparée de l'Apologie : ce qui est contre l'autorité des manuscrits et des anciennes éditions de S. Ambroise.

adm. p. 674.

' Selon un manuscrit ancien de plus de mille ans, qui a apartenu à M. de Thou, cette Apologie est adressée à l'Empereur Theodose, à qui S. Ambroise put fort bien en envoïer une copie après le meurtre de Thessalonique. ' On a suivi ce manuscrit dans la derniere édition de ce pere, où se lit le nom de cet Empereur dans le titre de la piece, comme lui étant adressée. ' Elle fut faite, ainsi qu'on l'a dit, peu après la mort de Gratien, ' et elle se trouve citée dans le Commentaire de S. Ambroise sur S. Luc, qui ne fut fini qu'en 386, quoique commencé dès 385. C'est ce qui détermine à assigner à cette Apologie l'an 384.

Ib. | Till. ib. p. 292. Amb. Apo. Dav. p. 675. adm. ib. in Luc. adm. p. 1259.

18°. On vient de voir par avance l'époque qui convient ' au *Commentaire sur S. Luc*, qui est un des principaux ouvrages de S. Ambroise. ' C'est sans nul fondement que Baronius a voulu le placer dès 376. Outre l'Apologie du prophete David qui y est citée, comme on vient de le dire, S. Ambroise y cite encore ses livres sur les veuves, sur la foi et sur le S. Esprit, dont les derniers ne furent écrits qu'en 381. Il paroît par plusieurs endroits de ce Commentaire, que ce n'est qu'un recueil d'homélies ou de sermons que le saint Evêque avoit prêchés devant son peuple. Il les retoucha depuis, et emploïa près de deux ans à les rédiger dans l'ordre que nous les avons aujourd'hui, divisés en dix livres.

in Luc. p. 1262, 1544. adm. p. 1252.

' Quoique S. Ambroise n'ait entrepris d'expliquer dans cet ouvrage que le texte de S. Luc, il ne laisse pas toutefois d'y éclaircir divers endroits des autres Evangelistes. Il le fait surtout, lorsqu'ils paroissent avoir quelque difficulté particuliere, ou qu'ils ont été omis par S. Luc. Il s'atache particulierement à concilier les endroits des quatre Evangelistes, qui paroissent opposés les uns aux autres. De même quoiqu'il se soit proposé de suivre le sens literal et historique, cela n'empêche pas qu'il ne donne souvent dans le sens mystique et spirituel, dont il sait tirer d'excellens preceptes de morale. Il y a aussi inseré,

Ibid.

IV SIECLE.

lorsque le texte lui en a fait naître l'ocasion, divers points de controverse pour combatre les hérésies qui avoient cours en son tems. Il y combat entre autres les Manichéens, les Photiniens, et particulierement les Ariens.

in Luc. pr. n. 1. 8. ' A la tête se lit une préface de l'Auteur pour relever l'excellence de la sagesse qui brille dans toute l'Écriture, nommément dans l'Evangile, et pour tracer le caractere des quatre Evangelistes. Il dit que S. Jean est le plus sublime de tous. Qu'il s'est élevé au-dessus des nuées, au-dessus des Vertus célestes, au-dessus des Anges, et jusqu'au sein de Dieu même, où il a trouvé le Verbe. Que S. Matthieu s'est plus ataché à décrire la naissance de J. C. et à instruire les hommes sur les mœurs. Que S. Marc a su tout à la fois et inspirer l'admiration, et montrer la voïe qui conduit à l'immortalité. Que S. Luc s'atache davantage à l'ordre historique, et raporte plus de faits que de préceptes.

l. 1. n. 2. ' Sur les premieres paroles de S. Luc S. Ambroise fait l'énumération de divers Evangiles que l'on voïoit encore de son tems. Il nomme celui que l'on atribuoit aux douze Apôtres, un second de Basilides, un troisieme que l'on donnoit à S. Thomas, et un quatriéme qui portoit le nom de saint Matthias. « Nous en lisons quelque chose, dit-il, non pour le retenir, « mais pour le réfuter. » Il ajoûte que l'Eglise les rejetoit parce qu'ils n'étoient pas écrits par l'inspiration du S. Esprit, comme le sont les quatre qu'elle a à son usage, et qui cependant n'en font qu'un par l'unité de doctrine qu'ils s'acordent à enseigner.

adm. ibid. ' On observe que S. Ambroise dans les premiers livres de ce Commentaire se sert quelquefois des écrits d'Origene, mais en l'acommodant à son dessein, et sans en suivre entierement la doctrine. Au reste s'il a pris des Peres qui l'avoient précedé certaines choses pour composer cet ouvrage, les Peres qui l'ont suivi y en ont puisé beaucoup davantage. S. Maxime de Turin entre autres en a tellement enrichi ses sermons, que Lanfranc cite quelquefois sous son nom certains endroits de ce même Commentaire de S. Ambroise. S. Augustin ' et divers autres Peres latins le citent souvent aussi, et montrent par-là l'estime qu'ils en faisoient. ' Cassiodore le nomme un ouvrage admirable. [a] S. Jerôme même, qui d'abord en avoit parlé avec moins d'estime, ne laisse pas dans ses derniers ouvrages d'y renvoïer ses Lecteurs. Aussi est-ce le premier Commentaire sur S. Luc qui soit sorti de la plume des Peres latins.

Till. ibid. p. 192.

Cass. ins. c. 7. p. 513.

[a] Till. ibid.

19°. [a] *Les deux livres sur Abraham* furent faits peu de tems après le Commentaire sur S. Luc. On les met en l'année 387. Peut-être furent-ils précedés du Commentaire sur le Pseaume 118e. Mais nous remettons à parler de cet ouvrage, pour le joindre à l'explication que le saint Evêque a donné de quelques autres Pseaumes. Quelques Ecrivains du moïen âge ont cité les deux livres sur Abraham, sous le titre du livre sur les Patriarches. ' S. Ambroise déclare néanmoins lui-même que leur titre est Abraham : *Abraham libri hujus titulus est*. Il ne parle que d'un livre comme on le voit. ' Cependant il s'en trouve deux aujourd'hui. L'on croit que d'abord il n'y en avoit effectivement qu'un seul, mais divisé en deux parties, et que de ces deux parties on en aura fait ensuite deux livres.

[a] Amb. de Abr. p. 281. 352.

l. 1. n. 1

adm. p. 278.

' Le but de S. Ambroise dans cet ouvrage est, comme il le dit lui-même, d'imiter en quelque sorte Platon le prince des Philosophes, et Xenophon son condisciple. Comme ces deux disciples de Socrate ont entrepris de nous représenter, l'un dans sa *République* les regles d'un bon gouvernement, et l'autre dans son *Instruction de Cyrus*, quel doit être un prince véritablement digne de commander : de même S. Ambroise se propose de nous donner ici le portrait d'un homme sage selon Dieu. Mais il y a cette difference essentielle entre l'exécution de son dessein, et les ouvrages de ces deux Philosophes, que ceux-ci, comme il le remarque lui-même, ont tiré de leur imagination tout ce qu'ils nous disent, et qu'au contraire le saint Evêque ne fait qu'emploïer les traits que Dieu même a tracés dans la conduite d'Abraham raportée par Moïse. Dans la suite de l'ouvrage S. Ambroise, à mesure qu'il releve les vertus de ce Patriarche, s'atache à en tirer un sens spirituel, et l'apliquer aux voïes qui peuvent conduire à la perfection.

l. 1. n. 2.

' Le premier livre est composé des sermons que S. Ambroise avoit fait aux Catécumenes, qui s'étoient faits inscrire pour recevoir le baptême. Pour le second livre, il est fort défectueux, et l'on soupçonne qu'une main hérétique y a fait des additions, des transpositions, et en a même retranché certaines choses.

adm. p. 279.

20°. ' Des autres sermons que S. Ambroise prêcha aux Catécumenes la même année 387, il a composé *son livre d'Isaac et de l'ame*. ' Il est ainsi intitulé, remarque Sixte de Sienne, parce qu'à l'ocasion de la naissance d'Isaac et de son mariage avec Rebecca, S. Ambroise y traite de l'amour qui est entre J. C. représenté par Isaac, et l'ame figurée par Rebecca. ' Ce

de Isaa. 353. 384.

Sixt. l. 4. p. 220. 2.

Amb. ibid. n. 7. 8.

IV SIECLE

qu'il y dit de l'union entre J. C. et l'ame, il le dit aussi de
adm. p. 353. l'union entre J. C. et l'Eglise.' C'est pour mieux exprimer cette union mystique, qu'il y emploïe une partie du Cantique des
Casd. ib. c. 5. p. 542. 2. Cantiques, avec une explication ' qui a merité les éloges de Cassiodore, et qui peut passer pour une espece de Commentaire sur ce livre sacré. C'est de cette explication en particulier que Guillaume Abbé de S. Thierri a tiré son Commentaire sur le même livre, en y joignant les autres endroits où S. Ambroise en explique quelque chose, comme sur le Pseaume 118e.
Amb. adm. ibid. ' On regarde ce traité sur Isaac et sur l'ame comme un continuation du précedent sur Abraham ; et les premieres paro-
Till. ib. p. 290. les de l'ouvrage confirment cette opinion. ' S. Augustin, qui étoit du nombre des Catécumenes à qui furent prêchés les sermons qui le composent, devoit bien le connoître. Aussi le cite-il en divers endroits.

Amb. ibid. n. 6. ' S. Ambroise y fait en deux mots le portrait de l'ame parfaite. « Elle a, dit-il son corps en aversion. Elle fuit, elle évite « tout ce qui est excessif, tout ce qui n'est que passager, tout ce « qui peut porter au mal. Elle a une atention extrême à ne con- « tracter aucune souilleure. Elle donne toute son aplication aux « choses de Dieu, jusqu'à oublier les soins du corps. Mais sa « fuite ne consiste pas à éviter d'habiter ce monde ; elle consiste « à y pratiquer la justice et la tempérance, à renoncer aux vi- « ces, et non à l'usage des choses necessaires à la vie. »

de bon. mor. p. 390. 414. 21°.' Ce fut la même année 387, que S. Ambroise composa son livre *du bien de la mort*. Il paroît par les premiers mots de ce traité qu'il est comme une suite du précedent, qui y est
Six. ibid. nommé.' Aussi quelques Ecrivains l'ont-ils regardé comme n'en faisant que la seconde partie. Le titre qu'il porte, lüi vient de ce que l'Auteur y releve les avantages que l'épouse tire de la mort, pour s'unir à l'époux et vivre éternellement avec lui.
Amb. ibid. adm. p. 383. ' Il est composé, ainsi que les précedens, des sermons prêchés aux Catécumenes. Dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, il est intitulé : *Liber tertius ex libro de Patriarchis, qui intitulatur de bono mortis.*

c. 1. n. 1. 2. ' S. Ambroise après avoir montré la connexion de cet écrit avec le précedent qui traite de l'ame, se fait cette objection : comment la mort n'est-elle point un mal, puisqu'elle est con-
c. 2. n. 3. traire à la vie ? ' Sur quoi il distingue trois sortes de morts : la mort que cause le péché et qui tuë l'ame ; la mort au péché, qu'il nomme une mort mystique ; et la mort naturelle, qui ter-

mine le cours de la vie. et sépare l'âme d'avec le corps. Nous convenons, ajoûte-t-il, que la premiere sorte de mort est un très grand malheur, comme la seconde est un grand bien. Il n'en est pas de même de la troisieme, Les Justes la regardent comme un bonheur ; et plusieurs autres la craignent comme une grande peine. A ce sujet S. Ambroise fait remarquer que cette crainte ne vient que de nôtre foiblesse et de l'illusion que nous font les faux plaisirs de la vie présente. ' Pour la dissiper n. 4. 6.
cette crainte, il fait voir de combien de peines, d'afflictions, d'amertumes, de chagrins, d'ennuis, de tentations, de périls, etc. nous sommes environnés dans ce monde, et que plus nous y demeurons, plus nous nous trouvons chargés de péchés. Il montre ensuite que la mort nous délivrant de tous ces maux, elle doit être regardée comme un avantage, et que l'on ne doit pas la craindre.

' C'est ce qu'il appuïe par ces considérations consolantes, que c. 4. n. 15 | c. 9. n. 38.
la mort est la fin du péché, et l'entrée à une meilleure vie ; qu'elle n'est qu'un passage de cette vie misérable et mortelle à un état de paix, de bonheur, de gloire, d'immortalité.' Mais n. 9. 10. 40. 41.
il veut que l'on s'y prépare par une mortification sérieuse et entiere de tous ses sens. Ce que S. Ambroise dit à ce sujet, est aussi touchant qu'instructif.' Aprés avoir établi comme en pas- n. 42. 43.
sant le dogme de l'immortalité de l'ame, ' il finit ce traité par n. 52. 57.
une description du bonheur éternel qui nous est préparé, et vers lequel il nous exhorte d'une maniere la plus pathétique de soupirer sans cesse et de nous hâter d'arriver . Et afin de faire plus d'impression sur nos cœurs, il nous met en la bouche cette excellente priere qu'il adresse à J. C. comme à nôtre chef qui nous a précedé dans ce roïaume éternel pour nous y préparer des demeures. ' « Nous y marchons après vous, Sei- n. 55.
« gneur Jesus, mais apellez-nous à vous, afin que nous vous « suivions efficacemment, parce que sans vous personne ne peut « aller à vous. Vous êtes la voïe, la vérité et la vie. C'est vous « qui nous donnez le pouvoir et la foi , comme vous nous don- « nez la récompense. Recevez-nous puisque vous êtes la voïe : « rassurez-nous, puisque vous êtes la vérité; donnez-nous la vie « puisque vous êtes la vie même. Découvrez-nous ce bien dans « la jouissance duquel vous être entré, et que David desiroit « avec tant d'ardeur.... Montrez-nous ce bien qui est toûjours le « même, toûjours permanent, toûjours immuable, où nous de- « viendrons immortels par la connoissance que nous aurons de « la source de tout bien. »

IV SIECLE.

[a] S. Ambroise dans ce traité fait beaucoup d'usage du 4e livre d'Esdras, qu'il cite comme Ecriture sainte. Mais il déclare lui-même la raison pourquoi il en use de la sorte. C'est, dit-il, afin de montrer aux Païens, que ce qu'ils admirent dans les écrits de leurs Philosophes, a été pris de nos Ecritures. ' Au reste quelques autres anciens Peres avant S, Ambroise avoient cité le même livre d'Esdras, comme S. Clement Alexandrin, l'Auteur de l'ouvrage imparfait sur S Matthieu. et ce semble même S. Cyprien. ' C'est sur l'autorité de ce même livre que nôtre Saint a avancé certaines choses, qui prises à la letre pourroient faire croire qu'il auroit douté que les ames des Justes après la mort jouissent de la vüe de Dieu jusqu'après le jugement dernier.

[a] n. 45. 46. 48. 50. 51.

adm. p. 387.

n. 46-48.

Mais on ne peut refuser de convenir que ces endroits sont obscurs, et que par consequent, selon les regles de la bonne critique, ils doivent être expliqués par les autres endroits du même Pere sur ce sujet, qui sont des plus clairs. Or il s'en trouve un grand nombre dans les ouvrages de S. Ambroise, où il dit nettement ' que les âmes des Justes jouissent dès à present de la vûe de Dieu ; qu'elles voient cette lumière divine qui éclaire tous les hommes qui viennent au monde : *Justi hanc remunerationem habent, ut videant faciem Dei, et lumen illud quod illuminat omnem hominem.* Ce sont les propres termes dans lesquels il s'en explique dans le livre même qui fait naître la difficulté.' Ailleurs il dit aussi clairement que ces ames jouissent de de la lumiere éternelle ; qu'après s'être dépouillées de leurs corps, elles retournent au ciel d'où elles avoient été créees pour les animer.

n. 49.

de Caïn, l. 2. n. 9. 31.

Si cela ne suffit pas pour justifier ce grand Evêque d'un tel soupçon, ' l'on y peut ajoûter ce qu'il dit de l'état où il croïoit les ames de Valentinien, de Theodose, de sainte Pulquerie, de l'Imperatrice Flacille et du grand Constantin. Il declare bien clairement que Theodose uni à ces saints personnages, est établi dans le Roïaume de J. C. où il considere les beautés de son temple. ' Et en parlant de Valentinien et de Gratien son frere, il assûre qu'ils sont montés du désert de ce monde à ce lieu abondant en délices, où ils jouissent du bonheur de la vie éternelle.

de ob. Th. n. 40.

de ob. Val. n. 77.

D'ailleurs les endroits qui forment la difficulté, peuvent s'entendre du corps de l'Eglise en général, qui ne sera entierement dans la gloire qu'après la fin du monde. Cette explication

cation est d'autant plus recevable, qu'elle est mieux fondée, étant prise de S. Ambroise même. ' Voici de quelle maniere il s'en explique dans une de ses letres à Horontien. « Quoi- « que les Saints, dit-il, jouissent en assûrance de la récompense « dûe à leurs mérites, ils ne laissent pas néanmoins d'être su- « jets à la compassion, parce que la rédemtion du corps entier « de l'Eglise n'est pas encore parfaite. Et comment se pourroit- « il faire qu'y aïant encore dans les souffrances des membres « du même corps, les autres membres, quoique déja dans le « ciel, ne compatissent pas à la peine de ceux qui sont encore « dans les travaux? »

ep. 35. n. 7.

22°. ' On place en la même année 387 *le traité de la fuite du siecle*. Il paroît que c'est un recueil de divers discours, ou même un seul sermon prêché au peuple, ' particulierement aux nouveaux baptisés pendant l'octave de Pâque. On ne sait pourquoi dans quelques manuscrits il est intitulé D'Esaü et de la fuite du siecle. S. Augustin, qui le devoit mieux connoître que personne, ne le cite point autrement que sous le titre qu'il a dans les imprimés.

de fug. p. 417. 440.

adm. p. 415.

' S. Ambroise emploïe ce traité à exhorter les Fideles à fuir les vanités et la corruption du siecle. Cette fuite consiste, dit-il, à s'abstenir de tout péché, à retracer en soi l'image et la ressemblance de Dieu par la pratique des vertus ; à faire tous ses efforts pour copier, autant que la foiblesse de l'homme le peut permettre, le modele que Dieu même nous a donné. ' Il est vrai, comme il l'observe lui-même, et qu'il en détaille les raisons, que cet ouvrage est au-dessus des forces de l'homme dénuées du secours de Dieu. Mais avec ce secours l'homme peut en venir à bout. ' Il en prescrit la maniere en se servant de diverses allégories prises de l'Ecriture, dont il tire plusieurs instructions morales aussi ingénieuses qu'édifiantes.

n. 17.

n. 1-3.

c. 2-5. 9.

23°. ' On croit devoir aussi raporter à la même année *les deux livres de Jacob et de la vie bienheureuse*. Dans le premier S. Ambroise donne diverses instructions pour la pratique de la vertu, en montrant que les plus grands maux et les plus fâcheuses adversités, bien loin de nous être préjudiciables pour arriver à la béatitude, servent au contraire à nous la faire acquérir. ' Il s'arrête particulierement à faire voir que dès cette vie-ci même l'homme peut être heureux, pourvû qu'il soit juste et qu'il possede la vertu. Rien de plus admirable que la des-

de Jac. p. 443-480.

l. 1. n. 28. 39.

IV SIECLE.

cription que fait ici S. Ambroise avec son éloquence ordinaire de ce bonheur de l'homme juste.

l. 2. n. 1. 39. n. 40. 55. Casd. ibid. c. 6. p. 5.3. 1.

'Ce qu'il a avancé dans le premier livre, il le prouve dans le second par l'exemple de Jacob. 'A cet exemple, il joint ceux du prêtre Eleazar et des saints Martyrs Maccabées.' Il traite l'histoire de ceux-ci, remarque Cassiodore, avec toutes les fleurs de son éloquence.

Amb. ib. l. 1. n. 10. 22.

'Dans le premier livre S. Ambroise dit par occasion d'excellentes choses touchant la volonté de l'homme, et sa liberté, touchant la loi et la grace. Il montre que nous ne faisons le bien ou le mal que volontairement. Que c'est sans sujet que nous nous en prenons à la fragilité de la chair. Que c'est la volonté qui est l'auteur du péché, et non pas la chair qui n'est que le ministre de la volonté. Que la vraïe liberté de l'homme consiste à être soumis à la justice. Il fait voir ensuite l'insuffisance de la loi sans la grace du Rédemteur.

adm. p. 411.

'Cet ouvrage semble composé, comme les précedens, des sermons prêchés aux Neophytes. Lorsque S. Ambroise vient à y parler d'Esaü, il dit à ce sujet tout ce qu'il y a de plus beau sur la même matiere dans le livre de Philon intitulé : *Que tout homme de bien est libre*.

de Jos. p. 483-510.

24°.' *Le traité sur le Patriarche Joseph* paroît formé comme les autres, d'un ou de plusieurs discours prononcés de vive voix. L'histoire de l'Eunuque Calligone, dont il y est parlé, et quelques autres circonstances font voir que cet écrit fut composé en 387.

n. 1.

'S. Ambroise le commence par ces belles paroles : La vie des Saints est pour les autres un modele de conduite. C'est pourquoi aïant montré dans Abraham le modele d'une obéissance pleine d'ardeur et de foi ; dans Isaac celui d'une pureté simple et sincere ; et dans Jacob celui d'une force d'esprit dans les travaux et d'une patience extraordinaire : de ces vertus générales S. Ambroise vient aux particulieres. La lecture de l'Ecriture que l'on faisoit publiquement dans l'Eglise avoit conduit aparemment à l'histoire de Joseph.

n. 2.

'Le saint Evêque s'en servit pour montrer en la personne de ce Patriarche un exemple éclatant de chasteté. Il ne laisse pas néanmoins de parler

n. 3.

de ses autres vertus. 'Il touche particulierement sa douceur et sa charité : sa douceur pour ne s'être pas irrité de l'injure qu'il avoit reçûe de ses freres ; sa charité pour n'en avoir pas tiré vengeance en rendant le mal pour le mal.

IV SIECLE.

[a] A l'ocasion de la haine que les freres de Joseph lui portoient, S. Ambroise a soin d'instruire les parens de quelle maniere ils doivent aimer leurs enfans. Il leur fait observer que la trop grande tendresse qu'ils ont pour eux leur est souvent nuisible, et que la predilection qu'ils auroient pour l'un, seroit l'écueil de l'amitié fraternelle qu'ils se doivent les uns aux autres. [b] Il n'oublie pas de faire voir que Joseph a été une excellente figure de J. C.

[a] n. 5.

[b] n. 7. 8.

25°. *Le traité sur les bénédictions des Patriarches* contient une explication mystique des bénédictions que Jacob donna à ses enfans au lit de la mort. [c] S. Ambroise le composa avant qu'il partît pour sa seconde ambassade vers le Tyran Maxime. [d] On y trouve cité le 3e livre de son commentaire sur S. Luc, qui fut fini, comme nous l'avons montré, en 386. [e] De sorte que ce traité apartient encore à l'année 387. Il est comme une suite des précedens, sur-tout de celui de Joseph, dont il semble faire comme une seconde partie. [f] Dès le commencement du IXe siecle ils se trouvoient l'un et l'autre dans la bibliotheque de S. Wandrille joints ensemble en un même volume, comme ne faisant qu'un seul et même écrit sous le titre *De Joseph et des douze Patriarches*. [g] Il y a beaucoup d'aparence que tous ces traités que nous mettons de suite, comme composés la même année forment les sept livres que Cassiodore atribuë à S. Ambroise sur les Patriarches. Il est vrai qu'il pourroit aussi y comprendre ceux de Noé et de l'Arche, et les plaintes de Job et de David. En ce cas il auroit réuni plusieurs de ces traités ensemble pour n'en faire qu'un de deux. Quoi qu'il en soit, il reconnoît que S. Ambroise y a expliqué dans des questions proposées d'une maniere agréable, plusieurs endroits de l'ancien Testament.

de bened. p. 513-532.

[c] Till. ib. p. 291.

[d] Amb. ib. n. 21.

[e] adm. p. 511.

[f] Spic. t. 3. p. 238.

[g] Amb. adm. ibid.

Casd. ib. p. 539. 2.

[h] Dans celui qui fait le sujet de cet article, S. Ambroise débute par établir la prérogative qu'ont les peres et les meres de benir leurs enfans, et releve beaucoup le mérite de cette bénédiction. « Dieu, dit-il, a acordé cette prérogative aux pa-
« rens, afin de tenir les enfans dans le respect et le devoir. Que
« les enfans bien nés honorent donc leur pere à cause de la
« grace atachée à cette bénédiction. Que les enfans dénaturés
« l'honorent aussi pour la crainte d'en être privés. Que si leur
« pere est pauvre, et qu'il n'ait point de grands biens à leur
« laisser, il a neanmoins l'héritage de sa derniere bénédiction,
« qui est préferable aux richesses, en ce qu'elle est une source
« de prospérité pour ceux qui lui succedent. Car c'est un

[h] Amb. ibid. n. 1.

IV SIECLE. « plus grand avantage d'être heureux que de devenir riche. »

de myst. p. 325.342. 26°. ' On assigne encore pour époque l'année 387[1] au *Livre* I *des Mysteres*, ou *des divins Mysteres*, comme portent les plus anciens manuscrits, ou bien de ceux qui sont initiés aux Mysteres, comme on lit dans les premieres éditions. Il n'y a qu'à lire ce traité pour reconnoître S. Ambroise, à ne s'y pas tromper. Il s'y montre lui-même tout à découvert dès les premie-

p. 321-324. res lignes de l'ouvrage. ' Cela n'a pas empêché qu'Erasme n'ait semblé douter de l'autorité de cet écrit. Quelques Calvinistes après lui sont encore allés plus loin, et l'ont combatuë ouvertement. Mais ils ne l'ont fait que sur de très-foibles preuves, comme l'ont montré les derniers Editeurs de S. Ambroise,

Till. ibid. p. 299. qui les ont détruites avec beaucoup de solidité. ' C'est ce qui fait dire à un grand homme, que quiconque ne reconnoît pas ce livre et les autres de cette nature pour la veritable regle de sa croïance sur ces matieres, fait voir qu'il se plaît à suivre ses imaginations, et qu'il ne cherche pas la verité de la doctrine de l'Eglise. Au reste on pénetre aisément le véritable motif qui a porté les Calvinistes à rejeter cet écrit, et le refuser à S. Ambroise. Leur doctrine n'avoit garde de s'acommoder des sentimens qu'il enseigne sur l'Eucharistie.

ibid. ' Cet ouvrage est formé d'un discours prononcé à Pâque devant les Neophytes, qui avoient déja reçû le corps de J. C. S. Ambroise les y instruit des mysteres du Baptême et de l'Eucharistie, qu'on n'avoit pas osé leur découvrir auparavant. L'écrit est fort beau. L'on y aprend et l'ordre que l'Eglise gardoit dans les cérémonies du Baptême, et la croïance qu'elle tâchoit d'inspirer aux Fideles sur l'Eucharistie, en une ocasion où il ne s'agissoit point de relever les mysteres par des métaphores et des figures qui pussent les embarasser, mais d'enseigner simplement la verité qu'elle avoit reçûë des Apôtres.

Amb. ibid. c. 1. 7. ' S. Ambroise, après y avoir rapellé aux Neophytes les instructions qu'on leur avoit données auparavant sur les mœurs, emploïe les sept premiers chapitres à leur expliquer par ordre les cérémonies du Baptême qu'ils venoient de recevoir. Il leur rend raison pourquoi l'on ne leur avoit pas plutôt découvert ces divins mysteres. C'est, dit-il, que nous aurions crû les profaner plutôt que de les découvrir. D'ailleurs la lumiere qui les

1 Dans la petite préface ou avertissement sur ce traité où l'Editeur marque l'époque qui lui convient, il s'est glissé une faute d'impression. On y lit 377 pour 387, ce qui a été corrigé à la marge de la page suivante.

acompagne et à laquelle vous ne vous atendiez pas, vous a plus frapés, que si vous en aviez eu connoissance auparavant. Ici tout est remarquable; mais les bornes que nôtre dessein nous prescrit, ne nous permettent pas de raporter tout ce qui mériteroit de l'être. ' S. Ambroise leur fait remarquer entre autres choses, que ce n'est point l'eau dans laquelle ils avoient été plongés qui les a purifiés, mais le S. Esprit descendu autrefois sous la figure d'une colombe. ' Qu'il n'y a que le Baptême conferé au nom du Pere, du Fils et du S. Esprit, qui remette les péchés et confere la grace. ' Qu'il n'y faut pas avoir égard aux mérites de ceux qui l'administrent, parce que c'est J. C. même qui agit en leur personne. ' Que les habits blancs dont ils ont été revêtus, sont le symbole de l'innocence qu'ils y ont acquise, après s'être dépouillés des haillons du péché. ' Qu'étant ainsi purifiés, ils ont reçu les sept dons du S. Esprit en recevant le Sacrement de la Confirmation.

n. 19. 20. 24. n. 20. n. 27. n. 34. n. 41. 42.

' Les deux derniers chapitres sont emploïés à expliquer ce qui regarde l'Eucharistie, que les Neophytes recevoient avec les deux autres Sacremens. S. Ambroise y exprime clairement la foi de l'Eglise touchant la présence réelle dans l'Eucharistie. ' Il dit que c'est un festin où l'on reçoit le corps et le sang de J. C. dont la manne et le sacrifice de Melchisedech n'étoient que la figure. « Or la lumiere, ajoûte-t-il, est plus excellente « que l'ombre, la vérité que la figure, le corps même de l'auteur « de la manne, que la manne qu'il a fait tomber du ciel. ' Vous « me direz peut-être, poursuit S. Ambroise : Je vois autre cho- « se; comment m'assurez-vous que je reçois le corps de J. C? « Et c'est ce qui me reste à vous prouver. Par combien d'exem- « ples pouvons-nous vous montrer, que ce n'est pas le corps que « la nature a formé, mais que la bénédiction a consacré, et que « la bénédiction a plus de force que la nature, puisqu'elle chan- « ge la nature même. » ' S. Ambroise raporte ensuite plusieurs miracles, comme ceux de Moïse, d'Elie, d'Elisée, celui de la création du monde tiré du néant, enfin celui de l'Incarnation du Verbe : d'où il conclud que si la bénédiction des hommes a eu la vertu de changer la nature, la consécration divine, où les paroles mêmes du Sauveur operent, doivent avoir encore plus de pouvoir. « Quoi! dit-il, la parole de J. C. a pû faire de « rien ce qui n'étoit pas; ne peut-elle donc pas changer ce qui « est en ce qui n'étoit point?... personne ne doute qu'une Vier- « ge n'ait enfanté contre l'ordre de la nature : et le corps que

c. 8. 9. n. 43. 49. p. 432. n. 51. 53.

IV SIECLE

« nous consacrons est le même que celui qui est né de la Vier-
« ge. Pourquoi donc cherchez-vous dans le Sacrement du corps
« de J. C. cet ordre de la nature, puisque sa naissance d'une
« Vierge est contre la nature même?

n. 54. « 'J C. nous dit hautement lui-même : *Ceci est mon corps.*
« Avant la bénédiction qu'y operent les paroles célestes cela se
« nomme autrement; mais après la consécration on ne le nom-
« me point autrement que le corps de J. C. Il nous dit : *Ceci est*
« *mon sang.* Avant la consécration cela est tout autre chose; mais
« après la consécration on le nomme le sang de J. C. Vous ré-
« pondez vous-même : *Amen*, c'est-à-dire, cela est vrai. Croïez
« donc intérieurement ce que vous professez de bouche; et que
« vos sentimens s'acordent avec vos paroles. » On voit ici que les paroles de la consécration se prononçoient tout haut, puisque les Fidèles y répondoient *Amen.*

. 55. 58. 'S. Ambroise finit ce traité en disant quelque chose des effets de ce divin mystere, et en recommandant deux choses principales aux Fideles; le secret et une conduite sainte et irréprochable. Il leur demande le secret, c'est-à-dire de n'en point parler à qui il ne convient pas, de peur de l'exposer à la langue trop licentieuse des Païens. Il leur demande une vie innocente, pour n'en pas souiller la sainteté par des mœurs corrompuës.

n. 31. 33. 'Il est à remarquer qu'à Milan entre les cérémonies du Baptême on lavoit les pieds aux Neophytes, lorsqu'ils étoient sortis des fonts, et qu'on leur avoit fait l'onction acoûtumée. Nous avons déja observé que ce fut en 387 que S. Augustin reçut le Baptême. De sorte que ce traité étant formé du discours que S. Ambroise fit cette même année aux Neophytes, S. Augustin s'y trouva présent. Il y en a même qui croïent que S. Ambroise le fit particulierement à son ocasion. 'On en trouve une édition particuliere faite à Anvers chez Jean Steelsius en 1534.

Bib. Vallicel. ...Barb. t. 1. p. 35. 1. Il y a bien de l'aparence que c'est le même écrit que celui qu'on voit dans la bibliotheque de M. le Cardinal Barberin, imprimé à Hanaw l'an 1527 *in*-4°. sous le titre *De l'Eucharistie.*

Amb. hex. p. 1. 142. 27°. 'On place l'*Hexameron*, ou traité sur les six jours à la tête de tous les autres ouvrages de S. Ambroise, parce que dans les éditions qui en ont été faites, on suit plutôt l'ordre des matieres que celui des tems. Ce traité est divisé en six livres, qui répondent aux six jours de la création du monde, et ne fut mis en la forme que nous l'avons aujourd'hui que

vers 389. S. Ambroise y explique le premier chapitre de la Genese, en y inserant à son ordinaire plusieurs reflexions mystiques et morales. Il y touche aussi quelques points de controverse, ' et débute par réfuter les erreurs des anciens Philosophes sur l'unité et la durée du monde. 'Il emploïe tout le pénultieme chapitre de son traité à relever l'excellence du corps humain, au sujet de quoi il dit beaucoup de belles choses. Il paroît entre ce chapitre et la premiere partie du livre de Lactance, intitulé *De l'ouvrage de Dieu,* un grand raport au moins pour le dessein. Cet ouvrage de S. Ambroise avec les huit autres du même Pere dont nous avons parlé, c'est-à-dire, ceux sur le Paradis, Caïn et Abel, Noé et l'Arche, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, et les bénédictions des douze Patriarches, peuvent passer pour un commentaire entier sur la Genese, mais un commentaire plus spirituel que literal. 'On remarque que l'Hexameron est composé de neuf sermons, comme celui de S. Basile, et que ces sermons furent prêchés en six jours ; car S. Ambroise en certaines ocasions prêchoit deux fois par jour, ainsi que S. Basile même. ' S. Jerôme assure que S. Ambroise a tiré cet ouvrage particulierement des écrits d'Origene, en s'atachant néanmoins davantage aux sentimens de S. Hippolyte et de S. Basile. 'Quelques Ecrivains modernes veulent même que ce ne soit presque qu'une traduction de l'ouvrage que ce dernier Pere avoit composé sur le même sujet et sous le même titre. 'Mais les derniers Editeurs de S. Ambroise ne sont pas de cette opinion. Ils acordent, ce qui est vrai, que nôtre saint Evêque a imité S. Basile et suivi quelques-uns de ses sentimens ; mais qu'il ne laisse pas de s'en éloigner en plusieurs endroits ; qu'il le corrige même en quelques autres, quoique sans le nommer ; qu'enfin s'il le traduit quelquefois, c'est avec une liberté entiere qui lui fait retrancher, ajoûter et changer ce qu'il juge à propos.

l. 1. n. 1. 4.

l. 6. n. 5. 74.

admon.

Hier. ep. 41. p. 346.

Six. ibid. 1.

Amb. ibid.

'Cassiodore témoigne que l'on trouve dans ce traité l'éloquence ordinaire de S. Ambroise. Ce Docteur, dit-il, qu'on lit avec d'autant plus d'agrément qu'il parle avec plus de netteté. ' Notker le begue dit qu'effectivement l'Hexameron de S. Ambroise est un ouvrage agréable à lire et à relire souvent pour ceux qui se plaisent à considerer la beauté des créatures. ' Il y en a eu une traduction en Italien, imprimée à Florence chez Laurent Torrentino l'an 1560 en un volume *in*-8°. Le traducteur fut François Catani de Diacetto Chanoine de Florence et Protonotaire apostolique.

Casd. ibid. 1.

Notk. int. scri. c. 1. p. 2.

Bib. Vallicel. | ... Imp. p. 538. 1.

IV SIECLE.

28°. On croit devoir raporter à l'an 390 *le traité sur Elie et le jeûne*. 'Ce n'est proprement qu'une exhortation à éviter les excès du vin et la bonne chere comme la source de tous les vices, et à pratiquer le jeûne et l'abstinence. Quoiqu'il soit intitulé d'Elie, ce n'est pas que S. Ambroise y parle beaucoup de ce Prophete. 'Il avertit lui-même qu'il évite d'y en parler, de peur de tomber dans des redites, en aïant traité amplement ailleurs.' Mais c'est qu'à l'ocasion du jeûne d'Elie, il y traite du jeûne, particulierement de celui du Carême. C'est pourquoi ce traité dans quelques manuscrits porte pour titre, *Sermon sur le jeûne*, sans y faire mention d'Elie. Il paroît qu'il y a beaucoup de choses prises de la 10e homélie de S. Basile sur le même sujet. 'Le commencement fait voir que les discours qui le composent furent prononcés aux aproches du Carême. *Annuntiemus solennitatis diem, simul nobis et certamen imminet et victoria repromittitur... certamen nostrum jejunium est.* 'D'autres endroits donnent à juger que ce fut en présence des Catécuménes qui avoient donné leur nom pour le Baptême. 'Cet opuscule est un des écrits de S. Ambroise qui étoient le plus défigurés dans les anciennes éditions. Mais ceux qui ont pris soin de la derniere, l'ont rétabli dans sa perfection originale, à l'aide d'un manuscrit de la bibliotheque de M. Colbert, qui paroît ancien de plus de mille ans.

Amb. de Elia, p. 535. 562.

n. 3.

adm. p. 531.

n. 1.

n. 45. 79.

adm. p. 533.

'La lecture de ce traité fait assez voir qu'il est formé de diverses pieces de raport, de sorte qu'on y distingue trois parties. La premiere est emploïée à parler du jeûne du Carême en particulier. S. Ambroise en montre l'excellence, les effets salutaires, l'ancienneté. A quoi il opose les suites toujours fâcheuses de l'intempérance. Dans la seconde partie il déclame fortement contre la débauche et les déreglemens de table, qui étoient très-communs en son tems. Les femmes même s'y portoient avec tant d'excès, qu'on les voïoit quelquefois courir les rues comme des Baccantes, et y faire des choses indignes de leur sexe. Dans la troisiéme partie S. Ambroise fait voir que ces excès entraînent après eux tous les autres vices, surtout l'avarice et le desir des richesses, afin d'avoir de quoi fournir à ces débauches. Il finit par exhorter à fuir tous ces desordres, à racheter ses péchés par l'aumône, à s'atacher à la loi de Dieu, à recourir au souverain médecin qui saura guérir nos playes sans se souvenir de nos offenses passées.

p. 531.

29°. '*Les trois livres des offices* ou devoirs des Ministres furent

De off. p. 1. 142.

rent composés, comme l'on croit, en l'année 391 ou environ, il est certain par divers endroits de cet ouvrage, qu'il y avoit déja long-tems que S. Ambroise étoit Evêque lorsqu'il y mit la derniere main. 'Dans les premieres éditions et quelques manuscrits assez nouveaux, le titre en étoit tronqué, ne portant simplement que des offices. Mais les plus anciens manuscrits présentent le titre tel que nous venons de le raporter. 'S. Ambroise explique et justifie lui-même ce titre. Il ne fait pas difficulté d'avouër que dans ce genre d'écrire, il a imité Ciceron, comme celui-ci avoit imité Panætius, qui avoit écrit avant lui sur le même sujet parmi les Grecs. De sorte que comme Ciceron entreprit ses livres des Offices pour instruire son fils, de même S. Ambroise se porta à composer les siens pour former ses Ecclesiastiques qu'il nomme ses enfans.

IV SIECLE.

p. 1. not.

l. 1. n. 24. 26.

'Il est si vrai qu'ils sont faits pour les Ecclesiastiques en particulier, que le saint Evêque s'y adresse souvent aux Diacres, et aux autres personnes qu'il avoit choisies pour le ministere du Seigneur. Il n'oublie rien pour les y instruire de leurs principaux devoirs : en quoi on voit combien il étoit exact pour les choses importantes. 'C'est ce qui fait dire à S. Augustin et à Cassiodore que cet ouvrage est plein de préceptes très-utiles, et contient beaucoup d'instructions sur la discipline et la conduite que l'on doit observer dans l'Eglise. Cassiodore ajoûte que la maniere dont ces trois livres sont écrits, respire une douceur charmante, *Melli flui libri*. Ils sont non-seulement un des ouvrages de S. Ambroise les plus agréables à lire, mais aussi un de ceux où il y a plus à profiter.

Till. ib. p. 277. 298.

Aug. ep. 82. n. 21. Casd. ib. c. 16. p. 549. 2.

'Le Saint les commence par l'obligation où est un Evêque d'instruire ceux qu'il éleve pour le ministere Ecclesiastique, de le faire avec humilité, et de s'instruire lui-même pour être en état d'enseigner les autres. C'est ce qu'il montre avec beaucoup de modestie n'avoir d'abord pû faire lui-même, puisque aïant été inopinément et tout d'un coup élevé des tribunaux séculiers à la dignité épiscopale, il n'étoit point instruit de ce qu'il devoit savoir.

Amb. ib. l. 1. n. 1. 4.

'Il entre ensuite dans le détail des dangers auxquels on est exposé par sa langue, et touche les avantages du silence. « Com- « bien y en a-t-il qui péchent en parlant, ce sont ses termes, lors- « qu'à peine il s'en trouve qui péchent en ne parlant pas ! C'est « pourquoi il est plus difficile, ajoûte S. Ambroise, de savoir se « taire que parler. » Mais il ne veut pas que ce silence soit un si-

n. 514.

IV SIECLE.

lence oisif et infructueux. Il veut au contraire qu'il nous serve à aprendre à garder nôtre cœur et à conduire nôtre langue. Il enseigne qu'il est utile et quelquefois nécessaire de le rompre, pourvû qu'on le fasse avec douceur, avec modestie, à propos et avec circonspection. 'C'est ainsi, dit-il, que David nous aprend à garder le silence: maniere de le garder bien differente de celle que Pythagore enseignoit à ses disciples.

n. 31.

n. 23-29. 'Delà S. Ambroise passe à son principal dessein, qui est de traiter des offices. Il explique les motifs qui l'ont porté à l'entreprendre, et distingue d'après les anciens trois sortes d'offices, l'honnête, l'utile et l'agreable. Mais il les réduit à l'honnête, parce qu'il n'y a rien d'utile, ni rien d'agréable qui ne doive se raporter au bonheur de la vie éternelle. C'est sur cette idée qu'il a formé le dessein de son ouvrage, où il ne traite que des offices qui ont raport à l'honnêteté.

n. 40-62. 'Il y établit comme en passant et par ocasion le dogme de la providence de Dieu, et montre contre les erreurs des Philosophes, qu'elle s'étend à toutes les créatures. Il a soin de répondre à l'objection qui se présente naturellement: pourquoi les méchans sont-ils dans la prospérité? Après y avoir satisfait, il vient à prescrire les devoirs de chaque état en particulier.

n. 65. 84. 'D'abord il touche ceux des jeunes gens, à qui il recommande fortement la modestie et la pudeur, non-seulement au dehors, comme en leurs habits, leurs démarches, leurs mouvemens, leurs discours, mais encore par l'intérieur en ce qui regarde la crainte de Dieu, le respect dû aux parens, la moderation qui réprime les passions de l'ame. 'Il donne ensuite d'excellens avis pour éviter les écueils de la modestie et de la pudeur qu'il exige, surtout des Ecclesiastiques. 'Il y en joint d'autres pour regler les pensées de l'esprit et les désirs du cœur.

n. 85-89.

n. 90. 104.

n. 105. 249. 'Le reste du premier livre roule sur les regles générales pour bien faire ses actions, et sur diverses vertus en particulier, nommément la prudence, la force, la tempérance et la justice. Ces regles générales, S. Ambroise les réduit à trois: à soûmettre les passions à la raison; à garder une juste modération dans ce que l'on entreprend; à le faire dans l'ordre et à propos. Il dit sur tout cela mille belles choses qu'il confirme par des exemples pris de la conduite des plus saints personnages de l'ancien Testament. 'Il en tire aussi de l'histoire Ecclesiastique, comme le martyre de sainte Agnès et ceux de S. Xyste et de S. Laurent, qu'il propose comme des modeles d'une constance héroïque

n. 213. 215.

[a] Avant que de finir S. Ambroise insiste sur la fuite de l'avarice comme contraire à la liberté necessaire à un Ecclesiastique, et capable de défigurer en lui l'image de Dieu. ' Il veut que leur ministere soit irréprochable ; qu'ils ne soient point adonnés au vin ni à aucun des autres vices que nomme l'Apôtre ; qu'ils vivent enfin de maniere qu'ils soient un sujet d'édification pour tous ceux qui les connoîtront, soit Fideles, soit Païens. ' S. Ambroise entre les vertus qu'il exige des Ecclesiastiques, parle de la continence comme d'obligation au moins pour les Prêtres et les Diacres.

IV SIECLE.

[a] n. 250. 254.

n. 253. 267.

n. 258.

' Il emploïe le second livre à traiter de la béatitude. Après avoir réfuté les erreurs de Ciceron et des autres Philosophes sur ce sujet, il montre qu'elle consiste dans la connoissance de Dieu et le fruit d'une sainte conduite. Que c'est-là que mene l'honnêteté dont il a parlé dans le livre précedent. Que le bien utile dont il parle dans celui-ci n'est autre chose que l'honnêteté même. Qu'entre les biens les plus utiles, l'amitié, la douceur, la libéralité, les conseils, la justice, la prudence, la fidélité, l'affabilité, la protection des pauvres, le desinteressement, l'hospitalité, la modération, tiennent le premier rang. S. Ambroise entre sur tous ces points dans un détail aussi admirable qu'instructif. ' Ce qu'il dit dans tout le chapitre 24e est particulierement remarquable. Il y trace en abregé les dispositions où doivent être les Ecclesiastiques par raport aux Offices et Bénéfices de l'Eglise, et la maniere dont ils doivent s'y conduire. ' Il veut que ces Bénéfices soient conferés plutôt à des sujets pauvres qu'à des riches.

l. 2. n. 1. 116.

n. 119. 125.

n. 126. 127.

' Il revient encore ici à l'avarice qu'il tâche de bannir de l'Eglise, afin de lui substituer le desinteressement et la compassion envers les pauvres. « ' L'Eglise, dit-il à ce sujet, a de « l'or, non pour le garder, mais pour le distribuer et subvenir « aux necessités des indigens. » C'est à cette ocasion qu'il enseigne qu'on doit en pareils cas rompre même les vases sacrés, plutôt que de laisser périr les membres vivans de J. C. ' Il l'avoit pratiqué lui-même pour racheter des captifs. Ce qui lui fait dire : « Je reconnois que le sang de J. C. répandu dans « l'or, n'y a pas seulement brillé, mais qu'il y a encore impri« mé la vertu de la rédemption. » On voit par-là ce que S. Ambroise croïoit de la liqueur contenue dans le Calice. ' Comme dés ce tems-là il y avoit dans les Eglises des vases consacrés, et d'autres qui ne l'étoient pas, il veut que dans les cas

n. 129. 143.

n. 137.

n. 139.

n. 143.

IV SIECLE.

de nécessité l'on commence par ceux-ci, et que s'ils ne suffisent pas, on y emploïe aussi les autres.

l. 3. n. 1. 138. ' Le but principal du 3e livre est d'établir ces deux grandes vérités : Qu'un Chrétien, et sur tout un Ecclesiastique, doit toujours préférer l'honnête à l'utile. Qu'il est obligé à chercher l'avantage des autres préferablement au sien propre. De ces deux vérités générales, S. Ambroise tire quantité de belles maximes particulieres qu'il apuïe d'exemples pris de l'ancien

n. 27. et du nouveau Testament. ' Sur ces principes il décide la question que l'on avoit de coûtume de proposer : savoir si dans un naufrage un homme de bon sens peut légitimement ôter à un insensé la planche qu'il auroit saisie pour se sauver ? S. Ambroise répond que bien qu'il lui paroisse plus avantageux, selon l'usage commun, que le premier se sauve plutôt que l'autre, il lui semble néanmoins qu'un Chrétien ne doit point chercher à sauver sa vie aux dépens de celle d'un autre. C'est sur les mêmes principes qu'il soûtient qu'il ne lui est point permis de se batre contre un voleur qui viendroit l'ataquer. Il en rend raison. De peur, dit-il, qu'en défendant sa vie, il ne deshonore sa pieté : *ne dum salutem defendit, pietatem contaminet.*

n. 37. 41. ' C'est encore sur les mêmes principes qu'il regarde comme une usure la conduite d'un homme, qui aïant recueilli quantité de grains, les garderoit pour les vendre plus chers dans un temps de famine. *Lucrum tuum*, dit-il, en apostrophant cet

n. 37. 65. homme, *damnum publicum est.*' Il fronde également la conduite de ceux qui usent d'adresse pour enlever le bien d'autrui, et n'oublient rien pour s'enrichir des successions des autres. Cette avidité, dit-il, est indigne d'un Chrétien. Après quoi il a-

n. 59. joûte ces belles paroles : « ' Il est du devoir d'un Evêque et d'un « Prêtre de ne nuire à personne, de vouloir être utile à tout le « monde ; car de pouvoir l'être effectivement, il n'apartient qu'à

n. 125. 137. « Dieu seul. » ' S. Ambroise finit cet excellent ouvrage par l'éloge de l'amitié, et les conditions que l'on y doit aporter pour qu'elle ne dégénere pas en vice.

adm. — Dupin, ib. p. 777. ' On a fait tant d'estime de ces trois livres des offices dans les siecles qui ont suivi celui de S. Ambroise, que chacun les vouloit avoir. Ceux qui avoient plus de loisir en faisoient même des abregés, que l'on trouve encore à présent. Il seroit à souhaiter que les Chrétiens de nos jours, et particulierement les Ecclesiastiques eussent la même émulation. Il n'est gueres d'ouvrages plus utiles pour aprendre à tous les Chrétiens les

principes et les maximes de la morale toute sainte qu'ils professent. C'est ce qui a contribué à en multiplier les éditions. Nous ne parlerons ici que de celles qui s'en sont faites séparément.

' Il y en a une très-ancienne édition en un volume *in*-4° sans nulle date, ni nom de lieu et d'Imprimeur. Bib. Bal. t. 1. p. 169. ....cas. Ben. ' Il en parut une autre en même volume à Paris chez Guiot Marchand l'an 1494 avant Pâque. 'Elle fut suivie de celle que Jean Petit S. Sul. Bit. Imprimeur au même endroit mit au jour l'an 1504, en même volume que les deux autres.

' Erasme aïant revu depuis cet ouvrage de S. Ambroise comme les autres, Michel Vascosan le remit sous la presse, d'où il sortit par les soins de Nicolas Strabon l'an 1533, *in*-4°.' A Anvers Jean Stéelsius l'imprima à son tour en un volume *in*-8°. l'an 1542. ' En 1553 il y en eut une autre édition à Venise *in*-16. S. Vin. cent. Ibid. Bib. Bal. t. 2. p. 999.

' François le Boulanger, en latin Pistorius, revit le texte original, et le publia en un volume *in*-16 l'an 1565, à Paris, ' où il fut réimprimé chez Sebastien Nivelle l'an 1583 en même volume et sur la même édition. ' A Mayence il s'en fit une autre édition chez Jean Albin l'an 1602, en un volume *in*-8°. avec les trois livres de Ciceron sur le même sujet, dont le texte est tellement placé, qu'il répond à celui de S. Ambroise. 'En 1612 le même Imprimeur publia de nouveau le même ouvrage de ce Pere, mais sans celui de Cicéron, en un volume *in*-12. 'L'année 1609 en vit deux autres éditions, l'une à Paris *in*-16, l'autre à Milan *in*-8°. Celle-ci est accompagnée de la letre de S. Ambroise aux Evêques d'Emilie touchant le jour de Pâque de l'an 387, avec les notes du Pere Boucher, et le traité de' la dignité sacerdotale atribué à S. Ambroise. ....S. Sul. Bit. ....S. Jul. Tut. ....Tell. p. 33. 1. ....S. Vin. Cen. Barb. t. 1. p. 35. 1.

Diverses Nations non contentes d'avoir les Offices de ce Pere en latin, ont encore voulu avoir le plaisir de les lire en leur langue vulgaire. ' François Catani de Diacetto Chanoine de Florence, qui traduisit depuis l'Hexameron du même saint Docteur, mit aussi en Italien les trois livres des Offices. 'Cette traduction fut imprimée au même endroit chez Laurent Torrentino l'an 1558, en un volume *in*-4°. ' Diego Garcias en fit une autre en Castillan, qui parut à Salamanque en un volume *in*-8°, l'an 1574. ...Vallicel|...Imp. p. 538. 1. ....Bal. t. 2. p. 999.

Nos François n'ont pas moins témoigné d'émulation à ce sujet, que les Nations étrangeres. ' On trouve en effet deux dif- ....ff præd. Cen.

IV SIECLE.

ferentes traductions des Offices en leur langue. On est redevable de la premiere à Jâques Tigeou Angevin, qui la publia à Paris chez Guillaume Chaudiere en 1588. Elle est en un volume *in*-8°. grossi par la traduction de quatre letres de saint Ambroise, et de son discours contre Auxence. Ces letres sont les 29, 30, 32 et 33 des anciennes éditions. ' L'autre traduction Françoise des Offices est celle de M. l'Abbé de Bellegarde, imprimée à Paris en 1689, chez Sêneuze, en un volume *in*-12.

...S. Vin. Gen.

30° Revenons au dénombrement chronologique des autres Ecrits de S. Ambroise. ' Son Oraison funebre de l'Empereur Valentinien II fut faite en 392 l'année de sa mort, et prononcée à ses funérailles, lorsque son corps eut été aporté des Gaules à Milan. Elle est intitulée : *Consolation sur la mort de Valentinien,* ' et porte divers autres titres dans les manuscrits et les anciennes éditions. C'est un illustre témoignage de la tendresse qu'avoit S. Ambroise pour ce jeune Empereur et de l'estime qu'il faisoit de son mérite et de sa pieté. ' Il paroît par l'espece de petite préface qui suit le commencement de cette piece, que S. Ambroise la rédigea par écrit peu de tems après qu'il l'eut prononcée de vive voix.

Amb. de ob. Val. p. 1173-1196.

adm. p. 1172.

de ob. Val. n. 1.

' On a peine à comprendre comment Casaubon a pû douter qu'elle fût véritablement de S. Ambroise. On y découvre en effet non-seulement son style et son esprit, mais encore tous les caracteres, pour ainsi dire, de sa tendresse et de son cœur. D'ailleurs si cet Ecrit n'est pas de S. Ambroise, il faut nier que sa letre 53e à l'Empereur Theodose où se trouvent plusieurs des mêmes-faits et des mêmes expressions, comme écrite sur le même sujet, soit aussi de ce saint Evêque ; ce que personne n'oseroit nier.

Till. ib. p. 756.

On ne doit pas être moins surpris de voir ' que quelques Ecrivains aïent pris ocasion des dernieres paroles de ce discours, *maturâ resurrectione compenses*, [1] de prétendre que saint Ambroise a été dans l'opinion des deux résurrections qu'admettoient les Millenaires : mais assurément cet endroit ne le prouve point, et Blondel y trouve avec raison un sens tout oposé. Il est vrai que le terme *maturus* dans Plaute et dans Horace signifie quelquefois subit et précipité ; mais presque par-tout ailleurs il signifie le contraire, et c'est en ce sens que l'a pris S. Ambroise. Cela est si vrai, ' qu'il l'opose à *immaturus*

Blond. Sib. l. 2. c. 22.

Amb. ib. n. 80.

1 C'est ainsi qu'on lit dans les anciennes éditions, mais la nouvelle porte conformement à tous les manuscrits, *maturâ resurrectione suscites et resuscites.*

dans le même endroit : *Te quæso*, dit-il, *summe Deus... ut immaturum hunc,* en parlant du jeune Valentinien mort dans la 21e année de son âge, *vitæ istius cursum maturiore suscitatione compenses*. C'est-à-dire, Seigneur, acordez-lui une résurrection d'autant plus durable, que le cours de sa vie a été de moindre durée. Au reste nous aurons encore ocasion ailleurs d'examiner si S. Ambroise a été réellement dans l'erreur qu'on voudroit lui prêter ici.

' S. Ambroise prononça ce discours en présence des sœurs du défunt qu'il tâche de consoler. Il y avoit alors deux mois qu'elles pleuroient leur frere. De sorte que ce Prince aïant été tué le 15e de Mai, ce fut vers le milieu de Juillet que se firent ses funérailles. ' Après l'Oraison funebre S. Ambroise offrit les saints mysteres pour le repos de son ame, et exhorta les assistans à unir leurs prieres aux siennes. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui en semblables ocasions. ' Comme ce Prince n'avoit point reçu le baptême, mais qu'il l'avoit demandé, S. Ambroise assure que le desir qu'il avoit de le recevoir, et sa pieté y avoient supléé, ainsi que le sang y suplée dans les simples Catécumenes qui souffrent le martyre.

' A Valentinien S. Ambroise joint l'Empereur Gratien son frere dont il renouvelle la mémoire dans ce discours, qui peut passer pour l'Oraison funebre de l'un comme de l'autre, pour le grand nombre de belles choses qu'il y dit au sujet de Gratien. ' Il y fait aussi mention de Valentinien leur pere, dont il releve la constance héroïque qu'il fit paroître sous Julien l'apostat, en préferant sa religion aux premieres dignités de l'Empire. ' Quoique S. Ambroise ne doutât nullement de la félicité des deux jeunes Princes dont il fait l'éloge funebre, il s'engage néanmoins à ne les jamais oublier dans ses sacrifices et dans ses prieres. On voit par là ce qu'il pensoit de l'état des ames justes après la mort, et de l'effet des prieres qu'on fait pour les défunts.

31°. ' *L'Oraison funebre de l'Empereur Theodose* fut prononcée quarante jours après le décès de ce Prince, qui mourut à Milan le 17 de Janvier 395. C'est un illustre monument de l'estime que S. Ambroise faisoit de la foi et de la tendre pieté de Theodose le grand, qui avoit lui-même pour le saint Evêque d'autant plus de vénération et de respect, qu'il connoissoit mieux tout son mérite. ' Les Centuriateurs de Magdebourg et quelques autres ont osé douter que cette piece fût de S. Am-

n. 48-53.

n. 56.

n. 51. 53. 77.

n. 6. 54. 71. 80.

n. 55.

n. 77. 78.

de ob. Th. p. 1197. 1214.

adm. p. 1196.

IV SIECLE.

broise. Mais toutes sortes de preuves tirées et du style et des autres circonstances, soit de l'histoire, soit de la maniere d'expliquer l'Ecriture, détruisent ce doute que l'on n'apuïe d'aucune raison.

n. 3. 7. 54. ' S. Ambroise prononça ce discours en présence de l'Empereur Honorius fils du défunt, et de toute l'armée. Il y marque que les uns observoient le troisiéme et le trentiéme jour du décès, d'autres le septiéme et le quarantiéme, et montre par

n. 54. 56. l'Ecriture que l'une et l'autre pratique est autorisée.' En apostrophant l'Empereur Honorius, il le console sur la douleur qu'il avoit de n'avoir pû acompagner le corps du défunt jusqu'à

n. 6-9. 11. Constantinople où il devoit être inhumé. ' En adressant la parole aux soldats, il leur fait remarquer que c'est à la foi de Theodose qu'ils doivent les victoires qu'ils ont remportées, et les triomphes qui faisoient leur gloire. Il les exhorte à avoir pour ses enfans une fidélité inviolable, et à moins considérer en eux la foiblesse de l'âge que les obligations qu'ils avoient à leur pere.

n. 12-14. 27. 28. ' En faisant l'éloge des vertus du défunt, il releve particulierement sa foi, sa pieté, sa clémence, sa pénitence, et l'humilité dont il avoit donné de si illustres exemples sous la pourpre dont il étoit revêtu. ' Il ne craint pas d'assurer ses auditeurs

n. 231. que ce grand Prince n'a point quité l'Empire, qu'il n'a fait que changer celui de la terre contre celui du ciel. Que sa pie-

n. 15. té lui a donné entrée dans cette céleste Jerusalem, ' où il sera

n. 32. un puissant protecteur pour ses enfans, ' où il jouit de cette lumiere éternelle et de cette heureuse paix qui n'aura jamais

n. 39. 40. 52. de fin. ' Qu'il s'y voit en la compagnie des saints, et de plusieurs pieux Princes et Princesses que S. Ambroise nomme

n. 40. 48. ici. ' A cette ocasion il s'étend beaucoup sur sainte Helene mere de Constantin le grand, et raporte l'histoire de la découverte de la Croix que l'on doit aux soins de cette sainte Impératrice.

de Nab. p. 565. 588. 32°. ' *Le traité sur Naboth de Jezrael* paroît composé d'un ou de deux discours prononcés de vive voix. S. Ambroise y déclame avec son zele ordinaire contre l'avarice et la tyrannie des riches qui opriment trop souvent les pauvres. L'ocasion

adm. p. 563. en fut l'histoire du Roi Achab et du pauvre Naboth. ' C'est pourquoi ce traité dans quelques manuscrits se trouve intitu-

n. 1. lé, *De Achab rege et de Nabuthe paupere.* ' S. Ambroise débute par dire qu'il y a des Achabs dans tous les tems, et que le nombre

nombre en étoit très grand lorsqu'il en parloit. [a] Cet endroit joint à ce qu'il dit plus bas de l'avarice des Seigneurs de la Cour et des Magistrats, 'semble désigner la fin de l'empire du grand Theodose, lorsque la minorité et la foiblesse d'Honorius son fils et son successeur, donnoit aux plus forts la liberté d'opprimer les autres. C'est ce qui fait raporter cet Ecrit à ces tems-là, vers l'an 395 ou 396. On croit y découvrir quelques endroits tirés ou imités de l'Homelie de S. Basile sur l'avarice et sur les riches.

a n. 20 61. adm. ib. | Till. ib. p. 255.

33°. 'Un des ouvrages les plus intéressans de S. Ambroise est le recueil de ses letres. Elles sont en tout au nombre de 91, et divisées en deux classes. On a rangé de suite dans la première celles qui portent avec elles quelqu'époque ou quelque date. Entre celles-ci se trouve le discours contre Auxence Evêque Arien de Milan. Celles qui ne présentent aucun indice du tems auquel elles ont été écrites, sont renvoïées dans la seconde classe. 'C'est-là l'ordre que les derniers éditeurs de S. Ambroise ont crû devoir donner à ses letres. Ils ont soin de prouver la chronologie de celles que contient la premiere classe par des raisons ou des circonstances tirées des letres mêmes.

Amb. Ep. p. 751. 1108. adm. p. 733. 746.

'On a des preuves que S. Ambroise en avoit écrit un plus grand nombre qu'il ne nous en reste de lui. Il paroît sur tout que nous en avons beaucoup perdu qui étoient adressées à son frere S. Satyre, et à sainte Marcelline sa sœur, à l'Empereur Theodose, au tyran Eugene, à S. Phébade d'Agen, et à saint Delphin de Bourdeaux. La perte en est d'autant plus considérable, que les letres des grands hommes sont ordinairement leurs plus précieux monumens. C'est-là qu'ils ont acoutumé de se peindre au naturel. On y voit le caractere de leur génie, et tous les traits de leur vertu. Quoique S. Ambroise se fasse assez connoître dans ses autres Ecrits, il a néanmoins plus particulierement réussi à le faire dans ses letres qu'ailleurs.

p. 733.

'Dans les unes il fait paroître tout son zele à défendre la religion Chrétienne contre les efforts des Païens. On découvre dans d'autres son attention et son ardeur pour soûtenir les dogmes catholiques, jusqu'à la disposition de répandre son sang pour une si juste cause. Dans celles-ci l'on voit briller tous les traits de sa charité et de sa grandeur d'ame envers ses ennemis. Dans celles-là on admire son courage, sa fermeté, sa vigueur épiscopale, lorsqu'il s'agit de traiter avec les Empereurs

Ibid.

IV SIECLE.

et les Grands du siecle. Dans plusieurs autres on trouve des marques éclatantes de sa solicitude pastorale, non-seulement pour l'Eglise de Milan en particulier, mais aussi pour toutes les autres Eglises du monde Chrétien; et presque toutes ne nous présentent autre chose que des preuves signalées de son exactitude pour la morale Chrétienne et la discipline ecclesiastique, de sa foi, de sa piété, de sa sagesse, en un mot de ce profond savoir qui le faisoit regarder comme l'oracle général de l'Eglise d'Occident. Telle est l'idée qu'on doit se former des letres de S. Ambroise. Nous n'entreprendrons point d'entrer dans le détail de chacune en particulier. Cette entreprise nous conduiroit trop loin. Seulement nous ferons quelques remarques sur les endroits qui nous paroîtront le mériter davantage.

ep. p. 751. 752. ' A la tête de ce recueil de letres se lit celle que l'Empereur Gratien écrivit à S. Ambroise en 379, pour lui demander le traité sur la foi, qu'il lui avoit déjà envoïé, et le prier d'y ajoûter quelque instruction sur le S. Esprit. On l'a ainsi placée, parce que la premiere de S. Ambroise qui commence le

ep. 1. n. 1. 10. recueil, en est la réponse. ' Cette premiere letre de nôtre Saint contient un éloge magnifique de la foi et de la piété de Gratien, et un engagement de la part de S. Ambroise de lui dresser un traité sur le S. Esprit : ce qu'il fit dans la suite, comme on l'a vû.

ep. 786. 805. ' Entre la 8e et la 9e letre se trouve ce qui nous reste des Actes du Concile d'Aquilée tenu en 381 contre Pallade et Secondien Evêques Ariens qui y furent condamnés. C'est avec juste sujet que l'on place ces Actes entre les écrits de S. Ambroise, qui y eut le plus de part, s'il ne les dressa pas lui-même, comme aïant été l'ame de ce Concile. ' Les six letres qui

ep. 9. 14. suivent ces actes, sont écrites, les quatre premieres au nom de l'assemblée aux Empereurs Gratien, Valentinien le jeune et Theodose, et aux Evêques des Gaules, pour les remercier d'avoir concouru à la convocation du Concile, et leur aprendre ce qui s'y étoit fait. Les deux autres sont adressées à Theodose seul au nom des Evêques d'Italie, touchant les troubles qui agitoient alors les Eglises d'Antioche et de Constantinople, et pour remercier cet Empereur d'avoir rendu les Eglises aux Catholiques, et lui faire agréer que l'on examinât à Rome dans un Concile le sujet des divisions qui troubloient l'Eglise d'Orient. S. Ambroise est nommé le premier dans l'inscription

de ces deux letres ; et l'on y reconnoît tout son style, aussi bien que dans les quatre autres : de sorte que l'on ne peut pas douter que ce ne soit lui qui les ait écrites. Les quatre premieres sont de la même année que le Concile d'Aquilée, et les deux autres de l'année suivante 382.

'La 17e letre et la 18e sont des plus importantes. Elles furent écrites en 384, et sont adressées a l'Empereur Valentinien. En voici l'ocasion et le sujet. Le Sénat de Rome où il se trouvoit encore alors plusieurs Sénateurs idolâtres, aïant arrêté que l'on demanderoit à l'Empereur le rétablissement de l'Autel de la Victoire, des droits, des privileges ôtés aux Païens, et la restitution des biens dont on les avoit dépouillés ; Symmaque l'Orateur, Préfet de Rome cette même année, et député du Sénat, en dressa une relation en forme de plainte qu'il presenta à Valentinien le jeune. Dans cette relation qui est écrite avec beaucoup d'art et d'éloquence, et que l'on a placée entre les deux letres de S. Ambroise, Symmaque fait parler Rome, et lui fait dire entre plusieurs choses, qu'elle veut garder la religion dont elle s'est bien trouvée ; qu'elle est trop âgée pour changer ; qu'étant libre, elle veut vivre à sa maniere acoûtumée ; que c'est lui faire injure que de la corriger dans sa vieillesse ; que c'est son culte envers les Dieux de ses peres qui lui a soûmis toute la terre ; que c'étoit pour l'avoir aboli que l'on voïoit tant de calamités publiques. ep. 17. 18. p. 824. 842.

'S. Ambroise aïant eu avis de cette relation, écrivit aussitôt la premiere de ces deux letres à l'Empereur pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les Païens. 'Il lui remontre avec autant de respect que de vigueur, que comme tous les sujets de l'Empire Romain sont obligés de lui être soûmis, il est obligé de l'être lui-même au seul vrai Dieu souverain maître de toutes choses. 'Après ce début il lui propose tous les motifs qu'il jugeoit les plus propres à l'empêcher d'écouter la demande des Païens. Il insiste particulièrement sur l'exemple de l'Empereur Gratien son frere, qui avoit contribué à abolir leurs superstitions idolâtres, 'et prie Valentinien de lui faire donner une copie de la relation de Symmaque, afin de pouvoir y répondre plus amplement. ep. 17. n. 4. 10 | ep. 18. n. 1. ep. 17. n. 1. n. 4. 17. n. 13 | ep. 18. n. 1.

'Aïant reçû cette copie, S. Ambroise entreprit de réfuter la requête ou relation. C'est ce qu'il exécuta par la 18e letre. 'Il réduit les moïens de Symmaque à trois principaux. La demande que faisoit la ville de Rome de ses anciennes cérémo- ep. 18. n. 1. 39. n. 3.

IV SIECLE.

nies ; l'injustice que l'on prétendoit être faite aux Vestales et aux Prêtres des faux Dieux ; enfin la vengeance que ces Dieux en avoient tirées en envoïant une famine. [1] S. Ambroise répond au premier moïen par une autre prosopopée qu'il opose à celle de Symmaque, en faisant avouër à Rome qu'elle condamne ses anciennes superstitions, et qu'elle ne doit pas ses victoires à ses Dieux qui lui étoient communs avec ses ennemis, mais à la valeur de ses guerriers. [2] Il répond au second en montrant la différence qu'il y a entre les Vestales et les Vierges Chrétiennes, entre les Prêtres des faux Dieux et les Evêques des Chrétiens. Les Vestales ne gardent la virginité qu'à cause des avantages temporels et du lucre qui y est ataché. Les Vierges Chrétiennes au contraire ne recherchent point d'autre récompense que leur propre vertu. Les Prêtres Païens ne croïent pas que leurs cérémonies puissent subsister sans être lucratives : ceux des Chrétiens au contraire méprisent toutes les pertes temporelles. L'Eglise dont ils sont les ministres n'a rien à elle que sa foi. Si elle a des revenus, c'est pour nourrir les pauvres.

n. 7. 11.

n. 12. 16.

[3] Enfin S. Ambroise répond au troisiéme moïen en faisant voir que si ce sont les faux Dieux qui ont envoïé la famine qui avoit désolé l'Empire l'année précedente, il faut qu'ils soient, ou bien insensibles, ou bien foibles pour ne pas continuer à se venger, puisque l'abondance avoit alors succedé à la disette. [4] D'ailleurs cette famine, ajoûte S. Ambroise, n'a point été générale. Plusieurs Provinces, et entre autres les Gaules, ont recueilli plus de grains que de coûtume. [5] Et ce qui est encore plus remarquable, il y a plusieurs années que le culte de ces Dieux prétendus est aboli par tout le monde ; d'où vient qu'ils s'avisent si tard à venger l'injure qu'on leur a faite ?

n. 17. 20.

n. 21.

n. 19.

[6] Ces deux écrits ou letres de S. Ambroise furent lûes dans le Conseil de l'Empereur, où il se trouvoit un Conseiller Païen, qui n'empêcha pas que le Prince ne se rendît aux raisons du saint Evêque. En consequence les Païens se virent frustrés de leur demande. [7] C'est ce que S. Ambroise explique lui-même au tyran Eugene dans sa 57e letre, dont la lecture donne un grand jour aux deux autres. [8] C'est pourquoi on les a jointes ensemble pour les imprimer à la fin du recueil de celles de Symmaque, où elles se trouvent au moins dans les éditions de 1580 et de 1604.

ep. 57. n. 3.

n. 2. 3.

Sym. auct. p. 318. 333.

[9] Le succès qu'eurent les deux letres de S. Ambroise, donna

Enn. Epi. p. 641.

ocasion aux deux vers suivans, qui furent faits sur le champ à ce sujet. Ils se trouvent parmi les épigrammes de S. Ennode, qui étoit alors trop jeune pour les avoir faits lui-même.

Dicendi palmam Victoria tollit amico,
Transit ad Ambrosium ; plus favet ira Deæ.

'Paulin auteur de la vie de S. Ambroise paroît avoir réuni la 17e et la 18e letre qu'il compte pour un excellent écrit contre Symmaque. 'Il y a eu une édition particuliere de celle-ci, faite à Paris l'an 1614 en un volume *in*-8°. [a]Elles ont été imprimées l'une et l'autre en même volume avec quelques-unes de celles de Symmaque, et celles du Grand Turc mises en latin par le Chevalier Laudin. Cette édition parut à Basle chez Froben l'an 1549. 'Jâques Tigeou les aïant traduites en nôtre langue avec quelques autres de S. Ambroise, les publia avec les trois livres des Offices, à Paris chez Guillaume Chaudiere, l'an 1588 *in*-8°. 'On en trouve une autre traduction imprimée à Paris chez Camuzat l'an 1646 en un volume *in*-12, dans lequel on a joint une traduction de la requête de Symmaque.

Amb. vit. n. 26.

Bib. Barb. t. 1. p. 35. 1.

a... Tell. p. 409. 2.

...ff. præd. cen.

... Tell. p. 32. 1.

'La 20e letre de S. Ambroise est importante pour l'histoire. Elle est adressée à sainte Marcelline sa sœur, dont elle fait connoître le vif interêt qu'elle prenoit aux affaires de l'Eglise, et contient une relation aussi belle que touchante de ce qui se passa à Milan en 385, lorsque Justine Impératrice Arienne voulut enlever aux Catholiques la basilique neuve et la Portienne pour les livrer à ceux de sa communion. C'est dans cette letre que paroît l'intrépidité de S. Ambroise dans tout son lustre. On y découvre un cœur tout disposé et même tout brûlant d'ardeur pour le martyre. Cette letre est une de celles que Tigeou a traduites en nôtre langue, et fait imprimer avec les Offices.

Amb. ep. 20. n. 1. 28.

'La 31e letre est proprement une requête envoïée à l'Empereur, qui avoit fait citer S. Ambroise par Dalmace Tribun et Secretaire à comparoître devant son Conseil avec Auxence Evêque Arien, et les Juges qu'ils auroient choisis de part et d'autre. Il s'agissoit du refus de livrer les basiliques. S. Ambroise y expose les raisons qu'il avoit de décliner ce jugement, disant entre autres choses que les Evêques, selon la maxime des Empereurs même, ne pouvoient être jugés que par d'autres Evêques.

ep. 21. n. 1. 21.

IV SIECLE.

[a] C'étoit en 386 ; et comme le peuple qui avoit apris qu'on avoit cité son Evêque devant l'Empereur, en étoit alarmé, S. Ambroise pour le rassurer lui fit un discours pathétique que l'on a mis à la suite de la requête précedente. Il est intitulé, *Sermon contre Auxence touchant la remise des Basiliques*. On voit encore ici des marques éclatantes et de la vigueur épiscopale de S. Ambroise, et de son atachement pour le troupeau que Dieu avoit confié à ses soins. Nous avons déjà remarqué que ce discours a été traduit en François et imprimé avec les Offices en 1588.

[a] in Aux. n. 1. 37.

ep. 22. n. 1. 23. ' La 22e letre fut écrite la même année 386. Elle est adressée à sainte Marcelline, et contient l'histoire de l'invention des corps des Martyrs S. Gervais et S. Protais, et une partie du discours que S. Ambroise prononça en cette ocasion.

ep. 23. 24. ' A cette même année apartiennent encore les deux letres suivantes, la 23e et la 24e. L'une est adressée aux Evêques d'Emilie pour regler le jour de Pâque de l'année suivante 387, et l'autre à l'Empereur Valentinien le jeune, pour lui rendre compte de sa seconde ambassade à Tréves vers Maxime. Celle-ci est particulierement importante pour l'histoire de ce tems-là.

ep. p. 963. 969. ' La 42e est précedée d'une letre du Pape Sirice à l'Eglise de Milan, et en est la reponse. C'est proprement une letre synodale d'un concile tenu à Milan vers 389, dans lequel on avoit confirmé la condamnation que ce Pontife avoit déja faite de Jovinien, d'Auxence, et de divers autres hérétiques nommés dans sa letre. ' Comme ils ataquoient la virginité de la sainte Vierge, qu'ils blâmoient la virginité en général, sous prétexte de prendre la défense du mariage, et qu'ils condamnoient la viduité et le jeûne, cette letre synodale établit tous les points de la foi catholique contre les erreurs oposées. On lit à la tête les noms de S. Ambroise, de Sabin, de Bassien, et à la fin ceux de sept à huit autres Evêques. Entre ceux-ci se trouve un Theodose et un Constance, deux Evêques Gaulois, l'un d'Octodure, ou Martignac, et l'autre d'Orange. On y voit aussi un prêtre nommé Aper, qui y souscrit par ordre de Germinien son Evêque présent au Concile. Il y est encore marqué que tous les Ordres avoient souscrit ; mais les souscriptions n'y sont pas raportées.

ep. 42. n. 3. 11.

ep. 56. n. 1. 7. ' S. Ambroise adresse la 56e à Theophile d'Alexandrie. Elle regarde le different entre Evagre et Flavien d'Antioche que

le Concile de Capouë renvoïoit à la décision de Theophile et des autres Evêques d'Egypte. S. Ambroise promet d'acquiescer à cette décision, pourvû qu'elle ne blesse ni la paix, ni la communion qui est entre les Evêques, et qu'elle soit du goût de l'Eglise de Rome, à qui il avertit de la communiquer. On met cette letre en 392. IV SIECLE.

'A l'ocasion du Concile de Capouë dont il y est parlé, on l'a acompagnée d'une autre letre qui paroît être du Pape Sirice, touchant les erreurs et les écrits de l'Evêque Bonose, qui prétendoit que la sainte Vierge après avoir enfanté J. C. avoit eû encore d'autres enfans. L'Auteur est d'avis que l'on suive le reglement du Concile de Capouë qui avoit commis cette affaire au jugement des Evêques de Macedoine. Il y est parlé de S. Ambroise comme aïant été conseillé de s'en tenir à ce jugement. 'On remarque que cette letre est effectivement du Pape Sirice, sous le nom duquel M. Holstenius l'a donnée au public. Aussi les derniers éditeurs de S. Ambroise l'ont-ils mise en un caractere different de celui des autres letres de ce Pere, pour montrer qu'ils ne la croïent pas de lui. p. 1008. 1009. Dupin ib. p. 851

'La 58e est adressée à l'Evêque Sabin, et fut écrite en 393. Elle contient l'éloge de saint Paulin depuis Evêque de Nole, et de Therasie sa femme, et l'apologie de leur conduite contre les Grands du siecle, qui ne pouvoient souffrir l'action héroïque qu'il venoient de faire en distribuant leurs grands biens aux pauvres, pour vivre dans la pauvreté volontaire et la retraite. Amb. ep. 58. n. 1. 16.

'On croit que la 63e apartient à l'an 396. C'est la derniere de la premiere classe, et la plus longue de toutes celles de S. Ambroise. Elle est adressée à l'Eglise de Verceil, pour tâcher d'y faire cesser la division qui la privoit d'un Evêque depuis long-tems. On trouve dans cette letre une infinité d'excellentes instructions, et sur les qualités que doit avoir un Evêque pour gouverner une Eglise, et sur la pratique des principales vertus Chrétiennes.' Comme il y avoit alors à Verceil deux Moines apostats Sarmation et Barbatien, qui prêchoient contre le jeûne et la mortification en général, et s'efforçoient de persuader que ni l'abstinence, ni la virginité n'étoient d'aucun mérite, S. Ambroise emploïe une bonne partie de cette letre à réfuter ces erreurs grossieres, et à relever le mérite de ces saintes pratiques. ep. 63. n. 1. 113, n. 7. 40.

34° 'A la fin du second volume des Oeuvres de S. Am- Hym. 1224. p. 1219.

IV SIECLE.

broise, on nous a donné quelques-unes de ses hymnes. [a] Il est constant qu'il en avoit composé plusieurs. C'est ce qui paroît par quelques endroits de ses autres écrits, et par les autorités de Paulin auteur de sa vie, de S. Augustin, de Cassiodore, et de plusieurs autres Ecrivains de l'antiquité. Il passe même pour le second, après S. Hilaire de Poitiers, qui entre les Latins s'est distingué par cette sorte de poësie. [b] Fauste de Riez dans un ouvrage fait avant l'an 449, témoigne qu'il se chantoit des hymnes de ce Pere dans toutes les Eglises d'Italie et des Gaules, [c] et Prosper Tiro observe qu'elles furent les premieres que l'Eglise Latine emploïa dans son chant.

[a] adm. p. 1215. 1217.

[b] Faust. ad gr. p. 553. 2. 554. 1.

[c] Pros. T. chr. p. 211.

[d] C'est sur ce principe que l'on en a fait imprimer en divers tems un grand nombre sous le nom du saint Evêque. Mais il est très-difficile de discerner celles qui sont véritablement de lui, de celles qui apartiennent à d'autres auteurs. Gillot lui en a attribué seize qui se trouvent à la fin de l'édition qu'il a donnée des Ouvrages de ce Pere. Les éditions de Rome y en ont ajoûté dix-huit autres, et les éditions suivantes de Paris encore davantage : tout cela sans nul solide fondement. D'autres Ecrivains de ces derniers siecles ne sont pas moins partagés sur ce sujet sans en avoir plus de raison.

[d] adm. ib | Syll. poë. chr.

[e] Enfin les derniers Editeurs de S. Ambroise après avoir mûrement examiné ce point de critique, ont réduit toutes ces hymnes au nombre de douze, qui sont incontestablement de ce Pere, comme citées de lui, au moins en partie, par les anciens qui en ont parlé. Ils ne nient pas toutefois qu'il ne puisse y en avoir d'autres qni apartiennent à nôtre Saint, même entre celles que l'Eglise emploïe dans ses Heures canoniales. Mais il est presque impossible de les marquer précisément.

[e] Amb. ib.

Quant au célebre cantique *Te Deum laudamus*, que quelques-uns atribuent à S. Ambroise, nous avons déjà remarqué qu'il est aussi atribué à divers autres anciens Peres. De sorte que l'on ne sauroit dire au juste à qui il apartient à l'exclusion de tous les autres.

35°. S. Ambroise travailla aussi sur les Pseaumes. Nous avons de lui deux differens Ouvrages sur ce sujet que nous raportons ici les derniers, parce que l'un fut effectivement le dernier auquel le saint Evêque mit la main et que nous n'en avons pas voulu séparer l'autre, comme étant sur la même matiere.

[f] L'un de ces deux Ouvrages est intitulé, *Explications sur douze*

[f] in Ps. 737. 968.

douze pseaumes de David, c'est-à-dire, sur le premier, le 35e avec les cinq suivans, et les 43, 45, 47, 48, 61. ' Outre le commentaire sur le Pseaume 118, dont nous parlerons dans la suite, S. Ambroise expliqua encore plusieurs autres Pseaumes. Mais comme il ne le fit que par ocasion, et à mesure que les sujets qu'il traitoit dans ses Ouvrages, où ces explications se trouvent inserées, le demandoient, il ne s'agit pas ici de cette sorte d'explication intercalée. Il n'est question que de celles qui forment le recueil sur les douze Pseaumes que nous avons nommés. adm. p. 734.

' Elles furent faites en divers tems, et prêchées au peuple en diverses ocasions, comme il paroît par plusieurs endroits. On juge que l'explication du premier Pseaume, et celles des quatres derniers, c'est-à-dire, des 45, 47, 48 et 61, sont faites vers l'an 390, et que celle du 35 et des cinq suivans ' n'ont point précédé le 13e jour de Septembre 393. ' Pour ce qui est de l'explication du 43e Pseaume, ce fut la dernière à laquelle S. Ambroise travailla. Il la dictoit au diacre Paulin son Secretaire les derniers jours de la maladie dont il mourut; et il ne put même la finir. ' On voit par-là que l'ordre que tiennent ces explications, et dans les manuscrits et dans les imprimés, n'est point de S. Ambroise, puisqu'elles y sont de suite selon l'ordre du Pseautier. Ibid. p. 735. vit. n. 42. in. Ps. adm. p. 734.

' La préface du Saint sur ces explications, et la promesse qu'il fait sur le Pseaume 36e d'expliquer le 57e, ont donné à plusieurs ocasion de croire que le dessein de S. Ambroise étoit d'expliquer de la sorte tous les Pseaumes. Mais d'autres remarquent avec plus de fondement, que cette préface n'est qu'une imitation de celle de S. Basile, qui n'avoit point entrepris ce travail, et qu'elle est formée d'un discours fait au peuple sur l'éloge des Pseaumes en général, sans promesse de les expliquer tous. ' Un Prêtre Allemand qui vivoit au commencement du onziéme siecle, assure avoir trouvé à Verone l'explication de S. Ambroise sur le Pseaume 15e où il étoit traité de la mort de Gratien, et l'avoir envoïée à Milan. ' De même l'anonyme de Molk, Auteur du siecle suivant, dans le catalogue des écrits de S. Ambroise, marque l'explication du Pseaume, *Domine quis habitabit* etc. qui est le 14e. Par où l'on voit que nous n'avons pas tout ce que ce Pere a écrit sur les Pseaumes. Mais ce n'est pas à dire qu'il les eût tous expliqués, ni même entrepris de le faire. ' Cassiodore qui ne vivoit que deux siecles après lui, Ibid. Mab. mus. it. p. 96. 91. 100. An. mell. scri. 11. Casd. ib. c. 4. p. 541. 2.

IV SIECLE.

parlant de son travail sur les Pseaumes, dit expressément qu'il n'en avoit commenté que quelques-uns.

Amb. in. Ps. pr. n. 7. ' Rien n'est plus pompeux que l'éloge que S. Ambroise fait du Pseautier dans sa préface. On y trouve tout ensemble, dit-il, l'histoire qui aprend les choses passées, la prophétie qui annonce les futures, la loi qui marque le devoir, des corrections qui répriment le vice, des moralités qui inspirent l'amour de la vertu. Il y a à profiter pour tout le monde. Tout le monde y peut puiser des moïens de salut, et des remedes propres à guérir ses passions. ' C'est là que sont annoncés tous les mysteres de J. C. ' Il n'est point d'Auteur qui n'ait fait passer dans ses écrits quelque chose des Pseaumes. Ils sont pour Dieu une source de louanges, comme il sont pour le peuple une source de bénédiction. Il sont la voix de l'Eglise, et une profession éclatante de sa foi. Ceux qui sont dans la tristesse y trouvent des sujets de joie, et ceux qui sont dans la joie de quoi l'entretenir.

n. 8.

n. 9.

En expliquant les Pseaumes, il le fait quelquefois en suivant le sens literal ; mais il s'atache plus souvent au sens mystique, d'où il tire toûjours d'excellentes instructions pour les mœurs.

in Ps. 36. pr. n. 2. ' Il montre que les Pseaumes présentent eux-mêmes ce triple sens, et qu'ils fournisent encore plus de choses pour le sens moral que pour les autres.

in Ps. 37. pr. n. 11. ' L'exposition sur le Pseaume 37e avec la belle préface qui est à la tête, peut passer pour un troisiéme traité sur la Pénitence. C'est S. Ambroise qui nous en donne lui-même cette idée. « Il y a déjà du tems, dit-il, que j'ai composé deux trai-« tés sur la Pénitence; et je crois devoir encore traiter ce sujet. « Premierement, parce qu'il est important de demander tous les « jours pardon de ses péchés, et que d'ailleurs mes deux pre-« miers traités ne sont proprement qu'une exhortation à la pé-« nitence. C'est déjà quelque chose si l'on se porte à l'embrasser. « Mais ici je m'en vais expliquer comment il le faut faire. Car « il ne sert de rien de faire pénitence, si on ne le fait comme il « faut : *Nihil prodest agere, nisi ita agatur ut oportet.* Nous « avons un excellent modele de cette pratique dans le saint Roi « David, qui me semble n'être tombé dans le péché que pour « aprendre aux autres le secret pour pouvoir l'effacer. » Voilà le plan que se forme S. Ambroise dans l'explication de ce Pseaume : la pénitence de David.

in. Ps. 38. n. 1. ' Après avoir donné un modele de pénitence dans le Pseau-

me 37e, il se propose de nous tracer dans le suivant un modele de patience.' Il dit sur ce Pseaume plusieurs belles choses touchant le silence,' la circonspection à parler et l'amour des ennemis.' Il y ataque ouvertement les Novatiens qui ne reconnoissoient ni pénitence, ni remission de péchés, et insiste particulierement sur celle-ci.

n. 2. 7.
n. 9. 11.
n. 37. 38.

S. Ambroise explique particulierement de J. C. et de ses mysteres, les Pseaumes 39, 40, 43, et 45.' Il paroît par divers endroits du commentaire sur le Pseaume 40e, que ce Pere pour mieux entrer dans le sens des Pseaumes avoit recours aux differentes versions, à celles de Theodotion, de Symmaque et d'Aquila. Pour la version des Septante, c'est celle qu'il suit dans ses explications. Sur le 45e Pseaume ' il observe que la paix profonde dont jouit l'Empire Romain sous Auguste, lui fut acordée à dessein que les Apôtres pussent aller sans obstacle prêcher la foi par tout le monde. De-là il arriva encore que tous les hommes vivans sous une seule domination, aprirent à reconnoître et à se soûmettre avec fidélité à l'Empire du seul Dieu tout-puissant. Ici S. Ambroise marque que de son tems on croïoit que S. Thomas avoit prêché dans les Indes et S. Matthieu en Perse.

in Ps. 40. n. 4. 36. 67.
in Ps. 45. n. 21.

' S. Jerôme en divers endroits assure que presque tous les Ouvrages de S. Ambroise, et principalement ses commentaires sur les Pseaumes sont pleins des sentimens d'Origene. ' C'est ce dont les derniers Editeurs de S. Ambroise ne disconviennent pas, sur tout par raport aux expositions sur les Pseaumes 36, 37 et 38. Ils avouent même qu'en quelques endroits il ne s'est pas assez éloigné des sentimens de cet ancien Pere Grec, et en particulier touchant la résurrection et la purification des Elûs par le feu. ' Ils marquent ailleurs un de ces endroîts où nôtre Saint pourroit paroître favoriser l'erreur des Millénaires en admettant deux resurrections.

Hier. ep. 24. p. 627. | Apo. l. 1 p. 351. | l. 2. 405.
Amb. ib. adm. p. 735.
in Ps. 1. n. 54. not. p. 763.

' C'est dans son explication sur le premier Pseaume, où après avoir aporté le texte de S. Jean pris du 29e verset du 5e chapitre de son Evangile, dans lequel il est parlé de deux sortes de résurrections, et le 6e verset du 20e chapitre de son Apocalypse, *Heureux celui qui aura part à la premiere résurrection.* « Ceux-ci, dit-il, parviennent à la grâce sans subir le « jugement. Mais pour ceux qui n'arrivent point à la premiere « résurrection, et qui sont réservés pour la seconde, ils brûleront « jusqu'à ce qu'ils acomplissent les tems marqués entre la pre-

Ibid. n. 541.

IV SIECLE.

« miere et la seconde résurrection : ou s'ils ne l'acomplissent « pas, ils seront plus long-temps tourmentés.

Voilà ce semble, dit-on, deux résurrections clairement marquées. Mais c'est assurément dans un sens bien oposé à celui des Millénaires ; et il est surprenant que l'on ait si aisément abandonné S. Ambroise sur ce point de doctrine. Nous avons déja montré ailleurs en éclaircissant une difficulté à peu près semblable, que ce Pere avoit été fort éloigné de donner dans l'erreur dont on le soupçonne ici. Ce que nous avons déja dit en cet endroit, pourroit suffire pour le justifier de ce soupçon. Mais il ne sera pas inutile d'y donner encore un plus grand éclaircissement. Nous le tirerons de l'écrit même où l'on trouve la difficulté.

Il n'y a qu'à lire avec quelque atention cette exposition même sur le premier Pseaume, pour se convaincre que saint Ambroise n'entend par la premiere résurrection que la résurrection qui se fait dès cette vie-ci à la grace, et par l'autre résurrection celle qui se fera de tous les hommes au dernier jour. ' La premiere résurrection se fait, dit-il, lorsque dès ce monde, *hic positi*, nous sortons du tombeau des vices qui retiennent ensevelis et comme morts ceux qui y sont sujets. Lorsque bien-loin d'être des ossemens secs et arides, nous montrons que nous avons reçu la rosée de la grace du Fils de Dieu, et l'onction du Saint Esprit. Lorsque J. C. par une voix puissante nous apelle comme il apella Lazare, et que nous aïant délivrés des liens de la mort par le ministere de ses disciples, il nous introduit dans Bethanie, c'est-à-dire dans la maison d'obéissance.

n. 54. 55.

' Pour ce qui est de la seconde résurrection, elle se fera à la fin du monde. ' Alors comme nous sommes tous venus au monde par voïe de naissance, nous aurons aussi tous part à cette résurrection. ' Mais il y aura cette difference, que ceux qui auront merité de participer à la premiere, ' c'est-à-dire, qui auront eu une foi pure, et auront vêcu conformément à leur foi, résusciteront dans l'assemblée des Justes, sans subir de jugement. Les pécheurs qui seront morts dans la grace de Dieu, mais sans avoir satisfait à sa justice, ressusciteront non dans l'assemblée des Justes, mais pour être jugés. Quant aux impies, ils ne ressusciteront ni dans l'assemblée des Justes, ni pour être jugés, parce qu'ils le seront déja, pour n'avoir pas crû en celui qui justifie l'impie. Seulement ils ressusciteront pour

de res. n. 62.
n. 93.
in Ps. 1. n. 54.
n. 56.

porter la peine que merite leur impieté.

C'est ainsi que S. Ambroise explique lui-même sa pensée touchant ces deux résurrections. Il le fait, comme on le voit bien clairement, d'une maniere fort éloignée de celle des Millénaires. ' Ticon Donatiste dans son commentaire sur l'Apocalypse, où il entreprend de combatre l'erreur des Millénaires, ne laisse pas d'admetre les deux mêmes résurrections, et presque dans les mêmes termes que S. Ambroise. En effet il en distingue une qui se fait dès cette vie-ci par la grace du Baptême, et une autre générale qui se fera à la fin du monde. Genn. vit ill. c. 18.

' Il semble même que S. Ambroise dans un autre endroit ait pris à tâche de contredire l'opinion erronée sur les deux résurrections, que l'on voudroit lui prêter. Voici de quelle maniere il s'en explique dans un écrit où il traite expressément de la résurrection. « C'est avec raison, dit-il, que la résurrec- « tion des morts est remise à la fin du monde, afin qu'il ne nous « faille plus revenir dans ce siecle malheureux. C'est pour cela « même que J. C. a souffert pour nous en délivrer afin de ne « nous pas voir une seconde fois gémir sous le poids des tenta- « tions de cette vie, et qu'il ne fût nuisible d'y revenir, si nous « y revenions pour pécher. » Amb. de res. n. 62.

Il seroit inutile de dire pour soûtenir la fausse imputation que l'on fait à S. Ambroise, ' que ce Pere dans le même Ouvrage emploïe l'expression de la milliéme année. Il ne s'en sert en effet que dans le sens ' que s'en est servi depuis S. Augustin, pour exprimer la plénitude des tems par un nombre parfait. ' C'est ainsi à peu près que l'exprime S. Ambroise même en se servant dans le même écrit du terme d'année lorsqu'il dit : *Mundi tempora annus unus est.* n. 59. Aug. Civ. l. 20. c. 7. Amb. ibid. n. 63.

36°. ' Enfin l'autre Ouvrage de S. Ambroise sur les Pseaumes, et le dernier de ceux que nous avons de lui, dont il nous reste à parler, est *un commentaire sur le Pseaume* 118. Il est partagé en vingt-deux sermons, suivant le nombre des letres hébraïques, qui divisent le Pseaume en autant de sections. S. Ambroise commence chaque sermon par expliquer la letre alphabétique qui est à la tête de chaque section du Pseaume. Après avoir marqué le sens qu'elle présente selon l'interprétation qu'il lui donne, il en prend ordinairement ocasion d'entrer en matiere. ' Les 22 sermons qui composent ce commentaire furent prononcés devant le peuple de Milan en diverses rencontres et à divers jours, soit de jeûnes ou de fêtes de Saints. Il y est fait in Ps. 118. p. 1071. 1258. adm. p. 069.

IV SIECLE.

mention de celles des martyrs S. Sebastien, S. Gervais, S. Protais, qui selon toute aparence, se célébroient dès-lors, comme encore à present, l'une au 20e de Janvier, et l'autre au 19e de Juin. Il semble que S. Ambroise y marque aussi quelques circonstances qui désignent la persécution que lui fit l'Imperatrice Justine en 385 et 386. Cette époque jointe à la citation de ce commentaire dans le traité sur Isaac et sur l'ame composé en 387, fait croire que S. Ambroise le finit l'année précedente 386, ou peut-être seulement les premiers mois de l'an 387, après la fête de S. Sebastien. ' Toutefois M. de Tillemont ne le place que deux ans après au plûtôt, en389 : ce que l'on ne peut acorder avec la date du traité sur Isaac, où ce commentaire se trouve cité.

Till. ibid p. 769.

p. 295.

' Quoiqu'il en soit, il passe pour l'ouvrage le plus beau et le plus édifiant de tous ceux de S. Ambroise. Les hérétiques mêmes en parlent avec beaucoup d'estime, et des Catholiques très-habiles jugent que S. Ambroise est celui de tous les Peres qui a le mieux réussi sur un sujet si difficile. On remarque qu'il fut plus de sept mois sur ce grand ouvrage.

Amb. ib.

' S. Ambroise y explique une grande partie du Cantique des Cantiques, et fait à l'Eglise l'aplication des mysteres qu'il contient. On y trouve aussi plusieurs points importans de doctrine sur le dogme et la discipline. ' Il a eu soin d'y établir en plusieurs endroits ce qu'il pensoit de l'Eucharistie, et ce qu'il vouloit que ses auditeurs en pensassent eux-mêmes. C'est selon lui un festin céleste où l'on reçoit le corps de J. C. qui devient pour ceux qui le reçoivent une source abondante de graces pour cette vie-ci et pour l'autre. ' C'est un breuvage où le desir des Fideles, en y trouvant la remission des péchés, trouve aussi une yvresse qui leur fait oublier les soins du siecle présent, et les met au-dessus de la crainte et des inquiétudes de la mort : une yvresse qui bien loin de faire chanceller le corps, le releve, et lui donne la vie, et bien loin de troubler l'esprit, lui communique la sainteté. ' C'est ce pain dont il est écrit : *Tous ceux qui s'éloignent de vous, périront*. Si vous vous en éloignez, vous périrez. Si au contraire vous vous en aprochez, vous vivrez. C'est le pain de vie, celui donc qui mange la vie, ne peut mourir.

Serm. 8 n. 48.

Ser. 15 n. 28.

Ser. 18. n. 28.

Il y auroit mille autres belles remarques à faire sur ce commentaire, par raport aux points de doctrine que nous avons nommés, mais nous sortirions des bornes que nous nous som-

mes prescrites. On peut consulter les endroits cités à la marge, on y trouvera plusieurs particularités touchant la Communion, le Jeûne, les prieres de l'Eglise, etc. qui méritent de n'être pas ignorées. Il y a encore de beaux endroits sur la trop grande facilité à reconcilier les pécheurs, sur le retardement à recourir à la pénitence. Pour la morale, le commentaire n'en est presque qu'un tissu continuel. Dans chaque sermon S. Ambroise fait entrer huit versets du Pseaume, et de chaque verset il sait tirer diverses moralités aussi ingénieuses qu'édifiantes, soit pour censurer le vice, ou pour inspirer l'amour de la vertu. Il y a eu une édition particuliere de ce commentaire faite à Rome en 1585. C'est particulierement de cet Ouvrage, que Guillaume Abbé de S. Thierry a tiré son explication, ou commentaire sur le Cantique des Cantiques, imprimé à la fin du premier volume des œuvres de saint Ambroise.

Bib. Angel.

37°. Avant que de finir ce qui regarde les écrits qui nous restent de S. Ambroise, il est à propos d'avertir qu'on trouve sous son nom à la fin du 8e tome de la Bibliotheque des Peres, derniere édition de Paris, plusieurs distiques en vers hexametres sur les diverses peintures ou réprésentations de l'ancien et du nouveau Testament dont on avoit orné l'Eglise de Milan. Quoique personne n'ait inseré ces vers dans le recueil des écrits du saint Docteur ils ne paroissent pas cependant indignes de lui, et peuvent être effectivement une production de sa Muse Chrétienne. Il faut porter le même jugement d'une inscription en vers élégiaques qui porte aussi son nom dans quelques monumens ecclesiastiques, et que le Pere Sirmond a inserée dans ses notes sur les poësies de S. Ennode. Cette inscription qui contient dix vers, est pour conserver à la postérité la mémoire de la translation que S. Ambroise fit des Reliques de S. Nazaire dans la basilique des Apôtres.

Bib. PP. 8. p. 941. 942.

Enn. Car. l. 1 not. p. 87.

§. III.

SES ECRITS PERDUS.

Non-seulement il s'est perdu plusieurs letres de S. Ambroise, et quelques-unes de ses explications sur les Pseaumes, nommément sur le 14e et le 15e, comme nous l'avons observé, mais nous n'avons plus aussi beaucoup de ses autres Ouvrages. On jugera de la grandeur de cette perte par ce que nous

IV SIÈCLE.

allons dire de ces écrits, et par les titres que nous en allons raporter.

Amb. de mys. n. 1. ' S. Ambroise témoigne lui-même avoir expliqué les proverbes pour instruire les Catécumenes de la morale Chrétienne, et les préparer au Baptême. Cependant nous n'avons point

c. 2. pr. p. 6. ce commentaire. ' Il est vrai qu'il a pû se faire, comme l'observent les derniers Editeurs de ce Pere, que ces explications n'auront pas été rédigées par écrit, et que S. Ambroise se sera contenté de les faire de vive voix. Mais il y a encore plus d'aparence qu'il en usa au sujet de ces explications, comme il en usoit au sujet de celles qu'il faisoit sur les autres livres de l'Ecriture, et dont il avoit soin de composer des traités.

Casd. inst. c. 2. p. 540-2. 2°. ' Il semble que nous avons aussi perdu un sermon sur le jugement des deux femmes publiques rendu par Salomon. Cassiodore marque cet écrit entre ceux qui composoient sa

Trith. scri. eccl. c. 83. Bibliotheque ; ' et c'est peut-être le même que Trithême fait entrer dans le catalogue des Ouvrages de S. Ambroise sous

Amb. ib. ce titre : *De judiciis.* ' Néanmoins les derniers Editeurs de ce Pere croïent que ce peut être une Homélie sur le même sujet qui aura été jointe au livre de la Virginité, dont elle fait le commencement, et auquel elle ne paroît pas convenir.

Casd. ibid. c. 5. p. 542. 2. 3°. ' Cassiodore nous aprend qu'outre l'écrit précedent, il en avoit encore un autre de S. Ambroise sous le titre d'Homélies sur la sagesse. Ce recueil ne paroît plus aujourd'hui nulle part ; et l'on ne peut pas dire que ce soit quelqu'un des commentaires du saint Evêque sur l'Ecriture, parce que Cassiodore les spécifie presque sous les mêmes titres qu'ils ont aujourd'hui.

Amb. in.Luc. pel. l. 2. n. 56. 4°. S. Ambroise assure lui-même avoir fait un commentaire sur le Prophete Isaïe, qu'il cite dans le second livre de son Ouvrage sur l'Evangile de saint Luc, composé en 386, comme on l'a déjà vû. ' Ce commentaire se trouve encore cité sous

Aug. in. 2. ep. l. 4. n. 20. 31. le nom de S. Ambroise par S. Augustin, qui en raporte plu-

An .Mel. sci. c. 11. sieurs passages contre les erreurs des Pélagiens. ' L'anonyme de Molk le marque aussi entre les autres écrits de nôtre saint Docteur ; et la maniere dont il en parle, feroit juger qu'il existoit encore en son tems, qui étoit le douziéme siecle.

Amb. de Elia, n. 5. 5e. ' S. Ambroise témoigne bien clairement qu'outre ce qu'il avoit déja dit d'Elie dans le cours de ses autres Ouvrages, il avoit composé un écrit exprès à sa louange ; c'est pourquoi dans son traité d'Elie et du Jeûne, où il nous aprend ces

particularités

particularités, il s'excuse de parler au long de ce Prophete, de peur de tomber dans des redites; nous n'avons point cet Ouvrage non plus que les précedens.

6e. ' Cassiodore fait encore mention d'un commentaire sur les Prophetes en général, que l'on attribuoit à S. Ambroise, mais que cet Abbé n'avoit encore pû recouvrer, et qui nous manque comme lui. Casd. ib. c. 3. p. 541-1.

7e. ' Le même Auteur témoigne aussi qu'en son tems, qui étoit le sixiéme siecle de l'Eglise, S. Ambroise passoit pour avoir fait des notes sur toutes les Epitres de S. Paul, où l'on trouvoit autant de lumieres que d'agrémens. Mais il ajoûte qu'il n'avoit encore pû les avoir à lui, enjoignant à ses Moines de les rechercher avec toute sorte de soin. ' L'Abbé Ansigise au commencement du neuviéme siecle fut plus heureux en cela que Cassiodore. Cet ouvrage lui tomba entre les mains, et il en enrichit sa bibliotheque de S. Germer. ' Notker le begue qui écrivoit à la fin du même siecle, parle aussi du même ouvrage, sous le titre de Commentaire abregé de toutes les Epitres de S. Paul. ' Il semble qu'il existoit encore au douziéme siecle, puisque l'anonyme de Molk en fait mention en le joignant au commentaire du même Pere sur S. Luc. On trouve encore aujourd'hui deux divers écrits de S. Ambroise sur les Epitres de S. Paul; mais ce ne sont point ceux qu'il avoit composés, et dont parlent les anciens. Nous aurons ocasion d'en dire davantage à ce sujet, lorsque nous en serons à ses ouvrages suposés. c. 8. p. 544-1. Spic. t. 3. p. 241. Notk. int. scri. c. 4. p. 6. An. Mell. ibid.

8o. Il nous manque encore ' l'excellente letre, comme la nomme le Diacre Paulin, que S. Ambroise adressa à Frigitil Reine des Marcomans. Cette Princesse, après avoir embrassé la foi de J. C. envoïa à Milan demander des instructions au saint Evêque, qui lui écrivit la letre dont il est question, en forme de Catéchisme, afin de rendre plus intelligibles les instructions qu'il y inseroit. ' Un très-habile homme a cru que cet écrit pourroit bien être ce que Theodoret nomme l'Exposition de la foi, et Léonce de Bysance l'Explication du sens du divin Symbole. Néanmoins il se pourroit faire que par cette exposition de la foi, le premier a entendu le traité des divins mysteres. Quoiqu'il en soit, on peut assurer que ce n'est point l'explication de la foi dont nous parlerons dans la suite entre les écrits suposés à S. Ambroise. Amb. his. n. 36. Till. H. E. t. 10. p. 304.

9o. ' Le saint Evêque se trouvant à Florence en 393 ou 394, Amb. vit. n. 28.

IV SIECLE.

lorsqu'il évitoit la rencontre du tyran Eugene, y ressuscita un enfant nommé *Pansophe*, et composa un livre pour son instruction. Cet écrit a eu le même sort que celui qui fut adressé à la Reine Frigitil, et n'est point venu jusqu'à nous.

c. 2 pr. p. 5. Aug. in. Jul. l. 2. n. 14.

10°. ' S. Augustin fait souvent mention du livre de S. Ambroise intitulé : *Des Sacremens* ou *de la Philosophie,* qu'il nomme aussi quelquefois , *le livre de la Philosophie contre Platon*, et ailleurs, *le livre de la régénération du sacrement* ou *de la régénération.* ' Le même Pere écrivant à S. Paulin. explique encore mieux quel étoit ce livre de S. Ambroise, qu'il témoigne souhaiter beaucoup, ne l'aïant pas encore à lui. Selon ce qu'il nous en aprend, il y en avoit plus d'un ; et S. Ambroise les avoit écrits avec beaucoup d'exactitude et d'étendue contre certaines personnes aussi ignorantes que superbes, qui prétendoient que J. C. avoit apris grand nombre de choses des Ouvrages de Platon ; prétendant même qu'il y avoit puisé les sentiments et les regles qu'elles ne pouvoient s'empêcher d'admirer dans son Evangile. Nous sommes encore privés de cet ouvrage de S. Ambroise, qui étoit sans doute important, selon l'idée que S. Augustin vient de nous en donner. Ce n'est point assurément celui qui se trouve imprimé avec les autres écrits de S. Ambroise sous le titre *Des sacremens*, comme nous le dirons plus au long dans la suite.

Aug. ep. 31. n. 8.

Till. ibid.

11°' On ne trouve point non plus l'écrit de S. Ambroise sur le mariage de la sainte Vierge avec S. Joseph, quoiqu'il dise après l'an 391 en avoir traité amplement. ' Mais il n'est peut-être pas nécessaire de reconnoître ici un ouvrage fait exprès sur ce sujet. Pour que S. Ambroise pût parler de la sorte, il suffisoit qu'il eût traité cette matiere dans quelques-uns de ses autres écrits. ' Il l'a fait réellement et au commencement de son commentaire sur S. Luc, et dans son instruction pour la conduite d'une Vierge. Peut-être en avoit-il traité aussi dans son commentaire sur Isaïe, à l'ocasion de la prophétie qui regarde le mystere d'une Vierge mere.

Amb. ibid. p. 6.

in Luc. l. 1 n. 1. 7. | inst. Virg. n. 35. 45.

Till. ib. p. 305.

12°. ' Il nous manque aussi les écrits que S. Ambroise semble avoir faits contre les Priscillianistes.

Amb. t. 2. pr. p. 6.

13°. ' De même nous n'avons point non plus ce que le même Pere paroît avoir écrit contre l'hérésie d'Apollinaire. On nous aprend au moins que Paterne Evêque de Brague, qui avoit embrassé cette hérésie, se convertit à la foi par la lecture des Ouvrages de S. Ambroise contre les Apollinaristes. Le

Saint a bien frondé cette hérésie dans quelques-uns des écrits qui nous restent de lui : mais il ne fait que la toucher en passant et le trait d'histoire de Paterne supose quelque traité particulier sur ce sujet.

14°. Si S. Ambroise a satisfait ' à la promesse qu'il donnoit en travaillant à ses livres sur le Saint Esprit, de traiter à fond l'histoire de Samson, il faut encore compter cet Ouvrage entre ceux de ce Pere que nous avons perdus. de Sp. S. l. 2. pr. n. 12.

15°. 'M. de Tillemont sur un endroit des Soliloques de S. Augustin, où ce Pere semble désigner S. Ambroise, croit que celui-ci a encore composé un traité sur l'immortalité de l'ame, qui nous manqueroit. 'Il est vrai que d'autres jugent que S. Augustin veut seulement dire que S. Ambroise avoit traité cette matiere dans ses autres Ouvrages, ou simplement dans ses prédications non écrites. Mais ce qui fortifie le sentiment de M. de Tillemont, 'c'est que Mamert Claudien dans ses livres sur l'ame, composés entre le milieu et la fin du cinquiéme siecle, raporte d'après S. Ambroise ces belles paroles : « Séparons-nous du corps, contre lequel il faut que nous combattions sans cesse, si nous voulons nous sauver. » Or cet Auteur citant ces paroles, comme prises d'un sermon au peuple de Milan, tels que sont presque tous les Ouvrages de S. Ambroise, et ces paroles regardant le sujet dont il s'agit ici, et ne se trouvant pas dans les écrits de ce Pere qui nous restent, il y a bien de l'aparence qu'elles ont été tirées du traité que saint Augustin semble désigner. Till. ibid. p. 306. Amb. t. 2. pr. p. 7. Cl. M. de an. l. 2. c. 9. p. 1064. 1.

16°. 'L'Abbé Cassien dans son traité sur l'Incarnation, cite aussi un passage pris d'un sermon de S. Ambroise sur le jour de Noel, où ce Pere établissoit la virginité perpétuelle de Marie dans son enfantement, après son enfantement, et avant qu'elle conçut le Verbe Eternel dans son sein. 'Un Auteur anonyme dans un sermon qui a porté le nom de S. Augustin, cite aussi quelque chose du même passage, mais sans nommer S. Ambroise. Or ce sermon atribué à S. Ambroise par Cassien, ne paroît plus aujourd'hui nulle part. Cass. inc. l. 7. c. 2. 5. p. 1119. Aug. t. 5. app. p. 221.

§. IV.

ECRITS QU'ON LUI A SUPOSÉS.

Si nous avons perdu plusieurs Ouvrages de S. Ambroise, on a eu soin de lui en atribuer par une espece de dédommage-

IV SIECLE.

ment, encore un plus grand nombre d'autres qui ne sont pas de lui. Comme ces derniers se trouvent pour la plûpart mêlés et confondus avec les véritables écrits de ce Pere qui sont venus jusqu'à nous, il est important d'en donner le catalogue pour les faire connoître. Sans cette connoissance, ou pourroit s'y tromper, surtout en se servant des anciennes éditions, où cette confusion est plus grande, et où il se trouve moins de critique pour y remédier.

Amb. t. 1. p. 707. 734.

1°. 'Outre l'Apologie de David dont nous avons parlé en traitant des véritables écrits de S. Ambroise, les manuscrits en présentent une autre sous son nom, que l'on a imprimée à la suite de la premiere. 'Les Critiques sont fort partagés sur l'Auteur de cette seconde Apologie. Les uns soûtiennent qu'elle est véritablement de S. Ambroise, et ils ont pour eux l'autorité des manuscrits. Les autres apuïés sur de fortes raisons, prétendent le contraire; c'est ce qui a retenu les derniers Editeurs de ce Pere, et les a empêché de prononcer définitivement sur cette difficulté qu'ils ont abandonnée au jugement des Lecteurs. Il paroît néanmoins qu'il y a beaucoup plus de fondement à regarder cette piece comme suposée, que comme une production de la plume de S. Ambroise.

p. 703-706.

A la verité elle a beaucoup d'air de ses autres Ouvrages. On y trouve même plusieurs de ses expressions les plus familieres, et il lui étoit assez ordinaire de traiter plus d'une fois le même sujet. Mais toutes ces raisons fortifiées même par l'autorité des manuscrits, ne peuvent tenir contre celles qui les contredisent. 1. Quelqu'art qu'ait emploïé l'Auteur de cette seconde Apologie pour y réprésenter S. Ambroise, on n'y reconnoît point la force et la beauté de son style. 2. L'Auteur se sert d'une version de l'Ecriture differente de celle que S. Ambroise suit dans tous ses Ouvrages, ce qui est d'un très-grand poids. 3. 'Il y parle des opérations en J. C. d'une maniere qui n'étoit point encore connue dans le quatriéme siecle qui étoit celui de saint Ambroise, ni même dans le suivant. 4. Le dessein de son Apologie est le même que celui de la premiere que l'Auteur ne fait le plus souvent que copier ou amplifier. Or quoique saint Ambroise ait traité plusieurs fois le même sujet dans ses écrits, il ne le fait jamais en se copiant, comme l'Auteur le copie dans cette seconde Apologie. Ce seroit même faire injure à la fécondité de ce Pere que de l'en croire capable.

p. 720. 728. n. 39. 62.

Quant à l'autorité des manuscrits, il est aisé qu'un des pre-

miers Copistes de S. Ambroise se soit laissé éblouir en voïant que cette piece avoit beaucoup d'air des autres écrits de ce Pere; ce qui, sans un plus sérieux examen, l'aura porté à lui donner son nom. Ensuite son exemplaire aura servi de modele aux manuscrits que l'on en voit aujourd'hui.

2°. 'A la suite des mysteres de S. Ambroise, on a imprimé un autre traité sous le titre *Des Sacremens*, divisé en six livres, qui paroissent formés d'autant de sermons prêchés aux Neophytes. 'Cet Ouvrage a donné beaucoup d'exercice aux Critiques pour en déterrer le véritable Auteur. Les derniers Editeurs de S. Ambroise ont recueilli dans un bel avertissement qu'ils ont mis à la tête, et qui peut passer pour une savante Dissertation, tout ce que l'on a dit, ou que l'on peut dire de plus important à ce sujet. Il paroît par-là que cet Ouvrage a été atribué à S. Ambroise presque sans variation pendant huit à neuf siecles. Toutefois malgré une tradition aussi constante et aussi longue en faveur de ce Pere, il y a des raisons encore plus puissantes qui ne permettent pas de l'en regarder comme l'Auteur. ' C'est aujourd'hui le sentiment des plus habiles Critiques, dont quelques-uns prétendent même que l'Ouvrage a été corrompu. Les principales raisons que l'on a pour ne le pas atribuer à S. Ambroise, sont presque les mêmes qui empêchent de lui donner la seconde Apologie de David. Nous ne les repéterons pas ici. Il suffit de dire que le traité des Sacremens n'est qu'une froide imitation du traité des Mysteres dont nous avons parlé en son lieu, et de quelques endroits du traité sur la conduite d'une Vierge. 'Dom Mabillon avoit vû un manuscrit de cet Ouvrage, ancien de mille ans, dans lequel il se trouve sans nom d'Auteur, et divisé en sept sermons pour autant de jours de la semaine de Pâque; le sixiéme tel qu'il est imprimé, étant partagé en deux.

t. 2. p. 349. 386.

p. 341. 348.

Till. H. E. t. 10 p. 299. Dupin, Bib. t. 3. p. 805.

Mab. mus. ib. p. 7.

3°. 'Ceux qui ont pris soin de l'Edition de S. Ambroise faite à Rome, nous ont donné sous son nom un *traité des quarante-deux stations des Israëlites dans le désert*. Mais outre que l'on ne trouve dans ce traité ni la beauté du style de S. Ambroise, ni l'élévation et la force de son génie, on y lit divers endroits pris de S. Jérôme et d'Origene selon la version latine de Rufin, laquelle étoit à peine publique du tems de S. Ambroise. Ce traité est le premier de l'appendice qui contient les écrits supposés à ce Pere.

Amb. app. p. 1. 20.

4°. 'Il est suivi d'*un commentaire sur treize Epitres de S. Paul*

p. 25.-318. p. 21. 24.

IV SIECLE.

[a] qui a long-tems porté le nom de S. Ambroise, et qui est plus connu sous le titre d'*Ambrosiaster*. Ce n'est pas sans quelque fondement que l'on a atribué ce commentaire au saint Evêque, puisque les anciens nous aprennent qu'il avoit effectivement travaillé sur S. Paul. Mais son véritable Ouvrage, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, est ou perdu, ou enseveli dans la poussiere de quelque bibliotheque ; et celui qui paroît sous son nom, n'est point de lui. C'est le sentiment général de toutes les personnes habiles, qui n'y reconnoissent ni son style ni sa doctrine et dont plusieurs le croïent d'Hilaire Diacre de Rome, qui fit schisme sous le Pape Libere.

a Till. ibid. p. 297.

Bib. S. Petr. Mon.

5°. 'Il se trouve aussi un commentaire sur l'Epitre aux Hébreux, imprimé sous le nom de S. Ambroise à Anvers l'an 1540 en un volume *in*-8°. Mais il n'est point de ce Pere, non plus que le précédent, et pour les mêmes raisons. 'C'est sans doute le même que l'on joignoit au commentaire abregé de saint Ambroise sur toutes les Epitres de S. Paul dès le neuviéme siecle, selon le témoignage de Notker le begue, et que plusieurs dès ce tems-là soûtenoient conformément à la vérité, n'être point l'ouvrage de S. Ambroise.

Notk. int. sti. c. 4. p. 6.

Amb. app. p. 321. 344. p. 320.

6°. 'On a encore atribué à ce Pere un *traité sur la Trinité*, autrefois intitulé *Sur le Symbole des Apôtres*. 'Mais on a reconnu depuis que cet écrit a été composé pour soûtenir les décisions de foi du I Concile de Tolede et du second de Brague tenu en 563. Il est par consequent de beaucoup postérieur à S. Ambroise.

p. 345.-358.

7°. '*Le traité de la foi orthodoxe contre les Ariens*, plus connu autrefois sous le titre de la divinité et consubstantialité du Fils, a porté long-tems le nom du même Pere. Divers Critiques en ont fait aussi le 49e discours entre ceux de S. Gregoire de Nazianze, mais les Savans ont reconnu dans la suite, qu'il n'apartenoit ni à S. Gregoire, ni à S. Ambroise, et l'ont donné les uns à Vigile de Tapse, et d'autres à Gregoire d'Elvire. C'est ce que nous avons montré à nôtre tour ne pouvoir se soûtenir, en prouvant que ce traité est de S. Phébade d'Agen.

p. 346.

p. 357. 364. Till. ib. p. 299.

8°. 'On a encore imprimé autrefois entre les véritables écrits de S. Ambroise, un traité *de la dignité sacerdotale*, 'mais il n'est point de ce pere. Il convient mieux pour toutes choses au XIe siecle. 'Aussi un manuscrit de S. Martial de Limoges l'atribue-t-il à Gilbert, ou plutôt Gerber le philosophe, qui fut Pape sous le nom de Silvestre II. Cet écrit au reste porte pres-

Amb. ib. p. 358.

que autant de titres differens qu'il s'en trouve de divers manuscrits : comme *Liber Pastoralis*, *de cura Pastorali*, *de observantia Episcoporum*, et autres semblables.

9°. ' *L'écrit à une pieuse Vierge*, qui a aussi passé pour être de S. Ambroise, ne présente rien qui aproche de l'éloquence et de l'érudition de ce Pere. On croit que c'est l'ouvrage de quelque Moine, ou Solitaire des tems postérieurs. Dans les éditions de Rome il est intitulé, *De la maniere que se doit conduire une Vierge :* titre qui a du raport avec celui d'un Ouvrage de saint Ambroise sur le même sujet, et qui aura peut-être le plus contribué à lui faire porter son nom. p. 365. 368.

10°. ' Dans l'appendice des OEuvres de ce Pere que nous suivons ici, l'on a recueilli jusqu'à soixante-trois sermons, qu'on a souvent imprimés entre ses véritables écrits. ' Vincent de Beauvais lui en a même atribué jusqu'à soixante-quinze. [a] Mais de tous ceux qui ont jamais paru sous son nom, les derniers Editeurs n'en reconnoissent que quatre [1] qui soient véritablement de ce saint Docteur. Ces quatre sermons sont les Oraisons funebres de Valentinien II et de Theodose le grand, et les deux discours, l'un sur les basiliques, et l'autre sur l'invention des Martyrs S. Gervais et S. Protais. Ils sont tous quatre insérés parmi les véritables écrits de S. Ambroise, et nous en avons parlé en leur lieu. ' Tous les autres lui ont été prêtés sans aucun fondement solide ; et l'on fait voir qu'ils apartiennent à d'autres Auteurs, nommément à S. Maxime de Turin, qui en a fait le plus grand nombre. Au reste il n'est pas surprenant que nous aïons aujourd'hui si peu d'écrits de S. Ambroise sous le titre de Sermons. Nous avons observé en plus d'un endroit, que presque tous les Ouvrages qui nous restent de lui, sont composés des sermons qu'il avoit prêchés à son peuple. p. 391. 478. Vin. Bel. l. 19. c. 147. [a] Amb. ib. p. 470. p. 367. 380.

' M. de Tillemont n'aprouve pas néanmoins qu'on lui ôte le 5e et le 6e entre ses Homélies diverses, qui sont le 43e et le 44e de l'appendice de la nouvelle édition, sur la seule raison de la difference de style, qu'il assûre n'être pas si sensible qu'elle puisse être une raison absolue pour les rejetter. D'ailleurs ils ne contiennent rien qui soit indigne de S. Ambroise. ' Dans le premier de ces deux sermons le saint reprend le peuple et le Clergé de n'avoir pas été assidu au service de l'Eglise pendant son absence, pour se trouver à une assemblée d'Evêques. Till. ibid. p. 1. Amb. ib. p. 448.

1 On devroit dire six au lieu de quatre, à cause du discours sur la mort de S. Satyre, et de celui qui fut prononcé huit jours après sur la résurrection.

IV SIECLE.

L'autre semble être une suite du premier, et avoir été fait pour consoler le peuple à qui la correction précedente avoit été un sujet de douleur et de tristesse. Après tout, ces deux sermons sont très-courts et ont plus l'air d'être des fragmens de sermons que des sermons entiers.

p. 479-490. 11°. ' Il se trouve aussi quatre letres qui ont porté assez long-tems le nom de S. Ambroise, mais qui ne sont point de lui;

p. 478. ' la fameuse letre à Démétriade que l'on donne à tant d'autres célebres auteurs, a été encore atribuée à S. Ambroise à qui elle n'apartient nullement, de l'aveu de tous les Gens de letres.

p. 489-498. 12°. ' Les deux prieres pour se préparer à la Messe, dont on a fait jusqu'ici S. Ambroise l'auteur, ne sont point non plus de

Till. ib. p. 303. 766. 767. ce Pere, ' quoique le Cardinal Bona soûtienne le contraire. A la vérité elles ne contiennent rien qui les rende indignes de lui; mais on y découvre beaucoup de traits et d'expressions qui ne sont pas de son siecle. D'ailleurs on n'y voit ni le style ni l'air des autres écrits de S. Ambroise.

Bib. S. Vin. Cen. | Amb. ib. p. 499. 590. 13°. ' On lui a donné aussi quelquefois *l'explication des sept visions de l'Apocalypse*, et l'on en trouve une édition sous son nom faite à Paris chez Vascosan l'an 1554 en un volume *in*-4°. Elle est plus correcte et plus entiere dans l'appendice de ses

Amb. ibid. p. 498. œuvres. ' Mais il y a déja du tems que l'on a reconnu que cet Ouvrage est de beaucoup postérieur à S. Ambroise, n'aïant été fait que depuis 774. Le nom de son véritable Auteur est Berengaude, comme on l'a trouvé écrit d'une maniere assez énigmatique dans quelques manuscrits.

p. 589. 606. 14°. ' A la suite de l'Ouvrage précédent on a imprimé *un livre sur la pénitence*, que Gillot s'avisa de donner pour la premiere fois sous le nom de S. Ambroise, quoique l'on avouât qu'il n'étoit point de lui, et qu'à la fin il portât le nom de Victor. Depuis on a reconnu qu'il apartient à Victor de Tunes Evêque Africain.

p. 605. 608. 15°. ' Ce fut encore Gillot qui publia pour la premiere fois *un Opuscule sur le S. Esprit*, comme étant de S. Ambroise, parce qu'il se trouve à la fin des trois livres de ce Pere sur le même sujet dans un manuscrit de l'Abbaye de S. Denys en France. Mais on a toûjours reconnu que cet écrit ou fragment d'écrit n'est point de S. Ambroise, quoiqu'il ne contienne rien de mauvais.

p. 608. 610. 16°. ' Il en faut dire autant du petit écrit intitulé, *De l'accord de S. Mathieu et de S. Luc sur la généalogie de J. C.* Gillot l'aïant

tiré de deux manuscrits qui l'atribuent à S. Ambroise, soûtenoit que le style et le sujet conviennent à ce Pere. Aujourd'hui néanmoins on en juge autrement, et avec raison. Les seules paroles suivantes qui se lisent dans cet écrit suffisent pour convaincre qu'il est d'un Auteur qui n'a vêcu que long-tems après S. Ambroise: *Sed hujus quæstionis talis à patribus solutio datur.*

17°. ' *Le traité de la dignité de la création de l'homme,* qu'on a donné à S. Ambroise, paroît n'être qu'un fragment d'un plus long écrit. L'Auteur y montre combien l'homme est relevé au dessus des autres créatures, aïant été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. S. Ambroise a touché ailleurs cette matiere comme nous l'avons observé; mais ce traité-ci ne lui apartient point. On en trouve le commencement et la fin dans Alcuin sous ce titre : *Dicta B. Albini Levitæ super illud Geneseos: faciamus hominem, etc.* p. 611. 612.

18°. ' L'appendice des Ouvrages suposés de S. Ambroise finit par un exorcisme qui est inseré dans le Rituel Romain; mais divisé en plusieurs parties. Il se trouve entier sous le nom de ce Pere dans un manuscrit du Vatican ancien de 600 ans. L'ancienneté de cette piece paroît en ce que l'on y emploïe l'Ecriture suivant une version differente de nôtre Vulgate. p. 613. 614.

19°. ' Quelques éditions de S. Ambroise présentent un traité *De l'arbre défendu.* Il est ainsi intitulé, parce qu'il traite du péché d'Adam, que quelques-uns prétendoient venir, non du libre arbitre de l'homme, mais de la mauvaise qualité de l'arbre défendu, et par-là ils en faisoient Dieu Auteur. ' Ce pouvoient être quelques Marcionites; car il semble qu'ils rejetoient l'ancien Testament et ne recevoient que le nouveau. Ils reconnoissoient que le vin est bon, ce qui marque qu'ils n'étoient pas purs Manichéens. p. 372. Till. ibid. p. 144. Till. ibid. p. 742.

' Ce traité dans les anciens manuscrits est divisé assez naturellement en deux sermons, que les anciennes éditions et les anciens manuscrits atribuent à S. Augustin. Il se lisent encore dans l'appendice du neuviéme tome de ce Pere sous ce titre : *De l'arbre de la science du bien et du mal*, et forment le premier sermon de l'appendice de la nouvelle édition. De sorte que ni les Docteurs de Louvain, ni les derniers Editeurs de S. Augustin ne les croïent pas de lui. ' Ceux qui ont donné la derniere édition de S. Ambroise en jugent de même par raport à ce dernier Pere, ' à qui ces sermons ne paroissent pas même Ibid. Amb. ibid. Till. ibid.

V SIECLE.

atribués dans les meilleurs manuscrits. Au moins il est certain que le plus ancien qu'on ait vû ne présente aucun nom d'Auteur : ce qui forme un grand préjugé contre cette piece parce que d'ordinaire on n'omet pas le nom d'un Auteur illustre.

Till. ibid.

'Au reste on ne voit pas que l'on allegue aucune autre raison qui empêchât de les laisser à S. Ambroise. Il est visible que la matiere convient assez à son tems, et qu'il s'y trouve plusieurs manieres de s'exprimer, et divers autres traits qui se lisent dans ses autres Ouvrages les plus avérés. La chose vaut bien la peine qu'on l'examine avec un nouveau soin, si l'on entreprend jamais de remettre les œuvres de S. Ambroise sous la presse.

p. 764.

20°. ' On a encore fait paroître sous le nom de ce Pere quelques opuscules sur divers endroits des écrits de Salomon. Mais ces opuscules ont été retranchés de la derniere édition de ses Œuvres, comme n'étant pas de lui. Le traité ou sermon sur ces paroles, *Mulierem fortem quis inveniet, etc.* qui est de ce nombre, apartient à S. Augustin.

p. 299. Amb. ib. p. 437. 438.

21°. ' Le petit livre intitulé *Du mystere de Pâque*, qui se trouve au 4e tome de la pénultiéme édition de S. Ambroise, fait dans l'appendice de la nouvelle édition le 35e sermon, et le second sur Pâque, et n'est rien moins que l'ouvrage de ce Pere.

Till. ib. p. 302.

Bib. Cas. Ben.

...S. Vin. Cen.
...S. Sul. Bit..
...S. Pet. Mon.

22°. ' On lui a aussi atribué *les deux livres de la vocation des Gentils*. ' Dès 1491 on les imprima sous son nom à Milan avec quelques autres de ses Ouvrages. ' Il y en a eu depuis des éditions faites séparément à Basle en 1524, et à Paris en 1533 et 1534 encore sous le nom de S. Ambroise. Dans la suite on a donné ces deux livres à divers autres Auteurs. Mais sans nous arrêter à cette difficulté, qui pourra revenir ailleurs,' il est certain qu'ils ne sont point de nôtre saint Evêque. La raison en est sans replique, puisqu'il y est parlé des Pelagiens, qui ne commencerent à paroître qu'après sa mort.

Till. ib. | Apo. des PP. l. 1. c. 1. p. 2.

Bib. ff. min. Con.

23°. ' En 1525 Melancthon fit paroître à Cologne sous le nom de S. Ambroise une traduction latine des cinq livres de l'histoire qui porte le nom d'Hegesippe, ' et qui n'est qu'un abregé de celle de Joseph sur la guerre des Juifs et la ruine de Jerusalem. Mais il n'y a nulle aparence que S. Ambroise soit auteur de cette traduction.

Amb. t. 2. pr. p. 4. 5.

Till. ib. t. 4. p. 740.

24°. ' Il y a plus de 800 ans qu'on a atribué à ce Pere les actes du martyre de S. Sebastien; et Bollandus ne s'éloigne pas de ce sentiment. Néanmoins M. de Tillemont fait voir

par de puissantes raisons que ces actes ne sont point de nôtre saint Docteur. Le style même, sur lequel s'apuïe Bollandus n'a ni la force, ni la vivacité de celui de S. Ambroise. ' Les derniers Editeurs de ses Œuvres en portent le même jugement.

Amb. ibid. p. 4.

25°. ' On a fait aussi porter quelquefois le nom de S. Ambroise aux actes des saints Cantiens, mais le style en est si bas qu'il ne paroît digne que des siecles les plus barbares.

Till. ib. t. 5. p. 1637.

26°. ' Le traité qui a pour titre, *Du combat des vices et des vertus,* est atribué à S. Ambroise dans l'édition de ses Œuvres faite à Rome en 1585. Et afin de mieux soûtenir cette atribution, l'on a ajoûté à ce titre, qu'il étoit adressé à S. Simplicien. On a aussi donné ce même écrit à S. Augustin et à saint Isidore de Seville entre les Ouvrages desquels il a été imprimé. Mais il n'apartient à aucun de ces trois Auteurs. Il est de beaucoup postérieur à leur siecle, puisqu'il est de S. Ambroise Antpert Abbé de S. Vincent à Benevent, qui fleurissoit au milieu du 8e siecle de l'Eglise. Ce sera aparemment la conformité de nom qui l'aura fait donner au grand S. Ambroise.

Aug. t, 6. app. p. 219. 220.

27°. ' Il couroit au 5e siecle un écrit composé par des hérétiques sous le nom respectable de S. Ambroise, et avec ce titre, *Liber physiologus*. Le Concile de Rome sous le Pape Gelase en 494 découvrit l'imposture, et déclara cet écrit apocryphe.

Conc. t. 4. p. 1265.

28°. ' Divers Ecrivains font S. Ambroise instituteur de l'Office, tel qu'il s'est pratiqué depuis dans l'Eglise de Milan, et que l'on nomme effectivement l'Ordre ou le Rit Ambrosien. D'autres prétendent au contraire que cette Lyturgie n'a pris le nom de S. Ambroise, que parce que c'est celle de son Eglise, et qu'il s'en est servi lui-même. ' Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le Rit Ambrosien de nos jours est semblable en quelques choses, et different en d'autres de ce que l'on trouve s'être pratiqué à Milan du tems de S. Ambroise. Ainsi l'on pourroit dire que le Saint s'est servi de ce qu'il a trouvé établi dans son Eglise, et qu'il a changé ou ajoûté ce qu'il a jugé à propos : ce que d'autres auront encore fait sans doute après lui.

Mab. mus. it. p. 100. 101.

p. 104. 106.

29°. ' On trouve dans quelques bibliotheques un livre *in*-8°. qui porte pour titre, *Confessio Ambrosiana,* et qui été imprimé à Cologne en 1580 par les soins de Jean Nopelius. Ce n'est qu'un précis ou abregé divisé en quatre livres, des écrits de S. Ambroise, particulierement de ceux qu'il adressa à l'Empereur Gratien.

Bib. Angel. | Till. p. 33. 1. | ...Cord. p. 73.

IV SIECLE.
....Maj. Mon.

30°. [a] Il y a aussi un volume *in-folio* d'Homéliès tirées des Ouvrages de S. Ambroise. C'est le travail d'un Prêtre de Milan nommé Etienne Leïnatius, qui a bien voulu prendre la peine de faire cette compilation, à laquelle il a donné la forme et le titre d'Homélies. Ce volume est sorti des presses de Christophe Plantin à Anvers l'an 1525.

31°. Il se trouve encore soit dans les manuscrits, soit dans les anciennes éditions de S. Ambroise, ou de quelques autres Peres, divers autres opuscules qui portent faussement son nom. Tel est entre autres l'écrit sur les trois choses impossibles dont parle Salomon dans les Proverbes. Mais il ne faut pas mettre de ce nombre le traité qui est dans l'appendice de la nouvelle édition de S. Jerôme sous ce titre : *In Susanam lapsam objurgatio*. Quoique ce traité ait paru douteux à quelques Critiques, nous avons montré ailleurs qu'il apartient à S. Ambroise. Il n'en est pas de même de l'écrit sur les mœurs des Brachmanes qui se trouve sous le nom de S. Ambroise avec l'Ouvrage de Pallade touchant les peuples des Indes. C'est faire injure à nôtre saint Evêque que de lui attribuer une piece aussi ridicule.

§. V.

SA MANIERE D'ECRIRE, SON ERUDITION,

SA DOCTRINE.

Aucun des Peres Latins n'a mieux réussi que S. Ambroise à réunir ensemble les deux principales qualités que les Anciens exigent d'un Ecrivain : l'art de plaire et le talent d'instruire. Il est vrai que la beauté de son style ne consiste pas précisément dans l'élegance, quoique ses écrits n'en soient pas dénués. Il a suivi en cela ' le plan qu'il avoit tracé aux autres. Il veut que la maniere d'écrire d'un Ecclesiastique soit simple, pure, claire, nette, qu'elle ait plus de poids et de gravité que d'élegance; mais il veut aussi que l'on n'y néglige pas l'agrément. Voilà le vrai caractere de celle qu'il a emploïée. De sorte qu'à le bien prendre, ' son style est plein de majesté, de grandeur et de force, qui dit beaucoup en peu de mots. [a] Mais quoique concis dans les périodes, il ne laisse pas d'être diffus dans les pensées et les sentences. De même, quoique l'on y découvre toute la gravité qu'il exige des autres, on y trouve néanmoinà du feu, de la vivacité, de l'élevation, et une certaine violences

Amb. de off. l. 1. n. 101.

Till. H. E. t. 10. p. 99.
[a] Amb. t. 1. pr. p. 6. | Cas. inst. c. 20. p. 551. 1.

laquelle l'esprit se laisse emporter avec plaisir. [a] Tout cela est acompagné d'une douceur, d'un agrément, d'une pieté, d'une politesse, d'une onction qui pénetrent jusqu'au cœur. ' C'est ce qui a fait dire à Erasme que S. Ambroise mérite à juste titre le nom de Docteur doux comme le miel. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer dans ses écrits, ou la fécondité des pensées, ou le tour naturel et ingénieux qu'il leur donne, ou la grace et la noblesse avec lesquelles il les exprime, ou enfin l'agréable diversité de ses expressions.

[a] Casd. ib. c. 16. p. 549. 2. Gesn. Bib. uni. t. 1. p. 34. 2.

' S. Sidoine ajoûte à tout cela le talent de se soutenir également par-tout, comme un caractere particulier à S. Ambroise. C'est ainsi que nous croïons devoir entendre la pensée de cet Auteur, qui l'exprime par le terme de persévérance. Il est pourtant visible que tous ses écrits ne sont pas de la même beauté pour le style. Il y en a qui sont plus travaillés et plus polis les uns que les autres. Mais il est faux ' qu'il y en ait, comme prétend un Critique moderne, qui soient fort négligés. Dans ceux même que l'on supose tels, on trouve plusieurs beautés qui supléent à ce qui leur manque d'ailleurs. On y découvre de la noblesse, de la douceur, de l'agrément et une gravité épiscopale qui en relevent le merite.

Sid. l. 4. ep. 3.

Dupin, Bib. t. 3. p. 864.

' Ceux qui passent pour les plus excellens, et où S. Ambroise a pris le plus de peine, sont ses traités de morale. Il y a aussi quelques-unes de ses letres que l'on peut regarder comme des chefs-d'œuvre, particulierement celles qui sont adressées aux Empereurs. ' On sent aisément que celui qui les a écrites, est une personne de naissance, élevée à la Cour, et dans l'éloquence du barreau.

p. 865.

Ibid. | Amb. ibid.

Quelque talent qu'eût S. Ambroise pour écrire, il ne l'a cependant jamais fait par ostentation, ou sans nécessité. Il ne parle dans ses écrits que pour instruire; et il a cela de particulier, que presque tous les ouvrages qui nous restent de lui, ne sont que des fruits de ses prédications.

Sa maniere d'expliquer l'Ecriture, n'est pas moins estimable que sa maniere d'écrire en elle-même. ' Il y distingue trois sortes de sens : l'historique ou literal, le spirituel ou mystique, et le moral. Il est admirable en quelqu'une de ces trois manieres qu'il explique le texte sacré. C'est un des Peres qui a su le mieux tirer de l'écorce de la letre les mysteres de la religion qui y sont cachés. Le sens moral est celui qui lui est le plus familier, comme le plus propre aux fonctions de son ministere, qui

Amb. ibid. p. 7.

IV SIECLE.

étoit d'instruire et de former aux bonnes mœurs les peuples que Dieu avoit confiés à ses soins. Mais il s'atache tellement au sens moral et à l'allégorique, qu'il n'a point négligé le literal, qui est le fondement des deux autres. ' C'est ce qui a porté saint Augustin à le qualifier un docte Interprete des saintes Ecritures, et un homme très-savant dans leur intelligence, qui par ses écrits a rendu de grands services à l'Eglise, et beaucoup avancé les bonnes études des Fideles.

Aug. ep. 147. n. 54. | 148. n. 6.

Amb. de Off. I. 1. n. 4.

' Lorsque S. Ambroise fut fait Evêque, il n'avoit nulle connoissance des matieres Ecclesiastiques. C'est ce qu'il avoue lui-même en se plaignant de ce qu'aïant été arraché des tribunaux de la magistrature séculiere pour être aussitôt élevé à l'Episcopat, il n'avoit pas eu le loisir d'être disciple avant que de devenir maître, et avoit été contraint d'enseigner aux autres ce qu'il n'avoit pas encore apris. Mais il paroît par ses écrits qu'il avoit dès lors un grand fonds de literature profane; et les fréquentes maximes de politique qu'il y a répandues, font juger qu'il étoit fort versé dans les grandes affaires. Il possédoit les Poëtes, les Historiens, les Orateurs, les Philosophes, surtout les Platoniciens.

A cette érudition profane, il joignit bien-tôt la science Ecclesiastique, par l'aplication infatigable qu'il donna à l'acquerir. Il est visible qu'il aprit non-seulement l'Ecriture sainte, mais qu'il lut encore exactement les differens Interprêtes des livres saints qui l'avoient précedé, car il les cite souvent. Il faut qu'il ait beaucoup étudié Origene, puisque S. Jerôme nous assure que presque tous ses ouvrages sont pleins de pensées de cet habile interprete. Outre Origene, il paroît avoir beaucoup profité des écrits de S. Hippolyte, de Didyme, et particulierement de S. Bazile, quoiqu'il écrivît en même tems que celui-ci, et qu'il ne l'ait pas survêcu de vingt ans. Il avoit encore lû avec fruit Philon le juif, grand homme d'érudition, ' et n'avoit pas négligé les Ouvrages des hérétiques, puisqu'il cite le 38e tome d'Apellès disciple de Marcion.

de par. n. 28.

ep. 48. n. 1.

' Ce profond savoir dans S. Ambroise étoit relevé par un fonds d'humilité et de modestie, qui lui faisoit craindre d'exposer ses productions au grand jour. Aussi il ne les répandoit point dans le public, qu'il ne les eût fait examiner par des personnes habiles. Sabin Evêque de Plaisance étoit son Censeur ordinaire, qui ne pouvoit s'empêcher de donner aux écrits de son ami l'aprobation qu'ils méritoient. Mais c'étoit unique-

ment en vûe de l'amour de l'exactitude et de la verité que S. Ambroise en usoit ainsi, et non pour avoir des Aprobateurs. ' C'est pourquoi il conjure Sabin d'aporter tous ses soins et la critique la plus rigide pour faire cet examen. « Faites des no- « tes, lui dit-il, au moindre mot qui vous paroîtra douteux, ou « avoir peu de justesse, afin que les ennemis de la verité ne puis- « sent l'interpreter en faveur de leurs sentimens. » Il faudroit raporter ici en son entier sa 48e letre, pour donner une juste idée de son atention à rendre exacts tous les écrits qui sortoient de sa plume. n. 3.

Après cela il n'est point surprenant de voir que S. Ambroise ait été si souvent et si hautement loué pour l'exactitude et la pureté de sa doctrine. ' Chaque Pere Latin a son mérite particulier; mais S. Ambroise, au jugement d'Erasme, est celui de tous qui mérite le plus d'éloges. Personne n'a traité avec plus de sincerité que lui les saintes Ecritures, et personne n'a évité avec plus de précaution de donner dans des sentimens suspects. ' C'est pour cela principalement que les Grecs, qui ont peu d'estime, et souvent peu de connoissance des Auteurs Latins, témoignent néanmoins un grand respect pour les écrits de S. Ambroise. S. Cyrille d'Alexandrie, Theodoret et saint Ephrem entre autres les citent avec les plus grands éloges. Gesn. ibid. 1. Till. ibid. p. 586.

' En 431 les Orientaux mettoient S. Ambroise entre les plus illustres Peres dont ils vouloient suivre la foi, comme ils avoient eux-mêmes suivi avec exactitude celle des Prophetes et des Apôtres. ' Ils envoïerent un de ses écrits à l'Empereur comme une regle de foi; et ils faisoient un crime à leurs adversaires de suivre une doctrine differente de celle de ce grand Evêque. ' Mais leurs adversaires, qui étoient les Peres du Concile d'Ephese, n'avoient pas eux-mêmes moins de respect pour lui. ' S. Sophrone le qualifie une regle parfaite et de la foi orthodoxe, et de la générosité épiscopale. Conc. t. 3. p. 740. p. 730. Till. ibid. Phot. c. 231. p. 889.

Il seroit inutile d'aporter des témoignages de l'estime que les Latins ont fait de la doctrine de nôtre Saint. Il y auroit de quoi faire un traité entier. Mais la chose est si notoire, que personne ne la révoque en doute. Il suffit d'observer ' que le Concile de Rome sous le Pape Gelase en 494, met les écrits de S. Ambroise au nombre de ceux que l'Eglise a choisis pour regle de sa foi. Conc. t. 4. p. 1262.

Nous n'entrerons point dans le détail des divers points de sa doctrine. Cette entreprise nous conduiroit trop loin. Il n'est

IV SIECLE.

gueres de sujets qui regardent le dogme, la morale et l'ancienne discipline, qu'il n'ait touchés dans ses Ouvrages. Nous en avons déja raportés quelques traits dans le cours de leur histoire, et ceux-là suffisent pour juger des autres. Quiconque voudroit s'en instruire à fond, pourroit consulter le troisiéme volume de la critique de M. Dupin par les Bénédictins de saint Vanne. On a eu soin d'y recueillir assez au long tout ce que S. Ambroise a avancé de plus remarquable sur les differentes matieres de Theologie, comme sur les principaux points de l'ancienne discipline et de la morale Chrétienne. On y a même joint un recueil des traits d'histoire les plus importans qu'il a répandus dans ses écrits, et de presque toutes les remarques qu'il y fait sur les livres sacrés. Ces recueils sont propres non-seulement à donner une juste idée de toute sa doctrine, mais encore à faire connoître l'étendue de son érudition.

§. VI.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

Amb. t. 1. pr. p. 1. ' La plus ancienne édition des Œuvres de S. Ambroise, que l'on connoisse, est celle qu'en publia Maffellus Venia Religieux de l'Ordre de S. Augustin. Ni l'année, ni le lieu où elle a été faite, ni le nom de l'Imprimeur qui y a mis la main, n'y sont point marqués. Mais comme elle est semblable à celle de Rome et pour la forme du volume, et pour la figure des caracteres, et qu'elle a été dédiée à Ambroise Corano ou Coriolano Général de l'Ordre des Augustins, qui mourut en 1485, on a sujet de croire que cette édition parut au plus tard cette même année et en Italie.

Ibid. ' La seconde fut faite à Milan par les soins d'un Prêtre nommé Cribellius, et sortit de l'Imprimerie de Leonard Pachel l'an 1490. Ces deux éditions qui sont très-imparfaites, et qui ne contiennent qu'un très-petit nombre de traités, se trouvent dans la bibliotheque de sainte Genevieve à Paris.

Ibid | Bib. ff. Min. Cen. ' Deux ans après Jean d'Amerbach Imprimeur et Citoïen de Basle, aïant ramassé grand nombre d'exemplaires des Ouvrages de S. Ambroise, les donna au public divisés en trois parties et autant de volumes. Pour rendre son édition plus utile, il engagea Jean de la Pierre Chartreux de Paris, à diviser les livres en chapitres, et mettre des sommaires à chaque chapi-

tre. La premiere partie de cette édition contient les livres des Offices et les autres Opuscules de S. Ambroise. La seconde comprend tous ses Ouvrages sur l'ancien et le nouveau Testament. La troisiéme enferme ses letres, ses sermons et ses autres écrits. Il auroit été à souhaiter que le grand nombre de traités qu'Amerbach y a publiés, eussent été plus corrects.

Amb. ib. p. 2 | Bib. Maj. Mon.

' Cela n'empêcha pas que cette édition ne parût de nouveau encore à Basle l'an 1506, [1] en trois volumes petit *folio*. Ce fut Jean Petri de Langendorf Imprimeur et citoïen du même endroit, qui prit soin de la publier. Il n'y ajoûta qu'un grand indice intitulé, *Registrum florigerum,* qui parut d'une si grande utilité à Conrad Leontorius, Moine de Cîteaux, qu'il en fit l'éloge en vers et en prose.

Amb. ib. | Bib. Cas. Ben.

' Erasme entreprit ensuite une nouvelle édition des Œuvres de S. Ambroise, qu'il divisa en quatre tomes. Le premier contient les Œuvres morales ; le second les polémiques ; le troisiéme les oraisons, les letres, les sermons ; et le quatriéme les commentaires sur l'ancien et le nouveau Testament. Ces quatre tomes font deux gros volumes *in-folio,* qui parurent à Basle chez Jean Froben l'an 1527. Erasme dans cette édition n'a ajoûté qu'un ou deux traités à ceux qui avoient déja vû le jour. Il y a fait aussi quelques corrections, qu'il a mises au commencement de chaque tome, mais elles n'ont répondu ni à l'estime que l'on avoit pour cet Editeur, ni à l'attente des Savans.

Amb. ib. | Bib. S. Pet. de Cul.

' C'est pourquoi l'édition d'Erasme sembla si imparfaite, que l'on crut devoir la retoucher. On le fit presqu'aussi-tôt, en y changeant plusieurs choses dans le texte, et y en ajoûtant plusieurs autres aux marges. Outre ces changemens et ces additions on joignit aussi comme dans les autres éditions qui s'en firent à Basle, divers traités qui manquoient dans la premiere édition. Les Œuvres de S. Ambroise ainsi retouchées furent remises sous la presse à Paris chez Gervais Chevalon les années 1529 et 1539 en deux volumes *in-folio*. ' Dès 1538 Froben les publia de nouveau à Basle en même volume, après qu'elles eurent été revûes sur divers manuscrits, tant par Erasme même que par d'autres gens habiles, nommément Sigismond Gelenius.

Gesn. Bib. uni. t. 2. p. 33-1.

' Quelque estime que l'on fît de cette édition d'Erasme ainsi revûe, cela n'empêcha pas que Louis le Mire ne fît de nou-

Bib. S. Pet. Burg.

[1] On lit dans M. Dupin 1606, ce qui est une faute d'impression. Dupin, Bib. t. 3. p. 865.

IV SIECLE.

velles corrections au texte de S. Ambroise, qu'il publia à son tour. L'édition s'en fit à Paris chez la veuve Charlote Guillard et Guillaume des Bois en deux volumes *in-folio*. Elle fut commencée en 1549, et finie en 1551. Ces deux époques se trouvent, l'une au frontispice du premier volume, et l'autre à la fin du second.

Amb. ibid.

' Après Le Mire, Jean Costier Chanoine Régulier de saint Martin de Louvain entreprit de donner une nouvelle édition de S. Ambroise. D'abord il revit les letres sur un ancien manuscrit de la bibliotheque de S. Laurent de Liege, puis les autres ouvrages sur divers autres manuscrits, dont le plus estimable avoit été aporté d'Angleterre en Flandre. Costier assure avoir corrigé plus de deux mille fautes dans le texte, et avoir mis plus de vingt versets aux endroits où ils manquoient dans les éditions précedentes. Il semble néanmoins avouer qu'il n'a pas trouvé dans les exemplaires, ou manuscrits ou imprimés dont il s'est servi, tous les secours qu'il auroit souhaité, et que pour résoudre certaines difficultés, il a fallu avoir recours aux avis de quelques Savans, c'est-à-dire pour parler plus simplement, user de conjectures. ' Cette édition ainsi préparée vit le jour à Basle chez Episcopius l'an 1555 en trois volumes *in-folio*. ' Elle y fut renouvellée en 1567 par les soins de Sigismond Gelenius, qui y ajoûta les notes de Pierre Nannius et la vie de S. Ambroise par Paulin avec celle que Costier en avoit dressée.

Bib. Cord. p. 36.

...Barb.t.1.p.33. 1.

Amb. ib. p. 2. 3. | Bib. Min. Cen.

' Jean Gillot Champenois aïant remarqué que Costier, à cause du petit nombre de manuscrits, n'avoit pu rendre son ouvrage parfait, en ramassa un bien plus grand nombre qu'il trouva dans les bibliotheques de Paris. Aïant ensuite travaillé sur ces manuscrits, il fit imprimer les Œuvres de S. Ambroise à Paris chez Guillaume Merlin, Sebastien Nivelle, et la veuve Guillaume des Bois l'an 1569 en trois volumes *in-folio*. Son édition, quoique la plus correcte qui eût encore paru, est néanmoins demeurée la plus inconnue, et a été entierement obscurcie par celle de Rome qui suivit peu de temps après.

Amb. ib. p. 3. | Bib. Colb. t. 1. p. 30.

' Ce fut le Cardinal Felix de Montalte, depuis Pape sous le nom de Sixte V, qui étant encore Cordelier et Général de son Ordre, entreprit ce travail à la solicitation et par l'ordre des Papes Pie IV et Pie V. Mais divers voïages et d'autres ocupations indispensables l'obligerent de l'interrompre. Aïant été fait Cardinal, il reprit l'Ouvrage, et avec le secours de

quelques autres personnes, il en publia quatre tomes qu'il dédia au Pape Gregoire XIII dans le cours des années 1579 ou 1580, 1581 et 1582. Ces quatre tomes ne font que deux justes volumes. Le 3e qui contient le 5e et le 6e tome, ne parut que sous le Pontificat de l'Editeur en 1585, et lui fut dédié par Jean-Baptiste Bandini. Cette édition contient plusieurs traités qui ne sont pas dans les précedentes; et le nouvel arangement que l'on y a mis est plus commode que les autres. On a aussi ajoûté dans les trois premiers tomes, pour l'utilité du lecteur, le texte de l'Ecriture, sur lequel S. Ambroise a travaillé.

'Il est cependant fâcheux que dans une édition pour laquelle on s'étoit donné tant de peine, on trouve beaucoup de choses desaprouvées avec justice autant par les Catholiques que par les hérétiques, outre quantité d'autres défauts qui la défigurent. M. Dupin les a fait sentir d'une maniere un peu vive. Nous ne les détaillerons pas ici, parce que cela nous conduiroit trop loin. Tout cela n'a pas empêché que dès que cette édition eut paru, elle ne devînt le modele et l'original de toutes celles qui se firent depuis ce tems-là, sans que l'on y ait fait aucun changement de consequence. 'Dès 1586 elle fut renouvellée à Paris, et continua d'y paroître de nouveau très-souvent dans la suite. On en trouve des exemplaires de 1603, 1604, 1614, 1642. 'Elle fut retouchée par Ferdinand Vellosilli Evêque de Lugo, qui l'aïant enrichie de ses remarques, la fit paroître à Cologne l'an 1616 en deux volumes *in-folio*. Cette édition ainsi retouchée paroît fort rare.

Amb. ib. p. 3. 4.

Bib. Tell. p. 20. 1.

...ff. Præd. Cen.

Enfin les Religieux de nôtre Congregation en ont publié une nouvelle sur un très-grand nombre de manuscrits dont ils donnent le catalogue. Non-seulement ils y ont évité tous les défauts des autres éditions, mais ils n'ont même rien oublié pour la rendre parfaite. Ils ont eu soin de distinguer par une juste critique les Ouvrages qui sont certainement de S. Ambroise, de ceux ou qui n'en sont pas, ou qui sont très-douteux. Tous ces derniers sont renvoïés dans un appendice à la fin du second volume. Seulement ils ont laissé parmi les premiers, on ne sauroit bien dire pourquoi, la seconde Apologie de David, et les livres des Sacremens, que nous avons montré ne point apartenir à S. Ambroise.

Ce qui augmente le mérite de cette édition, est l'atention que les Editeurs ont eu de ne rien mettre dans le texte qui

IV SIECLE.

ne soit apuïé sur l'autorité d'un ou de plusieurs manuscrits. On en a retranché le texte de l'Ecriture qu'on avoit assez inutilement inséré dans l'édition de Rome, et l'on y a laissé de suite les commentaires de S. Ambroise en la maniere qu'il les a composés. L'on y conserve cependant la distinction des chapitres introduite dans d'autres éditions précedentes pour le soulagement du lecteur. On y a placé les divers traités dans un ordre simple et naturel, en marquant à la marge le tems auquel chacun a été composé. Les letres y sont rangées suivant l'ordre de leurs dates, autant qu'on a pu les connoître. Celles où l'on n'en a découvert aucun vestige, sont renvoïées dans une seconde classe à la suite des premieres.

A la tête de chaque Ouvrage se lit un avertissement où ces derniers Editeurs font ordinairement un abrégé de chacun, en marquant le tems auquel il a été composé, et en y insérant divers autres traits de critique qui méritent de n'être pas ignorés. Les bas de pages sont enrichis de notes, qui ne contiennent pas seulement les differentes leçons des manuscrits, mais où l'on trouve encore des éclaircissemens très-utiles sur les endroits difficiles du texte, dont le sens y est exprimé avec beaucoup de pénétration et de justesse. On y use ordinairement de précision, sans jamais s'écarter en des questions étrangeres qui ne servent de rien pour l'intelligence du texte de
Dupin, ib. p. 869. l'Auteur. [1]De sorte que l'on convient que cette édition est la plus belle et la plus correcte qui ait paru jusqu'ici. Ceux d'entre nos Religieux qui y ont le plus travaillé et dirigé tout l'Ouvrage, sont Dom Jâque du Friche et Dom Nicolas le Nourri.
Bib. S. Vin. Cen. [1]Cette édition est sortie des presses de Jean-Baptiste Coignard Imprimeur à Paris, en deux volumes *in-folio*, dont le premier parut en 1686, et l'autre en 1690.

Comme les exemplaires en sont devenus très-rares, on pense depuis plusieurs années à la renouveller, et l'on y travaille actuellement. Pour l'exécuter avec plus de perfection, l'on a collationné deux ou trois manuscrits fort anciens qui avoient échapé aux Editeurs précedens. Dom Nicolas le Nourri et Dom Jean Carré ancien Professeur de Théologie avoient commencé à y mettre la main; mais l'ouvrage est passé depuis à Dom Loüis Lemerault l'un des Bibliothecaires de l'Abbaïe de S. Germain des Prés. (XIX.)

S. MARTIN,

Evequé de Tours et Confesseur.

Un petit écrit qu'on nous a conservé sous le nom de saint Martin, et la haute réputation de sa doctrine ne nous permettent pas de l'oublier dans cette histoire. 'S. Severe Sulpice regardoit comme une si grande faveur l'avantage qu'ont eu nos Gaules d'être illustrées par la présence de S. Martin, qu'il ne fait pas difficulté de la mettre presque de niveau avec le bonheur qu'a eu la Gréce d'être instruite par les prédications de S. Paul. On ne doit pas néanmoins s'attendre que nous entreprenions d'entrer dans le détail de toutes les actions éclatantes qui l'ont rendu un des plus illustres Evêques de son tems. Une telle entreprise n'est pas de nôtre dessein. Sulp. dial. 3. n. 21.

'S. Martin nâquit à Sabarie dans l'une des Pannonies en l'onziéme année de l'empire du grand Constantin, vers l'an 316 de nôtre ére vulgaire. Sa famille étoit Païenne, mais distinguée selon le monde. Il reçut sa premiere éducation à Pavie en Italie. Vit. M. n. 1 | Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 34.

'Dès son enfance il désira d'être tout à Dieu; et n'aïant encore que dix ans, il se fit Catécumene malgré ses parens. Il avoit tant d'ardeur pour servir Dieu sans partage, que deux ans après il se seroit retiré dans un désert, si un âge encore aussi tendre le lui eût pu permettre. Il n'avoit de passion que pour se faire ou Clerc ou Moine. Sul. ib. p. 441.

'Mais il se vit obligé à l'âge de quinze ans de suivre la profession des armes en qualité de fils de Vétéran, son pere aïant servi et s'étant avancé jusqu'à la charge de Tribun ou Colonel. Martin servit à son tour sous Constance, puis sous Julien l'apostat, l'espace de 23 ans. Il mena dans cette profession une vie si reglée, qu'il y vêcut plutôt en Moine qu'en soldat. 'A dix-huit ans il reçut le saint Baptême, et à trente-huit ou environ, 'il demanda son congé qu'il n'obtint qu'avec peine. Ibid. n. 2. p. 443. n. 3. p. 445.

'Après avoir quité le service, il se retira à Poitiers auprès de S. Hilaire Evêque du lieu, qui connoissant dès-lors tout son mérite, voulut l'atacher à son Eglise en lui conferant le Diaconat. Mais l'humilité de Martin ne lui permit de consentir qu'à être Exorciste. Bien-tôt il quita Poitiers, peut-être à l'ocasion de l'exil de S. Hilaire en 356, et fit un voïage en n. 4. p. 446.

IV SIECLE. son païs. Son dessein étoit de tâcher à retirer ses parens des ténebres du Paganisme. p. 447. ' Il y réussit à l'égard de sa mere ; mais son pere persévera dans son erreur. Martin eut le bonheur de souffrir dans son voïage pour la foi de la divinité de J. C. Il fut foueté publiquement pour sa défense, puis chassé de la ville. p. 448. ' Il se retira à Milan, où il se bâtit un monastere. Mais Auxence chef des Ariens en ces quartiers-là, le contraignit bien-tôt par ses vexations à quiter ce lieu, et aller chercher un asyle dans l'isle Gallinaire.

Ibid. ' Peu de tems après Martin aïant apris que S. Hilaire étoit de retour de son exil de Phrygie, d'où il revint sur la fin de 360, n. 8. p. 449. ' il reprit le chemin de Poitiers, et se rendit auprès de lui. Le saint Prélat le reçut avec une extrême joie. Martin toûjours passionné pour la solitude, érigea un monastere qui fut le premier que l'on eût encore vû dans les Gaules. Le lieu se nommoit Ligugé, et n'étoit qu'à une petite distance de la ville.

n. 7. p. 451. ' Au bout de quelques années Martin fut enlevé par la ruse que tout le monde sait, pour gouverner l'Eglise de Tours. Ce p. 453. fut vers l'an 371. ' L'épiscopat ne changea rien ni dans ses sentimens, ni dans tout son extérieur. Il continua toûjours à y vivre en Moine, et ne se relâcha jamais sur la modestie et la pauvreté en ses habits. Mais quelque méprisable qu'il parût au dehors, pour n'avoir aucun de ces ornemens dont usoient les personnes de sa dignité pour relever le caractere Episcopal, il savoit incomparablement mieux le soûtenir qu'eux tous.

n. 23. p. 465. ' Lorsque ceux-ci paroissoient devant le Prince, ils ne savoient lui faire leur cour que par des bassesses indignes de leur rang. S. Martin étoit le seul qui ne savoit point avilir en ces ocap. 466. 467. sions l'autorité épiscopale. ' On sait ce qu'il fit mangeant un jour à la table de l'Empereur Maxime, lorsqu'après avoir bû il donna au Prêtre qui l'accompagnoit la coupe que l'Empereur s'atendoit à recevoir de sa main. Mais S. Martin ne croïoit pas que dans toute la compagnie il y eût personne plus digne de boire après lui que son prêtre. Il fit en cette ocasion, remarque S. Sulpice, ce que nul autre Evêque n'auroit eu la fermeté de faire à la table du moindre Magistrat.

n. 7. p. 453. 455. ' Pour éviter la foule du monde qui l'acabloit, il bâtit un monastere à une demi lieue ou environ de sa ville épiscopale. C'est aujourd'hui la célebre Abbaïe de Marmoutier. On y vit sous sa conduite jusqu'à quatre-vingt Moines, dont il ocupoit les plus jeunes à copier des livres. Il y en avoit plu-

sieurs de famille noble, et la plûpart furent élevés à l'Episcopat. Car quelle étoit ou la Ville ou l'Eglise, s'écrie S. Sulpice, qui ne souhaitât d'avoir un Evêque formé dans le monastere de S. Martin !

Nous suprimons le détail de toutes les merveilles que Dieu opéra par le ministere de cet incomparable Evêque. Il suffit pour nôtre dessein d'observer qu'il fut le plus grand destructeur des idoles qu'on eût peut-être encore vû depuis les Apôtres, ' et que les Ithaciens n'eurent jamais de plus grand adversaire. ' Avant son Episcopat, presque toute la campagne aux environs de Tours étoit encore plongée dans les ténebres du Paganisme. Mais bien-tôt sa solicitude pastorale et l'éclat de ses vertus y firent un si merveilleux changement, qu'on la vit toute remplie ou d'Eglises, ou de Monasteres.

His. l. 2. n. 65.

Vi. M. n. 10. p. 458.

'S. Martin mourut à Cande sur les confins de son Diocese le 11e jour du mois de Novembre, après avoir vêcu l'espace de 81 ans. Pour l'année, quelque célebre qu'elle ait été autrefois en France, où elle a servi en quelques lieux comme d'ére vulgaire, on n'en convient pas aujourd'hui uniformément. Les uns la placent en 399, d'autres en 400, d'autres encore plus tard. La petite Chronique de Tiro Prosper la marque sur l'an 397, ' ce qui s'acorde assez avec ce que nous en aprend S. Gregoire de Tours, ' et ce qu'en insinue Gallus [1] disciple de S. Martin même. Rien n'empêche que nous ne nous en tenions à cette époque comme la plus autorisée.

ad. Bass. p. 490 | Gr. T. ib. n. 43.

Gr. T. ib.

Sul. dial. 2. n. 36.

'S. Martin n'avoit point étudié les sciences profanes, ni l'éloquence humaine. Mais par un prodige assez rare, Dieu ne voulut point que cet avantage manquât à son serviteur, qu'il avoit enrichi de tant d'autres dons. S. Sulpice assure par écrit ce que l'on avoit peine à croire, lorsqu'il le raportoit de vive voix, et l'ateste en prenant J. C. à témoin, afin de dissiper toute incrédulité, qu'il n'avoit jamais trouvé en personne

Vit. M. n. 26. p. 475.

1 ' Gallus depuis sa retraite du monde, demeura toûjours auprès de S. Martin, et l'acompagnoit ordinairement dans ses voïages. Il paroît s'être trouvé à sa mort, après laquelle il se retira auprès de S. Severe Sulpice. [a] Au bout de quelques années il se trouva obligé de parler des merveilles de S. Martin, et d'en raporter quelques sentences. Lorsqu'il le faisoit, il dit que c'étoit la huitiéme année depuis qu'il avoit oüi de sa propre bouche une partie de ce qu'il raportoit. Or c'étoit en 405 que Gallus parloit ainsi ; et il n'y a pas de doute qu'il n'ait voulu marquer l'époque la plus récente, afin que l'on donnât plus de créance à son discours. [b] Ce calcul touchant la mort de S. Martin est fortifié par l'opinion commune où étoit au 13e siecle l'Eglise de Tours, qui la plaçoit en la même année que nous, comme il paroît par un Auteur du païs qui écrivoit en ce tems-là.

Dial. 2. n. 3. 5.

[a] n. 11. 12. 16.

[b] Mart. am. coll. t. 3. p. 927.

IV SIECLE.

au monde ni tant d'esprit, ni tant de savoir, ni tant de politesse et d'éloquence, qu'il en avoit découvert en S. Martin. [1] Il est vrai qu'il méprisoit tous les ornemens du discours, et aprenoit à ses disciples à en faire autant : [2] mais cela n'empêchoit pas qu'il ne fît paroître dans la conversation autant de grace que de gravité. Ses discours étoient persuasifs et pleins de feu. Il avoit sur-tout une facilité merveilleuse à résoudre les difficultés sur l'Ecriture sainte. [3] S. Sulpice va encore plus loin, et ne craint pas de dire que ni Corinthe ni Athenes n'ont vû ni plus de sagesse en Platon, ni plus de courage et de fermeté en Socrate, qu'il en a paru en S. Martin. [4] Il pousse même son éloge jusqu'à le comparer aux Prophetes et aux Apôtres auxquels l'ardeur de sa foi et le don extraordinaire des miracles l'ont rendu semblable.

dial. 1. n. 60.

Vit. M. ibid.

Dial. 3. n. 21. p. 157.

Dial. 2. n. 5. p. 536.

[5] La letre de S. Sulpice à Bassule contient plusieurs sentences édifiantes et spirituelles que le saint Evêque profera au lit de la mort, telles que S. Sulpice les avoit aprises de la bouche de ceux mêmes qui y étoient presens. [6] On en trouve aussi plusieurs autres dans le second dialogue du même Auteur dont Gallus a fourni la matiere. [7] Celle qui regarde la fin du monde, est particulierement remarquable pour sa singularité. Si Gallus n'y a rien changé, Néron et l'Antechrist doivent venir avant que le monde finisse. L'un après avoir subjugué dix Rois regnera dans l'Occident, et y excitera des persécutions pour faire adorer les idoles des Gentils. L'autre établira son empire dans l'Orient, et Jerusalem en sera la capitale. Il rebâtira cette ville, et rétablira le temple. Sa persécution tendra à faire renoncer J. C. et à se faire reconnoître pour le Christ. Il fera circoncire tout le monde selon la loi des Juifs. Il exterminera Neron, et réduira sous sa puissance le monde entier, jusqu'à ce que J. C. paroisse en personne pour détruire cet impie.

Ad Bass. 491. 492.

Dial. 2. n. 11. 12. 16.

n. 16.

[8] Sur la fin du 3e dialogue Gallus raporte deux autres belles sentences de S. Martin, qui sont d'autant plus remarquables, qu'elles sont plus de pratique, et néanmoins plus négligées. Les disciples du Saint voulant lui persuader de retenir pour l'usage de son monastere quelque chose d'une aumône considérable qu'on lui avoit faite, et qu'il avoit ordonné d'emploïer à racheter des Captifs, il répondit : « l'Eglise aura soin qu'il ne « nous manque rien pour la nourriture et le vêtement, pourvû « que nous fassions paroître un entier détachement pour nôtre « propre nécessaire. » En une autre ocasion quelques-uns voulant

Dial. 3. n. 18.

lant porter le Saint à déposer du Sacerdoce le Prêtre Brice ou Briction, à cause des injures dont il chargeoit S. Martin, celui-ci leur répondit avec sa tranquillité ordinaire : « puisque « J. C. a souffert le traître Judas, pourquoi ne souffrirai-je pas « ce Brice. » IVe SIECLE.

' On nous a conservé sous le nom de S. Martin une profession de foi touchant le mystere de la sainte Trinite. C'est une très-petite piece écrite d'un style fort simple et obscur en quelques endroits. Aussi l'Auteur reconnoît-il que le sujet qu'il y traite est au dessus de la portée de l'esprit humain. Que nulle bouche, quelque éloquente qu'elle pût être, ni tous les livres que l'on sauroit faire, ne seroient pas capables de l'expliquer. Que nous n'en avons de connoissance que par la foi, et que c'est pourquoi la profession que nous sommes obligés d'en faire, doit être simple. Tout ce qu'il y dit de ce mystere, se réduit à y reconnoître trois Personnes réellement distinctes, qui ne font qu'une seule et même divinité, qui sont égales en majesté, en puissance, en vertu, et qui ont donné l'être à tout ce qui existe en le tirant du néant. Que le Pere est tellement dans le Fils, le Fils dans le Pere, et le Saint-Esprit dans l'un et l'autre, que le Pere n'est point le Fils, ni le Fils le Pere, ni le Saint-Esprit le Pere et le Fils. Que J. C. est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie pour être nôtre médiateur, et qu'il est sans commencement entant que Fils de Dieu. Bib. PP. t. 5. p. 1084. 1.

' Cette profession de foi se trouve non-seulement dans la Bibliotheque des Peres, mais encore dans le Recueil des Conciles et ailleurs. ' Il y en a eu une édition dès 1512 avec divers autres traités d'anciens Auteurs par les soins de Jerôme Clichtoue. ' Depuis, Thomas Beaulxamis y fit une espece de commentaire, et fit imprimer l'un et l'autre à la suite de la vie de S. Martin par S. Sulpice, et de quelques autres écrits en un volume *in*-8°. à Paris chez Thomas Belot l'an 1571. Ib. | Conc. t. 2. 1037. 1038. Bib. S. Vin. Cen. ...B. M. de Ebr.

' Au reste les Critiques même Protestants ne font pas difficulté de regarder ce petit écrit comme étant véritablement de S. Martin. C'est l'unique que l'on sache être sorti de la plume de ce grand homme. Cave. p. 174.

TETRADE,

POETE.

Sul. vit. M. n. 16. p. 461. ' ON trouve dans la vie de S. Martin un Tetrade, homme de qualité, qui faisoit quelquefois sa demeure à Tréves, et qui avoit été élevé à la dignité de Proconsul. De Païen qu'il étoit, il se convertit à la foi de J. C. à l'ocasion d'un miracle que fit S. Martin en faveur d'un de ses domestiques qu'il not. p. 461. délivra du démon. ' L'on croit que ce Proconsul fut pere du Poëte de même nom dont nous entreprenons l'éloge.

Aus. ep. 15. p. 626. ' Celui-ci fut d'abord disciple d'Ausone, soit à Bourdeaux, où Ausone enseigna si long-tems, soit à Tréves où, malgré l'emploi qu'il avoit à la Cour, il lui put donner quelques leçons, sur-tout pour la poëtique. Tetrade fit de si grands progrès dans les belles letres sous cet habile maître, qu'il se vit p. 625. 629. bien-tôt en état de les enseigner aux autres, ' et qu'il devint un des plus célebres Poëtes de son siecle. Il remplit avec autant de succès que de gloire une chaire de Professeur à Angoulême, où il enseignoit encore lorsque vers 384 ou 383 Ausone quita la Cour pour se retirer dans ses terres.

p. 625. 626. ' Tetrade dans la suite abandonna cet emploi, et se donna tout entier à la poësie. Il avoit sur-tout un talent extraordinaire pour la satyre. Ses pieces en ce genre étoient si parfaites, soit pour la richesse des expressions ou les pointes d'esprit, soit pour la douceur de la versification, ou les autres beautés, p. 626. ' qu'Ausone ne faisoit pas difficulté de les regarder comme dignes des bons siecles, et comme comparables à celles du célebre Poëte Lucille, si même elles n'étoient plus excellentes. Mais il ne nous reste plus rien aujourd'hui de toutes ces poësies tant vantées.

p. 629. ' Ausone en son tems en faisoit ses délices ; et de maître qu'il avoit été auparavant de Tetrade, il en devint depuis l'admirateur. p. 626. 629. ' Rien n'est plus tendre, ni plus touchant que ce qu'il écrit à ce cher disciple, pour l'engager à lui rendre de fréquentes visites, et à lui communiquer les productions de sa Muse. Pendant qu'il enseignoit à Angoulême, il avoit suporté assez patiemment son absence. Mais depuis qu'il s'étoit aproché de la terre que lui Ausone avoit en Saintonge, il ne pouvoit plus

vivre sans lui. Il semble par-là que Tetrade, après avoir quité sa chaire de Professeur, s'étoit retiré ou à Saintes même, ou dans quelque autre ville du voisinage.' Là se retrouvoient plusieurs autres grands hommes de letres, entre lesquels Tetrade paroît avoir brillé et tenu le premier rang. ' Là comme à Angoulême il fut d'un très-grand secours pour soûtenir et perfectionner les études ou chancellantes, ou mal ordonnées des gens du païs. Mais afin de laisser à cette partie de son éloge toute son énergie, nous allons copier les propres termes qu'Ausone y emploïe. IV SIECLE. p. 629. p. 625. 626.

' O qui venustos uberi facnndiâ — p. 625.
Sales opimas, Tetradi,
Cavesque, ne sit tristis et dulci carens
Amara concinnatio :
Qui felle carmen, atque melle temperans,
Torpere Musas non sinis...
' Pariterque fucas, quæque gustu ignava sunt, — p. 626.
Et quæ sapore tristia,
Rudes Camœnas qui Suessæ prævenis,
Ævoque cedis, non stylo...

' Peu de tems après le milieu du siecle suivant, S. Sidoine nous fait connoître un autre Tetrade, qui pouvoit descendre de nôtre Poëte. C'étoit un grand homme de letres et d'un excellent conseil, en qui l'on trouvoit une source très-pure de science. Sid. S. l. 3. ep. 10. p. 919.

DREPANE,

Orateur et Poete.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

'LATINUS Pacatus Drepanius fleurissoit sur la fin du IV siecle, sous l'empire du grand Theodose et de ses fils. ' Quelques Ecrivains ont voulu le faire Italien de nation. Mais leur prétention se trouve démentie par son propre témoigna- Aus. pr. 3. Pan. B. p. 308. 330. n. 24.

IV SIECLE.

ge. Il dit bien clairement qu'il étoit Gaulois. [a] En parlant du lieu de sa naissance, il ne fait que le désigner par cette partie des Gaules, où les rivages de l'Océan servent de lit au soleil. C'est marquer l'Aquitaine en général. [1] On croit néanmoins qu'il étoit natif de Bourdeaux ; [2] quoiqu'à prendre S. Sidoine à la letre, on pourroit aussi-bien croire qu'il auroit été d'Agen.

[3] Il étoit beaucoup plus jeune qu'Ausone, qui le qualifie son fils. Il ne laissa pas toutefois de contracter d'étroites liaisons avec ce Poëte, comme étant Poëte lui-même. En effet il paroît que le premier genre de litérature dans lequel il se fit de la réputation, fut la poësie. Il s'y rendit si habile, qu'il sembloit éclipser les plus grands Poëtes de l'antiquité, si l'on en excepte Virgile. C'est le jugement qu'en porte Ausone en lui dédiant un des premiers recueils de ses poësies.

a p. 311. n. 2.

Till. Emp. t. 5. p. 303.

Sid. l. 8. ep. 11. p. 525.

Aus. ibid.

Credemus gremio cui fovendum?
Inveni, trepidæ silete nugæ,
Nec doctum minus, et magis benignum,
Quam quem Gallia præbuit Catullo.
Hoc nullus mihi carior meorum;
Quem pluris faciunt novem sorores,
Quam cunctos alios, Marone demto.
Pacatum haud dubie, poëta, dicis?
Ipse est, intrepide volate versus.

[4] En d'autres ocasions Ausone lui dédia encore quelques autres productions de sa Muse, comme son jeu des sept Sages et son Idylle intitulé, *Technopægnion*. Non-seulement Ausone prenoit quelquefois Drepane pour son Mécene, [5] il l'avoit encore choisi pour son censeur ordinaire. Il témoigne avoir reconnu en lui une lumiere supérieure pour bien juger des ouvrages des autres. C'est pourquoi il s'en raportoit entièrement à lui pour ce qui regardoit ses poësies. Avec son aprobation il étoit assuré qu'elles pouvoient tenir contre la censure la plus sévere. Aussi avoit-il soin de la rechercher avant que de les exposer au grand jour. Il faut encore l'entendre parler lui-même sur ce sujet.

Sap. pr. p. 264. | Idyl. 12. p. 472.

Sap. ib. p. 264. 265.

Ignoscenda isthæc, an cognoscenda rearis,
Attento, Drepani, perlege judicio.
Æquanimus fiam te judice : sive legenda,

Sive tegenda putes carmina quæ dedimus.
Nam primum est meruisse tuum, Pacate, favorem ;
Proxima defensi cura pudoris erit.
Possum ego censuram lectoris ferre severi,
Et possum modica laude placere mihi.

Drepane brilloit ainsi sur le Parnasse, lorsqu'il se signala encore sur le théâtre de l'éloquence, et qu'à la qualité de Poëte il joignit aussi le titre d'Orateur et de Panégyriste de l'Empire. Theodose le grand étant allé à Rome après la défaite de Maxime en 388, Drepane fut député de la part des peuples des Gaules pour y aller féliciter ce Prince de sa victoire. Ce fut là qu'au commencement de l'année suivante, il prononça son panégyrique en sa présence et devant le Senat. Cette députation jointe à son mérite et à son savoir lui ouvrit la porte aux premieres Charges de l'Empire. ' Il fut, comme on le croit, Proconsul d'Afrique en 390, et Intendant du domaine en 393. 'Rien n'est plus certain qu'il fut Proconsul, quoique l'on ne sache pas aussi certainemeut quelle Province il gouverna en cette qualité. Ausone son ami lui en donne expressément le titre à la tête de deux de ses écrits. ' Il y a quelques letres de peu de conséquence de l'Orateur Symmaque à Drepane qui étoit Païen comme lui.

' Till. ibid.

' Aus. ib | edyl. 12. p. 472.

' Sym. l. 8. ep. 12. | l. 9. ep. 58. 60.

Au reste il ne faut pas confondre ce Pacatus Drepanius ni avec un autre Pacatus plus jeune que lui de plus de 30 ans, et dont nous parlerons dans la suite, ' ni avec Drepanius Florus Auteur du VII siecle, comme a fait Baronius, au raport de Savaron.

' Sav. in Sid. p. 429.

§. II.

SES ECRITS.

Il est visible par la grande réputation que Drepane s'acquit sur le Parnasse, qu'il laissa quelques poësies de sa façon. ' La maniere dont en parle Ausone ne permet nullement d'en douter. Comme cet auteur le compare à Catulle, on pourroit croire qu'il s'étoit particulièrement apliqué à faire des vers tendres et érotiques. Mais en quelque genre qu'il ait écrit, ses poësies, comme tant d'autres, sont devenues la victime du malheur des tems, et il ne nous en reste plus rien aujourd'hui.

' Aus. p.. 3.

IV SIECLE.

On ignore s'il composa d'autres pieces d'éloquence, [a] que le Panégyrique de l'Empereur Theodose le grand, qui est la seule de sa façon que l'antiquité nous ait conservée. Drepane la prononça à Rome, comme nous l'avons déja remarqué, en présence de Theodose et du Senat l'an 389, à pareil jour que ce Prince étoit parvenu à l'Empire, et par conséquent le 19e jour de Janvier. Il paroît par-là que ce fut à la dixiéme année de son regne qui avoit commencé en 379; quoique le Comte Marcellin ne place cette déclamation qu'au premier de Septembre 391.

a Pan. B. p. 309. 350.

Ibid. L'Auteur semble diviser son Panégyrique en deux parties. Il loue dans la premiere la vie privée de Theodose, et releve dans la seconde ce qu'il fit depuis son élévation à l'Empire. Cette piece contient beaucoup de faits importans pour l'histoire de ce siecle, sur-tout pour éclaircir la révolte du tyran Maxime. Drepane y a tracé une description vive et pathétique des vexations et des cruautés qu'il exerça pendant cinq ans dans l'Empire, et particulierement dans les Gaules. Il y fait aussi un détail fort circonstancié de sa défaite.

p. 330. 335. n. 24. 29.

Comme les poursuites des Ithaciens contre les Priscillianistes étoient encore toutes récentes, et continuoient à troubler les Eglises des Gaules, Drepane crut devoir en insérer quelque chose dans sa piece, pour montrer ce qu'il en pensoit. Il étoit Païen, ainsi que nous l'avons observé; et en cette qualité ne faisant atention qu'à la profession extérieure que faisoient les Priscillianistes d'une vie plus austere et plus retirée, il ne craint pas de dire qu'on ne les punissoit que pour avoir été trop apliqués au culte de la Divinité. Ce qu'il ajoûte touchant la sévérité dont on usa à leur égard, est d'autant plus remarquable, que l'Eglise eut plus de soin de la condamner. « Pourquoi, dit-il, m'arrêtai-je à parler de la mort de tant « d'hommes? Je n'ai pas oublié que la cruauté est allée jusqu'à « répandre le sang des femmes, et que l'on a exercé les dernie- « res rigueurs contre un sexe que l'on épargne dans les guerres « mêmes. » Puis passant au crime des Evêques, c'est-à-dire d'Itace et ses associés, qui avoient poursuivi la mort de ces misérables, Drepane continue : « Et qu'est-ce que des Evêques acu- « sateurs pouvoient objecter de plus criminel? Car on vit alors, « oui l'on vit de cette nouvelle espece de délateurs, Evêques de « nom, soldats et bourreaux en effet. Non contens d'avoir dé- « pouillé ce pauvres malheureux des biens le leurs ancêtres,

p. 334. 335. n. 29.

« ils cherchoient encore des prétextes pour leur ôter la vie..... IV SIECLE.
« Circonstance encore plus odieuse ! Après avoir assisté à ces ju-
« gemens criminels, et trempé leurs mains dans le sang des supli-
« ciés, ils alloient avec ces mêmes mains toutes sanglantes offrir
« le sacrifice, et souilloient ainsi même extérieurement des céré-
« monies que leur seule disposition intérieure avoit déja souil-
« lées. »

'Drepane finit son Panégyrique, en disant que s'il n'a pas été assez heureux pour faire une piece qui meritât d'être lûe, il a au moins la consolation de fournir des mémoires à ceux qui réussiroient mieux que lui, et qu'on liroit avec plus de plaisir. p. 350: n. 47.

Il ne laisse pas d'y faire paroître beaucoup d'érudition, et une grande connoissance de l'histoire. On y remarque aussi du génie et de l'invention. Mais le style en est un peu diffus, et se sent considérablement du siecle de l'Auteur, où l'éloquence avoit beaucoup perdu de ces anciennes beautés. 'On y trouve même quelques expressions barbares, comme celles-ci, *diriguit*, *converrerat*. p. 325. 332

La harangue de cet Orateur est imprimée avec celles des autres Panégyristes de l'Empire presque tous Gaulois, dont nous avons marqué les differentes éditions à l'article de Claude Mamertin, sur la fin du 3e siecle. Il y en a eu une autre édition qui est plus rare. 'Cette piece fut imprimée avec le discours d'Eumene, pour le rétablissement du College d'Autun, à Paris chez Sébastien Nivelle l'an 1570 en un volume *in*-4°. François Baudoin qui procura cette édition au public, l'enrichit d'observations de sa façon.' Jean Scheffer a entrepris de nouveau le même travail en faveur du Panégyrique de Theodose par Drepane, et l'a fait imprimer séparément *in*-8°, à Stockolm l'an 1651. Bib. S. Jul. Tur. Fab. Bib. lat. p. 121.

PALLADE,

Rhéteur.

Sid. l.7. ep. 9. p. 445.

'La famille des Pallades étoit fort illustre dans les Gaules au IV et au V siecle, et avoit beaucoup figuré dans les letres et les dignités Ecclésiastiques. Il n'y a presque aucun lieu de douter que le Rhéteur qui fait le sujet de cet article, ne fût

Sym. l. 1. ep. 9.

de la même famille. 'Il paroît au moins comme certain, qu'il étoit Gaulois ; et il semble même qu'il avoit été disciple d'Ausone. Symmaque, qui témoigne pour son mérite une estime extraordinaire, ne parle de lui que comme d'un étranger qui étoit allé à Rome se perfectionner dans le barreau ; et toutes les letres où il fait son éloge, sont écrites de Rome, ou dans les Gaules, ou à des Gaulois, comme à Eutrope, à Ausone et à

p. 88.

Syagre. 'Dans une de celles qu'il adresse à ce dernier, il donne à Pallade la qualité de frere : expression qui feroit croire que nôtre Rhéteur auroit été ou frere ou beau-frere de Syagre, que nous avons montré être Gaulois. Ce qui fait naître cette pensée, est la coûtume qu'a Symmaque de qualifier ses fils et ses freres, les fils et les freres de ses amis à qui il écrit. Il y en a

ep. 9.

cent exemples dans ses letres. 'D'ailleurs le soin qu'il prit d'envoïer à Ausone le premier plaidoïer de Pallade ; le détail qu'il lui fait de ses perfections et des applaudissemens qu'il avoit reçus ; tout cela montre qu'Ausone s'intéressoit d'une maniere particuliere à ce qui regardoit ce jeune Orateur. Symmaque ajoûte même qu'une telle relation convenoit à l'affection qu'Ausone lui portoit.

Ibid.

'Dès la premiere fois que Pallade parla en public, il donna une haute idée de ses rares talens. On admira la régularité de sa division, la fécondité de son esprit, la solidité de ses raisonnemens, la justesse de ses pensées, la netteté de son style. Nos Romains, dit Symmaque à ce sujet, qui conviennent rarement entr'eux, s'acordent unanimement à faire l'éloge de ce nouveau venu. Je crois, continue Symmaque dans sa letre à Ausone, qu'il est d'une race de Rhéteurs ; car il a par nature ce que les autres n'aquierent que par art ; et je le trouve aussi formé à l'art de bien parler, qu'à la maniere de bien vivre.

'La

IV SIECLE.

[a] La ville de Rome fut si charmée des grands talens de Pallade, qu'elle l'engagea à enseigner la rhétorique à sa jeunesse. Il s'aquitta quelque tems de cette fonction avec succès. Mais la Cour, comme il paroît, voulant l'élever à quelque charge ou dignité, il se vit obligé de quiter son emploi de Rhéteur. [1] C'est de quoi Symmaque se plaint à plus d'une personne pour l'avantage que Rome en retiroit, quoiqu'il s'en réjouisse pour l'avancement personnel de Pallade.

a ib. l. 3. ep. 50.

1. 1. ep. 88 | l. 3. ep. 50.

[1] Quelque tems apres le même Symmaque lui écrivit comme à un homme qui étoit en charge, et qui avoit du crédit à la Cour. Il lui rapelle leur ancienne et mutuelle amitié, et lui recommande Benoît son ami, qu'une mauvaise fortune, plutôt qu'un défaut de conduite, avoit privé d'une charge qu'il exerçoit dans les armées.

l. 9. ep. 1.

Il est évident par ce que nous venons de dire de Pallade, qu'il est différent du cousin de Rutilius qui portoit le même nom, [1] et avec lequel certains modernes l'ont confondu. Celui dont nous donnons l'éloge, étoit célebre dès le tems d'Ausone, et avoit quité Rome avant la mort de Syagre. L'autre au contraire ne commençoit à figurer dans le monde que plus de vingt ans après ; puisqu'en 417 il étoit encore tout jeune, et fréquentoit encore les écoles de Rome. Mais c'est de nôtre Rhéteur qu'il faut entendre ce que dit S. Sidoine dans une de ses lettres à Sapaude, où [1] parlant des principaux caracteres des Orateurs qui l'avoient précedé, il releve le style sublime et pompeux de Pallade, *pompam Palladii*. On doit juger par-là qu'encore après le V siecle on trouvoit quelques écrits de Pallade, quoique depuis long-tems il n'en paroisse plus aucun,

misc. p. 15.

Sid. l. 5. ep. 10. p. 344.

I. CONCILE DE TURIN,

POUR RETABLIR LA PAIX DANS L'EGLISE DES GAULES.

HINCMAR Archevêque de Reims [1] a regardé ce Concile comme un Concile provincial des Gaules. Mais quoiqu'il s'y trouvât plusieurs Evêques Gaulois, le P. Sirmond juge que c'étoit plutôt une assemblée d'Evêques d'Italie, convoquée néanmoins à la priere de ceux des Gaules, pour regler diverses difficultés qui en troubloient alors la paix. [1] Le

Conc. t. 1. 2. p. 1810.

p. 1155.

IV SIECLE. Concile se tint dans l'Eglise de Turin le 10e des calendes d'Octobre, c'est-à-dire le 22e jour de Septembre. L'année n'en est pas marquée : ce qui a partagé les Savans pour la fixer.

p. 1157. 1158. ' Les uns, comme Baronius et Binius le placent en 397 ;

p. 1569. ' mais cette opinion ne peut se soûtenir. Le Pape Zosime assure qu'on y agita la cause de Brice Evêque de Tours, successeur de S. Martin. Or il est constant que S. Martin étoit encore au monde au mois de Septembre de cette année 397 ; S. Brice par consequent ne pouvoit pas lui avoir succedé. C'est pourquoi d'autres renvoïent ce Concile à l'an 400, ou même 404. Pour nous, il nous semble qu'on peut le mettre dès 398 ou 399, ou tout au plus tard l'année suivante.

Comme l'on ignore l'année precise à laquelle se tint ce Concile, on ignore aussi quels furent les Evêques qui le compo-

p. 1155. 1157. serent. Ce qui nous reste de ses actes, n'en dit rien. ' Seulement on y trouve les noms de Procule Evêque de Marseille, et des Evêques Octave, Ursion, Remi et Trifere, dont on ignore les sieges. Au reste il n'y est point dit que ces cinq Evêques y aïent assisté, mais que ce qui les regardoit y a été reglé : ce qui supose qu'ils étoient présens. Les actes font encore mention, sans les nommer, des Evêques d'Arles et de Vienne, et des Députés de la part des Evêques qui étoient en commu-

p. 1810. nion avec Felix de Treves. 'Quelques manuscrits portent qu'il s'y trouva 20 Evêques. Mais il est difficile de se persuader qu'il

Leo, p. 586. | not. p. 450. n'y en eût pas un plus grand nombre. ' Turin dépendoit alors de la Métropole de Milan : ainsi il y a bien de l'aparence que ce fut S. Simplicien successeur de S. Ambroise, ou Venere, qui fit assembler ce Concile, et qui y présida.

Conc. ib. p. 1155. ' La premiere affaire qui y fut traitée, fut celle de Procule Evêque de Marseille. Quoique ce Prélat fût de la Province de Vienne, il prétendoit néanmoins être Métropolitain de la seconde Narbonoise.

Il apuïoit sa prétention sur ce que diverses Eglises de cette derniére province avoient autrefois fait partie de celle de Marseille, que c'étoit lui qui avoit ordonné les premiers Evê-

p. 1156. ques des autres ; 'et qu'ils étoient tous ses disciples. [a] Ceux de

a p. 1155. cette province représentoient au contraire, qu'il n'étoit pas du bon ordre qu'ils eussent un Métropolitain d'une province differente de la leur.

Ibid. ' Pour conserver tout ensemble et l'autorité des Canons et la paix entre les Eglises, le Concile ordonna que tant que Pro-

cule vivroit, il auroit le droit de pere et de Primat sur ceux qu'il pouvoit regarder comme ses enfans, c'est-à-dire sur ceux qui auroient été ses disciples, ou dont les Eglises auroient été tirées de la sienne. De sorte que ce privilege fut accordé non à la ville de Marseille, mais à la personne et au mérite de Procule, ' qui avoit tant travaillé à former plusieurs disciples pour l'Episcopat. Ce reglement a procuré à la seconde Narbonoise l'avantage d'avoir après Procule un Métropolitain de la province même, et cet honneur a été ensuite ataché à l'Evêque d'Aix.

Till. H. E. t. 10. 680.

' Il y avoit aussi un different, qui devint encore bien plus fameux dans la suite, entre l'Evêque de Vienne et celui d'Arles, au sujet de la primatie et jurisdiction dans la Viennoise. Pour le terminer, le Concile ordonna que celui des deux qui prouveroit que sa ville étoit la Métropole, ' c'est-à-dire, selon la regle du Concile de Nicée, avoit le premier rang dans le civil, ' auroit l'honneur de la primatie dans toute la province, qu'il en ordonneroit les Evêques, et en visiteroit les Eglises. Le Concile ajoûte que pour faire les choses avec plus de charité et de paix, chacun des deux Evêques auroit la juridiction sur les Eglises qui se trouveroient les plus proches de lui, suivant le choix des deux Prélats. ' C'est l'ordre qui subsiste aujourd'hui; quoique Patrocle en son temps emploïât l'autorité du Pape Zosime pour le troubler.

Conc. ib. p. 1156.

Leo, not. p 450.

Conc. ibid.

Till. ib. p. 685.

' Le Concile de Turin jugea encore l'affaire des Evêques Octave, Ursion, Remi et Trifere, tous quatre de la seconde Narbonoise, selon le P. Sirmond. ' Ils étoient accusés d'avoir commis diverses fautes dans les ordinations : de quoi ils s'excusoient néanmoins sur ce qu'on ne les avoit pas avertis auparavant. Les Peres du Concile aïant égard à leurs excuses, leur pardonnerent le passé. Mais ils arrêterent que quiconque violeroit à l'avenir les anciens decrets de l'Eglise, perdroit le droit d'ordonner, qu'il n'auroit point de voix dans les Conciles, et que ceux qu'il auroit ordonnés contre l'ordre des Canons, seroient privés du Sacerdoce. ' En 439 le Concile de Riez fit exécuter ce Canon de Turin à l'égard des deux Evêques qui avoient entrepris d'en ordonner un à Embrun.

Conc. ib. p. 1156. 1181.

p. 1156.

t. 3. p. 1285.

' Un laïc nommé Pallade avoit calomnié le prêtre Spanus ; et un autre Prêtre nommé Exuperance avoit outragé l'Evêque Trifere, qui prononça sentence contre les deux coupables. Le

t. 2. p. 1156. 157.

IV SIECLE.

Concile de Turin la confirma, et voulut que Trifere seul pût leur faire grâce. Il défendit aussi de recevoir ni les Clercs d'un autre Evêque, ni ceux qu'il auroit excommuniés, comme aussi d'élever à un degré plus éminent ceux qui auroient eu des enfans étant ministres de l'Eglise, ou qui auroient eté ordonnés d'une maniere irréguliere. ' Ce décret fut confirmé pour la premiere partie dans le I Concile d'Orange en 441.

c. 3. p. 1450.

n. 2. p. 1157.

' Une autre affaire plus importante que l'on traita dans le Concile de Turin, fut celle des Ithaciens, qui troubloit l'Eglise des Gaules depuis long-tems. Le Concile se borna à faire lire les letres du Pape Sirice et de S. Ambroise à ce sujet, et conclut qu'il falloit suivre la même conduite. Ces letres portoient que ceux qui voudroient se séparer de la communion de Felix, seroient reçus dans celle de l'Eglise. Felix avoit été ordonné Evêque de Treves par les Ithaciens; et comme il étoit Evêque de la principale ville des Gaules, le lieu ordinaire de la résidence de la Cour pendant longtemps, il tenoit un rang distingué. La crainte de perdre son amitié atachoit beaucoup d'Evêques à sa communion, qui pouvoient apréhender qu'en la quittant ils auroient de la peine à rentrer dans celle de l'Eglise. C'est peut-être pourquoi le Concile voulut les assurer par avance de cette faveur.

p. 1155.

' La letre synodale de ce Concile est adressée aux Evêques des Gaules et à ceux des cinq provinces. Par ces cinq provinces que l'on distinguoit du reste des Gaules dès la fin du IV siecle, quoiqu'elles en fissent partie, on entend communément celles qui composoient l'ancienne Narbonoise. C'est-là tout ce qui nous reste du I Concile de Turin. On n'y trouve rien cependant, ' de l'affaire de S. Brice, Evêque de Tours, qui selon le Pape Zosime, y fut traitée, et lui déclaré innocent. Faudroit-il dire qu'il y a une partie des actes de ce Concile qui seroit perdue ?

p. 1569.

SULPICE ALEXANDRE,

HISTORIEN.

Si l'on voit paroître ici cet Historien, ce n'est pas que nous ayons des preuves qu'il ait été ou Gaulois ou Franc. Nous ne prétendons pas non plus le donner pour l'Historiographe en titre de l'une ou de l'autre nation. Seulement comme il a été des premiers écrivains que l'on sache avoir travaillé à faire connoître celle-ci, nous n'avons pas cru devoir l'oublier dans ce recueil.

On sait peu de choses de son ouvrage, et encore moins de sa personne. Tout ce que les siecles postérieurs à son tems nous en ont apris, se tire de S. Gregoire de Tours. ' Sulpice Alexandre, selon cet auteur, écrivit une histoire, dans laquelle il avoit inseré plusieurs traits touchant la nation des Francs. Il n'y parloit cependant nulle part de leur premier Roi ; et l'on ne savoit pas trop qui étoit le premier qui avoit porté ce titre. Gr. T. his. Fr. l. 1. n. 9. p. 57. 60.

' S. Gregoire qui avoit lu cet ouvrage, sans en avoir tiré, comme il paroît, tous les secours qu'il auroit pû pour perfectionner son histoire, s'est borné à en raporter quelques fragmens pris du 3e et du 4e livre. Ces fragmens commencent à la défaite du tyran Maxime près d'Aquilée en 388, et finissent à l'acord que le tyran Eugene fit avec les Rois des Francs et des Allemans. Cet Eugene fut tué en 394, après avoir envahi l'Empire en 392. De sorte que ces fragmens ne nous donnent connoissance que de ce qui s'est passé en moins de six ans. Lorsqu'Alexandre en vient à cet accord d'Eugene, il donne le titre de Roi aux Ducs qu'il avoit dit auparavant avoir d'abord gouverné les Francs. Ibid.

Comme S. Gregoire ne cite plus cet Historien dans la suite, ce qu'il n'auroit pas, ce semble, manqué de faire, il nous donne à entendre qu'il n'avoit pas poussé plus loin son histoire, et qu'ainsi il écrivoit dès la fin du IV siecle. C'est ce que paroît aussi montrer le style de cet historien, autant que l'on en peut juger par le peu qui nous reste de son ouvrage. On y aperçoit sans peine le génie de ce siecle, et un assez beau latin. A l'égard du grand nombre de faits qu'il y

IV SIECLE.

avoit insérés touchant les Francs, il est à croire qu'ils regardoient plutôt l'origine et les premiers temps de cette nation, que le progrès de ses armes, sur-tout dans les Gaules, puisque S. Gregoire qui les avoit lûs, n'en raporte rien, quoique son dessein le demandât.

TABLE CHRONOLOGIQUE

TABLE CHRONOLOGIQUE.

Olymp.	*An. de la fondation de Rome.*	*An. avant l'Ère vulg.*	
		1700.	MERCURE regne dans les Gaules et dans le reste de l'Occident. Il lie les peuples de son empire par la société du commerce. Il leur donne des loix qui tendent à l'union et à la paix. Il polit leur rudesse par son esprit et par son éloquence.
		1500.	Les Bardes, les Vates et les Druides, qui étoient les Poëtes, les Devins et les Philosophes des Gaulois, commencent à se faire connoître dans les Gaules.
45. 2.	155.	599.	Fondation de la ville de Marseille par les Phocéens sortis de l'Asie mineure. Cette ville devient dans la suite une des plus célebres academies de l'Univers, jusqu'à l'emporter sur Athenes et pour la politesse et pour les sciences. L'exemple des Marseillois aprivoise peu à peu les peuples des Gaules, leur inspire du goût pour les belles connoissances, et fait des Gaules une autre Gréce.
95. 1.	354.	400.	Les Gaulois au nombre de 300,000 sortent des Gaules pour aller chercher ailleurs de nouvelles habitations. Une partie passe les Alpes, entre en Italie, prend et brûle la ville de Rome, puis s'habitue dans la Ligurie, l'Histrie, et les autres païs en deçà et au delà du Pô, où elle bâtit les villes de Milan, de Côme, de Bresse, de Verone, de Bergame, de Trente et de Vicence. L'autre partie entre dans l'une et l'autre Pannonie, pénétre jusqu'en Gréce et en Macedoine, et y fixe sa demeure : ce qui fit porter au païs le nom de Gallogréce, puis de Galatie.
112. 1.	422.	332.	Pytheas et Euthymenes, l'un et l'autre de Marseille, entreprennent de longues courses pour reconnoître les païs étrangers, et écrivent des ouvrages de geographie.

Olymp.	*An. de la fond. de Ro.*	*An. avant l'Ere vulg.*	
162.	624.	130.	Vers ce tems-ci fleurissoit Eratosthenes, Philosophe Gaulois. Il écrivit l'histoire de sa nation, qui ne subsiste plus depuis long-tems.
163. 4.	629.	125.	La partie des Gaules, que l'on nomma depuis la Gaule Narbonoise, entre les Alpes, le Rhône et la mer de Ligurie, commence à subir le joug des Romains par les armes de M. Fulvius Flaccus Consul.
166. 4.	641.	113.	Naissance de Marcus Antonius Gnipho, Grammairien et Rhéteur.
168. 1.	646.	108.	Naissance de Valere Caton, poëte et Grammairien.
171. 4.	661.	98.	Lucius Plotius, Rhéteur Gaulois, enseigne la rhéthorique à Rome : ce que personne n'y avoit encore fait ayant lui. Il y est suivi d'un grand concours d'auditeurs ; et Ciceron encore enfant se plaint de n'avoir pu être du nombre.
172. 4.	665.	89.	Roscius, le plus fameux Comédien qui eût encore paru, fait l'admiration de Rome par ses représentations du théâtre.
173. 1.	666.	88.	Marc Antoine Gniphon enseigne la grammaire à Rome. Il y voit César encore jeune au nombre de ses disciples, et Ciceron après les exercices du barreau, va prendre de ses leçons.
174. 1.	670.	84.	Valerius Cato, autre Grammairien et Poëte, donne aussi des leçons de grammaire et de Poëtique dans la même ville.
2.	671.	83.	Naissance de Publius Terentius Varro au bourg d'Atace-sur-Aude dans la Gaule Narbonoise.
178. 3.	688.	66.	Naissance de Cornelius Gallus, Poëte.
179. 4.	693.	61.	Mort du Comédien Roscius dans une grande vieillesse.
180. 1.	694.	60.	Naissance de Vibius Gallus, Orateur.
2.	695.	59.	Les Eduens apellent les Romains à leur secours, contre les incursions des Germains ligués avec les Sequanois et les Auvergnats.
3.	696.	58.	César commence à faire la guerre dans les Gaules. En moins de neuf ans il subjugue tout ce vaste païs qui est depuis les Pyrenées et le Rhône,

Olymp.	*An de la fond. de Ro.*	*An avant l'Ere vulg.*	
			jusqu'au Rhin et à l'Océan. Dèslors on acorde à plusieurs Gaulois le droit de bourgeoisie Romaine, et même à quelques-uns entrée dans le Sénat. Divitiac Philosophe Druide, l'un des premiers de la ville d'Autun, devient un des favoris de César. C. Valerius Procillus gagne la confiance de ce Général des armées Romaines, qui l'envoïe en ambassade auprès d'Arioviste Roi des Germains.
182. 4.	705.	49.	Mort de Thelon et de Gyarée freres jumeaux, habiles Mathematiciens.
183. 1.	706.	49.	P. Terentius Varro à l'âge de 35 ans étudie le Grec. Naissance de Votienus Montanus, célebre Orateur.
185. 2.	715.	39.	L'Empereur Auguste vient dans les Gaules et y établit l'ordre du gouvernement selon les loix romaines. Il y crée des Préteurs, des Présidens, des Questeurs, qui y rendent la justice en latin. On vit alors trois langues en usage dans les Gaules, le Grec, le latin et le Gaulois.
187. 3.	724.	30.	Cornelius Gallus, célebre Poëte Gaulois, est fait Gouverneur de l'Egypte. Ce fut le premier Gouverneur qu'eurent les Romains dans cette province, qu'il gouverna pendant quatre ans.
4.	725.	29.	Vibius Gallus se fait admirer à Rome dans le barreau par la force et la beauté de son éloquence.
188. 3.	728.	26.	Cornelius Gallus meurt sous le Consulat d'Auguste pour la huitiéme fois.
4.	729.	25.	Fondation ou rétablissement de la ville de Lyon par Munacius Plancus, ou Plancius, Gouverneur de la Gaule Narbonoise, et disciple de Ciceron.
190. 1.	734.	20.	Mort de Publius Terentius Varro, Poëte et Historien. Naissance de l'Orateur Julius Florus.
191. 2.	739.	15.	Naissance de Cnæus Domitius Afer, un des plus célebres Orateurs de son tems.
3.	740.	14.	Germanicus, ce Prince si cheri des Romains, naît à Lyon dans les Gaules.
192. 1.	742.	12.	Drusus dedie à Lyon un temple fameux, où se firent depuis les exercices literaires en grec et en latin.
3.	744.	10.	Trogue Pompée écrit son histoire universelle dont il ne nous reste que l'Abregé fait par Justin. Naissance de l'Empereur Claude à Lyon.

4. Germanicus est adopté par Tibere le 27e de Juin.

5. Vibius Gallus fameux Orateur meurt à Rome d'un genre de mort aussi humiliant que sa réputation avoit été éclatante. Agrotas, Orateur grec de Marseille, plaide à Rome avec quelque succès.

10. La réputation que Tite-Live s'étoit acquise par la douceur et la fécondité de son éloquence, attire à Rome plusieurs nobles Gaulois. Naissance de Marcus Aper, célebre Orateur dans la suite.

12. Oscius et Pacatus enseignent la rhétorique à Marseille, puis à Rome. Germanicus est élevé au Consulat pour la premiere fois.

15. Les écoles de Marseille soûtiennent encore leur premiere réputation.

18. Germanicus est fait Consul pour la seconde fois, et meurt de poison à Antioche l'année suivante.

20. Les écoles d'Autun deviennent fort célebres dans l'Empire Romain.

28. Mort de Votienus Montanus dans les isles Baleares, où Tibere l'avoit relegué. Julius Montanus, aussi habile Poëte que l'autre étoit habile Orateur, encourt la disgrace du même Prince.

30. Cn. Domitius Afer est fait Préteur. Valerius Asiaticus s'attire l'estime de tout le monde par ses excellentes qualités.

36. Claude depuis Empereur est fait Sénateur.

38. Naissance de Cn. Julius Agricola à Frejus le 13 de Juin.

40. L'empereur Caligula établit à Lyon les exercices de literature en grec et en latin. Il éleve au Consulat l'Orateur Cn. Domitius Afer. Julius Græcinus Sénateur, pere d'Agricole, est mis à mort par l'ordre de Caligula. Naissance de l'Orateur Julius Secundus.

41. Claude est élevé à l'Empire le 25 de Janvier, âgé de 50 ans.

42. Clodius Quirinalis enseigne la Rhétorique à Rome avec un très-grand éclat.

43. Messaline fait mourir Valerius Asiaticus, homme consulaire si célebre dans l'histoire.

44. Demosthene, Médecin de Marseille, commence à se faire de la réputation chez les étrangers, où il avoit étudié.

45. Cn. Domitius Afer, l'un des plus excellens Orateurs de son siecle, fait l'admiration de Rome. Il exerce la charge d'Intendant des eaux. Julius Florus brille à Rome par son éloquence.

47. L'Empereur Claude publie un édit, pour faire recevoir trois nouvelles lettres dans l'alphabet latin. Il fait ordonner par le Sénat que tous les Gaulois qui étoient citoïens Romains, pourroient être reçus Sénateurs. Dèslors on en reçut quelques-uns qui étoient d'Autun.

49. L'Empereur Claude augmente l'enceinte de Rome.

52. Claude acheve l'aqueduc que l'Empereur Caligula avoit commencé à faire construire à Rome.

54. Mort de l'Empereur Claude le 13e d'Octobre, dans la 64e année de son âge.

55. L. Stratius Ursulus ou Surculus enseigne la rhétorique dans les Gaules avec beaucoup de réputation. Mort de Julius Florus, Prince de l'éloquence des Gaules.

56. Mort de Clodius Quirinalis, célebre Orateur.

59. Mort de l'Orateur Cn. Domitius Afer. Petrone devient un des premiers favoris de Neron, et brille à sa cour par son esprit.

60. Zenodore, habile statuaire, est appellé des Gaules à Rome par l'Empereur Neron.

61. Marcus Antonius Primus est chassé du Sénat. Seneque le Philosophe dedie ses livres des bienfaits à Æbucius Liberalis.

65. Crinas et Charmis, deux Medecins Marseillois, se font beaucoup de réputation à Rome.

66. Mort de Petrone, dont il nous reste une Satyre en vers et en prose.

68. Cajus Julius Vindex Gouverneur de la Celtique se tuë luimême. Marcus Antonius Primus se déclare pour Vespasien, et pousse si vigoureusement la partie de Vitellius, que cet Empereur fut tué et tous ses gens défaits.

69. Valerius Paulinus est fait Intendant de la Gaule Narbonoise. Valerius Asiaticus le jeune, Gouverneur de la Belgique, est désigné Consul pour l'année suivante. Vitellius lui promet sa fille en mariage.

70. L'éloquence commence à déchoir de ses premieres beautés. Claudius Cossus, Orateur des Helvetiens, se distingue par son éloquence. Æbucius Liberalis se trouve à la destruction de Jerusalem. Julius Auspex et Tullius Valentinus, Orateurs, se signalent diversement dans l'assemblée des Gaules tenuë à Reims.

74. Marcus Aper et Julius Secundus brillent à Rome dans le barreau. Le premier écrit le dialogue des Orateurs.

76. Cn. Julius Agricola est fait Patrice et Gouverneur d'Aquitaine. Salvius Liberalis commence à se faire connoître à Rome dans le barreau par son éloquence.

77. Cn. Julius Agricola est élevé au Consulat, et donne l'année suivante sa fille en mariage à l'historien Tacite. Sextus Julius Gabinianus enseigne la rhétorique dans les Gaules avec beaucoup de réputation. Naissance de Favorin, qui devint depuis si célebre entre les Sophistes.

78. Cn. Julius Agricola est fait Gouverneur de la grande Bretagne, où il introduit l'étude des belles letres.

80. Marcus Antonius Primus retiré à Toulouse sa patrie, y entretient un commerce de literature avec le poëte Martial, dont il étoit le Mecéne. Mort de l'Orateur Julius Secundus dans la 40e année de son âge.

82. Ruffus enseigne la rhétorique à Rome.

85. T. Aurelius Fulvius, aïeul paternel de l'Empereur Tite Antonin, est fait Consul pour la premiere fois. Cn. Julius Agricola est rappelé de la grande Bretagne à Rome. Mort du célebre Orateur Marcus Aper.

86. Naissance de l'Empereur Tite Antonin le 19 de Septembre.

89. T. Aurelius Fulvius est élevé au Consulat pour la seconde fois. Mort de Marcus Antonius Primus.

90. Les poësies de Martial passent à Vienne, qui en fait ses délices. Artanus Jurisconsulte fleurit à Narbone.

93. Mort de Cn. Julius Agricola le 23 d'Août.

94. L'édit que l'Empereur Domitien publie contre tous les Philosophes en attire quelques-uns dans les Gaules.

100. Libraires à Lyon. Ils y débitent les écrits de Pline le jeune. Geminius entretient commerce de letres avec cet Orateur. Salvius Liberalis plaide à Rome avec beaucoup d'éclat.

104. Mort de Valerius Paulinus homme de letres, grand ami de Pline le jeune et de Martial. Abascante, Médecin de Lyon, écrit sur la medecine.

110. Florus écrit son abregé de l'histoire Romaine. Sentius Augustinus se fait admirer par la beauté de ses poësies et par son éloquence dans le barreau. Trebonius Rufinus, Magistrat de Vienne, entretient un commerce de letres avec Pline le jeune.

118. Mort de Salvius Liberalis, après avoir illustré le Barreau pendant plus de quarante ans.

120. Tite Antonin, après avoir été Questeur et Préteur, est élevé au Consulat.

130. Naissance de S. Irenée, depuis Evêque de Lyon.
132. Sentius Augurinus est élevé au Consulat.
134. Favorin l'un des plus fameux Sophistes de son siécle brille à Athenes par son éloquence.
135. Marcus Cornelius Fronto passe à Rome pour le plus célebre Avocat au barreau. Il enseigne l'éloquence à Marc Aurele et à Lucius Verus depuis Empereur.
138. Tite Antonin est adopté par l'Empereur Adrien le 25 de Fevrier, reçoit la puissance proconsulaire et du Tribunat, avec le titre de César. Le 10 de Juillet il se voit seul maître de l'Empire.
145. Favorin passe d'Athenes à Rome, où il inspire une nouvelle émulation pour les belles connoissances.
150. Charmolæus et Menecrates se font beaucoup de réputation à Marseille par la science du droit. Mort de Favorin.
152. Tite Antonin écrit à tous les Grecs en Faveur des Chrétiens. S. Pothin vient dans les Gaules et y jette les premiers fondemens de l'Eglise de Lyon.
157. La foi se répand à Autun, à Langres, à Dijon, à Besançon, à Valence dans la Viennoise.
161. Mort de l'Empereur Tite-Antonin, après un peu plus de 22 ans de regne.
165. Zenothemis brille à Marseille par la science du droit.
168. Mort de Marcus Cornelius Fronto, le plus célebre Orateur de son tems.
177. S. Pothin, Premier Evêque de Lyon, souffre le martyre avec 47 autres personnes. Avant leur martyre ils écrivent au Pape Eleuthere et aux Eglises d'Asie et de Phrygie. Les Fidéles de Lyon et de Vienne écrivent l'histoire de ce martyre. S. Irenée est élu à la place de S. Pothin.
180. Fauste écrit les actes du martyre des SS. Andoche et ses compagnons.
188. S. Irenée écrit contre Florin et Blaste. Naissance de l'Empereur Caracalla le 4e d'Avril.
193. S. Irenée écrit ses trois premiers livres contre les héresies.
195. S. Irenée écrit ses deux derniers livres contre les héresies.
196. Caracalla est fait César. Caïus, depuis Prêtre et Evêque des Nations, et S. Hippolyte depuis Evêque et Martyr, se forment à Lyon sous la discipline de S. Irenée.
198. Caracalla reçoit la puissance du Tribunat, et peut-être aussi celle d'Auguste. I Concile de Lyon au sujet du jour auquel il falloit célebrer la fête de Pâques.

202. Caracalla est fait Consul avec Severe son pere, et épouse Plautille. Martyre de S. Irenée. La violence de la persécution disperse ses disciples. Caïus et S. Hippolyte quittent la ville de Lyon, et se retirent en divers lieux.

211. Caracalla parvient à l'Empire le 4e de Fevrier.

212. Caïus, disciple de S. Irenée brille dans l'Eglise de Rome, et écrit contre divers héretiques.

217. Mort de l'Empereur Caracalla le 8e d'Avril.

220. Décadence de la majesté des belles letres et de l'histoire. S. Trophime est envoïé dans les Gaules, et fait Evêque d'Arles.

228. S. Hippolyte Evêque et Martyr, disciple de S. Irenée, paroît avec éclat entre les plus savans hommes de l'Eglise, et compose plusieurs ouvrages en faveur de la religion.

234. Les Femmes Druides se mêlent encore de divination.

235. Julius Titianus enseigne les belles letres à Maximin fils de l'Empereur Severe. S. Hippolyte a vêcu au moins jusqu'en ce tems-ci.

240. Julius Titianus enseigne l'éloquence tantôt à Lyon tantôt à Besançon, et compose divers ouvrages.

245. Les écoles d'Autun sont encore florissantes. L'aïeul de l'Orateur Eumene y enseigne avec réputation. S. Saturnin est envoïé pour prêcher la foi dans les Gaules. Il établit diverses Eglises, et en particulier celle d'Eause, dont le siége a été transferé ensuite à Auch.

250. S. Saturnin établit son siége à Toulouse. Il est suivi ou précedé dans les Gaules par S. Denys de Paris, S. Martial de Limoges, S. Gatien de Tours, S. Paul de Narbone, S. Austremoine de Clermont en Auvergne, qui exercent le même ministere. Leurs disciples établissent diverses autres Eglises. Faustin succede à Helie dans le siége épiscopal de Lyon.

252. L'héresie de Novatien pénétre dans les Gaules.

254. Faustin Evêque de Lyon écrit au Pape, et à S. Cyprien de Carthage au sujet de Marcien Evêque d'Arles, engagé dans l'héresie de Novatien.

257. S. Peregrin établit l'Eglise d'Auxerre, S. Genulfe celle de Cahors, et S. Savinien quelque tems après celle de Sens.

260. Naissance de l'Orateur Eumene. Les Gaules divisées par differentes factions.

269. Ruine de la ville d'Autun et de ses écoles. On cesse d'y enseigner pendant plusieurs années.

270. Naissance du Rhéteur Æmilius Magnus Arborius.

275. Differens peuples barbares s'emparent de 70 villes des plus considerables des Gaules, et y causent beaucoup de trouble.

276. Eusebe Orateur et Poëte enseigne les belles letres à Bourdeaux.

277. L'Empereur Probe chasse des Gaules les barbares qui y étoient entrés.

280. Sextus Julius Saturninus prend la pourpre sous l'empire de Probe, et est tué presque aussi-tôt. Défaite de Procule et de Bonose qui s'étoient révoltés dans les Gaules.

282. Carus est élevé à l'Empire au commencement d'Août, et donne le titre d'Auguste à Carin et Numerien ses fils.

Mort de l'Empereur Carus le 8 décembre, ou le 12 de Janvier de l'année suivante. Carin et Numerien ses fils lui succedent.

284. Mort de l'Empereur Numerien, après 8 ou 9 mois de regne.

286. S. Eugene disciple de S. Denys de Paris, à qui l'on atribuë quelques poësies Chrétiennes, souffre le martyre à Deuil.

287. Naissance de Julius Ausonius Medecin, pere du poëte Ausone. Carause le plus habile homme de son siécle dans la marine, se fait reconnoître Empereur. Diocletien et Maximien Hercule sont obligés de faire la paix avec lui. Martyre de S. Firmin premier Evêque d'Amiens, après avoir répandu la foi en divers lieux des Gaules.

288. La ville de Treves devient le siége ordinaire de Empereurs et des Préfets des Gaules qui avoient encore sous eux la grande Bretagne et l'Espagne. On y voit briller quelques gens de letres.

289. Claude Mamertin Orateur prononce à Treves le panegyrique de Maximien Hercule en présence de cet Empereur.

291. Claude Mamertin prononce un autre panegyrique en présence de Maximien Hercule, à la louange de cet Empereur et de Diocletien son Collegue.

292. Constance Chlore pere de Constantin le grand vient fixer sa résidence à Treves, et travaille à faire fleurir les sciences dans les Gaules.

293. Carause est tué par Alecte un de ses Officiers. Thalasse enseigne la grammaire à Bourdeaux.

296. Eumene prononce un discours en présence du Préfet des Gaules pour le rétablissement des écoles d'Autun. Peu de tems après il en prononce un autre à la louange et en présence de

Constance Chlore, qui l'engage à donner des leçons d'éloquence à la jeunesse de cette ville.

297. L'Empereur Constance Chlore prend un soin particulier de rétablir la ville d'Autun et ses écoles. Celles de Treves commencent à devenir célebres.

298. S. Rhetice Evêque d'Autun écrit contre l'hérésie de Novatien, et compose peut-être dèslors le commentaire sur le Cantique des Cantiques.

300. S. Genès souffre le martyre à Arles. Massus Evêque de Paris écrit, dit-on, les actes du martyre de S. Denys l'un de ses prédecesseurs. Les Gaules avant la fin de ce siécle deviennent la mere et la nourrice des Panegyristes de l'Empire. Naissance de l'Orateur Tiberius Victor Minervius, et de Sedatus célebre Rhéteur dans la suite.

301. Lactance va d'Afrique à Nicomedie enseigner la rhétorique, d'où il fut ensuite apellé dans les Gaules.

302. Lactance compose la relation de son voïage d'Afrique à Nicomedie, et un traité intitulé le Grammairien.

303. Lactance renonce au Paganisme, se fait Chretien, et commence à travailler pour la défense du Christianisme.

305. Naissance de S. Hilaire depuis Evêque de Poitiers. Les Gaules jouissent d'une paix profonde et d'une entiere liberté sous l'empire de Constance Chlore.

307. Un Orateur anonyme prononce à Treves le panegyrique à la louange des Empereurs Maximien et Constantin le grand.

309. Naissance du Poëte Ausone. L'Empereur Constantin le grand embellit d'ouvrages publics la ville de Treves.

310. Eumene prononce à Treves un 3e discours en présence de l'Empereur Constantin. Les Gaules sous l'Empire de ce Prince reprenent un nouveau lustre. Lactance compose son traité de l'ouvrage de Dieu.

311. Eumene prononce à Treves un 4e discours en présence de l'Empereur Constantin en action de graces de la faveur qu'il avoit acordée à la ville d'Autun. Aparition de la croix à Constantin et à toute son armée dans les Gaules : ce qui contribuë à y étendre la religion Chrétienne.

313. Un Orateur anonyme prononce à Treves un panegyrique à la louange de Constantin le grand. S. Retice d'Autun, S. Materne de Cologne et S. Martin d'Arles vont à Rome par ordre de l'Empereur pour y juger les Donatistes.

314. I Concile d'Arles le premier jour d'Août contre les Dona-

tistes. L'Empereur Constantin apelle Lactance dans les Gaules pour enseigner l'éloquence à Crispe son fils ainé. Lactance compose son traité de la mort des persécuteurs.

315. Naissance du Rhéteur Censorius Atticus Agricius ou Agræcius.

316. Naissance de l'Empereur Constantin le jeune le 7 d'Août à Arles et de S. Martin Evêque de Tours à Sabarie.

317. Constantin le jeune est fait César.

319. L'Empereur Constantin défend de consulter les Aruspices dans les Gaules comme ailleurs, hors dans des lieux publics.

320. Mort de Cæcilius Argicius Arborius, Philosophe, aïeul maternel du Poëte Ausone. Constantin le jeune est fait Consul en la 4e année de son âge. Corinthe, Sperchée et Menesthée enseignent la grammaire gréque à Bourdeaux. Phœbicius, Macrinus, Concordius et Sucuro y donnent en même tems des leçons de grammaire latine. Lactance compose ses institutions divines.

321. Constantin le jeune, Consul pour la seconde fois. Nazaire, Orateur, prononce le premier jour de Mars un panegyrique à la louange de l'Empereur Constantin le grand. Ce prince publie une loi qui contient divers privileges en faveur de ceux qui professoient les sciences et les beaux arts tant dans les Gaules qu'ailleurs. Lactance compose son traité de la colere de Dieu.

324. Constantin le jeune, Consul pour la troisiéme fois. Mort de S. Rhétice Evêque d'Autun.

325. Æmilius Magnus Arborius enseigne l'éloquence à Toulouse. Mort de l'Orateur Lactance à Treves.

329. Constantin le jeune, Consul pour la quatriéme fois.

330. Exupere enseigne la rhétorique à Toulouse, où il voit entre ses disciples les Princes Dalmace et Annibalien. Leontius et Jucundus, freres, donnent des leçons de grammaire à Bourdeaux. Staphylius en donne de rhétorique à Auch.

331. Æmilius Magnus Arborius est apellé à Constantinople pour y enseigner un des fils du grand Constantin. S. Martin âgé de 15 ans suit la profession des armes. Constance est envoïé dans les Gaules pour les gouverner.

332. Constantin le jeune, âgé seulement de 16 ans, marche contre les Gots, les défait, et les soumet à l'Empire. S. Maximin succede à S. Agrece dans le siége épiscopal de Treves.

333. L'Empereur Constantin publie une loi pour étendre les privileges des Professeurs publics.

334. Baptême de S. Martin Evêque de Tours. Exupere passe à Narbone, où il continuë à exercer l'emploi de Rhéteur.

335. Constantin le jeune vient gouverner les Gaules en qualité de leur Souverain, et y reçoit S. Athanase qui est exilé à Treves. Patere enseigne la rhétorique à Rome. Mort d'Æmilius Magnus Arborius à Constantinople, d'où Constantin renvoïe son corps dans les Gaules. Tiberien est Vicaire d'Espagne.

337. Ausone commence à enseigner les belles letres et l'éloquence à Bourdeaux : ce qu'il continuë de faire pendant 30 ans. Constantin le jeune et ses deux freres prenent le titre d'Auguste le 9 de Septembre, près de 4 mois après la mort de leur pere. Eunomie, fille de l'Orateur Nazaire, devient célebre par son éloquence. Tiberien, de Vicaire d'Espagne est fait Préfet des Gaules. Tiberius Fabius Titianus Consul avec Felicien.

338. S. Athanase quitte Treves, lieu de son exil, pour s'en retourner à son Eglise. L'Empereur Constantin le jeune écrit en sa faveur aux Fidéles d'Alexandrie.

340. Mort de l'Empereur Constantin le jeune avant le 9 d'Avril. Un Orateur anonyme prononce à Arles en langue gréque son Oraison funébre. Naissance de S. Ambroise à Treves dans les Gaules. Baptême de S. Hilaire de Poitiers. Constant vient habiter et gouverner les Gaules en qualité de leur Souverain. Il y apelle d'Athenes Proërese célebre Sophiste.

342. S. Maximin Evêque de Treves déconcerte les Ariens qui tâchoient de surprendre la religion de l'Empereur Constant.

344. Leontius et Jucundus, freres, donnent des leçons de grammaire à Bourdeaux.

345. Glabrio enseigne aussi la grammaire à Bourdeaux, à la place d'Ausone, qui passe à une chaire d'éloquence. Luciolus y enseigne aussi la rhétorique avec Ausone. S. Servais est fait Evêque de Tongres. Naissance d'Hespere Préfet des Gaules, fils d'Ausone. S. Maximin se trouve au Concile de Milan, et solicite avec S. Athanase un Concile général.

346. Concile de Cologne, selon quelques Auteurs, au sujet d'Euphrate, Evêque de la ville.

347. S. Maximin de Treves après avoir travaillé à la convocation du Concile de Sardique y assiste avec Verissime de Lyon et S. Servais de Tongres. Les Ariens prononcent anathême contre S. Maximin au Concile de Philippople.

348. S. Phebade est élu Evêque d'Agen.

349. S. Maximin de Treves meurt et S. Paulin lui succéde.

350. Censorius Atticus Agricius ou Agræcius enseigne la rhétorique à Bourdeaux. Crispus et Urbicus y donnent en même tems des leçons de grammaire gréque et latine. Exupere après avoir enseigné la rhétorique à Toulouse et à Narbone, exerce une charge considerable en Espagne. Sedatus enseigne la rhétorique à Toulouse. Mort des Rhéteurs Staphylius et Alethius Minervius. S. Hilaire est élu Evêque de Poitiers.

351. S. Servais de Tongres est envoïé par Magnence en ambassade près de l'Empereur Constance.

352. S. Hilaire de Poitiers écrit son commentaire sur S. Matthieu.

353. II. Concile d'Arles où S. Paulin Evêque de Treves est condamné à l'exil, pour s'être oposé avec vigueur à la perfidie des Ariens. Naissance de S. Paulin depuis Evêque de Nole.

354. Gennade fameux Avocat brille à Rome dans le barreau. Pomponius Maximus Herculanus enseigne la grammaire à Bourdeaux, et meurt dans cet exercice. Tiberius Victor Minervius, après avoir enseigné l'éloquence à Constantinople, l'enseigne à Rome avec un très-grand éclat. S. Martin se retire à Poitiers auprès de S. Hilaire Evêque de la ville.

355. S. Hilaire de Poitiers adresse une requête à l'Empereur Constance contre la persécution qu'il faisoit à l'Eglise. Parmenien est ordonné évêque de Carthage, où il succéde immédiatement au grand Donat. Saturnin Evêque d'Arles se trouve au Concile de Milan en faveur de l'Arianisme. Naissance de S. Severe Sulpice en Aquitaine. Julien, alors César, vient gouverner les Gaules, et y établit la justice et le bon ordre. Paris, qu'il choisit pour le lieu de sa résidence, commence à devenir célebre pour les sciences.

356. Alcime et Delphide enseignent la rhétorique avec beaucoup de réputation en Aquitaine. Concile de Beziers en faveur de l'Arianisme. S. Hilaire de Poitiers et Rhodane de Toulouse sont exilés en Phrygie. S. Martin quitte Poitiers et s'en retourne en son païs.

357. Les Evêques des Gaules écrivent à S. Hilaire de Poitiers dans son exil, sur leur attachement à la foi. Le Saint leur fait réponse, et les informe des mesures qu'il prend avec les bons Evêques d'Orient en faveur de la verité. Il écrit aussi à Abra sa fille, à laquelle il envoïe deux hymnes. Il compose ses douze livres de la Trinité contre les Ariens. L'Empereur Constance défend les augures, les aruspices et toute autre sorte de devination dans les Gaules comme ailleurs. Julien apelle

à Paris le Medecin Oribase, qui y publie un abregé de Galien.

358. Delphide accuse de peculat, devant Julien alors César, Numerius, Gouverneur de la Narbonoise. S. Hilaire de Poitiers écrit dans son exil le traité des Synodes, sur la fin de cette année. Mort de S. Paulin de Treves dans son exil. La générosité des Evêques Gaulois porte les Prélats qui passoient pour demi Ariens à tenir le Concile d'Ancyre, où ils condamnent les blasphêmes les plus grossiers de l'Arianisme. L'Eglise Gallicane assemblée dans un Concile que l'on ne connoît point d'ailleurs, rejette la seconde formule de Sirmich. S. Phébade d'Agen écrit son traité contre cette formule.

359. Naissance de l'Empereur Gratien. S. Hilaire de Poitiers se trouve au Concile de Seleucie en Isaurie. S. Phébade d'Agen, S. Servais de Tongres et quelques autres Evêques des Gaules assistent au Concile de Rimini. Ils y témoignent d'abord beaucoup de vigueur et de fermeté, et manquent enfin ou de lumieres ou de force. Le Rhéteur Patere brille à Bourdeaux par ses grands talens.

360. Exupere revenu d'Espagne à Cahors, y finit ses jours. Citarius enseigne la grammaire gréque à Bourdeaux. Dyname, qui y donnoit des leçons de rhétorique, quitte cette ville, et se retire à Lerida en Espagne, où il continuë la même profession. Marcel enseigne la grammaire à Narbone. Tiberius Victor Minervius revenu de Rome à Bourdeaux, y donne des leçons d'éloquence, et y meurt. S. Hilaire de Poitiers va de Seleucie à Constantinople. On y tient un Concile, où se trouve Saturnin Evêque d'Arles. S. Hilaire présente une seconde requête à l'Empereur pour obtenir une conférence reglée avec ses adversaires. Le Saint compose son invective contre Constance, et commence son livre contre Ursace et Valens. Il revient à Poitiers, où il est reçu avec de grandes aclamations. S. Martin revient auprès de lui, et bâtit à Ligugé le premier monastére qu'on eût encore vû dans les Gaules. Naissance de Vigilance, et de S. Honorat depuis Evêque d'Arles, et de Jean Cassien. Julien parvenu à l'Empire défend d'enseigner les letres, ce qui porta un grand préjudice à la literature dans les Gaules. S. Phébade d'Agen compose un autre traité contre les Ariens.

361. Claude Mamertin est fait Préfet de l'Illyrie, puis de l'Italie et de l'Afrique, et Saluste des Gaules. I Concile de Paris,

pour rapeller à la pénitence les Evêques tombés à Rimini. Saturnin d'Arles et Paterne de Perigueux y sont déposés. S. Hilaire assemble quelques autres Conciles pour rétablir la pureté de la foi et travaille à l'histoire de l'Arianisme en Occident, dont il ne nous reste que des débris. Paul Evêque de Paris écrit un traité de la pénitence. Naissance de S. Amand depuis Evêque de Bourdeaux, Anastase Grammairien et Rufus Rhéteur enseignent dans les écoles de Poitiers.

362. Claude Mamertin est élevé au Consulat, et prononce le panégyrique de l'Empereur Julien. Le Prêtre Heliodore travaille avec S. Hilaire de Poitiers sur Job et le Pseaumes. S. Hilaire adresse un livre au Préfet Saluste contre Dioscore.

363. Saluste est fait Consul avec Julien l'Apostat. On veut l'élire Empereur à la place de Julien tué cette même année ; mais Saluste le refuse. S. Hilaire passe en Italie, où il travaille avec S. Eusebe de Verceil à rétablir la foi de Nicée.

364. S. Hilaire se trouvant à Milan présente une requête à l'Empereur contre Auxence Evêque de la ville. Il contraint cet Evêque Arien de s'expliquer sur sa croïance, et adresse à tous les Evêques et les peuples Catholiques un écrit contre lui. Le Saint est renvoïé à Poitiers. Valentinien Ier revoque la défense que Julien avoit faite d'enseigner les letres.

365. S. Hilaire travaille à son commentaire sur les Pseaumes.

367. Gratien est déclaré Auguste. Ausone est apellé à la Cour pour prendre soin de l'instruction de ce Prince. Claude Mamertin est acusé de péculat. Les écoles de Treves deviennent plus florissantes que jamais. Mort d'Alcime un des plus célebres Poëtes et Orateurs de son tems. Sedatus Rhéteur meurt la même année.

368. Ausone reçoit le titre de Comte, et puis est fait Questeur de l'Empire. Mort de S. Hilaire de Poitiers le 13e de Janvier.

369. Parmenien Evêque Donatiste de Carthage écrit un traité contre l'Eglise Catholique.

370. Eutrope écrit un abregé de l'histoire Romaine. Harmonius et Ursulus enseignent les belles letres à Treves. Mort du Philosophe Hellesponce, et de Censorius Atticus Agricius Rhéteur à Bourdeaux. S. Optat de Mileve refute le traité de Parmenien contre l'Eglise Catholique. L'Empereur Valentinien Ier donne à Treves une loi contre les Magiciens, et une autre qui porte de sages reglemens pour les étudians.

371. Mort du Rhéteur Delphide. Naissance de l'Empereur Valentinien II. S. Martin est élu Evêque de Tours.

372. Parmenien Evêque Donatiste de Carthage écrit contre Ticone autre Donatiste.

373. S. Ambroise est fait gouverneur de la Ligurie et de l'Emilie.

374. Theodore Secretaire d'Etat sous Valens a la tête tranchée pour avoir voulu aspirer à l'Empire. Il se tient un Concile national à Valence dans les Gaules. S. Just de Lyon et S. Phébade d'Agen y assistent avec plusieurs autres Evêques Gaulois. Election de S. Ambroise pour remplir le siége de Milan. Son baptême le 30 Novembre, son ordination le 8 du mois suivant.

375. Gratien à la mort de son père se trouve chargé du gouvernement de l'Empire d'Occident. Il associe à l'Empire son jeune frère Valentinien II. S. Ambroise écrit un traité sur le Paradis, et deux livres sur Abel et Caïn.

376. Gratien fait diverses loix en faveur de l'Eglise et des letres dans les Gaules. Gregoire exerce la Questure. S. Ambroise compose un livre sur Tobie. Hespere est fait Proconsul d'Afrique, et entre le 10e jour de Mars dans cette charge, qu'il exerça dix-huit mois. Paulin, fils de ce Proconsul, vient au monde à Pella en Macedoine, et un mois après est porté en Afrique.

377. Mort de Julius Ausonius Medecin. S. Ambroise écrit trois livres sur les Vierges, et bientôt après un livre sur les Veuves. Marcel le Medecin est fait Maître des Offices. Mort de Marcel Grammairien à Narbone, et de Nepotien Rhéteur à Bourdeaux.

378. Ausone exerce la Préfecture dans les Gaules avec Hespere son fils. Gratien désigne Ausone avec Olybre pour être Consuls l'année suivante. Symmaque écrit à l'Historien Eutrope sur l'heureux regne de Gratien. Ce Prince défait les Allemans, et donne la paix aux frontieres du Rhin et du Danube. Il se voit maître de l'Orient par la mort de son oncle Valens. Il rapelle les Evêques bannis, reprime les héretiques. S. Ambroise à la priere de cet Empereur compose ses deux premiers livres sur la foi. Il joint aux livres sur les Vierges un traité de la Virginité. Il fait l'oraison funebre de S. Satyre son frere, et un autre écrit pour se consoler de sa mort par l'espérance de la résurrection. S. Paulin est fait Consul, subrogé peut-être à l'Empereur Valens mort cette année. Naissance de S. Eucher depuis Evêque de Lyon.

379. Ausone encore Préfet des Gaules est élevé au Consulat.

prononce à Treves le panegyrique de Gratien. Ce Prince associe Theodose à l'Empire. Sibure est Préfet du Prétoire. S. Ambroise écrit ses trois derniers livres sur la foi. L'Empereur Gratien le prie d'écrire aussi sur le S. Esprit. Il publie un livre sur Noé et l'Arche. S. Delphin est élu Evêque de Bourdeaux. Hespere est encore Préfet des Gaules cette année-ci et la suivante. S. Paulin fait son premier voïage à Nole et se voue à S. Felix. Paulin surnommé le pénitent, n'aïant encore que trois ans, est porté d'Afrique à Bourdeaux sa patrie.

380. Dyname meurt à Lerida, où il enseignoit la rhétorique. Iquere ou Hiere enseignent l'éloquence à Rome. S. Augustin lui adresse ses livres de la bienséance et de la beauté. Ausone adresse ses Fastes au Poëte Procule. Afranius Syagrius est fait Préfet d'Italie. Mort de Victorius Grammairien de Bourdeaux. S. Just, disciple de S. Hilaire de Poitiers, écrit, dit-on, la vie de ce saint Prélat. S. Phébade d'Agen préside au Concile de Saragoce contre les Priscillianistes. S. Delphin de Bourdeaux et quelques autres Evêques d'Aquitaine se trouvent aussi à ce Concile.

381. Gratien donne les ordres pour la convocation du Concile d'Aquilée, qui se tient cette année contre les Ariens. S. Ambroise assiste à ce Concile et en conduit toute l'action. S. Just de Lyon, Constance d'Orange, Procule de Marseille, Theodore d'Octodure, Domnin de Grenoble et Amance de Nice se trouvent à ce Concile. S. Just à son tour renonce à l'épiscopat, et se retire parmi les solitaires d'Egypte. S. Ambroise publie ses trois livres sur le S. Esprit. Afranius Syagrius est fait Préfet des Gaules. Valerien exerce la Préfecture dans Rome.

382. Afranius Syagrius encore Préfet des Gaules et d'Italie est élevé au Consulat. S. Ambroise se trouve à un Concile assemblé à Rome. Il écrit un traité sur le mystere de l'Incarnation.

383. Gratien est trahi et tué auprès de Lyon. Gregoire exerce la Préfecture des Gaules et de l'Espagne ave Probe. Ausone se retire dans ses terres. S. Ambroise vient dans les Gaules auprès de Maxime, qu'il empêche de passer en Italie, et avec qui il conclud la paix au nom du jeune Empereur Valentinien II. Il compose ses quatre livres de la plainte de Job et de David.

384. Tetrade enseigne les belles letres à Angoulême. 1er Concile Bourdeaux contre les Priscillianistes. S. Delphin Evêque de la ville y préside; et S. Martin de Tours s'y trouve présent.

S. Ambroise écrit deux livres de la pénitence, et sa réponse à Symmaque qui demandoit qu'on rendît au Sénat l'autel de la Victoire. Il fait aussi l'Apologie de David. Mort de S. Servais Evêque de Tongres. Assemblée d'Evêques à Treves contre les Priscillianistes.

385. Eucrocie femme du Rhéteur Delphide a la tête tranchée à Treves à cause de l'héresie de Priscillien. Iquere ou Hiere est fait Comte d'Orient. Pallade jeune Gaulois enseigne la rhétorique à Rome. Les enfans du Rhéteur Sedatus exercent la même profession à Rome et à Narbone. Ausone écrit les éloges des Professeurs de grammaire ou d'éloquence à Bourdeaux et les épitaphes de ses parens. Valentinien II publie une loi d'indulgence en faveur des prisonniers. S. Ambroise commence son commentaire sur S. Luc, qu'il finit l'année suivante. L'affaire des Ithaciens cause entre les Evêques Gaulois des brouilleries qui durent plusieurs années.

386. S. Ambroise fait la découverte des corps de S. Gervais et de S. Protais. Il écrit pour fixer le jour de Pâques l'année suivante, et finit son commentaire sur S. Luc.

387. S. Ambroise confere le baptême à S. Augustin et à S. Alipe. Il vient dans les Gaules demander le corps de l'Empereur Gratien à Maxime, qui le lui refuse. Il fait son commentaire sur le Pseaume 118; deux livres sur Abraham; traité d'Isaac et de l'Ame; un autre du bien de la mort; deux livres de Jacob et de la vie bienheureuse; un traité de la fuite du siecle; un autre sur le Patriarche Joseph; un livre sur les bénédictions des Patriarches; le traité des mystéres.

388. Naissance de S. Germain depuis Evêque d'Auxerre, et de Vincent depuis Moine à Lerins. Les Evêques des Gaules condamnent les Ithaciens. Mort de Sibure Préfet du Prétoire. Pallade remplit une chaire d'éloquence à Rome, où il hantoit le barreau.

389. Latinus Pacatus Drepanius prononce à Rome le 19 de Janvier le panegyrique de l'Empereur Theodose. Axius Paulus Poëte et Orateur entretient commerce de letres avec Ausone. Les Poëtes Theon et Procule en font de même. S. Ambroise compose son Hexameron.

390. Drepane est fait Proconsul d'Afrique. Rufin devient maître du Palais. Mort d'Afranius Syagrius Poëte. S. Ambroise tient un Concile à Milan où se trouve Theodore d'Octodure

et Constance d'Orange, et où Jovinien et sa doctrine sont condamnés. Il refuse l'entrée de l'Eglise à l'Empereur Theodose, et le soumet à la pénitence publique. Il fait un traité sur Elie et le jeûne. Il travaille à l'explication de quelques Pseaumes. Mort de S. Just Evêque de Lyon, et de Parmenien Evêque Donatiste de Carthage. S. Delphin confere le baptême à S. Paulin depuis Evêque de Nole, et à son frere dont on ignore le nom. Minerve, Protade et Florentin freres vont à Rome hanter le barreau. Retraite de S. Paulin en Espagne. Cassien va de Syrie en Egypte, et à Sceté. Naissance de Salvien depuis Prêtre de l'Eglise de Marseille.

391. S. Ambroise se trouve au Concile de Capouë, et en est l'ame. Il écrit ses livres des Offices. S. Amand Prêtre de Bourdeaux lie un commerce de letres avec S. Paulin retiré à Barcelone.

392. Rufin est fait Consul avec Arcade, et Préfet du Prétoire d'Orient. Mort de l'Empereur Valentinien II. S. Ambroise fait la cérémonie de ses funerailles et prononce son Oraison funebre. I Concile de Nîmes. Mort de S. Phébade Evêque d'Agen. S. Severe Sulpice renonce aux vanités du siecle, et prend le parti de la piété. Il commence à se lier avec S. Martin de Tours, et S. Paulin de Nole. Dèslors il forme le dessein d'écrire la vie du premier. S. Ambroise écrit contre Bonose sur la virginité perpetuelle de la mere de Dieu.

393. Drepane est fait Intendant du domaine. S. Ambroise écrit un traité de l'exhortation à la virginité. Il ressuscite un enfant mort à Florence, où il se trouvoit. S. Jerôme écrit à Didier Prêtre d'Aquitaine, qui prie le Saint de traduire en latin le Pentateuque sur l'hebreu. S. Severe Sulpice quitte l'Aquitaine et se retire vers Toulouse. Protade exerce la Préfecture dans Rome. S. Amand Prêtre, puis Evêque de Bourdeaux, consulte S. Jerôme sur diverses difficultés de l'Ecriture. S. Paulin est ordonné Prêtre à Barcelone.

394. Mort du Poëte Ausone dans une grande vieillesse. Sancte Poëte Chrétien commence à se faire de la réputation, et entretient commerce de letres avec S. Paulin. Vigilance entre en liaison avec les hommes les plus célebres de son siecle. S. Jerôme dédie sa traduction de la Genese au Prêtre Didier, qui entreprend un voïage en Palestine pour voir ce saint Docteur. S. Paulin se retire à Nole avec Therasie sa femme pour le reste de ses jours. Il fait le panegyrique de l'Empereur Theodose. Naissance de Fauste, depuis Abbé de Lerins et Evêque de Riez.

395. Mort de Rufin Ministre d'Etat le 27 Novembre. S. Ambroise prononce l'oraison funebre de l'Empereur Theodose. Vigilance fait le voïage de Nole auprès de S. Paulin, et peu de tems après est ordonné Prêtre. Florentin est fait Préfet de Rome le 14 de Septembre, et continuë de l'être au moins les deux années suivantes. S. Honorat quitte les Gaules et se retire en Gréce avec S. Caprais. Mallius Theodorus Préfet des Gaules travaille à y faire fleurir les sciences.

396. S. Ambroise fait un traité contre l'avarice, sous le titre de Naboth de Jezraël. Vigilance va en Palestine visiter S. Jerôme, à qui il porte le panegyrique de Theodose composé par S. Paulin de Nole. De Palestine il passe en Egypte, et revient par la Palestine dans les Gaules. Vincent succede à Theodore dans la Préfecture des Gaules, et exerce cette charge jusqu'en 400. Mariage de Paulin surnommé le pénitent.

397. Mort de S. Ambroise le 4e d'Avril, et de S. Martin de Tours le 11e de Nov. Gallus disciple de ce dernier se retire avec un autre moine auprès de S. Severe Sulpice. Vigilance de retour dans les Gaules commence à y dogmatiser, et écrit contre S. Jerôme, qui lui répond par sa letre 56e adressée au Prêtre Ripaire, qui lui avoit fait savoir les invectives de Vigilance. S. Severe Sulpice écrit la vie de S. Martin dès le vivant même de ce Saint, et l'adresse au Prêtre Didier. Cette vie passe en Italie, puis en Illyrie, en Afrique et en Egypte. Après la publication de cet ouvrage, S. Sulpice écrit cette même année ses letres à Eusebe et à Aurele pour supléer à cette même vie. Minerve exerce cette année-ci et la suivante la charge d'Intendant du domaine. Posthumien fait un voïage en Orient et en Egypte. Cassien retourne à son Monastere de Bethléem, puis de là dans le désert de Sceté. Naissance de S. Loup depuis Evêque de Troïes.

398. Pallade quitte la profession de Rhéteur qu'il exerçoit à Rome pour entrer dans quelque charge. S. Sulpice écrit sa letre à Bassule sur les circonstances de la mort de S. Martin. Naissance de S. Maxime depuis Evêque de Riez, et de S. Prosper défenseur de la grace de J. C.

399. Mort de Tetrade Poëte satyrique. S. Augustin réfute l'écrit de Parmenien Evêque Donatiste de Carthage contre Ticone. Naissance de Pallade Poëte et Philosophe, et d'Avite depuis Empereur.

400. S. Sulpice forme le dessein d'écrire, et commence à mettre la main à son histoire sacrée. S. Paulin de Nole compose son poëme 21e sur le naufrage de Martinien. Cassien sort du désert de Sceté, et se retire à Constantinople, où il est fait Diacre dans la suite. I Concile de Turin en faveur de la paix des Eglises des Gaules. Procule de Marseille y assiste avec quelques autres Evêques Gaulois. Sulpice Alexandre publie une histoire où il insera beaucoup de choses qui regardoient la nation des Francs.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

NOTES

ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LA SECONDE PARTIE DU TOME PREMIER.

I.

ÉTAT DES LETTRES. Page 37; ligne 26.

C'est ce que S. Martin, en particulier, témoigna par ses instances auprès de Maxime.

Le passage de Sulpice Severe qui nous apprend cela, merite d'être cité comme un témoignage de l'esprit véritablement chrétien de l'Eglise, dans ces premiers temps : « Tum Martinus non desinebat... Maximum orare ut sanguine infelicium abstineret : satis superque sufficere ut Episcopali sententia hæretici judicati, Ecclesiis pellerentur : NOVUM esse et INAUDITUM NEFAS, UT CAUSAM ECCLESIÆ judex sœculi judicaret. Quodusque Martinus Treveris fuit, dilata (Priscillianorum) cognitio est, et mox discessurus, egregia authoritate à Maximo elicuit sponsionem, nil CRUENTUM in reos constituendum. Sed postea, Imperator... a mitioribus consiliis deflexus causam præfecto Evodio, viso acri et severo permisit. Qui Priscillianum gemino judicio auditum, convictumque maleficii, nec diffitentem obscœnis se studuisse doctrinis, nocturnos etiam turpium fœminarum egisse conventus, nudumque orare solitum, nocentem pronunciavit... » (*Sulp. Sev. Historiæ Sacræ*, lib. II, 1647, in-8°, page 449.) (N. E.)

II.

SAINT RETICE. Page 62. Note.

La meprise reprochée au Moreri de 1725, ne se retrouvoit déjà plus dans l'edition de 1732, et l'article Retice fut entierement refait dans le supplement de 1735, redigé par l'abbé Gouget. (N. E.)

III.

LACTANCE. Pages 65-92.

L'édition des œuvres de Lactance *in-folio* faite à Venise en 1472, dont nous
Bibl., exq. t. 1. p. 8. avons parlé sur l'autorité de M. Du Pin, pourroit fort bien être la même que celle de Rome de la même année et en même volume, qui est marquée dans la *Bibliotheca exquisitissima*, etc. Mais celle-ci ne contient, suivant le titre que les institutions de l'Auteur. Nous avons oublié d'avertir que M. Le Brun des Marettes, à qui le Public est redevable de la derniere édition de S. Paulin de Nole, en avoit préparé une de toutes les œuvres de Lactance, à laquelle nous l'avons vû travailler en 1724. Mais il ne paroit pas qu'elle ait été mise encore sous la presse.

On nous fait encore observer que la traduction françoise du livre de Lactance sur la mort des Persécuteurs, que nous avons attribuée à M. Burnet, a été faite sur la traduction angloise que celui-ci en avoit publiée, avec une longue préface sur la matiere de la persécution. Elle fut imprimée à Utrecht, en 1687, *in*-12, mais après que la traduction angloise eût paru à Amsterdam en même volume. (DOM RIVET. Tome II, 1735. Avertiss., page XVI.)

— Dans la seconde partie de ce volume, où se trouvent l'histoire de LACTANCE et la discussion de ses écrits, nous y marquons, pages 69 et 70, quel-
Du Verd., Bibl., p. 658. ques éditions particulières de son traité intitulé : *De l'Ouvrage de Dieu.* 'Cet ecrit a été traduit en notre langue par Jean Breche, avocat au siege presidial de Tours, et sa traduction imprimée à Tours chez Jean Rosset, en 1544, 8°. La traduction des institutions du même auteur, par René Fame, dont nous
Du Verd , Bibl., p. 1095. parlons à la page 77, 'fut imprimée dès 1544, *in-folio*, à Paris, chez Galiot Du Pré et Etienne Rosset. C'est ainsi que se nomme cet imprimeur, et non

pas Bosset, comme il s'est glissé par erreur à la même page. (D. Rivet. Tome IV, 1738. Avertiss., page xxxviii.)

— A ce grand nombre d'éditions des œuvres de Lactance, dont nous avons fait l'énumération, il faut joindre celle qui vient de paroître cette année-ci, 1741, à Leipsick, chés Sam. Benjamin Walther, en un volume *in*-8°. Le public la doit aux soins de M. Bünckmann, qui n'a rien negligé pour la rendre aussi exacte et complette qu'elle puisse l'être. Seulement il est à craindre que le papier et les caracteres ne répondent pas au travail de l'Editeur. Du reste, il en a revu le texte sur soixante-deux autres éditions, et l'a collationné à cinquante-deux manuscrits. Il l'a de plus illustré des notes choisies de ceux qui ont travaillé avant lui sur le même texte. (Dom. Rivet. Tome VI, 1742. Avertiss., page ii.) *Journal des Sav.*, 1741, p. 434. 2.

— Parmi les éditions de Lactance dont nous avons parlé, il faudra ajouter celle qui a paru en 1748, par les soins de M. l'abbé Lenglet du Fresnoy. Cette édition, préférable à tous égards, à celles que nous avons indiquées, est imprimée à Paris, chez de Bure, sous ce titre : *Lucii Cœcilii Firmiani Lactantii opera omnia : Editio novissima*, etc., *in*-4°, 2 volumes. (D. Rivet. Tome IX, 1750. Avertiss., page vi.)

— Au grand nombre d'éditions des œuvres de Lactance, il faut ajouter celle-ci : *Lucii Cœcilii Firmiani Lactantii opera, editore Nic. Lenglet de Fresnoy.* Parisiis, de Bure, 1748, in-4°, 2 volumes. M. Le Brun des Marettes, acolyte de Rouen, fils de Bonaventure Le Brun, libraire de cette ville, est le véritable auteur de cette édition des œuvres de Lactance. Ce savant homme, aussi recommandable par sa piété et par l'innocence de ses mœurs que par ses lumieres et par ses travaux literaires, avoit entrepris l'édition des œuvres de Lactance, et y avoit même mis la dernière main ; mais la mort, qui l'enleva le 19 mars 1731, dans un âge très avancé, ne lui permit pas de la donner lui-même au public. C'est cette édition que M. Lenglet du Fresnoy a donnée sous son propre nom. Il est vrai qu'elle lui appartenoit, ayant acheté le manuscrit des parens de M. Le Brun. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. Tome XI, 1759. Avertiss., page iii.)

— En rendant à Le Brun des Marquetes ce qui lui appartenoit, et ce que Lenglet du Fresnoy, assez fidèle en cela à ses habitudes, avoit essayé de lui enlever au moins en partie, les continuateurs de Dom Rivet ont montré leur equité, leur fermeté ordinaires. Les expressions dont ils se sont servi ont été d'autant plus severes, qu'ils avoient été mieux trompés, en louant d'abord l'édition qu'ils regardoient comme l'œuvre de Lenglet, mais qu'un examen plus attentif leur avoit fait reconnoître pour être celle à laquelle Le Brun des Marquetes, mort en 1731, avoit mis la dernière main. On conçoit donc leur dépit et leur indignation en reconnoissant que Lenglet s'en étoit attribué la meilleure part, comme on en pouvoit déjà juger par le titre : *Editio novissima... cui manum primam adhibuit J. B. Le Brun, extremam imposuit N. Lenglet Dufresnoy.* Or il y auroit de l'injustice à soupçonner les passions jansenistes

d'avoir dicté le jugement qu'ils portèrent du procedé de Lenglet. Les Benedictins n'étoient pas jansenistes ; ils se contentoient d'être *gallicans*, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, et ils ne pouvoient nourrir des preventions particulières contre Lenglet qui avoit donné des gages aux sentimens qu'ils partageoient, en publiant, en 1715, une edition très-augmentée du *Traité de Pithou et de Du Puy sur les libertés de l'Eglise Gallicane*. En réalité, Lenglet ne fut pas mêlé aux querelles des Jansenistes et des Jesuites. Il n'étoit en contradiction declarée et permanente qu'avec les bonnes mœurs, la délicatesse des procédés et des sentimens. C'est pourtant un des ecrivains que les Biographies modernes ont le mieux traités ; il est vrai que ses incartades, ses étourderies et son inconduite l'avoient fait traîner cinq ou six fois à la Bastille ; mais la Bastille n'est pas une attestation de probité.

Si l'on pouvoit oublier la conduite de cet homme, quand pour s'insinuer dans les bonnes grâces des princes legitimes, il avoit redigé un mémoire contre le Regent, et s'étoit fait mettre une première fois à la Bastille pour obtenir la confiance des conjurés qu'il se hâtoit de dénoncer ; si l'on pouvoit oublier l'infâme diatribe qu'il ecrivit contre l'illustre et malheureux Jean-Baptiste Rousseau, coupable d'avoir refusé de le recommander au prince Eugène et de payer à Vienne ses dettes ; si l'on pouvoit oublier les livres qu'il ecrivit sous des noms supposés, l'un pour montrer les dangers de la lecture des romans, l'autre pour combattre ce qu'il venoit d'écrire ; enfin, si l'on pouvoit oublier les nombreuses editions qu'il donna des livres les plus obscènes, on pourroit s'écrier avec l'auteur de la *Nouvelle Biographie générale* : « L'abbé Lenglet est le véritable modèle de l'homme de lettres independant. » Mais un pareil jugement auroit fait sourire d'indignation, ou de pitié, les contemporains de cet homme doué sans doute d'une certaine activité d'esprit, d'une certaine variété de connoissances, d'une certaine habitude d'etudes historiques et litteraires, mais dont la vie fut constamment souillée d'actions immorales. Delort, dans son *Histoire de la détention des Philosophes et Gens de lettres*, etc. Paris, 1829, porte de Lenglet un jugement dont nos biographes auroient dû mieux profiter : « Esprit dangereux, brouillon, intrigant, et le plus caustique des hommes. » Il etoit le fils d'un perruquier de Beauvais.

M. Victor Le Clerc dans la reimpression de notre onzième volume en 1841, a completé la liste des editions de Lactance, donnée par D. Rivet et ses continuateurs : 1° celle de Cellarius, Leipsig, 1698, in-8° ; — 2° *Liber de Opificio Dei ;* donné par Goldner, Gera, 1715, in-8° ; — 3° *Epitomæ divinarum institutionum*, par Davies, Cambridge, 1718, in-8° ; — 4° *Symposium*, attribué à Lactance, par Christ. Aug. Heumann, Hanovre, 1722, in-8° ; — 5° la repetition de l'edition de Walchius, de 1715, Leipsig, 1735 ; — 6° autre edition complète, avec un nouveau commentaire de Christ. Heumann, Gottingue et Iena, 1736, 8° ; — 7° *Opera omnia*, in-8°, 14 volumes, 1754-1759. Rome.— 8° Texte de Bünemann, 2 volumes in-8°, Halle, 1764-1765 et aux Deux-Ponts, 1786 ; — 9° Texte de Le Brun et Lenglet, dans la Bibliothèque des Pères, donnée par Gallandi, Venise, tome IV, et à Wurtzbourg, 2 volumes in-

8°, 1783. — 10° Cinquième livre des Institutions divines, revu et commenté par Dalrymple et Hayles, Edimbourg, in-8°, — 11° parmi les editions recentes celles de Besançon, in-8°, 1838.

En 1697, Godescart publia une traduction françoise de la *Mort des Persecuteurs*, Paris, in-8°. Drouet de Maupertuis donna celle du premier livre des *Institutions divines*, Avignon, 1710. Si l'on s'en rapporte au témoignage de Lenglet du Fresnoy, Dreux du Radier avoit traduit le traité de la *Colère de Dieu*. Ce travail n'a pas été imprimé.

Deux autres traductions de Lactance sont conservées dans la Bibliothèque impériale, en manuscrit. L'une, n° 1965, supp. fr., attribuée à Louis Chevalier, president au Parlement en 1726; l'autre du President Cousin, traducteur des Historiens du Bas-Empire. Buchon l'a publiée comme anonyme, en 1837, parmi son *Choix des Monuments primitifs de l'Eglise chrétienne*, in-8°.

Enfin, ajoute M. Victor Le Clerc : « pour le detail des diverses editions « de Lactance, que nous n'avons fait qu'indiquer, comme pour celles que nos « prédecesseurs auroient pu oublier dans leurs notices et leurs supplements, « et en général pour toutes les éditions des Pères de l'Eglise latine, on con- « sultera avec fruit l'ouvrage publié en 1792 et 1794, par Schonemann, à « Leipsig, sous ce titre *Bibliotheca historico-litteraria Patrum latinorum*, « 2 vol. in-8° de 672 et 1064 pages. » La notice sur Lactance est au tome I, pages 177-264.

Nous terminerons la serie de ces observations, en signalant une excellente notice sur Lactance inserée dans la *Nouvelle Biographie générale* de MM. Firmin Didot; elle est de M. B. Aubé. (N. E.)

IV.

NAZAIRE, page 92, ligne 35.

Saint Jerôme nous le represente comme un des plus celebres orateurs de son temps.

S. Jerôme, ou plutôt Eusebe dont S. Jerome traduisoit la *Chronique*. Dans un autre endroit, sous l'année 337, les mêmes auteurs nous apprennent que Nazaire eut une fille qui se fit egalement une grande reputation d'eloquence : *Nazarii rhetoris filia, in eloquentia patri coæquatur.* (N. E.)

V.

ORATEUR ANONYME, page 104.

Journal des Sçav., 1732, p. 455.

Depuis l'edition de l'oraison funebre prononcée par cet orateur, qui parut à Paris en grec et en latin, l'an 1616, la piéce a été reimprimée à la suite d'Eutrope, imprimé à Oxfort, in-8°, en 1703, par les soins de M. Thomas Hearne. M. Havercamp l'a mise aussi à la suite du même historien, qu'il a publié à Leide, en 1729, in-8°. (D. RIVET, tome II, 1735. Avertiss., page XVII.)

VI.

LEONTIUS, page 106, ligne 16.

On lui fit porter le surnom de lascif.

Voici le passage d'Ausone :

Qui colis laetos hilaresque mores,
Qui dies festos, joca, vota, ludum,
Annuum functi memora Leonti
Nomine Threnum.
Iste lascivus patiens vocari,
Nomen indignum probitate vitæ
Abnuit nunquam, quia gratum ad aures
Esset amicas. (N. E.)

VII.

PATERE, page 124, ligne 31.

Ses ancêtres de l'académie des Druides.

Il semble que le mot *academie* soit une meprise d'impression, et que D. Ri-

vet dut ecrire *race* ou *famille*; c'est au moins le juste sens du vers d'Ausone :

En Bajocassis stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Belení sacratum ducis templo genus;
Et inde vobis nomina :
Tibi Pateræ.....

VIII.

SAINT HILAIRE, pages 139-194.

Au même temps que notre premier volume est sorti des presses, ont paru dans le public les derniers volumes de la tres-ample collection d'anciens ecrivains, par Dom Martene et Dom Durand. ' Entre les precieux documens que contient le neuviéme tome, nous trouvons sous le nom de S. Hilaire, à qui l'on ne peut pas douter qu'elle n'appartienne, l'explication de trois Pseaumes, le quinziéme, le trente-uniéme et le quarante-uniéme. Les editeurs l'ont tirée d'un manuscrit de l'abbaye d'Anchin, qui comprend plusieurs autres ouvrages du même Pere. Cette découverte confirme le sentiment que nous avons etabli d'après divers sçavans, que S. Hilaire avoit commenté ou expliqué tout le Pseautier en entier, et nous fait esperer qu'on pourra peu à peu recouvrer le reste qui nous manque (1). Mart. Amp. coll. t. 9, p. 57. 78.

A la suite de l'explication de ces trois Pseaumes, ' les mêmes editeurs ont publié un sermon sur Paque dans lequel l'auteur explique le Pseaume cent-quarante-neuviéme, et qui leur semble être aussi de S. Hilaire. Mais quoique cette piece soit ancienne, il seroit difficile d'y trouver des preuves non équivoques pour appuyer cette opinion. Le manuscrit d'où elle a été tirée n'en peut servir, puisque, de l'aveu des editeurs, il contient d'autres ouvrages etrangers à S. Hilaire. p. 78. 84.

' Bernon, abbé de Richenon, ecrivain de l'onziéme siecle, cite sous le nom de S. Hilaire un traité des *Offices divins*, qu'il assure avoir lu en France, et dont il rapporte un passage. Mais on voit qu'il y est parlé de l'Avent qui precéde la naissance du Sauveur, comme déjà universellement établi dans l'Eglise et comprenant trois semaines. Il n'en faut pas davantage pour assurer que le traité d'où est pris ce passage, n'est point un ouvrage de S. Hilaire de Poitiers. Pez, ch. anecd., t. 4, partie 2, p. 51. 520.

(1) L'explication de ces trois pseaumes n'a pas été comprise dans le texte des œuvres de S. Hilaire donné par l'abbé Guillon. (*Collectio selecta Ecclesiæ patrum*). — Paris, Méq. Havart, 1830, 4 vol. in-8°. (N. E.)

Ce ne fut qu'un siecle environ après lui, que l'on commença à voir dans l'Eglise quelques vestiges de cette solennité. D'ailleurs ni S. Jerôme, ni aucun autre ancien auteur ne nous apprennent que S. Hilaire ait ecrit sur cette sorte de matiere. On pourroit ajouter pour fortifier ce sentiment, que le passage allegué contient une explication du figuier stérile de l'Evangile, qui semble faire allusion à celle qu'en donne S. Ambroise. (D. RIVET, tome II, 1735. Avertiss., pages XVII, XVIII.)

Nous apprenons de quelques nouveaux monumens de literature, que la belle édition des œuvres de S. HILAIRE, Evêque de Poitiers, par Dom Pierre Courant, a été renouvellée à Verone en Italie, l'an 1730. Nous nous bornons à cette simple annonce, en attendant que nous puissions parvenir à voir par nous-mêmes si cette copie est conforme à l'original, ou que quelque autre nous en donne une notice suffisante.

On sera peut-être bien aise de sçavoir qu'un ancien Ecrivain, inconnu d'ailleurs, ne pouvant justifier autrement S. HILAIRE de l'erreur pretendue où l'on s'imaginoit qu'il etoit tombé, en niant que J.-C. eût été sujet à la douleur, s'avisa de lui supposer un ecrit pour retracter cette opinion erronée. S. Bonaventure (1) atteste que Guillaume, Evêque de Paris, lui avoit assuré qu'il avoit vû cet écrit, dont personne que l'on sçache n'a fait auparavant aucune mention, et qu'on n'a point vû paroître dans la suite. S. Hilaire au reste n'avoit point besoin d'un pareil expedient, pour se laver d'une erreur qu'il n'a jamais avancée, et qui n'a paru telle qu'à ceux qui ne se sont pas donné la peine de bien entendre ses écrits. C'est ce que Dom Courant, son dernier éditeur, a démontré, comme nous l'avons dit à la page 191. (D. RIVET, t. VI, 1742. Avertiss., p. 11.)

On n'a point parlé d'une lettre de S. Hilaire, que les chanoines réguliers de Saint-Sauveur de Bologne ont publiée sous le nom de ce saint Evêque, dans un recueil d'opuscules des Peres latins ainsi intitulé : *Veterum Patrum latinorum opuscula nunquam antehac edita.* La lettre dont nous parlons se trouve dans la premiere partie du second tome de ce recueil, imprimée à Bologne en 1751. Elle est precedée de deux chapitres, dans lesquels l'éditeur, Jean-Chrysostome Trombelli, abbé de Saint-Sauveur de Bologne, entreprend de faire voir : 1° Que la lettre est une production de S. Hilaire; 2° Qu'elle a été écrite à un Evêque. Vient ensuite la lettre ou opuscule de S. Hilaire, qui est suivie des remarques de l'éditeur et de trois dissertations. Le tout remplit 135 pages petit in-folio, dont le texte n'en occupe que 15. Si la lettre n'étoit pas de S. Hilaire, il faudroit convenir que celui qui en est l'auteur a bien profité de la lecture des ouvrages de ce saint docteur. Non-seulement ses pensées, mais encore ses expressions sublimes et énergiques s'y trouvent dans les solides instructions que contient la lettre sur ce que la foi nous enseigne touchant la divinité de Jésus-Christ, qui est le principal objet de ce petit écrit.

(1) Sur le troisième livre du Maître des Sentences, dist. 16, a.t. 1, quest. 1, ad primum.

Les observations et les notes dont il est accompagné, donnent une idée très-avantageuse de l'érudition des Editeurs. (Dom Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. Tome XI, 1759. Avertiss., p. IV.)

Les continuateurs de dom Rivet auroient pu encore renvoyer au tome 1er de la Bibliotheque du Poitou, qui est de 1754, et où Dreux du Radier a un article sur saint Hilaire, p. 84-99. Mais ce n'est que plus tard, en 1762, que parut à Rome la dissertation où le théologien Ange-Marie Feltre de Saint-Antoine soutient que la lettre imprimée en 1751 n'est point d'Hilaire de Poitiers. Le Père Mansi, dès 1754, dans son édition de la Bibliothèque de Fabricius, t. III, p. 254, ne semble pas non plus éloigné de croire que la lettre attribuée à S. Hilaire par Trombelli pourroit bien être d'un autre ecrivain.

Depuis 1759, les œuvres de S. Hilaire ont été publiées de nouveau, de 1785 à 1788, à Wurtzbourg, en 4 vol. in-8°, par Fr. Oberthur. Gallandi, dans la Bibliothèque des Pères, Venise, 1769, t. V. p. 85-93, n'avoit donné de S. Hilaire que ce qui manquoit à l'edition de Verone. Le traité des Synodes, avec un commentaire, fait partie de la collection des Conciles des Gaules, commencée par les Bénédictins en 1789, t. 1, p. 165-185. (M. V. Leclerc. Réimpression du tome XI. 1841. Note des nouveaux editeurs, p. 5.)

IX.

Agrice, p. 203.

Notre bibliothèque imperiale possede un precieux fragment du travail d'Agricius ou plutôt Agraecius. On y voit que l'auteur a seulement voulu donner un complement au traité du grammairien Caper, *De Orthographia et de proprietate et differentia sermonum* : « Huic ergo Capri libro *De orthographia* « *et de proprietate et differentia sermonum,* quædam adjicienda subjeci. » S'il veut ainsi completer le travail de Caper, ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'il pretende en savoir plus que cet illustre grammairien, mais parce que des acceptions et des distinctions qui sembloient trop bien connues de Caper pour être signalées, ne sont plus aussi nettement comprises et demandent des explications qu'elles ne reclamoient pas au temps de Caper. Quant au fragment d'Agraecius, il differe beaucoup de celui qu'on a souvent imprimé dans les collections d'anciens Grammairiens. Dès les premiers mots, l'auteur avoit eu soin de donner l'orthographe de son nom : « Agraetius cum latinè scribas per diphtongon scribendum : non ut quidam putant, *Agrycius.*» Le livre de Caper se trouve dans le même manuscrit, lequel remonte au xe siècle. Je ne crois pas qu'on l'ait jusqu'à présent consulté.

fonds latin, n° 7491, in-4°.

Ce qu'il faut remarquer aussi, c'est que l'ouvrage fut ecrit à la prière de l'evêque Eucherius, auquel Agraecius envoyoit en même temps le traité de Caper. Cet evêque ne peut guère être que S. Eucher, evêque de Lyon. Or si Eucher n'abandonna la solitude de Lerins pour remplir le siége de Lyon que vers 434, ainsi qu'on le verra dans la notice qui lui est consacrée, t. II, p. 277, il faut en conclure que le grammairien Agraccius n'est pas le professeur de Bordeaux vanté par Ausone; il faudroit donc rejeter au ve siècle la notice qui lui appartient. L'epitre adressée à l'evêque Eucher est toute entière conservée dans le manuscrit que nous signalons, et n'a pas été connue de ceux qui ont jusqu'à present edité les fragmens d'Agraecius et de Caper. (N. E.)

X.

AUSONE, MÉDECIN, p. 216, lig. 16.

Le dystique, dans lequel Ausone nous apprend que son père parloit bien le grec et difficilement le latin, est remarquable :

Sermone impromptus latio; verum attica lingua
Sufficit culti vocibus eloquii.

C'est-à-dire que pour les cas où il falloit parler eloquemment, le medecin Ausone s'en tiroit mieux en grec qu'en latin. Mais cela ne semble-t-il pas prouver que sa langue ordinaire, celle qu'il connoissoit et pratiquoit d'enfance, n'etoit pas la grecque ou la latine, mais une sorte de neolatin, provençal ou gasconisme primitif. (N. E.)

XI.

MARCEL, MÉDECIN, p. 217.

Les *Biographies universelles* n'ont pas compris ce médecin dans leurs nomenclatures. (N. E.)

XII.

S. Just, p. 220.

L'argumentation de Dom Rivet contre du Bouchet et Bollandus qui attribuent une vie de S. Hilaire à S. Just son disciple, ne semble pas rigoureuse. D'abord il ne s'agit pas, comme le dit dom Rivet, de deux vies distinctes de S. Hilaire, mais de deux livres de la même vie, dont le préambule semble bien annoncer un ecrivain presque contemporain du saint evêque de Poitiers. Puis suffit-il que cette vie laisse à désirer la mention de quelques evenemens qui se rattachent à la vie de S. Hilaire, comme l'affaire de Saturnin d'Arles et celle d'Auxence, pour refuser d'admettre que S. Just en soit l'auteur? Ces oublis ne sont assurément pas plus faciles à justifier de la part de Venance Fortunat. Il semble donc assez naturel d'admettre que Fortunat ait écrit le second livre des miracles tout entier, et qu'il se soit contenté de retoucher le premier livre, œuvre d'un auteur plus ancien. (N. E.)

XIII.

Eutrope, p. 220. 231.

L'edition d'Eutrope de 1552, dont nous avons fait mention,[1] parut à Basle sur le modele de celle de Vinet; et celle qu'en avoit publiée Cellarius fut renouvellée à Iene* en 1697, in-8°. Tannegui le Fevre en donna une à Saumur l'an 1667, en même volume,[2] avec Aurelius Victor et des notes de sa façon. Elle y parut de nouveau en 1672, et depuis à Londres en 1705. On nous donne avis qu'il y en eut une autre à Leide l'an 1670, aussi in-8°.[3] Eutrope publié par madame Dacier servit de modele à l'édition qui en fut faite in-8° à Oxfort l'an 1696. Celle du même endroit de 1703, que nous avons déjà marquée, est l'ouvrage de M. Thomas Hearne, qui l'a revûe sur sept manuscrits, et sur les meilleurs imprimés.

[1] Jour. des Sçavans, 1732, p. 455.

* *Iena.*

[2] Bib. exq., t. 2, p. 89.

[3] Jour. des Sçavans, ibid.

Après toutes ces editions de l'histoire romaine par Eutrope,[1] on en a publié une nouvelle, avec la version grecque de Paeanius, les notes entieres de Vinet, de Glarean, de Tannegui le Fevre, de sa fille, de Hearne, et les notes choisies de Sylburge et de Cellarius. On y a ajouté Sextus Ruffus, Messala Corvinus sur la famille d'Auguste, et l'oraison funebre de Constantin le jeune

[1] p. 451.

par un anonyme. Le tout est imprimé à Leide, chez Jean Arnold Laugerak, l'an 1729, en un volume in-8°. On est redevable de cette edition à M. Havercamp, qui l'a fait sur les manuscrits de Leide, et sur celle de M. Hearne, et l'a enrichie de ses notes et de celles de Christophe Auguste Hermann.

Outre les deux traductions françoises de l'histoire d'Eutrope, dont nous avons fait mention, un scavant de nos amis nous en a indiqué une autre, imprimée à Paris dès 1563, chez Morel, en un volume in-8°. Le traducteur y est designé de la sorte : par G. Bourdelois. Il nous paroît avec beaucoup de fondement que c'est Girard sieur du Haillan, qui etoit de Bourdeaux, et qui vers le même tems s'occupoit à d'autres traductions de cette nature, où son nom se lit sans équivoque. En 1621, Nicolas Faret, qui fut depuis de l'Académie françoise, donna une autre traduction d'Eutrope, qui fut imprimée à Paris in-18.

Hist. de l'Acad. fr., t. 2, p. 402.

Suivant la remarque du même sçavant, il y eut une édition d'Eutrope faite à Milan dès l'an 1475, en un volume *in-folio*, où se trouvent joints Suetone et les auteurs de l'*Histoire d'Auguste*. (Dom Rivet. Tom. II. 1735. Avertiss., p. xviii, xix.)

A la page 231 de ce premier volume, et aux pp. 18 et 19 de l'avertissement à la tête du second, nous donnons la liste de plusieurs traductions françoises de l'histoire d'Eutrope. Du Verdier nous en fournit une qui paroît avoir précedé toutes les autres. Elle est de la façon de Guillaume Michel, dit de Tours, et imprimée à Paris chez Michel le Noir en 1521, *in-fol.* avec les additions de Paul diacre d'Aquilée. (Dom Rivet. T. IV. 1738. Avertiss., p. xxxviii.)

n. 449.

Voici maintenant la liste des editions d'Eutrope les plus recherchées, parmi celles qui ont paru depuis les dernieres indications de l'*Histoire littéraire*.

1. *Eutropius, cum metaphrasi græca Pœanii et notis var. accedit Rufus Sextus, cum notis diversorum; recensuit, suasque adnotationes addidit Henr. Verheyk. Lugd. Bat.* 1762, in-8°. Edition de la collection *Variorum*, avec un meilleur index et des notes plus nombreuses que dans l'édition de 1729, donnée dans la même ville d'Amsterdam.

2. Le même, *Paris. Coustelier*, 1746, in-12°. Remise en vente en 1754, chez Jos. Barbou, qui en avoit changé le titre.

3. Le même, par les soins de Capperonnier avec le Sextus Rufus, Paris, 1793.

Breviarium historiæ romanæ recensitum et viror. doctorum notis vel integris vel selectis illustratum, adjectis suis, edidit Ch.-Henr. Tzschucka. Lipsiæ, 1796, *in*-8°, et 1804, in-8°.

5. *Eutropii historiæ romanæ epitome. Sexti Rufi Breviarium. Parisiis, Renouard*, 1796, *in*-18°.

6° La traduction grecque de Pæanius a été de nouveau imprimée et accompagnée d'une seconde traduction en grec moderne par Neophyte Doucas. Vienne, 1807, 2 vol. in-8°.

Voici le singulier titre de la traduction françoise de Michel, indiquée par Dom Rivet :

L'ancien trésor historial des imperiales couronnes de Rome et de toute l'Italie, traduit du latin d'Eutrope et de Paul, par Guillaume Michel. Paris, Michel le Noir, 1521, in-fol. goth.

Enfin la traduction citée de l'abbé Lezeau a été reimprimée à Paris chez Barbou en 1783 et 1804. On doit cette reimpression à de Wailly, qui avoit revu la traduction de Lezeau, mais qui avoit oublié de rappeler le nom de cet abbé.

Maintenant pour ne plus laisser rien à désirer aux precieuses indications bibliographiques de Dom Rivet, il conviendra de lire avec toute l'attention qu'ils meritent les prolegomenes de l'edition de l'*Ystoire de li Normant*, due aux soins de M. Champollion-Figeac. Paris, Jules Renouart, 1835, 8°. L'auteur de cet excellent morceau de critique litteraire passe en revue un grand nombre de manuscrits du *Breviarium* d'Eutrope, et nous apprend à distinguer en quoi consistent les additions de Paul Diacre, où elles commencent, où elles s'arrêtent, et comment Paul Diacre a lui-même fait deux éditions distinctes de ses remaniemens, dont jusqu'à présent on ne pouvoit se rendre compte. (N. E.)

XIV.

VICTORIUS, page 232.

Il convient de remarquer que c'est Dom Rivet qui semble plutôt qu'Ausone reprocher à Victorius d'avoir « tourné ses travaux à l'étude d'une antiquité « sterile et méprisée. » L'idée que le poëte bordelais nous donne de ce professeur est celle d'un antiquaire, ou archéologue comme on aime mieux dire aujourd'hui. S'il eût vecu de notre temps, Victorius eût appartenu à notre École des Chartes, et sans doute auroit sollicité une place dans l'Académie des Inscriptions.

Ignoratis
Assidue in libris, nisi operta legens,
Exesas tineis opicasque evolvere chartas,
Major quam promptis cura tibi in studiis.
Quod jus pontificum, quæ fœdera : stemma quod olim
Ante Numam fuerat sacrificis curibus.
Quod Castor, cunctis de Regibus ambiguis, quod
Conjugis a libris ediderat Rhodope...
Nota tibi potius quam Tullius et Maro nostri,
Et quidquid Latia conditur historia...

Ces deux derniers vers ne nous semblent pas contenir un reproche; d'ailleurs la mention des livres de l'epoux de Rhodope se rapporte apparemment à quelque livre apocryphe publié sous le nom de cette fameuse courtisane et qui pouvoit aller de pair avec le faux Darès, le faux Callisthenes et tant d'autres *romans* historiques de l'antiquité. Le résultat des recherches de Castor sur les rois douteux, devoit se trouver dans le livre de ce rheteur, Χρονικὰ ἀγνόηματα, cité par Apollodore, titre que dom Rivet a traduit assez bien sous celui d'*Ignorances chronologiques*. Voy. 1re *partie*, p. 151. (N. E.)

XV.

S. Servais, page 243, ligne 18.

Et qui est sans doute ou faire remonter trop haut l'etablissement de la foi dans ce diocése, ou donner trop peu de temps à l'episcopat de ses premiers evêques.

Il semble que dom Rivet, moins prevenu contre le premier etablissement de la foi dans les Gaules, seroit ici convenu que ces neuf evêques, designés comme predecesseurs de S. Servais, par des auteurs qui n'avoient aucun interêt à le faire, témoignoient encore assez bien de cet ancien établissement. (N. E.)

XVI.

Ausone, page 281. Note.

Cette observation, sur le nom supposé de *Decius* ou *Decimus*, n'empêche

pas M. Chesurolles, dans la *Nouvelle biographie universelle*, de l'ajouter à ceux de Magnus Ausone. (N. E.)

XVII.

LE MÊME, page 291, ligne 6.

Il semble que Theodose s'exprime ici d'une façon encore plus flatteuse pour Ausone : « Qui (Augustus) illos haud sciam an acqualiter ac ego te ad- « miratus sit; certe non amplius diligebat. Vale, parens. » (N. E.)

XVIII.

LE MÊME, pages 281.318.

A la fin de ce que nous disions, page 300, du sixiéme Idylle d'Ausone, intitulé : « *Cupidon attaché à une croix,* » il faut ajouter ce qui suit. ' Cette piece fut réimprimée séparément à la Haye, in-8°, l'an 1712, avec les notes d'Accurse, de Vinet, de Scriverius, d'un Anonyme, de Scaliger et de Barthius, à la suite du *Perrigilium Veneris*. Jour. des Sça., 1713, p. 21.

La première edition des Œuvres d'Ausone, par Jacques Tollius, fut renouvellée à Leyde, l'année suivante, 1670, en un volume *in*-8°, outre celle d'Amsterdam en 1671, dont nous avons fait mention. (D. RIVET, 1735. Tom. II. Avertiss., p. XIX.)

— L'écrit du poëte Ausone, intitulé : le *Jeu des Sept Sages*, dont nous rapportons quelques éditions particulieres à la page 297, ' a été traduit en françois par Charles Fontaine, parisien, et imprimé avec quelques poésies du traducteur, à Lyon, chez Jean Brotot, l'an 1555, in-8°. (LE MÊME, 1738. T. IV. Avertiss., p. XXXVIII.) Duverdier, bib., p. 153. 154.

— Dans le denombrement des éditions du Poëte AUZONE que nous avons fait aux pages 313-318, on a dit un mot des leçons de Joseph Scaliger, sur le texte de ce Poëte; mais on n'a point parlé de 'l'édition qu'il en avoit dirigée en conferant le texte à deux manuscrits, l'un de Jean du Tillet, l'autre d'Estienne Charpin de Lyon. Cette édition qui est en un petit volume *in*-24, sans notes, sortit en 1605 des presses de Plantin, qui étoient alors entre les Bib. Alb. Mant.

mains de Raphlenghen. A la tête se lit la vie d'Ausone de la façon de l'Edi teur. (Le même, 1742, T. VI. Avertiss., p. II.)

— La question du Christianisme ou du Paganisme d'Ausone a été longuement et savamment traitée dans le quatrième mémoire du baron de a Bastie, *sur le Pontificat des Empereurs romains*. (Acad. des Inscriptions, T. XV, 1743, p. 125-138.) L'academicien se prononce pour le Paganisme; mais la plus forte raison qu'il en donne, c'est que les pieces chretiennes attribuées à Ausone ne sont pas de lui et doivent être rendues à S. Paulin et à d'autres auteurs. C'est un moyen facile de rompre en visière aux difficultés de la thèse. Il est singulier que La Bastie n'ait pas meme cité sur ce point l'opinion si judicieuse et si reservée de Dom Rivet. D'ailleurs on trouve dans son memoire de curieuses indications sur le nombre et le merite des manuscrits que les premiers editeurs d'Ausone ont suivis. Tel est celui de la Bibliotheque de Saint-Eustorge qui fournit à Georges Merula pour l'edition de 1494, la plupart des *Epigrammes sur les villes celebres*. Tel est celui de l'abbaye de L'isle-Barbe, dans lequel Simon Charpin, chanoine de Lyon, avoit trouvé et communiqué à Scaliger l'*Ephemeride*, les *Parentalia*, les *Professeurs de Bordeaux*, les *Epitaphes des Heros*, les *Epitres d'Ausone à son pere, à Theo, à Paul*. La Bastie rappelle encore les deux manuscrits anciens, mais très-incomplets de la Bibliothèque du Roi, nos 4740 et 4902.

Le catalogue de la Bibliotheque de S. Gall signale sous le n° S. 259, un manuscrit remontant à l'année 867, et contenant entr'autres pieces : « Ausonii « Mosellam, epitaphia, versus. » Deux autres manuscrits des poesies d'Ausone sont conservés en Espagne, l'un à Valence, l'autre dans l'Escurial; mais celui-ci ne date que du xve siècle. (Voy. Haenel, Catalogi libror. manuscript... Lipsiae 1830, p. 715, 988 et 1002.)

Depuis la bèlle edition de l'abbé Souchey, *ad usum Delphini*, Paris, 1730, signalée par dom Rivet, on n'a plus à rappeler que celle de 1823, Londres, 3 vol. in-8° de la collection de Valpy, n° 55-57. En 1843, M. E.-F. Corpet a fourni à la *Bibliotheque latine-française* de Panckoucke, Paris, 2 vol. in-8°, une traduction plus satisfaisante que celle de l'abbé Jaubert. Paris, Delalain, 1769, 4 vol. in-18.

— Outre les deux manuscrits conservés dans la Bibliothèque Imperiale sous les nos 4902 et 4740 (aujourd'hui nos 4887 et 8500), et cités par La Bastie, la même Bibliotheque en possède encore deux autres, l'un no 8284, qui ne remonte qu'au xve siecle et qui reunit aux Epigrammes de Martial les plus obscènes d'Ausone; l'autre, no 7558, olim 6411 5. provenant de la Bibliotheque de Colbert et paroissant remonter à la fin du viiie siècle. Il offre la réunion des Epitres d'Ausone et de saint Paulin. Il y en a cinq de Paulin, et quatre d'Ausone, mais la premiere qui commence ainsi :

> Omnipotens solo mentis mihi cognite cultu,
> Ignorate malis et nulli ignote piorum.

semble attribuée à tort à *Sanctus Ausonius*; elle est plutôt de S. Paulin. (N. E.)

XIX.

SAINT AMBROISE, pages 325. 412.

A la page 341, où nous parlons de la traduction des traités de S. Ambroise sur les vierges et la virginité, il faut ajouter ceci : 'Le P. Duranti de Bonrecueil, Prêtre de l'Oratoire, a traduit de nouveau les mêmes opuscules de S. Ambroise, que Dom Joseph Mege avoit traduites, et y a joint une traduction de tous les autres du même Père sur la virginité. De sorte que son recueil contient les trois livres sur les Vierges, et les quatre suivans dont nous avons rendu compte. Ces sept opuscules ainsi traduits en notre langue sont imprimés à Paris, chez Jacques Etienne, l'an 1729, en un volume *in*-12. 'A la tête se lit un discours ou dissertation preliminaire, où le traducteur traite de l'antiquité des Vierges, du jour destiné pour leur consecration, des cérémonies qui l'accompagnoient, de la place qu'elles occupoient dans l'Eglise, enfin de la nature des exhortations que l'Evêque leur faisoit à cette occasion.

Jour. des Sça., 1729, p. 513.

p. 514.

La seconde traduction des letres dix-septieme et dix-huitieme de S. Ambroise, et de la harangue de Symmaque, dont nous faisons mention à la page 381, 'est l'ouvrage de M. Giry de l'Académie Françoise, et parut à Paris pour la premiere fois en 1639, in-12. (D. RIVET, 1735. T. II. Avertiss., p. XIX, XX.).

Hist. de l'Ac. Fr., t. 1, p. 403.

— En 1596, Philippe du Bec, d'Evêque de Nantes devenu Archevêque de Reims, publia une traduction françoise du traité de S. AMBROISE sur les Veuves, qu'il dédia à la Reine douairiere de France. 'Cette traduction est imprimée sous ce titre : *Traité de S. Ambroise sur la viduité*, etc., avec les sermons du Traducteur, à Paris, chez Jean Février, en un volume in-8°, belle edition. (LE MÊME, 1740. T. V. Avertiss., p. I et II.)

Bib. de Lyr.

— Les manuscrits des ouvrages reels de Saint Ambroise ou qui lui ont souvent été attribués, sont pour ainsi dire innombrables. Il doit suffire ici de relever l'indication des textes anterieurs au XIIe siècle, d'après les catalogues rassemblés par Haenel et les autres catalogues ou exemplaires que nous aurons pu reconnoître par nous-mêmes. Ainsi les *Opera varia* se trouvent à Orleans, dans un msc. du IXe siècle; à Montpellier, Xe siècle; à Dijon, à Saint-Omer, à Reims et à Douay, XIe siècle.

Orleans a le livre *De lapsu virginis cujusdam*, XIe siècle. Montpellier : *De fide, ad Gratianum imp.*, IXe s. Le même ouvrage, à Boulogne, VIIe ou VIIIe siècle.

De Satiri excessu. Boulogne, VIIe s.

De Spiritu Sancto. S. Gall., Xe s.

De Incarnatione Christi. Montpellier, xe s. S. Gall., xe siècle. Vendôme, XIe siècle.

De Poenitentia. Boulogne, VIIe s. — Orléans, XIe s.

Apologia Davidis. Boulogne, VIIe s.

In Luca. S. Gall., IXe et Xe s.

De bono mortis. S. Gall., Xe s.

De Jacob et vita beata, texte grec. Basle.

De Joseph Patriarcha. Boulogne, VIIe s.

De Benedictione Patriarcharum. Boulogne, VII s.

Dans la Bibliothèque Impériale, les manuscrits qui nous ont paru meriter d'etre signalés sont :

FONDS LATIN.. — N° 1646. XIe siècle. Deux homelies.

N° 1718. IXe siècle. L'*Hexameron :* le debut manque.

N° 1719. XIe s. L'*Hexameron.* — Le *De Officiis.* — Les livres *De Isaac. — De Bono mortis. — De Fuga sæculi. — De Jacob. — De Machabæorum passione. — De Paradiso terrestri. — De consolatione Valentiniani. — Epistola ad Vercellenses. — Liber pastoralis. — De Mysteriis. — De Sacramentis.*

N° 1732. IXe siècle, en lettres onciales. Livres *De Elia. — De Tobia. — De interpellatione Job. — David. — Apologia David. — De Nabuth. — De Officiis.*

N° 1733. XIe siècle. *Explanationes in psalmos,* 1, 35 à 40, 43, 45, 48 et 61.

N° 1740. XIe s. *Commentarius in Lucam. — Fides et carmina in illius laudem.*

N°s 1745 et 1746. Xe siècle. *De fide contra Arianos, libri duo. — De Spiritu Sancto. — De Incarnatione.*

N°s 1747 et 1750. XIe siècle. *De Fide.*

N° 1751. XIe siècle. *De Virginitate. — De Viduis. — De lapsu Virginis. — Ad corruptorem Virginis. — De Mysteriis. — De Sacramentis.*

N°s 1760 et 1761. Xe siècle. *In epistolam Pauli ad Romanos.*

N° 1764. Xe s. *De festo S. Agnetis.*

N° 1770. IXe et Xe siècles. Ecriture lombarde. *Scripta Ambrosii. — Vita S. Ambrosii, authore Paulino.*

N° 1788. XIe s. *Sermo de S. Petro. — De inventione SS. Gervasii et Prothasii. — De Victoria crucis.*

N° 1897. XIe siècle. *Sermo in Nativitatem B. Mariæ. — In natali plurimorum martyrum.*

N° 1913. XIe siècle. *De Isaac. — De bono mortis. — De fuga saeculi. —*

De Jacob. — *De Paradiso.* — *De consolatione Valentiniani.* — *Ad Vercellenses.*

N° 2151. XIe siècle. *De Sanctiss. Trinitate.*

N° 2341. IXe siècle. *Fides.* — *De Superbia carnis.*

N° 3779. Xe s. *De SS. Gervasio et Prothasio.*

N°s 3780, 3781, 3784, 3785. XIe siècle. *Homilia in Lucam,* — *In Matthœum.* — *De perpetua virginitate Beatæ Mariæ.* — *Adhortatio ad virgines.* — *Sermones.*

N° 4886. XIe s. *Liber de Brachmanis tributus S. Ambrosio.*

N° 5343. XIe s. *De Jejunio.*

SUPPLEMENT LATIN. — N°s 335 et 335 *bis,* XIe s. *De Officiis.* — *David.* — *De Nabuth.* — *De Joseph.* — *De Mysteriis.* — *De Sacramentis.* — *De Excessu Satyri.* — *De Paradiso.* — *De Isaac.*

N° 458. IXe s. *Homiliae et Sermones.*

N° 594. VIIIe s. Lettres oncial. *De Fide.*

SAINT GERMAIN. — N° 48. IXe s. Ouvrages divers.

N° 203. VIIIe s. En lettre lombarde, l'*Hexameron.*

N° 204. IXe s. *De Patriarchis.* — *De Poenitentia.* — *De Excessu Satyri.* — *De Incarnatione.* — *Epistolae.*

N° 206. Xe s. *Fragmentum de Spiritu Sancto.*

N° 723. Xe s. *In Epistola Pauli ad Romanos.*

N° 726. XIe s. *Hexameron.*

N° 845. XIe s. *De fuga saeculi.*

N° 960. VIIe ou VIIIe siècle ; en lettres onciales. *Sermo in capitul.,* 23 *Luc.*

N° 1307° IXe ou Xe siècle. *Contra Novatianum de Poenitentia.*

SORBONNE. — N° 210. Xe s. Commentaire sur le Pseaume 118.

N° 1352. XIe s. *De Officiis.*

N° 1353. XIe s. *In Psalmum,* 118.

SAINT-MARTIN. — N° 73. IXe siècle. *De Officiis.*

NOTRE-DAME. — N° 244. IXe s. *De Inventione corporum SS. Gervasii et Prothasii.*

FIN DES NOTES.

TABLE
DES AUTEURS
ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Les Libraires aïant jugé à propos de se servir de deux presses à la fois pour imprimer l'Ouvrage, il a fallu le diviser en deux parties. C'est pour les distinguer dans cette Table qu'on ajoute un a *aux pages de la premiere partie, et un* b *à celles de la seconde. On trouvera joint à quelques chiffres de la premiere partie un asterisque* *. *On l'y ajoute pour distinguer huit pages, dont on y a répeté les chiffres depuis la* 217 *jusqu'à* 223.

A

ABASCANTE, Medecin à Lyon, p 250. *a.* Cité par Galien, *ibid.* N'a écrit qu'en grec. *Voïez* son éloge, p. 250. *a.* Peut-être le même que Q. Sulp. Abascantus, p. 251. *a.*

L. Satr. *Abascantius*, different d'Abascante le Medecin, p. 250, 251. *a.*

Abra, fille de S. Hilaire de Poitiers, p. 140. *b.* Écrit au Saint dans son exil, p. 142. *b.* Ce Saint lui répond et lui envoïe deux hymnes, p. 154. *b.*

Académiciens, leur secte, p. 273. *a.*

Académie, voïez : *Écoles.*

Accepte, Evêque élu de Frejus, p. 311. *b.*

S. *Achillée*, Diacre, disciple de S. Irenée, prêche la foi dans les Gaules, p. 226. *a.*

C. *Acillius* a écrit en grec des annales de Rome, p. 132. *a.*

Actée, affranchie de Néron, son portrait assez plaisant, p. 193. *a.*

Adrien, Empereur, sa jalousie contre ceux qui passoient pour plus savans que lui, p. 267. 268. *a.* Adopte Tite Antonin, p. 278. *a.*

Aetius, Maître d'Eunomius, ses erreurs, p. 245. *b.* S. Servais de Tongres écrit contre lui, *ib.*

Æm. *Æonia*, femme d'Ausone le Medecin, et mere du poëte de même nom, p. 58. 213. 282. *b.*

Dom. AFER, celebre Avocat à Rome, p. 133. 181. *a.* Y voit Quintillien au nombre de ses disciples, p. 182. *a.* Y est élevé à de grands honneurs, p. 181. *a.* *Voïez* son éloge, p. 181. 184. *a.* Ses écrits, p. 185. 186. *a.*

Agde, colonie des Marseillois, p. 46. *a.*

Agen, fondation de cette Eglise, p. 308. *a.* Grands hommes qui en sont sortis, *b.* p. 137. 266. *b.*

Agrèce, Evêque de Treves, assiste au Concile d'Arles en 314, p. 53. *b.*

Agrèce, Evêque dans les Gaules au Ve siecle, p. 203. *b.*

Cen. A. AGRICIUS, ou AGRÆTIUS, Rhéteur, p. 202. b. Ses grandes qualités. *Voïez* son éloge, p. 202. 203. *b.* Ses écrits, p. 203. *b.*

Cn. Jul. AGRICOLA, Gouverneur de la grande Bretagne, p. 219. * *a.* Sa naissance, p. 219. 220 * *a.* Ses études, p. 220. * *a.* Il donne sa fille en mariage à Tacite l'Historien, p. 221. * *a.* Etablit les études dans la grande Bretagne, *ibid.* *Voïez* son éloge, p. 219. 222. * *a.*

AGROTAS, Avocat, ne plaidoit qu'en Grec, p. 133. *a.* Son éloge, p. 149 *a.*

Ainai, Eglise collegiale à Lyon, autrefois abbaïe, d'où lui vient son nom, p. 137. *a*.

Albi, comment fut fondée l'Eglise de cette ville, p. 307. *a*.

Albutia, maîtresse de Petrone, mal confondue avec Albucilla, p. 191. 192. *a*.

Alcidamas a fait l'éloge de la mort, p. 275. *a*.

ALCIME, Historien, Orateur et Poëte, p. 136. *b*. L'integrité de ses mœurs, p. 137. *b*. Ses talens pour les letres, *ib*. *Voïez* son éloge, p. 136. 138. *b*. Ses écrits, p. 137. 138. *b*.

Alcinoüs, ses absurdités réfutées par Caïus, p. 360. *a*.

Alcmæon, le premier philosophe qui a écrit sur la nature, p. 271. *a*.

S. Alexandre, disciple de S. Pothin, p. 232. *a*.

Alexandre, Medecin de profession, travaille avec fruit à étendre la religion chrétienne dans les Gaules, p. 225. *a*.

Alexandre, surnommé Philalethe, célebre Medecin, p. 208. *a*.

Alexandre de Seleucie, disciple de Favorin, p. 269. *a*.

Sulp. ALEXANDRE, Historien, en quel tems il vivoit, p. 428. 429. *b*. *Voïez* son éloge, *ib*. Ce qui nous reste de ses écrits, p. 429. *b*.

S. Alipe, disciple de S. Ambroise, reçoit le baptême de sa main, p. 336. *b*.

Amance, Evêque de Nice, assiste en 381 au Concile d'Aquilée, p. 34. *b*.

S. AMBROISE, Evêque de Milan, Docteur de l'Eglise et Confesseur, p. 325. *b*. Sa famille, p. 325. 326. *b*. Sa naissance, p. 326. *b*. Son éducation, *ibid*. Est fait Gouverneur de Province, p. 326. 327. *b*. Elu Evêque de Milan, p. 327. *b*. Son baptême, son ordination, *ibid*. Sa conduite dans l'épiscopat, p. 328. *b*. Sa tendresse pour les miserables, p. 329. *b*. Sa générosité épiscopale, p. 329. 332. 381. *b*. Ses liaisons, p. 35. 328. 329. *b*. Assiste en 381 au Concile d'Aquilée, et en est l'ame, p. 34. *b*. En tient un autre à Milan contre Jovinien, *ib*. Rejette les Priscillianistes, p. 36. 37. *b*. Blâme leurs adversaires les Ithaciens, p. 37. *b*. Son atachement pour l'Empereur Gratien, p. 236. *b*. Travaille pour lui à divers écrits, p. 236. 237. 239. *b*. Sa tendresse par Valentinien II, p. 262. *b*. Fait son Oraison funebre, p. 263. 265. *b*. Refuse de se trouver aux Conciles des Evêques Gaulois à cause de eurs divisions, p. 265. *b*. Est persécuté par l'Impératrice Justine, p. 330. 331. *b*. Sa mort, p. 333 *b*. *Voïez* son éloge, p. 325. 336. *b*. Ses disciples, p. 336. *b*. Son caractere, p. 377. 378. *b*. Ecrits qui restent de lui, p. 336. 391. *b*. Ecrits perdus, p. 391. 395. *b*. Ses écrits supposés, p. 395. 404. *b*. Sa maniere d'écrire, sa doctrine, son érudition, p. 404. 408. *b*. Sa doctrine sur l'état des ames à la sortie de leurs corps, p. 360. 361. 374. 387. 389. *b*. Editions de ses œuvres, p. 408. 412. *b*.

Ambroise, Préfet des Gaules, pere du Saint du même nom, p. 326. *b*.

L'*Ame*, sa nature, p. 69. *b*. Son origine, p. 162. *b*. Son immortalité soutenue par les anciens Gaulois, p. 9. 34-37. *a*. Qui l'enseignent à Pythagore, p. 10. 37. *a*. Etat de l'ame des Justes apres leur sortie des corps, p. 360. 361. 374. 376. 387. 389. *b*.

Ammonius, Auteur qui a écrit sur la propriété des mots, p. 285. *a*.

ANASTASE, Grammairien, enseigne à Poitiers, p. 206. *b*.

Anaximandre, inventeur du *gnomon*, p. 271. *a*. Composa le premier une géographie générale, *ibid*.

Ancyre, il s'y tient un Concile en 35, p. 29. *b*. On y rejette la seconde formule de Sirmich, *ibid*.

S. Andoche, Prêtre, travaille à étendre la foi dans les Gaules, p. 225. 294. *a*. On écrit ses actes, p. 294. *a*.

Angers, fondation de cette Eglise, p. 309 *a*.

Les *Anges* connoissent tout jusqu'à nos pensées, p. 178. *b*. Leur ministere s'étend à tout, *ibid*. Tout le monde en est rempli, *ibid*. Opinion particuliere de Lactance sur les Anges, p. 85. 86. *b*.

Les *Anges* Gardiens, leur intercession et leur culte, p. 345. *b*.

Angoulême, fondation de cette Eglise, p. 308. *a*. Son premier Evêque, *ibid*. Ecoles de cette ville, p. 17. 244. *a*. 418. 419. *b*. Tetrade y enseigne les belles letres, p. 17. 418. *b*.

Annibalien, frere de Constantin le Grand en exil à Toulouse, p. 97. *b*.

Annibalien, fils du précedent, étudie à Toulouse, p. 127. *b*.

ANONYME, , Poëte Chrétien, étoit d'Autun, p. 95. *b*. En quel tems il a vécu, p. 96. *b*. Son poëme, p. 95. 97. *b*. *Voïez* son éloge, *ibid*.

ANONYME, Orateur Grec, p. 102. *b*. Prononce à Arles l'Oraison funebre de Constan-

tin le Jeune, p. 103. *b*. Etoit Chrétien, p. 102. 104. *b*. Quelle étoit son éloquence, *voïez* son éloge, p. 102. 104. *b*.

ANONYME, Panégyriste de l'Empire, p. 50. *b*. Prononce deux harangues à la louange de Constantin le Grand, p. 51. *b*. Editions de ces deux pieces, p. 52. *b*. *voïez* son éloge, p. 50. 52. *b*.

ANONYME, homme de letres, précepteur de Valentinien II, p. 324. *b*. *voïez* son éloge, p. 324. 325. *b*.

L'*Antechrist*, son nom, son avénement, son regne, p. 333. 345. 367. 368. 393. 399. *a*. Opinion assez particuliere à son sujet, p. 416. *b*.

Antibe, Colonie des Marseillois, p. 46. *a*.

Tite ANTONIN, Empereur, son païs, p. 277. *a*. Tems de sa naissance, *ibid*. Son éducation, p. 278. *a*. Son éloquence, *ibid*. Est adopté par l'Empereur Adrien, p. 278. *a*. Est élevé à l'Empire, *ibid*. Sa maniere de gouverner, p. 279. 280. *a*. Adopte M. Aurele et L. Verus, p. 279. *a*. *voïez* son éloge, p. 277. 281. *a*. Ses écrits, p. 281. 282. *a*.

Arrius *Antoninus*, aïeul maternel de Tite Antonin, p. 277. *a*. Recommandable pour ses mœurs, p. 277. 278. *a*. Grand homme de letres, p. 253. 277. *a*.

Apellès, disciple de Marcion, a beaucoup écrit, p. 406. *b*. Erreurs de ses disciples réfutées par S. Ambroise, p. 337. *b*.

Ar. *Aper*, Préfet du prétoire, donne sa fille en mariage à l'Emp. Numerien, p. 414. *a*. Sa cruauté et son suplice, *ib*.

Marcus APER, Orateur célebre, brille à Rome dans le barreau, p. 133. 218. *a*. Est élevé à de grands honneurs, p. 218. *a*. Grand partisan de la nouvelle éloquence, p. 219. 222. *a*. *voïez* son éloge, p. 218. 219. *a*. Est Auteur du dialogue sur la corruption de l'éloquence, p. 220. *a*.

Aur. *Apollinaris*, célebre poëte, p. 415. *a*.

Les *Apollinaristes*, leurs erreurs réfutées par S. Ambroise, p. 394. 395. *b*.

Apollon, surnommé Belenus, p. 8. *a*. en vénération chez les Gaulois, qui lui avoient érigé plusieurs temples, *ibid*.

Aquilée, on y tient un Concile en 381. contre l'Arianisme, p. 34. 237. *b*. Il s'y trouve plusieurs Evêques des Gaules, p. 34. *b*.

Aquilinus, dont on voïoit autrefois quelques écrits, p. 107. *b*.

Vet. *Aquilinus*, Consul en 286, p. 107. *b*.

Aratus de Cilicie, ses phénomenes traduits par Germanicus, Ciceron et Avienus, p. 156. 157. *a*.

Arbiter, surnom de Petrone; *voïez* Petrone.

Arbogaste, Général des armées de Valentinien II, lui ôte la vie, p. 263. *b*. Livre l'Empire au tyran Eugene, *ibid*.

Æm. Magnus ARBORIUS, Rhéteur, sa naissance, p. 97. *b*. Ses grands talens, *ibid*. Enseigne à Toulouse, *ibid*. Est appelé à Constantinople, p. 98. *b*. Y meurt, *ibid*. *voïez* son éloge, p. 97. 98. *b*. Ses écrits, p. 98. b.

Cæc. Arg. ARBORIUS, astronome et philosophe, natif d'Autun, p. 58. *b*. *voïez* son éloge, *ibid*.

Arborius, Préfet de Rome en 380. p. 99. *b*. petit-fils d'Æm. Mag. Arborius, *ib*.

Archytas, Philosophe de Tarente, auteur d'un pigeon de bois qui voloit, p. 271. 272. *a*.

L'*Arianisme*, sa naissance, p. 24. *b*. Gagne presque tout le monde, p. 33. 268. *b*. S'efforce de pénétrer dans les Gaules, p. 24. *b*. Résistance qu'il trouve de la part des Evêques Gaulois, p. 24. 34. 140. 145. 268. *b*. Est condamné dans le Concile de Paris, p. 33. 129. 131. *b*. Dans celui d'Aquilée, p. 34. *b*. Conciles au sujet de cette hérésie, p. 25. 27. 30. 34. 115. 119. 142 143. *b*. Persécutions qu'elle excite, p. 25. 26. 31. 140. 141. 279. *b*. *voïez* les Ariens. S. Hilaire de Poitiers fait l'histoire de l'Arianisme en Occident, p. 170. 171. *b*.

Les *Ariens*, leurs ruses, leurs artifices, p. 150. 160. *b*. Leurs subtilités, p. 161. 163. 169. *b*. réfutées, p. 270. 271. 276. 277. *b*. S. Hilaire de Poitiers écrit contre eux, p. 155. 156. *b*. Leurs violences, leurs vexations, p. 115. 119. 122. 123. 135. 150. 169. *b*.

Aristophane a fait l'éloge de la pauvreté, p. 275. *a*.

Arles, Colonie des Marseillois, p. 46. *a*. La Rome des Gaules, p. 49. Son éloge, p. 49 103. *a*. Ses premiers Evêques, p. 304. 306, 308. *a*. D'Arles la foi se répand ailleurs, p. 309. *a*. Conciles qui s'y sont tenus, p. 23. 25. 52. 115. *b*. On y voit une Cour impériale, p. 3. 103. *b*. Grands hommes qu'a produits cette ville, p. 178. 219. 421. 422. *a*. 99. 103. *b*. Ses Ecoles, p. 243. *a*.

ARTANUS, Jurisconsulte de Narbone, p. 219. *a*. Va à Rome, d'où il retourne en son païs, *ibid*. Ses liaisons avec le poëte Martial, *voïez* son éloge, *ibid*.

Artème, Evêque d'Embrun, assiste au I Concile de Valence p. 209. *b*.

Artemon, ou Artemas, disciple de Theodote le Corroïeur, p. 259. 379. *a*. Caïus écrit contre lui, *ibid.*

Asclepiade, Evêque d'Antioche et Martyr; en quel tems il a vêcu, p. 80. *b*.

Asclepiade, Auteur Ecclesiastique, qui a écrit sur la providence de Dieu, p. 80. *b*.

Jul. *Asiaticus*, l'Orateur Julius Secundus entreprend d'écrire sa vie, p. 217. *a*.

Val. *Asiaticus*, grand homme de probité et de courage, son histoire, p. 128. *a*. On songe à le faire Empereur à la place de Caligula, *ibid.*

Val. *Asiaticus*, Gouverneur de la Gaule Belgique, p. 129. *a*. Se déclare pour Vitellius, qui lui donne sa fille en mariage, *ibid.*

L'*Astrologie* ennemie de la vérité, p. 323. *a*.

Atace dans la Gaule Narbonoise, lieu de la naissance de P. Ter-Varro, p. 108. *a*.

S. Athanase, Evêque d'Alexandrie, proscrit par les Ariens, p. 122. 123. *b*. Accusé par l'Empereur Constance même, p. 122. *b*. Sous son nom l'on n'en veut qu'à la foi orthodoxe, p. 141. *b*. son éloge, p. 102. *b*. Exilé à Treves, p. 6. 100. *b*. Avantage qu'en tire l'Eglise des Gaules, p. 24. 110. *b*. Est traité avec honneur par Constantin le jeune, p. 100. *b*. et par S. Maximin de Treves, p. 110. *b*. Attachement qu'ont pour lui les autres Evêques des Gaules, p. 24. 25. 117. *b*. Est rétabli dans son siege par le Concile de Sardique, p. 111. *b*. Proscrit de nouveau dans le II Concile d'Arles, p. 116. 117. *b*. et dans celui de Besiers, p. 118. 119. *b*. Défendu par S. Paulin de Treves, p. 123. *b*.

S. Attale, l'un des premiers Martyrs de l'Eglise de Lyon, p. 231. 291. *a*.

L'*Avarice* indigne d'un Chrétien, p. 372. 376. 377. *b*. Est un monstre dans un Ecclesiastique, p. 371. *b*. Laisse toujours dans l'indigence, p. 106. *a*.

Auch, son premier Evêque, p. 307. *a*. Le Siege d'Eause y est transferé, *ibid.* Ses Ecoles, p. 14. 15. 114. *b*. 244. *a*. Grands hommes qui en sont sortis, p. 114. *b*.

Auditeurs, origine assez plaisante de cette dénomination, p. 177. *a*.

Avenche, ville des Helvétiens; on y cultivoit anciennement les belles letres, p. 131. 132. 136. *a*.

Augures, leur profession fort relevée, p. 29. *a*. Condamnée par l'Empereur Constance, p. 5. *b*.

Sent. Augurinus, Poëte célebre, p. 244 *a*. Fait les délices de Rome, p. 253. *a*. Est Consul en 132, *ibid.* *voïez* son éloge, p. 252. 253 *a*. Ses poësies, p. 253. 254. *a*.

Auguste passe dans les Gaules, et y établit les Loix Romaines, p. 57. 58. *a*.

S. Augustin, Évêque d'Hippone, converti par les discours de S. Ambroise, p. 328. 336. *b*. Reçoit le baptême de sa main, p. 332. 336. *b*. Adresse quelques écrits à Icaire, p. 258. *b*. Réfute les écrits de Parménien, Evêque Donatiste, p. 251. 254. *b*.

Sex. Ruf. Fest. *Avienus* fait un abregé des provinces du peuple Romain, p. 263. *b*. Le dédie à Valentinien II, *ibid.*

Avitien, Evêque de Rouen, assiste au Concile d'Arles, en 314, p. 53. *b*.

Avitien, Medecin, frère du poëte Ausone, p. 213. *b*.

S. Ausone, premier Evêque d'Angoulême p. 308. *a*.

Jule Ausone, Medecin, p. 212. *b*. Se fraie des routes nouvelles dans son art, p. 213. *b*. Passe pour le philosophe le plus accompli de son tems, p. 213. 214. *b*. Est fait premier medecin de l'Empereur, p. 214. *b*. Elevé à d'autres honneurs, *ibid.* Sa famille, p. 213. 215. 216. *b*. Sa mort, p. 215. *b*. *voïez* son éloge, p. 212. 216. *b*. Ses écrits, p. 216, *b*.

Ausone, Rhéteur, Orateur et Poëte, p. 281. *b*. Sa naissance, *ibid.* Son éducation, p. 282. *b*. Professe les belles letres et l'éloquence à Bourdeaux, p. 282. 283. *b*. Est choisi pour précepteur de Gratien, p. 283. *b*. Est élevé aux premiers honneurs de l'Empire, p. 283. 284. *b*. Sa réputation, p. 285. *b*. Ses liaisons, p. 285. 286. *b*. Sa mort, p. 287. *b*. *Voïez* son éloge, p. 281. 289. *b*. Son Christianisme n'est point un problême, p. 288. 289. *b*. Ses principaux disciples, p. 283. 289. *b*. Sa famille, p. 282. 289. *b*. Ecrits qui nous restent de lui, p. 290. 308. *b*. Ses écrits perdus, p. 307. 308. *b*. Son génie, son érudition, sa maniere d'écrire, p. 309. 312. *b*. Editions de ses œuvres, p. 313. 318. *b*.

Ausone, petit-fils par sa mere du Poëte du même nom, p. 299. *b*.

Jul. *Auspex*, Orateur de la ville de Reims, p. 131. *a*.

S. Austremoine, premier Evêque de Clermont en Auvergne, p. 304. *a*. En quel tems il vint dans les Gaules, p. 305. 306. *a*. Ses disciples, p. 308. *a*.

S. Amb. *Auspert*, Abbé de S. Vincent à Benevent, Auteur de l'écrit du Combat des vices et des vertus, p 403. *b*.

Autun, ses divers noms, p. 50. *a*. Son éloge, *ibid.* Ses citoïens admis dans le Sénat de Rome, p. 127. *a*. Constantin rétablit

cette ville et l'embellit, p. 3. 14. 48. *b*. Ses Ecoles, p. 134. 243. 316. 319. *a*. 13. 14. 44. 46. *b*. Grands hommes qu'elle a produits, p. 96. 294. *a*. 44. 58. 59. 95. *b*.

Auxence, Evêque de Milan, fameux Arien, p. 144. 174. *b*. Excommunié dans le I Concile de Paris, p. 131. *b*. Ses fourberies découvertes par S. Hilaire de Poitiers, qui écrit contre lui, p. 144. 145. 173. 174. *b*. Sa mort, p. 327. b.

Auxence, autre Evêque Arien, successeur du précedent, p. 331. 381. 382. *b*.

Auxerre, fondat. de cette Eglise, p. 309. *a*.

B

Le *Baptême*, ses effets, ses cérémonies, p. 364. 365. *b*. Etoit anciennement accompagné de la Confirmation et de l'Eucharistie, p. 365. *b*. Et à Milan, du lavement des pieds, p. 366. *b*.

Barbares, leurs irruptions dans les Gaules, p. 309. 314. *a*. Leur conversion à la foi, p. 309. 310. *a*.

Les *Bardes* étoient Poëtes et Musiciens, p. 25. *a*. D'où leur vient leur nom, *ib*. Fable touchant leur origine, p. 2. *a*. Leurs fonctions, p. 25. 28. *a*. Leurs poësies, p. 26. *a*. Estime et vénération qu'on avoit pour eux, p. 26. 27. *a*. Confondus avec les Druides, p. 28. *a*.

Bardus, Roi des Gaulois, p. 2. *a*.

Le *Barreau*, Séminaire d'où l'on tiroit les Officiers de l'Empire, p. 68 *a*. 10. 11. *b*. Motifs qui portoient à le fréquenter, p. 68. 69. 126. *a*. Les Gaulois l'ont beaucoup illustré à Rome, p. 132. 133. *a*.

Basas, grands hommes qu'il a produits, p. 212. *b*.

S. Basile le Grand, en liaison avec S. Ambroise, p. 328. *b*. Celui-ci a beaucoup puisé dans les ouvrages de l'autre, p. 328. 329. 349. 367. 368. 406. *b*.

La *Beatitude*, on n'en puise la connoissance que dans les livres sacrés, p. 157. *b*.

Belenus, nom que les Gaulois donnoient à Apollon, p. 8. *a*. Ce qu'il signifie, p. 8. *a*. 64. *b*.

Les *Belges*, peuples anciennement féroces, p. 13. *a*. Les plus belliqueux entre les Gaulois, p. 28. *a*.

S. Benigne, Prêtre, prêche la foi dans les Gaules, p. 225. *a*.

Berengaude, Auteur d'une explication des sept visions de l'Apocalypse, p. 400. *b*.

Bergame, ville en Italie, bâtie par les Gaulois, p. 54. *a*.

Beron, hérétique, ses erreurs, p. 381. 383. *a*.

Berylle, hérétique Arabe, ses erreurs, p. 381. *a*.

Besançon, ses Ecoles, p. 244. 319. *a*.

Besiers, il s'y tient un fameux Conciliabule, où les Ariens dominent, et la verité est opprimée, p. 26. 117. 119. 135. 141. *b*.

Bibliotheque du palais imperial, p. 11. *b*.

Sainte Blandine, l'un des premiers Martyrs de l'Eglise de Lyon, p. 289. 291. *a*.

Blaste, Prêtre de l'Eglise de Rome, se conforme aux Asiatiques au sujet de la Pâque, p. 241. 339. *a*. S. Irenée écrit contre lui, *ibid*. Déposé du sacerdoce, p. 339. *a*.

Le *Bonheur* éternel qui nous est préparé, p. 359. *b*. Belle priere pour ceux qui y aspirent, *ibid*. Les Justes jouissent de ce bonheur dès leur sortie de ce monde, p. 360. 361. 376. 386. 389. *b*.

Bonose, Evêque, ennemi de la virginité de la mere de Dieu, p. 342. 383. *b*. S. Ambroise écrit contre lui, p. 342. *b*. Le Pape Sirice en fait autant, p. 383. *b*.

Bonose, fils d'un Grammairien, prend la pourpre dans les Gaules, p. 314. 315. 321. *a*.

Bourdeaux, son éloge, p. 52. *a*. On y assemble un Concile contre les Priscillianistes, p. 36. 240. 242. *b*. Ses Ecoles, p. 52. 244. 320. *a*. 13. 63. 65. 106. 107. 113. 114. 120. 121. 124. 128. 137. 218. 231. *b*. Les Professeurs étrangers y viennent chercher de l'emploi, p. 13. *b*. Grands hommes qui en sont sortis, p. 320. *a*. 63. 65. 106. 107. 113. 120. 126. 127. 138. 139. 206. 217. 218, 220. 231. 232. 281. 420. *b*.

Bourges, fondation de l'Eglise de cette ville, p. 208. *a*.

Bresse, ville en Italie, fondée par les Gaulois, p. 54. *a*.

Les *Bretons* et les Gaulois ne faisoient originairement qu'une même nation, p. 11. *a*. Ils prennent de ceux-ci du goût pour l'éloquence, p. 69. 134. *a*. Leurs Druides plus inhumains que ceux des Gaulois, p. 11. *a*.

Bas *Bretons*, leur langue, p. 64. 65. *a*.

Britane ou Britton, Evêque de Treves, assiste au I Concile de Valence, p. 209. *b*.

C

Cahors, fondation de l'Eglise de cette ville, p. 309. *a*.

Caïus, disciple de S. Irenée, Evêque des nations et Docteur de l'Eglise, p. 226. 233. 356. *a*. Eleve de l'Eglise de Lyon, p. 303. 357. *a*. Son païs peu connu, p. 356. *a*. Se retire à Rome, p. 357. *a*. Y est ordonné Evêque des nations, *ibid*. Combats divers hérétiques, p. 303. 304. *a*. Ecrit contre les Millenaires, p. 346. 358. *a*. *voïez* son éloge, p. 356. 358. *a*. Ses écrits, p. 311. 312. 358. 360. *a*.

Caïus, Evêque Arien, excommunié dans le I Concile de Paris en 361, p. 131. *b*.

Jul. *Calippo*, frere d'Ausone Medecin, et oncle du Poëte Ausone, p. 215. 216. *b*.

Le *Cantique* des Cantiques expliqué par Origene, p. 62. *b*. Par S. Retice d'Autun, *ibid*. Par S. Hilaire de Poitiers, p. 183. *b*. Par S. Ambroise de Milan, p. 358. 390. *b*.

Capiton a traduit, dit-on, en grec l'Histoire d'Eutrope, p. 230. *b*.

Ant. *Caracalla*, Empereur, ses divers noms, p. 353. *a*. Sa naissance, *ibid*. Son éducation, *ibid*. Ses bonnes et ses mauvaises qualités, p. 353. 354. *a*. Ses cruautés, p. 354. 355. *a*. *voïez* son histoire, p. 353. 356. *a*. Sa mort, p. 355. *a*. Ses loix et ses rescrits, p. 356. *a*.

Caracalles, sorte d'habit gaulois, p. 353. *a*.

Caracteres à écrire en usage chez les Gaulois, p. 12. 16. 20. *a*. D'où ils leur sont venus, *ibid*. Leur figure, p. 16. *a*. Quels étoient anciennement les caracteres Grecs et Romains, p. 18. *a*. D'où ils sont venus aux Grecs et aux Italiens, p. 19. *a*. Quels sont ceux des Egyptiens et des Chinois, *ibid*. Les Germains n'en avoient point anciennement à leur usage, p. 20. *a*. Differentes manieres de peindre les caracteres, p. 2. 24. *a*.

Carause, savant homme dans la marine, p. 321. *a*. Sa naissance, *ibid*. Sa haute fortune, *ibid*. Sa mort funeste, p. 322. *a*.

Cardan a fait l'éloge de la goutte, p. 275 *a*.

Opp. *Cares* enseigne dans la Gaule Cisalpine, p. 53. *a*.

Carin, Empereur, ses mauvaises qualités, p. 321. 413. *a*. A charge à son propre pere, p. 412. *a*.

M. Aur. Carus, Empereur, p. 321. *a*. Passe par les premiers honneurs de la République, p. 411. *a*. Tient rang entre les bons et les mauvais Princes ; *voïez* son éloge, p. 411. 412. *a*. Ses rescrits, ses letres, p. 412. *a*. Sa vie écrite en vers, p. 415. *a*.

Casnar, mot Gaulois, ce qu'il signifie, p. 108. *a*.

Caste, un des disciples de S. Ambroise, p. 336. *b*.

Castor, Rhéteur, p. 150. *a*. Diverses personnes qui ont porté le même nom, et avec qui on l'a confondu, p. 150. 151. *a*.

Jul. *Cataphronia*, sœur du Medecin Ausone, p. 289. *b*.

Val. Cato, Poëte et Grammairien, p. 88. *a*. Sa naissance, *ibid*. Enseigne la poëtique à Rome, p. 53. 88. *a*. *voïez* son éloge, p. 88. 90. *a*. Ses écrits, p. 90. 92. *a*.

Caton, les Distiques qui portent son nom attribués à divers Auteurs, p. 308. *b*.

Cécilien, Evêque de Carthage, absous dans le Concile de Rome en 313, p. 23. 52. *b*. Dans celui d'Arles en 314, p. 53. 54. *b*.

Le *Cedre*, anciennement fort emploïé pour écrire, p. 23. *a*.

Les *Celtes* ont donné leur nom à la Celtiberie, p. 56. *a*. Ils sont les mêmes que les Gaulois ; *voïez Gaulois*.

La *Celtiberie* ainsi nommée des Celtes. Ses habitans, p. 56. *a*. Savans qu'elle a produits dans les premiers tems, *ibid*.

La *Celtique*, païs des Celtes ; quelle étoit son étendue, p. 63. *a*. Son ancienne langue, p. 62. 65. *a*.

Le B. *Cerace*, premier évêque d'Eause, p. 307. *a*.

Cerinthe, fameux hérésiarque, ses erreurs réfutées par S. Denys d'Alexandrie et par Caïus, p. 346. *a*.

César fait la conquête des Gaules, p. 57. *a*.

Charmis, Medecin de Marseille, passe à Rome, p. 133. 211. *a*. S'y fait de la réputation, *ibid*. Se fraie dans son art des routes nouvelles, p. 211, 212. *a*. *voïez* son éloge, *ibid*.

CHARMOLÆUS, Jurisconsulte de Marseille, ce que l'on sait de lui, p. 287. *a.*

Chartres, fondation de l'Eglise de cette ville, p. 308. *a.*

Le *Chêne* en singuliere vénération chez les Gaulois, p. 30. *a.* Avec quelle superstition ils en cueilloient le gui, p. 39. *a.*

Les *Chinois*, leur maniere d'écrire, p. 19. 24. *a.*

Les *Chrétiens*, leurs principaux devoirs, p. 369. 372. *b.* Les premiers Chrétiens écrivoient peu, p. 224. 300. *a.* Pourquoi? *ibid.*

Le *Christianisme;* voïez *Religion Chrétienne.*

Chrysante, le plus fameux sophiste de son tems, p. 301. *b.* Magicien outré, p. 202. *b.*

Cicéron l'Orateur, critiqué par les Anciens, p. 218. * L'empereur Claude fait son apologie contre Asinius Gallus, p. 173. *a.*

Cinéas, Ambassadeur du roi des Epirotes; trait remarquable de sa memoire, p. 218. *b.*

La *Cire* anciennement fort en usage pour écrire, p. 23. *a.*

CITARIUS, Grammairien grec, enseigne à Bourdeaux, p. 127. 128. *b.* Se distingue par ses poësies, p. 128. *b. voïez* son éloge, p. 127. 129. *b.*

La *Civelure* fort cultivée dans les Gaules, p. 138. *a.*

CLAUDE, Empereur, né à Lyon, reçoit sa premiere éducation dans les Gaules, p. 132. 133. 166. *a.* Le plus savant Empereur qu'eût Rome en son siecle, p. 132. *a.* Sa vie privée, son gouvernement; *voïez* son éloge, p. 166. 171. *a.* Seneque fait son apothéose par dérision, p. 170. *a.* Son savoir, p. 167. 171. 172. *a.* Ses écrits, p. 171. 175. *a.*

Claudius, Traducteur des annales de C. Acillius de grec en latin, p. 132. *a.*

Clermont en Auvergne; le premier Evêque de cette Eglise, p. 304. *a.* Pourquoi elle n'est pas érigée en métropole, p. 309. *a.* De-là la foi se répand ailleurs, p. 308. *a.*

Les *Colleges*, pepinieres pour le barreau, p. 11. *b.* voïez *Ecoles.*

Cologne, fondation de l'Eglise de cette ville, p. 308. *a.* On y tient, dit-on, un Concile en 346, p. 108. 109. *b.*

Côme, ville d'Italie, bâtie par les Gaulois, p. 54. *a.*

Conciles, leur utilité, p. 240. *a.* Maniere d'y proceder, *ibid.* Divers Conciles tenus à Ancyre en 358, p. 29. *b.* A Aquilée en 381, p. 34. 237. 329. 330. 378. *b.* A Arles, en 314, p. 23. 52. *b.* En 353, p. 25, 115. 117. *b.* A Beziers en 356, p. 26. 117. 119. *b.* A Bourdeaux en 384, p. 36. 240. 242. *b.* A Cologne en 346, p. 108. *b.* A Constantinople en 360, p. 130. 136. 143. 165. *b.* Dans les Gaules vers 196, p. 240. 241. *a.* en 358, p. 27. *b.* A Lyon en 198, p. 296. 298. *a.* A Milan en 355, p. 26. 116. 119. *b.* En 390, p. 34. 38. 382. *b.* A Nicée en 325, où il ne se trouve qu'un seul Evêque Gaulois, p. 24. *b.* A Nisme, p. 264. 265. *b.* A Paris en 361, p. 33. 129. 131. *b.* A Rimini en 359, p. 30. 32. 151. 267. *b.* A Rome en 313, où se trouvent plusieurs Evêques Gaulois, p. 23. *b.* A Saragoce en 380, p. 25. *b.* A Sardique en 347, p. 25. 111. *b.* Suites de ce Concile, p. 111. *b.* A Seleucie en 359, p. 33. 142. 143. *b.* A Treves contre les Priscillianistes, p. 37. 38. *b.* A Turin, p. 426, 428. *b.* A Valence dans la Viennoise, p. 209. 211. *b.* A l'occasion du jour de la Pâque, p. 241. 296. *a.* Histoire des Conciles d'Orient et d'Occident au sujet de l'Arianisme, p. 150. 153. 171. *b.*

Concordius, Evêque d'Arles, assiste au I Concile de Valence, p. 209. 211. *b.*

CONCORDIUS, Grammairien, enseigne à Bourdeaux, p. 64. *b.*

Confession de ses péchés établie comme nécessaire, p. 337. 352. *b.* Des péchés même secrets, en usage au II siecle de l'Eglise, p. 343. *a.*

Constance, Evêque d'Orange, assiste en 374 au Concile de Valence, p. 209. *b;* en 381 à celui d'Aquilée, p. 34. *b;* en 389 ou 390, à celui de Milan, *ibid.*

Constance Chlore, Empereur, vient résider dans les Gaules, p. 315. *a.* Choisit la ville de Treves pour son séjour, p. 3. *b.* Etablit le bon ordre dans ses Etats, *ibid.* Son gouvernement pacifique, p. 316. *a.* Ranime l'ardeur pour les lettres, p. 3. 44. 46. *b.* Favorise ceux qui les cultivent, p. 316. 318. *a.* Loué par Lactance, p. 71. *b.* par l'orateur Eumene, p. 46. 47. *b.*

Constance, Empereur, fils du grand

Constantin, vient gouverner les Gaules, p. 5. *b*. Y envoïe ensuite Julien les gouverner à sa place, p. 7. *b*. Condamne toutes sortes de divinations, p. 5. *b*. Tout dévoué à l'Arianisme, p. 115. 118. *b*. Trouble l'Eglise par ses vexations, p. 5. 6. 115. 119. 123. 172. *b*. Se porte pour accusateur contre S. Athanase, p. 122. *b*. Se trouve à Arles en 353, et y assemble un Concile, p. 115. *b*. En convoque deux autres, p. 359. *a*. A Rimini et à Seleucie, p. 30. *b*. S. Hilaire de Poitiers lui présente deux requêtes, p. 149. 164. 165. *b*. Ecrit une invective contre lui. p. 166. 167. *b*.

Constancie, fille de l'Empereur Constantin, premiere femme de l'Empereur Gratien, p. 235. *b*.

Constant, Empereur, vient gouverner les Gaules, p. 6. *b*. Son caractere, *ibid.* Protege l'Eglise et les Savans, p. 6. 111. *b*. Ennemi des Ariens, *ibid.* Combat contre Constantin son frere, et lui ôte la vie, p. 101. *b*.

Constantin le Grand, Empereur ; son éloge, p. 93. 94. *b*. Affermit la religion dans les Gaules, p. 3. *b*. Y établit la tranquillité et le bon ordre, *ibid.* Y fait fleurir les sciences, p. 4. *b*. Embellit Treves, Autun, etc. p. 3. 14. 48. *b*. Condamne les Aruspices, p. 5. *b*. Assemble un Concile à Rome pour juger les Donatistes, p. 23. *b*. Un autre à Arles, p. 23. 52. 53. *b*. Loué par Lactance qu'il appelle dans les Gaules, p. 67. 73. *b*. Par l'Orateur Eumene, p. 47. 48. *b*. Par un autre Orateur anonyme, p. 51. 52. *b*. Exile S. Athanase à Treves, p. 100. *b*.

CONSTANTIN le Jeune, Empereur; sa naissance, p. 99. *b*. Ses heureuses qualités, *ibid.* Son courage, p. 99. 100. *b*. Déclaré Cesar p. 99. *b*. Son appanage, p. 5. *b*. Vient gouverner les Gaules, p. 100. *b*. Fixe son sejour à Treves, p. 5. 100. *b*. Y traite avec honneur S. Athanase exilé, p. 100. *b*. Protege ce Saint et la foi catholique, p. 6. *b*. Son genre de mort, p. 101, 103. *b*. *voïez* son éloge, p. 99. 102. *b*. Ses écrits, p. 101. 102. *b*. Son oraison funebre, p. 102. 104. *b*.

Constantinople tire des Ecoles Gauloises des Professeurs pour les belles letres, p. 98. 126. *b*.

Consubstantiel défendu contre les Ariens, p. 398. *a*. 270. 276. 277. *b*.

Le *Consulat* comble de l'honneur pour un particulier, p. 129 *a*. 284. *b*. Demandoit du savoir et du mérite pour l'exercer, p. 129. *a*. Quelle étoit la robe qu'on portoit en y entrant, p. 284. *b*.

Cl. Contentus, frère d'Ausone Medecin et oncle du Poëte Ausone, p. 215. 216. *b*.

Corbilon, ancienne ville fort célebre dans les Gaules, aujourd'hui inconnue. p. 49. *a*.

CORINTHE, Grammairien grec, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 65. *b*.

Cl. *Cossus*, célebre Orateur des Helvétiens, p. 131. 132. *a*.

La *Crainte* seule ne suffit pas pour observer la loi, p. 176. *b*.

Cremone brûlée 200 ans après sa fondation, p. 216. * *a*.

CRINAS, Medecin de Marseille, passe à Rome et s'y distingue par son habileté, p. 133. 210. *a*. Auteur d'une nouvelle secte de Medecins, p. 110. *Voïez* son éloge, p. 210. 211. *a*.

CRISPUS, Grammairien grec et latin, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 119. 120. *a*.

Cydimaque, fille de Menecrate et femme de Zenothemis, son aventure curieuse; p. 287. 288. *a*.

Cynthie, maîtresse du poëte Properce, p. 111. *a*.

S. *Cyprien*, Evêque de Carthage, se joint aux Evêques Gaulois pour extirper l'hérésie des Novatiens, p. 310. *a*. Ecrit à ce sujet à S. Faustin de Lyon, p. 405. *a*. Sa lettre 67 n'est point suposée, *ibid.* not.

Cytheris, une des maîtresses du poëte Cor. Gallus, p. 102. 104. *a*.

D

Dalmace, frere de Constantin le Grand, exilé à Toulouse, p. 97. *b*.

Dalmace, fils du précedent, étudie à Toulouse, p. 127. *b*.

Daphnus, Evêque de Vaison, assiste au Concile d'Arles en 314, p. 53. *b*.

Dom. *Decidiana*, femme du célebre Agricole, p. 221. * *a*.

La *Declamation*, exercice autrefois ordinaire à tous les gens de letres, p. 69. *a*.

At. Tiro DELPHIDIUS, Rhéteur, Orateur et

Poëte, p. 204. *b*. Ses grands talens, *ib*. Hante le barreau, *ib*. Son inconstance, p. 205. *b*. *Voïez* son éloge, p. 204-06. *b*. Ses écrits, p. 206. *b*.

S. *Delphin*, Evêque de Bourdeaux, en liaison avec S. Ambroise, p. 35. *b*. Assiste en 380 au Concile de Saragoce, *ib*. Rejette les Priscillianistes, p. 36. *b*. Préside au Concile de Bourdeaux où ils sont condamnés, p. 241. *b*.

Demetre d'Alexandrie, disciple du Sophiste Favorin, p. 269. *a*.

Demetrien, disciple de l'Orateur Lactance, p. 67. 69. 80. *b*.

Demosthene, Médecin de Marseille, surnommé Philalethe, p. 208. *a*. Celebre chez les Grecs et les Romains, pag. 133. *a*. En quel tems il a vêcu, p. 208. *a*. *Voïez* son éloge, p. 208-210. *a*. Ses écrits, p. 209. *a*.

S. *Denys*, Evêque d'Alexandrie, réfute les Millenaires, p. 346. *a*.

S. *Denys*, Evêque de Milan, exilé pour la foi par les Ariens, p. 119. 135. *b*.

S. *Denys*, premier Evêque de Paris, p. 304. *a*. Tems de sa mission dans les Gaules, p. 305. 306. *a*. Ses disciples, p. 308. *a*. Ses actes, p. 49. 50. *b*.

Devins, leur profession fort relevée, p. 29. *a*. Condamnée par les Empereurs Chrétiens, p. 5. *b*.

Dieu, sa nature, p. 332. *a*. Idée de sa grandeur, p. 278. *b*. Il faut s'en rapporter à lui-même, lorsqu'il s'agit de sa connoissance, p. 156-159. *b*. Comment on en doit parler, p. 278. *b*. La premiere lueur de salut et tout autre bien nous viennent de lui, p. 189. *b*. La connoissance du vrai Dieu est une grace qui dépend de sa pure misericorde, p, 224. *a*. En quoi consiste le culte qu'on lui doit, p. 75. 76. *b*. Maniere de lire sa parole, p. 157. 337. *b*.

Didyme, célébre Ecrivain d'Alexandrie, S. Ambroise a beaucoup profité de ses écrits, p. 406. *b*.

Digne, fondation de cette Eglise et ses premiers Evêques, p. 23. *b*.

Dioscore, Médecin, Vicaire d'un Préfet des Gaules, p. 179. *b*. S. Hilaire de Poitiers écrit contre lui, *ibid*.

Diptyques, ce que c'est, p. 406. *a*.

Divitiac, Philosophe d'Autun, un des plus savans entre les Druides, p. 96. *a*. Va à Rome implorer du secours pour défendre son païs, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 96. 97. *a*.

Domnin, Evêque de Grenoble, assiste en 381. au Concile d'Aquilée, p. 34. *b*.

Domnorix, frere du Philosophe Divitiac, esprit inquiet et remuant, p. 97. *a*.

Les *Donatistes*, quelquefois nommés Parmenianistes, p. 250. *b*. Leur conduite, *ib*. Demandent des Evêques Gaulois pour leurs juges, p. 23. *b*. Sont jugés à Rome et à Arles, p. 23. 52-54. *b*. En appellent à l'Empereur, p. 57. *b*. S. Optat de Mileve écrit contre eux, p. 251-253. *b*. S. Augustin en fait de même, p. 254. *b*. Ticone Donatiste le fait aussi, p. 253. *b*.

Lat. Pac. Drepranius, Orateur et Poëte, p. 419. *b*. Son païs, 419. 420. *b*. Son talent pour la Poësie, p. 291. 420. *b*. Pour l'éloquence, p. 421. *b*. Prononce le panegyrique de l'Emp. Theodose, *ib*. Est élevé à la dignité de Proconsul, p. 297. 421. *b*. *Voïez* son éloge, p. 419-421. *b*. Ses écrits, p. 421-424. *b*. Ausone lui adresse quelques-uns des siens, p. 291. 297. 302. *b*.

Les *Druides*, étymologie de leur nom, p. 30. *a*. Fable à leur sujet, p. 2. *a*. Les premiers Philosophes des Gaulois, p. 10. *a*. Les seuls savans de la nation, p. 31. *a*. En quel temps ils ont commencé à philosopher, p. 10. 30. *a*. N'écrivoient ni ne faisoient rien écrire à leurs disciples, p. 20. 40. 41. *a*. Republique qu'ils formoient, 29-35. *a*. En quelle estime et quel crédit ils étoient, p. 31. 32. 34. *a*. Leurs privileges, p. 32. *a*. Leurs fonctions, p. 32. 33. 38. 40. 41. *a*. Leur culte barbare en fait de religion, p. 33. 42. *a*. Aboli par l'Empereur Claude, 175. *a*. Leurs assemblées générales, p. 34. 39. 50. *a*. Leur police, p. 34. *a*. Leur politique, p. 33. 36. 37. *a*. Leur théologie, p. 34-37. *a*. Leur morale, p. 37. *a*. Leur medecine, p. 38-40. *a*. Enseignoient toutes les sciences, p. 38. *a*. Leurs écoles, p. 40. 41. *a*. Leur maniere d'enseigner, *ib*. Leurs femmes se mêlent de science, p. 41. 42. *a*. Caracteres de celles-ci, p. 323. *a*. Se mêloient encore de divination au IIIe siecle, *ib*. La secte des Druides dura jusqu'au IV siecle, p. 42. *a*. Les Druides Bretons inhumains à l'excès, p. 11. *a*. Ce ne sont point eux qui ont instruit des belles connoissances les Druides Gaulois. *ib*.

Drusus éleve à Lyon un temple fameux en l'honneur d'Auguste, p. 137. *a*.

Les *Dryades*, quelles elles étoient, p. 323. *a*.

Æm. *Dryadia*, tante du poëte Ausone, p. 58, 282. *b*. Jul. *Dryadia*, sœur du

poëte Ausone, femme savante, p. 213. 289. *b*.

Dryus, quatriéme roi des Gaulois, p. 2. *a*.

Duumvirat, charge de magistrature; pourquoi ainsi nommée, p. 249. 250. *a*.

Dyctis de Crete; l'Empereur Claude fait multiplier les exemplaires de son ouvrage, p. 174. *a*.

Dynamius, Rhéteur, p. 231. *b*. Hante d'abord le barreau à Bourdeaux, p. 232. *b*. Puis se retire à Lerida, où il enseigne, *ib*. *Voïez* son éloge, p. 131. 232. *b*. Ce qui nous reste de ses écrits, p. 232. 233. *b*.

Dyname, Patrice, Auteur de la vie de S. Maxime de Riés, p. 233. *b*. Confondu mal-à-propos avec le Grammairien ou le Rhéteur précedent, *ib*.

Dyname, Gouverneur de Toscane, fameux par ses fourberies, p. 232. *b*.

E

Eause, ancienne Métropole, sa fondation, p. 307. *a*. Le siége transferé à Auch, *ib*.

Les *Ecclesiastiques*, leurs devoirs essentiels, p. 369. 372. *b*. Quel doit être leur style, 404. *b*. Ecclesiastiques usuriers, excommuniés, p. 56. *b*. Doivent demeurer dans le lieu où ils sont ordonnés, p. 54. 56. *b*.

Ecoles dans les Gaules : à Angoulême, p. 244. *a*. 17. 418. 419. *b*. A Arles, p. 243. *a*. A Auch, p. 244. *a*. A Autun, p. 50. 135. 243. *a*. A Besançon, p. 244. 319. *a*. A Bourdeaux, p. 52. 244. 320. *a*. 13. 63. 65. 106. 107. 113. 114. 120. 121. 124-128. 137. 218. 231. *b*. Des Druides, p. 40. 41. *a*. A Lyon, p. 136. 137. *a*. 177. 216. 243. 319. *b*. A Marseille, p. 42. 44-47. 52. 134. 178. 243. *a*. A Narbonne, p. 49. *a*. 98. 127. 139. 217. *b*. A Orléans, p. 244. *a*. Du Palais, p. 10. *b*. A Poitiers, 244. *a*. 206. 207. *b*. A Toulouse, p. 134. 136. 180. 243. *a*. 14. 98. 127. 139. *b*. A Treves, 136. 244. 316. 317. *a*. 10-12. 207. 208. *b*. Dans d'autres villes, p. 126. 130. 131. 134-136. 243. *a*. 9. 12. 13. 15. *b*.

Ecoles Chrétiennes dans les Gaules, p. 232. 233. 240. 307. *a*.

Ecriture, voïez : *Caracteres* à écrire. Si elle est nécessaire pour cultiver les sciences, p. 17. 20. *a*.

L'*Ecriture Sainte;* on y distingue trois sortes de sens, p. 405, 406. *b*. Regle indispensable pour en prendre le vrai sens, p. 161. 162. *b*. Ce qui s'y trouve de difficile à entendre, ne doit point être critiqué, 337. *b*. Autres regles pour la lire, *ib*. L'Ecriture et la Tradition, seules sources où les Anciens puisoient leur théologie, p. 233. 234. *a*. Regles dans les Conciles, p. 240. *a*.

Les *Eduens*, Autun leur capitale, p. 50. *a*. Leur union avec les Romains, *ib*.

Les *Egyptiens*, leur maniere d'écrire, p. 19. 24. *a*.

L'*Eglise*, marques de la vraie Eglise, p. 74. 75. *b*. Ses propriétés, p. 160. *b*. Elle est le domicile de la foi, p. 74. *b*. Hors d'elle point de salut, 177, *b*. C'est chez elle que se trouve la Tradition pure, 332. 343. *a*. Et le vrai bonheur, p. 160. *b*. Elle tire son triomphe de la contrarieté des héresies, *ib*. N'a pas besoin de secours humain, p. 173. *b*. S'est accruë dans la persécution, *ib*. A le pouvoir de remettre toutes sortes de péchés, p. 352. *b*. Divisée au sujet du jour de la Pâque, p. 241. 296. 297. *a*. Obscurcie par l'Arianisme, p. 30. 33. 115-119. 123. 142. 143. 267. 268. *b*. Ne laisse pas de briller, p. 33. *b*.

L'*Eglise Gallicane*, son établissement. p. 125. 126. 223-226. *a*. Comment elle s'est formée, p. 301-310. *a*. L'Eglise Gréque et la Latine concourent à sa formation, p. 304. *a*. Suit d'abord le rit grec et emploïe la langue gréque, puis le rit latin et la langue latine, p. 305. *a*. Ses premiers Evêques, p. 225. 289. 301. 304-310. *a*. Ses premiers Eleves, p. 225. 226. *a*. Caractere de ses Ecrivains, p. 239. 240. *a*. Devient dès son établissement une pepiniere d'ouvriers Evangeliques, p. 226. 307. *a*. Son état brillant, 301. 302. *a*. 22-25. 27-29. *b*. Integrité et pureté de sa foi, p. 305. *a*. 23. 24. 28. *b*. Etat de sa doctrine au III siécle, p. 304. 305. 310. 311. *a*. Se signale contre l'Arianisme, p. 25-29. 129-131. 144. *b*. Troublée au sujet des Ithaciens, p. 38. 427. 428. *b*. Voïez : Les *Evêques Gaulois*.

L'*Eglise Orientale*, triste description de son état, p. 29. *b*. Ses différentes formules de foi touchant l'Arianisme, p. 152. *b*.

L'*Elocution* n'est que l'écorce de l'éloquence, p. 239. *a*.

L'*Eloquence*, en quoi consiste la véritable éloquence, p. 239. *a*. Nécessaire pour le bien public, p. 144. 218. *a*. Pour parvenir aux charges et dignités, p. 66-70. *a*. Utile pour la défense de la vérité, p. 66. *b*. Maniere de l'enseigner anciennement, 141. 143. *a*. Maxime pernicieuse à l'éloquence, p. 183. *a*. Sa décadence, p. 139. 243. 322. *a*. Cause de cette décadence, p. 139-143. *a*. Elle se soûtient dans les Gaules en même tems qu'elle tombe ailleurs, p. 243. 322. 417. *a*. Anciennement fort cultivée par les Gaulois, p. 68-70. 126. 127. 132. 133. *a*. 6. 8. 10-17. 21. *b*. Symbole sous lequel ils représentoient, p. 7. *a*.

Embrun, fondation de cette Eglise, p. 23. *b*.

Emere, ou *Evemere*, ou bien Eumere, Evêque de Nantes, assiste au I Concile de Valence, p. 209. *b*.

Emilien, Evêque de Valence et de Die, se trouve au I Concile de Valence, p. 209. *b*.

Eodal, homme éloquent, p. 309. *a*.

Vett. *Epagathus*, célébre Martyr de Lyon, p. 289. *a*. Surnommé l'Avocat des Chrétiens, *ib*. Pourquoi? *ibid*. Son mérite, p. 289. 291. *a*.

S. Epicedion, ce que les Anciens entendoient par-là, p. 208. *b*. Difference entre Epicédion et epitaphion, *ib*.

Epictete; Favorin écrit contre lui, p. 273. *a*. Galien en prend la défense, *ib*.

Epipode, disciple de S. Pothin, p. 232. *a*.

Erasme a fait l'éloge de la folie, p. 275. *a*.

ERATOSTHENE, philosophe et historien, mal-à-propos confondu avec Eratosthene de Cyrene, p. 80. 81. *a*. Ses écrits, p. 81-83. *a*. *Voïez* son éloge, p. 80-83. *a*.

Esope traduit de vers grecs en prose latine par Titien, p. 404. *a*. 305. *b*.

Le *S. Esprit*, sa divinité établie, p. 348. *b*.

Etudes, ordre qu'on y observoit anciennement, p. 67. 68. *a*. *Voïez :* Les *Letres*. Loix en faveur des Etudes, p. 8. 9. 11. 12. *b*. Loix contre les Etudes, p. 8. *b*.

L'*Evangile* favorise le progrès des sciences, et les sciences fraïent le chemin à l'Evangile, p. 227. 228. *a*.

Les 4. *Evangelistes*, leurs caracteres, p. 356. *b*.

Les *Eubages*, ou Euhages, les mêmes que les Vates, p. 29. *a*.

L'*Eucharistie* contient réellement le corps et le sang de J. C., p. 344. 351. 352. *a*. 161. 363. 366. 371. 390. *b*. Exige de ceux qui la reçoivent, une vie innocente, p. 366. *b*. Ses effets, p. 340. *b*. Les Chrétiens la portoient avec eux en voïage, p. 347. *b*.

Encrocie, femme de l'Orateur Delphide, se laissa séduire par Priscillien, p. 36. 205. *b*. Son supplice, p. 205. *b*. Desaprouvé des Chrétiens et des païens, *ibid*.

Eudocia, célébre Poëtesse Chrétienne, p. 303. *b*.

Les *Evêques*, qualités qu'ils doivent avoir, p. 382. *b*. La sainteté de vie et la science leur sont indispensables, p. 161. *b*. Leurs devoirs, p. 328. 369. 372. *b*. Caractere des bons Evêques, p. 235. 236. *a*. Anciennement on n'exigeoit pas d'eux qu'ils sussent les letres humaines ni les langues, p. 238. *a*. Les seuls Maîtres qui enseignoient les Chrétiens, p. 235. *a*. Leur maniere d'enseigner, p. 235. 236. *a*. Ne doivent être jugés que par d'autres Evêques, p. 381. *b*.

Les *Evêques Gaulois*. Leur attachement à l'ancienne doctrine, p. 34. *b*. Se déclarent en toute ocasion contre l'erreur, p. 310. *a*. 34. 35. *b*. Ont soin de faire avancer leurs disciples dans les letres comme dans la vertu, p. 232. 306. 307. *a*. Leur maniere d'enseigner, p. 233-240. 301. *a*. Leur maniere d'écrire, p. 312. 313. *a*. En garde contre le Novatianisme, p. 310. *a*. Leur zéle contre cette héresie, p. 310. 311. *a*. En garde contre l'Arianisme, p. 24. 27. 34. *b*. Attachés à S. Athanase, p. 24. 25. *b*. Soupçonnés de Sabellianisme, p. 130. *b*. S'en justifient, p. 130. 131. *b*. Rejettent la seconde formule de Sirmich, p. 27. 28. 29. *b*. Excommunient Saturnin d'Arles, p. 27. 29. 130. 135. *b*. Se trouvent au Concile de Rimini, p. 38. *b*. S'y signalent, p. 31. *b*. Puis tombent, p. 32. 130. *b*. Se relevent de leur chûte, p. 33. 34. 130. 131. 268. *b*. L'éclat de leur foi reveille celle des Orientaux, p. 28. 29. 130. 131. *b*. Assistent en 381 au Concile d'Aquilée, p. 34. *b*. Et en 390 à celui de Milan, *ib*. Consultés par S. Ambroise, p. 35. *b*. En liaison avec le même et avec S. Jerôme, S. Augustin, p. 39. *b*. Divisés au sujet des Ithaciens, p. 38. 265. *b*. En grande réputation pour la science et l'integrité de la foi, p. 23. 24. 151. 152. *b*. Bel éloge de leur foi, p. 29. *b*. Voïez : L'*Eglise Gallicane*.

S. EUGENE, Martyr près de Paris, *voïez* son article, p. 415. 416. *a*. Poësies qu'on lui attribue, p. 416. *a*.

Eugene déthrône Valentinien le Jeune p. 333. *b*. Conduite de S. Ambroise envers lui. *ibid*.

EUMENE, Orateur et Panégyriste de l'Empire, p. 316. 317. *a*. 44. *b*. Né à Autun, p. 44. *b*. Elevé à la charge de Secrétaire d'Etat, p. 318. *a*. 44. *b*. Enseigne la rhétorique à Autun, p. 318. *a*. 44. 45. *b*. Y rétablit les Ecoles dans leur splendeur, p. 14. 44. 45. *b*. Sa générosité envers ce college, p. 319. *a*. *Voïez* son éloge, p. 44. 45. *b*. Son raisonnement sur l'union d'Hercule avec les Muses, p. 7. *a*. Ses écrits, p. 45-48. *b*. Editions de ses ouvrages, p. 48. 49. *b*.

Eunape, Sophiste grec, traite injustement les Gaulois, p. 6. *b*. Se mêle de médecine, p. 201. *b*.

Eunomie, fille de l'Orateur Nazaire, se distingue par son éloquence, p. 93. *b*.

Eunomius, disciple d'Aëtius. S. Servais de Tongres écrit contre lui, p. 245. *b*. Ses erreurs, *ibid*.

Euphrase, Maître des Offices, loué pour son savoir, p. 19. *b*. Sa disgrace, p. 19. 20. *b*.

Val. Lat. *Euronius*, gendre du poëte Ausone, 282. *b*.

S. Eusebe, Evêque de Verceil, exilé pour la foi par les Ariens, p. 25, 119, 135. *b*. Travaille à rétablir la foi de Nicée, p. 144. *b*.

Eusebe, Professeur de belles letres à Bourdeaux, p. 320. *a*.

EUTHYMENE, Géographe et Historien, différemment nommé, p. 78. *a*. Son païs, *ibid*. Ses écrits, p. 79. 80. *a*. *Voïez* son éloge, p. 78-80. *a*.

Eutrope, Prêtre, qu'on fait disciple de S. Augustin, p. 223. *b*.

EUTROPE, Historien, son païs. p. 220. *b*. N'est point Grec de nation, p. 222. *b*. Ni un Sophiste Italien, *ib*. Mais Gaulois de nation, p. 220. 222. *b*. Suit la profession des armes, p. 223. *b*. Est élevé à de grands honneurs, p. 221. *b*. Ecrit un abregé de l'histoire romaine, p. 223. 224. *b*. Mal confondu avec d'autres de même nom, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 220-224. *b*. Ses écrits, p. 224-227. *b*. Editions de son histoire Romaine, p. 227-230. *b*. Traductions gréques, p. 230. 231. *b*. Traductions françoises et italiennes, p. 231. *b*. Sa maniere d'écrire, p. 225. *b*. Son ouvrage retouché et augmenté par Paul Diacre, p. 225. 226. *b*. Et par Landulphe Sagax, p. 226. *b*.

Eutrope, Grammairien, cité par Priscien, p. 224. *b*.

Eutrope, Proconsul d'Asie, Préfet du Prétoire, p. 221. 223. *b*.

S. Euvert, Evêque d'Orleans, assiste au I Concile de Valence, p. 209. *b*.

Exupere, Evêque de Cahors, p. 128. *b*.

Exupere, Evêque de Toulouse, p. 128. *b*.

Exupere, Prêtre de l'Eglise de Bourdeaux, p. 128. *b*.

EXUPERE, Professeur d'éloquence, p. 127. *b*. Enseigne à Toulouse, puis à Narbone, *ibid*. Sa mort, p. 128. *b*. N'a point été Evêque, *ib*. *Voïez* son éloge, 127-128. *b*.

F

ARria *Fadilla*, mere de l'empereur Tite Antonin, son extraction, p. 227. *a*.

Proba *Falconia*, célébre poëtesse chrétienne, p. 303. *b*.

FAVORIN, le plus célébre Sophiste de son tems, p. 244. 266. *a*. Sa naissance, p. 265. *a*. Ses grands talens, p. 266. *a*. Ses voïages, *ib*. Ses liaisons, p. 267. *a*. *Voïez* son éloge, p. 265-270. *a*. Ses disciples, p. 269. *a*. Ses écrits, p. 270-276. *a*. Ses bons mots, p. 268. 269. 274. *a*.

FAUSTE, Auteur des actes de S. Andoche, p. 294. *a*.

Fauste, femme de Constantin le Grand et mere de Constantin le Jeune, p. 99. 104. *b*. Son caractere, p. 104. *b*.

S. FAUSTIN, Evêque de Lyon, son zéle pour la pureté de la foi et contre l'héresie, p. 310. 405. *a*. Ecrit au Pape Etienne et à S. Cyprien contre l'hérésie de Novatien, *ib*. *Voïez* son éloge, p. 405-406. *a*.

An. Gal. *Faustina*, femme de l'Empereur Tite Antonin, p. 278. *a*.

An. *Faustina*, fille de la précédente, et femme de M. Aurele, p. 278. *a*.

S. *Felix*, Prêtre, disciple de S. Irenée, travaille à étendre la foi dans les Gaules, p. 226. *a*.

S. *Felix* de Saulieu, prêche l'Evangile dans les Gaules, p. 225. *a*.

Felix, disciple de S. Ambroise, depuis évêque de Boulogne, p. 336. *b*.

S. *Ferreol*, Prêtre, disciple de S. Irenée, prêche la foi dans les Gaules, p. 226. *a*.

S. *Ferrutien*, Diacre, disciple de S. Irenée, continue à répandre la foi dans les Gaules, p. 226. *a*.

Les *Figures* de l'Ecriture Sainte établies par les Peres, p. 313. 344. 368. 369. 398. *a*. 148. 278. 337. 338. *b*.

S. *Firmin*, premier Evêque d'Amiens, p. 307. *a*. Ses travaux apostoliques, *ib*. Son martyre, *ibid*.

Les *Flamands*, leur langue, p. 64. *a*.

S. *Florent*, Evêque de Vienne, assiste, ou préside même au I Concile de Valence, p. 209. *b*.

Florin, disciple de S. Polycarpe, Prêtre de Rome, p. 338. *a*. Ses erreurs, p. 385. *a*. Déposé du Sacerdoce, p. 338. *a*. S. Irenée écrit contre lui, p. 337-339. *a*. S. Hippolyte ne l'a point fait, p. 385. *a*.

Jul. *Florus* de Tréves, different de l'Orateur de même nom qui suit, p. 176. *a*.

Jul. FLORUS, Orateur, brille à Rome par son éloquence, p. 133. *a*. Passe pour le Prince de l'éloquence des Gaules, *p*. 175. Mal-à-propos confondu avec Florus l'Historien, p. 78. *a*. *Voïez* son éloge, p. 175-178. *a*.

L. An. Jul. FLORUS, Historien, étoit Gaulois, p. 244, 255-257. *a*. Les Espagnols ne laissent pas de le mettre au rang de leurs écrivains, *ib*. Son talent pour l'histoire, p. 257. 258. *a*. Pour la poësie, p. 257. *a*. Confondu mal-à-propos avec Florus l'Orateur, p. 178. *a*. *Voïez* son éloge, 255-257. *a*. Son histoire Romaine, p. 258. 259. *a*. En quel tems il l'a écrite, *ib*. Editions de cette histoire, p 260-265. *a*. Traductions, p. 264. 265. *a*. Ses autres écrits, p. 259. 260. *a*.

La *Foi*, sans elle point d'actions saintes, p. 177. *b*. Ne se persuade point par la violence, p. 150. *b*. Formule de Foi, voïez : *Formules*. La Foi prise comme religion, voïez : *Religion Chrétienne*.

Formules de foi, leur inutilité, p. 24. 166. *b*. Préjudiciables à la foi même, p. 165. 166. *b*. Celle des Orientaux au sujet de l'Arianisme, p. 152. *b*. La seconde de Sirmich, p. 27. 266. *b*. Rejettée par l'Eglise Gallicane, p. 28. 29. *b*. Réfutée par S. Phebade d'Agen, p. 28. 266. 269. 272. 273. *b*. Supprimée dans le Concile d'Ancyre, p. 29. *b*. Celles qui furent présentées à Rimini, p. 30. 31. 32. *b*. Dont l'une y fut signée, p. 32. *b*.

S. *Fortunat*, Diacre, disciple de S. Irenée, travaille à répandre la foi dans les Gaules, p. 226. *a*.

Les *François* se jettent dans les Gaules, p. 314. 315. *a*.

Frejus, Colonie Romaine, p. 101. *a*. Grands Hommes qui en sont sortis, p. 101. 129. 163. 219. 245. *a*.

Frigitil, Reine des Marcomans, convertie à la foi par S. Ambroise, p. 334. *b*. Le Saint lui adresse un écrit, p. 393. *b*.

Fronto Catius, célébre Avocat sous Trajan, ne doit pas être confondu avec celui qui suit, p. 284. *a*.

M. Cor. FRONTO, Orateur, le second Maître de l'éloquence Romaine après Ciceron, p. 244, 282. *a*. Son païs, p. 283. *a*. Est choisi pour enseigner M. Aurele et L. Verus, *ib*. *Voïez* son éloge, p. 282-284. *a*. Ses écrits, p. 284-286. *a*. Son style, p. 284. *a*.

M. Aus. *Fronto*, petit-fils de l'Orateur M. Cor. Fronto, p. 284. *a*.

Fronton, fils de l'Orateur M. Cor. Fronto, p. 284. *a*.

Fronton de Cirte, fameur orateur, calomnie les Chrétiens, p. 286. *a*.

T. Aur. *Fulvius*, ou *Fulvus*, aïeul de l'Empereur Tite Antonin, p. 130. *a*. Sa patrie, ses dignités, *ib*. Est le premier des Gaulois qui soit allé s'établir en Italie, *ibid*.

Aur. *Fulvius*, fils du précedent, loué pour l'integrité de ses mœurs, p. 130. *a*.

G

G*Abales*, aujourd'hui Mande, fondation de l'Eglise de cette ville, p. 308. *a*.

Sex. Jul. GABINIANUS, Rhéteur, p. 133. 214. *a*. Regardé comme le Prince de l'éloquence de son tems, p. 215. *a*. *Voïez* son éloge, p. 214. 215. *a*.

Les *Galates* sortis des Anciens Gaulois, p. 4. *a*. Esprits pesans et grossiers, p. 3. 4. *a*. Pourquoi ? *ibid*.

La *Galatie*, la même que la Gallogréce, p. 55. *a*. Les Gaulois s'y habituent et lui donnent leur nom, p. 56. 83. *a*. Savans qu'elle a produits anciennement, p. 56. *a*.

Galien, ses écrits contre Favorin, p. 273.

a. En faveur de Socrate et d'Epictete, *ibid.*

Galla, Sœur de Valentinien II, et seconde femme de Theodose le Grand, p. 261. *b*.

La *Gallogréce*, voïez : *Galatie*.

C. Ælius *Gallus*, confondu mal-à-propos avec Cor. Gallus, qui suit, p. 103. *a*.

Cor. GALLUS, célebre *Poëte*, p. 101. *a*. Natif de Frejus, non du Frioul, *ib*. not. Grand ami de Virgile, p. 102. *a*. Est fait Gouverneur d'Egypte, *ibid.* Sa mort, p. 103. *a*. *Voïez* son éloge, p. 101-103. *a*. Ses écrits, p. 104-108. *a*.

Vib. GALLUS, Orateur, fait l'admiration de Rome, p. 132. *a*. Brille dans le barreau, p. 145. *a*. *Voïez* son éloge, p. 135. 146. *a*.

S. *Gatien*, premier Evêque de Tours, p. 304. *a*. Tems de sa mission dans les Gaules, p. 305. 306. *a*. Ses disciples, p. 309. *a*.

Gavidius, Evêque en Aquitaine, assiste au Concile de Rimini, p. 30. *b*.

La *Gaule* Cisalpine, ainsi nommée des Gaulois qui la conquirent, p. 54. *a*. Son étendue, *ibid.* Se signale dans les letres, p. 53. 54. *a*. Grands hommes de letres qu'elle a produits, 54. 55. *a*.

La *Gaule* Narbonoise, voïez : *Narbonoise*.

Les *Gaules*, leur situation et leur étendue, p. 10. *a*. Leur division, p. 13. *a*. On y suit des coûtumes différentes, *ib*. Mercure y regne et y établit une loüable police, p. 5. 6. *a*. Les Phocéens s'y établissent et en renouvellent la face, p. 16. 42. 46. 47. *a*. Y portent les maximes des Grecs, p. 42. 43. *a*. Les Gaules doivent à la Gréce une partie de leur politesse et du savoir qu'on y a admiré, p. 3. *a*. Le contraire est une fable, p. 2. 3. *a*. Progrès des sciences dans les Gaules, p. 52. 53. 66. 126. 127. 130. 131. *a*. 2. *b*. Elles sont conquises par les Romains, p. 57. *a*. Epousent les maximes Romaines, p. 56-58. *a*. Rome en tire de grands hommes, p. 69. 83. 86-88. 92. 101. 109. 127. 132-134. *a*. 15. 16. *b*. Elles fournissent à l'Empire presque tous les Panégyristes du III, IV et V siecle, p. 317. *a*. Forment les premiers avocats de la Grande Bretagne, p. 69. 134. *a*. La Religion Chrétienne n'y fut point établie au I siecle de l'Eglise, p. 125. 126. *a*. Les sciences y sont encore très-florissantes au IV siecle, p. 1. 2. 4. 9. 15-17. 18. *b*. Les Gaules troublées par les incursions des barbares et les persecutions des païens, p. 309. 314. *a*. 2. 7. *b*. Pacifiées et policées par les Empereurs, p. 3. 7. *b*. Qui y établissent leur cour impériale, p. 315. 316. *a*. 3. 5. 9. *b*. Elles tombent en partage à Constance Chlore, Constantin le Jeune, Constant son frere et à Gratien, p. 5. 6. 100. *b*. Etendue de la Préfecture des Gaules, p. 326. *b*. Il s'y retire de Rome quelques Philosophes, p. 138. *a*. L'Eglise des Gaules, voïez : *L'Eglise Gallicane*. Ecoles dans les Gaules : voïez *Ecoles*. Ecoles Chrétiennes dans les Gaules, p. 232-240. *a*.

Les *Gaulois* rapportent leur origine à Pluton, p. 37. *a*. La premiere origine des sciences parmi eux est incertaine, p. 1. 2. 5. *a*. Sentimens fabuleux à ce sujet, p. 2. 3. *a*. Inventés par un Italien, p. 3. *a*. Ont néanmoins cultivé les sciences de temps immemorial, p. 9. *a*. Peuple civilisé qui avoit de grandes dispositions pour les sciences, p. 4. 5. *a*. Peuple barbare en quel sens, p. 4. *a*. Belliqueux, p. 7. 8. 28. *a*. Ingenieux, qui avoit de l'industrie, de credulité et de la curiosité, p. 4. 5. *a*. Né pour les beaux arts, p. 5. *a*. Esprits indociles en quel sens, *ib*. Se perfectionnent sous le regne de Mercure, p. 6. *a*. Portent une veneration particuliere à ce faux Dieu, *ibid.* A Hercule, p. 7. *a*. A Apollon, Minerve, Mars, Jupiter, Pluton et à toutes les autres divinités, p. 8. 28. 29. *a*. Savans dans la mythologie, *ibid.* Leur theologie plus sublime et plus raisonnable que celle des autres païens, p. 8. 9. *a*. Tenoient l'immortalité de l'âme, p. 9. 34-37. *a*. Avoient puisé ce sentiment dans la doctrine des Patriarches, p. 9. *a*. Ont précedé les Grecs dans la profession de la philosophie, p. 4. 10. *a*. Leurs Philosophes, p. 29-35. *a*. Leurs Poëtes, p. 25-28. *a*. Leurs Vates ou Devins, p. 28. *a*. Leur republique, p. 31. 34. *a*. Leur premiere Langue, 62-65. *a*. Ils en avoient trois à leur usage, p. 58. *a*. La Latine leur devient naturelle, p. 58. 61. 62. *a*. Se servoient de la Gréque, p. 47. 58. 61. *a*. S'apliquoient particulierement à l'éloquence, p. 68-70. 126. *a*. Avoient le talent de parler avec grace et avec esprit, p. 7. 8. *a*. Ne parloient que par sentences, en enigme, par synecdoche, p. 40. *a*. Donnerent aux Romains le premier goût pour les belles letres, p. 53. *a*. Excelloient dans la medecine, p. 133. *a*. Fort adonnés aux divinations, p. 5. *b*. Dans lesquelles ils excelloient, p. 28. *a*. N'aimoient que les occupations serieuses, p. 7. *b*. Avoient le secret de l'art de l'écriture, p. 12. *a*. D'où ils l'avoient reçu, p. 16. 17. *a*. Deux differentes opinions à ce sujet, p. 16. 20. *a*. Il est plus probable qu'ils l'ont reçu des Phocéens, *ib*. Leur premiere maniere d'écrire, p. 12. *a*. S'ils ont écrit autrefois de la droite à la gauche, p. 21. 22. *a*. Se servoient d'abord de caracteres Grecs, p. 12. 16. 20. *a*. Puis de caracteres Romains,

p. 14. 15. *a*. Forme des anciens caracteres à leur usage, p. 16. *a*. N'ont rien laissé par écrit, p. 2. 12. *a*. Leurs Ecoles, p. 40-42. 44. 47. 49. 50. 52. 126. 130. 132. 134. 136. 243. 244. *a*. 9. 12. 13. 15. *b*. Voïez : *Ecoles*. Eux et les Bretons ne faisoient originairement qu'une même nation, p. 11. *a*. S'emparent d'une partie de l'Italie, s'y habituent et y bâtissent plusieurs villes, p. 54. *a*. Savans qu'ils pourroient compter en ce païs-là, p. 54. 55. *a*. Comme aussi dans la Celtiberie et la Galatie, p. 55. 56. *a*. Tous leurs savans ne sont pas connus, p. 70. *a*. Ils obtiennent le droit de bourgeoisie Romaine, et entrée dans le Sénat de Rome, p. 57. 174. *a*. Moins éloignés que les autres peuples idolâtres de recevoir l'Evangile, p. 229. *a*. Pourquoi? *ibid*. Ils doivent aux Grecs la premiere connoissance de la foi, p. 227. *a*. Ne deviennent Chrétiens que peu à peu, p. 300. *a*. Cultivent les sciences au IV siecle avec un nouvel éclat, p. 2. 4. 6. *b*. Surtout l'éloquence et la poësie, p. 6. 8. 10-17. *b*. Donnent à l'Empire beaucoup plus de panégyristes qu'aucune autre nation, p. 417. *a*. En relation avec les savans des païs étrangers, p. 39. *b*. Insultés par Eunape, p. 6. *b*. Loués par Julien l'Apostat, p. 7. *b*.

Aulu *Gelle*, disciple du Sophiste Favorin, p. 269. *a*. Et de l'Orateur Cor. Fronto, p. 283. *a*.

Geminius, homme de letres; son païs, p. 247. *a*. En commerce de letres avec Pline le Jeune, p. 231. 247. *a*. Peut-être le même que Varius Geminius, p. 248. *a*. *Voïez* son éloge, p. 247. 248. *a*.

S. Genés, Martyr à Arles, p. 421. 422. *a*. Son talent particulier d'écrire en notes. *Voïez* son éloge, *ibid*.

Gennade, Orateur, brille à Rome dans le barreau, p. 119. 120. *b*. Son païs, p. 120. *b*. *Voïez* son éloge, p. 119. 120. *b*.

S. *Genoul*, ou *Genulfe*, premier Evêque de Cahors, p. 309. *a*.

Geographes que les Gaulois ont produits anciennement, p. 71. 78. 401. *a*.

Gerbert, depuis Pape Silvestre II, Auteur du traité de la dignité sacerdotale, p. 398. 399. *b*.

Les *Germains*, freres des Gaulois, p. 20. *a*. N'ont eu que tard le secret de l'écriture, *ibid*.

Germanicus, César, sa famille, p. 152. Sa naissance, *ibid*. Ses grandes actions. *Voïez* son éloge, p. 152-155. *a*. Ses écrits et leurs éditions, p. 155-158. *a*.

Acc. Glabrio, Grammairien, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 107. *b*.

Glaucus, Professeur d'éloquence au College d'Autun, p. 318. *a*.

La *Glu*, remede le plus sacré des Druides, p. 38. *a*. De quoi ils la faisoient, p. 39. *a*.

Gnomon, qui en est le premier inventeur, p. 271. *a*.

Gnostiques, héretiques. Voïez : *Marcosiens*.

M. Ant. Gnyphon, celebre Grammairien, son païs, p. 83. *a*. Enseigne à Rome avec réputation, p. 53. 86. *a*. *Voïez* son éloge, p. 85-87. *a*. Ses écrits, p. 87. *a*.

Gordien, Auteur de l'Antoniade, p. 281. *a*. Prend la pourpre et le nom d'Auguste, *ibid*.

La *Grace*, sa necessité, p. 189. 190. *b*.

Pomp. *Græcina*, Dame Romaine, peut-être sœur de Jul. Græcinus qui suit, p. 165. *a*.

Jul. Græcinus, Philosophe, p. 163. *a*. Fait beaucoup d'honneur au Senat de Rome où il est admis, p. 132. *a*. *Voïez* son éloge, p. 163-165. *a*. Ses écrits, p. 165. 166. *a*.

Grammairien, idée qu'attachoient les Anciens à cette profession, p. 86. *a*. 13. 63. *b*. Jamais Grammairien ne fit fortune, p. 206. *b*. Grammairiens qu'ont produits les Gaules, p. 85. 88. *a*. 63-65. 106. 107. 119. 127. 128. 203. 206. 207. 217. 218. 231. 232. *b*.

Grata, sœur de l'Empereur Valentinien II, p. 261. *b*.

Gratien, Empereur, sa famille et sa naissance, p. 233. *b*. Ses grandes qualités, p. 233. 238. *b*. Son talent pour les letres, p. 233. *b*. Devient Poëte et Orateur, *ib*. Est déclaré Auguste, p. 234. *b*. Gouverne seul l'Empire d'Occident, *ib*. De tous les Empereurs le plus favorable aux letres, p. 9. 11. 12. 235. *b*. Son zéle pour l'Eglise, p. 235-237. *b*. Assemble un Concile à Aquilée, p. 34. 237. *b*. Engage S. Ambroise à lui composer divers écrits sur la foi, p. 236. 237. 239. *b*. Ausone prononce son panégyrique, p. 306. 307. *b*. *Voïez* son éloge, p. 233-239. *b*. Sa mort, p. 238. *b*. S. Ambroise fait son oraison funebre avec celle de son frere Valentinien, p. 375. *b*. Ses ordonnances et ses loix, p. 235. 239. *b*.

Les *Grecs* viennent s'établir dans les Gaules, voïez : Les *Phocéens*. Ont appris diverses choses aux Gaulois, p. 3. 47. *a*. Et leur sont redevables de quelques autres, p. 10. *a*. Leurs caracteres à l'usage des Gaulois, p. 12. 16. 20. *a*. d'où ils leur étoient venus, p. 19. *a*. Leur ancienne maniere d'écrire, p. 21. *a*. Ils furent des premiers qui se servirent de la cire pour cet usage, p. 23. a. Leur langue passe à l'usage des Gaulois, voïez: *Langue Gréque*. Ils sont les premiers qui portent la lumiere de l'Evangile dans les Gaules, p. 225. *a*.

S. *Gregoire*, premier Evêque du Puy en Velai, p. 308. *a*.

Gregoire, Préfet des Gaules, Questeur en 376, p. 220. *b*. Son talent pour bien écrire, *ib*. Pour l'éloquence, p. 321. *b*. Zelé pour la justice, *ib*. *Voïez* son éloge, p. 320. 321. *b*. Ausone lui adresse quelque écrit, p. 300. *b*.

Guillaume, abbé de S. Thierri, Auteur d'un Commentaire sur le Cantique des Cantiques, tiré des écrits de S. Ambroise, p. 358. 391. *b*.

Gyarée, Astronome et Mathématicien, p. 99. *a*. Grand homme de mer, p. 100. *a*. *Voïez* son éloge, p. 99. 100. *a*.

H

Harmonius, Grammairien savant en grec et en latin, enseigne à Treves, p. 207. 208. *b*. Fait un recueil des poësies d'Homere, p. 208. *b*. *Voïez* son éloge, p. 207. 208. *b*.

Hedibie, Dame de pieté et de merite, instruite des belles-letres, p. 125. 205. 206. *b*.

S. *Helene*, mere de Constantin le Grand, recouvre la croix du Sauveur, p. 376. *b*.

Helicon, ou *Helix*, ses erreurs, p. 381. 383. *a*.

Helie, Evêque de Lyon, prédecesseur de S. Faustin, p. 405. *a*.

Heliodore, Evêque d'Altino, confondu mal-à-propos avec le suivant, p. 195. 196. *b*.

Heliodore, Prêtre à Poitiers, compagnon d'étude de S. Hilaire, p. 194. 195. *b*. S'il l'accompagne dans son exil, p. 195. *b*. Mal confondu avec d'autres de même nom, p. 195. 196. *b*. *Voïez* son éloge, p. 194-196. *b*. Ses écrits, p. 195. 196. *b*.

Heliodore, Prêtre d'Antioche, mal confondu avec le précedent, p. 196. *b*.

Hellesponce, Orateur et Philosophe, p. 201. *b*. Le second Sophiste de son tems, *ib*. Ses divers voïages. *Voïez* son éloge, p. 201. 202. *b*.

Les *Helvetiens* faisoient partie des Gaules, p. 12. 131. *a*. Se servoient de caracteres Grecs, p. 12. *a*. Quelques hommes de letres qu'ils ont produits, p. 131. 131. *a*.

Pom. Max. Herculanius, Grammairien, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 119. 121. *b*.

Hercule, honoré des Gaulois, qui le confondoient avec Mercure, p. 6. 7. *a*. Figure mystericuse sous laquelle ils le représentoient, *ib*. Son union avec les Muses, p. 7 *a*.

Les *Héresies*, source de toutes les Héresies, p. 157. *b*. Leur contrarieté avantageuse pour l'Eglise, p. 160. *b*. Contribuent à soutenir les letres et les sciences, p. 242. *a*. 3. *b*. Diverses héresies : celles des Apollinaristes, p. 394. 395. *b*. Refutées par S. Ambroise, *ib*. D'Arius, p. 24. *b*. Commence à Alexandrie, *ibid*. S'efforce de répandre son venin dans les Gaules, p. 24-29. *b*. Voïez : *Arianisme*. Celles des Gnostiques, p. 242. 327. *a*. Des Ithaciens, p. 37-39. 422. *b*. Des Marcionites, p. 345. *b*. Des Marcosiens, p. 242. 327. *a*. Des Millenaires, p. 304. 333. 346. 358. *a*. 85. 388. 389. *b*. Des Montanistes, p. 289. 290. 292. 295. 303. 358. *a*. Des Noëtiens, p. 383. 384. *a*. Des Novatiens, p. 310. 311. 406. *a*. 61. 351. 352. 387. *b*. Des Priscillianistes, p. 35-37. 321. 422. *b*. Des Valentiniens, p. 242. 327. *a*. De Vigilance, p. 41. 42. *b*. Divers Auteurs qui ont écrit contre toutes les Héresies, p. 304. 329. 383. *a*. 155. 185. *b*.

Hermas, si son livre est Ecriture sainte? p. 345. *a*.

Herodes Atticus, Maître de Favorin, p. 267. *a*.

Herodes, fils du précedent, disciple et heritier de Favorin, p. 269. 270. *a*.

Herophile, chef d'une secte de Medecins, qui portent son nom, p. 208. 209. *a*. En quel tems il l'établit, p. 208. *a*.

Hespere, fils du Poëte Ausone, p. 282. 299. 305. 307. 308. *b*.

Hexameron, ou les six jours de la création; qui sont ceux qui ont écrit sur ce sujet, p. 372. *a*. 366. 367. *b*.

Hierius, voïez : *Icaire*.

S. Hilaire, Evêque de Poitiers, Docteur de l'Eglise et Confesseur, p. 139. *b*. Sa naissance, *ibid*. Son éducation, p. 139. 140. *b*. Caractere de son esprit, p. 146. *b*. Sa conversion à la foi, p. 140. *b*. Son ordination, *ibid*. Son zele pour la foi Orthodoxe, p. 140. 141. *b*. Le fleau des Ariens, p. 26. *b*. Assiste au Concile de Besiers et s'y signale, p. 26. 118. 135. 141. *b*. Exilé en Phrygie, p. 26. 119. 141. *b*. Y écrit son livre des Synodes, p. 29. *b*. Assiste au Concile de Seleucie, p. 33. 142. *b*. Se trouve à celui de Constantinople en 360, p. 143. *b*. Est renvoïé à son Eglise, p. 33. 143. 144. *b*. Rapelle tout le monde à la pénitence, p. 33. 129. 144. *b*. Assemble divers Conciles, p. 144. *b*. Nommément celui de Paris et y assiste, p. 130. 144. *b*. Passe en Italie et y travaille à rétablir la foi de Nicée, p. 144. 145. *b*. Combat Auxence, Evêque Arien de Milan, *ibid*. Lucifer de Cagliari blâme sa condescendance, p. 133. *b*. Sa mort, p. 145. 146. *b*. *Voïez* son éloge, p. 139-147. *b*. Ecrits qui nous restent de lui, p. 147-179. *b*. Ses écrits perdus, p. 179-185. *b*. Ses écrits supposés, p. 185. 186. *b*. Sa maniere d'écrire, p. 187. *b*. Son érudition, p. 188. 189. Sa doctrine, p. 189-191. *b*. Erreurs qu'on lui a imputées, et sa justification, p. 191. 192. *b*. Editions de ses œuvres, p. 191-194. *b*.

Hilaire, Diacre de Rome, Auteur de l'*Ambrosiaster*, p. 398. *b*.

Hilaire, fameux Magicien, p. 312. *b*.

Æm. *Hilaria*, sœur du medecin Antoine, savante dans la medecine, p. 58. 289. *b*.

S. Hippolyte, Evêque et Martyr, Docteur de l'Eglise, p. 361. *a*. Disciple de S. Irenée et Eleve de l'Eglise de Lyon, p. 303. 368. *a*. Né probablement dans les Gaules, p. 361. *a*. Son éducation, p. 361. 362. *a*. Se rend habile dans toutes les sciences, p. 362. *a*. Elevé à l'épiscopat, *ib*. Son siege incertain, p. 362. 363. *a*. Porte la Foi en divers païs, p. 226. 233. *a*. Travaille sur presque tous les livres de l'Ecriture, p. 304. 364. 371-379. *a*. A servi de modele à Origene, p. 304. 364. *a*. Donne beaucoup dans la figure, p. 313. 368. 369. *a*. Finit sa vie par le martyre, p. 364. *a*. L'époque de sa mort incertaine, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 361-365. *a*. Ecrits qui restent de lui, p. 365-371. *a*. Ses écrits perdus, p. 371-393. *a*. Ses écrits supposés, p. 393-397. *a*. Son érudition, sa doctrine, sa maniere d'écrire, p. 397-399. *a*. Editions de ses ouvrages, p. 399. 400. *a*. S. Ambroise a beaucoup puisé dans ses ouvrages, p. 406. *b*.

Hippolyte de Thebes, Auteur d'une Chronique, p. 395. 396. *a*. Mal confondu avec S. Hippolyte Martyr, *ibid*.

L'*Histoire*, commencement de sa décadence, p. 245. *a*. Se soutient encore dans les Gaules au II et au IV siecle, p. 245. *a*. 21. *b*.

Historiens qu'ont produits les Gaules, p. 71. 78. 80. 108. 114. 166. 235. 265. *a*. 18. 136. 137. 220. *b*.

Homere, en quel tems il a vêcu, p. 80. *a*. Ses écrits revûs et corrigés par Harmonius au IV siecle, p. 208. *b*.

S. *Honeste*, Prêtre de Nismes, Apôtre de la Navarre, p. 307. *a*.

Les *Honneurs*, puissant motif pour cultiver les sciences, p. 66. 67. *a*.

S. *Honorat*, second Evêque de Toulouse, p. 307. *a*.

L'*Humilité* est la tête de toutes les vertus, p. 334. *b*.

Hymnes, S. Hilaire de Poitiers est le premier entre les Latins qui en ait composé, p. 180. *b*.

I

Iscen. *Iacchus* enseigne les belles letres dans la Gaule Cisalpine, p. 53. *a*.

Iatromathematiciens, nouvelle secte de Medecins, p. 210. *a*.

Icaire, Comte d'Orient, un des plus éloquens de son siecle, et des plus savans Philosophes, p. 257. 258. *b*. Professe d'abord la rhétorique à Rome, *ibid*. Est élevé aux premieres charges de l'Empire, p. 258. *b*. Ses liaisons avec les Savans de son siecle, *ibid*. *voïez* son éloge, p. 257-259. *b*.

Icherius, voïez : *Icaire* qui précede.

Idace, un des principaux accusateurs des Priscillianistes, p. 37. 241. *b*.

S. *Jean* l'Évangeliste, son caractere, p. 356. *b*. opinion assez extraordinaire à son sujet, p. 394. *a*.

S. *Jérôme* vient à Treves, p. 12. *b*. Y commence à se convertir, *ibid*. Y copie deux ouvrages de S. Hilaire de Poitiers, *ibid*. Critique les écrits de S. Retice, p. 63. *b*.

Jesus-Christ, son âge, p. 343. *a*. Ses mysteres, p. 332. 333. *a*. Ses deux natures, p. 381. 383. *a*. Ses deux avenemens, p. 352. *a*. 189. *b*.

Jeûne du carême, son excellence, ses effets, son ancienneté, p. 368. *b*. Ce qu'en dit S. Irenée, p. 352. *a*. La diversité qu'on y observoit anciennement, p. 297. *a*.

La *Jeunesse*, maniere de l'élever, p. 139. 140. *a*. Défauts à y éviter, *ib*.

Imbetause, Evêque de Reims, assiste au I Concile d'Arles, p. 53. *b*.

L'*Ingratitude* envers Dieu, ses caracteres, p. 338. *b*.

Instance, Evêque Priscillianiste, deposé dans le Concile de Bourdeaux, p. 241. *b*.

Job, S. Hilaire de Poitiers avoit écrit sur ce livre, p. 181-183. *b*.

Jovinien, son erreur, p. 332. *b*. Condamné dans un Concile, p. 34. 332. 382. *b*.

S. Irenée, Evêque de Lyon, Docteur de l'Eglise et Martyr, p. 324. *a*. Tems de sa naissance, *ibid*. Son éducation, *ibid*. Sa mission dans les Gaules, p. 325-326. *a*. Sa députation à Rome, p. 290. 326. *a*. En Asie, et n'y va pas, *ibid*. Fait Evêque de Lyon, p. 225. 289. *a*. Rend presque toute la ville Chrétienne, *ibid*. Son zele et ses travaux apostoliques, p. 301. 302. 327. *a*. Est le premier des Peres qui ait travaillé sur l'Ecriture, p. 304. *a*. Ecrit contre Florin, p. 337-339. *a*. Contre Blaste, p. 241. 301. *a*. Contre toutes les héresies, p. 242. 243. 301. *a*. Au Pape S. Victor pour moderer son zéle contre les Quartodecimans, p. 241. 297. *a*. Calme cette dispute, p. 241. 242. *a*. Sa mort, p. 328. *a*. *Voïez* son éloge, p. 324-329. *a*. Ses disciples, p. 226. 302. 303. *a*. Ses écrits subsistans, p. 329-337. *a*. Ses écrits perdus, p. 337. 343. *a*. Idée de ses écrits, p. 301. 302. 336. 337. *a*. Son savoir, p. 325. 328. *a*. En quelle langue il a écrit, p. 334. *a*. Divers points de sa doctrine, p. 343-346. *a*. Erreurs qu'on lui a imputées, p. 345. 346. *a*. Donne dans les sentimens des Millenaires, p. 325. *a*. Son attention pour conserver pure la Tradition, p. 302. 303. *a*. Son style, p. 337. *a*. Donne dans la figure, p. 344. *a*. Version latine de ses livres contre les héresies, p. 335. 336. *a*. Editions de ses ouvrages, p. 347. 350. *a*. Fragmens de ses ouvrages, p. 350-352. *a*. La veritable cause de la perte de ses écrits, p. 303. *a*.

Les *Italiens*, d'où leur est venu l'art de l'écriture, p. 19. *a*. Leur maniere d'écrire, p. 24. *a*.

Ithace, Evêque en Espagne, principal accusateur des Priscillianistes, obligé de se retirer dans les Gaules, p. 36. 240. 321. *b*. Les pousse avec trop de chaleur, p. 37. 241. *b*. Devient chef des Ithaciens, p. 37. 38. 241. *b*. Son portrait, p. 39. *b*.

Les *Ithaciens*, comment se forme leur parti, p. 37. *b*. Causent d'étranges divisions dans l'Eglise des Gaules, p. 37. 39. *b*. Privés de la communion, p. 38. *b*. Declarés innocens par d'autres, *ib*. Plusieurs Conciles à ce sujet, p. 265. 266. 427. *b*. Leurs cruautés blâmées même par les païens, p. 422. 423. *b*.

Jucundus, Grammairien à Bourdeaux, p. 106. *b*.

Jule l'Africain, Auteur d'une Chronique attribuée à S. Hippolyte, p. 396. 400. *a*.

Julie, mere de Caracalla, son caractere, p. 353. 355. *a*.

S. *Julien*, Apôtre du Maine, p. 309. *a*.

Julien l'Apostat vient gouverner les Gaules, p. 7. *b*. Y établit la paix et la justice, *ibid*. Choisit Paris pour le lieu de son sejour, *ibid*. S'y applique à la philosophie, *ibid*. Y appelle beaucoup de Savans, *ibid*. Y mene une vie dure, *ibid*. Y est declaré Auguste en 360, p. 7. 8. *b*. Change de conduite, p. 8. *b*. Fait défense d'étudier en quelque maniere que ce soit, *ibid*. Adresse quelques écrits à Saluste Préfet des Gaules, p. 197. *b*. En fait son Confident, p. 197. 198. *b*. Claude Mamertin prononce son éloge, p. 200. *b*. Est loué par Alcime, p. 137. *b*. Une de ses belles réponses, p. 204. *b*. Sa mort, p. 198. *b*.

Jupiter en veneration chez les Gaulois, p. 8. *a*.

Jurisconsultes qu'ont produits les Gaules, p. 219. 266. 287. *a*.

S. *Just*, Evêque de Lyon, auparavant Diacre de l'Eglise de Vienne, p. 254. *b*. Son ordination, *ibid*. Assiste au I Concile de Valence, p. 209. 255. *b*. Et en 381 à celui d'Aquilée, p. 34. 235. *b*. En relation avec S. Ambroise. *Voïez* son éloge, p. 254. 257. *b*.

Just, Evêque d'Urgel, écrit sur le Cantique des Cantiques, p. 257. *b*.

S. *Just*, disciple de S. Hilaire de Poitiers; on ne sait rien d'assuré de son histoire,

p. 219. *b*. Savoir s'il a écrit la vie de S. Hilaire, p. 219. 220. *b*.

Justa, sœur de l'Empereur Valentinien II, p. 261. *b*.

Justin, Evêque Arien, excommunié par le I Concile de Paris, p. 131. *b*.

Justin, Abreviateur de Trogue Pompée, p. 116. 117. *a*. Mal-à-propos confondu avec S. Justin Martyr, p. 117. *a*.

Justine, seconde femme de Valentinien I, p. 234. *b*. Dévouée à l'Arianisme, p. 262. *b*. Regne sous le nom de son fils, p. 261. *b*. Persecute S. Ambroise, p. 329. 330. 381. *b*. Sa mort, p. 262. *b*.

L

L*Æta*, seconde femme de l'Empereur Gratien, p. 238. *b*.

Lactance, Orateur Chrétien et défenseur de l'Eglise, p. 65. *b*. Son païs, *ibid*. Ses études, *ibid*. Sa conversion, p. 66. *b*. Vient dans les Gaules, p. 67. *b*. Y dirige les études de Crispe, fils aîné de Constantin le Grand, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 65-68. *b*. Ses écrits subsistans, p. 68-79. *b*.; ses écrits perdus, p. 79-82. *b*.; ses écrits supposés, p. 82. 83. *b*.; son style, divers traits de sa doctrine, p. 83-86. *b*. Editions de ses œuvres, p. 86-92. *b*.

Les *Langues;* leur connoissance n'étoit point nécessaire aux Ministres de l'Evangile, p. 238. *a*. On faisoit anciennement les lectures, les prieres publiques et les instructions en la langue la plus commune du païs, p. 238. *a*. Langues à l'usage des Gaulois, p. 58. *a*. La Celtique ou Gauloise, p. 62. *a*. Son origine et son antiquité, p. 62-65. *a*. Fort repanduë, p. 65. *a*. Regardée comme langue matrice, *ibid*. La Françoise, p. 66. *a*. La Gréque fort cultivée dans les Gaules, p. 47. 58-61. 137. 138. *a*. Toute commune à Arles et à Lyon, p. 228-230. *a*. Passe des Marseillois aux Romains, p. 58. 59. *a*. A l'usage de l'Eglise Gallicane, p. 305. *a*. Comment elle y est tombée, *ibid*. Enseignée publiquement dans les Gaules au IV siecle, p. 9. 12. 13. 21. 22. *b*. La Latine vulgaire dans les Gaules, p. 58. 61. 62. 136. 231. 232. *a*. 22. *b*.

Latro, surnommé pour son adresse le prodige des jeux, p. 128. *a*.

Porc. *Latro*, sa maniere bizarre d'enseigner, p. 176. *a*. Ses disciples nommés Auditeurs par dérision, p. 177. *a*.

Lecteur, regle indispensable pour tout Lecteur, p. 157. *b*.

Leonille, Dame de Langres, savante dans la medecine, p. 294. *a*.

Leontius, Grammairien, enseigne dans les écoles de Bourdeaux, p. 106. *b*.

Lerida en Espagne tire des Gaules des Professeurs pour les belles letres, p. 232. *b*.

Lesbie, Maîtresse du Poëte Catulle, p. 111. *a*.

Les *Letres* nécessaires pour parvenir aux charges et dignités, p. 66. *a*. Motifs pour les cultiver, p. 66. 67. *a*. Contribuent au progrès de la Religion, p. 22. *b*. voïez : *Sciences*.

Leucadie, Maîtresse du Poëte Varron, p. 109. 110. *a*.

Libanius, célebre Sophiste grec, en liaison avec Sibure et Icaire, p. 246. *b*. Adresse quelques écrits à celui-ci, dont il fait l'éloge, p. 258. *b*.

Æbutius Liberalis, Philosophe; sa naissance, p. 129. 213. *a*. Ses dignités, *ibid*. Fait honneur aux letres et aux armes, p. 130. *a*. Grand ami de Seneque le fils, p. 213. *a*. Celui-ci le choisit pour son Mecene. *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 213. 214. *a*. Se trouve à la destruction de Jerusalem, p. 214. *a*.

Salvius Liberalis, Orateur, plaide longtems à Rome, p. 251. *a*. Député de l'Aquitaine, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 251. 252. *a*.

La *Libéralité*, son éloge et ses regles, p 213. 248. *a*.

Largus *Licinius* introduit dans le barreau une maxime pernicieuse à l'éloquence, p. 183. *a*.

Ligugé près de Poitiers, premier Monastère qu'on vit dans les Gaules, p. 42. 414. *b*. Est passé aux Jésuites, p. 42. *b*.

Limoges, son premier Evêque, p. 304. *a*. Pourquoi cette Eglise n'a pas été érigée en Metropole, p. 309. *a*. De là la foi se répand ailleurs, p. 308. *a*.

La *Literature*. Voïez : *Sciences*.

Livre, origine de ce mot, p. 24. *a*. Soin qu'on avoit anciennement d'en avoir de richement conditionnés, p. 24. 25. *a*.

La *Loi* ancienne, son impuissance, p. 177.

b. Son insuffisance sans la grace du Redemteur, p, 362. *b*.

S. Luc, Evangeliste, commenté par S. Ambroise, p. 355. 356. *b*. Premier Commentaire sur cet Evangeliste, p. 356. *b*. Caractere de son Evangile, *ibid.*

Lucain critiqué par Petrone, qui tombe dans les mêmes défauts, p. 194. 195. *a*.

Lucifer, Evêque de Cagliari, exilé aux extrémités de l'Empire par les Ariens, p. 25. 119. 135. *b*. Ses maximes outrées et leurs suites, p. 34. 133. *b*. Blâme la condescendance de S. Hilaire de Poitiers, qui répond à ses reproches, p. 133. 154. *b*. Se separe de communion des Evêques tombés à Rimini, p. 133. *b*,

Luciolus, Professeur d'éloquence à Bourdeaux, p. 113. *b*.

Luerne, Roi des Auvergnats, p. 27. *a*.

Lycoris, la même que Cytheris, p. 104. 111. *a*.

Lydan, confondu avec Lygdame, soldat Marseillois, p. 100. *a*,

Lydia, Maîtresse du Poëte Valere Caton, p. 90. *a*.

Lyon, sa fondation, p. 51. 214. *a*. Son éloge, p. 51. *a*. Ses Citoïens admis dans le Senat de Rome, p. 127. *a*. On y établit des jeux literaires en grec et en latin, p. 136. 137. *a*. Ses foires solemnelles, p. 292. *a*. Son embrasement, p. 214. *a*. La langue gréque y est commune, p. 228-230. *a*. On y voit des Libraires au II siecle de l'Eglise, p. 231. *a*. La premiere ville des Gaules qui devient Chrétienne, p. 225. *a*. Cette Eglise tire son origine de celles d'Asie et de Phrygie, p. 290. *a*. De-là la foi se répand en plusieurs lieux, p. 225. 226. *a*. Ses premiers Martyrs, p. 288. 289. *a*. Ils écrivent de leur prison à Rome et aux Eglises d'Asie et de Phrygie, p. 290. *a*. Leur humilité et leur charité, p. 292. *a*. En quel tems ils ont souffert, p. 289. *a*. Les Fidéles de Lyon et de Vienne écrivent l'histoire de leur martyre, p. 289. 290. *a*. Eloge de cette hist. p. 224. 288. 290-293. *a*. Conciles tenus à Lyon, p. 241. 295-298. *a*. Ses écoles, p. 177. 216. 243. 319. *a*. Grands hommes qui en sont sortis, p. 129. 152. 166. 213. 231. 245. 250. 303. 326. *a*. 259. *b*.

M

Macrinus, Grammairien, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p, 64. *b*.

La *Magie* tire son origine de la medecine, p. 38. *a*. Condamnée par les Empereurs Chrétiens, p. 5. *b*.

Magus, second Roi des Gaules; ce qu'on en dit est fabuleux, p. 2. *a*.

Mamertin, Evêque d'Eause, ou de Toulouse, assiste au I Concile d'Arles, p. 53. *b*.

Cl. Mamertin I, Orateur, Panegyriste de Maximilien Hercule, p. 315. 317. 417. *a*. Prend soin des Ecoles de Treves, p. 417. *a*. Ne doit pas être confondu avec le suivant, p. 417. 418. *a*. *Voïez* son éloge, p. 417. 418. *a*. Ecrits qui nous restent de lui, p. 418. 419. *a*. Ses écrits perdus, p. 419. *a*. Editions de ses écrits, p. 420. 421. *a*.

Cl. Mamertin II, Orateur, Panegyriste de Julien l'Apostat, p. 198. *b*. Fils du précedent, p. 199. *b*. Elevé à de grands honneurs, p. 199. 200. *b*. *Voïez* son éloge, p. 198. 200. *b*. Ses écrits, p. 200. *b*.

Le *Mans*, fondation de l'Eglise de cette ville, p. 309. *a*.

Marc, Egyptien, héretique Valentinien, chef de la secte des Marcosiens ou Gnostiques, p. 242. *a*. Repand son héresie le long du Rhône, *ibid.* Son caractere, p. 330. *a*.

Marc, Egyptien, héretique Priscillianiste, travaille à étendre cette héresie, p. 35. *b*.

S. Marcel, disciple de S. Pothin, Evêque de Lyon, porte la foi dans la Sequanoise, p. 225. *a*.

Marcel d'Ancyre condamné dans le conciliabule d'Arles, p. 117 *b*.

Marcel de Campanie, Legat du Pape, assiste au conciliabule d'Arles, p. 115. *b*. Y cede aux violences des Ariens, p. 116. *b*.

Marcel, Grammairien; sa naissance, p. 217. *b*. Ses aventures, *ibid.* Enseigne à Narbone, *ibid.* *Voïez* son éloge, p. 217. *b*.

Marcel, qualifié Medecin, Officier de Theodose le Grand, p. 217. *b*.

Nonius *Marcellus*, Grammairien, different du Grammairien précedent, p. 217. *b*.

S. *Marcellin*, premier Evêque d'Embrun, p. 23. *b*. Ses disciples fondent l'Eglise de Digne, *ibid.*

Sainte *Marcelline*, sœur de S. Ambroise, prend soin de son éducation, p. 326. *b*. Son éloge, p. 335. 381. *b*. Le Saint lui adresse quelques écrits, p. 335. *b*.

Marcien, Evêque d'Arles, engagé dans l'hérésie de Novatien, p. 310. 405. *a*. Jugé et deposé pour cet effet, p. 311. 406. *a*.

Marcien, à qui S. Irenée adresse un de ses écrits, p. 340. *a*.

Marcion, héresiarque, ses erreurs, p. 245. S. Irenée a écrit contre lui, p. 341. *a*. S. Hippolyte l'a fait aussi, p. 385. *a*. S. Servais de Tongres en a fait de même, p. 245. *b*.

Les *Marcionites;* S. Ambroise de Milan refute quelques-unes de leur erreurs, p. 345. 401. *b*.

Les *Marcosiens*, ou Gnostiques, sortis des Valentiniens, p. 242. *a*. Quel étoit leur chef, p. 242. 330. *a*. S. Irenée les refute, p. 242. 327. 330. *a*.

S. *Marin*, Evêque d'Arles, assiste en 313 au Concile de Rome, p. 23. *b*. Préside en 314 à celui d'Arles, p. 53. *b*.

Marmoutier, célebre Abbaïe, chef d'ordre, p. 43. *b*. Doit son origine à S. Martin de Tours, p. 42. 43. 414. *b*. Les occupations de ses premiers Moines, p. 43. *b*. Pepiniere d'Evêques, p. 43. 415. *b*. Grands hommes qui s'y sont formés, p. 43. *b*.

Mars en veneration chez les Gaulois, p. 8. *a*.

Marseille, l'année de sa fondation, p. 43. *a*. Son gouvernement, ses loix, sa discipline, p. 43-46. 134. *a*. La rigueur de ses loix, p. 276. *a*. Ses Colonies, p. 46. 47. *a*. Voïez : *Marseillois*. Ses Ecoles, p. 42. 44. 47. 52. 134. 178. 243. *a*. Les Grecs et les Romains y viennent étudier, p. 45. *a*. Grands hommes qui en sont sortis, p. 71. 78. 81. 86. 99. 187. 208. 210. 211. 276. 287. *a*.

Les *Marseillois*, leur origine, p. 42. 43. *a*. Leurs mœurs, leur doctrine, p. 36. 43-46. 134. *a*. Leur joïe aux funerailles de leurs parens et amis, p. 36. *a*. Excelloient dans la marine, p. 463 *a*. Ecrivoient beaucoup, p. 17. *a*. Ont donné des Auteurs long-tems avant J.-C. *ibid*. Leur union et commerce avec les Romains, p. 46. 58. *a*. Ceux-ci en prennent l'usage de la langue gréque, p. 58. 59. *a*.

S. *Martial*, premier Evêque de Limoges, p. 304. 406. *a*. Tems de sa mission dans les Gaules, p. 305. 306. 407. *a*. *Voïez* son éloge, p. 406. 409. *a*. Ses disciples, p. 308. *a*. Deux letres qu'on lui suppose, p. 407. *a*. Preuves de leur supposition, p. 408-409. *a*. Leurs differentes éditions, p. 407. 408. *a*.

Martia, ses poësies entre les mains des Gaulois, p. 136. *a*. Ce qui le flate extrémement, *ibid*.

S. Martin, Evêque de Tours et Confesseur, p. 413 *b*. Sa naissance, sa famille, son éducation, *ibid*. Porte les armes, puis quitte le service, *ibid*. Se retire à Poitiers pour la premiere fois, p. 140. 413. *b*. Retourne en son païs où il souffre pour la foi, p. 414. *b*. Revient à Poitiers, *ibid*. Premier Instituteur de l'ordre monastique dans les Gaules, p. 42. 140. *b*. Elu Evêque de Tours, p. 414. *b*. Sa conduite dans l'épiscopat, *ibid*. Grand destructeur des idoles, p. 415. *b*. Condamne les Priscillianistes, p. 37. *b*. Sollicite néanmoins pour leur sauver la vie, p. 241. *b*. Assiste au Concile de Bourdeaux contre eux, *ib*. Grand adversaire des Ithaciens, p. 37. 415. *b*. Refuse de se trouver au Concile de Nismes, p. 264. *b*. Apprend par un Ange ce qui s'y fait, p. 264. 265. *b*. Sa mort, p. 415. *b*. *Voïez* son éloge, p. 413-417. *b*. Son éloquence, p. 415. 416. *b*. Quelques-unes de ses sentences, p. 416. 417. *b*. Sa profession de foi, p. 417. *b*.

Les *Martyrs*, honneur qu'on leur doit, p. 42. *b*. Combattus par Vigilance, p. 41. 42. *b*. *Voïez :* les *Saints*.

Massus, Evêque de Paris; en quel tems il a vêcu, p. 49. *b*. S'il a écrit des actes de S. Denys Martyr, p. 50. *b*.

S. *Materne*, Evêque de Cologne, se trouve en 313 au Concile de Rome, p. 23. *b*. Et en 314 à celui d'Arles, p. 23. 53. *b*.

Materne, célébre Avocat à Rome, Auteur de quelques tragédies, p. 221. *a*.

S. *Matthieu*, son caractere, p. 356. *b*. A prêché en Perse, p. 387. *b*. Son Evangile commenté par S. Hilaire de Poitiers, p. 148. *b*. C'est le plus ancien commentaire qu'on ait sur cet Evangile, *ibid*.

S. *Mature*, l'un des premiers Martyrs de Lyon, p. 291. *a*.

Maxime usurpe l'Empire, p. 237. 240. *b*. Dethrône Gratien et lui fait ôter la vie, p. 237. 238. *b*. Convoque un Concile à Bourdeaux, p. 240. *b*. Veut dethrôner Valentinien II, p. 262. *b*. S. Ambroise lui refuse sa communion, p. 330. *b*. Sa mort, p. 332. *b*.

Maximien Hercule établit sa residence ordinaire dans les Gaules, p. 315. *a*. Cl. Mamertin prononce deux Panegyriques à sa louange, p. 418-420. *a*.

S. Maximin, Evêque de Treves, sa naissance, p. 110. *b*. Son ordination, *ibid*. Le premier Evêque de son tems dans les Gaules, *ibid*. Son zele pour la foi et ses Défenseurs, p. 110. 111. *b*. Console S. Athanase dans son exil, p. 24. 110. *b*. Prend sa défense, p. 25. 111. *b*. Travaille à la convocation du Concile de Sardique, p. 111. *b*. Est excommunié par les Eusebiens, p. 25. *b*. Sa mort, p. 112. *b*. *Voïez* son éloge, p. 110, 112, *b*. Ses écrits, p. 112. *b*.

Pomp. *Maximus*, beau-frère du Poëte Ausone, p. 289. *b*.

Meaux, fondation de l'Eglise de cette ville, p. 308. *a*.

La *Medecine*, fort cultivée par les Gaulois, p. 133. *a*. Quelle étoit celle des Druides, p. 38-40. *a*.

Les *Medecins* élevés anciennement aux premieres dignités de l'Empire, p. 4. 214. 215. *b*. Ceux que les Gaules ont produits, p. 133. 134. 208. 210. 211. 250. *a*. 18. 212. 213. *b*.

Megase, Evêque Arien, excommunié dans le I Concile de Paris, p. 131. *b*.

Menecrate, Jurisconsulte de Marseille, passoit pour un autre Scævola, p. 276. 287. *a*. Sa disgrace, son retablissement, p. 277. *a*. *Voïez* son éloge, p. 276. 277. *a*.

Menesthée, Grammairien grec, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 65. *b*.

Meniens, nom que portoient anciennement les Ecoles d'Autun, p. 135. *a*.

Satyres *Menippées*, leur origine, explication de ce terme, p. 192. *a*.

Mercure regne dans les Gaules, p. 5. *a*. En quel tems, p. 6. *a*. Il civilise les peuples de son empire, p. 6. 9. *a*. Idée qu'avoient de lui les diverses nations, p. 6. *a*. Particulierement honoré des Gaulois, *ibid*. Ils lui élevent une statuë fameuse, p. 138. *a*.

Les *Meres* obligées de droit naturel à nourrir elles-mêmes leurs enfans, p. 139. 140. *a*. Beaux exemples de l'antiquité à ce sujet, p. 140. *a*.

La *Metempsycose*, par qui inventée et où puisée, p. 10. 37. *a*.

Metropole, ce droit n'a point été accordé à l'ancienneté, p. 309. *a*. Mais au rang que tenoient les villes dans le civil, *ibid*.

Milan bâti par les Gaulois, p. 54. *a*. Il s'y tient un Concile en 355, où la vérité est opprimée, p. 26. 116. 119. *b*. Un autre vers 390. contre Jovinien, p. 34. *b*. Un troisiéme contre les Ithaciens, p. 38. *b*. Il s'y trouve quelques Evêques des Gaules, p. 34. 35. *b*.

Les *Millenaires*, leurs erreurs, p. 304. 333. 346. 389. *a*. 85. *b*. Refutées par les Peres, p. 304. 346. 355. 358. *a*. 389. *b*. S. Ambroise ne les a point embrassées, p. 360. 374. 375. 387-389. *b*.

Minerve en veneration chez les Gaulois, p. 8. *a*, Pour quel sujet, *ibid*.

Aleth. Minervius, Professeur d'éloquence à Bourdeaux, p. 113. 127. *b*.

Tib. Vic. Minervius, Orateur et Rhéteur professe l'éloquence à Bourdeaux, p. 126. *b*. Puis à Constantinople, *ibid*. De-là à Rome, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 126. 127. *b*. Ses écrits, p. 127. *b*.

La *Misericorde* de Dieu toujours nécessaire, p. 177. *b*. Le plus grand merite de l'homme, *ibid*.

Les *Moines*, leurs occupations ordinaires, p. 43. 44. *b*. Cultivoient les letres, *ibid*. On leur est redevable des bons livres de l'antiquité, p. 44. *b*. Voïez : *Ordre* monastique.

Monasteres, Ecoles pour la pieté et les letres, p. 42. *b*. Pépinieres d'Evêques, p. 43. *b*.

Le *Monde*, sa durée selon les Anciens, p. 76. *b*. Erreurs de Platon à ce sujet refutées, p. 359. 360. 388. *a*.

Les *Montanistes*, leurs erreurs refutées par Caius, p. 358. *a*.

Jul. Montanus, Poëte, se distingue à Rome par ses poësies, p. 132. *a*. *Voïez* son éloge, p. 161-163. *a*.

Vot. Montanus, Orateur, paroît à Rome avec éclat, p. 132. *a*. Défauts de son éloquence, p. 159. *a*. *Voïez* son éloge, p. 158. 160. *a*.

La *Mort* inévitable à tous les hommes, p. 106. 107. *a*. Est un bien pour les Justes, p. 358. 359. *b*. Crainte de la mort et cause de cette crainte, p. 359. *b*. Trois sortes de mort, p. 358. 359. *b*.

Les *Morts*, prieres pour le repos de leurs ames d'ancien usage, p. 347. 375. 376. *b*.

La *Moselle*, riviere, sa description et son éloge, p. 300. 301. *b*.

Ant. *Musa*, Medecin, ordonnoit les bains d'eau froide en hiver, p. 212. *a*.

Musée à Alexandrie, ce que c'étoit, p. 174. *a*. L'Empereur Claude y en établit un nouveau, *ibid*.

Les *Muses*, leur union avec Hercule, p. 7. *a*. Voïez *Sciences*.

Les *Mysteres*, S. Hilaire de Poitiers a écrit un traité sur les Mysteres, p. 181. *b*. S. Ambroise en a fait autant, p. 364. 366. *b*.

N

Narbone, la plus ancienne ville des Gaules, p. 48. *a*. Son éloge, *ibid*. Colonie,

des Romains, *ibid.* Son premier Evêque, p. 304. *a.* De-là la foi se répand ailleurs, p. 309. *a.* Ses Ecoles, p. 243. *a.* 14. 49. 8. 127. 139. 217. *b.* Grands hommes qui en sont sortis, p. 49. 219. * 411. 413. *a.*

La *Narbonoise*, Province la mieux civilisée des Gaules, p. 47. 48. *a.* Passe aux Romains, p. 48. *a.* De-là les sciences se répandent dans le reste des Gaules et ailleurs, p. 52-54. *a.* A donné de grands hommes à la republique Romaine, p. 48. 81. 84. 88. 92. 97. 101. 108. 127. *a.*

NAZAIRE, Orateur et Rhéteur, p. 92. *b.* Son païs, p. 93. *b.* Panegyriste de l'Empire, *ibid.* *Voïez* son éloge, p. 92. 93. *b.* Ses écrits, p. 93-95. *b.*

NEPOTIEN, Grammairien et Rhéteur, enseigne avec éclat à Bourdeaux, p. 217. 218. *b.* Avoit une mémoire prodigieuse, p. 218. *b.* *Voïez* son éloge, *ib.*

Nicaise, Evêque de Die, le seul Prélat Gaulois qui assiste au Concile de Nicée, p. 24. *b.* En porte la définition dans les Gaules, *ibid.*

Nice, Colonie des Marseillois, p. 46. *a.*

Nicet, Evêque de Maïence, assiste au I Concile de Valence, p. 209. *b.*

Nismes, capitale des Arecomiciens, p. 51. *a.* Etat de sa Republique, p. 51. 52. *a.* Grands hommes qu'elle a produits, p. 130. 181. 277. *a.* On y tient un Concile, p. 264. 265. *b.*

Noët, héresiarque, ses erreurs, en quel tems il vivoit, p. 383. 384. *a.*

Les *Novatiens*, leur héresie et ses suites, p. 405. 406. *a.* 62. *b.* Pénétre dans les Gaules, p. 310. 311. *a.* 61. *b.* Y est combattuë, *ibid.* Trouble l'Eglise d'Arles en particulier, p. 405. 406. *a.* Refutée par S. Reticé d'Autun, p. 61. 62. *b.* Et par S. Ambroise, p. 351. 353. 387. *b.*

M. Aur. NUMERIANUS, Empereur; son païs, p. 413. *a.* Ses grandes qualités, 321. 413. *a.* Son talent pour la poësie et pour l'éloquence, p. 414. 415. *a.* *Voïez* son éloge, p. 413. 415. *a.* Ses écrits, p. 414. 415. *a.*

Olymp. *Numerianus*, célébre Poëte Africain, p. 415. *a.*

O

Ogmius, nom que les Gaulois donnoient à leur Hercule, p. 7. *a.*

Olbie, Colonie des Marseillois, p. 46. *a.*

S. *Optat*, Evêque de Mileve, refute les écrits de Parmenien, p. 251. 253. *b.*

Orateur, sa définition, p. 233. *a.* Qualités requises pour un Orateur, p. 184. 235. *a.* Maniere de le former, p. 141. 143. 185. *a.* Ses avantages, p. 144. *a.* Fait plus paroître son esprit en traitant de petits sujets, *ib.* Orateurs qu'ont produits les Gaules, p. 92. 131. 145. 147. 149. 158. 175. 181. 214. 216. 218. 217. * 243. 249. 251. 263. 282. 414. 417. *a.* 17. 19. 44. 50. 92. 97. 102. 104. 119. 126. 127. 136. 198. 206. 233. 257. 258. 306. 307-319. 321. 324. 325. 419. 424. *b.*

L'*Ordre* monastique, son origine dans les Gaules, p. 42. *b.* Ses progrès, p. 43. Avantageux pour les letres, p. 43. 44. *b.* Blâmé par Vigilance, p. 41. *b.*

ORIBASE, célébre Medecin, vient à Paris, p. 7. *b.* Y publie un abregé de Galien, *ibid.*

Oriental, Evêque de Bourdeaux, assiste en 314 au Concile d'Arles, p. 53. *b.*

Origene s'est formé sur S. Hippolyte pour expliquer l'Ecriture, p. 304. 364. *a.* S. Hilaire de Poitiers s'est beaucoup servi de ses ouvrages pour composer les siens, p. 178. 179. 181. 183. *b.* S. Ambroise en a fait de même, p. 367. 387. 406. *b.*

Orleans, ses Ecoles, p. 244. *a.*

Orose, Evêque de Marseille, assiste en 314 au Concile d'Arles, p. 53. *b.*

OSCIUS, ou OSCUS, Orateur; son éloquence herissée de pointes malignes, p. 132. *a.* *Voïez* son éloge, p. 147. 148. *a.*

Osius, exilé pour la foi, p. 25. *b.* Préside au Concile de Sardique, p. 269. *b.* Sa chûte, et ce que les Evêques Gaulois en pensoient, p. 28. *b.*

Ovide, défauts qu'on lui reprochoit, p. 159. *a.*

P

PACATUS, Rhéteur, enseigne à Marseille, p. 149. *a.* *Voïez* son éloge, p. 149. 150. *a.*

Min. *Pacatus*, Grammairien d'Alexandrie, p. 150. *a.*

Pœanius traduit en grec l'histoire d'Eutrope, p. 230. 231. *b*.

Paix, en quoi consiste une paix veritable, p. 173. 174. *b*.

Pallade, Evêque Arien en Illyrie, S. Ambroise écrit contre lui, p. 346. 378. *b*.

PALLADE, Rhéteur, sa famille, p. 424. *b*. Va étudier à Rome, *ibid*. Y brille par son éloquence, *ibid*. Y enseigne la rhétorique, p. 425. *b*. Elevé à de grands honneurs, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 424. 425. *b*. Ses pieces d'éloquence, p. 425. *b*.

Panegyristes de l'empire, les Gaules en fournissent plus que nul autre païs, p. 417. *a*. Ceux qu'elles ont donnés, p. 417. *a*. 44. 50. 92. 102. 137. 198. 306. 419. *b*.

Papias, disciple des Apôtres, Maître de S. Irenée, p. 324. 325. *a*.

Le *Papier*, son origine et son usage, p. 24. *a*.

Papinien, le plus célébre Jurisconsulte de son tems, mis à mort par Caracalla, p. 354. *a*.

S. *Papoul*, premier Evêque de la ville de même nom, p. 307. *a*.

La *Pâque* doit se celebrer par-tout le même jour, p. 54. *b*. Diversités de pratiques à ce sujet, p. 240. 241. 296-298. *a*. Troubles qu'elle causa dans les Eglises, *ibid*.

Le *Paradis* terrestre, S. Ambroise a écrit sur ce sujet, p. 336. 337. *b*.

Le *Parchemin*, son origine et son usage, p. 23. 24. *a*.

Paris, son premier évêque, p. 304. *a*. Pourquoi ne fut pas érigé dès lors en Metropole? p. 309. *a*. De-là la foi se répand ailleurs, p. 308. *a*. Julien fait de Paris un theatre de Savans, p. 7. *b*. Y est proclamé Empereur, p. 7. 8. *b*. Cette ville commence alors à devenir célébre, p. 7. *b*. Il s'y tient un Concile en 361, p. 33. 129-131. *b*. Les Evêques Gaulois tombés à Rimini y reconnoissent la vérité, *ib*. On y répond aux letres des Evêques Orientaux, p. 130. 131. *b*. On y excommunie divers Evêques Ariens, *ibid*.

PARMENIEN, Evêque Donatiste de Carthage, p. 250. *b*. Gaulois de nation, *ibid*. Son ordination, *ibid*. Avoit du savoir et de l'éloquence, *ibid*. Sa mort, p. 251. *b*. *Voïez* son éloge, p. 250. 251. *b*. Ses écrits, p. 251-254. *b*. Refutés par S. Optat et S. Augustin, *ibid*.

Passerat a fait l'éloge de l'aveuglement, p. 275. *a*.

Pasteurs avares et interessés, leur portrait, p. 178. *b*.

At. PATERA, Professeur d'éloquence à Bourdeaux, p. 124. Son origine, *ibid*. Passe à Rome, où il enseigne, p. 125. *b*. *Voïez* son éloge, p. 124. 126. *b*.

Paterne, Evêque de Perigueux, fameux Arien, p. 28. *b*. Excommunié dans le I Concile de Paris, p. 130. *b*.

Patrice, fameux Magicien, p. 212. *b*.

S. *Paul* de Constantinople, exilé à Tréves, p. 111. *b*. Y est traité avec honneur par S. Maximin, *ibid*.

S. *Paul*, premier Evêque de Narbone, p. 304. *a*. Tems de sa mission dans les Gaules, p. 305. 306. *a*.

PAUL, Evêque de Paris, se trouve au I Concile tenu en cette ville, p. 132. *b*. Le même que l'Evêque Paul dont parle Gennade. *Voïez* son éloge, p. 132. 134. *b*. Remedie au scandale que causoit Lucifer de Cagliari, p. 34. *b*. Ecrit un traité de la pénitence, p. 132-134. *b*.

S. *Paul*, Evêque de Trois-Châteaux, assiste au I Concile de Valence, p. 209. *b*.

Paul, Diacre d'Aquilée, retouche et refond l'histoire d'Eutrope, p. 225. 226. *b*.

S. *Paulin*, depuis Evêque de Nole, disciple du Poëte Ausone, p. 283. 289. *b*. Poussé par son maître aux premiers honneurs, p. 283. *b*. Leur liaison, p. 286. 287. 306. *b*. Sa retraite, p. 286. 287. 302. *b*. Instruit par S. Ambroise, p. 336. *b*. Son éloge et son apologie, p. 383. *b*.

S. PAULIN, Evêque de Tréves, sa naissance, p. 121. *b*. Son ordination, *ib*. Se trouve au faux Concile d'Arles, p. 117. 122. *b*. Y fait tête à l'Empereur, *ib*. Prend la défense de S. Athanase, p. 25. 117. 122. *b*. Son courage et sa fermeté, p. 25. 117. 122. 123. *b*. Donne à l'Occident l'exemple d'une générosité épiscopale, *ibid*. Relegué en Phrygie, p. 117. 123. *b*. Où il meurt, p. 123. *b*. *Voïez* son éloge, p. 121. 123. *b*. Ses écrits, p. 124. *b*.

Paulin, Secrétaire de S. Ambroise, Auteur de sa vie, p. 336. *b*.

Paulin, Gouverneur de la Tarragonoise, p. 121. 289. *b*.

Val. PAULINUS, Senateur, Intendant de la Narbonoise, p. 245. *a*. Sa naissance, p. 129. *a*. Ses talens, *ibid*. Fait honneur aux letres et aux armes, p. 130. *a*. Son amour pour la justice, p. 245. *a*. Se lie avec le Poëte Martial et Pline le Jeune, p. 246. *a*. Fait Consul en 101, *ib*. *Voïez* son éloge, p. 245-247. *a*.

Axius Paulus, Poëte et Rhéteur, son païs, p. 318. *b*. Hante le barreau, *ib*. Puis enseigne la rhétorique, *ib*. Excelle dans l'éloquence et la poësie, p. 319. *b*. S'applique sur tout au genre dramatique, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 318-320. *b*. Ses écrits perdus, p. 319. 320. *b*.

Cl. *Paulus*, Historien peu connu, peut-être Gaulois, p. 132. *a*.

Le *Peché* originel prouvé par S. Irenée, p. 344. *a*. Par S. Retice d'Autun, p. 61. *b*. Ses suites, p. 182. 189. 196. *b*.

Le *Peché* actuel, sa cause, p. 372. *b*. Ses suites fâcheuses, p. 351. *b*. Pouvoir de remettre les pechés accordé à l'Eglise, p. 61. 352. *b*. Confession de ses pechés établie comme nécessaire, p. 337. 352. *a*. Des pechés secrets en usage au II siecle de l'Eglise, p. 343. *a*.

La *Pénitence*, où elle se trouve, p. 75. *b*. Sans nécessité. p. 77. 352. 386. *b*. Son éloge, p. 77. *a*. Ses conditions, p. 353. *b*. Suppose la douleur de ses pechés, mais exclud le desespoir, p. 132. *b*. Beaux exemples, p. 352. 353. *b*. Défauts à y éviter, p. 353. 354. *b*. La vraie pénitence est très-rare, p. 354. *b*. Deux sortes de pénitence, p. 353. *b*. La pénitence quelquefois prolongée jusqu'à la mort, 343. *a*. Pseaumes sur la pénitence, si ce titre est ancien, p. 375. *a*. Traités sur la Pénitence, p. 132. 351-354. 386. *b*.

Le *Pentateuque*, Divers Auteurs ont fait des questions sur ces livres, p. 184. *b*.

S. *Peregrin*, premier Evêque d'Auxerre, p. 309. *a*.

Les *Peres* et les meres, leurs devoirs envers leurs enfans, p. 363. *b*. Prérogative de leur bénediction pour ces mêmes enfans, *ibid*.

La *Perfection* Chrétienne, en quoi elle consiste, p. 358. 360. *b*.

Perigueux, fondation de l'Eglise de cette ville, p. 308. *a*.

Persicus, favori de l'Empereur Claude, p. 128. *a*.

Petosiris, fameux Mathématicien, qui se regloit sur le cours des astres pour le boire et le manger, p. 211 .*a*.

Petricus, qui a écrit sur la medecine, mal confondu avec Petrone, p. 196. *a*.

Petrone, Poëte, sa naissance, sa famille, son éducation, p. 187. *a*. Fait les délices de la Cour de Neron, p. 133. 188. *a*. *Voïez* son éloge, p. 186-191. *a*. Ses écrits perdus, p. 191. 192. *a*. Sa satyre, p. 192-195. *a*. Sa maniere d'écrire, p. 196-199. *a*. Ses fragmens, p. 199-202. *a*. Editions de sa satyre, p. 203-208. *a*. Traductions françoises, p .206. 208. *a*.

Dom *Pezron*, son opinion sur la langue des anciens Celtes, p. 64. 65. *a*.

S. Phebade, Evêque d'Agen, un des plus illustres Prélats de l'Eglise Gallicane, p. 266. *b*. Le pere des Conciles, p. 2 8. 269. *b*. Réfute la seconde formule de Sirmich, p. 26. 266. 269-272. *b*. Assiste au Concile de Rimini, p. 30. 266. *b*. S'y signale p. 31. 32. 267. *b*. Puis tombe, p. 32. 367. *b*. Se trouve au I Concile de Paris, et s'y releve de sa chûte, p. 130. 268. *b*. Ecrit contre le Concile de Rimini, p. 268. 276. 277. *a*. Et en faveur du Concile de Nicée, *ib*. Préside au I Concile de Valence, pag. 209. 268. *b*. Assiste ou même préside à celui de Saragoce, p. 35. 268. 269. *b*. En liaison avec S. Ambroise, p. 37. 269. *b*. Sa mort, p. 269. *b*. *Voïez* son éloge, p. 266-269. *b*. Ses écrits, p. 269-281. *b*. Leurs éditions, p. 272. 273. 279. *b*.

Philon, Juif, grand homme d'érudition. S. Ambroise a beaucoup puisé dans ses écrits, p. 406. *b*.

Philosophes qu'ont produits les Gaules, p. 27-35. 71. 80. 96. 99. 163. 213. 265. *a*. 58. 201. 238. *b*.

Les *Phocéens*, sortis de Gréce, s'établissent dans les Gaules, et en renouvellent la face, p. 16. 42. 46. 47. *a*. Y bâtissent Marseille, p. 43. *a*. Voïez : *Grecs*.

Phoebitius, Grammairien, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 64. *b*.

Phronéme, Préfet de Constantinople, loué pour sa science, p. 19. *b*. Sa disgrâce, p. 19. 20. *b*.

S. *Pierre* va prêcher à Rome, en quel tems, p. 169. *a*. 71. *b*. Son genre de mort, p. 71. *b*.

Platon est le premier qui a écrit par dialogue, p. 271. *a*. Le traité d'Alcyon n'est point de lui, *ib*. Tems de sa mort. *ib*. En quoi consistoit sa succession, p. 105. *b*. Favorin écrit en sa faveur, p. 272. 274. *a*. Ses erreurs sur le monde refutées, p. 359. 360. 388. *a*.

Plautille, femme de Caracalla, sa riche dot, p. 254. *a*.

Pline le Jeune, ses écrits entre les mains des Gaulois, p. 232. *a*. S'applaudit de l'estime qu'ils en font, *ibid*.

L. Plotius, Rhéteur, le premier qui enseigne la rhétorique à Rome, p. 53. 83. 84. *a*. Ses écrits, p. 85. *a*. *Voïez* son éloge, p. 83. 85. *a*.

Plutarque adresse quelques-uns de ses

ouvrages à Favorin, p. 267. *a*. Dispute avec lui à qui en composeroit davantage, p. 270. *a*. Favorin écrit contre lui, p. 272. 273. *a*.

Pluton, honoré des Gaulois, p. 8. *a*. Qui croïent en tirer leur origine. p. 37. *a*.

La *Poësie* est la premiere science qu'on a cultivée, p. 25. *a*. Quelle étoit celle des Bardes, p. 26. *a*. Cultivée particulierement des Gaulois au IV siecle, p. 21. *b*. Avoit alors perdu ses premieres beautés, *ibid*.

Les *Poëtes* sont les premiers savans qu'aïent eu les Gaulois, p. 25. *a*. Quelquefois adulateurs à gage, p. 27. *a*. Poëtes qu'ont produits les Gaules, p. 25.-28. 88. 101. 108. 152. 160. 223. 252. 414. *a*. 17. 18. 95. 105. 136. 204. 233. 247. 249. 259. 281. 318. 323. 418. 419. *b*.

Poitiers, fondation de cette Eglise, p. 308. *a*. Ses Ecoles, p. 244. *a*. 17. 206. 207. *b*. Grands hommes qui en sont sortis, p. 139. *b*.

Poleme, disciple de S. Ambroise, p. 336. *b*.

Polemon, fameux Sophiste, grand adversaire de Favorin, p. 267. *a*.

S. *Polycarpe*, disciple des Apôtres, Maître de S. Irenée, p. 324. 338. *a*. S'il l'a envoïé dans les Gaules. p. 326. *a*. Son zéle contre l'erreur, p. 338. *a*. Fait un voïage à Rome au sujet du jour de la Pâque, p. 241. 297. 298. *a*.

Trogue POMPÉE, Historien, sa patrie, p. 114. *a*. Sa famille, *ib*. Ses talens, p. 115. *a*. En quel tems il a vécu, *ib*. *Voïez* son éloge, p. 114-116. *a*. Editions de son histoire p. 119-124. *a*. Traductions p. 124. *a*.

Potame, Evêque de Lisbone, Auteur de la seconde formule de Sirmich, p. 27. 266. *b*. Une de ses lettres pleines d'erreurs court l'Orient et l'Occident, p. 270. *b*. Ses ruses, *ibid*.

S. *Pothin*, disciple des Apôtres, p. 225. 234. 289. *a*. Premier Evêque de Lyon, pag. 225. 289, *a*. Son martyre, p. 289. *a*. Ses disciples, p. 225. *a*.

La *Priere*, qualité qu'elle doit avoir, p. 338. *b*. Prieres pour les Morts, voïez *Morts*.

M. Ant. PRIMUS, surnommé Bec de coq. Poëte, fait honneur aux lettres et aux armes, p. 139. 223. 224. *a*. Ses bonnes et mauvaises qualités, *voïez* son éloge, p. 216 *. 217 *. 223. *a*.

Les *Priscillianistes*, quelques traits de leur portrait, p. 422. *b*. Leur secte commence en Espagne, p. 240. *b*. Ses progrès, p. 35. 36. *b*. En quoi elle consistoit, p. 36. *b*. Leurs menées, p. 321. *b*. Jugés dans le Concile de Bourdeaux, dont ils appellent à Maxime, p. 36. 241. *b*. Condamnés à Tréves à perdre la vie, p. 36. 37. 241. *b*.

Priscillien, chef des Priscillianistes, p. 35. *b*. Condamné à Saragoce, *ib*. Se réfugie dans les Gaules, *ibid*. Chassé de Bourdeaux et d'Italie, p. 36. *b*. Condamné dans le Concile de Bourdeaux, p. 241. *b*. Appelle à Maxime, p. 36. 241. *b*. Y trouve sa perte, p. 36. 37. 241. *b*.

Pritane, Evêque de Tréves, voïez : *Britton*.

S. *Privat*, premier Évêque de Gabales, aujourd'hui Mande, p. 308, *a*.

Probe, Préfet de Prétoire, p. 305, 321, *b*. Le plus illustre Officier de l'Empire en son tems, p. 327, *b*. Ausone avoit promis d'écrire sa vie, p. 308. *b*.

C. Val. PROCILLUS, favori et Ambassadeur de César, p. 97. *a*. *Voïez* son éloge, p. 97-98. *a*. Peut-être le même que le suivant.

Procillus, le plus excellent Grammairien de son siecle, p. 98. *a*.

Procle, ou *Procule*, avec qui le Prêtre Caïus eut une célèbre conférence, p. 357-358. *a*.

S. *Procule*, Evêque de Marseille, assiste en 381 au Concile d'Aquilée, p. 34. *b*. Son affaire agitée au Concile de Turin, p. 426. 427 *b*. Y est déclaré Primat, *ibid*.

PROCULE, Poëte, écrivoit avec grace et politesse, p. 249. *b*. *Voïez* son éloge, *ibid*.

Procule, Gouverneur de la Séquanoise en 295, p. 249. *b*.

Procule, Proconsul d'Afrique en 340, p. 249. *b*.

Procule, Comte d'Orient vers 384, p. 258. *b*.

Procule, Préfet de Rome en 531, p. 249. *b*.

Procule, fille de l'Orateur Delphide, séduite par Priscillien, p. 36, *b*. Son sort, p. 205. *b*.

Proërese, Sophiste d'Athenes, vient dans les Gaules, p. 6. *b*.

Professeurs des belles Letres, science et autres qualités qu'ils devoient avoir, p. 4. 8. 12. 13. *b*. Leurs appointemens assignés sur l'é-

pargne du Prince, p. 9. 12. *b*. Leurs priviléges, p. 4. *b*.

S. *Provin*, disciple de S. Ambroise, depuis Evêque de Côme, p. 336. *b*.

Les *Pseaumes*, leur éloge, p. 386. *b*. Ne sont pas tous de David, p. 175, 176. *b*. Tout ce qu'ils contiennent regarde la nouvelle alliance, p. 176. *b*. Commentés par S. Hilaire de Poitiers, p. 174-178. *b*. Et par S. Ambroise, p. 385-387. *b*.

Nam. *Pudentilla*, sœur de la femme du Poëte Ausone, p. 289. *b*.

Le *Puy* en Velai, fondation de cette Eglise, p. 308. *a*.

Pyrroniens, leur secte, p. 272-273. *a*.

Pythagore, instruit par les Gaulois, p. 10. *a*. D'où il forme son système sur la méempsycose, p. 10-37. *a*.

PYTHEAS, Philosophe, Astronome et Géographe, son pays, p. 71. *a*. En quel tems il a fleuri, *ibid*. Ses grands voïages, *voïez* son éloge, p. 71-74. *a*. Ses écrits surs l'astronomie, p. 38-78. *a*.

Pytheas, Orateur d Athenes, p. 78. *a*.

Q

LA *Questure*, prérogatives de cette charge, p. 284. *b*.

Quintillie, Maîtresse du Poëte Calvus, p. 111. *a*.

Clod. QUIRINALIS, Rhéteur, enseigne à Rome l'éloquence avec succès, p. 133. *a*. *Voïez* son éloge, p. 178. 179. *a*.

R

LA *Rebaptization* des hérétiques condamnée par le Concile d'Arles. p. 53. *b*.

S. *Regule*, Evêque d'Arles et de Senlis, p, 306. 308. *a*.

Reims, assemblée des Gaules qui s'y tint en 70, p. 131. *a*. On y cultive les belles lettres, p. 136. *a*.

La *Religion* Chrétienne, c'est chez elle que se trouve la véritable justice, p. 75. *b*. Et la vraie sagesse, p. 74. *b*. Ce qu'elle exige de l'homme, p. 75-76. *b*. Tire de grands avantages de la connoissance des lettres, p. 237-238. *a*. 22 *b*. En quel tems établie dans les Gaules, p. 125. 126. 224. 225. *a*. D'où elle y passa, p. 225. *a*. Elle s'y étend et s'y affermit, p. 225. 227. 300-310. *a*. 3. 22-24. *b*. Maniere dont elle s'est répandue et affermie, p. 226. 300-310. *a*.

Fl. Veg. *Renatus*, fait un traité sur la guerre, p. 263. *b*. Le dédie à Valentinien II, *ibid*.

La *Resurrection* des corps établie, p. 381. *a*. Deux sortes de Resurrection, p. 387-389. *b*. Traité sur ce sujet, p. 347. *b*.

S. RETICE, Evêque d'Autun, en quel tems il fleurissoit, p. 59. *b*. Prélat de très-grande autorité, *ib*. Assiste au Concile de Rome contre les Donatistes, p. 23. 59. 60. *b*. Au I. d'Arles, p. 53. 59. *b*. Ecrit contre les Novatiens, p. 311. *a*. 61. *b*. Sur le Cantique des Cantiques, p. 311. *a*. 62. *b*. *Voïez* son éloge, p. 59. 60. *b*. Ses écrits, p. 61-63. *b*. Jugement que les anciens en ont porté, p. 311. *a*. 61. 62. *b*. Divers traits de son histoire, p. 95. 96. *b*.

Rhéteurs, défauts qu'ils apportoient à former eurs Eleves, p. 142. 143. *a*. Rhéteurs qu'ont produits les Gaules, p. 83. 85. 133. 134. 149. 150. 178. 179. 214. 411. *a*. 97. 113. 124-127. 136-139. 202-206. 217. 218. 231. 232. 281. 318. 424. *b*.

Rimini, Constance en 359 y assemble un Concile, p. 30. *b*. Ce qui s'y passe, p. 30-32. *b*. Ses suites, p. 32. 33. *b*. S. Hilaire de Poitiers en a écrit l'histoire, p. 169-171. *b*. S. Phébade d'Agen écrit contre le Concile, p. 273. 274. 276. *b*.

Rodane, Evêque de Toulouse, se signale dans le faux Concile de Beziers, p. 26. 118. 119. 135. 141. *b*. Exilé en Phrygie, meurt dans son exil, p. 26. 118. 135. *b*.

Les *Romains* envoïent une colonie à Narbone et se rendent les maîtres de tout son territoire, p. 48. *a*. Unis et en commerce avec les Marseillois, p. 46. 53. 56. *a*. En prennent l'usage de la langue gréque, p. 58-59. *a*. En union avec les Éduens, p. 50. *a*. Deviennent maîtres de toutes les Gaules, et y établissent leur gouvernement et leurs coûtumes. p. 56-58. *a*.

Rome prend des Gaulois le premier goût pour les belles letres, p. 53. *a*. On y voïoit autrefois plus de vingt Ecoles, *ib*. Tire des Gaules de très-grands hommes, p. 69. 83. 86. 88. 92. 101. 109. 127. 132. 133. 134. *a*. 15. 16. *b*. En particulier plusieurs Professeurs d'éloquence, p. 83. 86. 109. 180. 218 *. *a*. 125. 126. 139. 424. *b*.

Q. ROSCIUS,, le plus célébre Comedien de l'antiquité, p. 92. *a*. Sa naissance, *ibid*. Ses grands talens, p. 93. 94. *a*. Sa mort, p. 95. *a*. *Voïez* son éloge, p. 92-96. *a*. Ses écrits, p. 95. *a*.

RUFIN, Ministre d'Etat, son païs, p. 321. 322. *b*. Va à la Cour de Constantinople, 322. *b*. Y est élevé aux premiers honneurs, *ib*. Son bapteme célébré, *ib*. Son ambition et son avarice, p. 322. 323. *b*. Sa fin malheureuse, p. 323. *b*. *Voïez* son histoire, p. 321-323. *b*. Auteur de la fable de Pasiphaé, p. 323. *b*.

Treb. RUFINUS, Orateur, en commerce avec Pline le Jeune, p. 249. *a*. Abolit à Vienne sa patrie des jeux de lutte, *ibid*. *Voïez* son éloge, p. 249. 250. *a*.

Satr. RUFUS, Orateur, enseigne à Rome, p. 218*. *a*. Critique l'éloquence de Ciceron, p. 133. 218* *a*. *Voïez* son éloge, p. 217*. 218*. *a*.

RUFUS, Rhéteur, enseigne à Poitiers sans succès, p. 206. 207. *b*. *Voïez* son histoire, *ibid*.

Sex. *Rufus*, Auteur d'un abregé de l'histoire Romaine, diflérent du précédent, p. 207. *b*.

S

Sabbatius, Evêque Gaulois, le méme que S. Servais de Tongres, p. 242. *b*.

Sabbatius, hérétique dont les écrits furent condamnés par le Pape Gelase, p. 242. *b*. not.

Sabin, Evêque de Plaisance, Censeur ordinaire des ouvrages de S. Ambroise, p. 406. 407. *b*.

Luc. *Sabina*, femme du Poëte Ausone, p. 282. *b*.

Landul. *Sagax* continue l'histoire d'Eutrope, refondue par Paul Diacre, p. 226. *b*.

Saintes, fondation de cette Eglise, p. 308. *a*.

Les *Saints*, leur culte, p. 42. *b*. Combattu par Vigilance, p. 41. 42. *b*. Leur invocation et leur culte établi, p. 345. *b*.

SALUSTE, Préfet des Gaules, p. 196. *b*. Confident de Julien l'Apostat, p. 199. *b*. Travaille à calmer la persécution contre les Chrétiens, p. 179. 197. *b*. S. Hilaire de Poitiers lui adresse un écrit à ce sujet, p. 179. *b*. Est élu Empereur et le refuse, p. 198. *b*. Loué par Alcime, p. 137. *b*. *Voïez* son éloge, p. 196-198. *b*.

Saluste Second, Préfet du Prétoire d'Orient, p. 198. 199. *b*. Ne doit pas être confondu avec le précédent, pag. 198. *b*.

Samothès. premier Roi des Gaules. p. 2. *a*.

Sancte, Diacre de l'Eglise de Vienne, p. 23. 231. 291. *a*.

Fl. *Sanctus*, beau-frere du Poëte Ausone, p. 289. *b*.

Saragoce, il s'y tient un Concile contre Priscillien et ses sectateurs, p. 35. 240. *b*. Il s'y trouve plusieurs Evêques des Gaules, p. 35. *b*.

Sarron, troisiéme Roi des Gaules, fable qu'on en débite, p. 2. *a*.

Sarronides, Théologiens Gaulois, p. 2.3. *a*. N'ont point pris leur nom de Sarron, *ib*.

S. *Saturnin*, premier évêque de Toulouse, p. 304. *a*. Tems de sa mission dans les Gaules, p. 305-306. *a*. Fonde des Eglises en Espagne, p. 307. a. Ses Disciples, *ib*.

SATURNIN, Evêque d'Arles, son ordination, p. 135. *b*. Zelé partisan de l'Arianisme, p. 26. 117-119. 134. *b*. Condamne S. Athanase, p. 26. *b*. Preside au Concile de Beziers, p. 135. *b*. Sa conduite scandaleuse et tyrannique, *ib*. Comment traité par les Evêques Gaulois, p. 26. 27. 130. 131. 136. *b*. *Voïez* son histoire, p. 134.-136. *b*. Ses écrits, p. 136. *b*.

Pub. Semp. *Saturninus*, Tyran sous Gallien, p. 409. *a*.

Fir. *Saturninus* Proculus, Tyran sous Aurelien, *ibid*.

Sex. Jul. SATURNINUS, Tyran sous Probe, p. 409. *a*. Forcé de prendre la pourpre, p. 321. 410. *a*. Fort versé dans les belles letres, p. 409. 411. *a*. *Voïez* son éloge, p. 409-411. *a*. Fragment d'un de ses discours. p. 411. *a*.

S. *Satyre*, frere de S. Ambroise, son éloge abregé, p. 335. *b*. Son Oraison funebre, p. 347. *b*.

S. *Savinien*, premier Evêque de Sens, p. 309. *a*.

Les *Sciences*,, peut-on les cultiver sans l'art de l'écriture? p. 17 .20 *a*. Ennemies du tumulte, p. 2. *b*. Utiles à la Religion, p. 237. 238. 314. *a*. 22. *b*. Ont servi de Conducteur aux Gentils pour les amener à J. C. p. 227. *a*. L'Evangile a favorisé leur progrès, comme elles ont fraïé le chemin à l'Évangile, p. 227. 307. *a*. Tirent de l'avantage des hérésies, p. 242. *a*. N'étoient point nécessaires pour l'épiscopat et la prêtrise, p. 238. *a*. Leur progrès lié avec le gouvernement de l'Etat, p. 126. *a*. Ont été cultivées de tems immemorial par les Gaulois, p. 9. *a*. Leur progrès dans les Gaules, p. 52. 53. *a*. S'y étendent à mesure que la foi s'y répand, p. 300. 307. *a*. Leur progrès à Rome et ailleurs, p. 53. 54. *a*. Voïez : *Ecoles* et *Letres*. Souffrent de l'alteration sous les regnes de Caligula, de Claude, de Neron, de Caracalla, p. 126. 313. *a*. Se soutiennent néanmoins dans les Gaules, p. 130. 131. 313. *a*. Y sont encore

florissantes aux III et IV siecles, p. 316. 317. *a.* 1. 2. 4. 22. *b.* Leur décadence et ses causes, p. 313. 314. *a.* En quoi consiste la véritable science, p. 238. 239. 351. *a.*

Scribonius Largus, mal confondu avec Siburius, p. 247. *b.* En quel tems il a vêcu, *ib.* Son traité sur la Médecine, *ibid.*

La *Sculpture* cultivée dans les Gaules, p. 138. *a.*

Secondien, Evêque Arien en Illyrie, contre qui S. Ambroise écrit, p. 246. 376. *b.*

Jul. SECUNDUS, Orateur célébre, grand ami de Quintillien, p. 216. *b.* Passe des Gaules à Rome, *ibid.* Y brille par son éloquence, p. 133. *a.* Avoit d'abord de la peine à réussir dans l'éloquence, p. 177. *a.* *Voïez* son éloge, p. 216. 217. *a.* Ses écrits, p. 217. *a.*

SEDATUS, Rhéteur, sa naissance, p. 138. *b.* Enseigne en divers endroits, *ib.* Se fixe à Toulouse, *ib.* *Voïez* son éloge, p. 138. 139. *b.* Ses enfans lui succedent, et enseignent à Rome et à Narbone, p. 139. *b.*

Seleucie, il s'y tient en 359 un fameux Concile, p. 30. 33. 142. 143. *b.* Son issue et ses suites, p. 32. 33. *b.* S. Hilaire en a écrit l'histoire, p. 169-171. *b.*

Senlis, fondation de cette Eglise, p. 303. *a.*

Sens, son premier Evêque, p. 309. *a.*

Cn. *Sentius*, pere du Poëte Sentius Augurinus, Préteur, p. 253. *a.* Se distingue dans la guerre contre les Juifs et les Bretons, *ibid.*

Sept, nombre sacré, p. 184. *b.* Divers Auteurs ont écrit sur ce nombre, p. 183. 184. *b.*

Les *Septantes*, leur éloge, p. 176. *b.* Leur version authentique, *ib.*

S. SERVAIS, Evêque de Tongres, ses divers noms Latins, p. 242. *b.* Le même que Sabbatius, dont parle Gennade, p. 242. 243. b. Son ordination, p. 243. *b.* Assiste au Concile de Sardique, *ibid.* Député vers l'Empereur Constance, *ib.* Se trouve au Concile de Rimini, p. 30. 244. *b.* S'y signale, p. 31. 244. *b.* Puis tombe, p. 32. 244. *b.* Assiste au I Concile de Paris. p. 30. *b.* S'y releve de sa chûte, p. 30. 244. Sa mort, p. 245. *b.* *Voïez* son éloge, p. 242-245. *b.* Ses écrits, p. 245. *b.*

Val. *Severa*, mere de l'Empereur Gratien, p. 233. 234. *b.*

Severe, Gouverneur de la Lyonoise, depuis empereur, pere de Caracalla, p. 353. 354. 356. *a.*

Severe, femme de l'Empereur Philippe, p. 389. *a.*

SIBURE, Préfet du Prétoire, son païs, p. 246. *b.* Elevé à de grands honneurs, *ib.* *Voïez* son éloge, p. 246. 247. *b.* Ses écrits, p. 247. *b.*

Le *Silence*, ses avantages, p. 369. *b.* Maniere de le garder, p. 370. *b.* Quand il est utile de le rompre, *ib.*

Simon le Magicien la tige de tous les autres hérétiques, p. 331. *a.*

Simplice, Evêque d'Autun, assiste au I Concile de Valence, p. 209. *b.*

Sirmich, la seconde formule de Sirmich envoïée dans les Gaules, p. 27. *b.* Comment reçue, p. 27-28. *b.* Refutée par S. Phébade, p. 28. 269-272. *b.* Rejetée dans le Concile d'Ancyre, p. 29. *b.*

Socrate, ouvrit le premier une Ecole pour former des Orateurs, p. 271. *a.* Favorin écrit contre lui, et Galien en prend la défense, p. 273. 274. *a.*

Soldures, qui ils étoient, p. 36. *a.* Leur attachement inviolable pour leur Seigneur, *ib.*

Sophiste, quelle étoit sa profession et ce qu'entendoient par-là les Anciens, p. 266. *a.* 8. *b.*

Ste *Sotere*, Vierge et Martyre de la famille de S. Ambroise, p. 326. *b.*

SPERCHÉE, Grammairien Grec, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 65. *b.*

STAPHILIUS, Professeur d'éloquence à Bourdeaux, p. 113. *b.* Sa naissance, p. 114. *b.* Ses grandes qualités. *Voïez* son éloge, p. 113. 114. *b.*

Cæcil. *Statius*, a beaucoup enrichi la Langue Latine, p. 54. 55. *a.*

Pub. Pap. *Statius*, Auteur de la Thébaïde, mal à propos confondu avec Statius Ursulus, p. 180. *a.*

L'art *Statuaire* cultivé dans les Gaules, p. 133. *a.*

Style, ou maniere d'écrire, les quatre differentes sortes en usage chez les Anciens, p. 284. *a.*

SUCURO, Grammairien, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 64. *b.*

Les *Superstitions*,, ennemies de la vérité, p. 323. *a.* Fort communes dans les Gaules, *ib.*

Surculus, Voïez : L. Stat. *Ursulus*.

Susanne, son histoire expliquée par S. Hippolyte, p. 369. *a.*

Afl. Syagrius, Poëte, sa naissance, p. 259. *b*. Elevé aux premiers honneurs de la République, *ib*. Consul en 382. *ib*. Ses liaisons avec les Savans de son tems, p. 260. *b*. *Voïez* son éloge, p. 259. 260. *b*. Ses poësies, p. 260. *b*.

Fl. *Syagrius*, Consul en 381, ne doit pas être confondu avec le précédent, p. 259. *b*.

Symmaque, l'Orateur, éleve des Ecoles Gauloises, p. 325. *b*. En liaison particuliere avec nos Savans Gaulois, p. 220. 259. 305. 320. 321. 324. 424. *b*. Présente au Sénat une requête en faveur de l'idôlatrie, p. 379. *b*. que S. Ambroise réfute, 379. 380. *b*.

S. *Symphorien*, illustre Martyr d'Autun, p. 294. *a*.

Synese, a fait l'éloge d'une tête chauve, p. 275. *a*.

T

Tablettes, leur invention et leur usage, p. 22. *a*.

Taurence, Colonie des Marseillois, p. 46. *a*.

Taurus, Moderateur du Concile de Rimini, p. 31. *b*. Conduite qu'il y tient, p. 31. 32. 244. 267. *b*.

Telon, Astronome et Mathematicien, p. 99. *a*. Grand homme de mer, p. 100. *a*. *Voïez* son éloge, p. 99. 100. *a*.

La *Tentation*, son utilité, p. 337. *b*.

Tetrade Poëte satyrique, sa famille, p. 418. *b*. Son éducation, *ibid*. Enseigne à Angoulême, *ib*. Ses poësies. *Voïez* son éloge, p. 418. 419. *b*.

Tetrade, Grand homme de letres, different du Poëte du même nom, p. 418. *b*.

Petavius *Teucer* enseigne dans la Gaule Cisalpine, p. 53. *a*.

Thalasse, Grammairien, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 63. *b*.

Thalasse, Proconsul d'Afrique, gendre du Poëte Ausone, p. 63. 282. *b*.

Le *Theatre* défendu sous peine d'excommunication, p. 55. *b*. Dangereux pour la jeunesse, p. 67. 140. *a*.

Themistius, célébre Sophiste, député à Gratien dans les Gaules, p. 235. *b*.

Théodore, Evêque d'Octodure, assiste en 381 au Concile d'Aquilée, p. 34. *b*. Et en 390 à celui de Milan, *ib*.

Theodore, Secretaire d'Etat, ses grandes qualites, p. 211. 212. *b*. Mis à mort en 394, p. 212. *b*. *Voïez* son eloge, p. 211. 212. *b*.

Théodore, Consul en 399, différent du précédent, p. 211. *b*.

Mallius *Theodorus*, Préfet des Gaules, y fait fleurir les Sciences, p. 9. *b*.

Theodose le Grand, associé à l'empire par Gratien, p. 236. *b*. Epouse Galla en secondes noces, p. 261. *b*. De grand secours à Valentinien II, p. 262. *b*. Soumis à la pénitence après le meurtre de Thessalonique, p. 332. *b*. Sa foi, sa piété, sa clémence, etc. p. 376. *b*. Drépane prononce son panégyrique, p. 422.423. *b*. Mort à Milan et enterré à CP. p. 375.376. *b*. S. Ambroise fait son Oraison funebre, *ib*. Sa lettre au Poëte Ausone n'est point une piece supposée. p. 290.291. *b*.

Theodule, disciple de S. Ambroise, depuis évêque de Modene, p. 336. *b*.

La *Théologie* des Anciens en quoi elle consistoit, p. 233.234. *a*. Maniere de l'enseigner, p. 235-239. *a*. Se perfectionne chez les Gaulois, p. 4. *b*.

Theon, Poëte, son païs, p. 247. *b*. En grande liaison avec le Poëte Ausone, p. 248. *b*. Son génie, *voïez* son éloge, p. 247-249. *b*.

Theon, Sophiste Grec, mal confondu avec le précédent, p. 249. *b*. Son Traité sur la Rhétorique, *ib*.

Thessale, fameux Medecin à Rome, p. 110. *a*.

S. *Thyrse*, Diacre, disciple de S. Polycarpe, travaille à répandre la foi dans les Gaules, p. 225. 294. *a*.

An. *Tiberianus*, Comte d'Afrique, p. 105. *b*.

Jun. *Tiberianus*, Consul, Préfet de Rome, p. 104. *b*.

Tiberien, Préfet des Gaules, p. 104. *b*. Son païs, p. 105. *b*. *Voïez* son éloge, p. 104. 105. *b*. Ses écrits, p. 105. *b*.

Ticone, Donatiste, écrit contre les principes de sa Secte, p. 253. *b*. Refuté par

Parmenien, *ib.* Ne se rend point à la lumiere de la verité, p. 253. 254. *b.*

Jul. *Titianus*, le pere, Orateur, confondu avec le suivant, p. 320. 401. 402. *a.*

Jul. TITIANUS, Geographe, Orateur et Rhéteur, fils du précédent, p. 401. *a.* Surnommé le Singe de son Tems, p. 402. *a.* Ou le Singe des Orateurs, p. 404. *a.* Choisi pour précepteur du César Maximin, p. 401. *a.* Préside alternativement aux Ecoles de Lyon et de Besançon, p. 319. *a.* A beaucoup travaillé à soûtenir l'éloquence, p. 322. 402. 404. *a.* *Voïez* son éloge, p. 401. 404. *a.* Ses écrits sur divers sujets, p. 402-404. *a.*

Tib. Fab. *Titianus*, Consul en 245, p. 401. *a.*

Tib. Fab. *Titianus*, Consul en 391, p. 401. *a.*

Titien, Préfet des Gaules en 346, p. 401.

Tongres, ses premiers Evêques, p. 243. *b.* Son siége transferé à Mastrich, puis à Liége, p. 245. *b.*

Proc. *Torpacion*, Medecin Chrétien, près de Severe depuis Empereur, p. 353. *a.*

Les *Toscans*, et les Grecs emploïerent les premiers la cire pour écrire, p. 23. *a.*

Toulouse, surnommée Palladia, p. 50. *a.* Son éloge, *ib.* Fondation de cette Eglise, p. 304-307. *a.* Ses écoles, p. 134. 136. 180. 243. *a.* 14. 98. 127. 139. *b.* Grands hommes qui en sont sortis, p. 179, 180. 223. *a.*

Tours, son premier Evêque, p. 304. *a.* De-là la foi se répand dans le Maine, l'Anjou, etc., p. 309. *a.*

La *Tradition*, et l'Ecriture, les seules sources où les Anciens puisoient leur théologie, et les seules regles dans les Conciles, p. 233. 234. 240. *a.* C'est dans l'Eglise qu'elle se trouve sans mélange, p. 332. *a.* Attention des anciens Peres à la conserver pure, p. 234. 303. 339. *a.*

Trente, bâtie par les Gaulois, p. 54. *a.*

Trevès, une autre Rome, p. 316. *a.* Son éloge, p. 10. *b.* Devient le sejour ordinaire des Empereurs et des Préfets, p. 315. *a.* 3. 6. 8. 9. 100. 110. 261. 326. *b.* Envoïe en 70. un Orateur à l'assemblée générale des Gaules, p. 131. *a.* Constantin le Grand l'embellit, p. 3. *b.* Lieu de l'exil de S. Athanase, p. 6. 100. *b.* Ses Ecoles, 136. 244. 316. 317. 417. *a.* 10. 12. 50. 207. 208. 235. 417. *b.* Grands hommes qui en sont sortis, p. 417. *a.* 50. 207. 208. 261. 326. 418. *b.* On y tient quelques Conciles, p. 37. 38. 265. 266. *b.*

La *Trinité*, Ecrits qui traitent de ce mystere, p. 156-163. 245. 270-280. 345. 346. 348. 417. *b.*

S. *Trophime*, premier Evêque d'Arles, p. 304. *a.* Tems de sa mission dans les Gaules, p. 305. 306. *a.*

Turin, on y tient un Concile en 398, ou 399, pour rétablir la paix dans l'Eglise des Gaules, p. 426-428. *b.*

V

Valence, dans la Viennoise, on y tient un Concile en 374, p. 209-211. *b.* Ses Canons, p. 210. *b.*

Valens, fameux Evêque Arien, voïez : *Ursace*, son compagnon inséparable.

Valens, Empereur d'Orient, p. 234. *b.* Engage Eutrope à écrire un abregé de l'histoire Romaine, p. 224. *b.* Périt à la journée d'Andrinople, p. 235. *b.* Ses vexations contre les Catholiques, p. 236. *b.*

Valentin, Evêque d'Arles, souscrit au Concile de Sardique, p. 134. *b.* Saturnin lui succede, *ibid.*

Valentin, Auteur de la secte des Valentiniens, p. 242. *a.* En quel tems il dogmatisoit, *ibid.* Ses erreurs, p. 245. *b.* S. Servais de Tongres a écrit contre, *ibid.*

Valentinien I, Empereur, pere de Gratien, p. 233. *b.* Et de Valentinien II, p. 261. *b.* Son caractere, p. 8. *b.* Sa constance Chrétienne et héroïque sous Julien l'Apostat, p. 289. 375. *b.* En quel temps élevé à l'Empire, p. 144. 233. *b.* Fait son séjour dans les Gaules, p. 8. *b.* Condamne toute sorte de Magiciens, p. 5. *b.* Publie des loix en faveur des letres, p. 8. 9. *b.* Donne un édit fâcheux, p. 173. *b.* Sa conduite envers S. Hilaire de Poitiers et Auxence, Evêque Arien de Milan, p. 144. 145. *b.* Sa mort, p. 234. *b.*

VALENTINIEN II, Empereur, sa naissance, p. 261. *b.* Ses grandes qualités, *ib.* Déclaré Auguste à l'âge de quatre ans, p. 261 *b.* Associé à l'Empire par Gratien, p. 234. *b.* Son zéle pour la foi, p. 261. *b.* Son respect pour S. Ambroise et Théodose le Grand, *ib.* Son gouvernement, p. 262. 263. *ib.* Sa mort. *Voïez* son éloge, p. 261-264.

b. S. Ambroise fait son oraison funebre, p. 374. 375. *b*. Son talent pour l'éloquence et son amour pour les Letres, p. 263. *b*. Ses loix et ses ordonnances, p. 263. 264. *b*.

Les *Valentiniens*, héretiques disciples de Valentin, p. 331. *a*. Refutés par S. Irenée, p. 242. 243. 330-333. *a*. Voïez *Valentin* leur chef.

Tul. *Valentinus*, Orateur de la ville de Treves, p. 131. *a*.

S. *Valerien*, disciple de S. Pothin, travaille à étendre la foi dans les Gaules, p. 225. *b*.

P. Ter. *Varro*, Poëte et Historien, p. 108. *a*. Confondu mal-à-propos avec M. Ter. Varro, p. 108. 112. *a*. Ses grands talens, p. 108. 109. *a*. Va s'établir à Rome, p. 109. *a*. *Voïez* son éloge, p. 108. 109. *a*. Ses écrits, p. 110-114. *a*. Imités par Virgile, p. 112. *a*.

Les *Vates* des Gaulois, p. 24. *a*. Confondus avec les Druides, p. 28. 29. *a*. Leurs fonctions, *ibid*.

Venere, disciple de S. Ambroise, fut depuis Evêque de Milan, p. 336. *b*.

Le VERBE, sa génération éternelle établie, p. 158. 293. 298. *b*. Sa divinité prouvée par S. Irenée, p. 344. *a*. Par S. Hippolyte, p. 398. *a*. Par Lactance, p. 85. *b*. Par S. Hilaire de Poitiers, p. 159. 163. *b*. Par S. Ambroise, p. 345. 346. 349. *b*. Comment il s'est rendu visible, p. 277. 278. *b*. Son Incarnation, p. 349. *b*.

La *Vérité* ne se trouve que dans l'Eglise Catholique, p. 332. 343. *a*. 74. *a*. Sa force, p. 160. *b*. Elle ne peut être détruite, p. 271. *b*. Devient plus brillante, lorsqu'on lui résiste, p. 160. 163. *b*. Comment on en acquiert la connoissance, p. 72. 78. *b*. Motifs pour l'acquerir, p. 74. *b*. Ne se persuade point par la violence, p. 116. 150. *b*. Motifs qui peuvent engager à parler pour elle, p. 168. *b*. Tire de l'avantage de l'Eloquence, p. 66. *b*. Peut aussi se passer des appuis étrangers, p. 66. 73. *b*.

Verone en Italie, bâtie par les Gaulois, p. 54. *a*.

La *Vertu*, sa force, p. 78. *b*.

Verus, Evêque de Vienne, assiste en 314 au Concile d'Arles, p. 53. *b*.

L. *Vestinus*, favori de l'Empereur Claude, p. 127. *a*.

Vicence en Italie, bâtie par les Gaulois, p. 54. *a*.

S. *Victor*, Pape, menace d'excommunier, ou excommunie même les Asiatiques, p. 241. 297. 298. 340. *a*. S. Irenée lui écrit plusieurs letres à ce sujet, p. 241. 297. 298. 339. 340. *a*.

Victor, Evêque de Tunes, Auteur d'un traité sur la pénitence, p. 400. *a*.

VICTORIUS, Grammairien, enseigne à Bourdeaux, p. 231. *b*. *Voïez* son éloge, p. 231. 232. *b*.

La *Viduité*, ses avantages au-dessus du mariage, p. 344. *b*.

La *Vieillesse* représentée avec ses caracteres, p. 106. *a*.

Vienne, la plus illustre Métropole des Gaules, p. 49. 50. *a*. Son éloge, *ibid*. Ses foires solennelles, p. 292. *a*. On y cultive les belles letres, p. 136. *a*. Grands hommes qui en sont sortis, p. 128. 129. 249. *a*. Il y avoit une Eglise toute formée avant l'épiscopat de S. Irenée, p. 225. *a*. Elle écrit conjointement avec celle de Lyon l'histoire de sas premiers Martyrs, p. 289. 290-292. *a*. Voïez : *Lyon*.

La *Viennoise*, ainsi nommée de Vienne sa capitale, p. 49. *a*. Grands hommes qu'elle a produits, p. 128. 129. *a*.

Les *Vierges* consacrées à Dieu, excellence de leur état, p. 339. 342. *b*. Elles s'y consacroient ordinairement à quelque grand jour de fête, p. 340. 343. *b*.

Vigilance, le premier monstre qu'aient produit les Gaules, p. 41. *b*. Ses erreurs, p. 41. 42. *b*. Comment étouffées, *ibid*.

Vigilius, qu'on met au II siécle à la tête d'une Academie à Orleans, inconnu aux Anciens, p. 244. *a*.

Vincent de Capoue, Legat du Pape, se trouve au Conciliabule d'Arles, p. 115. *b*. Y cede aux violences des Orientaux, p. 116. *b*.

C. Jul. *Vindex*, Gouverneur de la Gaule Celtique, grand homme de guerre, p. 129. *a*. Se déclare le premier contre Neron, *ibid*.

La *Violence* en matiere de foi est contre l'esprit de Dieu et la pratique de l'Eglise, p. 150. *b*. Voïez : *Vérité*.

La *Virginité*, ses avantages au-dessus du mariage, p. 339-342. *b*. Traité sur ce sujet, p. 339-344. 383. *b*.

Universités, établissement fabuleux qu'on leur prête, p. 2. *a*.

Votius, Evêque de Lyon, assiste en 314 au Concile d'Arles, p. 53. *b*.

Popp. *Vopiscus*, natif de Vienne, Consul, p. 129. *a*.

URBICUS, Grammairien grec et latin, enseigne dans les Ecoles de Bourdeaux, p. 119. 120. *b*. Son genre d'éloquence, *voïez* son éloge, *ibid*.

Urbicus, connu par Symmaque, different du Grammairien, p. 121. *b*.

Ursace et Valens, deux chefs inséparables de l'Arianisme, p. 26. 27. 122. *b*. Leurs ruses, p. 270. *b*. Leurs fonctions indignes de leur caractere, p. 115. *b*. Se trouvent au Conciliabule d'Arles, p. 115. 116. *b*. Leur retractation, p. 122. *b*. Assistent au Concile de Rimini, p. 32. 244. 267. *b*. Conduite qu'ils y tiennent, *ibid*. Y sont deposés, p. 267. *b*. Excommuniés dans celui de Paris, p. 131. *b*. S. Hilaire de Poitiers écrit contre eux, p. 169. 171. *b*.

URSULUS, Grammairien, enseigne dans les Ecoles de Tréves, *voiez* son éloge, p. 207. 208. *b*.

L. Statius URSULUS, Rhéteur, enseigne l'éloquence dans les Gaules, puis à Rome, *voïez* son éloge, p. 179. 180. *a*.

L'*Usure* indigne d'un Chrétien, p. 91. 177. *b*. Crime comparable à l'idolatrie et à l'homicide, p. 339. *b*.

Paul *Winfroi*, voïez : *Paul* Diacre d'Aquilée.

Z

Zenobie, Reine de Palmire, en quel tems elle a commencé à regner, p. 390. *a*.

Zenodore, excellent Sculpteur, p. 138. *a*. Est appelé des Gaules à Rome, *ibid*.

S. *Zenon*, Evêque de Verone, tous les sermons qui portent son nom, ne sont pas de lui, p. 179. *b*.

ZENOTHEMIS, Jurisconsulte, sa générosité heroïque, *voïez* son éloge, p. 287. 288. *a*.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuscrit intitulé : *Histoire Literaire de la France, etc.* Tom. I. Une entreprise aussi étendue demande une lecture infinie, beaucoup d'exactitude et de critique. L'Auteur me paroît réunir toutes ces qualités, et je croi que son Ouvrage, qui devient tous les jours plus nécessaire, sera reçu avec plaisir. A Paris ce deuxiéme Mars mil sept cens trente-deux.

LANCELOT.

PRIVILEGE DU ROY

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevot de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, et autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé PIERRE-MICHEL HUART l'ainé, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en main deux Ouvrages qui ont pour titre : L'HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE : LES ANTIQUITES ECCLESIASTIQUES, TRADUITES DE L'ANGLOIS DE JOSEPH BINGHAM, qu'il souhaiteroit faire imprimer et donner au Public, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier et beaux caracteres, suivant la feuille imprimée et attachée pour modéle, sous le Contrescel des Présentes : A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis et permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Livres ci-dessus specifiés, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, et autant de fois que bon lui semblera, sur papier et caracteres conformes à ladite feuille imprimée et attachée sous notre dit Contrescel, et de les vendre, faire vendre et débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de huit années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes; Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires et autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse et par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits et de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, et de tous dépens, dommages et interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, et que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, et notamment à celui du dix Avril mil sept cens vingt-cinq; et qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression desdits Livres, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin; et qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, et un dans celle de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin; le tout à peine de nullité des Présentes; Du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir l'exposant ou ses ayans cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Secretaires foi soit ajoûtée comme à l'original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles

tous Actes requis et necessaires, sans demander autre permission, et nonobstant clameur de Haro, Charte Normande et Lettres à ce contraires ; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR : DONNÉ à Paris le trentiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens trente-deux, et de notre Regne le dix-septiéme. Par le Roy en son Conseil. SAINSON.

J'ai associé au présent Privilege les sieurs Charles Osmont, Gissey, Guillaume David, Chaubert et Clousier, chacun pour un sixieme. Ce vingt Juin mil sept cens trente-deux.

Signé, HUART, *l'ainé*.

Registré, ensemble la Cession, sur le Registre VIIIe *de la Chambre Royale des Libraires et Imprimeurs de Paris,* N° 393. fol. 378. *conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du* 28e *Février* 1723. *A Paris le* 22 *Juillet* 1732.

Signé, G. MARTIN, *Syndic*.



PARIS. — Impr. Paul DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 41.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CETTE SECONDE PARTIE

DU TOME PREMIER.

QUATRIÉME siécle de l'Église. État des Letres dans les Gaules en ce siécle. *Page* 1
Eumene, Orateur et Rhéteur. 44
Massus, Évêque de Paris. 49
Anonyme, Panegyriste de l'Empire. 50
I. Concile d'Arles. 52
Arbore, Astronome et Philosophe. 58
S. Retice, Évêque d'Autun. 59
Divers Grammairiens à Bourdeaux. 63
Lactance, Orateur et Défenseur de l'Église. 65
Nazaire, Orateur et Rhéteur. 92
L'Anonyme, Poëte Chrétien. 95
Arbore, Rhéteur. 97
Constantin le Jeune, Empereur. 99
Anonyme, Orateur. 102
Tiberien, Préfet des Gaules. 104
Leontius, Jucundus et Gabrio, Grammairiens. 106
I. Concile de Cologne. 108
S. Maximin, Évêque de Treves. 110
Luciolus, Minervius, Staphylius, Rhéteurs. 113
II Concile d'Arles. 115
I Concile de Beziers. 117
Gennade, Orateur; Crispus, Urbicus, Herculanus, Grammairiens. 119
S. Paulin, Évêque de Treves et Confesseur. 121
Patere, Rhéteur. 124

Minervius, Orateur et Rhéteur. 126
Exupere, Rhéteur; Citarius, Grammairien. 127
I Concile de Paris. 129
Paul, Évêque de Paris. 132
Saturnin, Évêque d'Arles. 134
Alcime, Historien, Orateur et Poëte. 136
Sédatus, Rhéteur. 138
S. Hilaire, Évêque de Poitiers, Docteur de l'Église et Confesseur. 139
Heliodore, Prêtre à Poitiers. 194
Saluste, Préfet des Gaules. 196
Claude Mamertin, Orateur. 198
Hellesponce, Orateur et Philosophe. 201
Agrice, Rhéteur. 202
Delphide, Rhéteur, Orateur et Poëte. 204
Anastase, Grammairien, et Rufus, Rhéteur. 206
Ursulus et Harmonius, Grammairiens. 207
I Concile de Valence. 209
Théodore, Secretaire d'État. 211
Ausone, Medecin. 212
Marcel, Grammairien, et Nepotien, Grammairien et Rhéteur. 217
S. Just, Disciple de S. Hilaire de Poitiers. 219
Eutrope, Historien. 220
Victorius, Grammairien, et Dynamius, Rhéteur. 231
Gratien, Empereur. 233
I Concile de Bourdeaux. 240
S. Servais, Évêque de Tongres. 242
Sibure, Préfet du Prétoire. 246
Theon et Procule, Poëtes. 247
Parmenien, Évêque Donatiste de Carthage. 250
S. Just, Évêque de Lyon. 254
Icaire, Comte d'Orient. 257
Syagre, Poëte. 259
Valentinien II, Empereur. 261
I Concile de Nismes. 264
S. Phebade, Évêque d'Agen. 266
Ausone, Rhéteur, Orateur et Poëte. 281
Paul, Rhéteur et Poëte. 318
Grégoire, Préfet des Gaules. 320
Rufin, Ministre d'État. 321
Anonyme, Homme de Lettres. 324
S. Ambroise, Évêque de Milan, Docteur de l'Église et Confesseur. 325

S. Martin, Évêque de Tours et Confesseur. 413
Tetrade, Poëte. 418
Drepane, Orateur et Poëte. 448
Pallade, Rhéteur. 424
I Concile de Turin pour rétablir la paix dans l'Église des Gaules. 425
Sulpice Alexandre, Historien. 429
Table Chronologique. 431
Table des Matières.

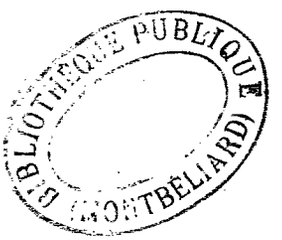

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME PREMIER.